00050891

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS,

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME QUATRIEME.

Vol 4.

50891

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais,
vis-à-vis le College.

M. DCC. LXXIX.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

DX 6.7

00050891

AVERTISSEMENT.

CE quatrieme Volume des *Mémoires ſur les Chinois*, contient : 1°. un expoſé très-étendu de la doctrine ancienne & nouvelle des Chinois ſur la Piété Filiale, qui fait la baſe de leurs mœurs & de leur gouvernement. C'eſt d'abord un extrait des Auteurs qui ont ecrit ſur la *Piété Filiale*, particuliérement du *Li-ki*, qui eſt un des Livres canoniques des Chinois; du *Hiao-king*, ou dialogue de Confucius; d'un autre Livre ſur la Piété Filiale de l'Empereur; du Code des Loix de la dynaſtie régnante, ſur la pratique de cette vertu. Ce ſont enſuite diverſes pieces en vers & *en proſe*, anciennes & modernes; des exemples illuſtres, des maximes, des penſées, des proverbes, &c. tous relatifs à la Piété Filiale.

Il contient, 2°. un Mémoire ſur l'Intérêt de l'argent en Chine.

3°. Un précis des notions qu'on a à la Chine ſur la petite Vérole.

4°. Une notice du Livre Chinois *Si-yuen*, ſur la maniere dont s'y prend la Juſtice chinoiſe, pour

faire ſes recherches ſur les meurtres, & juger de leurs cauſes par l'inſpection des cadavres.

5°. Une notice des pratiques des Bonzes *Tao-ſée*, pour opérer des guériſons.

6°. Quelques obſervations de Phyſique & d'Hiſtoire naturelle de l'Empereur *Kang-hi*.

7°. Un mêlange de *diverſes pratiques* uſitées chez les Chinois, de notices d'animaux, &c.

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

DOCTRINE
ANCIENNE ET NOUVELLE
DES CHINOIS,
SUR LA PIÉTÉ FILIALE.

AVANT-PROPOS.

On a tant célébré la Piété Filiale des Chinois dans ces derniers temps, on en a débité tant de choses, qu'il est juste de satisfaire la curiosité publique sur cet objet. Mais ce sujet est plus difficile à traiter qu'on ne l'imagine. La Piété Filiale est à la Chine, depuis près de trente-cinq siecles, ce que fut à Lacédémone l'amour de la liberté, & à Rome l'amour

de la patrie. Il faudroit ecrire l'histoire entiere de ce grand Empire, pour faire voir jusqu'où la Piété Filiale y a perpétué de génération en génération, ce respect universel pour l'antiquité, cette beauté de morale, cet ascendant irrésistible de l'autorité légitime, cette noblesse d'administration, ce zele pour la chose publique, enfin ces vertus sociales & patriotiques qui l'ont conservé au milieu des ruines de tous les autres Empires, & l'ont conduit à ce haut dégré de grandeur, de puissance & de richesse où nous le voyons aujourd'hui. Autant il est certain que *la Piété Filiale* touche de plus près au cœur de l'homme que l'amour soit de la liberté, soit de la patrie, autant il est aisé de comprendre que Rome & Lacédémone ayant péri au milieu des plus eclatans prodiges de constance & de valeur, d'intrépidité & d'héroïsme, la Chine a pu & dû se conserver au milieu du flux & du reflux de mille révolutions, se sauver de ses propres naufrages, triompher de ses propres défaites, & subjuguer ceux qui l'ont conquise, en les conquérant eux-mêmes à la Piété Filiale. La Piété Filiale en effet, ne montrant qu'un Pere aux peuples dans leur Souverain, & ne faisant voir que *des Enfans* au Souverain dans ses sujets; plus la dépendance des sujets est noble & libre, plus elle doit être illimitée; plus aussi l'autorité du Souverain est douce, modérée & bienfaisante, plus elle doit avoir de force & d'energie. Toutes les Provinces, quelque nombreuses & quelque immenses qu'elles soient, ne font plus qu'une grande Famille dont l'Empereur est le *Pere & la Mere*, comme disoient les Anciens: expression sublime & touchante, qui donne la plus magnifique idée de la Chine, & est comme le mot de l'enigme de la durée de ce grand Empire. Mais il faudroit toutes ses Annales pour l'expliquer, & un Thucydide ou un Tite-Live pour les ecrire, peut-être même encore que leur génie plieroit sous le faix.

Voilà ſans doute ce qu'on n'avoit pas ſoupçonné au-delà des mers, quand on a demandé le portrait fidele de la Piété Filiale des Chinois. Y ſoupçonne-t-on même que cette vertu eſt encore aujourd'hui la vertu par excellence de tous les rangs & de tous les etats, de tous les ſexes & de tous les âges; qu'elle voit le trône à ſes pieds, qu'elle préſide aux conſeils, dirige les tribunaux, qu'elle regne dans le temple des ſciences, triomphe dans les cérémonies, donne le ton à la Cour, tient le ſceptre dans les familles, l'emporte ſur tous les intérêts, réſiſte à toutes les paſſions, ſubjugue toutes les idées, & fait tout plier enfin, à la ville comme dans les campagnes, parce qu'elle tient à tout, influe & prévaut ſur tout? La Piété Filiale eſt la vertu nationale des Chinois. Un mot qui l'attaqueroit ſeroit un cri de guerre, un ſignal de combat: tout l'Empire prendroit les armes pour la venger; le ſexe même le plus foible & les enfans affronteroient la mort pour ſa querelle. En un mot, la Piété Filiale eſt à la Chine ce qu'eſt chez les François l'amour de leur Roi; en ebaucher même le tableau ſeroit une grande entrepriſe.

Auſſi nous avons reculé d'année en année devant les demandes les plus preſſantes: & ſi nous prenons enfin la plume, ce n'eſt que pour faire agréer nos excuſes. Toutefois pour qu'on ne puiſſe pas ſoupçonner notre ſincérité, nous nous ſommes chargés d'un travail qui etoit plus à notre portée, & dont nous eſpérons qu'on nous ſaura quelque gré. Comme la Doctrine des Chinois ſur la Piété Filiale eſt conſignée dans leurs livres, & que cette doctrine fidélement expoſée par eux-mêmes, eſt très-propre à bien faire connoître en quoi ils font conſiſter cette excellente vertu, juſqu'où ils la portent, & comment ils la pratiquent, nous avons traduit dans notre langue ce que nous avons trouvé de plus propre à remplir ce deſſein, & nous en avons formé un Recueil qui peut fournir des matériaux pour l'ouvrage qu'on deſireroit, ou même donner des vues pour un

autre plus utile & plus approprié à l'Europe. Cette annonce sans doute ne prévient pas en faveur de l'entreprise ; mais outre que ce plan eloigne tout soupçon d'infidélité, d'adulation & d'hyperbole, il a encore le grand avantage de rendre la Piété des Chinois trait pour trait, de la contre-tirer sur le tableau qu'ils en ont fait eux-mêmes, & de lui conserver cet air antique & original qui la distingue de celle de tous les autres peuples, soit barbares, soit policés. Peut-être même que les lecteurs les plus délicats, nous sauront gré de les avoir mis à même de voir par leurs yeux, de juger d'après leurs propres réflexions, & de lire du Chinois de tous les styles & de tous les âges, en remontant jusqu'aux générations les plus voisines du déluge.

Les Chinois avoient des livres avant que les Grecs eussent des lettres. Chaque siecle en a vu augmenter le nombre dans tous les genres. Ceux qui ont eté faits sur la Piété Filiale depuis vingt siecles suffiroient seuls pour former une grande bibliotheque. Aussi, bien loin de donner à entendre que nos choix présenteront à l'Europe ce qu'on trouve ici de mieux pensé & & de mieux ecrit sur cette excellente vertu, nous nous faisons une conscience d'avertir & d'articuler nettement que nos connoissances, nos loisirs & nos pensées ne pouvoient pas s'elever si haut. De l'exactitude & du travail, voilà tout ce qu'on peut exiger d'un Missionnaire. Aussi nous sommes-nous bornés dans notre Recueil ; 1°. à un extrait du *Li-ki*, un des cinq Livres canoniques ; 2°. à une traduction littérale de plusieurs morceaux du *Hiao-king*, ou *Dialogue sur la Piété Filiale* ; 3°. à des notes sur le *Hiao-king*, tiré des Commentaires, Gloses & Paraphrases les plus estimées ; 4°. à un extrait du *Hiao-king-yen-y*, sur les devoirs particuliers de la Piété Filiale de l'Empereur ; 5°. à une notice de ce qui a trait à la Piété Filiale, dans le Code des loix de la dynastie régnante ; 6°. à diverses pieces en prose

& en vers, anciennes & modernes, telles que nous les avons trouvées çà & là; 7°. à une ſuite choiſie d'exemples de Piété Filiale les plus préconiſés, les plus ſouvent cités, & qui caractériſent mieux celle des Chinois; 8°. à un Recueil de penſées, maximes, réflexions, proverbes, caracteres & portraits tirés des livres qui nous ſont tombés ſous la main (*a*).

Comme l'Europe eſt encore bien eloignée de la Chine, il eſt evident qu'une indication générale ne ſauroit ſuffire pour la majeure partie des morceaux & pieces dont eſt compoſé ce Recueil. *Il faut les connoître* en détail, pour en trouver la lecture plus intéreſſante: chacun aime à ſavoir qui lui parle & ſur quoi eſt fondée l'autorité de ſon témoignage. Nous avons jugé à propos, par cette raiſon, de mettre de courtes notices à la tête de chaque article (*b*).

(*a*) L'Europe ne demandant gueres que des faits & des textes originaux ſur les Chinois, on a cru devoir ſupprimer une partie des réflexions & des ſentimens particuliers de ceux qui envoient ces Mémoires. On a auſſi retranché des *textes traduits quelques traits trop* près de la nature, & qui auroient pu bleſſer la délicateſſe de l'Europe.

(*b*) *Proteſtation.* Comme la droiture de nos vues & la pureté de notre intention, en compoſant ce Recueil, ne ſuffiſent pas pour nous raſſurer ſur les mépriſes, les fautes ou même les propoſitions peu exactes qui pourroient nous être echappées, nous déclarons ici que nous ſommes prêts à rétracter & condamner ſans aucune reſtriction, explication, ni limitation, rétractons même & condamnons dès ce moment tout ce qui pourroit n'être pas pleinement & entiérement conforme à l'enſeignement de l'Egliſe Romaine; en conſéquence, ſi on vouloit donner cet Ouvrage au Public, non ſeulement nous conſentons, mais nous prions qu'on ait la charité d'y faire toutes les corrections & ſuppreſſions qu'on croira néceſſaires, & nous les avouons de *tout notre cœur pour tout* ce qui regarde le dogme & la morale de l'Egliſe. Pour ce qui n'eſt qu'erudition, critiques, ſyſtêmes & opinions, nous prions qu'on veuille bien s'en fier à notre exactitude & à nos recherches dans tout ce qui ne ſeroit pas contraire aux loix & à la police du Gouvernement; mais pour ce qui n'eſt qu'elocution & langage, ſi on vouloit donner ce Recueil au Public en entier, nous nous faiſons juſtice & convenons qu'il auroit beſoin d'être retouché par une main amie, & nous ne pouvons que faire des prieres pour demander un travail ſi ingrat.

EXTRAITS DU *LI-KI*, SUR LA PIÉTÉ FILIALE.

Notice du Li-ki.

LE *Li-ki* n'eſt que le quatrieme des *King*; mais ce ſeroit peut-être celui dont bien des Savans feroient le plus de cas, à cauſe des détails qu'on y trouve ſur la religion, le gouvernement, les loix, les mœurs & les uſages des anciens Chinois, en remontant depuis le cinquieme ſiecle avant J. C. juſqu'au commencement de la Monarchie. Le *Li-ki* eſt auſſi à cet egard un excellent commentaire des autres *King*, dont il confirme le témoignage, eclaircit les récits, & débrouille bien des obſcurités. Quel dommage qu'il n'ait pas eté mieux conſervé! C'eſt une affaire en Chine que de ſavoir l'hiſtoire détaillée de la maniere dont il a eté trouvé, publié & conſervé après le grand incendie des anciens *livres*. *Comme la politique* des Empereurs de la dynaſtie des *Han* avoit plus lieu de le craindre que tous les autres *King*, à cauſe qu'il montroit dans un jour plus odieux & plus ſenſible, les innovations, & les entrepriſes faites ſur la liberté publique, elle en recula la publication le plus qu'elle put, & n'en donna d'abord que dix-ſept Chapitres, extraits encore & compilés d'une façon embrouillée, qui etoit plus propre à obſcurcir le ſouvenir de l'ancien gouvernement qu'à en donner une véritable idée. Ce ne fut que peu-à-peu & à différentes repriſes qu'on donna le reſte, plus mêlé encore, à ce qu'il paroît, de redites, de contradictions & d'anachroniſmes, ſelon qu'il importoit plus au gouvernement d'en affoiblir l'autorité. Quelques Lettrés néanmoins ont ſoutenu que

les manuſcrits furent donnés tels qu'on les avoit trouvés, & que n'etant que des fragmens détachés & diſparates, ce ne fut que pour être plus fidele qu'on défendit à la critique d'y toucher. Quoi qu'il en ſoit, le Recueil s'accrut juſqu'à quarante-neuf Chapitres, dont pluſieurs évidemment n'ont jamais fait partie de l'ancien *Li-ki*, qui en avoit trois cens. A prendre ce *King* dans ſa totalité, l'eſprit de l'ancien gouvernement y eſt repréſenté d'une maniere ſi ſimple, la morale des premiers âges y eſt expoſée avec tant de candeur, que c'eſt ſans contredit celui de *tous les anciens monumens prophanes* où l'on voit de plus près la haute antiquité.

CHAP. *Tien-li.*

Soyez toujours pénétré de reſpect; (il faudroit traduire de *religion* pour prendre la penſée des anciens & ſauver la concordance des *King*) votre contenance ſera celle d'un homme qui replie ſes regards ſur ſon ame, & vos paroles celles d'un homme qui regne ſur ſes paſſions (*).

Que l'amitié ne vous aveugle pas ſur les défauts de vos amis, *ni votre haine ſur les défauts* de vos ennemis.

S'enrichir, eviter la peine, l'emporter ſur les autres, & être le mieux partagé, ſont les premieres penſées du vulgaire, & les dernieres des grandes ames.

Laiſſez aux autres les doutes que vous ne ſauriez leur eclaircir, mais ne leur en faites pas naître ſur ce qui eſt certain.

Suivez les mœurs de votre ſiecle dans tout ce qui n'eſt pas oppoſé à la religion.

La politeſſe défend de parler beaucoup, & la probité de parler mal de qui que ce ſoit.

(*) On a cru qu'on devoit laiſſer ici ces dix ou douze maximes, quoiqu'elles n'aient point pour objet la Piété Filiale.

La ſageſſe même, la vertu, la bienfaiſance & la probité ne plaiſent qu'autant qu'elles ſe plient aux attentions de la bienſéance.

Quelque vivacité qu'on mette dans une diſpute, quelque intéreſſé qu'on ſoit au gain d'un procès, il ne faut pas s'ecarter des bornes de la décence & de l'honnêteté.

La religion ſeule rend indiſſolubles les liens qui uniſſent le Prince & le ſujet, les ſupérieurs & les inférieurs, le pere & le fils, le frere aîné & le frere cadet.

La décence ſauve les riches des enfances de l'orgueil & des effronteries du libertinage, & les pauvres, des baſſeſſes de la timidité & des menſonges de l'adulation.

Quelque queſtion qu'on vous faſſe ſur le gouvernement, ne parlez que de l'ancien.

Un fils bien né evite toute diſpute avec ſes egaux.

Un fils qui garde le *Li*, a ſoin que ſon pere & ſa mere ſoient chaudement en hiver & fraîchement en eté; il vient ſoir & matin dans leur chambre pour s'aſſurer par lui-même que rien ne leur manque.

Un fils bien né n'aborde le condiſciple de ſon pere que lorſqu'il l'appelle, ne ſe retire que quand il lui permet, & ne lui parle que pour lui répondre.

Honorez comme votre pere celui qui a le double de votre âge, & comme votre aîné celui qui a dix ans plus que vous.

Un fils bien né avertit ſon pere avant que de ſortir de la maiſon, & vient le ſaluer à ſon retour.

On ne parle point de vieilleſſe, ni d'âge avancé, en préſence de ſes pere & mere.

Un fils bien né ne ſe loge point dans l'appartement du milieu, ne s'aſſied point au milieu de la natte, ne paſſe pas par le milieu de la porte.

Un fils rempli de Piété Filiale entend ſes pere & mere

qu'il

ſans qu'ils lui parlent, & il les voit ſans être en leur préſence.

Un fils bien né ne monte point ſur les hauteurs, ne s'approche point des précipices, & ne parle mal de perſonne ; il evite egalement ce qui le cache & ce qui l'expoſe, parce qu'il craint de flétrir la réputation de ſes pere & mere.

Un fils ne poſſede rien en propre du vivant de ſes parens ; il ne peut pas même expoſer ſa vie pour un ami.

Un fils, du vivant de ſon pere & de ſa mere, ne porte jamais le grand deuil en entier.

Quand on a perdu ſes pere & mere, on ne porte plus d'habits d'une couleur gaie & voyante.

Lorſqu'on marche de compagnie avec ſon ancien, on ne ſe détourne pas pour parler à un autre ; lorſqu'on le rencontre en chemin, on va vers lui quelques pas, puis on s'arrête la main devant la poitrine, & on ne lui dit rien s'il n'interroge pas.

Au premier cri d'un pere qui appelle, on quitte tout ſans délai & on court à lui.

Un fils ne s'aſſied nulle part ſur la même natte que ſon pere.

Le fils d'une veuve ne ſe lie d'amitié qu'avec des perſonnes d'une vertu connue.

Quand un pere ou une mere ſont malades, on eſt négligé dans ſa coëffure, embarraſſé dans ſon maintien & diſtrait dans ſes paroles ; on ne touche à aucun inſtrument de muſique, on mange ſans appétit, on boit ſans goût ; on ne ſourit que du bout des levres ; & on n'a pas la force de ſe mettre en colere.

Lorſqu'un pere ou une mere ont quelque ſujet de chagrin, on ne fait ni ne reçoit de viſites.

La rigueur du deuil ne doit pas aller juſqu'à trop amaigrir ou juſqu'à affoiblir ni la vue, ni l'ouie.... Si on a une bleſſure à la tête, on peut la laver ; ſi on eſt echauffé, on peut prendre le bain ; ſi on eſt malade, on peut manger de la viande &

boire du vin; mais on reprend les obſervances du deuil dès qu'on eſt remis: les négliger, ce ſeroit outrager la nature & abjurer la Piété Filiale.

Quand on a atteint cinquante ans, on n'eſt pas obligé de pouſſer l'abſtinence du deuil juſqu'à maigrir; à ſoixante ans, il faut l'eviter & ne ſe retrancher que peu de choſes ſur ſon vivre; à ſoixante-dix ans, il ſuffit de porter des habits de deuil, on peut manger de la viande & boire du vin; on couche dans ſon appartement ordinaire.

Le meurtrier de votre pere ne doit pas reſter ſous le ciel avec vous; il ne faut pas mettre les armes bas, tandis que celui de votre frere vit encore, & vous ne pouvez pas habiter un même Royaume avec celui de votre ami.

La ſalle des Ancêtres eſt le premier bâtiment qu'on eleve quand on bâtit un Palais..... Les vaſes des cérémonies funéraires ſont les premiers qu'on achete; quelque pauvre qu'on ſoit, on ne vend point les vaſes des cérémonies; on ne coupe point les arbres des ſépultures.

Quand un Lettré veut quitter ſa patrie, on tâche de l'en détourner, en lui diſant: *Quoi! vous abandonneriez les tombeaux de vos ancêtres?*

Un Mandarin ſacrifie ſa vie pour la défenſe du peuple, un Lettré pour celle des loix.

Un ſujet ne laiſſe rien tranſpirer au-dehors de ſes repréſentations au Souverain; ſi après en avoir fait trois fois, il n'obtient rien, il ſe retire. Un fils qui ſert ſes parens avec une vraie Piété Filiale, leur fait auſſi trois fois des repréſentations, s'il n'en eſt point ecouté, il gémit & ſe noie dans ſes larmes, mais il ne les quitte pas.

Un ſujet goûte aux remedes que doit prendre ſon Prince; un fils, à ceux qu'il préſente à ſes parens: un fils n'invite point un Médecin dont le pere & le grand-pere n'ont pas exercé la Médecine.

Le fils d'une concubine ne fait point les cérémonies aux ancêtres.

CHAP. *Tan-kong.*

Un fils bien né honore ses parens sans faire attention à leurs mauvaises qualités, cache avec soin leurs défauts, & leur laisse ignorer à eux-mêmes sa sensibilité à leurs mauvais traitemens. Il se tient sans cesse auprès d'eux pour les servir lui-même, pourvoit avec empressement à tous leurs besoins dans quelque situation qu'il se trouve, & ne se relâche jamais de ses soins pendant toute leur vie.

Le fils de *Tsée-sée-chang* ne porta point le deuil de sa mere qui avoit eté répudiée; les disciples de *Tsée-sée* lui en ayant demandé la raison, il avoua que c'etoit une innovation, & se contenta de dire: *Tant qu'elle a eté mon epouse, elle a été sa mere; mais en cessant d'être mon epouse, elle a cessé aussi d'être sa mere.*

Confucius ayant enterré sa mere dans le même tombeau que son pere, dit à ses disciples: *On n'elevoit point de terre autrefois sur les tombeaux comme aujourd'hui; pour moi qui n'ai point de demeure fixe, j'ai elevé une butte de quatre pieds de hauteur, pour reconnoître sûrement où mon pere & ma mere sont enterrés.*

Le deuil finit après trois ans, mais un fils conserve toujours un tendre souvenir pour ses parens; s'il est vertueux, il les regrette toute sa vie, & ne se permet ni joie, ni amusement le jour de l'anniversaire de leur mort.

Du temps de *Chun*, il n'y avoit point d'autre sépulcre pour les morts que le tombeau de brique où on les enterroit. Sous la dynastie des *Hia*, on ajouta une seconde enceinte de briques; sous celle des *Chang*, on mit le cadavre dans un double cercueil, avant que de l'enterrer dans la double enceinte de briques;

sous celle des *Tcheou*, on a ajouté divers ornemens sur les tombeaux.

Un fils dont le pere vient d'expirer est comme foudroyé ; il ressemble à un homme absorbé dans ses pensées, qui ne sait ni avancer ni reculer. Quand on met le cadavre dans le cercueil, ses yeux egarés ne se fixent nulle part ; il est comme un homme eperdu qui cherche avec inquiétude ce qu'il désespere de retrouver ; aux funérailles, il n'a ni maintien, ni contenance ; il est comme un homme qui tombe en syncope en voyant s'anéantir pour jamais toutes ses espérances à la fois.

Le grand deuil fini, *Mong-hien* ne touchoit à aucun instrument de musique, & n'alloit point dans l'appartement de son epouse. Confucius disoit de lui qu'il avoit un pas d'avance sur les plus sages.

Comment doit se comporter un fils vis-à-vis de l'ennemi de son pere, demanda *Tsée-hia* à Confucius ? Il se couche en habits de deuil, lui répondit Confucius, & n'a que ses armes pour chevet ; il n'accepte aucun emploi & ne souffre point qu'il reste sur la terre. S'il le rencontre, soit dans le marché, soit au Palais, il ne retourne point chez *lui pour prendre ses armes*, mais il l'attaque sur le champ.

Ce n'est que sous la dynastie des *Tcheou* qu'on a commencé à donner des surnoms aux morts.

La mere de *Tsée-lieou* etant morte, un de ses freres utérins lui conseilla de vendre les concubines de leur pere pour acheter ce qui etoit nécessaire pour les funérailles : *Il seroit terrible*, lui répondit *Tsée-lieou*, *de vendre les meres de nos freres pour enterrer la nôtre.*

Un paysan du pays de *Ki* pleurant comme un petit enfant à l'enterrement de sa mere, Confucius dit à ses disciples : *Cet homme est véritablement affligé, mais il ne garde pas la décence ; le sage se possede assez lui-même dans l'ivresse de la*

douleur pour que sa maniere même de pleurer puisse être imitée.

Les dépenses funéraires doivent être proportionnées à la fortune de la famille du mort.... Si on est pauvre, il suffit d'envelopper le cadavre & de l'enterrer.

Quand le Prince rencontre un convoi, il députe quelqu'un de ses gens pour faire des complimens de condoléance aux parens du mort.

Appeller l'ame est un effet de l'amour qu'on a pour le mort; c'est du cœur que partent toutes les prieres & tous les vœux qu'on fait: on n'a point à espérer qu'elle reviendra de la région cachée, & on s'adresse à tous les esprits.

Tsée-tchang demanda s'il etoit vrai, comme il est rapporté dans le *Chou-king*, que *Kao-tsoung* eût passé trois ans sans parler, & n'eût commencé qu'après ce temps expiré, à régler les affaires de l'Empire? *Oui sans doute*, lui répondit Confucius, *& cela devoit être ainsi.* Dans l'antiquité, quand l'Empereur etoit mort, le Prince héritier ne se mêloit point du gouvernement pendant les trois années du deuil, & en laissoit le soin à son Ministre.

Le fils de Chou-ouen-tsée ayant demandé un titre d'honneur pour son pere avant qu'on l'enterrât, le Prince de Ouei, dont il avoit eté premier Ministre, lui répondit: La famine désoloit le Royaume de Ouei, *votre pere donna du riz à ceux qui en souffroient davantage. Quelle bienfaisance! Le Royaume de* Ouei *toucha presque au moment de sa ruine, votre pere en défendit les intérêts au péril de sa vie. Quelle fidélité! Le gouvernement du Royaume de* Ouei *ayant eté confié aux soins de votre pere, il fit beaucoup d'excellentes loix, entretint la paix & l'union avec tous les Princes voisins, & conserva les droits & les prééminences de ma couronne. Quelle sagesse! Ainsi, le titre d'honneur que je lui décerne est celui de* Tchin-ouei-ouen, *bienfaisant, sage & fidele.*

Un fils ayant tué ſon pere dans le Royaume de *Tchou*, le Magiſtrat en avertit *Ting-kong* qui etoit alors ſur le trône. Ce Prince, conſterné de cette horrible nouvelle, ſe leva de ſa natte en ſoupirant, & dit : *C'eſt ma faute, je ne ſais pas régner ;* puis il déclara quelle ſeroit la punition de pareils crimes : *Que ceux qui ſont dans la maiſon tuent ſur le champ le fils dénaturé qui aura attenté à la vie de ſon pere ; la maiſon ſera enſuite abattue, raſée, & le terrein qu'elle occupoit changé en egout, & le Prince s'abſtiendra de vin pendant une lune entiere.*

On ne rompt jamais ni avec un parent, ni avec un ancien ami.

Tchang-tſée paſſa cinq jours, à la mort de ſa mere, ſans prendre aucune nourriture.

CHAP. *Ouang tchi.*

Le fils unique d'un vieillard de quatre-vingts ans eſt exempt de tout ſervice ; toute la famille de celui qui en a quatre-vingt-dix en eſt exempte ; celui qui ſeul ſert un malade en eſt exempt, ainſi que ceux qui ſont dans le grand deuil de trois ans pour un pere ou une mere.

Un fils qui va avec ſon pere, reſte un pas derriere lui & ne fait que le ſuivre ; un cadet a la même attention pour ſon aîné.

Les riches ne laiſſent plus aller à pied un vieillard de ſoixante-dix ans, & les plus pauvres lui ſervent de la viande à tous ſes repas.

CHAP. *Tſeng-tſée-ouen.*

L'oncle d'un jeune homme qui a perdu ſon pere & ſa mere, envoie dire aux parens de ſa fiancée : un tel eſt en grand deuil, il ne peut pas devenir votre frere, & vous en donne avis. La fille y conſent, mais il eſt d'uſage qu'elle ne ſe marie pas à un

autre. Les trois ans du deuil fini, le pere & la mere de la fille font inviter le jeune homme à l'epouser ; s'il ne se rend pas à leur invitation, il leur est libre de la donner à un autre.

Un inférieur ne prononce point l'eloge funebre de son supérieur, ni un jeune homme celui d'une personne âgée.... Il n'appartient qu'à l'Empereur d'y nommer le *Tien*.

Sous la dynastie des *Hia*, on se démettoit de ses emplois, dès qu'on avoit commencé les funérailles de son pere ; sous celle des *Tchang*, on attendoit qu'il fût inhumé. Il est dit dans le *Li-ki : Le Prince ne détourne point ses sujets des devoirs de la Piété Filiale.*

CHAP. *Ouen-ouang-chi-tsée.*

L'education du Prince héritier est confiée au *Tai-fou* & au *Chao-fou*, afin qu'ils lui enseignent les devoirs réciproques du pere & du fils, du Prince & du sujet. Le premier s'applique à lui faire comprendre la vérité & la beauté, la nécessité & l'utilité de cette grande doctrine. Le second la développe & *la confirme par des exemples.... Qui* sait être bon fils & en remplir les devoirs, saura être bon pere & en remplir les obligations ; qui sait être soumis à son Souverain, saura régner ; qui sait obéir, saura commander. *Tching-ouang* trop jeune pour régner, pouvoit apprendre les devoirs d'un sujet, mais non ceux de fils (son pere etoit mort). *Tcheou-kong* prit le biais d'instruire en sa présence son fils *Pé-kin*, afin qu'il profitât des instructions qu'il lui faisoit, & apprît par-là à *Tching-ouang* (son neveu) les devoirs de justice des peres & des enfans, des Princes & des sujets, des vieux & des jeunes.....

Celui qui est chargé des Princes du sang, leur enseignera sur-tout à entretenir la concorde avec leurs parens, en rendant à chacun ce qui lui est dû, à les honorer, à aimer leurs freres,

à être fideles à leurs amis, & leur donnera des idées claires & nettes des obligations rigoureuses & de justice, du pere & du fils, & de la subordination des anciens & des jeunes.

Le jour que l'Empereur doit venir faire la visite du College Impérial, on bat du tambour au premier crépuscule pour eveiller tout le monde.... Les tables sont servies, lorsque l'Empereur entre dans la salle du festin; il examine si le vin qu'on a préparé est bon, si les mets sont délicats & choisis, si tout est dans l'ordre.... & donne ainsi l'exemple du respect qu'on doit à ses anciens. On passe dans l'appartement *Tsing-miao* pour assister au concert: le concert fini, on commence la conversation dont le sujet ordinaire roule sur les devoirs des peres & des enfans, du Prince & du sujet, des vieux & des jeunes; ou bien sur la gloire qu'on acquiert par la vertu, & c'est-là le grand *Li*. Ensuite commencent au son de la flute & du flageolet les danses *Ta-ou*.... La musique & les danses finies, les Mandarins en avertissent l'Empereur qui ordonne aux Princes *Kong*, *Heou*, *Pé*, *Tsée*, *Nan* (cinq ordres de Princes), & aux grands de l'Empire, de s'en retourner dans leurs Etats & Districts, d'y faire la cérémonie du repas des vieillards.... Ces belles institutions nous ont eté transmises par des sages qui, regardant la Piété Filiale comme la base des loix sociales, chercherent à en cultiver les sentimens par ces témoignages de respect, & à en fixer les œuvres par ce cérémonial; car la sage antiquité faisoit de tous ses etablissemens un encouragement public & une leçon de toutes les vertus.

CHAP. *Nei-tsée*.

Au premier chant du coq, les enfans & les brus viennent dans la chambre du pere & de la mere, leur présentent de l'eau pour se laver les mains, leur donnent leurs habits, ramassent le

le chevet, roulent la natte, arrosent la chambre, &c. Quand le pere & la mere veulent se coucher, les enfans & les brus viennent pour les servir.... c'est l'aîné des fils qui présente la natte & leur demande de quel côté de l'estrade ils veulent reposer; le cadet déroule les matelas, &c. *Ces détails du service filial expliquent la maniere de vivre des anciens & leurs mœurs.*

Une bru sert son beau pere & sa belle-mere comme elle serviroit son pere & sa mere.... Elle ne paroît jamais devant eux sans avoir sur elle un sachet d'odeurs, & sans être vêtue de ses grands habits (*c'est-à-dire, qu'elle ne doit pas être en déshabillé*). Quand elle entre dans leur chambre, elle compose son maintien, baisse le ton de sa voix, & leur demande respectueusement si leurs habits sont trop chauds ou trop minces, s'ils sont incommodés; soit que sa belle-mere entre ou sorte, elle la soutient & l'aide à marcher.... Quelque soin ou service qu'elle lui rende, elle doit avoir un air ouvert & des manieres egalement respectueuses & aisées.

Un fils qui est en charge & logé séparément de ses pere & mere, vient chaque matin leur demander ce qu'ils souhaitent manger. Au soleil levant, il va vaquer à son office; mais le soir il revient saluer son pere & sa mere.... Quand ils sont à table, leurs enfans & les brus sont tous à leurs côtés, & restent jusqu'à la fin de leur repas pour les servir.... Si le pere est mort, le fils aîné est à la tête des autres pour servir sa mere.

Quand les enfans & les brus sont dans la chambre du pere & de la mere, ils ne doivent répondre à leurs ordres qu'en disant: *J'obéis*... Soit qu'ils s'approchent ou s'éloignent d'eux, leur démarche doit être grave & leur contenance respectueuse; soit qu'ils entrent ou qu'ils sortent, ils doivent commencer par les saluer. Tout le temps qu'ils sont en leur présence, il faut qu'ils soient bien attentifs à ne rien dire entre

leurs dents, & qu'ils evitent de tousser, de cracher, de se moucher, de regarder çà & là, de se pencher, &c.

Si votre pere & votre mere font quelque faute, composez votre maintien, prenez un air ouvert, modeste & affectueux, baissez le ton de votre voix, & faites-leur vos représentations; s'ils ne vous ecoutent pas la premiere fois, redoublez de respect, d'attention & de ménagemens, & revenez à la charge. Quoique vos représentations les mortifient, il vaut encore mieux leur causer ce déplaisir que de voir leurs concitoyens & tout le canton offensés de leurs mauvais procédés. Si votre pere & votre mere se mettent en colere, & vous battent jusqu'à vous blesser, gardez-vous bien d'en concevoir ni mauvaise humeur, ni rancune, mais redoublez plutôt les attentions de votre respect & de votre amour.

Les pere & la mere chérissent-ils tendrement le fils d'un esclave, leurs fils & leurs petits-fils doivent le chérir aussi, & respecter, même après leur mort, l'amitié qu'ils avoient pour lui.

Quelque tendresse & affection qu'ait un fils pour son epouse, il doit la renvoyer, *si elle déplaît à son pere & à sa mere.* Quand au contraire, il n'a que de la froideur & de l'indifférence pour elle, si son pere & sa mere lui disent: *Votre epouse nous sert bien, nous en sommes contens;* il doit la traiter comme une epouse chérie, & la garder jusqu'à la mort.

Quand vous avez eu le malheur de perdre votre pere & votre mere, appliquez-vous sans relâche à faire le bien, & redoublez d'attention pour eviter tout ce qui pourroit flétrir leur mémoire. Il seroit horrible que votre mauvaise conduite & vos entreprises insensées allassent noircir leur réputation jusques dans leur tombeau.

Une bru ne se retire pas dans sa chambre sans l'agrément

de sa belle-mere; elle n'en sort pas non plus sans sa permission: quelque chose qu'elle veuille faire, elle doit d'abord la prévenir & obtenir son consentement. Une bru n'a rien en propre, ne tient rien de caché, n'a aucun meuble qui lui soit personnellement affecté, ne prête ni ne donne rien de son chef; si quelqu'un lui fait un présent en habits, en toile, en soieries, en sachets d'odeurs & parfums, &c. elle le reçoit, & va le présenter à son beau-pere & à sa belle-mere; s'ils l'acceptent, elle s'en réjouit comme si on lui en faisoit présent une seconde fois; s'ils le lui rendent, elle doit d'abord s'excuser de l'accepter, & quand ils l'y obligent, elle les en remercie & le garde pour quand ils en auront besoin.

Le fils aîné & les autres enfans de la maison doivent avoir toutes sortes d'egards pour la branche qui descend en droite ligne du premier chef de la famille, & respecter particuliérement celui qui en est l'aîné, ainsi que son epouse. Quoique riches & en charge, bien loin d'en faire parade lorsqu'ils vont chez lui, ils doivent avoir l'attention de laisser leurs chars & leur train à quelque distance de la maison, & d'y entrer sans aucune suite. Ils doivent aussi lui offrir ce qu'ils ont de plus beau en meubles, en habits, en robes précieuses, en fourrures, en chars, en chevaux, & garder les moindres pour eux; sans cela, il ne convient pas qu'ils se présentent chez lui. Il est contraire à la Piété Filiale d'accabler ses proches de l'eclat, soit de ses richesses, soit de son rang.

Un fils qui a une vraie Piété Filiale, redouble de soin pour être l'appui & la consolation de la vieillesse de son pere & de sa mere; il va au-devant de tout ce qui leur fait plaisir, ne contrarie sur rien leurs inclinations, ne leur fait rien voir ni entendre que d'agréable, leur procure un sommeil tranquille, & ne leur sert à manger que des choses egalement saines, délicates & appétissantes; il aime ce qu'ils aiment, il honore

ce qu'ils honorent. Epousant leurs inclinations même pour un chien ou un cheval, comment oseroit-il les démentir envers des hommes?

Proches & parens, tous doivent respecter la prééminence de la branche aînée jusques dans un enfant qui tette, & lui prendre la main droite par honneur.

CHAP. *Yn-tsao & Sang-fou-siao-ki.*

Tandis que vous avez encore votre pere & votre mere, c'est toujours en leur nom que vous devez remercier des politesses & des présens qu'on vous fait.

Si votre pere vous envoie quelque part, gardez-vous de faire aucune représentation ni difficulté, mais laissez ce que vous tenez à la main, ne finissez pas même de manger le morceau que vous avez commencé, & partez sur le champ.

Dans le grand deuil, les femmes n'ont qu'une baguette de coudrier pour eguille de tête.

Le deuil est différent pour le pere & la mere, pour l'aïeul & le bisaïeul, pour un *frere aîné & des oncles, pour un parent* & une parente; la bienséance & le bon ordre le demandent ainsi.... Le deuil est plus ou moins long, selon que le dégré de parenté est plus ou moins eloigné; il est de trois ans pour les uns & de deux ans pour les autres, de neuf mois pour ceux-ci, de sept pour ceux-là, tantôt de cinq mois & quelquefois de trois seulement.

CHAP. *Tu-tchouen & Hio-ki.*

Maintenir les devoirs de la Piété Filiale, récompenser les services, confier l'administration publique aux sages, employer les talens & conserver la bienfaisance, est ce qu'il y a de

capital dans le gouvernement. Si ces cinq points ſont tous obſervés, l'abondance regne dans un Empire, & tout le monde en jouit. Si un ſeul eſt négligé, tout y eſt en péril.

Si le Prince a des oncles & des aînés, ils ne prennent point devant lui le titre d'oncle ni de frere aîné, qui marqueroit dans le ſujet de la ſupériorité ſur ſon Souverain.

Si un Prince penſe & agit en homme, il aimera ſon pere & ſa mere; s'il aime ſon pere & ſa mere, il reſpectera ſes aïeux & honorera ſes ancêtres; s'il honore ſes ancêtres, il révérera leur mémoire; *s'il révere leur mémoire, il aimera ſes* ſujets, il punira avec equité & modération, les peuples ſeront tranquilles, l'abondance régnera dans l'Empire, la religion, les mœurs & la juſtice ſeront floriſſantes, la joie ſera univerſelle; auſſi eſt-il dit dans le *Chi-king* (en parlant de *Ouen-ouang*): *Quel eclat de gloire! quelle raviſſante proſpérité! tous les cœurs ſont unis.*

CHAP. *Yo-ki & Tſu-ki.*

Dans les temples & dans les ſalles des Ancêtres, la muſique *doit egalement inſpirer la religion* au Prince & aux ſujets, aux grands & aux petits. Dans les fêtes publiques & dans les aſſemblées de parens, elle doit egalement inſpirer la condeſcendance & les egards aux vieux & aux jeunes. Dans les familles & dans les ménages, elle doit egalement inſpirer l'amour & la tendreſſe aux peres & aux enfans, aux aînés & aux cadets. Plus on examine la muſique, plus on trouve que ſon unique but, ſoit dans ce qui en fait l'eſſence, ſoit dans ce qui n'en eſt que l'acceſſoire, eſt de reſſerrer les liens qui uniſſent le pere au fils, le Prince au ſujet, tous les hommes les uns aux autres.

Le ſage qui s'applique à la muſique & au cérémonial, eſt la lumiere du monde.

Quand un Prince meurt, le Prince héritier attend que les funérailles ſoient finies pour prendre le titre de ſa principauté.

Pendant toutes les funérailles, un fils, en parlant de ſoi, ne ſe donne que les noms de *fils reſpectueux*, *fils eploré*, *fils inconſolable* (La politeſſe antique & moderne de Chine ne tolére pas notre *je*, *moi*. On dit au Prince: *Votre humble ſujet fera*, &c. à un aîné, *votre petit frere*; à un pere & une mere, *votre petit enfant*; à un ſupérieur, *votre ſerviteur*, &c. Ainſi dans le deuil, on dit: *Le fils eploré, le fils inconſolable vous prie* ou *vous remercie*, &c.).

La religion eſt la premiere choſe dans le deuil, les larmes & les ſanglots la ſeconde; le jeûne & la maigreur la derniere. La couleur & l'air du viſage doivent répondre aux ſentimens du cœur; le maintien & les manieres, aux habits dont on eſt vêtu.

Pendant le grand deuil, on ſalue en ſilence, & en ſe proſternant la face contre terre.... On n'eſt point obligé de cacher ſes larmes.... On ne reçoit aucune invitation.... On peut recevoir des viſites après les funérailles, mais on n'en rend point.... On ne doit point ſe baigner.

Quand le pere eſt en habit de deuil (fût-ce pour des etrangers), ſes enfans ne peuvent jouer d'aucun inſtrument de muſique dans la maiſon.

Une femme ne ſort point de ſon pays, à moins que ce ne ſoit pour le grand deuil; mais dans le grand deuil, une Princeſſe même ſort des Etats de ſon epoux, pour aller rendre ſes derniers devoirs à ſon pere ou à ſa mere.

CHAP. *Sang-ta-ki & Tſi-y.*

Si le fils d'un mort eſt encore dans la premiere enfance, on l'habille de deuil & on le porte entre les bras; celui qui le porte ſalue pour lui, &c.

La politique de nos premiers Empereurs se réduisoit à témoigner de l'estime pour les gens de bien, à traiter les Magistrats avec honneur, à avoir de la considération pour les vieillards, à respecter leurs anciens & à être pleins de tendresse pour les jeunes gens. Ces cinq points assuroient la tranquillité de l'Empire & le bonheur de leur regne. Pourquoi témoigner tant d'estime aux gens de bien? parce que leur vertu les approche du *Tao* (ou du *Chang-ti*). Pourquoi faire honneur aux Magistrats? parce que leur dignité est une extension de la souveraineté. Pourquoi avoir tant de considération pour les vieillards? parce qu'ils nous représentent nos parens. Pourquoi tant respecter les anciens? parce qu'ils nous rappellent nos aînés. Pourquoi avoir tant de bonté pour les jeunes gens? à cause du rapport qu'ils ont avec nos enfans. La Piété Filiale est un devoir aussi pressant pour l'Empereur que pour les autres, puisqu'il a reçu la vie d'un pere & d'une mere. L'amour fraternel est d'une obligation aussi etroite pour les Princes que pour les autres, puisqu'ils ont des aînés. Aussi nos anciens Empereurs, bien loin de s'ecarter jamais de cette doctrine, en avoient fait *le flambeau de leur politique*, pour gouverner tout l'Empire comme une seule & même famille.

Si un Prince veut enseigner à ses peuples la bienfaisance & l'amour de la paix, qu'il commence par aimer tendrement ceux de qui il a reçu la vie. S'il veut persuader la soumission & l'obéissance, qu'il ait du respect & de la déférence pour ses aînés. Plus son exemple enseignera au peuple la bienfaisance & l'amour de la paix, plus il le regardera comme son vrai pere; plus il enseignera le respect pour les anciens & la déférence pour les aînés, plus ses ordres seront respectés. La Piété Filiale envers les parens & la déférence pour les anciens, sont le grand & infaillible moyen de persuader l'obéissance, de

gagner les cœurs & de ſubjuguer les eſprits. Rien n'eſt impoſſible à un Prince qui s'y prend ainſi.

Notre corps eſt une portion de celui de nos peres & meres, qu'ils nous ont laiſſée comme un héritage: or, dès que c'eſt d'eux que nous avons reçu notre corps, nous devons le traiter avec reſpect. Qui n'a ni modeſtie, ni retenue dans ſon domeſtique, n'a pas de Piété Filiale.

La Piété Filiale eſt la doctrine eſſentielle qu'il importe le plus d'enſeigner au peuple, & qu'il faut lui enſeigner avant tout.

La Piété Filiale eſt une vertu dont l'excellence s'eleve juſqu'au ciel; la vaſte enceinte des quatre mers n'en peut epuiſer les bienfaits, & ſa gloire toujours nouvelle ne ſouffrira aucun affoibliſſement pendant la longue durée des ſiecles. Soit qu'elle s'etende au nord ou au midi, à l'orient ou à l'occident, elle rétablit par-tout le bon ordre & y fait la félicité des cœurs.

Qu'on ſoit en chaiſe à porteur ou qu'on aille à pied, on ſe détourne devant un vieillard pour lui céder le pas.

CHAP. *Tſi-tong.*

Il y a des caractères gravés ſur les *Ting* (grands vaſes dont on orne les ſépultures & ſalles des Ancêtres.). Ces caracteres contiennent l'eloge des ancêtres, pour tranſmettre leur nom & leur gloire à la poſtérité. Quelque belles qualités qu'euſſent nos ancêtres, ils avoient auſſi leurs défauts; mais on ne parle que de leurs belles qualités dans ces inſcriptions, parce que la Piété Filiale de leurs fils & petits-fils mérite cette conſolation, & que la plus auſtere ſageſſe ne voudroit pas la leur refuſer.

Les anciens tranſmettoient à la poſtérité la gloire & les belles qualités des grands hommes, afin que leurs deſcendans s'excitaſſent

s'excitassent à marcher sur leurs traces & à s'intéresser au bien public. Les fils & les petits-fils des Princes trouvoient dans les salles des Ancêtres tout ce qui etoit le plus capable de les empêcher de dégénérer.

Donner à ses ancêtres des louanges qu'ils n'ont pas méritées, c'est calomnier leur mémoire; ignorer leurs belles qualités, c'est se flétrir par sa stupidité; être instruit de leurs vertus, & ne pas en transmettre le souvenir à la postérité, c'est afficher l'ingratitude la plus basse: le sage rougiroit de tomber dans *quelqu'un de ces trois défauts.*

CHAP. *Ngai-kong-ouen* & *Fang-ki.*

Quand un Prince s'immortalise par ses vertus, les peuples font refluer sa gloire sur ses parens; car on se persuade aisément que le pere & la mere d'un fils vertueux ont eté vertueux eux-mêmes. Il travaille à les illustrer, en immortalisant son nom.

L'homme de bien ne se permet aucune faute ni négligence dans ce qu'il fait; il sert ses parens comme s'il servoit le *Tien*, & il sert le *Tien comme il sert ses parens.* Voilà pourquoi sa Piété Filiale le conduit à la perfection.

Dans les récompenses & honneurs que le Prince décerne au mérite, il doit commencer par les morts & non par les vivans, afin que le peuple apprenne à chérir la mémoire de ceux qui ne sont plus. Les Militaires qui ont péri à la guerre dans les pays etrangers, doivent passer avant les Magistrats qui sont morts paisiblement dans leur patrie, afin que le peuple apprenne à sentir ce qu'il doit à ceux qui le défendent: *Le souvenir de mon ancien Général*, dit l'Ode, *attendrit mon cœur & encourage ma vertu.* On ne sauroit trop prendre de précautions pour empêcher que le peuple n'oublie les morts. Pour peu

qu'on en perde le souvenir, combien de familles désolées qui n'ont plus ni recours ni appui.

C'est une grande preuve de Piété Filiale dans un fils, de n'oser rien changer pendant trois ans, à tout ce qu'avoit fait ou réglé son pere.

Un fils qui a une vraie Piété Filiale obéit à son pere & à sa mere dans les choses gênantes, sans qu'il lui échappe la moindre plainte; il les avertit de leurs défauts, sans se rebuter; il se dévoue pour eux aux travaux les plus pénibles, sans se lasser. *Un fils qui aime de cœur son pere & sa mere est infatigable*, dit le *Ché-king*.

On porte le deuil pendant trois ans pour son Souverain, comme pour son pere & sa mere. Un fils, du vivant de son pere, ne peut ni posséder rien en propre, ni disposer de sa personne; le bon ordre & la subordination le demandent ainsi. Par la même raison, l'Empereur ne traite aucun de ses sujets en etranger, & n'est traité en étranger chez aucun de ses sujets. Quand il va chez quelqu'un, il monte par l'escalier de l'orient & s'assied à la premiere place, pour nous apprendre qu'il est le Pere commun, & que tout lui appartient dans la grande famille de l'Empire.

Un fils, du vivant de son pere & de sa mere, n'oseroit disposer de lui-même, ni du char, ni des chevaux dont l'a gratifié le Prince.

CHAP. *Piao ki.*

Rendre le bien pour le mal, c'est conquérir tous les cœurs à la bienfaisance; rendre le mal pour le bien, c'est armer toutes les mains de poignards.

Il y a trois sortes d'humanités: leurs œuvres sont les mêmes, mais leurs motifs sont bien différens. L'humanité de sentiment

eſt une humanité de bonté d'ame.... L'humanité de prudence eſt une humanité d'intérêt... L'humanité de crainte eſt une humanité ſervile.

L'humanité eſt à la droite de l'homme de bien, & la ſageſſe à ſa gauche. L'humanité fait l'homme, la ſageſſe fait le juſte. Si l'on excelle en humanité, on eſt moins juſte & on ecoute plus l'amour que le reſpect. Si l'on excelle en juſtice, on eſt moins humain & on ecoute plus le reſpect que l'amour.... Aimer les hommes, parce qu'on eſt homme, c'eſt humanité: les aimer, *parce que la loi le commande, c'eſt s'aimer ſoi-même*. Voilà une humanité qui ſe replie.... L'humanité eſt une machine immenſe dont on n'a jamais epuiſé tous les mouvemens, & une vaſte région qu'on ne parcourt jamais en entier. Qui juge de ſes ſemblables par ce qu'ils devroient être, en trouve peu qui méritent le nom d'homme; qui en juge en les comparant les uns avec les autres, leur trouve bien des qualités eſtimables.

CHAP. *Tſée-y-pen-ſang* & *Ouen ſang*.

Si le Prince aime ſes ſujets comme un pere ſes enfans, ſes ſujets l'aimeront comme des enfans leur pere: s'il eſt fidele aux promeſſes qu'il leur fait, ils ſeront ſoumis & obéiſſants à ſes ordres: s'il les traite avec douceur & bonté, ils ſeront pleins de reſpect & de vénération pour ſa perſonne.

CHAP. *Ouen-ſou* & *San-nien-oueu*.

Le deuil de trois ans n'a jamais eté changé pour aucun Empereur, il remonte juſqu'à l'antiquité la plus reculée, & on n'en ſait pas l'origine. Confucius diſoit: « Un enfant ne quitte » qu'après trois ans le ſein de ſon pere & de ſa mere. La loi du » deuil de trois ans eſt la loi de tout l'Empire ».

CHAP. *Hoen-y, Tsiou-y & Sang-fou.*

Du respect pour les vieillards, dépend la Piété Filiale & la déférence pour les aînés ; de la Piété Filiale & de la déférence pour les aînés, dépend la tranquillité de tout l'Empire.... Confucius disoit : *Qu'on pouvoit juger du gouvernement par la maniere dont se faisoient les festins publics.*

On juge des personnes par leur conduite durant le deuil.

On obéit à sa mere comme à son pere, on a le même amour pour l'un & pour l'autre ; mais la mere ne tient que le second rang. Le ciel n'a pas deux soleils, la terre n'a pas deux Empereurs, un royaume n'a pas deux Princes, une famille n'a pas deux maîtres, un seul doit commander ; aussi quand le pere vit encore, on ne porte qu'un an le deuil de sa mere, afin de faire voir qu'il n'y a qu'un chef.

Hiao-king, ou Livre Canonique sur la Piété Filiale.

Notice du Hiao-king.

Le *Hiao-king* ou Livre Canonique *sur la Piété Filiale*, est, dit-on vulgairement, le dernier ouvrage de Confucius, & fut composé l'an 480 avant J. C. Les Savans ont fait un grand nombre de dissertations pour examiner & constater si ce petit dialogue est véritablement de ce sage. Ce qu'on y voit de plus clair, c'est qu'on le lui a toujours attribué, & qu'il n'est pas historiquement démontré qu'il en soit l'Auteur. Cependant, comme plusieurs Empereurs, quelques anciens historiens & de très-célebres critiques articulent nettement que c'est le Socrate

de la Chine qui l'a composé, on peut, ce semble, se ranger de leur avis, qui est le plus universellement suivi depuis bien des siecles, & n'a plus eu de contradicteurs dans ces derniers temps.

Le *Hiao-king* fut enveloppé dans la proscription des anciens livres, sous le regne de *Tsin-chi-hoang*. Comment a-t-il eté recouvré? Les exemplaires recouvrés etoient-ils les mêmes? lequel de ces exemplaires étoit le plus authentique? quel est celui qui a prévalu? Toutes ces questions mirent aux prises les Savans qui voulurent autrefois en faire une affaire d'Etat. Nous n'insisterons pas sur cet objet. On s'intéresse trop peu au fond du procès en Europe pour avoir la curiosité d'en lire les pieces.

Dès que le *Hiao-king* eut paru, il fut expliqué, commenté & paraphrasé de toutes les manieres qu'on peut imaginer. Pour comble de gloire, ce petit livre fut mis au nombre des livres canoniques, & décoré du titre de *King*. Méritoit-il tous ces honneurs? Le lecteur en jugera. Peut-être le *Hiao-king* doit-il plus sa gloire à l'intérêt qu'on prend ici à tout ce qui concerne la Piété Filiale, qu'à la maniere dont ce grand sujet y est traité; & ce sera encore une plus grande louange pour Confucius, qu'on sait avoir eté le conservateur & l'apôtre de la doctrine de la Piété Filiale.

Le P. Noël a traduit autrefois le *Hiao-king* en latin. Notre traduction sera nécessairement différente de la sienne. Il a travaillé sur le *Kou-ouen*, *vieux texte*, & nous sur le *Sin-ouen*, *nouveau texte*, qu'ont adopté les Lettrés du College Impérial. Outre cela, il s'est jetté dans la paraphrase, & nous, nous avons pris à tâche de présenter le texte en François tel qu'il est en Chinois. Nous avertissons que le texte auquel nous nous sommes attachés, est celui qui a prévalu au Palais, au College Impérial & dans toutes les Provinces.

HIAO-KING.

Confucius etant assis avec *Tseng-tsée* (1), il lui dit: Savez-vous quelle fut la vertu suréminente & la doctrine essentielle qu'enseignoient nos anciens Monarques (2) à tout l'Empire, pour entretenir la concorde parmi leurs sujets & bannir tout mécontentement entre les supérieurs & les inférieurs? =D'où pourrois-je le savoir, répondit *Tseng-tsée*, en se levant par respect, moi qui suis si peu instruit? =La Piété Filiale, reprit Confucius, est la racine de toutes les vertus & la premiere source de l'enseignement (3). Remettez-vous, je vous développerai cette importante vérité.

Extraits des Commentaires du Hiao-king.

(1) *Tseng-tsée* est un des plus illustres disciples de Confucius. C'est à lui que l'on doit le *Ta-hio* ou *la grande Science*, le premier des livres classiques & celui peut-être où le génie de Confucius brille avec plus d'eclat de toute sa sagesse (On l'a imprimé dans le Tome premier de ces Mémoires.).

(2) Ces anciens Monarques sont *Yao*, *Chun*, *Yu*, dont il est tant parlé dans le *Chou-king*, dans le *Lün-yu*, &c. Ces Princes furent des sages, des grands hommes & des bienfaiteurs de leurs sujets; leur vertu etoit egale à leur sagesse. (Ou nous nous trompons bien, ou quiconque lira avec attention les premiers Chapitres du *Chou-king* & les détails où entre *Mong-tsée*, se rangera de l'avis de ceux qui les regardent comme les premiers chefs de la colonie qui vint en Chine lors de la premiere dispersion des peuples, & comme les vrais fondateurs de l'Empire Chinois. Toutes les autres preuves d'autorité à part, l'etat où ils trouverent la partie de la Chine qu'ils habiterent & défricherent, anéantit toutes les belles choses qu'on débite sur les prétendus regnes de *Hoang-ti*, *Chao-hao*, &c.).

(3) La Piété Filiale est la racine de toute vertu, non seulement parce qu'elle est la premiere qui germe, eclot & s'epanouit, mais encore & principalement parce que, soit qu'on la regarde comme inspirée par la chair & le sang, ou comme commandée par la raison & prescrite par la loi, elle tient à tout notre être & s'etend sur toute notre vie, nous mene par elle-même à toutes les autres vertus & nous eloigne de tout vice, nous montre dans notre cœur ce que les autres hommes sont pour nous & ce que nous devons être pour eux. Elle est la source de tout enseigne-

Tout notre corps, jusqu'au plus mince épiderme & aux cheveux, nous vient de nos parens (4); se faire une conscience de le respecter & de le conserver, est le commencement de la Piété Filiale. Pour atteindre la perfection de cette vertu, il faut prendre l'essor & exceller dans la pratique de ses devoirs, illustrer son nom & s'immortaliser, afin que la gloire en rejaillisse eternellement sur son pere & sur sa mere. La Piété Filiale se divise en trois spheres immenses : la premiere est celle des soins & des respects qu'il faut rendre à ses parens ; la seconde embrasse tout ce qui regarde le service du Prince & de la patrie ; la derniere & la plus elévée, est celle de l'acquisition des vertus, & de ce qui fait notre perfection. *Pouvez-vous oublier vos ancêtres*, dit le *Chi-king*, *faites revivre en vous leurs vertus* (5).

ment, parce que comme on en connoît les devoirs par une conviction identifiée avec le sentiment qu'on a de son existence, avec l'amour qu'on se porte à soi-même & avec l'idée qu'on a de son excellence ; c'est par cette conviction primitive que la morale & la philosophie nous menent à la connoissance des vertus différentes dont la pratique nous obtient du *Tien*, des autres hommes & de toutes les créatures, ce qui peut assurer notre bonheur.

(4) Un vase appartient moins au potier qui l'a fait, un livre à celui qui l'a ecrit, un arbre à celui qui l'a planté, qu'un enfant à ses parens. Outre en effet qu'il leur a coûté des soins plus longs & plus pénibles, il est une partie d'eux-mêmes, une portion de leur substance ; le sang qui circule dans ses veines est le leur. Voilà pourquoi conserver son corps est le commencement de la Piété Filiale.

(5) Confucius cite le *Chi-king* pour faire voir que sa doctrine sur la Piété Filiale est celle de l'antiquité. Autant les philosophes contemporains de ce sage & ceux qui vinrent après lui se piquoient d'être les créateurs & inventeurs de leur doctrine, & d'enseigner aux hommes des choses nouvelles, autant il affectoit de ne se donner que pour le disciple & l'echo des premiers sages. Il avoit même l'attention de le prouver d'une maniere nette & précise qui fermoit la bouche à ses adversaires. La vérité tire sans doute toute sa force de sa propre lumiere, & Confucius eût-il eté l'inventeur de la doctrine qu'il enseignoit, dès qu'elle etoit vraie, utile & bienfaisante, peu importoit, ce semble, qu'elle fût ancienne ou nouvelle. Ce sage avoit raison de penser différemment, non seulement parce que le poids des témoignages est

Qui aime ses parens, continua Confucius, n'oseroit haïr personne; qui les honore, n'oseroit mépriser qui que ce soit. Si un Souverain sert ses parens avec un respect & un amour sans bornes, la vertu & la sagesse des peuples croîtront du double, les barbares mêmes se soumettront à ses arrêts (6). Voilà sommairement ce qui concerne la Piété Filiale du Souverain : *Un seul cultive la vertu,* dit le *Chou-king, & des millions de cœurs volent vers elle.* Si celui qui est au-dessus des autres est sans orgueil, son élévation sera sans péril; s'il dépense avec economie & avec mesure, quelque riche qu'il soit, il ne donnera pas dans le luxe. En evitant les périls de l'elévation, il en perpétuera la durée; en se préservant du luxe, il jouira continuellement de l'abondance. Sa grandeur & ses richesses assurées, elles assureront son rang suprême à sa famille & la paix dans ses Etats. Voilà sommairement ce qui regarde la Piété Filiale d'un Prince;

une grande recommandation pour la multitude, mais encore parce qu'il etoit essentiel de faire voir que sa doctrine découloit de la nature de l'homme, avoit toujours eté regardée comme le point d'appui de toutes les loix sociales, & etoit l'explication claire & unique des grandes choses qu'avoient faites les Anciens.

(6) Nos annales en font foi. Les Barbares qui nous environnent depuis la pointe occidentale de la grande muraille jusqu'à la mer du midi, ont résisté dans tous les temps aux armes victorieuses des plus grands Empereurs, ou n'ont fait que plier pour peu d'années. On venoit à bout de mettre leurs armées en fuite, de conquérir leurs pays, de dissiper leurs peuplades, ou de les contenir, mais jamais de les soumettre. Plus on avoit remporté d'avantages sur eux, plus ils devenoient indomptables & furieux. Quand au contraire l'innocence, la douceur & la beauté de *nos mœurs publiques étonnoient* leur barbarie & les charmoient, on les voyoit venir d'eux-mêmes rendre hommage à l'Empereur, lui offrir leurs tributs sauvages, & le prendre pour juge de leurs différens. La gloire ne fait que des blessures, la vertu seule triomphe des préjugés, gagne & attache les cœurs. Plus une nation est barbare, plus elle doit être touchée de voir qu'un citoyen trouve parmi ses concitoyens des sentimens & des soins que les Peres & Meres ne trouvent pas toujours chez elle auprès de leurs propres enfans.

Craignez,

Craignez, tremblez, soyez sur vos gardes, dit le *Chi-king, comme si vous etiez sur le bord du précipice, comme si vous marchiez sur une glace peu epaisse* (7).

Ne vous emancipez point jusqu'à porter d'autres habits que ceux que vous permettent les ordonnances des anciens Empereurs; ne vous hasardez jamais à rien dire qui ne soit conforme aux loix qu'ils ont faites; n'osez rien faire dont leur vertu ne vous ait donné l'exemple. Alors, comme la regle de vos discours & de votre conduite ne sera pas de votre choix, vos paroles, fussent-elles trompetées dans tout l'Empire, on ne pourra point les blâmer, & votre conduite attirât-elle tous les regards, vous n'aurez ni reproche, ni haine à craindre: ces trois choses conserveront la salle de vos ancêtres (8). Voilà som-

(7) Dans le temps que Confucius composa son *Hiao-king*, l'ancien gouvernement subsistoit encore. L'Empereur ne gouvernoit immédiatement par lui-même que le *Ki-tcheou*. Tout le reste de l'Empire etoit divisé en Royaumes & grands fiefs qui avoient leurs Princes particuliers. Tous ces Princes dépendoient de l'Empereur comme de leur Souverain & Seigneur suprême à qui ils devoient foi, tribut & hommage, au tribunal duquel ils etoient cités & jugés, à la protection duquel ils recouroient, & de qui ils recevoient ou le titre ou l'investiture de leurs principautés & domaines. A cela près, ils etoient Souverains dans leurs petits Etats, nommoient à presque toutes les charges, gouvernoient par eux-mêmes & publioient telles loix qu'ils vouloient, pourvu qu'elles ne fussent ni tyranniques ni contraires aux loix générales de tout l'Empire. Ce n'est que par les evénemens racontés dans le *Tchun-tsieou* & dans les Annales, qu'on peut bien sentir la sagesse, la solidité & la profondeur des maximes : *Si celui qui est*, &c.

(8) Comme la Piété Filiale etoit l'ame du gouvernement de l'antiquité, on avoit pris le parti de graduer les honneurs qu'on rendoit aux morts dans les familles, pour en faire une distinction qui allât toujours en montant depuis le simple citoyen jusqu'à l'Empereur. On faisoit refluer sur le pere, le grand-pere & l'aïeul la gloire & l'elévation d'un grand, en lui permettant de leur elever une salle & d'y faire des cérémonies proportionnées à son rang. S'il mouroit dans le lit d'honneur, cette salle restoit à la famille, & etoit à jamais pour elle un monument de gloire, quoique ses descendans ne pussent y faire que les cérémonies

mairement ce qui eſt particulier à la Piété Filiale d'un Grand. Il eſt dit dans le *Chi-king*: *Ne vous relâchez ni jour ni nuit dans le ſervice de l'homme unique* (9), [c'eſt-à-dire, de l'Empereur].

Servez votre pere avec l'affection que vous avez pour votre mere, & vous l'aimerez également; ſervez votre pere avec la vénération que vous avez pour votre Prince, & vous le reſpecterez egalement. Ayant pour votre pere l'amour que vous ſentez pour votre mere & le reſpect dont vous êtes pénétré pour votre Prince (10), vous ſervirez le Prince par

du rang qu'ils avoient dans l'Etat. Mais s'il etoit dépoſé honteuſement, il etoit rare qu'on ne l'obligeât pas à abattre la ſalle de ſes ancêtres, ce qui devenoit une flétriſſure & une déſolation encore plus accablante que la perte de ſes dignités.

(9) Nous avons ici pluſieurs obſervations à faire: 1°. il ne faut qu'ouvrir les livres de Confucius, de *Tſeng-tſée*, de *Mong-tſée*, &c. pour obſerver qu'ils citent des textes des *King*, tantôt en garantie d'un fait, tantôt en preuve d'un point de doctrine, tantôt en déciſion d'un article de morale, &c. 2°. Les autres *King* ſont cités en pluſieurs manieres dans le *Li-ki*, & le *Chou-king* ſe cite auſſi lui-même. 3°. Les textes & paſſages des *King* ſont cités ordinairement dans leur ſens *obvie* & littéral; mais ils ſont cités auſſi dans un ſens allégorique & figuré. 4°. Toute citation des *King* paroît être donnée pour un témoignage irrécuſable, pour une preuve invincible & pour une déciſion *ultime* & irréfragable. 5°. Il eſt d'uſage d'adoucir par l'interprétation, les textes dont le ſens littéral ſeroit trop nud, ce qui a lieu non ſeulement pour les ſentences & maximes de morale, mais encore pour celles qui ont trait au penchant d'un ſexe pour l'autre; & quoiqu'il y ait dans le *Chi-king* nombre de chanſons dont le ſens *obvie* eſt très-galant, Confucius a enſeigné qu'il n'y avoit rien qui pût alarmer la pudeur. 6°. On trouve par-tout que les *King* contiennent la grande doctrine, la doctrine de tous les temps, & que le Saint ſeul peut les avoir ecrits.

(10) Dans l'antiquité comme aujourd'hui, on montoit de toutes les conditions dans la ſphere des Lettrés, plus ou moins haut, ſelon qu'on avoit plus ou moins de talens & de ſcience, & de-là aux charges, emplois & dignités du gouvernement. Plus un Lettré s'eſt elevé au-deſſus de ſon pere, plus il eſt à craindre qu'il ne perde de vûe inſenſiblement combien il reſte toujours au-deſſous de lui par ſa qualité de fils. Il n'y a que l'amour & le reſpect qui puiſſent le ſauver d'un ſi horrible egarement. Qui aime en effet & reſpecte de cœur

Piété Filiale, & ferez un sujet fidele; vous déférerez à ceux qui sont au-dessus de vous par respect filial, & vous serez un citoyen soumis : or, la fidélité & la soumission préviennent toutes les fautes vis-à-vis des supérieurs (11). Quel moyen plus sûr, soit de garantir ses revenus & dignités (12), soit de conserver le droit de *Tsi-ki* à ses ancêtres? Voilà sommairement ce qui caractérise la Piété Filiale du Lettré. Il est dit dans le *Chi-king* : *Que la crainte de flétrir la mémoire des auteurs de vos jours, occupe les premieres pensées de votre réveil, & que le sommeil même de la nuit ne vous les ôte pas* (13).

Mettre à profit toutes les saisons, tirer parti de toutes les terres, s'appliquer à ses devoirs & economiser avec sagesse pour nourrir son pere & sa mere, c'est-là sommairement en quoi consiste la Piété Filiale de la multitude (14).

son pere, voit toujours en lui la prééminence sacrée de la paternité, & se fait un plaisir de lui prouver en tous ses procédés, l'obéissance affectueuse d'un fils respectueux.

(11) Les Anciens disoient : *Ce n'est pas pour jouir des honneurs & des richesses attachées aux dignités qu'un fils entre dans la carriere des emplois du gouvernement, c'est pour consoler la tendresse de ses parens, les acquitter envers la patrie, & leur rendre la vie plus douce.* Or qui a cela en vue, sera fidele à son Prince & soumis à ses supérieurs. Plus même il est occupé de ses parens, plus il s'observe & mesure toutes ses démarches.

(12) On avoit des revenus sur l'Etat, dans l'antiquité, dès qu'on etoit monté au grade de Docteur; mais on n'entroit en charge qu'à son rang, encore falloit-il le choix exprès du Prince ou de l'Empereur. Tous ceux qui etoient en charge avoient droit de faire avec plus de pompe & de solemnité les cérémonies à leurs ancêtres.

13. Ces paroles du *Siao-ya* peignent merveilleusement les pensées & la doctrine de l'antiquité. On auroit accusé Confucius d'exagération, s'il avoit pris sur son compte cette belle maxime. Voilà pourquoi il a affecté de la tirer du *Chi-king*, encore a-t-il eu l'attention de ne l'appliquer qu'à ceux qui faisoient une profession ouverte d'etudier & de suivre la morale des anciens sages.

(14) Depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la grande & fatale révolution de *Tsing-chi-hoang*, quoiqu'on distinguât quatre ordres de citoyens, 1°. ceux qui etoient en charge, ou en passe d'y entrer; 2°. les cultivateurs; 3°. les

La Piété Filiale embrasse tout depuis l'Empereur jusqu'au dernier de ses sujets ; elle ne commence ni ne finit à personne. Quelque difficulté qu'on trouve à en remplir tous les devoirs, il seroit insensé de dire qu'on ne le peut pas.

O immensité de la Piété Filiale, s'ecria *Tseng-tsée*, que tu es admirable ! Ce qu'est la régularité des mouvemens des astres pour le firmament, la fertilité des campagnes pour la terre, la Piété Filiale l'est constamment pour les peuples (15). Le ciel & la terre ne se démentent jamais ; que les peuples les imitent, & l'harmonie du monde sera aussi continuelle que la lumiere du ciel & les productions de la terre. Voilà pourquoi la doctrine de la Piété Filiale n'a pas besoin de reprendre pour corriger, ni sa politique de menacer pour gouverner.

Aussi les anciens Empereurs ayant compris qu'il n'appartient qu'à cette doctrine de réformer les mœurs (16), ils commen-

artisans ; 4°. les marchands, *Ché*, *Nong*, *Kong*, *Chang*, l'ordre des laboureurs formoit tellement le gros de la Nation, que tous les autres n'en faisoient qu'une très-petite partie. Comme en effet aucune usurpation n'avoit encore ni entamé, ni brouillé les premieres loix sociales, qui n'etoient au fonds qu'un développement de la police domestique d'une nombreuse famille, on en etoit presque dans les termes d'un gouvernement paternel.

(15) Nous avions traduit autrefois : *La Piété Filiale est la loi immuable du* Tien, *la justice de la terre & la mesure*, &c. Mais quelque vraie que nous paroisse encore cette traduction, qui d'ailleurs est fondée sur les gloses & explications de plusieurs anciens Commentateurs, comme elle porte le sens du texte bien plus haut, & qu'à cette considération il faut ménager les préjugés de l'occident, nous avons *mieux aimé nous en tenir* à l'explication la plus commune.

(16) Ces paroles de Confucius ont trait à l'etat auquel les dépenses, les débauches & les cruautés de l'infâme *Tcheou* avoient réduit l'Empire, & à ce que firent *Ou-ouang*, *Tching-ouang* & le Prince *Tcheou-kong*, pour faire rentrer les peuples dans le devoir. Plus les désordres qui avoient prévalu sous la dynastie précédente avoient perverti les Provinces, plus on sentit vivement que l'innocence & la bonté des mœurs font la premiere source de la concorde, de la subordination & de la tranquillité publique. Mais comment res-

cerent par enseigner l'amour filial, & le peuple ne s'oublia plus vis-à-vis de ses parens (17). Pour faire sentir ensuite les charmes

susciter cette innocence & cette bonté de mœurs parmi des hommes si corrompus & gangrenés de vices? L'antiquité l'apprit à *Ou-ouang*, à son fils & à son frere. La Piété Filiale ayant conquis les cœurs à la vertu dans les siecles précédens, elle pouvoit les reconquérir, & rendre à l'Empire les beaux jours qu'elle lui avoit procurés pendant tant de siecles. Ils donnerent en conséquence tous leurs soins à enseigner & à développer, à accréditer & à consacrer la grande doctrine de la Piété Filiale. Comme la décadence de l'autorité publique & celle des mœurs faisoient craindre à Confucius tous les maux qui arriverent en effet, il profita de son sujet pour insinuer aux Princes de son temps comment ils pouvoient s'y prendre, à l'exemple des Fondateurs de la dynastie régnante, pour rendre à l'Empire affligé son ancienne splendeur. La sagesse de ce grand homme brille ici de toute sa lumiere; 1°. En ce que, sans entrer dans aucune discussion, il pulvérise les systêmes, ou plutôt les rêves politiques, qui mettoient alors les hommes d'Etat & les Philosophes aux prises les uns avec les autres, & egaroient l'attention nonchalante des Princes dans un labyrinthe de problêmes & de questions interminables sur la législation, la discipline militaire, la population, l'agriculture, l'equilibre des conditions, le commerce intérieur & etranger, les arts de besoin & les arts de goût, les balancemens de crédit & de discrédit, les hauts & les bas des consommations, &c. 2°. En ce que, ne faisant qu'insinuer d'après les *King* & les Annales un fait connu, il evitoit le nom odieux de réformateur, disposoit les Princes à l'ecouter, par les louanges qu'il donnoit à leurs ancêtres, & par les vérités sensibles qu'il leur montroit. 3°. En ce que, ce qu'il proposoit etant à la portée & au profit de tout le monde, il persuadoit aisément la multitude, donnoit du courage aux gens de bien, gagnoit les Peres & meres, réveilloit le zele des bons citoyens, & imposoit silence aux mauvais esprits & aux discoureurs. 4°. En ce que, réveillant l'attention publique sur la décadence de la Piété Filiale, il flétrissoit les abus les plus accrédités, vengeoit l'honneur des loix, censuroit les négligences du gouvernement sans qu'on pût lui en faire un crime, & commençoit par-là même la révolution qu'il faisoit desirer. Si ce sage n'avoit pas eté si violenté par les circonstances où il se trouvoit, son dialogue sur la Piété Filiale eût eté certainement plus méthodique, plus plein & plus fini; mais il n'auroit peut-être pas si bien fait voir les ressources etonnantes de son puissant génie.

(17) Les législateurs ont tous commencé depuis par faire des loix, & ont prétendu en assurer l'observation par la terreur des supplices,

de la vertu & de la justice, & en persuader la pratique au

Pourquoi les Fondateurs de la dynastie des *Tcheou* tinrent-ils une autre conduite ? *C'est*, dit *Hiu-tchi*, *que ce n'etoit pas l'affermissement de leur puissance & l'agrandissement de leur maison que ces bons Princes avoient le plus à cœur, mais le vrai bien & le bonheur de leurs nouveaux sujets, ainsi que le* Chang-ti *le leur avoit prescrit en leur donnant l'Empire, comme il est rapporté dans le* Chou-king. En effet, les loix n'etant qu'une coaction extérieure, leur manutention n'ayant prise que sur ce qui perce dans le Public, & leur rigueur n'etant qu'un palliatif passager, quelque sages qu'ils eussent pu les faire, elles n'auroient servi qu'à faire plier les peuples & non à les rendre meilleurs. Au lieu qu'en enseignant d'abord les devoirs des enfans envers leurs pere & mere, 1°. tout le monde ne pouvoit qu'applaudir à un soin dont on sentoit la nécessité, l'importance & l'utilité ; 2°. les Princes acquéroient pour le bien public toute l'autorité qu'ils faisoient recouvrer aux parens, & tous les egards qu'ils leur obtenoient ; 3°. ils attaquoient tous les abus dans leur principe, & se donnoient toutes les avances de la Piété Filiale pour la pratique des autres vertus ; 4°. ils commençoient par ce qui etoit tout à la fois & le plus essentiel & le plus facile ; 5°. ils préparoient les plus grands changemens sans aucun appareil de réforme ni d'innovation, parce que c'etoit dans les cœurs & dans le secret des familles que la doctrine de la Piété Filiale devoit d'abord opérer. Or, elle devoit prendre d'autant plus aisément que tout le monde etoit dans un etat violent pour s'en être eloigné, & qu'elle remettoit chacun, pour ainsi dire, dans le niveau & l'equilibre de la nature. Aussi fit-elle des progrès rapides dans tous les ordres de l'État. C'etoit le moment de montrer l'excellence, les douceurs & les avantages de l'amour fraternel. Comme la Piété avoit déja commencé à en développer les sentimens & à en accréditer les devoirs, tous les cœurs en reçurent l'enseignement, comme une terre nouvellement labourée reçoit la pluie du printemps ; & cet enseignement conduisit sans peine les cœurs à tous les egards, à toutes les déférences & à toutes les attentions qui font le charme de la société. Il ne falloit qu'etendre aux etrangers ce qu'on etoit accoutumé de faire dans le sein de sa famille. Le cérémonial & la musique, c'est-à-dire, l'etiquette qui fixoit tous les rangs, & les fêtes publiques qui en montroient l'harmonie, acheverent la révolution, & y apposerent comme le sceau de l'aveu public de tout l'Empire.... La politique des *Tcheou* avoit trois choses en vue dans les ordonnances de l'etiquette : 1°. de graduer dans une proportion assortie, mais toute légale, les prééminences extérieures par où on descendoit de l'Empereur jusqu'au dernier citoyen : 2°. d'articuler avec précision ce que chacun devoit à ses supérieurs,

peuple, ils s'attacherent d'abord à préconiser le respect pour les aînés, la complaisance pour les cadets, & toute querelle fut bannie parmi le peuple. Ils etablirent ensuite le Cérémonial & la Musique, & la concorde réunit tous les cœurs. Enfin ils publierent des loix, soit de récompense, soit de châtiment, & le peuple fut contenu dans le devoir. Il est dit dans le *Chi-king*: *Que de majesté & de grandeur environnent le premier Ministre! le peuple par respect n'ose pas elever ses regards jusqu'à lui.*

En effet, reprit Confucius, comme c'etoit d'après la Piété Filiale que les plus sages de nos anciens Empereurs gouvernoient l'Empire, ils n'auroient osé faire peu d'accueil à l'Envoyé du plus petit Royaume (18), à plus forte raison, aux grands Princes de

ses egaux & ses inférieurs, de façon qu'on ne pût ni leur manquer, en omettant quelque chose, ni s'avilir, en faisant plus qu'on ne devoit: 3°. de ne former de tout l'Empire qu'une seule famille par l'uniformité qui régneroit dans tout ce qui fait les mœurs politiques, civiles & domestiques d'une nation.... Les fêtes publiques, soit religieuses, soit de cour, soit civiles, &c. légalisoient pour ainsi dire, publioient & consacroient tout ce que l'etiquette avoit de plus essentiel, parce qu'elles en faisoient un spectacle pour le public.... C'etoit le moment alors de publier des loix qui n'etant, pour ainsi dire, que la narration & la peinture de ce que tout le monde faisoit, ne pouvoient plus trouver aucun obstacle. Bien plus, autant chacun sentoit par sa propre expérience les avantages infinis de la révolution qui s'etoit faite, autant il devoit être charmé qu'on travaillât à la maintenir par l'appas des récompenses & par la crainte des châtimens..... *Que d'art! que d'habileté! que de sagesse!* s'ecrie *Tchin-tsée, dans ce tableau historique que présente ici Confucius, de ce qu'avoient fait les fondateurs de la dynastie des* Tcheou, *pour réformer les mœurs publiques. Que de choses il y enseignoit aux Princes de son temps, s'ils avoient su les entendre & les mettre en pratique!* La Piété Filiale n'est pas l'ouvrage ni de l'education, ni de l'enseignement, ni des réflexions; le *Tien* l'a mise dans le cœur de l'homme qui en possede toutes les pensées & tous les sentimens en naissant. Il ne faut que les aider à se développer; & comme la Piété Filiale tend par elle-même à la vertu & à l'innocence, c'est par elle qu'il faut tirer les peuples de leurs désordres & les faire rentrer dans le devoir.

(18) Il faut considérer ici ce que Confucius raconte d'après l'histoire, & ce qu'il prétend prouver par-là,

l'Empire, les *Kong*, les *Heou*, les *Pé* & les *Nan*. Aussi les dix mille Royaumes concouroient-ils avec joïe à tout ce qu'ils

ce qu'il articule & ce qu'il ne fait qu'insinuer ; sans cela, on ne sauroit bien entrer dans le sens du texte. 1°. Il raconte deux faits consignés dans les Annales : le premier, que les Empereurs du temps dont il parle n'auroient osé manquer à la moindre etiquette vis-à-vis de l'Envoyé du plus petit Prince, soit à sa réception, soit à ses audiences : le second, que quand ils faisoient les cérémonies annuelles dans la salle de leurs Ancêtres, les Princes de l'Empire venoïent en foule en augmenter la pompe & la solemnité par leur présence. 2°. Confucius a dit plus haut, en parlant de la Piété Filiale de l'Empereur : *Qui honore ses parens, n'oseroit mépriser qui que ce soit.* Il prouve ici cette maxime par les faits notoires des fondateurs de la dynastie ; puis, pour marquer sa liaison avec la Piété Filiale, il fait observer que tous les Princes dont on honoroit les députés, concouroient à l'envi à la pompe des cérémonies aux Ancêtres. 3°. Il articule très-nettement que les grands Empereurs ne réussissoient à gouverner les peuples par la Piété Filiale, que parce qu'ils étoient les premiers à en remplir les devoirs, non seulement comme fils, freres, parens, &c. mais encore comme chefs de tous les Princes. Pour faire sentir d'un autre côté combien la Piété Filiale, ainsi etendue, devoit faciliter le gouvernement de l'Empire, il montre que par cela même, qu'elle empêchoit les Empereurs de manquer au plus petit Envoyé, elle les mettoit en garde, à plus forte raison, contre ce qui auroit pu offenser les Princes, & leur faisoit tenir une conduite pleine de réserve, qui devoit assurer le succès de leurs soins dans le gouvernement de l'Empire. 4°. Il insinue à l'Empereur de son temps que si son autorité va toujours en s'affoiblissant, c'est qu'il s'ecarte dans son gouvernement, des maximes de Piété Filiale, qui avoient porté si haut celle de ses prédécesseurs, & que ce n'est qu'en revenant à ces maximes qu'il peut la rétablir ; c'est-à-dire, que bien loin de disputer aux Princes qui viennent à sa Cour les honneurs qui leur sont dus (ce qui l'avilit) il doit affecter de traiter avec honneur les Députés de ceux qui lui manquent. *Ce n'est pas tout, en rappellant* la pompe des anciennes cérémonies aux ancêtres, il fait comme toucher au doigt par le contraste du peu qui en restoit, que toutes les intrigues, les ruses, les traités, les ligues & les maneges politiques qu'on avoit voulu substituer à la Piété Filiale, n'avoient servi qu'à augmenter l'esprit d'indépendance, & à eloigner de la Cour les grands vassaux de la Couronne, qui se faisoient autrefois une fête & un honneur d'y venir. Ces quatre remarques ont egalement lieu pour ce qui suit, dans le sens qui y convient.

faisoient

faisoient pour honorer leurs ancêtres. Les Princes dans leurs Etats n'auroient pas osé mépriser un vieillard ou une veuve, à plus forte raison un des chefs du peuple; aussi leurs vassaux concouroient-ils avec joie & de cœur à tout ce qu'ils faisoient pour honorer leurs ancêtres. Un chef du peuple n'auroit osé s'oublier vis-à-vis de l'esclave d'un autre, à plus forte raison vis-à-vis d'une epouse légitime; aussi ses concitoyens concouroient-ils avec joie & de cœur à tous ses bons soins pour ses parens. Il arrivoit de-là que les peres & meres etoient heureux pendant la vie, & après leur mort leurs ames etoient consolées par des *Tsi*. L'Empire jouissoit d'une paix profonde, il n'y avoit ni fléaux, ni calamités; on ne voyoit ni révoltes (19) ni désordres. Hélas! ces heureux temps recommenceroient encore (20)

(19) Il y a ici trois choses à observer: 1°. le fait du bonheur général de tout l'Empire, fait certain & indubitable, puisqu'on le voit attesté par les monumens les plus authentiques, par la tradition constante & universelle de tous les siecles, & par le témoignage de tous *les ecrivains postérieurs* qui n'en parlent qu'avec attendrissement; 2°. qu'il faut entendre par *paix profonde*, que tous les peuples tributaires etoient soumis, toutes les nations barbares de l'orient & de l'occident, du nord & du midi retirées chez elles & tranquilles; par *fléaux & calamités*, qu'il n'y avoit alors ni famine, ni peste, ni tremblement de terre, &c. par *désordres & révoltes*, que les mœurs publiques & privées etoient si bien réglées, qu'aucun vice ne perçoit assez au-dehors pour faire un scandale dangereux, & les Princes de l'Empire si unis entr'eux & si soumis à l'Empereur, que le plus hardi séditieux n'auroit pu causer de révolte; 3°. que cette félicité publique est attribuée à la Piété Filiale, comme en etant la premiere source & l'aliment.

(20) Cette promesse de Confucius n'etoit-elle pas hasardée, au moins pour son temps? Non. 1°. Les circonstances etoient encore plus fâcheuses lors de la fondation de la dynastie, puisqu'on etoit dans la crise d'une révolution précédée & causée par le renversement de toutes les loix. 2°. Presque tous les Princes etoient parens ou alliés, ou créatures de la Famille Impériale; leur intérêt les conduisoit naturellement à entrer dans les vues de la Piété Filiale d'un Empereur. 3°. Soit que la Piété Filiale soit spécialement favorisée du *Tien*, soit qu'elle empêche les crimes qui attirent les fléaux & les calamités, il est indubitable que la

ſous un Prince eclairé qui gouverneroit l'Empire par la Piété Filiale. Il eſt dit dans le *Chi-king* : *Quand un Prince eſt ſage & vertueux, ſon exemple ſubjugue tout.*

Mais quoi! demanda *Tſeng-tſée*, eſt-ce que la vertu du *Cheng-gin* n'enchérit pas ſur la Piété Filiale? L'homme, répondit Confucius, eſt ce qu'il y a de plus noble dans l'univers; la Piété Filiale eſt ce qu'il y a de plus grand dans les œuvres de l'homme; reſpecter ſon pere eſt ce qu'il y a de plus relevé dans la Piété Filiale; & *Pei* (21) ſon pere avec le *Tien*, eſt

faire fleurir, c'eût eté les détourner. 4°. La moiſſon n'eſt pas toujours egalement abondante; mais qui ſeme du riz blanc, ne recueille pas du bled ſaraſin.

(21) Le caractere *Pei* eſt composé, 1°. de l'image de *vaſe à mettre du vin*; 2°. de celle de *cachet*, ou de celle d'*homme*, ou du ſymbole *ſoi-même*. Les Savans prétendent que ces trois manieres ſont toutes egalement anciennes. L'orthographe d'aujourd'hui l'ecrit avec l'image *vaſe à mettre du vin* & le ſymbole de *ſoi-même*. Le caractere eſt du nombre de ceux qu'on nomme *Ki-ouen*, c'eſt-à-dire, qui font tableau, datent de la plus haute antiquité, & en expriment la croyance, les traditions, les uſages, &c. On trouve dans les Dictionnaires que *Pei* ſignifie *être mis vis-à-vis*, *union*, *faire compagnie*, *aſſortir*, *couleur de vin*, &c. Les divers commentaires que nous avons ſous les yeux ſont fort embarraſſés pour déterminer quelle eſt ici ſa vraie ſignification. Selon les uns, il ſignifie mettre ſur l'autel des ſacrifices une tablette où etoit ecrit le nom du pere ou de l'aïeul, pour être comme le chef du ſacrifice; ſelon d'autres, prier le *Tien* par le nom ou au nom de ſon pere, à-peu-près comme Jacob, *Deus patris mei Abraham, Deus patris mei Iſaac.* Gen. 32. v. 9; ſelon ceux-ci, honorer ſon pere avec le *Tien*, comme etant déja dans le Ciel, ainſi qu'il eſt dit de *Ouen-ouang*, dans le *Chi-king*; ſelon ceux-là, reconnoître qu'on offre le même ſacrifice que ſon pere & avec les mêmes eſpérances; *ſelon d'autres*, quand l'Empereur alloit viſiter un de ſes ſujets, c'etoit le pere de celui-ci qui recevoit la viſite & faiſoit compagnie au Prince, le fils lui en cédant l'honneur par reſpect, comme il eſt marqué dans le *Li-ki* qui ſe ſert du mot *Pei*: or, diſent-ils, il en etoit de même dans les ſacrifices. Un fils n'oſoit pas y parler au *Tien* en ſon nom, & prioit l'ame de ſon pere de lui offrir & faire agréer ſes vœux; & pour donner plus de vraiſemblance à leurs explications, ils obſervent qu'on n'oſoit *Pei* dans les ſacrifices que ceux qui s'etoient diſtingués par leur vertu. Voyez en

ce qu'il y a de plus sublime dans le respect filial. *Tcheou-kong* porta le sien jusques-là. Quand il offroit les sacrifices pour les moissons, il *Pei* son ancêtre *Heou-tsi* avec le *Tien*; quand il offroit les sacrifices des Solstices, il *Pei Ouen-ouang* son pere avec le *Chang-ti*; aussi tous les Princes qui sont entre les quatre mers venoient à l'envi pour en augmenter la solemnité. Or, que peut ajouter la vertu du saint à cette Piété Filiale? Le voici: l'affection d'un enfant pour son pere & sa mere naît (22)

particulier le grand Commentaire *Hiao-king-tchou-lieou*, imprimé au Palais, en 1739, Liv. 5, où l'Auteur finit par dire, *qu'on ne peut plus dire sûrement ce que c'étoit que* Pei *son pere ou ses ancêtres, dans les sacrifices au* Tien. Nous pensons aussi comme lui, mais nous croyons devoir ajouter que cette diversité d'opinions bien approfondie, prouve, comme tous les Savans en conviennent, que la tradition n'a pas conservé la vraie intelligence des *King*, & qu'on n'a recours à toutes ces explications que pour concilier l'idée de *Pei* avec l'ancienne sentence *Tien-y, Eulh-ki, Kou-cho-tsai-tsi*. Tien *est unus, à se existit, ideò offeruntur illi sacrificia.* Mais il faudroit entrer dans trop de détails, pour mettre ce sujet au niveau de la plupart des lecteurs.

(22) Il faut distinguer dans la Piété Filiale, l'ouvrage de la nature, l'ouvrage de l'education & l'ouvrage de la raison. Un enfant, sans autre guide que la pente de son cœur, sourit à son pere & à sa mere, leur fait des caresses, leur rend leurs baisers, les cherche par ses regards, & les appelle par ses cris; il leur cede volontiers ses jouets, il leur met à la bouche le morceau qu'il mange, il aime à rester entre leurs bras, il ne peut souffrir d'en être séparé; & se laisse appaiser & consoler par leurs paroles. Les enfans de tous les pays sont les mêmes à cet egard, parce que la nature est la même. Selon que les soins de l'education cultivent avec plus d'attention les premiers sentimens des enfans, les etendent, les dirigent & les perfectionnent, ils deviennent plus marqués, plus forts, plus soutenus, plus expressifs & plus durables. Le grand effet de l'education est d'obliger ces sentimens à se manifester, selon les temps & les circonstances, de les fortifier sur-tout contre les petites passions du premier âge, & de leur assurer sur elles une continuelle victoire. La raison met le sceau à l'ouvrage de l'education, & perfectionne celui de la nature, en faisant une vertu réfléchie & méditée de ce qui n'etoit auparavant qu'habitude & instinct. Ses premieres pensées sont frappées de voir que les autres hommes courbent la tête sous le sceptre de la Piété Filiale, qu'il ne lui est pas libre de ne pas y applau-

comme ſur leurs genoux, au milieu des careſſes qu'ils lui font; la crainte ſe mêle à cette affection, à proportion qu'ils l'inſtruiſent, & croît de jour en jour. Or, le *Cheng-gin* enſeigne à changer cette affection en amour (23), & à elever cette crainte

dir, ni de n'être pas indigné contre le petit nombre de ceux qui voudroient la fouler aux pieds. De réflexion en réflexion, elle vient à découvrir clairement la juſtice, la néceſſité, la convenance & l'utilité des devoirs qu'elle impoſe; elle les examine dans les détails, elle s'interroge ſur chacun en particulier, elle diſtingue dans les loix ce qui regarde l'homme, ce qui eſt pour le citoyen, & plus elle y regarde de près, plus elle chérit l'empire de la Piété Filiale. Les fautes même qui echappent, la frappent autant par les remords & les repentirs dont elles ſont ſuivies, que les plus douces impreſſions de reſpect & de tendreſſe par le plaiſir dont elles rempliſſent le cœur. La ſcience & la philoſophie achevent la perſuaſion. La Piété Filiale remplit alors toute la capacité de l'ame, & la domine pour toujours.... On a raiſonné beaucoup depuis la dynaſtie des derniers *Song* ſur le rang que tient la Piété Filiale entre les vertus de l'homme. En quel ſens eſt-il vrai qu'elle eſt la plus excellente de toutes? eſt-ce comme dérivant immédiatement de ſa nature? eſt-ce comme la premiere qui ſe montre en lui? eſt-ce comme conduiſant à toutes les autres? eſt-ce comme ne pouvant être ſuppléée par aucune ſorte de mérite, ni talens, ni bonnes qualités, & ſuppléant elle ſeule à tout? eſt-ce comme conduiſant à la religion & ne faiſant qu'une avec elle? eſt-ce comme la plus utile aux hommes, la plus néceſſaire pour leur bonheur & la plus efficace pour le procurer? eſt-ce comme tenant à toute la vie & en demandant tous les inſtans? eſt-ce enfin comme celle qui eleve le plus la nature humaine, & en développe mieux l'excellence & la dignité? C'eſt tout cela à la fois, comme le donne à entendre Confucius. A force de ſubtiliſer, les idées les plus palpables s'evaporent. Il ne s'agit pas de diſcourir ſur la Piété Filiale, mais de la pratiquer, & à la honte des lettres & des Lettrés, on la pratiquoit mieux lorſqu'on en raiſonnoit moins. Quels livres avoit lûs *Chun*, lorſqu'il la portoit juſqu'à l'héroïſme? *Pé-yu* & *Ming-ſun* etoient des enfans qui n'avoient lu que dans leur cœur, lorſqu'ils ſignalerent la leur d'une façon ſi admirable.

(23) Les deux *Tchin-tſée*, *Tcheou-tſée*, &c. ont cherché d'où vient qu'un pere & une mere empruntoient le ſecours des menaces & des châtimens, pour l'education de leurs enfans. *Dès qu'ils ne prétendent que lui faire connoître la vérité & aimer la vertu, pourquoi*, diſent-ils, *ne lui pas continuer leurs careſſes?* Puis ils ſont les premiers à avouer que, ſi l'on en excepte un très-petit

jusqu'au respect. Si sa doctrine n'a pas besoin de reprendre pour nombre d'enfans mieux nés, ces tristes expédiens sont absolument nécessaires pour ne pas manquer l'education, & que quelque lumineuses que soient les vérités capitales qu'on enseigne à l'enfance, quelque attrayantes que soient les vertus qu'on propose à ses premiers efforts, cela ne suffit pas pour ce premier âge : mais le fait n'explique pas le pourquoi, & c'est ce qui les embarrasse. Ils disent bien que les passions naissantes d'un enfant ont besoin de ce frein pour être contenues ; qu'il faut que la crainte supplée à la raison qui n'a pas encore d'autorité sur elles ; que d'ailleurs on exige d'un enfant nombre de choses qui ne sont que de convention entre les hommes, & qui pourroient être autrement sans être mal ; que les peres & meres laissent voir en eux des foibles & des défauts qui décréditent leur enseignement dansla petite imagination de leur fils ou *de leur fille ; enfin qu'il est impossible* de faire sentir à une raison naissante les motifs solides qu'on a ou de défendre ou de prescrire certaines choses ; mais tout cela ne fait qu'embarrasser la question au lieu de la résoudre, & ils sont reduits à se jetter à la fin dans celle de la bonté, ou de la corruption originelle de l'homme, c'est-à-dire, dans un océan qui n'a ni fonds ni rives. Confucius a eu la sagesse d'eviter ces disputes, & s'en est tenu à parler de ce qui est pratiqué, usuel & reconnu pour indubitable. Le saint, dit-il, enseigne à changer les craintes de l'enfance en respect, & ses affections en amour. La crainte en effet n'est qu'un sentiment bas & servile qui courbe l'ame & la resserre ; les affections du cœur ne sont qu'une pente aveugle & volage qui l'entraîne & le subjugue. Quelque utiles qu'elles soient dans un enfant, il faut les faire repêtrir par les mains de la sagesse, pour qu'elles soient dignes de l'homme *en devenant des vertus* : or, c'est-là le grand objet des soins du saint. Il conserve le fond de la crainte dans tout ce qui tend à eloigner des fautes, à en inspirer le répentir, à en presser la réparation ; mais en même temps, il détourne l'attention de dessus les châtimens pour l'occuper toute entiere de la prééminence, de la supériorité & des droits de la paternité, afin de faire succéder le respect à la peur des punitions. Ce respect intime & sincere s'epure par les grands motifs qui l'ont fait naître, & se soutient par eux dans les occasions les plus critiques. Le passage des affections à l'amour est encore plus facile, & acheve celui de la crainte au respect. Il ne faut que montrer à l'homme qu'il n'est qu'une même chose en quelque sorte avec son pere & sa mere, qu'il se doit tout entier à eux, & que leur tendresse surpassant encore leurs innombrables bienfaits, ce n'est qu'en les aimant de cœur qu'il peut s'acquitter envers eux. Tout alors dans l'univers lui parle des auteurs de ses jours, & la capacité de son ame

corriger, ni sa politique de menacer pour gouverner, c'est qu'elle remonte jusqu'à la source & porte sur la base de tout.

Les rapports immuables de pere & de fils découlent de l'essence même du *Tien* (24), & offrent la premiere idée de

ne suffit plus pour contenir les sentimens de son amour. Il voudroit les communiquer à tout le monde, rien ne lui coûte, dès qu'il s'agit ou de leur témoigner son amour ou de leur procurer celui des autres. Un pere & une mere s'attachent à leur enfant par la peine qu'il leur coûte, un fils s'attache encore plus tendrement à son pere & à sa mere par les marques qu'il leur donne de sa reconnoissance. L'affection de la nature passe des sens dans le cœur & dans l'ame, s'y spiritualise, s'y transforme en vertu & y attire toutes les autres. L'amour d'un sexe pour l'autre, malgré tous ses transports, n'a jamais fait tant d'heureux que l'amour filial, ni tant de bons citoyens, de héros & de sages; il a fait au contraire beaucoup de malheureux & de scélérats, & l'amour filial n'en a jamais fait aucun. *Lu-tchi* prétend que c'est parce que le premier ne croît que par des foiblesses, & le second par des vertus; selon *Lieou-tchi*, c'est que celui-là trouve toujours des mécomptes, & que celui-ci n'en trouve jamais; *Léang-eulh* pense que c'est à cause que l'un use la sensibilité du cœur en l'epuisant, au lieu que l'autre l'augmente sans cesse: tous les deux, dit *Lin-pé*, sont dans leur premier germe, un penchant que le *Tien* a mis dans l'homme, & qui tiennent d'aussi près à sa nature que sa raison; mais outre que l'amour filial a les prémices de son cœur & de ses vertus, plus il est vif, délicat & généreux, plus il sort de la sphere des passions & entre dans celle des vertus; au lieu que l'amour conjugal s'insinue dans l'ame par les sens, la courbe vers eux, & la livre tellement à leurs impressions, que lors même qu'il est plus extrême, il se trouve aux prises avec les vices. *Ngnan-tchi* laisse à côté toutes ces questions plus puériles que philosophiques, & observe fort sensément, à sa maniere, que ce qui assure la supériorité d'excellence & de dignité à l'amour filial sur l'amour conjugal, c'est que plus il est parfait, plus il elargit le cœur & eleve l'ame; au lieu que celui-ci retrécit l'un & abaisse l'autre *au point d'attenter à la Piété Filiale même.*

(24) (Les Commentateurs ne disent que des mots sur ces paroles; mais comment pourroient-ils les bien expliquer, puisqu'ils ne sauroient en entrevoir le sens sublime & ineffable? Quelques-uns ont pris le parti de citer le texte de *Tao-té-king. Le* TAO *est vie & unité, le premier a engendré le second, les deux ont produit le troisieme, les trois ont fait toutes choses*; c'est-à-dire, qu'ils ont tâché d'expliquer un texte qui les passe, par un autre où ils ne comprennent rien).

Prince & de sujet (25). Un fils a reçu la vie de son pere & de

(25) Un pere est le souverain naturel de son fils, & le fils le sujet naturel de son pere. Qu'on remonte par tel raisonnement qu'on voudra jusqu'à la premiere origine de la souveraineté; si on veut en parler d'une maniere plausible, raisonnable & satisfaisante, il faut la chercher dans les droits personnels, intimes & inamissibles d'un pere sur son fils. L'homme comme homme ne peut dépendre d'un autre homme qu'autant qu'il lui doit d'être homme. Le premier souverain fut un pere qui régnoit sur ses enfans, puis sur ses petits-fils & arriere-petits-fils. Après sa mort, la paternité, quoique divisée entre ses enfans, porta à chacun les mêmes droits qu'à lui, parce qu'elle etoit la même, & ils régnerent sur leur famille dont ils etoient les chefs. L'intérêt commun de ces familles demanda qu'un seul les gouvernât toutes; leurs chefs le choisirent, comme on le voit dans le *Chou-king*, au sujet de *Chun* dont le mérite réunit tous les suffrages. Ce choix devenant ensuite difficile & dangereux, parce que plusieurs vouloient ou le briguer ou le forcer, on laissa le souverain pouvoir dans une famille, & il passa de génération en génération du pere au fils. Mais comme ce souverain pouvoir touchoit à sa premiere origine, il n'avoit lieu qu'à l'egard des choses communes pour lesquelles il avoit eté institué; les chefs des familles en etoient les souverains immédiats pour tout ce qui ne regardoit qu'elles. L'Empereur, comme chef universel, alloit faire la visite des districts, & veilloit à ce qu'on y observât les loix dont on etoit convenu. Ces chefs, à leur tour, venoient à sa Cour pour lui rendre compte de leur administration, lui porter des subsides pour les dépenses générales, & délibérer avec lui sur les affaires communes. Il ne faut qu'ouvrir le *Chou-king* & les Annales pour voir que telle a eté l'origine du gouvernement féodal, qui a fait tant de siecles le bonheur des peuples. Riches sans possessions & sans domaines, ils cultivoient les terres comme à frais communs, s'occupoient des arts & faisoient le commerce, & en partageoient le profit en ce sens que l'Etat se chargeoit des pauvres, & remédioit à tous les accidens avec les dîmes & impôts qu'il retiroit & les corvées qu'il exigeoit. L'Empereur etoit comme l'aîné des Princes, & partageoient avec eux le gouvernement de la grande famille de l'Empire. *Tsin-chi-hoang* profita de l'anéantissement des loix pour anéantir l'ancienne administration, & *Kao-tsou* de ses usurpations, pour etablir la nouvelle qui est toute monarchique. L'autorité de l'Empereur est une autorité absolue & universelle, afin qu'il soit plus en etat d'environner les peuples de sa bienfaisance; mais comme elle n'agit que d'après les loix & par les Ministres publics à qui il en confie le dépôt, elle est d'autant plus douce qu'elle descend jusqu'au peuple par plus de dégrés, d'autant plus effi-

sa mere, ce lien qui l'unit à eux est au-dessus de tout lien, & les droits qu'ils ont sur lui sont nécessairement au-dessus de tout (26).

cace que l'action du premier mobile est communiquée avec plus de force & de promptitude, & d'autant plus utile enfin qu'embrassant tout l'Empire, elle concilie mieux les intérêts de toutes les Provinces & assure plus prochainement le bien commun. Le peuple des Lettrés a eu besoin de bien des siecles pour concevoir que l'Empire etant plus peuplé, plus riche, plus etendu, plus policé, plus rempli de grandes villes, & environné de voisins plus aguerris & plus entreprenans, il falloit d'autres ressorts pour faire agir l'autorité que lorsqu'il n'etoit composé que de peuplades de colons qui, epars çà & là dans les campagnes, avoient peu de communication les uns avec les autres, & se procuroient facilement par un travail médiocre tout ce qui etoit nécessaire à leurs besoins. Ces Lettrés en revenoient toujours au gouvernement des trois premieres dynasties qu'ils louoient très-eloquemment, & à force de l'exalter tantôt sur un point, tantôt sur un autre, ils mirent les Empereurs dans une vraie nécessité de s'en rapprocher le plus qu'ils pouvoient. On se moquoit alors de leur bonhommie dans les hautes spheres de la politique & de la philosophie, on s'en est moqué jusqu'à la dynastie passée; mais on leur a enfin rendu justice, & les sages conviennent que quelque outré & quelque enthousiaste que fût leur zele patriotique pour le gouvernement des premiers âges, ce zele eût moins obtenu, s'il eût eté plus modéré, & qu'à y regarder de près, c'est à lui que l'on doit les limites qui ont circonscrit l'autorité souveraine, & l'ont contenue dans les bornes de sa premiere institution autant que cela etoit possible. L'Empereur est un Monarque tout puissant, mais qui n'use de sa puissance qu'en *pere & mere des peuples*; il touche aux regnes de *Yao* & de *Chun* par sa maniere de régner.

(26) Un fils est *la chair de la chair, les os des os de ses parens*, selon l'expression du *Li-ki*, il est une portion de leur substance, c'est leur sang qui coule dans ses veines; aussi les droits qu'ils ont sur lui sont immenses : droits qui dérivant de son existence même & tenant à tout son être, ne peuvent jamais ni s'eteindre ni s'affoiblir; ils sont les *premiers, les plus directs*, les plus absolus & les plus sacrés qu'il puisse y avoir; ils doivent donc nécessairement l'emporter sur tous les autres. Et comme ils ont eté portés à leur comble par les soins que ses parens ont donnés à son enfance, à son education & à son etablissement, il n'a rien qui ne leur appartienne & ne doive retourner à eux par sa Piété Filiale. Autant la qualité de citoyen & de sujet est postérieure à celle de fils, autant ses devoirs envers eux sont superieurs à tous les autres. Les loix de l'Etat le reconnoissent, & ont si peu osé déroger à cet egard à celles de la

Aussi

Aussi ne pas aimer ses parens & prétendre aimer les hommes, c'est contredire l'idée de la vertu; ne pas honorer ses parens & prétendre honorer les hommes, c'est démentir la notion du devoir (27). Or, choquer les premieres idées & les premieres

nature, qu'elles lui sacrifient le bien public sans balancer, dans tout ce qui ne choque pas directement d'autres loix de la nature encore plus essentielles, à raison de leur universalité. Bien plus, elles les respectent jusqu'à détourner le glaive de la justice de dessus un fils digne de mort par ses crimes, mais l'unique appui, l'unique ressource de la vieillesse de son pere & de sa mere.

(27) Confucius a dit plus haut: *Qui aime ses parens, ne peut haïr personne;* il revient ici à cette maxime fondamentale par celle-ci, *Qui n'aime pas ses parens, ne peut aimer personne.* Les sages n'ont pas besoin qu'on leur montre la correspondance, ou plutôt l'identité de ces deux maximes; mais il est essentiel d'insister pour le vulgaire sur la démonstration de la seconde, parce qu'elle tient à tous les principes de la morale. Or, cette démonstration se réduit à faire observer que l'amour filial etant le premier, le plus juste, le plus naturel, le plus sacré & le plus consolant de tous les amours, il est aussi inconcevable qu'on puisse aimer des etrangers & ne pas aimer un pere & une mere, qu'il est inconcevable que la branche de l'arbre soit verdoyante & chargée de fruits, tandis que le tronc est aride, sec & sans vie. *Lu-tchi* a bien eu raison de dire: *Qui ose soutenir qu'on peut avoir un cœur tendre & généreux, une ame noble & généreuse sans aimer ses parens, est un fou qu'il faut lier, ou un monstre qu'il faut etouffer.* Le gouvernement qui déroge en tant de choses aux principes de la morale, parce qu'il a plus d'egard à ce que sont les hommes qu'à ce qu'ils peuvent ou doivent être, le gouvernement qui a fermé les yeux tant de fois sur les défauts des gens en place & même sur leurs vices, en faveur de leurs talens, de leur expérience & de leurs services, le gouvernement, dis-je, n'a jamais osé ni dissimuler son aversion pour ceux qui n'aimoient pas & ne respectoient pas leurs parens, ni compter un jour sur leur fidélité; il a tout risqué, tout sacrifié pour ne pas s'exposer à la noirceur de leur ame. Les Annales lui ont appris depuis bien des siecles que, qui est mauvais fils, ne sauroit être ni bon citoyen ni sujet fidele. *C'est trahir le Prince & la patrie*, disoit le célebre *Ouei-tsée, que de confier la moindre autorité à qui n'aime pas son pere & sa mere.* Il n'y a pas jusqu'aux faiseurs de romans & de pieces de théâtre qui, pour ne pas choquer la vraisemblance, ont toujours l'attention de donner une vraie Piété Filiale aux Personnages à qui ils veulent faire faire de grandes choses, & d'en ôter tout sentiment

notions dans l'enseignement, c'est laisser les peuples sans voie; car enfin tout ce qui brouille ou altere la connoissance du bien, tourne en ruine pour la vertu; & pût-elle se conserver, le sage lui refuseroit son estime (28). O qu'il est eloigné de contredire ainsi les premieres idées de vertu & de devoir! Ses paroles sont d'un vrai qui eclaire, ses actions d'une innocence qui charme, ses vertus d'une pureté qui inspire le respect, ses entreprises d'une sagesse qui en persuade l'imitation, ses manieres d'une décence qui attire les regards, toute sa conduite enfin d'une réserve qui sert de regle. C'est ainsi qu'il guide les peuples (29);

à ceux qu'ils peignent d'abord en beau & qu'ils veulent conduire à une scélératesse consommée.

(La façon de penser des Chinois sur cette matiere est telle, que dire d'un homme *Pou-hiao, il n'a pas de Piété Filiale*, c'est dire equivalemment qu'il est pêtri de vices. En conséquence, la premiere chose qu'on demande sur quelqu'un qu'on veut connoître, c'est s'il a son pere & sa mere, & comment il en use avec eux. Si un bâtard est ici le plus vil des hommes, ce n'est point à cause de la honte de sa naissance; mais parce que n'ayant pas eté dans le cas de connoître & de pratiquer la Piété Filiale, on ne le croit pas capable d'aucun sentiment, ni d'aucune vertu: aussi ceux qui sont dans ce cas, ne manquent jamais de se faire adopter par quelqu'un. Un Européen qui arrive ici, trouve fort singulier qu'on lui demande des nouvelles de son pere & de sa mere, quel est leur âge, &c. Mais il ne faut pas y regarder de bien près pour voir que cet usage & bien d'autres semblables, tiennent aux idées générales des Chinois sur la Piété Filiale).

(28) Confucius renverse ici les philosophes de son temps qui, pour se faire un nom par les attentats de leur génie, attaquoient tous les principes, frondoient la croyance générale, & se cantonnoient dans des systêmes pleins de mensonges & de subtilités. La maniere dont il le fait doit servir de modele à tous les siecles. Au lieu d'entamer des questions qui auroient porté au tribunal du public des discussions qu'il n'est pas capable de saisir, il coupe court à tout par cet axiome infaillible: *Tout ce qui brouille ou altere*, &c. Les plus bornés en sentent la force & la vérité; les plus eclairés ont peu de raisonnemens à faire pour y trouver une réfutation complette de tous les sophismes qu'on met en œuvre pour les offusquer. *Quand des esprits faux, audacieux & eloquens se donnent carriere sur certains sujets*, dit Kouang-leang, *c'est leur livrer le public que de le leur laisser prendre pour juge.*

(29) Voilà la maniere dont Con-

les peuples à leur tour le réverent, se chérissent & travaillent à lui ressembler (30). Ainsi ses enseignemens sur la vertu passent

fucius réfutoit tous les faux bruits, tous les calomnies & toutes les imputations dont on le noircissoit au loin. Sa maniere de parler, d'agir, de se conduire, etoit si vraie, si sage, si modérée, si vertueuse, qu'on ne résistoit pas à l'impression qu'elle faisoit. Il ne disoit rien pour sa défense, & il etoit justifié. Ainsi en est-il des *ouvrages qu'on fait* pour défendre la vertu & la vérité: il ne faut que les peindre d'après elles-mêmes pour les faire reconnoître, & les faire reconnoître, pour les faire aimer. Tout ce que ce sage eût pu dire contre les détracteurs de la Piété Filiale, eût été moins victorieux & moins persuasif que le tableau qu'il fait d'un Prince qui y excelle. Principes hardis, maximes eblouissantes, erreurs commodes, citations emphatiques, cabales, préventions, tout fuit & se dissipe à la vue de ce ravissant portrait, *il faut se rendre* & convenir que si on avoit à choisir, on préféreroit un Prince qui fût tel qu'il le représente. Les pensées de l'homme du peuple à cet égard sont les mêmes que celles des lettrés, le cœur le plus corrompu n'en a pas d'autres que les gens de bien, & un enfant, un barbare en sont aussi touchés que les sages: aussi voilà près de vingt siecles que ce portrait d'un bon Prince eclaire tout le monde. Les erreurs & les fausses doctrines dont on a cherché tant de fois à l'obscurcir, sont tombées comme les feuilles d'automne; il n'en reste plus de souvenir.

(30) Voilà la progression naturelle des impressions que fait la vertu d'un Prince sur le cœur de ses sujets. On commence par le respecter. Ce n'est plus le souverain pouvoir & l'eclat du trône qui fixent les regards du peuple sur lui, c'est la beauté de son ame. Tous les yeux s'essaient pour ainsi dire sur elle, pour s'assurer qu'ils ne sont *point trompés par* de fausses apparences; chacun raconte ce qu'il a découvert; il se forme peu-à-peu un cri général de tous les discours secrets, & l'admiration ne tarit plus, ni la joie, ni les espérances du public. La nouvelle d'une bataille gagnée fait plus de fracas, mais elle attire moins de respect, de vénération à un Prince, que celle d'une victoire qu'il a remportée sur lui-même. Les Grands en triomphent, toute la Cour est occupée à en particulariser les plus petits détails; les vieillards se la font raconter, & la répetent ensuite à leurs enfans avec autant d'intérêt que si toute la gloire leur en revenoit. On en vient ensuite à remarquer & à lui tenir compte des plus petites choses. *Un mot, un sourire, un regard deviennent de grandes nouvelles, pour peu qu'ils tiennent à quelque vertu*, dit Ouang-yuen, *tous les esprits s'en remplissent, & jusques dans les cabanes on en parle pour le louer.* Les peuples aiment naturellement leur Souverain, mais quand ils le voient s'occuper sans relâche des soins du gouvernement, n'y chercher que leurs intérêts,

dans les mœurs publiques, & les loix qu'il etablit ne trouvent ni résistance ni obstacles. *O vertu de mon Roi*, dit le *Chi-king*, *vous êtes sublime & sans tache!*

Un fils qui a une vraie Piété Filiale s'applique sans relâche à servir ses parens (31); il ne se départ jamais du plus profond respect jusques dans l'intérieur de son domestique (32); il pour-

compatir à leurs maux, exiger moins de ses Officiers que de lui-même, punir avec peine, pardonner avec joie, se faire justice sur ses défauts, & sur-tout être bon fils, bon epoux, bon pere, bon frere, bon parent & bon ami, tous les cœurs se tournent vers lui, se donnent à lui. Or, cette universalité de respect & d'amour, est une impulsion générale vers la réforme des mœurs; les plus lâches trouvent facile ce que le Prince fait, & aspirent à l'imiter. Le paysan, au fond de son village, ne se pardonneroit pas de parler grossiérement à son pere & à sa mere, tandis qu'il sait que le Prince descend de son trône pour se prosterner devant l'Impératrice sa mere. Les enfans apprennent leurs devoirs dans les exemples de leurs parens, & la nouvelle génération qui se forme est toute acquise à la vertu.

(31) La Piété Filiale est une vertu du cœur, mais elle ne s'y renferme pas. Semblable au feu qui répand sa chaleur & sa lumiere sur tout ce qui l'environne, elle perce au-dehors dans le maintien, dans les paroles, dans les actions & dans toute la conduite: elle y fait eclater sans cesse un respect & un amour sans bornes. On peut se parer jusqu'à un certain point des démonstrations les plus vives de la Piété Filiale, on peut en parler le langage & en faire les œuvres, sans en avoir les sentimens; mais on ne sauroit en avoir les sentimens sans qu'ils percent au-dehors à tout propos.

(32) Les motifs du respect qu'inspire la Piété Filiale sont toujours les mêmes: pourquoi se démentiroit-il dans l'intérieur de la maison? S'il est véritable, il doit être le même qu'en public, non qu'il faille l'assujettir à tout ce que prescrivent l'etiquette & le cérémonial dans les fêtes, au nouvel an, &c. mais sans y mettre autant d'appareil, il peut être aussi noble, aussi expressif & peut-être encore plus touchant. Un fils vraiment respectueux est encore plus attentif sur soi-même qu'un courtisan que le Prince honore de sa familiarité; quelque amitié qu'un pere & une mere lui témoignent, quelque liberté qu'ils lui accordent, quelque ordre même qu'ils lui en donnent, il ne se permettroit pas un geste, une posture, un maintien, une façon de se tenir & de s'asseoir en leur présence dont il pût rougir devant un étranger. Les Anciens etoient admirables en cela comme en tout le reste: ils etoient si eloignés de se donner des libertés dans le secret de leur do-

voit à leur entretien jusqu'à leur procurer tout ce qui peut leur faire plaisir ; il est touché de leurs infirmités jusqu'à en avoir le cœur serré de tristesse (33) ; il les conduit au tombeau avec des

mestique, que lors même qu'ils n'etoient pas vus, ils respectoient jusqu'aux meubles de leurs parens, & n'auroient pas osé passer par le chemin du milieu de la cour.

(33) Que peut faire la Piété Filiale du fils le plus tendre, de comparable *à ce qu'a fait pour lui la* tendresse de ses parens ? Que de soins, que d'inquiétudes & de sacrifices n'a-t-il pas coûtés à sa mere, même avant que de naître ! Tout ce qui pouvoit exposer l'enfant ou lui nuire, effrayoit la mere, & rien ne lui coûtoit pour assurer la vie de cet enfant chéri. C'etoit pour lui qu'elle avoit soin d'elle-même, c'etoit l'espérance de le conserver qui fortifioit son courage & animoit sa constance au milieu des douleurs de l'enfantement. Il lui déchiroit les entrailles, il l'*environnoit des horreurs* de la mort, & elle n'etoit occupée que de son péril. Les soins qu'il faut rendre à un enfant sont egalement importans & pénibles ; la tendresse d'une mere n'y fait pas attention, les cris de son enfant ne blessent point son oreille, sa malpropreté ne la dégoûte pas, ses importunités ne la lassent pas ; s'il pleure, elle le console par les caresses ; s'il a faim, elle lui présente la mamelle ; s'il a froid, elle l'echauffe dans son sein ; s'il veut dormir, elle le berce ; s'il est eveillé, elle l'amuse ; elle quitte tout, jour & nuit, pour voler auprès de lui : quelque pauvres que soient un pere & une mere, ils font l'impossible pour procurer des habits commodes à leur enfant ; tandis qu'ils se nourrissent des alimens les plus grossiers ou même souffrent de la faim, ils ont des ressources pour lui fournir une nourriture saine & agréable. Combien de fruits & de douceurs qui n'entrent dans la *maison* que pour lui ? Un pere qui arrive le soir, fatigué du travail de la journée, songe d'abord à son enfant, & se délasse à le porter entre ses bras ; il ne le rend qu'avec peine à sa mere. S'il est malade, que d'inquiétudes ne cause-t-il pas à l'un & à l'autre ? ils souffrent plus que lui ; & quelque pauvres qu'ils soient, aucun remede n'est trop cher pour eux. Petite vérole, rougeole, plaies, ulceres, mal-propreté, puanteur, *rien ne ralentit* leurs soins assidus ; ils donneroient de leur sang pour le soulager : ils ne commencent à respirer & à vivre que lorsqu'il est hors de péril. Or, un fils bien né a tout cela présent, il veut s'acquitter envers ses parens, & sa Piété Filiale a toute la sensibilité, toute la délicatesse & tous les empressemens de leur amour. Plus leur vieillesse les rapproche des miseres, des besoins, des infirmités, des caprices, des humeurs, des oublis, des déraisons de l'enfance, plus son cœur en est touché & attendri, & plus il s'applique à leur rendre tout ce qu'il a reçu d'eux, en les servant, les soulageant, les soignant, les consolant, les amusant,

regrets qui vont jusqu'à une extrême désolation ; il leur fait le *Tsi* enfin avec un respect qui monte presque jusqu'à la vénération. Ces cinq choses renferment tous les devoirs de la Piété Filiale (34) ; qui sert ainsi ses parens, ne donne point dans l'or-

les supportant sans se dégoûter, ni se lasser.

(34) Confucius est admirable dans sa maniere de présenter les devoirs de la Piété Filiale. Il a commencé d'abord par détailler ce qui caractérise & distingue la Piété Filiale d'un Empereur, des Princes, des Grands, &c. parce qu'il sentoit bien que le plus aveugle sur ce qui le regarde est très-clairvoyant pour les autres. Les Princes, les Grands, les Lettrés, les gens du peuple ne pouvoient pas manquer d'applaudir à ce qu'il prescrit à l'Empereur ; l'Empereur à son tour devoit approuver, comme les Grands, les Lettrés & le peuple, ce qu'il prescrit aux Princes, &c. Or, il devoit arriver de-là que prononçant ainsi les uns sur les autres, ils se feroient justice & ratifieroient ses enseignemens. Pour achever de les persuader, il a parlé ensuite de la nécessité, de l'excellence & des avantages de la Piété Filiale, & l'a enseignée sous ses rapports les plus intéressans, de maniere à en faire concevoir une grande estime & à faire desirer qu'elle fleurît dans tout l'Empire. Comme ce bon desir est un premier pas vers elle, il a tâché de la fortifier & de l'ancrer dans tous les cœurs, en faisant concevoir combien seroit parfait & capable de rendre les peuples heureux un Prince qui y excelleroit. Tout cela etoit nécessaire pour préparer la persuasion des cinq grands devoirs qu'il articule ici ; devoirs essentiels, devoirs invariables, devoirs communs à tous, & qui embrassent tout. Car il a dit plus haut qu'en fait de Piété Filiale, le Prince est peuple & au niveau du dernier de ses sujets. Mais comme les circonstances malheureuses du temps où il vivoit ne lui permettoient pas d'appliquer cette grande maxime aux cinq devoirs qu'il détaille ici, parce qu'on l'eût accusé de lever le poignard de la satire sur ses maîtres, il se contente d'indiquer quels sont les vices & les malheurs qu'evitent ceux qui les observent, afin de ne pas effaroucher les esprits, & de dire la vérité sans les offenser ; condescendance admirable & digne de sa haute sagesse. Autant il est vil de trahir les intérêts de la vertu par lâcheté ou par malice, autant il est digne d'une grande ame de ménager la foiblesse de ceux qui l'ont abandonnée pour les ramener plus sûrement vers elle : *Un enfant*, dit Lao-tsée, *en sait plus en fait de vertu qu'un vieillard n'en peut faire.* L'embarras n'est donc point de faire connoître aux hommes ce qu'ils doivent faire, mais de les engager doucement à s'en occuper, à y réfléchir d'eux-mêmes & à savoir gré à ceux qui viennent au secours de leur foiblesse. *Les maladies de l'ame sont comme celles du corps*, dit Ping-tching, *on les sent malgré soi, on voit qu'elles seront tôt ou tard funestes, on en vou-*

gueil, quelque elevé qu'il soit. Placé au second rang, il ne cause jamais aucun trouble. S'il est eclipsé dans la foule, il fuit de loin toute querelle. Qui s'enorgueillit dans l'elévation, se perd; qui cause du trouble au second rang, se met sous le glaive des séditions; qui a des querelles etant eclipsé dans la foule, affronte les rigueurs des supplices. Or, qui donne dans un de ces trois excès, quand même il nourriroit ses parens chaque jour avec les trois animaux des grands sacrifices (35), il n'a pas de Piété Filiale (36).

droit guérir. Il est aussi absurde de supposer qu'un homme vicieux se croie un homme de bien, que de supposer qu'un malade s'imagine être en pleine santé; & il ne lui est pas plus libre de ne pas desirer de devenir meilleur qu'à un malade de ne pas desirer sa guérison. L'art du Moraliste, comme celui du Médecin, consiste à s'y prendre de maniere que le malade aime à l'entendre, à le croire & à faire ce qu'il lui prescrit. Plusieurs Lettrés moralistes anciens & modernes, enseignent une doctrine qui assurément est excellente; mais les uns sont si mordans & si satiriques, les autres si méprisans & si superbes, ceux-là si argumentateurs & si subtils, d'autres enfin si hargneux & si plaintifs, qu'on est choqué de voir qu'ils ont raison: on leur en sait mauvais gré, & dans le dépit on en vient à haïr des vérités qu'on ne faisoit que craindre; or, le malade le plus désespéré est celui qui hait la vie. Confucius l'entend mieux: ce n'est pas vous qui avez tort, ni lui qui a raison: c'est la Piété Filiale qui est aimable, & tout ce qui lui est contraire, odieux. Encore ne prend-il pas sur soi de le dire, c'est l'antiquité, c'est l'histoire, ce sont les sages qui l'ont prouvé; il n'est l'echo & le témoin que de ce qu'on en trouve dans les *King*. Bien plus, ce n'est qu'à son disciple qu'il en parle dans un entretien familier; il ne se donne pas pour enseigner le public, c'est le public qui vient comme ecouter furtivement, ou se fait répéter ce qu'il a dit confidemment à *Tseng-tsée*. Par ce moyen, il a des disciples dont il n'est pas le maître.

(35) Les animaux des grands sacrifices etoient le bœuf, l'agneau & le cochon; il n'etoit pas défendu dans l'antiquité de tuer des bœufs comme il l'a eté depuis. Les troupeaux étoient beaucoup plus nombreux sans comparaison, & le peuple se nourrissoit mieux. On voit dans le *Li-ki* que les simples colons mêloient presque toujours de la viande avec leurs herbages, & qu'on en servoit aux vieillards à chaque repas. C'est en conséquence de l'ancien usage, que les premiers Empereurs de la dynastie des *Han* assignerent des fonds sur l'epargne, pour leur en procurer, & adoucir aux peuples la misere à laquelle le nouveau gouvernement les avoit réduits.

(36) Confucius réfute ici une

Les cinq supplices embrassent trois mille crimes (37), le plus grand

erreur commune à tous les siecles, mais plus répandue encore de son temps : *Que procurer à la vieillesse de ses parens les aises & les agrémens de la vie dans tout ce qui concerne le logement, la nourriture & les habits, c'est remplir tous les devoirs de la Piété Filiale.* Comme si la tranquillité du cœur, la sérénité des pensées & les joies de l'ame touchoient de moins près à notre bien-être que les aises du corps. Or, si un fils expose son honneur, sa fortune ou sa vie, que de chagrins cuisans ou d'inquiétudes ameres ne cause-t-il pas à un pere & à une mere? à quelles désolations & à combien de malheurs n'expose-t-il pas la fin de leurs jours? Dès-là n'est-il pas evident que sa Piété Filiale dans le reste n'est qu'apparente? La nature même l'apprend aux enfans avant que la raison leur parle. Ils s'observent, ils se contraignent, ils se gênent pour eviter ce qui déplaît à leurs pere & mere, ou peut leur causer de l'inquiétude; mais, quoi qu'on puisse faire à cet egard, on n'ira jamais si loin que la tendresse des parens. Les peres & meres prennent sur leur tranquillité, sur leurs inclinations, sur leur repos, sur leur santé & sur leur vie même, pour epargner du chagrin à leurs enfans; ils se sacrifient en mille manieres pour les rendre heureux; &, comme l'a dit excellemment un Ancien, la plupart de leurs vertus ne sont souvent que l'expression & l'effet du desir qu'ils ont d'y réussir. Que de modestie, de douceur, d'affabilité, de bienfaisance & de générosité n'inspire pas à un pere l'envie de faire des amis à ses enfans, & de leur gagner la bienveillance du public? Les passions même les plus ardentes & les plus impérieuses ne tiennent pas à cet egard contre les sollicitations de l'amour paternel. *Chang-y* avoit la bonne foi de dire: *La crainte de nuire à mon fils m'a corrigé du jeu & du vin, & sauvé mille fois des délicatesses de ma vanité & des saillies de ma colere; je lui dois ma patience & mes amis.*

(37) Les cinq supplices dont il est parlé ici etoient, 1°. une marque noire qu'on imprimoit sur le front; 2°. l'amputation du bas de nez; 3°. celle du pied ou du nerf du jaret; 4°. la castration; 5°. la mort. Confucius vivoit sous la dynastie des *Tcheou*, il parle des loix criminelles de son temps. Il n'est plus possible de rien articuler sur les trois mille crimes qu'on punissoit de quelqu'un des cinq supplices: le peu qu'en disent le *Li-ki* & le *Tcheou-li* par occasion, n'est ni assez clair, ni assez positif pour appuyer des détails. Tout ce qu'on sait plus sûrement, c'est que, 1°. quoique la loi eût déterminé des supplices dès le temps de *Yao* & de *Chun*, c'est-à-dire, dès le commencement de la monarchie, les *supplices corporels* ou peines afflictives, n'ont commencé à être en usage que très-tard; 2°. que les dynasties des *Chang* & des *Tcheou* ajouterent beaucoup de loix criminelles à celles des *Hia*; 3°. que dans le commencement même de la dynastie des *Tcheou*, il etoit très-rare

grand de tous eſt le défaut de Piété Filiale (38). Qui ſe révolte contre ſon Souverain, ne veut perſonne au-deſſus de ſoi; qui rejette le ſaint, ne veut dépendre d'aucune loi; qui abjure la Piété Filiale (39), ne veut avoir perſonne à aimer : ce qui fait ouvrir la porte à des déſordres qui anéantiſſent toute regle & tout bien (40).

qu'on eût recours aux ſupplices, & encore plus, qu'on condamnât à mort. Au lieu que depuis *Li-ouang*, qui monta ſur le trône l'an 878 avant J. C., les exécutions furent très-fréquentes dans tout l'Empire, ſous le regne de quelques Princes & Empereurs cruels.

(38) Il importe peu de ſavoir ſi le défaut de Piété Filiale eſt renfermé dans les trois mille crimes ou ne l'eſt pas, l'eſſentiel eſt que, ſelon la doctrine invariable de toute l'antiquité, c'eſt le plus grand, le plus atroce & le plus fatal de tous les crimes. Quelques Lettrés de la dynaſtie des *Han* entreprirent de prouver que ce qui attaque les devoirs de la Piété Filiale eſt directement contraire à la nature de l'homme, à la raiſon, à la conſcience, aux loix, au bien de la ſociété, au repos des familles, au bonheur des particuliers & met l'homme au-deſſous des bêtes les plus féroces; *mais*, comme dit *Yen-tchi*, *c'eſt faire outrage à ſon ſiecle, que d'inſiſter ſur de pareilles preuves : c'eſt le glaive du bourreau qui doit les adminiſtrer à qui les demande; aucun barbare ne les a jamais demandées.*

(39) L'homme eſt fait pour aimer ſes ſemblables; il doit plus aimer ceux à qui il tient de plus près par ſon ſéjour, ſes habitudes, ſes beſoins, ſes devoirs, par leurs ſervices, par toute ſon exiſtence or, il eſt lié à ſes parens par les liens les plus etroits, puiſque c'eſt avec eux qu'il a commencé à vivre & qu'il a toujours vécu, que c'eſt à eux qu'il doit ſa vie & la conſervation de ſa vie, qu'il n'a rien & n'eſt rien dans le monde que par eux. S'il ne les aime pas, il n'aimera ni ne pourra aimer perſonne, puiſqu'il abjure la nature & anéantit toute ſenſibilité, & toute reconnoiſſance.

(40) Pour bien prendre ici la penſée de Confucius, il faut ſe ſouvenir que dans les malheureux temps où il vivoit, la doctrine de la Piété Filiale etoit attaquée & combattue par quelques philoſophes, qui, pour faire leur cour aux Princes, prirent ſur eux d'en juſtifier les attentats les plus révoltans. Ces adulateurs ſentoient bien que la révolte d'un fils contre ſon pere, les guerres d'un cadet contre ſon aîné, pour le détrôner, attaquant de front les premieres vérités de la morale, & renverſant de fond en comble toute probité & toute juſtice, ils ne pouvoient colorer la noirceur de ces crimes qu'en érigeant en principe que la Piété Filiale n'etoit qu'un devoir factice & imaginaire. Ils oſerent l'entreprendre : & ſe jetterent ſur l'excellence,

La Piété Filiale, continua Confucius, est le moyen le plus aimable d'enseigner au peuple les affections & les bienfaisances

l'utilité, la beauté, la supériorité, l'universalité & les prééminences de l'humanité, pour faire illusion à la multitude par de grands mots. Ils ne tarissoient pas sur les louanges de cette bienheureuse humanité, qu'ils appelloient le *grand espoir*, le *charme*, le *soutien* de la société humaine, & la source intarissable de tous les biens dont on y jouit; ils se récrioient sur la barbarie des siecles passés qui avoient eté insensibles à son amabilité; ils faisoient des peintures eblouissantes des sentimens qu'elle inspire: *Comme si l'humanité des humanités*, dit excellemment Lieou-hiang, *ne consistoit pas à s'aimer d'abord soi-même dans ceux à qui on doit d'être homme parmi les hommes.* Ces nouveaux docteurs cependant furent ecoutés & applaudis: l'*humanité* devint un cri de sagesse & de vertu dont retentissoient tous les livres de morale & de politique. *On comparoit effrontément aux* Yao *& aux* Chun, dit Sun-hio, *de petits Princes plongés dans la débauche, qui ne faisoient quelque bien à leurs vassaux que pour effacer l'horreur de leurs attentats contre la Piété Filiale, & s'en assurer le fruit.* Comme ce fanatisme n'avoit pris que dans quelques principautés où toutes les loix etoient sans vigueur, parce que les Ministres, les Généraux & les Grands trahissoient sans pudeur les Princes parricides pour qui ils avoient trahi leurs devoirs; Confucius prit le biais de passer en principe le fait que tout le monde voyoit: Que la Piété Filiale renversée, tout devient ecueils, précipices & abîmes dans la société. Un pere sans doute est le premier souverain de son fils, son premier maître & son premier seigneur. A qui obéira-t-il? qui croira-t-il? qui aimera-t-il, s'il ne veut ni lui obéir, ni le croire, ni l'aimer? Mais les faits subsistans que tout le monde voyoit, etoient encore plus décisifs pour la multitude que toutes ces raisons, &c. Confucius fit beaucoup mieux sans contredit, de les montrer du doigt que d'en articuler la cause. *Lin-tchi* de la dynastie passée observe à cette occasion qu'en matiere de doctrine & de morale, les plus grandes erreurs sont toujours séduisantes. Quand quelque intérêt dégoûte de la vérité, les exemples les plus frappans n'arrêtent rien: *Tous les malheurs*, dit-il, *qui anéantirent l'ancien gouvernement, ne sauverent pas les dynasties des* Soui, *des* Tang *& des derniers* Song, *de la folie de vouloir substituer l'humanité à la Piété Filiale, & de se perdre par-là. Comme les Lettrés de la dynastie des* Song *etoient plus subtils, plus raisonneurs, plus discrets & plus adroits que leurs prédécesseurs dans cette carriere de mensonges, ils présenterent l'humanité dans un si beau jour, ils eleverent si haut le trône où ils la mirent, ils lui firent honneur si adroitement des vertus des premiers âges, ils en peignirent les sentimens d'une maniere si aimable, si touchante & si tendre, que leurs*

de l'amour; l'amitié fraternelle est le moyen le plus aimable de persuader au peuple les egards & les déférences du sentiment (41); la musique est le moyen le plus aimable de réformer

ouvrages sont encore aujourd'hui des pieges dangereux pour les esprits superficiels. Tao-tsée, Tcheou-tsée, Tchou-tsée *& les deux* Tchin-tsée, *ne s'accordent bien que sur cet article, & j'ai toujours craint que leurs nombreux ouvrages, au lieu de nous conserver le bon goût, comme on le prétend, ne nous ôtent d'autant plus infailliblement la doctrine antique de de la Piété Filiale, qu'ils font plus semblant de la respecter. L'Empereur* Hiao-tsong, *quoi qu'ils aient dit à sa gloire, les comparoit à cet égard à une courtisanne qui joue les timidités de la pudeur & de la modestie avec ses nouveaux amans.*

(41) Quand on a voulu renverser les premieres regles des mœurs & les vérités capitales qui sont le point d'appui de la société, sous les regnes des Princes qui n'etoient pas décidément mauvais, on a toujours commencé les attaques par des choses qui en paroissoient fort eloignées & de nulle conséquence. Le *Li-ki* & le *Lun-yu* en fournissent une preuve bien sensible. Les doutes qu'on y propose à Confucius en matiere de Piété Filiale, ne roulent que sur des particularités du cérémonial pour prendre, quitter, changer, commencer, &c. le deuil. Comme tout cela est susceptible de bien des interprétations & changemens, à raison de la variété des conjonctures, ce sage avoit besoin de toute sa pénétration pour ne pas donner prise dans ses réponses. Mais le public n'etoit pas si clairvoyant que lui, ni si en etat de défendre le cérémonial. On prit d'abord occasion de la difficulté de tout concilier, pour dégoûter des regles des Anciens, & puis de faire des raisonnemens sur ce qu'etant arbitraires & indifférentes dans leur premiere institution, il ne falloit pas s'en faire une gêne. Cela conduisit tout droit à examiner la nature des devoirs de Piété Filiale auxquels se rapportoient ces regles de cérémonial, & ensuite quels etoient ces devoirs & d'où ils dérivoient. Arrivé une fois à discuter la nature, la nécessité & la justice de ces devoirs, sous prétexte de mieux approfondir le cérémonial dont ils sont la base, on se donnoit carriere, & la multitude croyoit commencer à faire usage de sa raison, parce qu'elle commençoit à prononcer sur ses devoirs & à s'en croire l'arbitre. Les sentimens se partageoient; la nouveauté, l'esprit de parti, le goût du faux faisoient elever la voix au peuple nombreux des oisifs; &, comme dit *Li-ké-hiao, de la question de la forme des habits de deuil, on en vint à prétendre que la Piété Filiale n'etoit qu'une bienséance & une invention politique, qui ne dérivoit point de la nature de l'homme, comme la justice, la probité & l'humanité.* Qu'on etudie les Annales avec réflexion, & on verra que tous les siecles se ressembloient à cet egard.

les mœurs publiques, & de les renouveller entiérement (42); le *Li* enfin est le moyen le plus aimable de conserver l'autorité du Souverain, & d'assurer les soins de l'administration publique (43). Le *Li* naît du respect, & le produit. Un fils est ravi

(Notre Commentaire devient insensiblement si ennuyeusement long, que nous analysons les Analystes & abrégeons les abrégés des Commentateurs Chinois. Nous avons eu plusieurs fois la pensée de brûler tout ce qui va courant trop loin du texte, mais nous avons eté arrêtés par la pensée qu'on pourra retrancher en Europe ce qu'on voudra (*on l'a fait*).

(42) Les Commentateurs Chinois sont ici bien embarrassés pour expliquer comment la musique est le moyen le plus sûr pour réformer les mœurs. Les plus sages prennent le biais de glisser sur la difficulté, & de s'etendre en vaines louanges de la musique. Ce qu'ils font de mieux, c'est de citer le Chap. 18 du *Li-ki*, où il est dit que la musique *tire ses regles du Ciel.... ne souffre point de changement..... fait entrer l'homme en commerce avec les esprits... fixe l'etat de toutes choses*, &c. Puis cependant, ils laissent aux lecteurs le soin de chercher quelle est cette musique. Plusieurs savans Missionnaires ont cru que le mot *musique* dont se sert ici Confucius, d'après les *King*, indique la Religion. Nous sommes de leur avis qui, comme on le sent d'abord, se concilie à merveille avec le sens du texte. Du reste, nous ne plaçons ce mot que pour que nos Socrates couleur de rose ne se pressent pas trop de décocher des bons mots sur Confucius. Les preuves de notre sentiment, que nous croyons démonstratives, demandent trop de détails & de développemens pour être placées ici. Nous aurons peut-être occasion d'en rendre compte dans un ouvrage où on les verra plus volontiers.

(43) Le mot *Li* indique en général les quatre especes de cérémonial, savoir; le *religieux*, le *politique*, le *civil* & le *domestique*. Chacun contribue à affermir & à conserver le pouvoir souverain.

Le cérémonial *religieux* qui est le premier, le plus auguste, &c. (ce que nous voyons en ce genre, aux grandes cérémonies de l'Empire près, est si affligeant, & ces cérémonies elles-mêmes sont un sujet si epineux, que nous n'avons le courage de suivre ici les Commentateurs).

Le cérémonial *politique*, 1°. met l'Empereur au-dessus de tout le monde, & l'eleve d'autant plus haut, qu'il distingue plus de rangs & de dégrés entre lui & le peuple; 2°. il environne le Prince d'un appareil de grandeur & de majesté qui frappe la multitude. Tout ce qui lui appartient, tout ce qui est à son usage, tout ce qui le regarde, annonce sa prééminence suprême; 3°. il conduit aux pieds du trône, il y fait tomber à genoux, & y rapetisse tous ceux qui sont les plus elevés dans l'Empire & les plus

des egards qu'on a pour son pere, un cadet est flatté des attentions qu'on a pour son aîné, un vassal est charmé des honneurs

grands aux yeux du peuple; 4°. il a fixé un langage particulier pour parler à l'Empereur, lui répondre, lui demander des graces, le remercier de ses dons, signifier les moindres volontés, nommer tout ce qui lui appartient, &c. 5°. ou il cache l'Empereur à la multitude, ou il ne lui montre que dans une pompe qui cache l'homme & ne laisse voir que le Souverain; encore le gêne-t-il alors par une etiquette sérieuse & austere qui regle son maintien, ses manieres, ses gestes, & détermine jusqu'à ses paroles, pour empêcher que ses passions ne percent, & pour le forcer à être paré au moins des apparences des vertus qu'il devroit avoir. Ce cérémonial ne se borne pas-là: tout ce qu'il a déterminé pour l'Empereur a egalement lieu, dans une proportion réglée, sur les rangs, les dignités, les emplois, pour les Princes, les Grands, les dépositaires de l'autorité publique & les gens de lettres parmi lesquels on les choisit. Le peuple qui les trouve tous entre lui & l'Empereur, se croit d'autant plus loin de sa personne, qu'il les voit séparés les uns des autres, rendre à leurs supérieurs tous les respects qu'ils reçoivent de leurs inférieurs, & leur obéir de même. Tout cela contribue à cette harmonie de subordination qui augmente l'impulsion de l'autorité à proportion qu'elle descend de plus haut....

Le cérémonial *civil* n'a point de sceptre; ses loix ne sont que des conventions de concorde & d'amitié, de sentiment & d'honneur. Or, soit qu'on considere la maniere dont il rapproche les grands des petits, par les civilités, les bontés, les marques de considération & d'attachement; ou comment il entretient & conserve le niveau de l'egalité dans les différens ordres de citoyens, par les honnêtetés, les déférences & les egards réciproques; ou combien il tranquillise, console & encourage ceux qui sont placés aux derniers rangs, en les distinguant de leur personne; soit qu'on l'envisage comme une loi à part qui ôte à chacun ses droits pour les transférer aux autres, supplée aux vertus sociales en en exigeant la représentation, compense l'inégalité des rangs & des fortunes par les sentimens obligeans qu'elle ordonne de témoigner & qu'elle ne donne pas droit d'exiger; sous quelque rapport, dis-je, qu'on considere & envisage le cérémonial *civil*, il est dans le gouvernement, comme dans les grandes machines la graisse dont on enduit les essieux des roues; il en facilite les mouvemens, empêche le bruit, & conserve tout en diminuant les frottemens. Plus une nation est civilisée, policée, honnête, attentive & modérée, plus les moeurs publiques ôtent au commandement de sa rigueur, & à l'obéissance de sa servitude; ce qui fortifie d'autant l'au-

qu'on rend à son maître, un million d'hommes est enchanté des honnêtetés qu'on n'a faites qu'à un seul. Ceux qu'on distingue ainsi, sont en petit nombre, & tout le monde s'en réjouit (44); c'est donc le grand art de régner.

torité suprême; qui n'a besoin alors que d'une impulsion légere pour produire le mouvement du bon ordre, & se menage par-là une force invincible pour vaincre les obstacles, lorsqu'il s'arrête.....

Le cérémonial *domestique* réunit tout-à-la-fois le cérémonial politique & le cérémonial civil. Comme le premier, il met dans l'intérieur des familles une subordination d'autant plus aimable, qu'etant réglée sur le nombre des années & sur les dégrés de parenté, chacun espere tous les respects, toutes les obéissances & soumissions qu'il rend, & les voit s'approcher de jour en jour, ou même commence à en jouir. Comme le cérémonial civil, il couvre de fleurs le joug du devoir, & met dans le commerce de la vie une continuité d'attention, de prévenances, de ménagemens, de soins, de condescendances & d'amitié qui flattent l'amour-propre, en imposent aux passions. Or, en réunissant ainsi ce que l'un & l'autre a de plus propre à amollir les volontés, il en prépare & assure l'observation; mais outre cela, il affermit directement le pouvoir souverain, parce qu'il va plus loin, s'etend à plus de choses & est plus continuel. Qui obéit au clin d'œil d'un vieillard, ne résistera pas à l'ordre d'un Mandarin, & qui se taxe lui-même pour une fête de famille, ne murmurera pas contre des impôts.

(44) Plus on a lu l'histoire, moins on comprend comment la plupart des Empereurs ont eté assez aveugles sur leurs intérêts pour ne pas faire usage d'un moyen si aimable, si noble & si facile de consacrer leur autorité & de l'affermir. *Lieou-hiang* observe que les fondateurs des nouvelles dynasties sont ceux de tous les Empereurs qui s'en sont le plus servi. Est-ce parce que ayant eté de plus grands hommes, il entroit plus de vertu & de sagesse dans leur maniere de régner, ou parce que leur autorité etant plus nouvelle, ils croyoient avoir plus besoin de la faire aimer pour l'affermir? Laquelle que ce soit de ces deux raisons, les avantages qu'ils en ont retirés, rendent témoignage à la sagesse de Confucius. Mais que prescrit-il ici aux Princes? que leur insinue-t-il? *Tsong-koué* répond: *Un Prince qui le demande n'est pas capable de le faire:* & les Critiques de *Tsong-koué* ont ajouté: *Lui ne l'etoit pas de le dire;* ce qui est très-vrai dans un sens. Confucius lui-même n'en feroit pas venu à bout, parce que c'est à l'occasion, au moment, aux circonstances à particulariser ce qui convient. On ne peut que tracer des regles générales dont chaque Prince fait l'application selon son génie,

Un Prince enseigne la Piété Filiale, poursuivit Confucius, sans aller en faire des leçons chaque jour dans les familles (45);

son caractere & les conjonctures. Ces regles, selon *Léang-tchi*, sont 1°. d'observer jusqu'au scrupule vis-à-vis de tout le monde, ce que prescrit le cérémonial, sans y rien ajouter, ni en rien retrancher. La multitude ne prétend à rien de plus: cette attention fermera la bouche à ceux qui voudroient se plaindre, ou les rendroit odieux, s'ils se plaignoient. 2°. Bien loin de faire un embarras, une occasion de dépense, ou un sujet de murmure, des bontés qu'il a pour quelques particuliers, il doit s'appliquer à les rendre commodes & lucratives pour ceux qui en sont l'objet, consolantes & aimables pour le public. *Tai-tsong* ne conduisoit avec lui que quelques Officiers de confiance, lorsqu'il alloit visiter son Ministre. *Kouang-ou-ti* mettoit d'abord à leur aise les gens de la campagne, avec qui il aimoit à s'entretenir. Les questions de *Ouan-li* aux nouveaux Lettrés, leur suggéroient ce qu'ils devoient répondre. Quand les bontés du Prince tombent sur des etrangers, des vieillards, des pauvres, des savans du premier ordre, des citoyens d'une haute vertu, d'anciens serviteurs, des officiers renommés pour leur mérite, ou les enfans, les freres de ceux qui ont rendu de grands services à l'Etat, tout le public charmé en partage la reconnoissance avec eux. 3°. Reconnoître & respecter les droits du sang, de l'amitié, de la reconnoissance, &c. dans tout ce qui ne compromet pas sa dignité suprême, & ne nuit point aux intérêts du public. Toutes les marques de respect & d'amour qu'un Empereur donne à l'Impératrice sa mere, sont des trophées elevés à la Piété Filiale dans tout l'Empire. Tous les oncles, les freres & les parens lui savent gré de son bon cœur pour les siens. Plus il se rapproche de ses sujets dans les fêtes, les amusemens, les affaires & les evenemens de famille, plus il s'y borne au rang que lui donne son âge, plus il s'assure de tous les chefs & anciens des familles, qu'il honore dans ceux de la sienne. *Un Empereur*, dit Léang-tchi, *se fait craindre & respecter par sa fidélité au cérémonial politique; plus il se rapproche de son peuple par le cérémonial civil, plus il le gagne & le charme. Mais quand il donne le ton à tout l'Empire en observant, autant que le lui permet la majesté du trône, les plus petites choses du cérémonial domestique, l'admiration, l'estime & l'amour des peuples n'ont plus de bornes. Une visite faite avec bonté à un oncle malade, un présent envoyé à de nouveaux mariés, des caresses, des distinctions & des amitiés à un vieillard decrépit, le mettent plus haut dans leur esprit & plus avant dans leur cœur que la conquête d'un Royaume & une remise de tous les impôts.*

(45) Confucius fait ici allusion aux Empereurs de la premiere dynastie qui visitoient sans cesse leurs sujets, & en usoient avec eux si fa-

il apprend à honorer les peres & meres dans tout l'Empire, en rendant des honneurs à la paternité ; il apprend à aimer ses freres dans tout l'Empire, en rendant des honneurs à la fraternité ; il apprend à être un sujet fidele dans tout l'Empire, en rendant des honneurs à l'autorité publique (46). Le *Chi-king* dit :

miliérement, qu'ils prenoient occasion de ce qui arrivoit dans les familles pour y faire des leçons de Piété Filiale. Mais ce qui etoit praticable alors, vu l'innocence des mœurs, le peu d'etendue de leurs Etats & le petit nombre de leurs sujets, n'etoit plus pratiquable de son temps & encore moins de nos jours. D'ailleurs, la doctrine de la Piété Filiale n'est pas comme ces doctrines obscures & subtiles, qui n'entrent dans les esprits que par un long enseignement; la nature l'a gravée dans tous les cœurs, & les enfans l'y lisent avant que leur raison soit développée. 1°. Il y a des ecoles dans tout l'Empire pour la jeunesse, & les devoirs de la Piété Filiale sont ce qu'on y enseigne d'abord & avec le plus de soin. 2°. Les loix de l'Empire ont articulé dans le plus grand détail les obligations réciproques des parens & des enfans, des freres aînés & des freres cadets, des maris & des femmes, des oncles & des neveux, &c. en décernant des peines séveres contre ceux qui en méprisent l'observation, & des récompenses magnifiques pour ceux qui s'y distinguent, quelque âge, sexe & condition qu'ils soient. 3°. Outre un nombre prodigieux de livres de morale anciens & nouveaux, & dans tous les styles, où l'on epuise tout ce qui a trait à la Piété Filiale, les annales, les ouvrages d'eloquence, de littérature & de poésie, toutes les sciences lui rendent hommage, & se tournent vers elle dans les choses qui en sont les plus eloignées, pour en inspirer & en faciliter la pratique journaliere. 4°. Le gouvernement entier de l'Empire, les usages publics, les mœurs générales, les coutumes & les habitudes des Provinces comme de la capitale, du village comme des villes, sont une répétition continuelle de tout ce que prescrivent le respect & l'amour filial. Les murailles même des maisons en font des leçons; en un mot, quelque part qu'on aille, tous les monumens publics annoncent aux yeux la nécessité & l'utilité, la prééminence & la gloire de cette premiere des vertus. Tout ce que doit & tout ce que peut faire un Empereur à cet egard, c'est de conserver aux races futures ce que les générations passées nous ont transmis, & il y réussira à son gré du fond de son Palais, par sa vigilance & sur-tout par ses exemples.

(46) Que veut ici enseigner Confucius ? A regarder comme les plus fermes appuis du trône, par leur liaison avec la Piété Filiale, quantité de choses où les esprits médiocres ne voient qu'un vain

Un

Un Prince qui se fait aimer & change les mœurs, est le pere & la

appareil de représentation, ou tout au plus des bienséances & des adresses politiques pour frapper la multitude; c'est-à-dire, tout ce que faisoit le gouvernement de son temps pour faire refluer sur les peres & meres des gens en place, les prééminences & distinctions de leur rang: 1°. par les titres & prérogatives qu'on leur accordoit, selon que leurs fils se faisoient jour par leur mérite & se distinguoient dans leurs emplois: 2°. par les egards qu'on avoit pour leur vieillesse jusqu'à exempter leurs enfans de rester à l'armée, & leur permettre de se retirer auprès d'eux, quelque nécessaires qu'ils fussent à l'Etat dans les emplois dont ils etoient chargés: 3°. par la part qu'ils prenoient à leurs maladies & infirmités; les Princes envoyoient des remedes & des Médecins aux parens de leurs Ministres, de leurs Généraux & autres grands Officiers, les venoient visiter eux-mêmes, & envoyoient visiter de leur part ceux des Mandarins subalternes & même des Lettrés distingués: 4°. par la pompe, l'eclat & la solemnité qu'il ajoutoit à leurs funérailles: 5°. par les titres & les eloges dont on chargeoit leurs tombeaux & les monumens dont on les ornoit. Il ne faut qu'ouvrir le *Li-ki*, le *Tcheou-li* & l'*Y-li*, pour voir que l'antiquité etoit à cet egard d'une attention admirable, & profitoit de tout pour honorer les peres & meres des gens en place & s'acquitter envers eux de la reconnoissance due aux services de leurs fils. Selon *Teng-sieou* & quelques autres Savans, Confucius a aussi en vue ici; 1°. les cérémonies que les Empereurs devoient faire plusieurs fois chaque année dans la salle de leurs ancêtres; 2°. les respects & honneurs qu'il etoit d'usage qu'ils rendissent à l'Impératrice mere le premier jour de l'an, le jour de sa naissance & le jour de la leur; 3°. le repas des vieillards, auquel ils présidoient en grand appareil, dans la capitale par eux-mêmes, & par leurs officiers dans les autres villes; 4°. les festins publics pour les citoyens qui se distinguoient par leur sagesse, leur bonne conduite, leurs vertus, & sur-tout par leur Piété Filiale; 5°. le soin de pourvoir à la subsistance & au soulagement des veuves, des vieillards abandonnés, des orphelins, &c. 6°. le maintien de la succession légitime des Princes, & la conservation de leurs droits; 7°. les entrées, audiences & départs, soit des Princes qui venoient à la Cour, soit de leurs Envoyés; 8°. la protection & les honneurs accordés aux veuves qui renonçoient à un second mariage, soit qu'elles eussent déja passé dans la maison de leur epoux, soit qu'elles ne fussent que fiancées; 9°. les récompenses publiques accordées à ceux qui se distinguoient par des traits héroïques de Piété Filiale, & la punition eclatante de ceux qui en violoient publiquement les devoirs. Quoi qu'il en soit de la conjecture de *Teng-sieou*, d'autant plus vraisemblable cependant qu'elle est fondée sur le *Li-ki*, il

mere des peuples (47). *O combien parfaite ne doit pas être la*

n'eſt pas douteux que tout cela attirant l'attention publique, devoit faire beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits, & augmenter l'autorité en la faiſant aimer.

(47) *Les petits eſprits*, dit Ouang-ouen, *s'extaſient en liſant les noms pompeux & ſonores qu'on a donnés à quelques Empereurs, ou qu'ils ont pris eux-mêmes, & les ſages diſent tout bas: Ces grands ſurnoms tous réunis ne donnent pas une ſi grande idée d'un Empereur que les deux mots ſi ſimples, ſi naïfs & ſi vulgaires de* pere & mere *des peuples, dont la bonne antiquité fit un ſurnom aux bons Princes qui aimoient leurs ſujets comme leurs enfans, & réuſſirent à les rendre heureux en les rendant meilleurs.* Un ſiecle devroit l'enſeigner à l'autre, & tous les echos de l'Empire le répéter ſans ceſſe; les victoires & les conquêtes, les grandes entrepriſes & les ſuccès les plus eclatans, l'abondance même univerſelle & la continuité de la paix ne font pas ce qui fait les beaux regnes & les grands Empereurs; parce que ce n'eſt pas-là ſur-tout ce qu'ont cherché les hommes en elevant des Princes ſur leurs têtes pour les gouverner. Le vrai mérite & la grande gloire d'un Empereur, eſt de remplir la touchante & délicate idée de *pere & mere des peuples*, par leur tendre & continuel amour pour leurs ſujets, & par leur application à pourvoir à leurs beſoins & à aſſurer leur tranquillité, à les inſtruire, à les corriger & à les rendre meilleurs. Si nous n'avons rien à envier aux ſiecles qui nous ont précédés, ſi la poſtérité la plus reculée tournera ſans ceſſe ſes regards vers le nôtre, ce ne ſera ni parce que nos armées victorieuſes ont ſubjugué & conquis des pays immenſes, dont nous ne ſavions pas même les noms; ni parce que des peuples & des nations innombrables s'empreſſent à nous venir porter leurs tributs & leurs hommages; ni parce que l'agriculture, les arts & le commerce environnent de biens & de richeſſes tous les ordres de l'Etat; ni même parce que aucun trouble, aucun fléau, aucune calamité ne troublent la tranquillité publique depuis tant d'années; mais parce que notre Empereur (*Kang-hi* qui monta ſur le trône en 1672, & mourut en 1722) eſt ſi plein d'amour pour ſes peuples & les aime avec tant de tendreſſe, qu'il n'eſt occupé que du ſoin de le leur témoigner. Il a foudroyé l'injuſtice, l'homicide, le luxe, les malverſations, les uſures & les monopoles qui cauſoient auparavant tant de déſordres, & il nous auroit rendus auſſi vertueux que nos ancêtres, ſi nous avions eté auſſi dociles. Que nous nous méprenons dans les témoignages que nous prétendons lui donner, à ſa ſoixantieme année, de notre amour & de notre reſpect, de notre admiration & de notre reconnoiſſance! Que lui offrons-nous, en lui offrant des préſens? Tous les biens dont nous jouiſſons depuis tant d'années, n'eſt-ce pas à ſon economie, à ſa modération & à ſa ſageſſe que nous les devons? Si l'adreſſe de nos Ar-

vertu qui conduit les peuples à ce qu'il y a de plus grand, en suivant la pente de tous les cœurs (48) !

tistes ajoute au prix de l'or, si les pierreries & les perles s'embellissent sous leurs doigts, si nos soieries imitent la peinture de si près, si nous trouvons chez nous mille curiosités qui nous attirent l'argent des etrangers, n'est-ce pas lui qui a donné l'essor au génie & poussé les inventions de l'*industrie* ? Que peuvent dire nos poëtes & nos orateurs que nos alliés & nos ennemis même n'aient dit avant eux ? Quelques monumens que nous elevions pour signaler notre amour & transmettre aux siecles futurs les miracles de son regne, le glorieux surnom de *pere & mere des peuples*, que l'histoire fera voir qu'il a si bien mérité, lui assurera une immortalité bien plus desirable. Si nous sommes véritablement zélés pour sa gloire, assurons-lui ce beau surnom en marchant à sa suite dans les sentiers de la Piété Filiale, de la probité, de la bienfaisance, de la bonté, de la modération & de toutes les vertus qui ont fait réussir tous ses projets. Il suffiroit de dire que c'est-là son plus grand desir, ce qui le flattera plus dans nos sentimens pour sa personne sacrée, parce qu'il est véritablement *le pere & la mere de son peuple*.

(48) Les hommes sont portés au bien par leur conscience, par leur raison, par l'amour de leur propre excellence, par les attraits de la vertu, par les satisfactions & les avantages qu'ils y trouvent, & par la pensée de la mort. Mais ils sont encore plus vivement portés au mal par la séduction des objets extérieurs ; par les egaremens de leur raison, par la vivacité de leurs passions & par la foiblesse & l'inconstance de leur cœur : aussi est-il infiniment plus facile de les entraîner dans le vice que de les faire entrer dans les sentiers de l'innocence. Un mauvais Prince corrompt rapidement les mœurs de ses sujets, par son seul exemple ; il ne fallut que peu d'années aux *Kié* & aux *Tcheou* pour pervertir tout l'Empire. Un bon Empereur au contraire a besoin d'une sagesse supérieure & d'une vertu sans reproche, pour gagner ses peuples à la vertu. Il y trouve une infinité d'obstacles & de difficultés ; & ce n'est qu'à force de soins, d'application, de zele & de patience qu'il en vient enfin à bout après bien des années. Les *Tching-tang* & les *Ou-ouang* eurent beau déployer toutes les ressources de leur bienfaisance & de leur générosité, leur regne entier suffit à peine pour consommer la réforme des mœurs publiques. C'est à eux que Confucius fait allusion & applique les paroles du *Chi-king: Combien parfaite*, &c. Mais il prétend moins louer ces grands Empereurs, qu'apprendre à tous les Princes à ne pas se flatter de changer les mœurs publiques par des loix & des instructions, des menaces & des promesses, des châtimens & des récompenses, des peines même & des coups d'auto-

Confucius ajouta encore : La Piété Filiale du Prince à servir ses parens, produit une Piété Filiale qui se signale aisément envers sa personne ; les soins qu'il rend à ses freres produisent une amitié & des déférences fraternelles qui se signalent aisément envers les gens en place ; le bon ordre & la paix qui regnent dans son domestique, produisent une sagesse d'administration qui se signale aisément dans les affaires publiques (49). Plus il travaille heureusement à cultiver & à perfectionner l'intérieur de son auguste famille, plus il réussit à se faire un nom chez tous les siecles à venir.

Je le comprends maintenant, répondit *Tseng-tsée*, un fils

rité. Ces puissans moyens glissent sur les cœurs de la multitude, ou ne font que les effleurer, si l'impression victorieuse & irrésistible de leurs bons exemples ne redresse pas le penchant du cœur. Le trop subtil *Tchàng-ki* prétend que les peuples se voyant si au-dessous d'un Empereur dans tout ce qui tient à son trône, & sentant d'un autre côté qu'ils peuvent lui disputer la supériorité en fait de vertu, songent à se mesurer avec lui dès qu'il veut s'elever au-dessus d'eux par les bons exemples, & font l'impossible pour lui disputer la supériorité de sagesse & d'innocence. *Lien-kouo* assure que l'exemple du Prince réforme plus les apparences que le fonds des mœurs, & que si elles paroissent meilleures, c'est que les uns veulent faire leur cour, les autres se pousser dans les emplois, ou eviter des mortifications. *Lu-tchi* les réfute l'un & l'autre, en les accusant de calomnier les hommes d'après des idées misanthropiques, & prétend que le *Tien* qui suscite & donne les bons Princes pour le bien des peuples, leur donne aussi des sages, & des grands hommes pour aider leurs exemples, & seconde leur zele par des evénemens dont le concours prépare les cœurs à un changement universel, & il s'appuie de ces trois sentences de *Mong-tsée : Réjouir le* Tien, *c'est protéger tout l'Empire. Ce que l'homme ne peut pas faire, le* Tien *le fait.... Si l'entreprise réussit, cela vient du* Tien....

(49) Dans les grands concerts, dit *Lin-pé*, on monte le *Kin* au ton que demande la piece de musique qu'on doit jouer ; puis on accorde chaque instrument avec le *Kin*, & quelque différens qu'ils soient les uns des autres par leur forme, leur grandeur & la maniere d'en jouer, ils forment ensemble une juste harmonie. La Famille Impériale est le *Kin* des mœurs politiques, civiles & domestiques de tout l'Empire.

bien né doit essentiellement aimer & chérir, respecter & honorer, contenter & rendre heureux, illustrer & immortaliser ses parens; mais j'ose demander encore, si un fils qui obéit aux volontés de son pere remplit par-là tous les devoirs de la Piété Filiale (50)? Que me demandez-vous, répondit Confucius? L'Empereur avoit anciennement sept sages pour censeurs, & quoiqu'il donnât dans de grands excès, il ne les poussoit pas jusqu'à perdre l'Empire. Un prince avoit cinq sages pour le reprendre, & quoiqu'il donnât dans de grands excès, il ne les poussoit pas jusqu'à perdre ses Etats. Un Grand de l'Empire avoit trois sages pour le reprendre, & quoiqu'il donnât dans de grands excès, il ne les poussoit pas jusqu'à perdre sa maison.

(50) Pourquoi *Tseng-tsée* semble-t-il réduire tous les devoirs de la Piété Filiale à l'obéissance? C'est qu'en effet elle les renferme tous, & est comme le dernier terme & la plus haute perfection de cette précieuse vertu. L'education & l'habitude conduisent à respecter un pere & une mere, la pente du cœur & l'impulsion du sang à les aimer, l'amour de sa réputation & de son repos à leur rendre des soins; mais il n'y a qu'une Piété Filiale eminente qui puisse leur faire rendre une obéissance universelle & continuelle: *Cette obéissance est le triomphe de la Piété Filiale*, dit Lieou-hiang, *parce qu'elle est prise sur les passions & sur l'amour-propre, qu'elle travaille sur toute l'ame, dompte l'esprit, captive le cœur & domine toute la conduite.* Dans tout le reste, on ne sacrifie que ses biens, ses aises, son repos; mais dans l'obéissance, on sacrifie ses pensées, ses projets, ses desirs, ses vues; on fait même plus, on les contredit. Tout le reste a ses jours & ses momens, ses lieux & ses circonstances, au moins pour ce qui est extérieur; mais l'obéissance ne connoît point ces différences & ces alternatives. Ce qu'un pere & une mere ont défendu, on ne peut jamais se le permettre; ce qu'ils ont ordonné, il faut toujours le faire. L'obéissance qu'on rend au Souverain, ne regarde que la vie civile; celle qu'on rend à un supérieur, n'a trait qu'à ce qui est de son emploi; celle qu'on a pour un maître, n'a lieu que pour l'ordre des etudes; au lieu que celle-ci attachée aux pas d'un fils comme son ombre, lui demande compte par-tout de toutes ses actions, le poursuit jusques dans l'intérieur de sa demeure, *& acheve de lui enlever*, comme dit Tchin-tsée, *le peu de liberté qu'il a sauvé de son Souverain, de ses supérieurs & de ses maîtres.*

Un Lettré avoit un ami pour le reprendre, & il n'en venoit jamais jusqu'à déshonorer son nom (51). Un pere avoit son fils pour le reprendre, & il ne s'egaroit jamais jusqu'à tomber dans le désordre. Dès qu'une chose est censée mauvaise, un fils ne peut pas plus se dispenser d'en reprendre son pere (52) qu'un

(51) Dans les premiers temps, on prouvoit qu'un sujet a droit de faire des représentations au Prince & de l'avertir de ses fautes, parce que son autorité n'est que l'autorité paternelle etendue à *toute* sa famille de l'Empire, & que quelque sacrée que soit l'autorité d'un pere, quelque grand que soit le respect qui lui est dû, & quelque universelle que doive être l'obéissance qu'elle exige, un fils bien né peut & doit faire des représentations à ses parens. Les mœurs avoient changé du temps de Confucius. Il emploie adroitement le fait connu des censeurs que la loi donnoit au Prince, pour en conclure qu'un fils a droit d'être celui de son pere. Biais très-heureux en ce que, sans offenser ni l'Empereur ni les Princes, il conservoit l'ancien droit, le faisoit connoître & le consacroit par sa liaison avec la Piété Filiale. Autant les Empereurs & les Princes avoient intérêt à maintenir l'enseignement de l'ancienne doctrine sur la Piété Filiale, parce qu'elle etoit toute au profit de leur autorité & de leur grandeur; autant ils etoient forcés d'admettre l'enseignement du fait des censeurs qui leur etoient assignés par la loi; parce qu'il constatoit l'obligation des enfans de reprendre leurs parens.

(Le despotisme, la tyrannie, l'abus le plus effrayant du souverain pouvoir par les Empereurs, n'ont jamais pu ni supprimer les censeurs, ni leur imposer silence. C'est presque l'unique chose qui soit restée aux Chinois de leur ancien droit public; mais ils l'ont conservée en entier, & elle supplée presque à tout ce qu'ils ont perdu: du reste, cet etablissement est aussi avantageux aux Empereurs qu'aux peuples. Les Empereurs de la dynastie régnante, bien loin de se prévaloir du droit de conquête pour imposer silence aux censeurs, ont avoué que c'etoit à leurs représentations continuelles qu'ils devoient la prospérité & l'eclat de leur regne).

(52) On a examiné dans l'antiquité si un fils devoit etendre les représentations à toutes les fautes que peuvent faire ses parens. A s'en tenir à la pluralité des opinions, il paroît que la Piété Filiale ne lui demande rien à cet egard pour toutes les fautes de fragilités & de misere humaine qui découlent du caractere, de l'humeur, des infirmités de l'âge, de la crise d'un mauvais moment, &c. quand elles sont enfermées dans la famille & ne percent pas aux yeux du public. Prescrire à des enfans de veiller ainsi sur leurs parens par des représentations journalieres, ce se-

ſujet ſon Souverain : or, dès qu'un fils doit reprendre ſon pere quand il fait mal, comment rempliroit-il les devoirs de la Piété Filiale, en ſe bornant à obéir aux volontés de ſon pere?

Confucius ajouta enſuite : Les plus ſages Empereurs de l'antiquité ſervoient leur pere avec une vraie Piété Filiale (53) ;

roit preſque les mettre à leur niveau, & renverſer toutes les idées de Piété Filiale : auſſi ne voit-on pas ni que les *King* l'inſinuent, ni que les annales en citent d'exemple. Au contraire, le *Li-ki* en parlant de la mauvaiſe humeur que peuvent cauſer les repréſentations d'un fils à ſon pere ou à ſa mere, dit qu'il vaut mieux en eſſuyer les mauvais effets que de voir leurs concitoyens & tout le canton irrités contr'eux, ce qui ſuppoſe que ces repréſentations n'ont lieu que pour des choſes qui ont trait au public. Quelques ſages cependant ont enſeigné qu'un fils d'une conduite irréprochable, & qui a réuſſi à contenter ſes parens, peut profiter des ouvertures que lui donnent leur confiance & leur tendreſſe, pour réveiller leur attention ſur leurs défauts ; mais ils ajoutent que peu de fils ſe rendent aſſez aimables, aſſez gracieux & aſſez au gré de leurs pere & mere pour le tenter, & que ceux même qui ſe diſtinguent le plus par leur Piété Filiale, ne ſauroient rien faire de mieux que de les engager à s'avertir & à ſe reprendre eux-mêmes.

(53) Qu'on ouvre les annales des premieres dynaſties à quel regne on voudra, on verra avec joie qu'à remonter juſqu'à *Chun*, l'autorité des Empereurs, le ſuccès de leur gouvernement & la gloire de leur regne, ont toujours été comme en regard avec leur Piété Filiale envers leurs parens. Comme on pourroit dire qu'ils avoient pour eux la candeur, l'innocence & la probité générale des mœurs antiques, il ne faut que jetter un coup-d'œil ſur l'hiſtoire de la dynaſtie des *Han* pour ſe convaincre que la Piété Filiale des Empereurs aura toujours les mêmes effets, lorſqu'elle ſera toujours la même. *Les premiers Empereurs de la dynaſtie des* Han, dit Lu-tchi, *avoient tout-à-la-fois à conſoler les peuples de la perte de l'ancien droit public qu'ils ne pouvoient plus retablir ; à cicatriſer les plaies douloureuſes & ſanglantes du deſpotiſme de* Tſing-chi-hoang ; *à faire adopter un nouveau corps de loix qui conciliât tous les intérêts des peuples & de leur trône ; à rétablir les principes de politique, de morale, de diſcipline, de probité, de juriſprudence, d'economie & d'adminiſtration ; à créer des fonds pour les finances, des facilités pour l'agriculture, pour le commerce, pour les arts, & des reſſources pour la guerre ; à elever enfin un nouvel Empire ſur les ruines diſperſées & fumantes de l'ancien, & tout cela avec une autorité précaire, chancelante, diſputée, qui avoit de tous côtés des obſtacles & des réſiſtances continuelles à ſurmonter : car les inſtrumens & les complices de leurs*

voilà pourquoi ils servoient le *Tien* avec tant d'intelligence : ils servoient leur mere avec une vraie Piété Filiale ; voilà pourquoi ils servoient le *Ti* avec tant de religion : ils etoient pleins de condescendance pour les vieux & pour les jeunes ; voilà pourquoi ils gouvernoient si heureusement les supérieurs & les inférieurs. Le *Tien* & le *Ti* etant servis avec intelligence & avec religion, l'esprit intelligent se manifestoit. L'Empereur lui-même a des supérieurs à qui il doit des respects, c'est-à-dire, son pere ; des anciens, c'est-à-dire, ses aînés (54). Son respect eclate dans

usurpations prétendoient les dominer. Les peuples accoutumés aux révoltes & aux troubles ne plioient sous le joug que par intervalle, & pour comble de maux, des minorités & des régences suspendoient ou changeoient sous un regne ce qui avoit eté commencé sous le précédent. Quelle position plus délicate, plus critique, plus périlleuse ! L'ascendant de la Piété Filiale qu'on avoit prise pour point d'appui & pour boussole, surmonta & anéantit tous les obstacles, & affermit tellement l'autorité des Empereurs, qu'ils exécuterent avec succès tout ce qu'ils entreprirent. Les honneurs qu'ils décernerent à leurs ancêtres, les respects qu'ils rendirent à leurs parens, les droits qu'ils accorderent aux peres sur leurs enfans, les distinctions qu'ils accorderent aux vieillards, les bienfaits qu'ils répandirent sur les veuves, les orphelins & les malades ; les caresses & les présens qu'ils firent à ceux qui se distinguoient par leur Piété Filiale, subjuguerent tous les cœurs, mirent le bon ordre par-tout, & rendirent la Chine plus florissante & plus redoutable aux etrangers qu'elle ne l'avoit jamais eté. Ou-ti, *un des premiers Empereurs de cette célèbre dynastie, gouvernoit plus facilement toutes les Provinces que les anciens Princes feudataires leurs petits Etats, & ses armes victorieuses multiplioient tellement ses conquêtes au nord & au midi, à l'orient & à l'occident, que les tributs seuls des peuples nouvellement soumis auroient suffi pour remplir les trésors.*

(Il faut que nous rendions ici justice aux vrais Lettrés de toutes les dynasties ; fidéles à la doctrine de leur maître Confucius par la Piété Filiale, ils l'ont défendue de dynastie en dynastie avec une ardeur & un zele vraiment patriotiques. C'est à eux que les *Han* dûrent ce qu'ils exécuterent de plus beau pour conserver la Piété Filiale, & en faire leur appui. Si toutes les dynasties ne l'ont pas egalement fait, c'est que les Lettrés n'ont pas eté ecoutés).

(54) Les *aînés* dont parle ici Confucius, désignent non seulement les freres aînés que les Empereurs avoient quelquefois, à cause des concubines de leur pere, plutôt meres souvent que l'Impératrice, dont ils etoient toujours

le

le *Tsong-miao*, afin qu'on voie qu'il n'oublie pas ses parens. Il cultive la vertu, il s'applique à sa perfection, afin de ne pas déshonorer ses ancêtres (55). Il fait eclater son respect dans le

fils, mais encore les oncles paternels & maternels, les cousins-germains & autres Princes de la Famille Impériale plus âgés qu'eux. Selon la grande & invariable doctrine de l'antiquité, quoique l'Empereur (fût-il dans sa premiere jeunesse) soit totalement indépendant de ses aînés, qui au contraire doivent lui être soumis & lui obéir; la Piété Filiale lui fait un devoir rigoureux de respecter en eux la supériorité de l'âge, de leur faire honneur, & d'avoir pour eux toutes les déférences qui peuvent se concilier avec les droits du sceptre & le bien de ses peuples. Si l'Impératrice mere vit encore, & qu'il descende sans cesse de son trône pour se prosterner devant elle, qu'il fasse sa premiere affaire de la consoler, de la contenter, de la faire joüir de tous les sentimens de son respect & de son amour, *Ses regards même seront obéïs*, dit Tchin-tsée, *& d'un bout de l'Empire à l'autre, chacun s'empressera à deviner ses goûts pour prévenir ses desirs. Il n'y a pas un frere aîné, un oncle, une tante, un cousin-germain dans toutes les Provinces*, ajoute-t-il plus bas, *qui ne prenne pour son compte tout ce que l'Empereur fait pour honorer les siens, qui ne lui en sache gré, qui n'en soit flatté, qui ne prenne à tâche par reconnoissance, d'inspirer à la jeunesse un grand amour & un grand respect pour son auguste personne.*

(55) La doctrine des modernes est parfaitement d'accord sur ce point avec celle des anciens. Les hommes d'Etat ne sont sujets fideles & citoyens patriotes, qu'autant qu'ils ont dans un dégré supérieur cette elévation de pensée, cette probité de cœur, & cet amour du vrai, qui n'ecoutent que le devoir dans le service du Prince & de l'Etat. Qui cherche sa gloire, sa fortune, ou quelqu'autre intérêt dans les soins de l'administration publique, trahira infailliblement ou le Prince ou la patrie. Confucius, pour peindre d'un seul trait un sage qui s'est dévoué aux travaux du ministere par Piété Filiale, dit: *Qu'il ne porte au Palais que des pensées de fidélité, & n'en rapporte*, &c. En effet, dès-là qu'il n'a en vue que de donner une grande idée de ses parens & de les rendre chers à tout l'Empire, ses pensées doivent toutes se porter vers le bien public. L'ambition, la soif des richesses, le fracas des succès ne lui coûtent pas un desir; il lui faudroit descendre de trop haut pour ramper ainsi dans la bassesse & la misere de ses intérêts personnels. Il est toujours prêt à se sacrifier pour la chose publique, comment se laisseroit-il distraire, par de petits retours sur lui-même, des grands projets de sa magnanimité & de son zele? Mais aussi qu'une ame de cette trempe se donne de droit pour dire la vérité

Tſong-miao : les ames & les eſprits viennent s'en réjouir. Quand la Piété Filiale & l'amour fraternel ſont parfaits, on entre en commerce avec l'Eſprit intelligent, & la gloire dont on ſe couvre, remplit les régions immenſes & eloignées qu'environnent les quatre mers. Il eſt dit dans le *Chi-king* : *De l'orient à l'occident, du nord au midi, tout plie devant ſes penſées.*

Le ſage ſert ſon Souverain : il ne porte au Palais que des penſées de fidélité, il n'en remporte que des projets pour réparer les fautes, donner carriere aux vertus & arrêter les progrès du vice. Voilà ce qui le met en faveur. Il eſt dit dans le *Chi-king* : *O qui pourroit raconter les ſentimens de ſa tendreſſe ! quoique eloigné du Prince, il s'en rapproche ſans ceſſe par mille tendres ſouvenirs. Comment pourroit-il oublier ſes intérêts ?*

Confucius finit en diſant : Un fils qui fait les funérailles de ſes parens, n'a pas la force de pouſſer des ſoupirs ; il fait les cérémonies avec un viſage pétrifié de douleur ; les paroles qui ſortent de ſa bouche n'ont ni elégance, ni ſuite ; ſes vêtemens ſont groſſiers & en déſordre ſur lui ; la muſique la plus touchante n'effleure pas ſon cœur ; les mets les plus exquis n'ont ni goût ni ſaveur pour ſon palais, tant eſt grande & extrême la déſolation qui abſorbe toute ſon ame. Il prend quelque nourriture au troiſieme jour, parce que tous les peuples ſavent qu'il ne faut pas attenter ſur ſa vie, & que ſi on peut s'abandonner à ſa douleur juſqu'à maigrir, il ſeroit horrible de s'y livrer juſqu'à

ſans ménagement, défendre la cauſe des peuples, réclamer pour la juſtice, réſiſter aux mauvais conſeils, dédaigner les maneges rampans d'une politique pateline, & ſe faire ecouter du Prince lors même qu'il lui reproche ſes torts & l'avertit de ſes mépriſes !

Le P. Ricci a un dialogue dans ſon *Ki-gin-chu-pien*, où il conduit un Mandarin à avouer qu'un homme en place ne peut remplir l'attente du Prince & de la patrie qu'en ſe dévouant à des travaux, des ſoins & des ſoucis continuels, d'autant plus amers qu'il aura plus de probité & de zele ; puis il profite de cet aveu pour prouver la néceſſité des récompenſes d'une autre vie.

mourir soi-même (56), en pleurant un mort. Les saints l'ont sagement réglé : le deuil ne dure que trois années, parce qu'il

(56) On avoit déja commencé du temps de Confucius à attenter à sa propre vie, pour ne pas survivre aux morts qu'on pleuroit. Soit dit à la gloire de la Piété Filiale : à quelques excès qu'on se soit porté en ce genre, quand on a eu abandonné l'enseignement de l'antiquité, elle n'a eté qu'une occasion fort innocente des délires homicides qui ont changé en arrêt de mort les soupirs & les larmes de deuil. Comme la douleur de quelques filles & de quelques jeunes gens à la mort de leurs pere & mere, etoit montée par dégré à une véhémence si extrême, qu'ils en avoient perdu le sentiment & même la vue, les louanges que l'administration publique leur prodigua devinrent un piege pour des favoris & des concubines préférées de quelques Princes. Dans la crainte que l'abus qu'ils avoient fait de leur crédit ne retombât sur eux, ils attenterent sur eux-mêmes pour s'immortaliser par leur prétendue fidélité. Ce premier pas fait, les successeurs de quelques Princes obligerent leurs domestiques & leurs concubines, leurs favoris & leurs Ministres à aspirer à cette espece de gloire. Dès la quatrieme année de *Li-ouang* (678. avant J. C.), on força les plus zélés serviteurs du Prince de *Tsing* à se donner la mort pour ne pas survivre à leur maître ; & la trente-unieme année de *Hiang-ouang* (621. avant J. C.), cent soixante-dix personnes rendirent le même honneur à la mémoire d'un autre Prince de *Tsing*. Confucius ne pouvoit pas attaquer directement un abus qui etoit protégé par la politique de plusieurs des Princes de l'Empire ; il se contenta de prendre occasion de la douleur de la Piété Filiale pour le proscrire comme un *attentat contre la nature*, & une *frénésie aussi barbare que ridicule & insensée* ; mais à la honte de la raison humaine, la sagesse de ses maximes a echoué pendant bien des siecles contre les fausses doctrines, les ruses de la politique & le fanatisme des passions.

(Les Commentateurs devoient à la vérité, quelque chose de plus. Il est de fait que quoique les Lettrés & presque toute la nation regardent comme un attentat de se défaire de soi-même, pour ne pas survivre à une personne chérie, les exemples de ces suicides se renouvellent sans cesse, & sont une espece de bienséance pour les personnes d'un certain rang parmi les Tartares. On a dit bien des fois, depuis que nous sommes en Chine, à la mort de plusieurs Princes, que leurs epouses, concubines, officiers, esclaves, etoient allé les accompagner chez les morts. Nous ne pouvons mieux faire entendre où en sont les choses ici sur cet article, qu'en disant qu'on en raisonne, en parle & en juge à-peu-près comme en Europe du duel).

faut une décision commune pour les peuples, & qu'il doit avoir un terme. Je n'ai rien de particulier à vous dire sur les cérémonies funebres, ajouta Confucius, vous les savez. On prépare une biere & un cercueil, une robe & des habits; on eleve le cadavre sur une estrade, & on range devant, des vases ronds & quarrés; on se lamente & on se désole, on se meurtrit le sein & on s'agite, on pleure & on soupire. On accompagne le convoi, en s'abandonnant à toute sa douleur, & on choisit avec soin le lieu de la sépulture; on met le cadavre avec respect dans son tombeau, & on eleve un *Miao* pour *Hiang* son ame; on fait des *Tsi* au printemps & en automne, & on conserve chérement le souvenir des morts auxquels on rougiroit de ne pas penser souvent.

Conclusion. Honorer & aimer ses parens pendant leur vie, les pleurer & les regretter après leur mort, est le grand accomplissement des loix fondamentales de la société humaine. Qui a rempli envers eux toute justice pendant leur vie & après leur mort, a fourni en entier la grande carriere de la Piété Filiale.

PIÉTÉ FILIALE

DE L'EMPEREUR.

NOUS faisons un article à part de la Piété Filiale de l'Empereur, parce qu'il nous a paru que la doctrine des Chinois sur cette matiere, etoit instructive & intéressante. Le Livre que nous avons choisi pour la bien faire connoître, parut la vingt-neuvieme année du regne de *Kang-hi* (1689). Voici comment ce Prince l'annonce à tout l'Empire, dans une Préface dont il l'a décoré :

« Plus j'ai réfléchi sur les principes qui avoient déterminé les » Empereurs de l'antiquité à gouverner l'univers par la Piété » Filiale, plus j'ai compris que c'etoit pour rapprocher le » gouvernement de sa premiere origine, & s'attacher à ce qui » en est l'essence. La Piété Filiale est le germe & le terme de » toutes les vertus. Le *Chou-king* dit : *Méditez la Piété Filiale* » *pour soutenir la gloire de vos ancêtres* ; & le Chi-king : *Les* » *pensées de la Piété Filiale sont lumiere.* La loi du *Tien*, le » droit naturel & la raison de l'homme déposent pour elle, & » n'ont jamais varié depuis la premiere antiquité ; chacun doit » donc la pratiquer. C'est pour en consacrer les devoirs que » l'Empereur monte sur le trône, & personne dans l'univers n'en » porte l'observation aussi loin que lui. Du seuil de la porte de » l'Impératrice mere, où il vient s'assurer de ce qu'on doit » servir sur sa table, ses soins s'elevent par dégrés jusqu'aux » cérémonies solemnelles qu'il fait à ses augustes ancêtres, au » pied des autels du *Chang-ti.* Tout est lumiere dans ce grand » exemple : l'imitation des Grands en réfléchit au loin les » rayons, les dix mille peuples entrent dans la voie qu'ils

» leur montrent, & les quatre Mers retentissent des vérités qu'ils
» leur portent.

» Confucius a réuni dans le *Hiao-king* tout ce qui est semé
» çà & là dans les *King* sur la Piété Filiale. C'est à *Tseng-tsée*,
» qui excelloit en cette vertu, que s'adressent ces admirables
» enseignemens dont toutes les maximes sont profondes, &
» dont les divers articles contiennent, malgré leur briéveté,
» tout ce qu'on a jamais dit & pensé de plus sage sur ce sujet
» important.

» Feu mon auguste Pere fit recueillir des mémoires, & or-
» donna de composer le *Hiao-king-yen-y*, pour mettre dans
» tout son jour l'art de gouverner les peuples par la Piété
» Filiale. L'ouvrage ne put pas être achevé de son vivant.
» Nous avons donné nos ordres à des Savans, nous leur
» avons fait ouvrir notre Bibliotheque, pour y mettre la
» derniere main. On a suivi le plan du célébre *Tchin-te-sieou*,
» des *Song* dans le *Ta-hiao-yen-y*, & comme lui, on s'est ap-
» puyé du témoignage des *King*, des Annales & des Livres
» les plus universellement estimés.

» *Selon Confucius, il faut s'attacher aux vertus capitales &*
» *aux devoirs essentiels, pour instruire les peuples.* Or, ce
» n'est qu'en remontant jusqu'aux premieres sources de l'en-
» seignement qu'on peut en assurer le succès. Tout le *Hiao-king*
» tend à montrer quelle doit être la Piété Filiale de l'Empe-
» reur, des Princes, des Grands, des gens en place & du
» peuple. Le *Ta-hio* enseigne à bien connoître la vertu, à
» renouveller les peuples, à rectifier ses pensées, à régler son
» cœur & à régner par la paix; on s'est attaché à ces
» grandes regles. La bienfaisance, la justice, l'honnêteté, la
» prudence & la probité sont le sujet des détails où l'on entre
» sur les vertus capitales. Les rapports de pere & de fils,
» de Souverain & de sujet, d'epoux & d'epouse, de frere

» aîné & de frere cadet, d'ami enfin, sont la matiere des
» devoirs essentiels qu'on explique. Le Cérémonial & la Musi-
» que (1), les récompenses & les châtimens fournissent les
» observations qu'on fait sur la source primitive de l'enseigne-
» ment. L'amour enfin & le respect, qui sont comme les deux
» poles de la Piété Filiale de tous les etats, donnent lieu aux
» développemens qui particularisent ce qui regarde spéciale-
» ment chacun des cinq ordres. Ainsi pour expliquer quel doit
» être le respect filial de l'Empereur, on monte sur la colline
» des sacrifices; on entre dans la salle des Ancêtres, &
» on parcourt tout ce qui est *prescrit par la loi*, les rits &
» le cérémonial. Pour expliquer quel doit être l'amour Filial
» de l'Empereur, on décrit à quoi l'obligent sa tendresse
» pour son peuple, l'intérêt de la chose publique, & la santé,
» le contentement & le bonheur des auteurs de ses jours. Tout
» est Piété Filiale dans la vie, parce que tout doit être respect &
» amour. Dire aux Princes & aux Seigneurs d'éviter l'orgueil
» & la mollesse; aux Grands & aux Mandarins, de se confor-
» mer à la loi dans leur façon de parler & d'agir; aux gens
» de lettres & au peuple, d'être fideles & soumis au Prince,
» appliqués au travail & economes, n'est-ce pas leur pres-
» crire le respect & l'amour? En atteindre la perfection,
» c'est participer à la sagesse sublime des Esprits: le respect
» & l'amour egaleroient le bonheur de la terre à celui du
» ciel, s'ils y régnoient egalement.

» L'ouvrage entier est divisé en cent Livres. Il a eté gravé,
» imprimé dans notre Palais, & c'est pour l'annoncer à tout
» l'Empire que nous en avons raconté l'histoire & ebauché le
» plan dans cette Préface. Puisse-t-il être la joie de l'univers,
» en faisant entrer tous les peuples dans les voies qu'il

(1) Par cérémonies & musique, on entend la religion.

» indique. On s'appliqueroit dans les familles à donner à la » jeunesse une education sage & vertueuse; les peres & les » meres seroient respectés & aimés comme ils méritent de » l'être; chacun rendroit à ses supérieurs & à ses anciens » l'honneur & l'obéissance qui leur sont dûs; tout le monde » concourroit à l'envi à la réforme des mœurs; l'impression » du bon exemple s'etendroit jusqu'aux quatre Mers, & » notre Chine rendue à son ancienne gloire, offriroit à tout » l'univers le grand spectacle de l'innocence & du gouverne- » ment des premiers âges. Nous n'avons eu que cela en vue » en faisant réunir dans cet ouvrage ce que les *King*, les » annales & les livres des sages nous ont conservé de la » sainte doctrine de l'antiquité ».

Des cent Livres du *Hiao-king-yen-y*, les vingt premiers roulent sur les vertus fondamentales & cardinales, sur les premiers devoirs de l'homme & sur l'enseignement public. On fait voir que la Piété Filiale en est la source, la regle & la conservation. Depuis le vingtieme Livre jusqu'au soixante-quinzieme, il n'est question que de la Piété Filiale de l'Empereur; les vingt-cinq Livres qui restent roulent sur les devoirs particuliers de la Piété Filiale des Princes, des Grands, des gens en place, des Lettrés & du peuple. Voici en peu de mots ce qui concerne l'Empereur.

Après avoir posé en principes, d'après ce qui a eté prouvé antérieurement, que *l'amour & le respect embrassent tous les devoirs de la Piété Filiale*, on examine à quoi est obligé l'Empereur pour les remplir. Ceux de l'amour filial consistent pour lui :

I. *A rendre à l'Impératrice mere tous les soins qui peuvent conserver ses forces & sa santé, & lui rendre la vie agréable.* Les détails où l'on entre sur tout cela sont touchans, persuasifs, & vont au cœur par le cœur.

II.

II. *A veiller avec soin sur l'education des Princes ses enfans.* Les précautions qu'exige leur santé, & les exercices du corps qui doivent l'affermir, les etudes auxquelles il faut les occuper dès leur premiere jeunesse, & les regles qui doivent les diriger, les vices dont il est essentiel de leur inspirer l'horreur, & les vertus qu'on ne sauroit trop leur faire connoître, demandent, dit-on, tous les soins & toute la sagesse d'un Empereur. Quelque bien choisis que soient les maîtres, les gouverneurs & les gens que l'Empereur a mis auprès d'eux, ses regards doivent les suivre de près & echauffer leur zele. *Le sort de l'Empire*, dit Ngan-tchi, *dépend très-prochainement de l'education des* Ayo (fils de l'Empereur); *& le succès de cette education, de l'intérêt continuel qu'y prend & que témoigne y prendre l'Empereur.* L'amour paternel d'un Empereur a trois ecueils à eviter, savoir; de flétrir ses propres vertus par une tendresse outrée & trop prodigue de caresses, de trahir l'intérêt de l'etat par des prédilections injustes & aveugles, de perdre les Princes ses enfans par des graces prématurées & des pouvoirs hasardés. Une indulgence de foiblesse ou une rigueur de dureté, des préférences d'inclination ou des aversions d'antipathie, des faveurs de caprice ou des disgraces d'humeur, sont une source intarissable de malheurs; lorsqu'elles approchent du trône, si elles ne le renversent pas, elles l'ebranlent.

III. *A faire eclater son amitié & sa considération pour ses freres.* La premiere amitié dans l'intention de la nature, est celle des freres. Elle leur en donne les sentimens, la candeur & la confiance dès leur premiere enfance : qui les etouffe, est un monstre; qui les néglige, n'est pas homme; qui les perd, est un mauvais cœur. Plus un Empereur est elevé au-dessus de ses freres, plus il doit aimer & respecter en eux les auteurs de ses jours. Toutes les froideurs qu'il montre pour eux, sont des leçons de haine pour les Princes ses enfans,

un levain de cabales & d'intrigues à la Cour, des semences de discorde dans toutes les maisons, & le commencement de la décadence de son auguste Famille. Toutes ces maximes sont confirmées par des autorités, & appuyées par des exemples que la politique du reste de l'Asie n'auroit garde de citer, & que celle de Chine se fait gloire d'adopter, parce qu'elle les voit avec les yeux de la Piété Filiale.

IV. *A chérir tous les Princes de son sang.* Un Empereur, comme parent, doit avoir pour tous les Princes de son auguste Famille, les sentimens, les attentions, les soins, les egards, & les préférences que demandent les liens eternels de la chair & du sang par lesquels ils lui sont unis. Comme leur chef, il doit entretenir la concorde & la paix, la subordination & le bon ordre dans leurs maisons différentes, epouser avec chaleur & avec zele leurs intérêts, autant que le lui permet la justice, & procurer sans cesse leur bien-être, leur tranquillité & leur bonheur. Comme Souverain, il doit se conformer à la décision des loix pour l'ordre de la succession, pour les promotions aux emplois, les prérogatives du rang, les distinctions civiles, les revenus sur l'Etat & les récompenses. Il peut n'être que parent vis-à-vis des derniers entre les Princes dans les fêtes de famille, & n'ecouter que son bon cœur dans tout ce qui ne blesse aucun de ses devoirs; mais il ne peut pas ecouter la voix de la chair & du sang, quand la justice parle; & dans aucun cas, son amour pour ses parens ne doit être ni un fardeau pour l'Etat, ni un fléau pour ses sujets.

V. *A honorer les Grands & les gens en place.* Ils sont dans la grande famille de l'Empire ce que sont les oncles & les freres cadets dans les familles des particuliers, & ce que sont dans le corps humain les bras & les mains. Un Empereur doit à ses peuples & à soi-même, de leur faire honneur, 1°. par la,

maniere dont il leur confie son autorité & occupe leurs talens ; il les admet en sa présence & leur communique les affaires, reçoit leurs services & rend justice à leur mérite, s'intéresse à leur personne & les fait jouir de leur rang : 2°. par les distinctions, les préséances, les revenus & les droits qu'il attache à leurs emplois : 3°. par l'obéissance & les respects qu'il leur fait rendre par tous leurs inférieurs, par la protection ouverte & publique dont il appuie leurs entreprises, & par la sagesse avec laquelle il dissimule leurs défauts, cache leurs imprudences, redresse leurs méprises & sauve leur gloire, en les aidant à réparer leurs fautes.

VI. *A faire grand cas des Officiers subalternes & des Chefs du peuple.* Le tronc de l'arbre ne vit & ne se soutient que par la grandeur de ses racines ; mais il n'est fertile que par ses rameaux. Or, les Officiers subalternes & les Chefs du peuple sont les rameaux de l'Etat : ce sont eux qui sont chargés des travaux, source intarissable de l'abondance publique, & maintiennent l'observation des loix qui entretiennent le bon ordre & la paix. Un Empereur doit tellement les choisir, les gouverner, les employer, les encourager & les récompenser, tantôt par lui-même, tantôt par le ministere des Grands, que tout l'Empire sente qu'il connoît leurs talens, qu'il compte sur leur fidélité, qu'il est instruit de leurs succès, qu'il leur tient compte de leurs peines, & n'oublie aucun de leurs services.

VII. *A aimer le peuple.* Mais comment ? Comme un pere & une mere aiment leurs enfans : tout ce qu'on diroit de moins ne diroit pas assez, puisqu'il est le *pere & la mere* du peuple. L'amour d'un pere ne suffit pas, il faut qu'il ait encore celui d'une mere. Comme un pere, il doit instruire, corriger, gouverner le peuple & pourvoir à ses besoins. Comme une mere, il doit soulager ses maux, partager ses

joies & ses peines, & s'intéresser à ses plaisirs, dissimuler ses fautes, aider son ignorance & encourager sa bonne volonté. Un Empereur est le *pere & la mere* de tous ceux qui n'en ont point : les orphelins, les veuves, les vieillards & les malades doivent trouver en lui tout ce que le *Tien* leur a ôté ou refusé. « Les premiers Empereurs, dit *Yang-tchi*, habi-
» toient dans la campagne au milieu de leur peuple ; ils le
» voyoient journellement, ils entroient dans ses demeures,
» ils connoissoient tous ses besoins, ils voloient par-tout à son
» secours, ils ecoutoient avec respect le plus pauvre vieil-
» lard, & un enfant leur parloit avec confiance ; si leur pou-
» voir etoit sans bornes, c'est qu'ils ne s'en servoient que pour
» témoigner leur amour ». Le Télémaque, ce chef-d'œuvre immortel du sage & bienfaisant Fénélon, oui le Télémaque même n'est nulle part plus attendrissant, plus aimable, plus consolant & plus sublime que tout ce vingt-huitieme Livre, vraiement digne d'être traduit dans toutes les langues & ecrit en lettres d'or dans les appartemens de tous les Souverains.

VIII. *A protéger l'agriculture & la rendre florissante.* « Ap-
» prenez-moi les vrais principes de l'agriculture, dit *Fun-tchi*,
» à Confucius. Je ne les sais pas aussi bien qu'un vieux colon,
» lui répondit ce sage. Que *Fun-tchi* est petit ! s'ecria Confu-
» cius, quand il se fut retiré. Si le Prince observe le *Li*, le
» peuple n'osera jamais lui refuser son respect ; s'il aime la
» justice, le peuple n'osera manquer de soumission ; s'il a de
» la bonne-foi, le peuple n'osera se négliger sur quoi que ce
» soit : or, quand un Royaume en est là, les peuples accou-
» rent de tous côtés portant leurs enfans dans leurs bras pour
» venir s'y fixer. A quoi bon s'amuser à chercher les prin-
» cipes de l'agriculture » ? Le gouvernement Chinois a pris pour soi cette réponse de Confucius qu'on cite ici, & quoique le plan général des loix ait eté approprié aux besoins de

l'agriculture dans tout ce qui dépend de l'administration publique pour les terres, leur distribution, les digues, les canaux, les défrichemens, les especes de grain, &c. il a toujours dirigé ses vues d'après les principes de ce sage, & a fait un devoir de Piété Filiale à l'Empereur de s'y conformer pour rendre l'agriculture vraiment florissante. *L'industrie, l'expérience & l'application des colons feroient croître les moissons sur les rochers*, dit Lu-tchi, *si la Piété Filiale de l'Empereur rétablissoit dans les campagnes l'innocence & la tranquillité qui les rendirent si fertiles sous les heureux regnes de* Yao, *de* Chun *& de* Yu.

IX. *A diminuer les impôts & les dépenses.* Les anciens disoient: « L'Empire n'est pas l'Empire d'un seul homme ; la » multitude ne s'est soumise à un chef que pour que son au» torité pût procurer plus sûrement le bien commun. La pre» miere fin de la société civile etant que ceux qui sont dans » la vigueur de l'âge nourrissent les enfans, les vieillards & les » malades, que les forts aidassent les foibles & les défendissent, » un Empereur ne regne véritablement qu'autant qu'il entre » dans ces grandes vues ». Il est de l'intérêt commun que les revenus qui proviennent des impôts fournissent à l'Etat de quoi subvenir à toutes les dépenses ordinaires & extraordinaires dont il est chargé. Mais comme les impôts sont une dette que le travail seul met en etat d'acquitter, il ne faut pas la rendre odieuse dans la maniere, soit de fixer les contributions, soit de les exiger. Tout à cet egard doit être tellement juridique & légal, que personne ne puisse douter, ni que tout ce qui sort des mains du peuple entre dans les trésors du Prince, ni que ce qu'on tire des trésors est employé selon ses ordres. Les Chinois distinguent deux sortes de dépenses, celles que fait l'Etat, & celles qui se font dans l'Etat ; & la Piété Filiale de l'Empereur l'oblige, selon eux, à diminuer le plus qu'il

peut les unes & les autres; les premieres, parce que les epargnes de l'État sont des profits pour le public; les secondes, parce que moins chacun dépense, plus tout le monde a de quoi dépenser: quand les dépenses de l'Etat sont pour l'Etat, elles ne sont jamais excessives, parce qu'elles sont justes & utiles. Toute l'attention de l'Empereur se borne à cet egard à ne point empêcher que ceux qui procurent au peuple la facilité de travailler beaucoup aient des revenus & des récompenses proportionnés à leurs services, mais qui n'aillent pas jusqu'à les environner d'aises & de *superflu. Lui-même doit l'exemple*: car comment exiger des autres ce qu'il ne feroit pas lui-même? Quant aux dépenses dans l'Etat, on revient ici à la grande idée que l'Empire n'est qu'une famille dont l'Empereur est le pere; & on conclut d'après cette idée, que l'Empereur doit faire l'impossible pour arrêter toutes les dépenses qui débordent la ligne des distinctions attachées à la naissance, au rang, aux emplois & aux services; pour anéantir tout ce qui augmente les consommations inutiles aux dépens des nécessaires, & pour diminuer le nombre de ceux qui ne faisant rien dans l'Etat pour l'Etat, surchargent du poids de leur entretien ceux qui travaillent pour lui. Comme la question du luxe a eté puissamment approfondie & eclaircie par les politiques de Chine, ces dernieres paroles ont trait au sentiment qui a prévalu dans le gouvernement, en conséquence duquel, il s'attache à diminuer sourdement le nombre des riches oisifs, des gens de lettres inutiles, des employés superflus, des soldats surnuméraires, des domestiques, & de tous *les artistes de dispendieuses inutilités.*

X. *A secourir le peuple dans les calamités.* Le *Tcheou-li* qu'on cite ici, prescrit, 1°. d'ouvrir les greniers & les trésors de l'Empire; 2°. de diminuer les douanes & les impôts; 3°. de suspendre les corvées pour les travaux publics; 4°. de

lever les défenses qui gênent la pêche, la chasse & la coupe des bois ; 5°. de faciliter la vente des bleds en ôtant les péages, & de l'augmenter en obligeant les riches à ouvrir leurs greniers ; 6°. de dispenser des présens qu'on offre aux Princes, & des dépenses de bienséance pour les fêtes ; 7°. d'interdire la pompe & l'appareil ruineux des funérailles ; 8°. d'adoucir la rigueur des loix, & fermer les yeux sur les fautes où la misere a plus de part que la malice ; 9°. de faciliter les mariages, & de se relâcher sur des formalités qu'exigent les loix ; 10°. d'interdire les fêtes, les divertissemens & la musique ; 11°. d'ordonner des prieres, des jeûnes & des sacrifices ; 12°. de sévir avec force contre les voleurs & les vagabonds. Ces douze articles fournissent aux auteurs du *Hiao-king-yen-y* des détails & des développemens admirables.

XI. *A adoucir la rigueur des supplices.* 1°. En ne décernant la peine de mort que pour les crimes capitaux ; 2°. en déterminant des exceptions pour les vieillards, les enfans, les fils uniques ; 3°. en accordant des années de grace & de diminution de peine ; 4°. en compatissant à la foiblesse humaine dans tout ce qui est malheur, accident, mauvais moment, méprise ; 5°. en ne faisant pas un supplice de la prison & des préludes du jugement, pour les crimes sur-tout dont on n'a pas de fortes preuves ; 6°. en exigeant que toute sentence soit fondée sur des preuves légales & complettes ; 7°. en ne confiant le jugement des coupables qu'à des magistrats dont la probité, la sagesse & l'intégrité soient universellement reconnues ; 8°. en se réservant la derniere condamnation de tous les crimes & forfaits dont l'intérêt public ne demande pas une prompte punition ; 9°. en ne condamnant jamais tous les coupables, en différant la sentence de plusieurs, & en adoucissant celle des juges subalternes ; 10°. enfin en déployant toutes les ressources de la

ſageſſe & du ſouverain pouvoir, pour prévenir tous les crimes, en eloigner l'occaſion, en inſpirer de l'horreur & en tarir la ſource. Un Miſſionnaire a droit de le dire : *Les loix criminelles de l'Europe ſont trop homicides ; elle eſt encore à cet egard ſous le joug des Romains & des barbares.*

XII. *A s'intéreſſer de cœur aux gens de guerre.* C'eſt-à-dire, qu'il doit, 1°. leur procurer en tout temps une ſubſiſtance facile, honnête & aſſurée ; 2°. leur adoucir tellement les travaux militaires, qu'on n'ait jamais rien à ſe reprocher ſur leur conſervation, & que l'ennemi *ſeul ſoit reſponſable* de leur mort ; 3°. leur tenir compte de leurs combats, périls, années de ſervice, & plus encore de leurs pertes, de leurs bleſſures ; 4°. conſoler de leur mort leur pere & mere, leur veuve & leurs enfans, & s'acquitter envers eux de ce que leur doit l'État. Comme la Chine a peu de guerres & que le métier des armes eſt une profeſſion preſque auſſi héréditaire que celles de colon & d'artiſan, même pour les Chinois (car tous les Tartares naiſſent ſoldats), il eſt plus aiſé à l'Empereur de faire beaucoup pour les gens de guerre. Les idées qu'on a ici de la guerre *ſont celles de l'antiquité*, c'eſt-à-dire, qu'on la regarde univerſellement comme la plus funeſte des calamités publiques, comme un fléau terrible du ciel irrité, comme la honte & l'opprobre de l'humanité ; & bien loin de faire illuſion aux peuples par les grands mots de palmes, de couronnes & de victoires ; on prend à tâche de la lui faire conſidérer du côté des périls, des revers, des maux, des crimes & des homicides qui en ſont les ſuites, ſinon néceſſaires du moins inévitables : auſſi tant s'en faut qu'on faſſe un mérite à un Empereur de profiter de la ſupériorité de ſes forces, pour opprimer ſes voiſins & agrandir ſon Empire par des conquêtes ; qu'au contraire, on poſe ouvertement en principe, qu'il ne ſeroit preſque jamais réduit à la néceſſité fatale

d'expoſer

d'expofer & de facrifier la vie d'une partie de fes fujets pour affurer la tranquillité & la fûreté des autres, s'il favoit régner avec fageffe & juftice.

Les devoirs du refpect filial de l'Empereur font auffi etendus que ceux de fon amour. Nous nous bornerons, comme pour ceux-là, à une ebauche légere de l'enfeignement du *Hiao-king-yen-y*, il les réduit :

I. *A honorer fes parens.* Comme quelques fondateurs de dynaftie avoient encore leur pere vivant lorfqu'ils font montés fur le trône, cela faifoit un très-grand embarras. Lui remettre le fouverain pouvoir, n'etoit ni l'avantage de l'Empire, ni celui de fon libérateur : ne pas rendre à fa paternité ce qui lui etoit dû, & mettre un fils au-deffus de fon pere jufques dans fon domeftique, etoit un terrible inconvénient. On prit des moyens pour concilier les droits de la paternité avec les circonftances, & ces moyens très-curieux à etudier & à approfondir, donnent peut-être une plus haute idée du refpect filial que ce que les Empereurs ont jamais fait de plus eclatant pour les Impératrices leurs meres. *Kao-tfou*, deftructeur de la dynaftie de *Tfin-chi-hoang* & fondateur de celle des *Han*, publia la déclaration fuivante : « Les liens les plus » etroits qu'il y ait dans la nature font ceux de pere & » de fils : c'eft pour cela que le pere etant Empereur, l'Em- » pire paffe à fon fils par droit d'héritage, & le fils etant » Empereur, il revient au pere par droit de prééminence. » Ce font-là les devoirs effentiels à l'homme & le droit im- » prefcriptible de la nature ». Après avoir raconté enfuite comment les malheurs de l'Empire opprimé par des tyrans & agité de mille troubles, lui avoient mis les armes à la main ; comment il etoit venu à bout de rompre fes chaînes, & de le pacifier, en fuivant les confeils eclairés de fon augufte pere, &

comment il avoit eté reconnu Empereur par les Princes, les Généraux, les Grands & tout le peuple, il ajoute brufquement: « Cependant mon très-augufte pere n'a encore aucun » titre d'honneur: de ce moment, il eft *Tai-chung-hoang-ti*, » c'eft-à-dire, *eminemment*, *fupérieurement Empereur*, *Empe-* » *reür par excellence & prééminence* ». En vertu de cette déclaration, *Kao-tfou* fit loger fon pere dans un magnifique Palais, l'y environna de tout l'eclat du trône, & venoit de cinq jours en cinq jours fe profterner devant lui, & lui faire hommage.

II. *A craindre*, *fervir & adorer le* Chang-ti, comme *pere & mere de tous les hommes*, comme ayant donné à l'homme un corps matériel & une ame fpirituelle, comme récompenfant le bien & puniffant le mal, comme donnant & ôtant l'Empire en maître des peuples & des Empereurs, ainfi que s'expriment les *King*.

III. *A honorer & imiter fes ancêtres*. Nous omettrons les détails finguliers où entrent ici les Lettrés Chinois, fur les honneurs qu'un Empereur doit rendre à fes ancêtres, parce que tout ce qu'ils difent fuppofe des connoiffances du rituel & des loix de Chine, & qu'il faudroit un ouvrage entier pour les tranfporter au-delà des mers. Tout ce que nous pouvons en dire ici, c'eft 1°. qu'elles fuppofent la furvivance & l'immortalité des ames; 2°. qu'elles font entrevoir dans bien de chofes que les vivans peuvent foulager les morts, par le jeûne, les facrifices, &c. 3°. qu'elles montrent confufément l'idée de la réfurrection des corps; 4°. qu'elles déclinent de l'ancienne doctrine, & s'enfoncent dans les ténebres de l'idolatrie & de la fuperftition. Quant à l'imitation des ancêtres, comme le fujet etoit beau à traiter, les Lettrés ont appuyé avec force fur la honte dont fe couvre un Empereur en démentant les grands exemples en tout genre que

lui ont donnés ſes prédéceſſeurs de ſa famille, en dégénérant de leurs vertus, & flétriſſant leur gloire par ſes fautes & ſes vices. Ils lui apprennent très-eloquemment à prévenir ce grand malheur, en ne ſe départant jamais de la grande doctrine des loix, en ecoutant le conſeil des ſages & les repréſentations des cenſeurs, & ſur-tout en fuyant les innovations de luxe, de magnificence & de molleſſe, par où a commencé la chûte des meilleurs Princes & la décadence des dynaſties les plus floriſſantes.

IV. *A veiller avec ſoin ſur l'enſeignement.* En protégeant, encourageant, dirigeant & perpétuant l'enſeignement public de la jeuneſſe dans les Provinces comme à la Cour, dans les petites Villes comme dans les Capitales. La multiplication, l'illuſtration & les privileges des Colleges, le choix, les droits & les récompenſes des maîtres, la diſcipline, les loix & la police des ecoles, le nombre, les devoirs & les etudes des ecoliers méritent toute la vigilance & tout le zele d'un Empereur. Les loix de l'Empire ont tout réglé, ont pourvu à tout; mais elles ne ſeront en vigueur qu'autant qu'il s'en fera une grande affaire, & voudra s'aſſurer par lui-même de leur entiere & conſtante obſervation. Toute négligence en ce genre frappe ſur la génération préſente & ſur celles qui la ſuivront. Les etudes ſuivies des Colleges accoutumeront la jeuneſſe au travail & à l'application, l'autorité des maîtres la plie à la ſoumiſſion & à l'obéiſſance, la police des claſſes la forme aux devoirs de la ſociété civile & à la pratique des vertus, les examens excitent l'emulation & donnent carriere aux talens, les diſtinctions des grades littéraires fixent les projets des parens & dirigent les choix du gouvernement. La continuité des guerres, la déſolation des campagnes, l'epuiſement du fiſc, la décadence des loix, la corruption des mœurs, l'eſprit d'indépendance & de révolte

euſſent-ils conduit une dynaſtie ſur le penchant de ſa ruine, rien n'eſt déſeſpéré, ſi on donne une bonne education à la jeuneſſe. Mais quelque floriſſante que ſoit une dynaſtie, la paix même, l'abondance & les ſuccès ne la garantiront pas de ſa perte, ſi l'enſeignement public eſt négligé. Qui eſt aveugle, ne va qu'à tâtons dans les plus beaux chemins, fait de faux pas & tombe néceſſairement; qui a la vue bonne au contraire, n'eſt pas embarraſſé dans les ſentiers les plus etroits, il ſeroit dans un labyrinthe de précipices, qu'il trouveroit encore une iſſue.

V. *A conſerver & augmenter le dépôt de la doctrine*. 1°. En cultivant lui-même ſes connoiſſances par la lecture & la méditation; en s'eclairant du ſavoir, de l'erudition & de la philoſophie des Lettrés du premier ordre; en faiſant marcher devant tous ſes projets le flambeau de la ſcience. 2°. En veillant avec un ſoin marqué ſur la non altération des enſeignemens de la religion, des traditions de l'antiquité, des regles de la morale, des principes de la haute philoſophie, des maximes conſtantes de la politique de tous les ſiecles & des regles des arts. 3°. En conſervant les *King* & les plus anciens livres, avec tout ce qui peut en conſtater l'authenticité & en faciliter l'intelligence; en les faiſant ſans ceſſe publier & répandre dans tout l'Empire; en rendant hommage à l'excellence de leur doctrine & à leur autorité; en n'en confiant l'explication & l'enſeignement qu'à de grands maîtres. 4°. En aſſurant la conſervation de tous les livres utiles qui ont echappé au naufrage des temps; en procurant le recouvrément de ceux qui manquent & la publication de ceux qui ſont rares; en en faiſant faire continuellement de nouveaux pour y conſigner les nouvelles découvertes, & faciliter toutes les etudes utiles; en flétriſſant enfin tous les livres qui corrompent la vraie doctrine, & puniſſant ceux qui les ont compoſés ou répandus.

VI. *A contenir dans leur devoir les personnes de l'intérieur.* Comme tout cet article concerne l'appartement des femmes, il faudroit trop de détails pour en faire une analyse intelligible. Si nous entrions dans certains détails, il viendroit sûrement à l'esprit de bien des gens que nous copions les regles de quelque monastère de Bonzesses, & cette idée seroit excusable, vu la maniere dont on charge l'Empereur pour l'acquit de sa Piété Filiale, de procurer le bon ordre, la subordination, l'amour du travail, la modestie & la pratique de *toutes les vertus morales, parmi les femmes*, dans le Palais & dans toutes les familles. On enseigne très-clairement qu'elles doivent être fermées dans l'intérieur des maisons, pour y servir assidument leurs beau-pere & belle-mere, faire la consolation & la joie de leurs epoux par leur bonne conduite, instruire elles-mêmes leurs enfans, veiller avec soin sur leur domestique, & gouverner leur menage. L'Empereur *Kang-hi* dédia à son auguste mere un livre où cet important sujet est traité d'une maniere si sensée & si modérée, mais d'un autre côté, si pressante & si ferme, que la traduction en *seroit plus offensante, pour bien des pays*, qu'aucune satire. Soit que l'autorité des anciens ait subjugué les Lettrés, soit qu'ils aient eté entraînés par l'ascendant irrésistible du bon sens & de l'utilité publique, ils exigent plus de devoirs & de vertus de la part des personnes du sexe qu'on ne le croit communément......

VII. *A s'assurer du mérite des Mandarins.* 1°. En poussant avec force vers l'etude & l'application, vers la réserve & la bonne conduite, les candidats qui aspirent aux charges. Les examens sur les mœurs & qualités, les différens grades de bachelier, licencié & docteur qui distinguent le dégré de science ont eté etablis pour cela, il faut les maintenir tels qu'ils ont eté déterminés par la loi. 2°. En faisant faire avec

soin les informations prescrites sur la probité, les connoissances & la capacité de ceux qu'on propose pour les emplois. Remarquons en passant que dans les informations, ce qui a trait à la Piété Filiale est capital, & que les Grands, les Ministres qui proposent un candidat, sont tellement sa caution, qu'ils seroient punissables, si le candidat ayant fait quelque grande faute, après sa promotion, il etoit prouvé que les informations qu'ils avoient présentées à l'Empereur n'etoient pas exactés. 3°. En exigeant la confession triennale des fautes de tous les Mandarins dans leur *office*, avec *les notes* de leurs supérieurs & des censeurs de l'Empire; en punissant avec eclat & sans miséricorde les prévarications & connivences de ceux qui ne dénoncent pas les coupables; en abaissant ou cassant irrémissiblement de leurs emplois ceux qui en remplissent mal les devoirs, & en n'elevant enfin de charges en charges aux plus hautes dignités que ceux qui se distinguent par leur intégrité & par leur zele pour le bien public. 4°. En vengeant les peuples des monopoles, duretés, injustices & malversations de tous les gens en place, sans que la faveur, l'amitié & la *protection puissent jamais lui faire* fermer les yeux sur tout ce qui offense & irrite le public; mais aussi en récompensant avec complaisance ceux qui se distinguent dans leurs emplois, sans attendre même le temps des promotions ordinaires, lorsque leur habileté, leur zele & leur application aux affaires annoncent un mérite supérieur.

VIII. *A faire honneur aux Grands.* Si les Grands n'aiment pas le Prince, les peuples ne sauroient être tranquilles, parce que n'etant ni bien fideles, ni bien soumis, ils ne songent plus qu'à s'enrichir, & leur mauvais exemple gagne de proche en proche. Si le Prince ne fait pas honorer ses Grands, ils n'ont plus assez de crédit & d'ascendant pour user de toute leur autorité; les courtisans les *traitent* avec hauteur & dédain,

leurs ſubalternes ſe meſurent avec eux ou les compromettent, & la multitude perd inſenſiblement tout reſpect pour eux & fait peu de cas de leurs menaces.

IX. *A profiter des repréſentations des Mandarins & des Cenſeurs.* L'Empereur de Chine eſt peut-être le ſeul Prince de l'univers qui ait des cenſeurs publics & d'office. On s'en eſt ſi bien trouvé depuis plus de 3000 ans, qu'au lieu de ſept qu'il y en avoit d'abord, on les a augmentés juſqu'à quarante, pour en proportionner le nombre à la grandeur de l'Empire & à la multitude des choſes ſur leſquelles ils doivent veiller. Ce n'eſt pas ici le lieu de détailler comment la loi a partagé entr'eux toutes les affaires, & leur facilite le moyen de veiller ſur tout l'Empire à la fois, ni juſqu'où elle les rend reſponſables de tous les abus, & comptables pour tout ce qui intéreſſe la choſe publique. Il ſuffira de dire en général que leur miniſtere regarde la perſonne de l'Empereur, & embraſſe egalement ſa vie domeſtique & ſa vie publique, & que tout ce qui intéreſſe les loix, les mœurs, la doctrine & le bien public eſt de leur reſſort. C'eſt à eux à corriger l'Empereur de ſes défauts, en lui faiſant connoître ſes fautes; à aiguillonner ſes vertus, en lui montrant le bien qu'il doit faire; à ſuppléer au défaut de ſes connoiſſances, en lui propoſant tout ce qui ſeroit véritablement utile & avantageux à l'Empire; à empêcher qu'il ne ſe laiſſe ou eblouir ou tromper par ſes Miniſtres & ſes Officiers, en lui révélant directement leur incapacité, leur mauvaiſe foi, leurs négligences; à défendre à outrance la cauſe du peuple & des loix contre le crédit, les cabales & les intrigues. Comme un tel emploi demande une grande ſupériorité de vue, de pénétration, de dextérité, de ſageſſe & de connoiſſances, on ne le confie jamais qu'aux premiers Lettrés de l'Empire. Outre les Cenſeurs en titre d'office, tous les grands Mandarins peuvent & doivent faire

des représentations sur tout ce qui est de la sphere de leur charge, ou qui a de grandes conséquences pour tout l'Empire. L'Empereur, disent les Auteurs du *Hiao-king-yen-y*, doit au *Tien*, à sa gloire, à ses ancêtres, à sa famille, à ses descendans, à ses officiers, à ses peuples & à tout l'univers 1°. de conserver l'emploi de Censeur avec tous ses droits, & de maintenir l'usage sacré des représentations; 2°. de recevoir avec gratitude & reconnoissance les placets qu'on lui présente, & de se hâter d'en profiter; 3°. d'exciter & d'encourager les Censeurs & les grands Mandarins à *lui dire* avec confiance & sans détour tout ce qui peut le rendre plus digne du trône & ses sujets plus heureux.

X. *A maintenir sans cesse les trois* Kang *& les cinq* Ki. Les trois *Kang* sont les obligations réciproques du pere & du fils, du Prince & du sujet, du mari & de la femme. Les cinq *Ki* sont les devoirs mutuels des peres & meres, soit naturels ou d'adoption, soit beau-pere ou belle-mere, & des enfans à leur egard, des freres & sœurs selon leurs rapports d'aînesse, de proches entr'eux selon leurs divers dégrés de parenté ou d'alliance, des maîtres & des ecoliers, des supérieurs & des inférieurs, des amis enfin entr'eux. Le *Li-ki* ne fait qu'ajouter les freres & les amis aux trois *Kang*. *L'Empereur est le fils du* Tien *suprême, c'est de lui qu'il reçoit l'Empire & un pouvoir souverain sur les peuples, pour les instruire & les gouverner, les récompenser & les punir; voilà pourquoi l'Empereur prend le titre de* Tien-tsée.

XI. *A honorer les gens de bien & à flétrir les méchans.* L'Empereur, comme *pere & mere* de la grande famille de l'Empire, doit distinguer ceux de ses enfans qui se distinguent par leur vertu, soit pour leur en témoigner sa joie, les récompenser & exciter les autres à les imiter; soit pour humilier, confondre & corriger ceux qui oublient leur devoir. Ces

distinctions

distinctions sont de plusieurs especes pour le peuple, dont il est ici sur-tout question; 1°. celles qui sont déterminées par la loi pour les repas publics dès villes des trois ordres, auxquels on n'invite que ceux dont la vie & les mœurs sont sans reproche; 2°. les promotions aux grades d'anciens & de chefs du peuple; 3°. les récompenses & honneurs publics accordés à ceux qui se distinguent par quelque trait de vertu extraordinaire & héroïque; 4°. les amitiés & présens que les Gouverneurs, Vice-Rois & l'Empereur lui-même, font, dans leurs voyages, *aux citoyens de tous les rangs*, qui se font universellement aimer & estimer par leur bonne conduite & la douceur de leurs mœurs; 5°. les honneurs accordés aux jeunes veuves qui gardent la viduité & menent long-temps une vie retirée & irréprochable; 6°. la mention qu'on fait dans les papiers publics, & même dans les annales, de ceux qui illustrent leurs siecles par leurs vertus & grandes actions.

XII. *A pourvoir à tout ce que demande l'entretien de sa maison, & l'abondance publique.* Les détails sur cet article sont immenses dans les livres qui traitent à fond du gouvernement. On ne fait qu'indiquer ici en *général*, que l'*Empereur* doit pourvoir avec dignité à tout ce qui *est nécessaire* pour la solemnité & la magnificence des grandes cérémonies; pour l'eclat & la majesté qui doivent environner sa personne en tout temps; pour l'abondance & le choix des mets qui doivent paroître sur sa table, lors même qu'ils ne sont pas destinés à être envoyés en présens; pour la noblesse & richesse de tous les meubles de la couronne; pour la qualité & la quantité des soieries, porcelaines, peintures, armes, &c. qu'il donne à ses officiers & aux Grands; pour la réception & le séjour des Princes & Ambassadeurs etrangers, &c. Puis on touche ce qui concerne les provisions economiques & militaires de l'Empire, en tout genre; les ouvrages publics de défense, de sûreté, d'utilité, de

commodité, d'ornement & de magnificence ; les manufactures différentes, les mines, les salines, &c. Mais on insiste longuement & avec force, sur le péril des dépenses de faste, de luxe & de mollesse, & on exige de lui, comme une chose capitale, qu'il se fasse rendre continuellement un compte exact des revenus, des dépenses & des réserves de l'Etat.

XIII. *A bonnifier & perfectionner les mœurs publiques.* 1°. En prévenant & détournant de loin tout ce qui est ou devient une occasion de désordre, de corruption & de libertinage. On ne sauroit bannir tous les vices de la société; mais on doit epargner au public tout ce qui les approche de lui, ou l'approche d'eux. La police plus indulgente que la loi, ferme les yeux sur bien des abus ; mais la politique doit empêcher qu'ils ne deviennent une séduction, & pour cela elle doit augmenter sans cesse l'ignominie & l'opprobre du vice & encourager la vertu. Ainsi, sans trop appuyer sur la défense de faire & de vendre du vin, on en empêche les mauvaises suites, en punissant sans cesse ceux qui tombent dans les fautes où conduit l'ivresse ; sans détruire les lieux de spectacle & de débauche, on les décrie en les réléguant hors de l'enceinte des villes, & en réduisant à la classe du peuple les Mandarins & Lettrés qu'on y surprend ; sans poursuivre sans cesse les faiseurs de peintures, chansons & livres obscenes, on les empêche de se répandre, en punissant rigoureusement ceux qui les vendent, & ceux qui, etant chargés de l'empêcher, n'y veillent pas. 2°. En accréditant le cérémonial des fiançailles & des noces, du deuil & des enterremens, par les distinctions qui sont particulieres aux Mandarins de chaque ordre & aux Lettrés. 3°. En conservant & ennoblissant par l'exemple de la Cour, les fêtes, réjouissances & divertissemens populaires, qui sont innocens. 4°. En conservant les honorifiques extérieurs qui distinguent la naissance, le rang, les emplois, la

ſcience, l'âge & les ſubordinations, les préſéances, les egalités de famille qui eclipſent le citoyen & ne montrent que le parent. 5°. En pourvoyant à ce que les riches n'abuſent pas de leurs richeſſes pour inſulter à la vie pénible du peuple & aigrir le ſentiment de ſa miſere par leur molleſſe, leur faſte, leurs plaiſirs bruyans, & auſſi à ce que les pauvres ne ſe laiſſent pas entraîner par leur indigence dans les déſordres d'une vie errante & oiſive. 6°. En ne témoignant ni conſidération, ni eſtime pour tous les arts frivoles de goût & de mode, de *fantaiſie* & de *vanité*, d'imagination & de caprice; afin qu'ils n'attirent jamais l'attention du public, qu'ils s'occupent dans l'obſcurité & ſe conſument par leur inutilité; & en favoriſant au contraire avec eclat les arts de beſoin ou utiles, pour leur aſſurer continuellement une prééminence, une ſupériorité & une eſtime générale qui les rendent egalement honorables & lucratifs.

Quoique la notice du *Hiao-king-yen-y* ſuffiſe pour faire connoître la doctrine de la Chine ſur la Piété Filiale d'un Empereur, comme ce ſujet eſt très-curieux, nous ajouterons encore la traduction de quelques placets préſentés aux Empereurs, & quelques détails du regne de *Kang-hi*. Ces placets ou repréſentations, ſont tirés du grand Recueil *Tſeou-y*, en trois cens Livres, où l'on a raſſemblé les morceaux les plus inſtructifs & les endroits les mieux touchés des remontrances faites aux Empereurs pendant plus de deux mille ans, par les Catons de l'Empire. Qu'on nous permette d'obſerver en paſſant, que dans le *Tſeou-y*, outre trois Livres ſur le reſpect & l'amour que doit l'Empereur à ſes parens, il y en a encore neuf, ſur les ſalles des ancêtres & cérémonies qu'on leur fait; deux, ſur la néceſſité de ſuivre la doctrine de ſes aïeux, & d'imiter leurs bons exemples; trois, ſur la nomination

du Prince héritier; deux, sur le choix, le couronnement, la proclamation, &c. de l'Impératrice epouse; deux, sur la maniere de se conduire avec les Princes du sang, & de les gouverner; deux, sur les parens du côté de l'Impératrice, soit mere, soit épouse.... Les détails sont tirés des œuvres Impériales de *Kang-hi*, publiés en 1733, par son fils *Yong-tching*. Nous disons *œuvres Impériales* pour les distinguer de ses œuvres littéraires, qui n'appartiennent qu'à l'homme de Lettres, au lieu que c'est toujours l'Empereur qui parle dans les premieres.

PLACETS. Tseou-y, Liv. II.

I.

DANS l'antiquité, un fils qui avoit succédé à son pere, attendoit plusieurs années avant que de rien innover dans le gouvernement. Votre humble sujet, Seigneur, ose conjurer Votre Majesté, de se conformer à cette ancienne loi. Elle le doit ce semble, d'autant plus qu'Elle n'en est encore qu'au commencement de la seconde année. Le deuil de trois ans est pour tout le monde; l'Empereur doit le garder comme le dernier de ses sujets. De quelque maniere que l'autorité ait fait plier les loix depuis la dynastie des *Han*, un jour ne doit pas être compté pour un mois. C'est par respect pour les volontés de son auguste pere & par déférence pour les desirs de la Cour, que Votre Majesté a quitté après vingt-sept jours les habits du grand deuil. Malgré cette nouvelle disposition, j'ose lui demander d'interdire dans l'enceinte du Palais toute musique, tout festin, toute réjouissance, toute fête & tout amusement. Quand les trois années de deuil seront ecoulées, rien

n'empêchera plus que Votre Majesté ne permette à cet egard tout ce qu'Elle voudra; mais dans ce moment, Elle se doit à Elle-même cette attention, pour entrer dans les vues profondes & sublimes de cette belle institution. Car tout successeur d'un Empereur qui l'a adopté, contracte toutes les obligations d'un fils, & doit en porter le deuil pendant trois années. Quand il le porte après pour le pere & la mere qui lui ont donné la vie, il en retranche tout ce qui annonce qu'il est leur héritier & qu'il leur succede. Sée-ma-kouang *touche ensuite divers points concernant la famille propre de l'Empereur & celle de* Gin-tsông *qui l'avoit adopté; puis il continue:* Rendre des honneurs à ses ancêtres ne suffit pas pour signaler sa Piété Filiale, il faut que cette Piété Filiale soit conforme au vœu de la loi & puisse servir de modele aux générations futures. Votre sujet conjure Votre Majesté de réfléchir profondément sur ces grands objets, de les envisager sous toutes leurs faces, & d'en pénétrer tellement l'importance qu'Elle n'ait plus besoin qu'on sollicite son attention.

II.

Confucius disoit: O que la Piété Filiale de *Min-tsée* fut admirable! Jamais personne n'osa lui rien dire ni sur ses pere & mere, ni sur aucun de ses freres. Il etoit si réservé à parler, ses paroles etoient si sages & si conformes soit à la pureté de ses vues, soit à la beauté de ses sentimens, qu'on n'avoit pas même la pensée de lui faire un faux rapport. *Mong-tsée* disoit: Rien ne refroidit les sentimens entre le pere & le fils comme les reproches. Les liens qui les unissent etant les plus etroits qu'il y ait dans la nature, & touchant pour ainsi dire au sang qui coule dans leurs veines & à la moëlle de leurs

50891

os, ils ne sauroient trop tourner leurs cœurs l'un vers l'autre, & les tenir collés ensemble de maniere qu'aucun oui ni aucun non ne se mette entr'eux. Seigneur, votre humble sujet espere que Votre Majesté voudra bien se rappeller les paroles de Confucius, & que l'Impératrice votre auguste mere se souviendra du conseil de *Mong-tsée*.

I I I.

Les Annales racontent, Seigneur, que *Tchang-ti*, de la dynastie des *Han*, eut pour mere la belle *Kia*, qui n'etoit que *Kouei-fei* (concubine titrée); & que l'Empereur *Ming-ti* son pere le donna à nourrir & à eléver à l'Impératrice *Ma*, qui est s'immortalisée par sa sagesse & par sa vertu. Cette grande Princesse eut pour *Tchang-ti* enfant, les entrailles & le cœur d'une mere; lui rendit elle-même tous les soins que demandoit la foiblesse de son âge, & surpassa en attentions, en ménagemens & en sollicitudes, la nourrice la plus tendre. *Tchang-ti* qui etoit né avec une ame sensible & généreuse, eut à son tour pour l'Impératrice *Ma* une Piété Filiale admirable, & ne fut pas plutôt monté sur le trône qu'il se livra sans bornes au respect, à l'amour & à la reconnoissance qu'elle lui inspiroit. La mere d'adoption & le fils n'avoient qu'un cœur, & leurs sentimens réciproques se cherchoient & se prévenoient sans cesse. Un des parens de l'Impératrice *Ma* fut elevé à la dignité de Grand, puis au rang de Prince de l'Empire. La *Kouei-fei Kia* au contraire ne reçut aucun titre, & ses parens ne furent décorés d'aucune dignité. Les siecles suivans ont applaudi à l'Empereur *Tchang-ti*: un si beau modele est digne de l'imitation de Votre Majesté: Elle le doit à sa gloire & à l'admiration des siecles à venir.

I V.

Votre sujet a entendu dire, Seigneur, que Votre Majesté etant encore à *Fan-kio*, rendoit au Prince *Po* les respects les plus profonds, & ne paroissoit en sa présence qu'avec un visage serein, gracieux, epanoui, qui ne respiroit que le sentiment. Votre Majesté doit regarder comme le premier de ses devoirs, de rendre tous ces respects, toutes ces attentions, & de plus grandes encore, à l'Impératrice son auguste aïeule. Les *soins & les affaires du gouvernement* ne viennent que bien loin après. Mais plus Elle signalera sa Piété Filiale dans l'intérieur du Palais, plus Elle se donnera de facilité pour l'expédition de toutes les grandes affaires de l'Empire. Le Prince *Po* n'avoit de droit sur le cœur de Votre Majesté que ceux que lui avoient acquis ses bienfaits. Ceux de l'Impératrice votre auguste aïeule tiennent au sang qui coule dans vos veines, au trône où vous êtes assis & à toute votre personne sacrée. Vous faire un soin continuel de veiller à sa conservation, & de lui témoigner votre amour est une obligation de *justice* & un devoir rigoureux. Fermez l'oreille, Seigneur, fermez l'oreille aux rapports malins & aux vains discours qui pourroient percer jusqu'à votre trône. Les opinions diverses de l'intérieur du Palais ne sont que des bagatelles; mais tout est capital & essentiel dans le gouvernement de l'Empire. Ce n'est qu'à force d'application que Votre Majesté peut faire face à cette multitude innombrable d'affaires importantes qu'Elle a à examiner & à terminer: en distraire son attention, ce seroit exposer la gloire de son regne & le bonheur des peuples qui lui est si cher.

V.

C'eſt le cri de tous les ſiecles, Seigneur, le grand devoir d'un fils eſt d'honorer ſes parens. S'il ne réuſſit pas à leur faire agréer ſes empreſſemens & ſes reſpects, bien loin de ſe permettre le plus petit murmure, il ſe l'impute & ſe le reproche à ſoi-même: c'eſt, dit-il, que mon amour n'eſt ni aſſez vif, ni aſſez empreſſé; mon cœur ne ſait pas ſe faire entendre aux leurs & les perſuader. Il s'excite à les aimer encore plus, ou du moins à leur donner des marques plus touchantes & plus répétées des tendres ſentimens dont il eſt pénétré. Ne réuſſit-il pas encore à leur plaire: c'eſt, dit-il, que mon reſpect n'eſt ni aſſez marqué, ni aſſez grand, ni aſſez ſoutenu. Il redouble d'attention, il peſe toutes ſes paroles, il etudie toutes ſes démarches & s'obſerve avec ſoin dans les plus petites choſes, afin que tout en lui leur atteſte combien il les révére & les honore de cœur. Ne réuſſit-il pas encore à leur plaire: c'eſt, dit-il, que ma conduite n'eſt pas aſſez conforme ni à leurs vues, ni à leurs inclinations, ni à leurs deſirs; & de-là, il fixe ſes regards ſur la vertu, pour ne prendre plus conſeil que d'elle, & il travaille courageuſement à devenir de jour en jour plus irrépréhenſible & plus parfait. Telle eſt, Seigneur, la véritable Piété Filiale, la Piété Filiale des grandes ames, la Piété Filiale qui embellit l'univers, charme les eſprits & attire les faveurs du *Tien*. O qu'elle eſt chere à tous les cœurs, qu'elle a de charmes pour eux! Votre ſujet a oui dire, Seigneur, qu'un bon Prince s'impute de même tout ce qui attaque & trouble le bon ordre dans l'adminiſtration publique; qu'il s'afflige des moindres fautes de ſes ſujets, & ne s'occupe dans les plus beaux jours de ſon regne qu'à prévenir les déſordres qui pourroient troubler la félicité publique. La

tranquillité

tranquillité d'un grand Empire, Seigneur, eſt l'ouvrage des penſées profondes & des ſoins continuels du Prince. S'il penſe & réfléchit profondément, la pente qu'il donne aux affaires en dirige le cours, ſubjugue les evénemens & commande les ſuccès. Si ſon application s'endort ou même s'aſſoupit, les reſſorts de l'autorité ſe détendent, tout eſt en péril, & un déſordre négligé en occaſionne une infinité d'autres. Votre Majeſté, Seigneur, a beſoin de toute ſa ſageſſe, de toute l'application de ſa ſageſſe, de tous les efforts même de ſa ſageſſe, j'oſe le dire, pour faire face à ces deux grands devoirs. Qu'il me ſoit permis d'en aſſurer Votre Majeſté, tous les momens qu'Elle donnera aux beſoins preſſans de la grande famille de l'Empire ſeront les plus heureuſement employés pour ſon auguſte famille.

V I.

C'eſt-là le droit impreſcriptible de la chair & du ſang, Seigneur : la colere qu'allume le mécontentement n'arrive jamais juſqu'à la haine, & le refroidiſſement du cœur ne va jamais juſqu'aux *eclats de la vengeance*. Les ſages de tous les ſiecles ont regardé cette doctrine conſolante comme la doctrine invariable de la nature & le fondement de la ſociété humaine. Par quelle fatalité arrive-t-il aujourd'hui que la communication ſoit interrompue entre les divers appartemens du Palais ? Comment ceux qui habitent le premier trouvent-ils des barrieres & des portes qui ne s'ouvrent plus? De tous ceux pour qui ces barrieres ſe levent & à qui ces portes s'ouvrent, nul ne peut prétendre à autant de confiance, nul ne doit être autant à l'abri de tout ſoupçon qu'une perſonne qui eſt à tous egards au-deſſus de toute concurrence & au-deſſus de toute ſorte de comparaiſons. Comment ſupporteroit-Elle un eloignement & une ſolitude qui la privent des ſeuls regards qu'Elle

cherche ? Il n'y a plus à choisir pour un cœur comme le sien, ou Elle verra les choses sur le même pied que ci-devant, ou une mort violente mettra fin à tout. Nulle grandeur dans l'univers n'est comparable à celle de la mere d'un Empereur; aucune richesse sous le ciel n'approche de celle du maître pour qui les quatre Mers s'epuisent à l'envi: & ni l'un ni l'autre ne jouit de son bonheur. Les personnes augustes qui leur tiennent de plus près, sont dans l'inquiétude & la peine, au milieu des prospérités & des délices qui les environnent; elles font un demi-pas pour porter des paroles, & reculent. Hélas! deux cœurs qui tendent l'un vers l'autre restent séparés, parce que personne ne fait disparoître la barriere qui les cache l'un à l'autre. Votre sujet, Seigneur, ose en parler, & ne balance pas à dire à Votre Majesté qu'Elle ne sauroit ecouter trop tôt son repentir & la sensibilité de son amour.

Tous les Placets précédens sont du célebre Sée-ma-kouang, *qui etant Ministre de l'Empereur* Ing-tsong *en 1064, les présentoit à ce Prince selon que le demandoit la convenance des conjonctures. On doit avoir à la bibliotheque du Roi ces Placets en entier dans le Recueil des ouvrages de ce grand homme. Nous avions eu dessein de mettre ici quelques notes pour faciliter & rendre plus intéressante la lecture de ce que nous en avons traduit d'après le* Tseou-y, *mais cela nous auroit mené trop loin. Nous disons la même chose pour les suivans. Comme la Piété Filiale est notre seul objet, il suffit qu'on voie de quel ton on poursuit les Empereurs pour les obliger à en remplir les devoirs.*

VII.

Manquer, Seigneur (l'Empereur *Kouang-tsong*) à aller saluer l'Impératrice mere, n'est en soi qu'une faute peu considérable contre le cérémonial; mais Votre Majesté ne sauroit

trop faire attention que le cérémonial touche de fort près aux premiers ressorts du gouvernement. C'est de la Piété Filiale qu'ils tirent leur force ; elle augmente & diminue comme elle. Les attentions & le respect que l'Impératrice votre auguste mere a droit d'attendre de Votre Majesté, les desirs & les cœurs de tous les peuples de l'Empire vous les demandent pour Elle. Oui sans doute, Seigneur, les sollicitudes & les travaux du gouvernement sont immenses. Ils laissent si peu de loisir à Votre Majesté, ils lui coûtent tant de veilles, ils absorbent tellement son attention, qu'Elle a cru pouvoir se dispenser d'une visite dont l'omission etoit sans conséquence. Mais, Seigneur, Votre Majesté est-elle la seule dont les jours soient si pleins qu'il lui soit difficile de trouver des momens pour aller rendre ses devoirs à l'Impératrice son auguste mere ? Peut-elle même se comparer à cet egard au moindre de ses Officiers & de ses sujets ? Parce qu'ils regardent les respects qu'ils rendent à la vieillesse d'un pere & d'une mere comme l'instruction toujours subsistante de leurs familles, & comme le premier motif de l'amitié & de la bienveillance de leurs concitoyens, quoique occupés du soin pressant d'assurer leur subsistance par leur travail & de la conserver au milieu de mille accidens, ils n'oseroient se permettre la moindre négligence dans ce point capital, & se mettent au-dessus de tout pour acquitter leur amour & leur respect filial. Ce n'est pas à eux, Seigneur, à en donner l'exemple à Votre Majesté, c'est de Votre Majesté au contraire que tout l'Empire doit le recevoir. Qu'Elle veuille bien s'en faire un devoir, & prévenir de loin tout ce qui pourroit contrister le moins du monde son auguste mere.

I X.

Le retour du printemps a attiré Votre Majesté dans ses

jardins pour y jouir du grand ſpectacle d'une infinité de fleurs nouvelles, reſpirer l'air délicieux qu'elles parfument, & conſidérer à loiſir les ſcenes & les décorations riantes de mille payſages enchantés. Mais, Seigneur, Votre Majeſté a paſſé, pour y aller, devant le palais de ſon auguſte mere ſans s'y arrêter : cela ne s'explique point. Quels ſentimens prétend-elle inſpirer à ſes ſujets pour ſa perſonne ſacrée ? La multitude ne manquera pas de dire : Puiſque l'Empereur ſe néglige ſi ouvertement à l'egard de ſon auguſte mere, il doit s'attendre à voir ſes ſujets ſe *négliger encore plus dans ſon ſervice. De quoi* pourroit-il ſe plaindre, puiſque leurs obligations ne ſont ni plus grandes ni plus ſacrées que les ſiennes ?

X.

Votre humble ſujet, Seigneur, avec tous les Grands de votre Cour, n'a fait que pleurer & gémir pendant pluſieurs jours, & a conduit le cinquieme, avec un appareil & une pompe digne de la Piété Filiale de l'Empire, l'auguſte Impératrice mere de Votre Majeſté, dans ce lieu de ſilence eternel qui la dérobera pour jamais aux regards des dix mille Royaumes, à qui ſon ſouvenir ſera toujours ſi cher. Vous qui êtes ſon fils, Seigneur, comment n'avez-vous pas aſſiſté à ſes funérailles ? Comment n'avez-vous pas paru lorſqu'on l'a enfermée dans le cercueil ? Comment n'êtes-vous pas venu faire eclater votre déſolation par vos ſoupirs & par vos larmes ? Comment enfin n'avez-vous pas pris le deuil ? Le mécontentement eſt général dans le palais & dans toute la ville : dix mille bouches ne font qu'un cri & n'ont qu'une voix pour dire : Il commença par manquer à la Pitié Filiale, en paſſant devant ſon palais ſans s'arrêter ; il ne s'eſt pas démenti à ſa mort, & il a oſé ſe diſpenſer de lui rendre ſes derniers devoirs. La loi

du *Tien* eſt anéantie pour lui ; il l'a abjurée. Votre Majeſté allegue qu'Elle etoit malade. Mais quelque ſtupide & quelque borné que ſoit le peuple, il eſt très-pénétrant ; une excuſe ſi frivole ne ſauroit en impoſer à ſa crédulité. On dit au-dehors que Votre Majeſté donne des feſtins à l'ordinaire, ſe livre à ſes plaiſirs & à l'amuſement ; le moyen de croire avec cela à la raiſon de maladie que Votre Majeſté allegue ? Perſonne n'y a ajouté foi. On dit encore dans le public que le cœur de Votre Majeſté eſt enivré d'amertume, & qu'Elle s'exerce à *tirer de la fleche pour faire* diverſion à ſes ennuis. Il eſt difficile d'expliquer ce qu'Elle prétend & ſe propoſe en cela. On n'y voit aucun avantage pour la conſervation de ſa précieuſe ſanté, & on en craint des malheurs auxquels on n'oſe penſer. Si un pere etoit mort dans une famille de vos ſujets, ſoit parmi les Grands, ſoit parmi le peuple, & que ſon fils paſſât trois jours ſans paroître à aucune des cérémonies des funérailles, la colere ſacrée de Votre Majeſté eclateroit contre lui. Comment eſt-il poſſible, Seigneur, qu'etant Empereur, vous vous diſpenſiez d'un ſi grand devoir ? La nuit du troiſieme jour de deuil, un *Pé-kung* (*arc-en-ciel blanc, ou aurore boréale*) s'etendoit au nord ſur la moitié du ciel : les gens diſoient que c'etoit un ſigne de guerre. Comment Votre Majeſté ne donne-t-elle aucune marque de triſteſſe, aucun ſigne de crainte, aucune preuve de repentir, aucune eſpérance d'amendement ? La conſternation eſt générale. Votre humble ſujet & tous les Grands, votre peuple & vos ſoldats ne ſavent plus à quelle eſpece de mort ils doivent s'attendre.

X I.

Votre humble ſujet, Seigneur, ne ſauroit ſe taire plus long-temps. Depuis que Votre Majeſté eſt ſur le trône, le cours

des saisons est sensiblement dérangé, les astres paroissent faire une nouvelle route, & les campagnes désolées se refusent à nos besoins les plus pressans. Les Magistrats ne sont plus ni les peres du peuple, ni les défenseurs de l'innocence, & les méchans enhardis se liguent pour former des complots contre la tranquillité publique. La vraie & unique cause de tout cela, c'est que Votre Majesté a détourné ses regards de dessus ses augustes ancêtres, s'eloigne de la route que lui tracent leurs grands exemples, & l'abandonne chaque jour de plus en plus. Ce sont eux, Seigneur, *qui ont elevé le trône où vous êtes assis*, c'est le *Tien* qui vous y a fait monter; ce n'est que par vos vertus que vous pouvez l'affermir & en soutenir la gloire. Habiter un palais, & y être environné de grandeur & de magnificence n'est rien. Votre Majesté n'aime pas même qu'on y vienne lui faire entendre les vérités les plus nécessaires, & Elle en eloigne ceux qui sont le plus sincérement attachés à son service. Vos soldats assemblés à si grands frais se débandent, encore plus désolés qu'effrayés, & des hommes qui sont l'exécration du ciel & l'opprobre de la terre, peu touchés des calamités publiques, environnent Votre Majesté de chœurs de musiciens efféminés, & l'enivrent de plaisirs, tandis que les peuples n'ont plus assez de larmes pour pleurer leurs maux & leur misere. Est-ce là régner? Non sans doute, & c'est la premiere chose en quoi Votre Majesté s'ecarte des exemples de ses augustes ancêtres & les dément, &c.

Le reste du Placet parcourt ainsi tous les articles en quoi ce Prince n'imitoit pas ses aïeux dans son gouvernement, savoir; le respect pour les sages... la confiance en des Ministres vertueux... la compassion pour les pauvres & les malheureux... le bon exemple & le zele des mœurs... la fuite de la mollesse & des plaisirs... l'économie & l'horreur du luxe... le soin de maintenir le bon ordre & la concorde dans l'intérieur du palais... l'observation de l'etiquette

& du cérémonial dans les fêtes... le choix médité des Officiers publics... les précautions pour que le peuple ne fût ni grevé, ni molesté dans les corvées... la vigilance sur les Princes & sur leur maison... l'amour des laboureurs & l'encouragement de l'agriculture... l'attention à n'accorder les grades littéraires qu'à une vraie science... l'affection pour les gens de guerre, soit officiers, soit soldats... la juste distribution des récompenses, & la punition rigoureuse des forfaits... le peu de crédit & de considération des eunuques... la manutention des officiers subalternes & gens des tribunaux... l'examen de la conduite des Mandarins, pour elever les bons & casser les mauvais... la lecture réfléchie des Placets & Mémoires. A chaque article le Censeur blâme & condamne sans ménagement tout ce qui contredit ou dément les exemples que le Prince a reçu de ses ancêtres.

Si mes représentations, dit-il en finissant, méritent d'être conservées; je conjure Votre Majesté de les faire déposer dans le *Ming-fou* (salle du conseil); si votre sujet n'a avancé que des mots vuides & sans fondement, qu'Elle me cite au pied de son trône, & me juge selon toute la rigueur des loix; mais je la conjure de lire avec attention.

XII.

La *Kong-tchou*, votre auguste fille, Seigneur, est digne de toute la tendresse de votre cœur. Votre Majesté ne sauroit trop etudier & méditer le choix d'un epoux digne de cette grande Princesse. Mais accorder aux Officiers qu'elle charge de ses ordres, de puiser à son gré dans votre trésor & dans tous vos magasins, consentir qu'elle enchérisse de jour en jour sur les ornemens du palais qu'elle doit habiter, lui permettre d'etendre les bassins de ses jardins & d'y accumuler de vains amusemens, c'est vous laisser séduire, Seigneur, par votre

tendresse, c'est trop ecouter votre complaisance, c'est contredire ouvertement la doctrine de l'antiquité & démentir les sentimens du vrai amour paternel. Craignez, Seigneur, craignez que cette affection immodérée ne devienne plus fatale à la *Kong-tchou* que ne le pourroit être une haine furieuse & emportée, & ne change en infortune & en larmes la vie heureuse qu'elle veut lui procurer. Pourquoi l'exposer aux plaintes de ceux qu'elle charge de tant de travaux? Pourquoi l'exposer aux reproches de ceux dont elle consume les richesses? Pourquoi l'exposer aux emportemens de ceux dont elle trouble le repos? Tous les sages de l'antiquité s'accordent à le dire: ces trois choses enervent le courage des gens de guerre, corrompent la probité des Magistrats & dissipent le peuple des villes & des campagnes. Comment votre tendresse, Seigneur, pour une seule personne, peut-elle aveugler Votre Majesté au point de s'exposer aux malheurs qui en seroient la suite? On n'a vu jusqu'à présent de palais, de terrasses & de plate-formes elevées que dans l'endroit où réside la Cour. Si on les bâtit à *Lo-yang*, il y a tout à craindre que le luxe & la magnificence de la Cour n'y portent leurs ravages; sous prétexte d'environner le palais de jardins, & de creuser des bassins, des réservoirs & des canaux dans les jardins, on empiétera sur les terres du peuple, & les colons dépouillés de leurs héritages seront réduits à la misere, &c.

DÉTAILS

DÉTAILS sur la Piété Filiale.

Tirés du Cheng-hiun de Kang-hi.

LE Cheng-hiun *de l'Empereur* Kang-hi, *est un Recueil divisé en soixante Livres, où l'on a rangé sous les titres de Piété Filiale, de vertu, de science, de politique, d'adoration du* Tien, *d'imitation des ancêtres, de belles-lettres, de travaux militaires, de soulagement du peuple, de choix des Mandarins, de facilités données aux représentations, &c. les Edits, Déclarations, Ordonnances, ordres, instructions, commandemens, rescrits, &c. de ce grand Empereur, pendant tout son regne.*

La premiere année de *Kang-hi* (1662), à la huitieme lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou: Si je veux régner selon les principes qui ont conduit dans les voies de la sagesse les grands Princes qui ont occupé le trône où je viens de monter, c'est par la Piété Filiale que je dois travailler sur-tout à bonifier les mœurs publiques & à gouverner les peuples; aussi comme la premiere chose qu'elle commande est de respecter & d'honorer ses parens, &c.* Il décerne de nouveaux titres d'honneurs à son aïeule, à sa mere *Tié* (c'est-à-dire, l'Impératrice epouse de son pere), & à sa mere naturelle, epouse du second ordre.

La quatrieme année, à la neuvieme lune, *Chang-yu* adressé à tout l'Empire: *Kang-hi*, à l'occasion de son mariage, décerne de nouveaux titres & honneurs à son aïeule & à ses meres.

La sixieme année, à la onzieme lune, *Tchao-yu* adressé à tout l'Empire: *Kang-hi*, pour imiter la Piété Filiale des anciens Empereurs, décerne les honneurs de la tablette à son pere *Chun-chi*, & de nouveaux titres à son aïeule & à sa mere *Tié*.

La neuvieme année, à la seconde (intercalaire) lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou* : *Kang-hi*, pour remplir les devoirs de son respect & de son amour envers la mere chérie dont le sang coule dans ses veines, & qui l'a porté neuf mois dans son sein, après avoir consulté les Princes de tous les ordres & les Grands, lui accorde, conformément aux loix, d'être admise à recevoir des honneurs à la sépulture de son pere, & lui donne le titre qu'elle doit y avoir.

La neuvieme année, à la neuvieme lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou* : Pour annoncer *qu'il ira à la sépulture* de son pere, afin d'y rendre des honneurs à sa mere, & qu'il accorde à cette occasion un pardon général. Ordre au Tribunal de le faire promulguer dans tout l'Empire.

La dixieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou:* Pour annoncer qu'il ira à la sépulture de son grand-pere & de son bisaïeul, pour y faire les cérémonies. Ordre à cette occasion aux Princes de tous les ordres & aux Grands, de délibérer sur les récompenses qu'on doit donner à ceux qui se distinguent par leur Piété Filiale, leurs vertus ou leurs mérites, & aux *Mandarins locaux*, de *faire* des recherches & de rendre compte clairement de leurs informations par eux-mêmes.

La même année, à la neuvieme lune, *Yu-chi* adressé aux Grands de la Cour: *Kang-hi* etant allé se reposer dans sa capitale de Tartarie, au retour de la sépulture de son aïeul & de son bisaïeul, donne un festin (*Yen-yen*) à tous les Seigneurs du voyage, & un repas aux vieillards qui ont quatre-vingts ans ou au-dessus.

La onzieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adressé au *Hio-ché-fou*, &c. *Etant allé à la porte du palais de l'Impératrice très-auguste, pour m'informer des nouvelles de sa précieuse santé, Sa Majesté m'a répondu : Comme je me trouve mal à l'aise & un*

peu incommodée, j'ai envie d'aller prendre les eaux minérales de Ché-tching; *si tu m'y accompagnois, cela pourroit peut-être déranger ou retarder les affaires de l'Empire, ainsi il ne faut pas que tu y viennes avec moi. L'Empereur a représenté respectueusement: Votre Majesté très-auguste va prendre les eaux; si votre sujet ne vous y accompagne pas, le moyen que son cœur puisse être tranquille! Quant aux affaires de l'Empire, elles se feront à l'ordinaire: j'ai ordonné à mes Ministres de m'en rendre compte une fois tous les jours par un* Tseou *qui arrivera en poste.*

La onzieme année, à la onzieme lune, *Chang-yu* au même que ci-dessus: *Kang-hi* rapporte qu'etant allé saluer Sa Majesté l'auguste Impératrice, Elle lui dit: *Quoique je fusse enfermée dans le palais lorsque votre grand-pere etoit sur le trône & régnoit avec tant de sagesse, je sais combien etoient redoutables les* Kul-ka, *peuple habile à monter à cheval & à tirer de l'arc. Tout l'univers est maintenant en paix & jouit d'une heureuse tranquillité; mais plus elle est profonde, moins il faut oublier les périls de la guerre. Ayez soin de veiller sur vos troupes, de les tenir en haleine & soumises à la discipline; assurez-vous que les Mandarins qui entrent au palais pour vous rendre compte des affaires, soient tous des sujets fideles & pleins de probité. Ceux qui auroient dégénéré de la Piété Filiale de leurs ancêtres jusqu'à colorer leurs injustices du vain prétexte de bien public, vous exposeroient à tout perdre. Si vous n'employez dans les affaires que des sages d'une equité egalement integre & eclairée, tout se fera selon la direction des loix, & il n'y aura ni fautes ni méprises.... Je vous communique ces instructions maternelles; si elles sont suivies, le Prince & les sujets rempliront bien leur devoir. Qu'on se souvienne bien sur-tout du mot* point d'injustices colorées du vain prétexte de bien public.

La douzieme année, à la seconde lune, *Chang-yu* au même: *Ayant présenté humblement à Sa Majesté l'auguste Impératrice, la traduction Tartare du* Ta-hio-yen-y, *que votre tribunal m'avoit*

offerte, sa tendresse maternelle m'a donné cette instruction : Un Prince qui regne sur les quatre mers & gouverne des peuples innombrables, ne fait rien qui n'ait de grandes suites. Vous êtes chargé, au nom du Tien, *de rendre la justice; que les loix dirigent tous vos arrêts. Si vous voulez opérer la réforme des mœurs, appliquez-vous avant tout à cultiver la vertu. Ce livre vous en donne d'excellentes leçons : faites-vous une affaire capitale de les mettre à profit. Les gens de lettres qui l'ont traduit l'ont fait avec soin, l'edition est belle & elégante; donnez-leur mille onces d'argent pour leur témoigner ma satisfaction & mon contentement..... Pour me conformer avec le plus profond respect à l'ordre maternel de son auguste Majesté, j'ordonne qu'on distribue cette somme selon ses intentions.*

La même année, à la cinquieme lune, *Chang-yu* au *Hio-ché-fou, &c. Dès que j'ai appris que Sa Majesté l'Impératrice auguste etoit indisposée, j'ai couru à son appartement, je lui ai présenté moi-même avec respect une potion médicale; Elle a commencé à être mieux vers les onze heures, & j'ai commencé à être tranquille : je lui ai présenté encore un bouillon depuis, &c.*

La même année, à la septieme lune, *Chang-yu* adressé au *Ta-hio-ché-tou-hai, &c. Kang-hi* donne ordre d'ecrire les fastes de son aïeul, & recommande qu'on le fasse avec cette noble & majestueuse candeur qui laisse aux faits & aux evénemens le soin de faire connoître les vertus.

La treizieme année, à la seconde lune, *Chang-yu* adressé au *Kiang-kouan, &c. Kang-hi* avertit ses Ministres que les largesses qui ont eté faites par extraordinaire aux gens de guerre qui ont fait la campagne, sont une libéralité de la tendre bienfaisance de Sa Majesté l'Impératrice auguste, qui a donné ses epargnes pour cela; & qu'ainsi cela ne doit point diminuer les récompenses ordinaires du gouvernement, ni faire loi pour l'avenir. Toute la gloire en est due à Sa Majesté la très-bienfai-

ſante & très-auguſte Impératrice *qui met le comble à ſes bienfaits, & donne encore des ſoieries & de l'argent pour être diſtribués aux ſoldats du camp.*

La quinzieme année, à la premiere lune, *Tchao-yu* adreſſé à tout l'Empire: *Kang-hi*, pour ſe conformer au grand enſeignement de la Piété Filiale; d'imiter les exemples des ancêtres, de ſe conformer à leurs enſeignemens, & faire les volontés & les inclinations de ſes parens, dit: Que ſes ancêtres ayant toujours regardé comme une choſe capitale dans le gouvernement *d'aſſurer la ſucceſſion paiſible* de la couronne, & la très-auguſte Impératrice ſon aïeule & l'auguſte Impératrice ſa mere, deſirant par des vues dignes de leur haute ſageſſe, de leur amour maternel & de leur bienfaiſance, qu'il nomme un ſucceſſeur parmi ſes enfans, il déclare Prince héritier l'aîné des *Ayo*, & lui en donne les ſceaux; qu'il ordonne aux Princes de tous les ordres & aux Grands de l'Empire, de venir lui préſenter en cérémonie. A cette occaſion, il décerne de nouveaux titres aux Impératrices ſa grand-mere & ſa mere.

La vingtieme année, à la douzieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou*: *Kang-hi* ordonne qu'on fera une fête pour la ſoixante-dixieme année de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice ſa grand-mere, & que les Princes de tous les ordres, les Grands & les Mandarins viendront faire leurs réjouiſſances, ſelon qu'il eſt preſcrit dans le cérémonial.

La même année & à la même lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou*: *Kang-hi* après avoir poſé en principe que c'eſt la Piété Filiale qui aſſure la proſpérité d'un regne, & avoir fait honneur à cette grande vertu, qu'il s'eſt appliqué à cultiver par les honneurs qu'il a rendus à ſa grand-mere, par la fête récente de ſa ſoixante-dixieme année, par le choix d'un Prince héritier, annonce à tout l'Empire que c'eſt à la ſageſſe des conſeils de cette très-auguſte Princeſſe, qu'il croit devoir attribuer le

ſuccès de ſes armes contre le rébelle *Ou-ſan-kouei* : il invite tout l'Empire à prendre part à la joie qu'il a de devoir ce nouveau ſuccès à Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, & lui décerne de nouveaux titres pour être un monument eternel de ſa reconnoiſſance.

La vingt-deuxieme année, à la ſeconde lune, *Chang-yu* adreſſé au *Kong-pou : Kang-hi*, ſur ce qu'on lui avoit repréſenté qu'il falloit raccommoder un pont du chemin de la ſépulture de ſon pere, obſerve qu'y ayant ſi peu de temps qu'il a eté bâti, il faut que ceux qui en etoient chargés aient plus viſé à epargner l'argent du tréſor qu'à lui donner la ſolidité qu'il devoit avoir. En conſéquence, il dit : Que ſon intention etant qu'on le faſſe avec ce ſoin & cette nobleſſe de dépenſe que demandent les ouvrages publics qui doivent durer toujours, il ne veut pas qu'on regarde à la dépenſe, & décide que pour plus grande ſûreté, on ne fera uſage d'aucun des anciens matériaux.

La vingt-quatrieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adreſſé au *Kei-ko-hio-ché, &c. Kang-hi* releve un défaut de reſpect dans la maniere dont on avoit prononcé ſon nom & celui des Princes ſes fils & petit-fils, dans une cérémonie aux ancêtres, &c.

La même année, à la neuvieme lune, l'Empereur ayant appris pendant le voyage qu'il fit, que Sa Majeſté la très-haute Impératrice etoit incommodée, il vint en poſte jour & nuit, & courut tout eperdu à ſon appartement & lui préſenta lui-même une médecine : elle fit effet, & Sa Majeſté ayant commencé à repoſer vers le minuit, Elle fut hors de danger, & dit qu'Elle avoit fait un vœu au temple du *Pe-la*. Les eunuques de la préſence repréſenterent qu'il pleuvoit, que les chemins etoient rompus, & qu'il n'y avoit aucun inconvénient à en différer l'accompliſſement. Mais l'Empereur prit la parole, & dit : *Ma très-auguſte aïeule m'a plongé dans la*

tristesse & dans l'inquiétude, par l'accident de sa maladie; sa guérison fortunée me rend la paix & la joie; mon cœur lui doit la consolation de voir acquitter son vœu sans délai. L'Empereur partit, & fut mouillé de la pluie pendant tout le chemin.

La vingt-sixieme année, à la onzieme lune, *Chang-yu* adressé au *Hing-pou: Kang-hi* lui dit que, malgré tous ses soins, ses attentions & ses empressemens pour conserver la précieuse santé de Sa Majesté la très-auguste Impératrice, Elle est retombée malade. *Les inquiétudes de mon amour ne me quittent ni jour ni nuit, le sommeil & la nourriture ne sont plus rien pour moi; toute ma consolation a eté de tourner humblement mes pensées vers le* Tien *suprême: je me suis prosterné la larme à l'œil & ai profondément médité par où je pourrois obtenir son assistance sacrée, & j'ai songé que conserver la vie des hommes qu'il aime etoit le plus sûr moyen d'obtenir de son infinie clémence & bonté, la prolongation d'une vie que nous voudrions obtenir aux dépens de la nôtre. Kang-hi*, en conséquence accorde la grace de la vie à tous les criminels qui ne sont pas exceptés par la loi des grands pardons, & finit par dire: *Je prie le* Tien *de bénir mes desirs.*

Le 16 de la même lune (c'est-à-dire, deux jours après), *Chang-yu* adressé aux Grands: *Kang-hi* y dit aux Seigneurs & Ministres de l'audience, Qu'il emploie toutes les ressources de la Médecine pour guérir la maladie de Sa Majesté la très-auguste Impératrice, & que voyant que les remedes humains trompent tous ses desirs & ne donnent aucune trève à ses mortelles inquiétudes, il a résolu d'aller en personne au *Tien-tan*, pour demander la conservation de la plus précieuse des vies. Les Grands ayant représenté à Sa Majesté que les inquiétudes de son admirable Piété Filiale etoit une priere très-touchante devant le *Tien*, parce qu'elle etoit soutenue par toute sa conduite, & que selon leur façon de penser, ils croyoient que le cœur du *Tien* en seroit plus touché que d'un sacrifice &

ſe laiſſeroit fléchir. *Kang-hi* répondit que depuis la maladie de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, il n'a paſſé aucun jour ſans demander ardemment ſa guériſon; mais que la maladie allant toujours en augmentant, les inquiétudes & les angoiſſes de ſon cœur augmentant encore plus, il ſe tourne vers le *Tien*, du fond de l'abîme de douleur où il eſt plongé, & invite tout le monde à s'unir à lui.

Le 17 de la même lune, l'Empereur ſortit à pied de ſon palais, ſuivi des Princes de tous les ordres, des Comtes de la Famille & de l'Empire, *des Seigneurs & des Grands*, des Mandarins de robe & d'epée de la Cour & des Tribunaux, & alla au *Tien-tan*. Après le ſacrifice, proſterné ſur les marches de l'autel, il fit à haute voix une priere où il commence par dire, en parlant au *Tien* ſuprême, Que c'eſt pour lui obéir qu'il a toujours mis à la tête de ſes devoirs celui d'honorer ſa très-auguſte grand-mere; puis il décrit l'etat où elle eſt, l'inutilité des remedes, ſa déſolation, la juſtice de ſa déſolation à cauſe de ce qu'il doit à la tendreſſe, aux conſeils & aux vertus de la Princeſſe, l'impoſſibilité où il eſt d'en témoigner ſa reconnoiſſance, & en prend occaſion de conjurer le *Tien* d'une maniere très-touchante de la conſerver, & lui offre de retrancher de ſa vie tout ce que ſa clémence & ſa bonté voudront ajouter à celle de ſa grand-mere; la priere finit par des ſoupirs, des ſanglots & des larmes, & tout le monde s'eſt attendri à ne pouvoir pas retenir les ſiennes.

Le même jour, les Grands ayant appris que l'Empereur s'etoit ſenti fatigué & abattu en rentrant dans ſon palais au retour du *Tien-tan*, on envoya une grande députation de tous les Tribunaux vers Sa Majeſté, pour la conjurer de s'accorder quelque repos, & ne pas expoſer les eſpérances & le bonheur de l'univers. L'Empereur répondit que, malgré toutes ſes inquiétudes & ſa triſteſſe, dès que Sa Majeſté la très-auguſte

Impératrice

Impératrice fût alitée, il s'etoit reposé quelques jours sur les ordres qu'il avoit donnés, des soins dont Elle avoit besoin; mais que dès qu'il avoit entrevu que les remedes n'opéroient pas, il n'avoit plus eté maître de s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même, s'etoit tenu sans cesse auprès de son chevet pour la servir, & n'avoit dormi que sur une natte aux pieds de son lit, pour être à portée la nuit comme le jour de lui présenter lui-même tout ce qu'Elle devoit prendre; qu'à la vérité Sa Majesté l'auguste Impératrice lui avoit ordonné plusieurs fois de retourner dans son appartement; mais qu'il lui avoit désobéi, parce que songeant avec quel excès de tendresse & d'amour maternel Sa Majesté la très-auguste Impératrice l'avoit soigné, elevé, instruit pendant trente années, il n'etoit pas maître de sa sensibilité, & qu'etant devenue plus malade, il ne pouvoit avoir d'autre repos que de redoubler ses soins & ne pas s'eloigner de son chevet.

A minuit, la très-auguste Impératrice mourut. L'Empereur, ivre de douleur & d'affliction, fit retentir tout le palais de ses cris, versa des torrens de larmes, & il ne fut pas possible de lui faire prendre aucune espece de nourriture, ni de boisson. Les Princes, les Grands & les Mandarins de tous les ordres, alarmés, vinrent au pied de son trône pour le conjurer de donner des bornes à sa désolation. Mais Sa Majesté ne répondit à leurs humbles représentations qu'en disant que *Ouen-ti*, de la dynastie des *Hoei*, ayant porté le deuil pendant trois ans, il etoit encore plus juste qu'il le portât, puisque etant monté sur le trône à l'âge de onze ans, Sa Majesté la très-auguste Impératrice avoit environné son enfance de soins & de bontés; mais qu'il n'ordonnoit ni ne défendoit de suivre son exemple. Les Princes & les Grands représenterent humblement que l'exemple des anciens devoit céder aux loix qui changeoient les lunes en jours pour le deuil des Empereurs, à

l'intérêt de l'Empire & aux desirs inquiets de tous ses sujets. L'Empereur ne répondit qu'en disant qu'ayant eu le bonheur de jouir de la présence de Sa Majesté la très-auguste Impératrice pendant trente ans, & ayant peut-être manqué à ce que lui prescrivoit la Piété Filiale, il vouloit s'en consoler en passant trente jours auprès de son cercueil, sans se déshabiller ni jour ni nuit. Les Princes & les Grands, consternés de cette seconde résolution, se prosternerent la face contre terre, & représenterent humblement que Sa Majesté etant seule chargée des sacrifices au *Tien* (*on ne peut pas faire de sacrifices pendant le deuil*) & des cérémonies aux ancêtres, que l'ame de la très-auguste Impératrice ne le verroit pas avec plaisir persister dans ce dessein. L'Empereur répondit: *Ma détermination est prise, il est inutile de me faire de nouvelles représentations.*

Le même jour, *Chang-yu* adressé au *Li-pou: Kang-hi* y déclare que ses habits de deuil seront de simple toile blanche; ceux de tous les Princes titrés, de grosse toile, & ceux de la Famille Impériale & Officiers du palais, en toile ordinaire.

La vingt-septieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou: Kang-hi* loue sa très-auguste grand-mere, & ordonne de composer les inscriptions & eloges dont on ornera son tombeau.

Le même jour, l'Empereur dit à tous les Grands: Qu'on lui fait en vain représentations sur représentations, que sa résolution est inébranlable, & qu'il observera le deuil de trois ans, quelques prieres qu'on lui fasse pour quitter la tente où il habite & retourner dans son appartement. *Je n'ignore pas que je suis Empereur, & je sais m'aimer; mais un petit-fils doit à la Piété Filiale de remplacer son pere & sa mere à la mort d'un grand-pere ou d'une grand-mere. Pourquoi imaginer des distinctions entre ceux qui sont au premier ou au dernier rang? Si c'est par la Piété Filiale que je veux gouverner mes peuples,*

je dois leur en donner l'exemple, &c. Les repréſentations qu'on fit au nom du peuple n'eurent pas plus de ſuccès que celles des Grands. L'Impératrice mere, que l'Empereur envoya ſaluer, eut beau être effrayée de la maniere dont on lui dit qu'il avoit maigri & dont ſon viſage etoit défait, & en témoigner ſon inquiétude, elle ne put rien obtenir.

La vingt-ſeptieme année, à la troiſieme lune, *Chang-yu* adreſſé aux Officiers de la ſuite: *Kang-hi* dit, Qu'autrefois un même chemin le conduiſoit au palais de ſa très-auguſte grand-mere & de ſon auguſte mere, lorſqu'il alloit les ſaluer. Ce chemin qui lui rappelle trop vivement qu'il a perdu ſa très-auguſte grand-mere, aigrit ſa douleur & ſes regrets. Il ordonne en conſéquence qu'on le conduiſe par un autre à celui de ſon auguſte mere, lorſqu'il ira de cinq en cinq jours s'informer des nouvelles de ſa précieuſe ſanté, & lui préſenter ſes reſpects.

La trente-huitieme année, à la troiſieme lune, *Chang-yu*, en réponſe au Placet des Vice-Rois & Gouverneurs des Provinces, qui etoient venus à la Cour pour ſaluer Sa Majeſté à l'occaſion du jour de ſa naiſſance. Sa Majeſté dit: *On célébrera le jour de ma naiſſance à l'ordinaire. Mais depuis que le* Tien *a appellé à lui la très-auguſte Impératrice, quoique je ne reçoive aucun compliment, & qu'enfermé chez moi pour lire & travailler loin des plaiſirs & des fêtes, des feſtins & des réjouiſſances, les Princes & les Grands qui ſont dans la capitale pourront célébrer ma naiſſance en la maniere accoutumée; pour les Vice-Rois & Mandarins des Provinces, je ne puis conſentir à recevoir les témoignages de leur joie; je leur tiens compte de leur bonne volonté.*

La quarante-unieme année, à la ſeptieme lune, *Kang-hi* etant à *Ge-ho-eulh*, un courier extraordinaire apporta la nouvelle de la mort d'une *Kong-tchou*, Princeſſe chérie de l'Impératrice mere, dont elle etoit la fille unique. Sa Majeſté fut juſqu'au ſoir ſans prendre aucune nourriture, & répondit aux

représentations des Grands, que l'affliction de Sa Majesté l'auguste Impératrice ajoutoit trop à la sienne pour pouvoir se résoudre à prendre quelque nourriture.

La quarante-neuvieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou: Kang-hi* annonce la soixante-dixieme année de Sa Majesté l'auguste Impératrice mere, ordonne les cérémonies, fêtes & réjouissances accoutumées, ajoute un festin extraordinaire dans le palais selon le rit Mancheoux, & dit que, quoiqu'il aït déja cinquante-sept ans, il aura l'honneur de servir à table Sa Majesté l'auguste Impératrice mere, & de lui présenter la coupe.

La cinquante-sixieme année, à la onzieme lune, *Chang-yu* adressé au *Ta-hio-ché*, *&c. Kang-hi* double les postes, crée des Officiers, &c. pour avoir plutôt & plus continuellement des nouvelles de l'Impératrice, qui étoit à cinq lieues de Pé-king.

La même année, à la douzieme lune. La maladie de l'Impératrice auguste mere augmentant de jour en jour, Sa Majesté, quoique malade elle-même & ayant les jambes enflées d'une suite d'apoplexie, ne pouvant soutenir l'inquiétude de n'apprendre de ses nouvelles que par ce qu'on lui disoit, alla la saluer en se faisant soutenir, & passa la nuit auprès de son appartement sans se déshabiller, pour être plus à portée de la voir, & se dédommager un peu des soins que son etat l'empêchoit de lui rendre. Les Grands inquiets des suites que pourroient avoir ces transports de Piété Filiale, firent en vain des représentations pour engager Sa Majesté à se ménager. Elle leur répondit: *Le danger où se trouve Sa Majesté l'auguste Impératrice est au-dessus de toute considération: ma maladie ne doit point affoiblir ma Piété Filiale, en diminuant mes forces. Vous tous qui avez vos peres & vos meres, vous devez bien sentir que vos représentations sont superflues.* Sa Majesté l'auguste Impératrice etant morte, l'Empereur n'ecouta plus que sa douleur, se noya

dans les larmes, se prosterna à terre, & donna un libre cours à ses soupirs & à ses sanglots. Toutes les représentations des Princes & des Grands furent inutiles, il prit le grand deuil, se vêtit de toile, & alla faire les cérémonies devant le cercueil.

La cinquante-septieme année, à la troisieme lune, les Princes & les Grands ayant représenté que cent jours s'etant déja ecoulés depuis la mort de Sa Majesté l'auguste Impératrice & toutes les cérémonies finies, ils demandoient que Sa Majesté permît de quitter le grand deuil & de se faire raser. L'Empereur, qui *malgré sa maladie avoit toujours resté* dans la salle de deuil, en recule la permission jusqu'au 7 de la quatrieme lune, pour se dédommager de tout ce qu'il n'avoit pas pu faire à cause de ses infirmités.

La cinquante-neuvieme année, à la douzieme lune, les Princes, les Grands & les Mandarins de tous les ordres ayant conjuré Sa Majesté de permettre que ses fideles sujets célébrassent sa soixantieme année, *Kang-ki* répondit par un *Chang-yu* adressé au *Ta-hio-ché, &c. Mes inclinations naturelles & mes goûts ne m'ont jamais porté aux réjouissances & aux fêtes. Je ne saurois refuser entiérement celles que me demande l'amour des Princes & des Grands; mais elles seroient dans un temps qui concourt avec l'anniversaire de la mort de mon glorieux prédécesseur mon très-auguste pere, & de celle de Sa Majesté l'auguste Impératrice ma mere; mon cœur a leur souvenir trop présent pour accorder que ces jours soient des jours de réjouissance.*

La même année, le même mois, *Chang-yu* adressé au *Ta-hio-ché, &c. Kang-hi*, qui avoit eté obligé de se rendre aux sollicitations, prieres & suppliques des Princes, des Grands & des Mandarins de tous les ordres, pour les fêtes & réjouissances accordées par les loix pour sa soixantieme année, déclare que ne pouvant pas se dissimuler qu'il s'est eloigné en bien des choses, pendant soixante années de regne, des principes &

des grands exemples de ses augustes ancêtres, il veut que la fête commence par les cérémonies qu'on ira faire en Tartarie à leur sépulture, & comme son grand âge ne lui permet pas d'entreprendre ce voyage, il nomme les Princes ses fils à sa place.

Il faudroit un volume de notes pour la courte analyse que nous venons de donner. Nous nous bornerons à dire : 1°. que *Kang-hi* etoit le second Empereur de sa dynastie ; 2°. qu'il avoit besoin de la Piété Filiale pour conquérir les Provinces qui ne lui etoient pas encore soumises ; 3°. *qu'il n'etoit* pas l'aîné des fils de *Chun-chi*, & avoit eté préféré par le suffrage de sa grand-mere ; 4°. que cette grande Princesse avoit porté *Chun-chi* enfant, du fond de la Tartarie, pour le mettre sur le trône de Chine ; 5°. que le choix du Prince héritier etoit un coup de politique ; 6°. que *Kang-hi* se rapproche par-tout de l'ancienne doctrine de Chine, au moins dans sa maniere de s'exprimer.

NOTICE de ce qui a rapport à la Piété Filiale, dans le Code des Loix de la dynastie régnante.

LE Code des Loix de Chine est sans contredit un des plus beaux monumens de l'esprit humain. Quiconque a lu l'histoire & voit en citoyen tous les peuples de l'univers, n'en veut pas d'autres preuves que la paix, la tranquillité, le bon ordre, la subordination & la police qui regnent dans ce vaste Empire qui embrasse tant de régions & de climats, & comptoit en 1761, selon les dénombremens présentés à l'Empereur, 198214555 habitans. Donner une notice bien touchée de ce qui a trait à la Piété Filiale, est une entreprise bien au-dessus de notre portée; aussi n'est-ce qu'à notre corps défendant que nous nous sommes chargés d'en ebaucher quelques traits, & uniquement pour montrer notre bonne volonté. Le langage des loix est un langage à part dans tous les pays; on peut en savoir passablement la langue, & en entendre fort mal le code. Que doit-ce être en Chine! Les recherches & le travail surmontent bien des difficultés; mais qui oseroit les demander à notre peu de loisir? Heureusement l'Empereur vient de faire publier un précis de toutes les loix, en vingt volumes, sous le titre de *Tai-tsing-hoei-tien*; c'est sur ce précis que nous avons travaillé. Pour plus grande clarté, & pour faciliter les vérifications & faire entrevoir aussi un peu le plan du Code Chinois, nous suivrons l'ordre qu'on y suit.

Code des Loix, depuis le Liv. I jusqu'au VIII.

Tribunal du Tsong-gui-fou, *ou de la Famille Impériale & Maison de l'Empereur.* Tous les Princes du Sang qui descendent

en droite ligne du fondateur de la dynaftie, ont droit de porter la ceinture jaune. Les noms de leurs enfans, filles & garçons, font ecrits fur le grand livre jaune, avec l'année, le mois & le jour de leur naiffance. Les Princes qui defcendent des oncles, grand-oncles & freres du fondateur de la dynaftie, portent la ceinture jaune-orangé; les noms de leurs enfans font infcrits fur le livre rouge. On fait chaque année deux nouveaux tableaux des Princes du Sang, dont l'un eft gardé à *Pé-king*, & l'autre eft envoyé à *Ching-king* en Tartarie.

L'Empereur feul détermine *le furnom des Princes* de la branche régnante, & les autres n'en peuvent pas prendre qui aient une fignification approchante des noms Mongoults ou Chinois.

Quand les Princes & Princeffes nés des oncles & freres de l'Empereur auront quinze ans, on préfentera un placet à Sa Majefté pour obtenir l'agrément de les marier, à moins qu'on ne l'ait déjà fait. Les autres Princes peuvent les marier à leur gré; mais s'ils vouloient donner les Princeffes leurs filles à des Princes Mongoults, Kal-kas, &c. ils feront tenus d'en demander *la permiffion à Sa Majefté*.

La loi détermine dans *le plus grand détail*: 1°. les titres, grades, &c. qui font particuliers à la Famille *Impériale*; 2°. l'âge & la maniere de les obtenir, favoir, par héritage, par grace & faveur, par récompenfe, à raifon du mérite, ou de la fcience & capacité, ou du temps de fervice, ou des grandes actions; 3°. ce qui regarde les cadets des Princes titrés des différens ordres; 4°. le rang, les titres & les droits que les filles de l'Empereur, des Princes fes enfans & des Princes titrés, portent à leurs epoux; 5°. les prérogatives, diftinctions, droits honorifiques & revenus fur l'Etat, attachés à chaque ordre des Princes titrés, ou que l'Empereur accorde par grace, en don, ou par récompenfe.

les

Les Princes de tous les ordres doivent ſubir dans les temps marqués, des examens militaires. Selon qu'ils s'y diſtinguent, ou qu'ils montrent peu de capacité, ils obtiennent des points de diligence ou en perdent, ſont elevés ou abaiſſés. Les fils de l'Empereur & des Princes ſes fils, ont leurs ecoles & leurs maîtres, leurs examens littéraires & militaires : c'eſt d'après ces examens, dont on tient regiſtre, qu'ils ſont propoſés plutôt ou plus tard, pour être titrés & elevés à de plus grands ou à de moindres emplois.

Les *Princes, comme Princes, n'ont ſéance dans aucun Tribunal* de l'Empire; leur autorité héréditaire *n'eſt* que dans les bannieres Tartares. Il n'y a de charges affectées à leur rang que celles qui regardent les ſacrifices, les cérémonies aux ancêtres, la garde des ſépultures Impériales & la préſidence du Tribunal du *Tſong-gin-fou*, & autres emplois de ce Tribunal.

Les titres de Principauté héréditaire, avec tous les droits, revenus, &c. *paſſent* de génération en génération d'un aîné, fils de l'epouſe légitime, à l'autre. Quand il eſt coupable, l'Empereur choiſit ou quelqu'un de ſes cadets, ou quelqu'un de ſes couſins de la même *branche. Il faut faire le procès à une branche* pour lui *ôter* une *Principauté héréditaire*. Les Principautés de naiſſance, c'eſt-à-dire des fils d'Empereur, diminuent de grade d'une génération à l'autre. A la ſeptieme génération, les deſcendans d'un Empereur ne ſont plus que ceintures jaunes: encore n'eſt-il queſtion que des aînés, & dans le cas ſeulement où ils n'ont fait aucune faute; car, quand ils en ont fait, on les abaiſſe alors de pluſieurs dégrés à la fois.

Tous les Princes du Sang qui n'ont point de principauté ou d'emploi qui leur donne des revenus ſur l'Etat, ont la haute paie des ſimples ſoldats des bannieres Tartares: outre cela, l'Empereur leur fait un préſent de cent onces d'argent pour les mariages, & autant pour les enterremens. Il eſt d'uſage qu'on tire toutes

les années une grande somme du trésor des domaines pour secourir les Princes du Sang, leurs veuves & les orphelins qui se trouvent dans le besoin, &c.

L'Empereur a de grands & petits sceaux particuliers pour tout ce qui regarde ses ancêtres, l'Impératrice mere, l'Impératrice epouse, les Princes, & tout ce qui concerne la famille & parenté Impériale.

Toutes les affaires criminelles des Princes, & les affaires civiles qui tiennent à leur naissance, sont réservées au Tribunal du *Tsong-gin-fou.* Toute insulte grave, injure, ou mauvais traitement fait, même à des Princes qui n'ont aucun titre, est un crime de mort, s'ils avoient alors la ceinture de la Famille Impériale; s'ils ne l'avoient pas, on juge la faute comme si elle regardoit un simple citoyen. Outre le privilege de ne pouvoir être cités qu'à leur Tribunal, ni condamnés que par une sentence approuvée & ratifiée de l'Empereur, les Princes ont le droit de se rédimer de toutes les peines corporelles; le fouet, le bâton, &c. sont convertis pour eux en amende. La loi ne le dit pas; mais c'est un fait de tous les jours, la Police a droit *d'arrêter tous les Princes qui ne sont pas titrés*, de les admonêter, enfermer, &c. c'est un grand malheur pour eux, quand elle les dénonce & les envoie à leur Tribunal pour être jugés.

Les idées de l'Europe ont bâti une athmosphere pour les Princes de la Chine, d'après celle qu'ont les Princes d'Europe; & quoi qu'on dise, elles ne veulent les voir que là. On a ecrit d'ici plusieurs fois que le nombre des Princes du Sang est trop grand ici pour qu'ils puissent tous jouir des privileges & distinctions qui semblent dûs à leur naissance, qu'un Prince titré du premier ordre remplit & surpasse à bien des egards nos idées du rang de Prince; que la distance des Princes titrés entr'eux *est* très-grande; & que ceux qui n'ont *ni* charge, ni dignité sont

confondus dans la foule des citoyens, & sont pour l'ordinaire assez pauvres, personne ne veut de ces récits naïfs. On joint toujours l'idée Européenne de Prince avec le nom de Prince Tartare, ceinture jaune, ou ceinture rouge, & les choses les plus simples deviennent des evénemens.

Tribunal du Li-pou *ou des Mandarins.* Les Mandarins de robe & d'epée de la capitale & des provinces, doivent tous être présentés à l'Empereur & avoir audience, avant d'entrer en charge ou de passer à un nouvel emploi, parce qu'un pere doit connoître les maîtres & gouverneurs qu'il donne à ses enfans.

Si ceux qui ont obtenu le grade de Docteur soit de lettres, soit d'armes, ou qui ont déjà eté en charge, ont une conduite repréhensible, on en présentera la liste, pour que leur nom qui est sur le tableau des candidats, ne puisse passer aux promotions qu'après qu'on aura eu des preuves de leur amendement: or, tout ce qui a trait à la Piété Filiale est capital en fait de fautes.

On abrege le temps du service & la durée des emplois dans les endroits où l'air *est mal-sain. On* donne des emplois plus près de leur pays aux Mandarins qui ont passé soixante ans. On propose de préférence, pour rentrer en charge, ceux qui ont interrompu le service ou à raison de maladie, ou pour cause d'un deuil, ou seroient allés assister & soigner la vieillesse de leurs parens âgés.

Le pere, le fils, le frere, l'oncle ou le petit-fils, ne pourront jamais être à Pé-king dans le même Tribunal. Cette défense a lieu dans les Provinces pour quatre dégrés de parenté ou affinité, soit directe, soit collatérale. Aux raisons de politique de ce réglement, il faut ajouter celles de la Piété Filiale, le *Li* ou décence, ne permettant pas aux fils, neveu, &c. ni de

contredire un pere, un oncle, &c. ni même de s'asseoir en leur présence, sur-tout au même rang.

Il est accordé aux Gouverneurs, Vice-Rois, Lieutenans-généraux & autres grands Mandarins du premier ordre, de proposer leurs fils pour des emplois, sans qu'ils aient obtenu aucun grade. La loi suppose que l'education qu'ils ont reçue y supplée, & que les parens n'oseroient les présenter, s'ils ne pouvoient pas remplir des charges avec honneur. Du reste, cette distinction ne peut avoir aucun mauvais effet, parce qu'elle n'a lieu que pour *les petits emplois*, & qu'on ne monte aux autres qu'autant qu'on fait preuve de mérite.

On accorde un congé aux Mandarins Tartares pour aller au-devant de leur pere ou de leur mere, de leur grand-pere ou de leur grand-mere qui reviennent malades des Provinces, ou à la rencontre du cadavre de leur frere, ou pour assister à ses funérailles. On a dérogé à la loi du deuil de trois ans pour eux, & on l'a réduit à cent jours. Les Tartares ne sont pas en assez grand nombre pour pouvoir la garder.

Tous les Mandarins d'armes & de lettres Chinois, se démettent de leur emploi, à *la mort de leur pere* ou de leur mere, de leur grand-pere ou de leur grand-mere du côté du pere, & observent rigoureusement la loi du deuil de trois ans. Cacher, différer d'annoncer ces morts est un crime punissable. Ils ont droit de demander à se retirer pour aller servir leurs parens, lorsque ceux-ci ont passé soixante-dix ans, & on ne peut pas le leur refuser. Quand ils sont en voyage, à moins d'un ordre exprès de se presser, ils ont droit de se détourner de dix jours pour aller à la sépulture de leur famille.

Tous les Mandarins de tous les ordres, Tartares & Chinois, d'armes & de lettres, doivent donner, tous les trois ans, une confession par ecrit des fautes qu'ils ont faites dans leur emploi.

On fait examiner à la Cour celle des Mandarins des quatre premiers ordres, & dans les Tribunaux des Gouverneurs de Province celle des autres. A cet examen, on ajoute des informations pour constater, 1°. quelle est leur application aux affaires; 2°. comment ils observent & font observer les loix; 3°. quel est leur talent; 4°. quel est leur âge. A ces informations, on en ajoute encore de plus secrettes pour s'assurer, 1°. s'ils sont intéressés & avares; 2°. durs & trop séveres; 3°. foibles & trop mols; 4°. prudens & discrets; 5°. vieux & cassés; 6°. malades & *infirmes*; 7°. *inquiets* & *volages*; 8°. bornés & peu expérimentés. Toutes ces informations sont envoyées en Cour au Tribunal des Mandarins, où d'après un examen où le bien & le mal sont mis dans la balance, on distingue en trois classes tous les Mandarins: la premiere, de ceux à qui on donne des points de diligence, ou qu'on eleve extraordinairement à des emplois plus considérables; la seconde, de ceux à qui on donne de mauvaises notes & des avertissemens; la troisieme, de ceux qu'on suspend pour quelque temps, ou qu'on rejètte pour toujours. Il y a divers dégrés dans chacune de ces trois classes. Dans la derniere, il y a des Mandarins qu'on laisse dans leur emploi, mais sans appointemens ni droits honorifiques: tout ce qui est mérite ou faute en fait de Piété Filiale, est toujours de grande conséquence.

Tous les Mandarins acquierent des mérites, 1°. quand ils ont exécuté fidélement & sans reproche les commissions dont ils sont chargés, par exemple, de conduire le riz des provinces à la capitale, de faire solidement & à temps un ouvrage public, &c. 2°. quand ils ont réussi à arrêter dans leur district les vols, les rixes, les fausses gabelles, &c. 3°. quand ils ont fait fleurir & mis en honneur la Piété Filiale, la bonne-foi, la justice, l'amour des concitoyens, &c. 4°. quand ils ont fait des défrichemens, des plantations, de nouveaux canaux, &c. arrêté

des inondations, remédié à des sécheresses, fait périr les sauterelles, &c. Les fautes sont opposées à ces quatre especes de mérites: quand elles sont peu considérables, elles ne sont punies que par de mauvaises notes, des amendes, des diminutions d'honneurs. Les mitoyennes attirent des abaissemens, des cassations, &c. à moins que l'Empereur ne les pardonne. On est traduit au Tribunal des crimes pour celles qui sont capitales, & par là même dégradé, en péril de perdre la vie, & sûrement ruiné.

Le pere de l'Impératrice *mere* ou de *l'Impératrice* epouse, sont faits Comtes de l'Empire; & leurs descendans en droite ligne jouissent à perpétuité des droits, privileges, honneurs & revenus de cette dignité, à moins qu'ils ne s'en rendent indignes par quelque grande faute.

Tous les Mandarins qui se distinguent dans leurs emplois, obtiennent de l'Empereur, sur leur demande; de pouvoir faire refluer leur gloire sur leurs ancêtres; c'est-à-dire, de leurs donner des titres, de leur faire les cérémonies annuelles, d'orner leur sépulture & de faire peindre leur portrait comme s'ils avoient eté grands Mandarins. Ces graces sont proportionnées au grade de celui à qui elles sont accordées: elles remontent à trois générations en faveur des Mandarins du premier ordre, à deux générations pour les Mandarins du second ordre, & ne passent pas le pere & la mere pour tous les autres. C'est la loi générale; mais elle souffre des exceptions dans le cas où on se seroit signalé extraordinairement, ou en défendant la patrie, ou en secourant le peuple, ou en appaisant des troubles & des révoltes. Outre cela, il est ordinaire que l'Empereur accorde l'annoblissement des ancêtres à tous les Mandarins qui sont en charge dans les années de grace & de pardon général, comme la soixantieme année de l'Impératrice mere, de l'Empereur, &c. Ajoutons que les fautes refluent aussi sur les ancêtres, & qu'on

dégrade les ſépultures des ancêtres des Mandarins qui ſe ſont rendus coupables de certains crimes : ajoutons encore que les épouſes légitimes des Mandarins de tous les ordres reçoivent auſſi des titres proportionnés au grade de leurs epoux ; quand l'epouſe d'un Mandarin a un fils Mandarin, on ajoute le mot *Tai*, c'eſt-à-dire, *très*, *par excellence*, à ſes noms & titres.

Les Mandarins de robe juſqu'au quatrieme dégré pour la capitale, & juſqu'au troiſieme pour les provinces, & les Mandarins d'armes du ſecond ordre, ont permiſſion d'envoyer un de leurs enfans au College Impérial. Après trois ans, s'ils ſe ſont bien comportés, ils entrent dans la carriere des petits emplois, ou ont des appointemens, s'il n'y en a pas encore de vacans.

Depuis le Liv. VIII juſqu'au XX.

Tribunal du Hou-pou, *ou des Finances*. Ce Tribunal qui eſt comme l'econome de la grande famille de l'Empire, eſt chargé de veiller ſur les limites & les partages des terres, ſur les dénombremens, ſur la perception des impôts, ſur les poids & les meſures, ſur les magaſins de l'Empire, ſur les greniers publics ſoit de l'Empereur, de l'Empire & du peuple, ſur le tranſport des bleds, ſur la fonte & police de l'argent & monnoie, ſur les ſels, ſur les péages, entrées, ſorties, &c. ſur la paie de tous ceux à qui l'Etat aſſigne des revenus, appointemens, ſolde, & les ſecours qu'il accorde au peuple dans les temps de miſere & de calamité. Tous ces objets, qui annoncent un gouvernement paternel par les loix qui en dirigent l'adminiſtration, ont bien trait à la Piété Filiale, & mériteroient que nous entraſſions dans les détails. Mais nous avons cru devoir y renoncer, parce que les idées de l'Europe ſur tout cela ſont comme aux antipodes de la Chine ; à moins que d'entrer dans des eclairciſſemens

plus longs que le texte, la plupart des lecteurs entendroient les les choses tout autrement que nous ne les aurions dites.

Comme on se propose de donner incessamment l'Agriculture de Chine, on y verra tout ce qui concerne le partage, la distribution des terres & toutes les loix agraires : loix inférieures de tout point à celles de la bonne antiquité, mais supérieures encore à bien des egards à celles de la Grece & de Rome.

Tous les Tartares sont obligés de faire enrégistrer au Tribunal de leur banniere les enfans qui leur naissent, soit de leur epouse légitime, soit de leurs concubines ; les cacher est un crime punissable. Le Mandarin dont dépend le coupable & tous ses proches sont obligés de le dénoncer, & censés complices, s'il peut être prouvé qu'il y a eu ou de la négligence de leur part, ou de la connivence. Ordre aux Officiers publics de dénoncer tout Tartare qui, pour quelque cause que ce puisse être, feroit le commerce, exerceroit quelque métier, ou resteroit à la campagne.

Tous les Tartares qui n'ont point d'enfans ont droit d'adopter un fils de leur frere, cousin-germain, ou autre parent au défaut de ceux-là, mais avec l'agrément du chef de leur famille & de leurs Officiers. *S'ils n'ont pas de parent qu'ils puissent adopter*, ce qui arrive souvent à ceux qui sont envoyés loin de la capitale, ou de l'endroit où ils etoient d'abord, ils peuvent adopter un Tartare de leur banniere, mais jamais de Chinois. Le fils adoptif reconnu légalement, jouit de tous les privileges d'un fils légitime dans sa parenté, dans sa banniere & dans l'Etat. La famille dont il est sorti ne lui est plus rien, il appartient totalement à celle dans laquelle il est entré. Les adoptions sont encore plus fréquentes parmi les Chinois, & datent de la plus haute antiquité. La morale & la politique de Chine les ont toujours regardées comme un des grands appuis de la Piété

Filiale.

Filiale. Peut-être feroit-il bon que quelque Ecrivain patriote & citoyen réveillât l'attention publique fur la raifon de nos anciennes loix qui les favorifoient, & redreffât les idées de la multitude qui ne les a abandonnées que par défuétude & par l'entraînement des mœurs générales.

Dans les promotions & héritages militaires, les fils aînés de l'epoufe légitime font toujours préférés chez les Tartares, à moins qu'il n'y ait incapacité reconnue ou crime. Comme il n'y a ni rang, ni dignité héréditaire chez les Chinois, & qu'on ne s'avance que *par fon mérite perfonnel*, les aînés ne font avantagés que du côté du rang qu'ils ont dans leurs familles, où ils font toujours les premiers, où ils ont toujours plus d'autorité & de confidération. C'eft à eux qu'appartient le droit de faire les cérémonies aux ancêtres : leur place eft diftinguée dans les fépultures de famille : ils gardent les archives, les portraits des ancêtres, &c. Un Mandarin du premier ordre cédera toujours la premiere place à fon aîné dans l'intérieur de la maifon; defcendra de cheval ou de fa chaife, s'il le trouve dans la rue; viendra fe profterner devant lui au nouvel an, quand il fe marie, quand il lui naît un enfant, quand il reçoit quelque grace de la Cour, &c. fon aîné ne fût-il d'ailleurs qu'un payfan.

On fait toutes les années un dénombrement général de tout l'Empire, par familles, par diftricts & par provinces. Outre ce dénombrement général, qui embraffe tout le monde fans diftinction d'âge, de fexe, ni de rang, il y en a un autre pour la capitation que payoit autrefois le peuple, & dont le pere de l'Empereur régnant a fait grace. On ne met fur les rôles de ce dénombrement que ceux du peuple qui ont feize ans accomplis, & on en ôte ceux qui ont paffé cinquante ans. Ces rôles fervent pour les corvées, les recherches générales, les affemblées du peuple, &c. Ceux des dénombremens généraux etant juridiques & fidélement confervés, font une reffource toujours

présente pour constater l'etat des personnes & des familles dans tous les cas qui intéressent ou l'Etat ou les particuliers. Le gouvernement se sert aussi de leurs détails pour voir ce qu'il a péri de monde dans les inondations, les tremblemens de terre, les maladies epidémiques, &c. ce qu'il faut de secours dans les années de stérilité & de disette, combien un canton est fertile, où en est l'agriculture, jusqu'où on peut y etendre les manufactures sans lui nuire, combien on doit y multiplier le nombre des Mandarins & des gens de guerre, &c. Observons par rapport à *l'agriculture*, que les rôles des dénombremens servent d'autant mieux à diriger le ministere qu'il a une notice détaillée de toutes les terres de chaque district, de leur dégré de fertilité, & de ce qu'on y cultive. L'Empereur, comme le pere commun, doit connoître le nombre de ses enfans, & leur assurer une honnête subsistance. Or, comment pourroit-il le faire, s'il ne savoit pas quel est leur héritage & entre combien de personnes il est partagé? Quant à ce qui regarde les secours que donne l'Etat au peuple dans les années de disette, on en a déja vu quelque chose dans le Mémoire qui a eté envoyé d'ici, *sur les greniers publics*. On reviendra encore à ce sujet important, quand on traitera de l'Agriculture, les détails où il faudroit entrer y seront mieux à leur place.

Nous ne dirons que ce mot sur les déboursés continuels de l'Etat pour les revenus qu'il donne aux Princes & aux Grands, les appointemens qu'il assigne aux Mandarins de robe & d'epée, & la solde qu'il paie aux soldats. Un principe de Piété Filiale, bien ou mal entendu, erige en regle infaillible de gouvernement, que l'Etat n'etant riche que de ce qu'il tire du peuple, il doit dépenser avec economie pour ne pas le rendre malheureux. L'ancienne & la nouvelle politique se sont toujours accordées à ne donner, soit à titre de revenus, soit à titre

d'appointement ou de solde, qu'un honnête nécessaire. En conséquence de ce systême, les gens de guerre & les moindres officiers sont mieux partagés que dans bien d'autres pays, & les grands Mandarins, les premiers Seigneurs & Princes de l'Empire reçoivent beaucoup moins sans comparaison. Autant il est essentiel que ceux qui sont plus près du peuple ne le grevent pas pour subvenir à leur entretien, autant il seroit funeste que ceux qu'il voit au-dessus de lui aigrissent le sentiment de la vie laborieuse qu'il mene par le spectacle *insultant de leur faste & de leurs plaisirs.*

Depuis le Liv. XX jusqu'au LIX.

Tribunal du Li-pou, *ou des Rites.* L'article des rites ou cérémonies est immense, dans les loix de Chine. Les loix humaines n'ayant pas prise sur l'intérieur, les législateurs ont cru remporter une grande victoire sur les passions, en formant les hommes à avoir l'extérieur, les démarches & le langage des vertus sociales. Cette représentation, en effet, ne fît-elle que laisser à l'innocence tout son courage & toutes ses forces contre le vice qu'elle flétrit par-là, la loi qui l'obtient procure à la société tous les biens & les avantages qui dépendent d'elle. Quant à l'idée de servitude & d'esclavage qu'on a attachée en Occident à la maniere dont les Chinois honorent le Souverain, les Officiers publics & tous ceux qui sont revêtus de quelque autorité, elle ne mérite pas d'être refutée. Ces soumissions & ces respects qui effarouchent & scandalisent au loin, sont toute autre chose que ce qu'on imagine pour qui les voit de près. C'est la Piété Filiale qui les commande; ils commencent dans les familles où on les rend aux peres & meres; & puis montent par dégrés jusqu'au pere commun qui enchérit lui-même sur tout le monde dans les hommages, les soumissions

& les respects qu'il rend à l'Impératrice sa mere. La partie des loix qui concerne le cérémonial est immense dans les détails, parce qu'elles déterminent tout ce qui doit s'observer dans les cérémonies religieuses, politiques, civiles & domestiques. Chacune de ces quatre grandes branches se divise & se subdivise en une infinité de petits rameaux; quoique la Piété Filiale en soit comme le tronc & la racine commune, ainsi qu'on le dit dans tous les livres, nous ne ferons que toucher quelques articles qui nous ont paru suffire pour remplir notre objet.

On a entendu parler en Occident, des honneurs, respects, soumissions & hommages que l'Empereur rend à l'Impératrice sa mere. Voici une courte notice de la maniere dont il vient la saluer le premier jour de l'an. Au moment que le soleil commence à paroître sur l'horizon, tous les Mandarins de tous les Tribunaux etant en grands habits de cérémonie, & rangés selon leur rang dans la cour extérieure qui est entre la salle du trône & la porte intérieure du palais, les Princes de tous les ordres & Comtes de la Famille Impériale etant aussi en grands habits de cérémonie, & rangés selon leur rang dans la cour de l'intérieur du palais, l'Empereur sort de son appartement, porté dans sa chaise de cérémonie, pour aller chez sa mere. Comme le palais de l'Impératrice est dans l'enceinte du palais & n'est séparé que par quelques cours de celui de l'Empereur, ceux qui portent les *insignia* de l'Empire, c'est-à-dire, les masses, piques, drapeaux, etendards, &c. ont à peine fait quelques pas, quoiqu'ils se touchent presque les uns les autres, qu'ils sont arrivés dans la premiere cour du palais de l'Impératrice mere, où ils se rangent sur deux lignes: les Mandarins se rangent de même dans la seconde cour, & les Princes du Sang & Comtes de la Famille dans la troisieme, qui est vis-à-vis de la salle du trône de l'Impératrice mere. L'Empereur descend de sa chaise dans le *vestibule* de cette cour, & la

traverſe à pied. Ce n'eſt pas par l'eſcalier du milieu, c'eſt par celui de l'orient que l'Empereur monte ſur la plate-forme qui eſt devant la ſalle du trône de l'Impératrice. Dès qu'il eſt arrivé dans la galerie couverte qui en fait la façade, un Mandarin du *Li-pou* ſe met à genoux, & préſente le placet de l'Empereur pour prier Sa Majeſté l'Impératrice de vouloir bien monter ſur ſon trône pour recevoir ſes humbles proſternations. L'Eunuque Mandarin à qui on a remis le placet, le porte dans l'intérieur. L'Impératrice mere ſort en habit de cérémonie de ſon appartement, ſuivie de toute la Cour, & monte ſur ſon trône. L'Eunuque Mandarin en avertit le Mandarin du *Li-pou* qui eſt ordinairement le Préſident, & celui-ci ſe met à genoux devant l'Empereur & le prie de faire ſa cérémonie filiale à ſa très-auguſte mere. L'Empereur s'avance ſous la galerie vis-à-vis du trône de ſa mere, & ſe tient debout les manches abattues & les bras pendans. Les Princes qui ſont au fond de la cour & les Mandarins qui ſont dans la ſuivante en font autant, la muſique de l'Empereur & de l'Impératrice jouent enſemble l'air *Ping* qui eſt très-doux & très-tendre : un Mandarin crie à haute voix, *mettez-vous à genoux*, & dans l'inſtant l'Empereur, les Princes & tous les Mandarins tombent à genoux : un moment après il crie, *proſternez-vous*, & tout le monde ſe proſterne la face contre terre : il crie, *redreſſez-vous*, & tout le monde ſe redreſſe : après trois proſternations, il crie, *relevez-vous* ; l'Empereur, les Princes & tous les Mandarins ſe remettent debout dans la poſture où ils etoient d'abord : puis tombent à genoux, font trois proſternations nouvelles, ſe relevent encore, retombent à genoux & en font trois autres, ſe proſternant & ſe redreſſant au cri du Mandarin, maître des cérémonies. Les neuf proſternations faites, le Mandarin du *Li-pou* ſe met à genoux, & préſente un ſecond placet de l'Empereur pour inviter l'Impératrice mere à retourner dans ſon appartement.

Le placet eſt porté dans l'intérieur de la ſalle, & la muſique qui accompagne l'Impératrice annonce ſon départ: la muſique de l'Empereur lui répond, & le Mandarin du *Li-pou* vient ſe proſterner devant l'Empereur pour lui annoncer que la cérémonie eſt finie, & l'inviter à s'en retourner dans ſon appartement. La muſique de l'Empereur joue une fanfare. Sa Majeſté redeſcend par l'eſcalier de l'orient, retraverſe la cour à pied & ſe met dans ſa chaiſe dans le veſtibule où Elle en etoit deſcendue, & retourne dans ſon appartement dans le même ordre qu'Elle etoit venue. Alors la cloche de la grande tour ceſſe de ſonner: car nous avons oublié de dire qu'on commence à la ſonner dès que l'Empereur ſort de chez lui, pour cette grande cérémonie. L'Impératrice epouſe, ſuivie de toutes les Reines, Princeſſes, Comteſſes de la Famille Impériale & de toutes les Dames de la Cour, vient faire auſſi ſes proſternations à l'Impératrice mere, & avec le même cérémonial. Pour l'Empereur, il monte quelque temps après ſur ſon trône & reçoit celles des Princes, des Mandarins, de tous les Tribunaux, & de tous vaſſaux & tributaires etrangers.

Qu'il nous ſoit permis d'obſerver en paſſant, 1°. que tout préjugé à part, on doit convenir qu'une cérémonie comme celle dont nous venons de faire l'abrégé, eſt très-propre à donner une grande idée du reſpect filial; 2°. qu'il faut avouer qu'aucune mere au monde ne reçoit tant de reſpects & d'honneurs qu'une Impératrice mere en Chine: reſpects & honneurs d'autant plus inſtructifs qu'ils ſont tous preſcrits, articulés & conſacrés par la loi. L'anecdote ſuivante fera comprendre où en eſt l'Empereur à cet egard. Comme l'Impératrice mere a ſon palais particulier, & toujours aſſez eloigné de celui de l'Empereur pour qu'il ne puiſſe y aller qu'en cérémonie, l'obligation de lui rendre viſite de cinq en cinq jours devenoit fort pénible en hiver pour l'Empereur, qui a ſoixante-trois ans,

parce qu'il falloit descendre de sa chaise dans le vestibule, & traverser la cour à pied, malgré le vent du nord & le froid qui est ici très-rigoureux. Le seul moyen qu'on ait trouvé de le dispenser de cette etiquette, à laquelle il s'est soumis tant d'années & qui pouvoit devenir funeste à sa santé, a eté de l'en faire dispenser par une déclaration de l'Impératrice mere, qui a eté enrégistrée & promulguée, dans laquelle Elle lui ordonne pour ménager sa chere santé, de venir chez elle par la porte latérale de la cour, & de ne descendre de sa chaise que sous la galerie *qui est devant son appartement*. 3°. Que dans toute la Chine, dans les provinces comme à la capitale, dans les villages comme dans les villes, les enfans se prosternent devant leurs parens, les cadets devant leurs aînés, les gendres devant leur beau-pere, les inférieurs devant leurs supérieurs, les disciples devant leur maître : & ces prosternations sont d'etiquette & de devoir dans toutes les cérémonies civiles & fêtes domestiques; mais l'Empereur est le seul qui en fasse & en reçoive neuf. 4°. Que dès que l'Empereur a eté reconnu & proclamé Empereur, la premiere chose qu'il fait est d'aller se prosterner devant l'Impératrice sa mere, en la maniere que nous venons de dire : ce n'est qu'après lui avoir rendu ses hommages qu'il reçoit ceux des Princes & de toute sa Cour. 5°. Que lorsqu'il s'agit de nommer une Impératrice epouse, de donner une principauté à un fils de l'Empereur, de faire quelque réglement pour la Famille Impériale, d'accorder au peuple quelque grace, &c. on ne manque jamais de faire intervenir un ordre de l'Impératrice mere auquel l'Empereur obéit, & qu'il n'est censé que promulguer, par les termes même de l'Edit ou Déclaration qu'il y joint.

Les droits de la Piété Filiale sont si sacrés, que quoique les *Ayo* ou fils de l'Empereur ne puissent epouser que des Tartares, qui sont leurs esclaves, ils vont visiter leur beau-pere

& leur belle-mere pour la cérémonie des fiançailles, viennent chercher leur epouse chez elle, puis sortent de leur palais pour venir la recevoir à la porte & l'y introduire. Il en est de même pour les *Kong-tchou* ou Princesses filles de l'Empereur, lorsqu'elles sont données en mariage au fils de quelque Grand. Le pere, les oncles & les autres proches parens du gendre futur de Sa Majesté sont admis, à titre d'alliés, à boire du vin, & du thé en sa présence lors de la cérémonie des fiançailles. La mere, les tantes & autres proches parentes du jeune homme, reçoivent le même honneur chez l'Impératrice.

Dans les mariages des particuliers, à commencer par les plus grands Seigneurs, tout ce qui est etiquette, cérémonial & *Li*, tend sensiblement & à donner une grande idée du mariage & à consacrer les devoirs de la Piété Filiale. 1°. Le gendre est d'abord reçu comme un hôte chez son beau-pere, le jour des fiançailles; puis on le conduit en cérémonie dans une salle où il se prosterne à plusieurs reprises devant son beau-pere & sa belle-mere qui sont assis sur une estrade, puis devant les oncles, tantes & autres proches parens de sa future epouse. De retour chez lui, il remercie son pere & sa mere par trois prosternations qu'il fait ensuite dans la maison à tous ses anciens, & va faire aussi de même chez tous ses proches parens, supérieurs & amis de sa famille. 2°. Le jour du mariage, il va chercher son epouse en grand appareil, & se prosterne devant son beau-pere & sa belle-mere. Les derniers adieux de la fille à ses parens sont des prosternations. Son epoux marche quelque temps à côté de sa chaise, puis la quitte pour l'attendre à la porte de sa maison & la conduire à son pere & à sa mere, devant qui ils se prosternent tous les deux; puis devant leurs autres parens. Nous ne disons rien des cérémonies particulieres des deux epoux qui se mettent à table & troquent plusieurs fois de verre ou de coupe. 3°. Ceux qui ont des salles d'ancêtres,

vont

vont faire plusieurs prosternations devant leurs portraits ou tablettes ; quelques jours après les noces, ils vont à la sépulture du mari, & font les cérémonies & prosternations ordinaires. 4°. Un mois après les noces, la nouvelle mariée revient chez ses parens, conduite par son epoux, qui l'y laisse quatre ou cinq semaines. Pendant tout ce temps, elle est traitée en fille de la maison, & elle doit se comporter, s'occuper, travailler dans le menage comme lorsqu'elle etoit fille. Après cette premiere fois, elle est toujours traitée en hôte dans la *maison paternelle*.

Ces loix déterminent dans le plus grand détail la forme des habits pour toutes les saisons. La Cour a fait imprimer un livre où tout est expliqué & représenté dans un grand nombre de planches, afin qu'aucune mode ne pût rien y changer, ni dans la capitale ni dans les provinces. Comme ce livre très-curieux a eté envoyé en France & mis à la Bibliotheque du Roi, il suffira de dire ici, 1°. que les habits de cérémonie de l'Empereur sont plus ou moins magnifiques selon les cérémonies religieuses, politiques, ou domestiques pour lesquelles il les prend; 2°. que les ornemens *distinctifs des habits* sont tellement combinés, qu'ils vont toujours en diminuant depuis l'Empereur jusqu'aux Mandarins du neuvieme ordre ; que les dégrés sont si sensibles, qu'on distingue d'abord le grade & le rang de tous les hommes publics ; si economisés, qu'ils arrêtent le luxe des riches, & ne sont pas ruineux pour les pauvres. 3°. Que les habits de cérémonie de l'Impératrice mere, ainsi que tout ce qui est à son usage, est plus magnifique que pour l'Empereur. L'Impératrice epouse est en tout au niveau de l'Empereur, ainsi que les epouses légitimes des Princes, des Grands, &c. 4°. Que dans les fêtes de famille, les enfans prennent leurs grands habits de cérémonie pour faire plus d'honneur à leurs parens. A la soixantieme année d'une mere, par exemple, un Mandarin

vient en habits de cérémonie, avec son epouse, pour se prosterner devant elle. 5°. Qu'on ne porte les grands habits de cérémonie que fort rarement, & qu'à parler en général, tout le monde s'habille fort simplement. L'Empereur lui-même donne l'exemple : les jours d'audience ordinaire, ses habits ne sont que pourpres : dans l'intérieur du palais & dans les jardins, nous en avons eté témoins bien des fois, ses habits sont comme ceux d'un simple particulier, & ne le distinguent pas des gens qui l'environnent. Ceux qui ont fait sonner si haut le faste Asiatique & Chinois, *n'ont voulu parler apparemment que des grandes fêtes & cérémonies.*

L'Empereur, comme Pere commun, est chargé par la loi de présider à l'education de la jeunesse par lui-même & par ses Officiers. Aucun pere ne suit d'aussi près l'education & les etudes de ses enfans, que l'Empereur celles des Princes ses fils & ses petits-fils. Les loix qui regardent leur ecole, soit pour le rang & le choix de leurs maîtres, soit pour le plan & la continuité de leurs etudes, seroient renvoyés en bien de Royaumes à la République de Platon & dans le pays du pédantisme, ainsi que celles qui concernent les examens des premiers lettrés que l'Empereur fait par lui-même, soit pour choisir les plus habiles, soit pour s'assurer qu'ils continuent à cultiver leur savoir par l'etude. La qualité de pere commun excuse & annoblit tout cela aux yeux des Chinois. Les Princes & les Grands, bien loin de trouver etrange que l'Empereur admette en sa présence les premiers docteurs d'un examen, leur fasse des présens, leur donne un festin & les fasse conduire comme en triomphe, sont les premiers à y applaudir, & se font un honneur d'imiter leur maître. Comme la Piété Filiale est notre objet, nous remarquerons en passant que les couriers galopent jour & nuit pour porter à un pere & à une mere la grande nouvelle du grade de docteur du premier ordre, accordé à leur fils : hommes publics,

parens, amis, concitoyens, tout le monde y prend part; on charge leur porte d'un nombre prodigieux de congratulations & de louanges en prose & en vers, & les plus pauvres sont riches pour leur faire leurs présens de félicitation. On l'a dit il y a long-temps, un pere & une mere jouissent plus de la gloire & des succès de leur fils que lui-même; quelque grade, emploi ou dignité qu'il obtienne, son premier soin est de se prosterner devant eux pour leur en faire hommage, & les en remercier, comme les devant à l'éducation qu'ils lui ont donnée.

C'est encore comme Pere commun que l'Empereur est chargé par la loi, de se faire rendre compte de ceux de ses sujets de toutes les conditions qui se distinguent par leur Piété Filiale, leur probité, leur zele pour le bien public, &c. & des filles qui ont exposé ou sacrifié leur vie pour la défense de leur chasteté; des veuves qui n'ayant pas encore trente ans, ou des filles qui n'ayant eté que fiancées & ayant perdu leur futur, ne se marient pas. Les loix ordonnent trois choses à cet egard: 1°. que les Mandarins de chaque district en envoient les informations & détails juridiques en Cour; 2°. que les Mandarins du *Li-pou* qui sont chargés de cette partie, soit pour la Famille Impériale, soit pour les soldats des bannieres, soit pour les lettrés ou le peuple, présentent une premiere requête à Sa Majesté pour en obtenir l'argent & les soies de présent, & puis une seconde pour demander les différentes récompenses d'usage en argent, pensions, titres honorifiques, &c. selon la vertu qu'il faut honorer, & le dégré dans lequel on s'y est distingué. Ce qui flatte le plus les Chinois en ce genre, ce sont des inscriptions en lettres d'or, magnifiquement encadrées & munies des sceaux publics. La maniere dont le Mandarin qui en est chargé les apporte & les place, est très-propre à frapper la multitude & à illustrer une famille. Quand ces inscriptions ont eté ecrites

par l'Empereur lui-même & font munies de fon cachet, comme il arrive quelquefois, toute une ville vient féliciter les pere & mere, ou les enfans de ceux à qui elles font accordées. La loi accorde auſſi de pareilles inſcriptions aux familles nombreuſes qui vivent dans une grande union pendant plufieurs générations, à ceux qui font de grandes aumônes au peuple dans les temps de famine, à ceux qui ont fait bâtir des ponts ou raccommoder des chemins à leurs frais, & aux vieillards qui ont cent ans: enfin la loi charge l'Empereur, & l'Empereur les Mandarins de chaque diſtrict 1°. de faire nourrir les enfans trouvés; 2°. de fournir à l'entretien & à l'education des orphelins qui n'ont point de proches parens; 3°. de donner cinq facs de riz & cinquante pieces de toile aux femmes du peuple qui accouchent de trois enfans à la fois; 4°. de fournir un cercueil & de faire enterrer les pauvres qui meurent fur les chemins. Mais hélas! que l'exécution eſt loin de la loi!

Il doit y avoir toutes les années des feſtins publics dans toutes les villes des trois ordres. Ce font les premiers Mandarins de chaque diſtrict qui y préfident. Les convives nommés par la loi font, des docteurs d'une réputation integre & fans tache, des Mandarins de robe & d'epée qui fe font retirés, d'anciens chefs du peuple, & des citoyens d'une probité reconnue. La loi articule dans le plus grand détail le cérémonial qui doit s'obferver dans cette fête, dont le but principal eſt de faire honneur au mérite & de conferver dans la fociété les honnêtetés, déférences & politeſſes d'eſtime & d'amitié. Ce qui nous y a paru le plus digne d'attention, c'eſt qu'on y lit quelques articles des loix, & que le Mandarin Préfident y dit aux convives, de la part & au nom de l'Empereur: *Si on nous a aſſemblés ici pour ce feſtin folemnel, ce n'eſt pas tant pour que nous ayons le plaiſir de boire & de manger enſemble, que pour que nous nous animions & nous encouragions à ſignaler*

notre fidélité pour le Prince, notre amour pour nos peres & nos meres, notre tendresse pour nos freres, notre déférence pour nos anciens, notre constance pour nos amis, notre bon cœur pour nos parens, & notre empressement à conserver la concorde & la paix avec nos concitoyens & nos voisins. Les airs que joue la musique & les chansons que chantent les Musiciens, se rapportent tous à cela.

Rien de plus beau en Chine que le cérémonial fixe & immuable qui s'observe à la Cour. C'est un vernis qui releve tout, & sert admirablement à conserver le respect qui est dû à l'Empereur, & à consacrer son autorité suprême. Il sert aussi à forcer l'Empereur lui-même à une noblesse, à une décence & une continuité de représentation qui lui epargne une infinité de fautes & prévient beaucoup de malheurs. Ces grandes vues des législateurs Chinois ont egalement lieu pour toutes les fêtes, cérémonies, assemblées, audiences & tout ce qui est ordre, subordination, police & honnêteté, dans tout ce qui a trait à l'administration publique, à la vie civile & à la société. La loi entre dans des détails circonstanciés qui obvient à tout. Les Princes, les Grands, les Mandarins de tous les ordres de robe & d'epée, les gens de lettres de tous les dégrés, & les plus simples citoyens savent au juste les titres qu'ils doivent donner, les politesses qu'ils doivent faire, les honneurs qu'ils peuvent accepter avec qui que ce soit qu'ils se trouvent. Tout est fixé & déterminé avec la plus grande précision; il n'y a jamais ici ni conflits de droits, ni disputes de préséance. Il faut le vouloir, & se rendre ridicule en pure perte, pour manquer aux personnes à qui on rend visite, dont on en reçoit, ou avec qui on se rencontre. Une sagesse vulgaire regardera comme petit & indigne de l'attention d'un législateur, de marquer, par exemple, à quel endroit de sa maison on doit aller recevoir son supérieur, son egal, &c. quel salut on doit lui faire, où

on doit le faire placer, si on doit l'inviter à prendre du thé, comment on doit le lui présenter, jusqu'où & comment on doit le reconduire quand il s'en va, &c. Cependant, si on réfléchit combien cela prévient d'offenses, de mécontentemens, de brouilleries & de mauvaises affaires, on sera peut-être humilié de ce qu'il faut traiter les hommes comme des enfans; mais on saura gré aux sages qui ont pris des moyens si efficaces pour les obliger à être raisonnables: car il est bon de remarquer que la loi ne permet pas plus d'ajouter à ce qu'elle ordonne que d'y retrancher. *Son effet immédiat & nécessaire*, c'est de conserver dans la société politique & civile ces egards, ces déférences, ces politesses & cette urbanité universelle qui font le charme de la vie. Le peuple se modele sur ceux qui le gouvernent; les familles suivent le torrent des mœurs générales, & ceux qui composent les plus pauvres familles ne sauroient être si polis & si honnêtes hors de leurs maisons, sans y porter des manieres qui y facilitent admirablement les respect & les prévenances de la Piété Filiale. Car enfin il n'est pas dans la nature de l'homme qu'un fils à qui on ne parle de son pere qu'avec honneur, & qui n'en parle lui-même qu'avec respect, qui n'ose pas s'asseoir devant lui quand il y a un hôte, & qui tient son rang vis-à-vis d'un cadet, d'un neveu, &c. il n'est pas naturel qu'il s'emancipe & s'oublie aisément vis-à-vis de son pere.

Quant à ce qui concerne les sacrifices, les deuils, les funérailles & les cérémonies aux ancêtres, il n'est pas possible même d'esquisser des détails, il faudroit trop de préliminaires. Nous nous bornerons à dire par rapport aux sacrifices, 1°. que c'est comme Pere commun & chef de la grande famille de l'Empire, que l'Empereur offre des sacrifices au *Tien* ou *Chang-ti*, & peut seul lui en offrir; 2°. que l'Empereur & tous ceux qui y ont quelque fonction, tous les

Mandarins, toute la Cour s'y préparent par le jeûne, la continence & la retraite. L'Empereur ne donne point d'audience ces jours-là, & les Tribunaux n'expédient point les affaires. 3°. Les Mandarins du Tribunal des crimes, tout homme qui a été noté, ne peuvent point avoir de fonction dans ces grandes cérémonies. 4°. Les mariages, les funérailles, les réjouissances, les festins & toute fête sont défendues. 5°. L'Empereur ne paroît jamais environné d'autant de grandeur, d'eclat, de pompe, de magnificence & de gloire que lorsqu'il va sacrifier; *& il n'est jamais si abaissé* & si eclipsé que lorsqu'il offre le sacrifice. 6°. Tout ce qui sert au sacrifice est d'une richesse, d'une beauté & d'un ordre particulier; les instrumens même de musique sont les plus grands qu'il y ait, & on ne peut pas s'en servir ailleurs.

Dans le deuil & les funérailles, la loi a fixé tout ce que demandoit la différence des rangs, mais de maniere que le logement, la demeure, la nourriture, les habits, la contenance, les discours & les cérémonies n'annoncent que tristesse, douleur, accablement, désolation & agonie. Plus on remonte du *peuple jusqu'aux Grands*, aux Princes & à l'Empereur, *plus* le spectacle devient lugubre & attendrissant.

Comme la musique entre dans toutes les grandes fêtes & cérémonies de l'Empire, l'article des loix pour le *Li-pou* finit par régler tout ce qui concerne les musiciens, ceux qui les gouvernent, les différens cantiques qu'on doit chanter & les airs qu'on doit jouer, &c. Ou nous nous trompons bien, ou ceux qui font des recherches sur la musique des anciens abrégeroient bien leur travail, s'ils pouvoient se résoudre à etudier celle des Chinois. Il est certain qu'ils ont plusieurs instrumens tels qu'on les avoit il y a plus de 2500 ans, & faits sur les mêmes proportions: leurs cimbales très-retentissantes expliquent d'abord, à qui les entend, ce qu'en dit l'Ecriture. Quant à leur manie

prétendue de se servir de pierres & de bois sonores, ceux qui en plaisantent auroient bien fait de s'assurer d'abord de ce que sont ces pierres & ces bois, & comment on les met en œuvre. Quant au grand tambour de trois pieds & deux pouces de haut sur quinze pieds & quelques pouces de circonférence, il faudroit peut-être l'avoir entendu pour juger de l'effet qu'il fait dans certains momens.

Depuis le Liv. LIX jusqu'au LXVIII.

Tribunal du Ping-pou, *ou de la Guerre.* Tout Tartare naît soldat & est enrôlé dès le berceau. Tout Tartare de condition, depuis les Princes fils de l'Empereur jusqu'au dernier Officier des bannieres, doit savoir monter à cheval & tirer de la fleche. Tout Tartare doit être en etat d'aller à la guerre au premier signal. Les charges, les dignités, les emplois civils ou de littérature, ne sont qu'un accessoire pour les Mancheoux; leur grand mérite est d'être guerriers, & c'est celui dont ils sont le plus jaloux. Les Chinois au contraire regardent le triste & fatal métier des armes comme leur derniere ressource. Les pauvres tâchent de se faire un héritage d'un poste de soldat qui n'est ni dangereux, ni bien pénible, & leur suffit pour vivre petitement avec leur famille. Ceux qui ont de la force, de l'adresse, peu de disposition pour les lettres & quelque fortune, visent aux grades militaires qui leur ouvrent la carriere des Mandarinats militaires & de guerre. On n'oseroit dire à l'Europe combien l'Empereur de Chine entretient habituellement de troupes sur pied; mais la force & la sagesse des loix sont telles qu'à parler en général, les gens de guerre sont les plus paisibles & les plus tranquilles des citoyens.

Les Tartares ont adopté presque toutes les maximes de la Piété Filiale des Chinois, & ils poussent encore plus loin

qu'eux le respect pour les ancêtres & pour les chefs de leur famille. Les loix qui les regardent particuliérement ont pour point d'appui la Piété Filiale, soit dans la maniere dont elles les gouvernent, soit dans le ton qu'elles donnent à leurs mœurs, soit dans les récompenses & punitions qu'elles décernent : Elles ont si bien réussi à la planter & à l'enraciner dans leurs cœurs, que la plupart sont plus respectueux envers leurs peres & meres, plus dépendans de leur chef de famille & meilleurs parens que les Chinois. Mais il faut convenir aussi que *l'Empereur leur donne l'exemple*, veille de près à cet egard sur tous les Princes du Sang, & est inexorable à l'egard de ceux qui outragent la Piété Filiale. Cette belle politique a le double effet de rendre les Tartares respectables aux Chinois, & de conserver leurs forces plus unies & plus dociles à l'impression de l'autorité. C'est pour y réussir encore plus sûrement qu'on est venu à bout peu-à-peu de loger la majeure partie des familles Tartares dans des casernes immenses qui sont placées hors des fauxbourgs de Pé-king, ou assez loin dans la campagne, & tellement bâties, que chaque famille de simple soldat a son logement *complet & séparé, & les officiers*, des maisons proportionnées *à leurs grades*. L'effet immédiat de ces casernes, par rapport à la Piété Filiale, est d'en rendre les devoirs plus aisés, en rendant les fautes & plus difficiles à cacher & plus honteuses. Au moindre bruit dans un ménage, l'officier de garde est averti : outre cela, comme chaque caserne a ses ecoles publiques, la jeunesse y reçoit une bonne education.

Les loix militaires sont tellement combinées, qu'elles doivent produire l'observation de la discipline & une grande subordination, la pratique & l'habitude des exercices de la guerre, l'emulation de valeur & le mépris du danger, l'espérance de s'enrichir & la difficulté d'être riche long-temps. Elles comptent

les années de ſervice & en font un titre pour être avancé ; mais ce titre n'eſt valable qu'autant qu'on a les qualités requiſes pour être promu, & qu'on eſt exempt des vices & des défauts marqués par la loi. Les informations décident : ſi elles ſont plus favorables quelquefois aux Tartares, c'eſt que leurs fautes ſont punies plus promptement, plus ſévérement, & que le nombre des emplois qui leur ſont affectés, ſoit à la capitale, ſoit dans les provinces, ſont en beaucoup plus grand nombre.

Voici qui ſe rapporte plus directement à la Piété Filiale. 1°. On n'envoie jamais à la guerre, à moins d'un cas extraordinaire, ni le pere d'une nombreuſe famille, ni les fils uniques, ni les fils des veuves âgées : 2°. On fait des avances à ceux qui vont à la guerre pour faire leurs petites emplettes, & on leur donne une double paie ; ſavoir, une pour eux, & une pour la famille, qui la perçoit juſqu'à leur retour : 3°. Outre que le temps de ſervice à la guerre double les années pour l'avancement, le mérite des actions de valeur, de courage & d'intrépidité eſt un titre d'avancement pour les fils & les freres de ceux qui ſont morts avant que d'en recevoir la récompenſe : 4°. Mourir à la guerre de fatigue, mourir de ſes bleſſures, mourir en combattant avec courage, ſont auſſi des titres d'avancement pour les familles, & de récompenſe pour les veuves & les orphelins. Quand on propoſe un Officier pour être promu, on met dans les informations : ſon aïeul reçut tant de bleſſures dans telle guerre ; ſon grand-pere mourut dans telle action ; ſon pere, ſon frere aîné, ſe ſont ſignalés en tant de rencontres ; mais on met auſſi leurs torts, & leurs fautes, quand ils ont eu le malheur de s'oublier. Un Grand même, que l'Empereur interroge ſur ſa famille, dit froidement, mon grand-pere eut la tête coupée pour telle faute ; mon pere fut caſſé pour s'être mal comporté en telle affaire : 5°. le Gouvernement fait porter de plus de mille, de plus de quinze cens lieues, ou la treſſe des cheveux,

ou l'arc, ou l'anneau pour tirer de la fleche, de tous ceux qui ſont morts à la guerre, & les fait remettre à la famille, pour être enterrés dans la ſépulture, à la place de leur cadavre: on y joint, outre cela, un eloge, pour être ecrit ſur leur tombeau, & cet eloge eſt proportionné à leurs mérites & faits. Quant aux Officiers, on fait porter ou leur armure, ou leurs cendres, ou leurs oſſemens, ou leur cadavre entier, ſelon leur grade & la façon dont ils ſe ſont diſtingués, & on leur accorde des honneurs pour leur tombeau, ou on le fait elever aux frais de l'Etat, ou bien on leur erige des ſalles & des monumens. Soldats & Officiers ſont nommés dans les gazettes, & leur nom retentit dans tout l'Empire. Perſonne n'a beſoin de nous pour les réflexions que tout cela préſente. Lors de la fin de la derniere guerre de *Yun-nan*, comme il y etoit mort beaucoup de monde, & que chaque famille voulut faire les funérailles de ceux qu'elle avoit perdus, il arriva que les rues furent pleines de convois tous les matins pendant près d'un mois. L'Empereur s'eſt fait comme le tuteur du fils d'un de ſes Grands, qui etoit Général en ſecond, & qui eut le malheur d'être tué dès le commencement de la campagne, & il a chargé d'eloges le tombeau magnifique qu'il lui a fait elever.

Depuis le Liv. LXVIII juſqu'au LXX.

Tribunal du Hing-pou ou *des crimes*. Les loix criminelles de la Chine ſont preſque, à tous egards, & bien moins dures, pour ne pas dire moins cruelles, que celles de l'ancienne Rome. Eſt-ce parce que les préjugés, le génie, le caractere & les mœurs de l'Orient ne demandent pas une ſi grande ſévérité, & que les peuples s'y contiennent dans les bornes du devoir, ſans qu'on leur montre la mort de ſi près? Eſt-ce parce que les Chinois, n'ayant jamais eté barbares ni errans dans les forêts,

ils ont conservé l'esprit du gouvernement paternel des premiers âges, & n'ont pas eu besoin qu'on le changeât? Est-ce parce que les hommes sont plus près des hommes, dans un pays où il n'y a ni noblesse ni bourgeoisie, & où toutes les conditions reviennent sans cesse au niveau les unes des autres, l'elévation n'etant accordée qu'aux talens, qui sont rarement héréditaires? Est-ce enfin parce que l'impulsion continuelle de la Piété Filiale repousse la multitude loin du crime, & lui en donne une horreur plus persuasive & plus efficace que le spectacle sanglant des supplices? Si c'etoit cette derniere raison, tous les législateurs devroient prendre à tâche de procurer à la justice ce puissant moyen de diminuer les crimes sur la terre & d'epargner le sang humain.

* Comment & jusqu'où la Piété Filiale dirige-t-elle le code criminel de la Chine? 1°. Toutes les loix en sont tellement faites, arrangées & enoncées, qu'on sent d'abord que c'est un pere qui parle, qui ne menace que pour ne pas frapper, qui ne défend & n'ordonne que ce qui est essentiel à la tranquillité commune & au bonheur des particuliers: on ne voit nulle part un maître qui suit ses caprices, ecoute ses intérêts, & cherche à déployer son autorité: 2°. La gradation des supplices & des châtimens est tellement proportionnée à la nature des crimes, que les coupables ne peuvent ni en méconnoître la justice, ni se plaindre de leur rigueur: 3°. Quoiqu'elles commandent des dénonciations & accusations dans tous les cas qui intéressent directement le bien public, elles en circonscrivent si sagement l'obligation, elles y mettent des exceptions si raisonnables, elles en articulent si prudemment la maniere, qu'elles les rendent odieuses dans tous ceux à qui la nature impose silence, ou que la passion peut faire parler: 4°. Les accusés ne sont coupables à ses yeux que lorsqu'ils sont condamnés par la publicité de leurs crimes ou par l'arrêt du Juge: la prison, par cette raison, n'est

pas un supplice: la loi charge le Magistrat d'y respecter le rang, l'âge & le sexe; d'y compatir à la vieillesse & aux maladies; d'y adoucir les chaleurs de l'eté & les rigueurs de l'hiver; de permettre, enfin, à la Piété Filiale & à l'amitié d'y porter les consolations & les adoucissemens qui peuvent en diminuer la gêne: 6°. La forme des jugemens est telle, qu'une sentence définitive ne peut avoir lieu que lorsque les preuves sont complettes: dès qu'il s'agit de la vie, non-seulement elle ne laisse rien d'arbitraire, mais encore elle exige que les preuves du délit passent par plusieurs *Tribunaux*, & soient envoyées à l'Empereur, qui les fait examiner de nouveau par les premiers Magistrats de l'Empire, & absout, fait grace, diminue la peine, ou du moins differe le supplice d'un grand nombre de coupables, & ne livre les autres au glaive, qu'après avoir médité dans la solitude leur condamnation, & s'être préparé par le jeûne à la signer: 7°. L'extrême vieillesse & l'enfance jouissent du privilege de ne pouvoir être traduites à aucun Tribunal: la vieillesse d'un pere ou d'une mere sont toujours une grande raison de pardon pour un fils, quand le pardon peut avoir lieu sans intéresser le bien public; & quand tous leurs enfans sont coupables ou complices du même crime, on leur laisse le plus jeune pour les consoler & les servir: 8°. Les fils des veuves qui ont gardé la viduité, les chefs des anciennes familles qui n'ont pas d'autre héritier, les descendans des grands hommes ou des citoyens illustres qui ont mérité des titres de gloire, en récompense de leurs services ou de leurs bons exemples, ainsi que les fils & les petits-fils des grands Mandarins qui se sont toujours distingués dans leurs emplois, sont abandonnés à la clémence paternelle du Prince: 9°. Les châtimens & les punitions corporelles sont défendues dans tous les cas, lieux, & circonstances, qui ajouteroient à la rigueur de la loi; & lors même que rien n'en aggrave la rigueur, celui qui la commande est comptable à ses supérieurs

de leur juste proportion avec les fautes ; il doit leur en rendre compte, quelque légers qu'ils soient, & ils causent la perte du Juge s'ils ont eté trop séveres : 10°. Les fils & les petit-fils, les epouses & les freres sont autorisés à suivre les coupables dans leur exil, quelque eloigné qu'il soit, & tous les proches parens sont autorisés à recevoir des soufflets, des coups de fouet, & autres petites punitions, à la place de leurs anciens : 11°. Il y a des années de grace & de pardon, pour illustrer la Piété Filiale de l'Empereur envers sa mere, ou faire honneur à celle des peuples envers lui ; graces & *pardons limités, à la vérité,* & qui ne diminuent la punition que d'un ou deux degrés, mais qui sauvent bien des hommes, qui augmentent en faveur de tous les coupables pour qui la Piété Filiale eleve la voix, & ne sont jamais rigoureusement limités que lorsque c'est elle que venge la justice : 12°. La maniere de saisir les criminels, de les conduire en prison, de les traduire d'un Tribunal à l'autre, de les faire arriver jusqu'à la Capitale ; la forme des procédures, informations, examens, interrogatoires & confrontations ; les formalités des pardons, & l'appareil des exécutions sont tellement dirigés par la loi, *pour frapper, intimider* & *effrayer* la multitude, qu'elles en doublent *en quelque façon l'effet* : 13°. Enfin, la grande, l'admirable & la suprême sagesse de la loi, n'est pas seulement de faire un mérite egal aux Juges de sauver l'innocence des accusations les plus artificieuses de la calomnie, & de découvrir les vrais coupables, malgré toutes les précautions qu'ils prennent pour tromper ses recherches, mais d'annoncer, articuler, & de publier hautement que le mérite prééminent d'un Magistrat, celui qu'elle estime le plus, & dont elle lui tiendra plus de compte pour son avancement, c'est de prévenir les fautes & les crimes, d'en tarir la source, & de produire dans les mœurs publiques, par leur vigilance paternelle, une réforme qui leur rende l'innocence des premiers âges, & laisse

rouiller le glaive de la Justice entre ses mains. La loi a tellement rempli tout l'Empire de ces idées, que l'Empereur lui-même n'a que très-peu de gloire à acquérir par l'équité de ses arrêts ; au lieu que plus le nombre des coupables diminue sous son regne, plus les grands crimes sont rares, & certains forfaits atroces inouis, plus il est sûr de l'admiration publique & des louanges de tous les siecles.

Jusqu'où les loix de Chine portent-elles l'autorité des peres sur leurs enfans ? Comment vengent-elles la Piété Filiale ? *A parler exactement, il faut dire* que l'autorité des peres sur leurs enfans, n'a ni bornes, ni limites. Hors les droits de vie & de mort, ou de commander l'infraction des loix, un pere a en Chine, tous les droits qu'un homme puisse avoir sur un homme. 1°. Un pere peut engager & vendre son fils : la raison, dit la loi, c'est qu'un fils peut s'engager & se vendre lui-même, & qu'il ne peut pas être supposé, ni avoir plus de droits sur lui-même que son pere, à qui il se doit tout entier, comme à l'auteur de son existence & de sa conservation, ni avoir jamais une volonté différente de celle de son pere. Sur quoi nous observons trois choses : la premiere, que l'antiquité en Chine n'a point connu d'autre esclavage, que l'esclavage de châtiment & l'esclavage de guerre ; or l'un & l'autre ne faisoient perdre à l'homme sa liberté qu'entre les mains de la loi : la seconde, que la vente des enfans est plutôt tolérée que permise aux pauvres, & qu'elle est défendue aux honnêtes gens, punie dans tous, quand elle se fait à des Comédiens & à des gens vils & corrompus : la troisieme, enfin, que l'esclavage est plus commun parmi les Tartares, qui sont bons naturellement, & traitent plutôt leurs esclaves en peres qu'en maîtres. A propos de Comédiens, le Gouvernement Chinois, sur les représentations d'un Censeur, a flétri cette profession, jusqu'à demander trois générations pour en effacer la tache & pouvoir obtenir les grades littéraires :

la déclaration de l'Empereur eſt de l'hiver dernier ; elle a eté enregiſtrée ſans aucune difficulté & miſe à exécution : 2°. Un fils eſt toujours mineur tandis que ſon pere eſt vivant, ſoit pour ſa perſonne, ſoit pour ſes biens. Tout mariage eſt nul ſans le conſentement du pere, quelqu'âge qu'ait le fils. Le pere eſt le maître abſolu des biens qu'il a acquis, ou dont il a hérité de ſes Ancêtres : il peut les vendre, les engager, les diſſiper, & même ceux que ſon fils a acquis : Bien plus, quelque dette qu'il contracte, à moins que ce ne ſoit au jeu, ſon fils en eſt la caution néceſſaire & doit les acquitter : 3°. *Les teſtamens des peres ſont ſacrés* ; aucun défaut de formalité ne ſuffit pour les faire caſſer, dès qu'il eſt prouvé qu'ils ſont authentiques, & qu'ils n'ont pas eté rétractés & annulés par un acte public, dont on puiſſe fournir des preuves légales : 4°. Un pere eſt toujours pere à l'egard de ſon fils, dans tout ce qui ne ſort pas de la ſphere de la paternité, de quelque dignité que celui-ci ſoit revêtu. Le pere d'un Gouverneur de capitale de Province, par exemple, ne fût-il qu'un ſimple payſan, ſi M. le Gouverneur marchant dans la ville avec ſes gardes & tout ſon cortege, rencontre ſon pere, & veut continuer ſon chemin, au lieu de deſcendre de la chaiſe, par reſpect, & de ſaluer ſon pere humblement, le ſimple payſan a droit d'aller à lui, de le tirer par le bras, & de lui donner des ſoufflets comme à un inſolent. Le cas n'arrive jamais ; mais s'il arrivoit, M. le Gouverneur riſqueroit d'être lapidé par le peuple, & ſeroit ſûrement caſſé, dégradé & rigoureuſement puni par la Cour : 5°. Les oncles paternels, les freres aînés, ſoit paternels, ſoit iſſus du germain, car on les nomme auſſi freres, jouiſſent preſque de tous les droits & de toute l'autorité du pere, lorſqu'il eſt mort. Un oncle va chez ſon neveu, un aîné chez ſon cadet, lui donne des ſoufflets, lorſqu'il s'eſt mal comporté, & même des coups de bâton, ſans que celui-ci ait droit de faire autre choſe que de ſe proſterner pour demander pardon. Les meres,

les

les tantes, les grand-meres chargent un ancien de châtier ceux qui les ont offensées, & il faut encore qu'ils fassent des soumissions pour obtenir la grace & rémission du passé. Les loix ne prennent point connoissance de toutes ces choses-là; & qui en appelleroit à elles, succomberoit, & seroit puni plus griévement. Et pour tout dire aussi, ces châtimens domestiques préviennent une infinité de mauvaises affaires : quelque etourderie qu'ait faite un jeune homme, on passeroit pour mauvais esprit, si on vouloit l'accuser, lorsque quelqu'un de ses proches l'a châtié & a fait des excuses pour lui.

Il faudroit traduire plusieurs livres du Code criminel pour bien faire connoître jusqu'où les loix vengent la Piété Filiale : nous nous bornerons à quelques articles, qui suffiront pour en faire connoître l'esprit. 1°. Tout vol entre parens est plus grief & plus sévérement puni d'un degré, que lorsqu'il est fait à des etrangers; & on est censé voler, lorsque le partage des biens n'etant pas fait entre les freres cadets & aînés, les neveux & les oncles, les cousins germains, ou issus du germain, les cadets, neveux, &c. s'approprient quelque chose, à l'insçu des aînés & des oncles, &c. & la punition, les dédommagemens à part, augmente selon la qualité & le prix des choses qu'ils se sont appropriées. 2°. Qui accuse, même avec raison, son pere ou sa mere, son grand-pere ou sa grand-mere, son oncle ou son frere aîné, est condamné à cent coups de *Pan-tsée*, & à trois ans d'exil; si c'est à faux, il est etranglé : 3°. Tout crime entre parens de différent sexe, augmente, double, triple selon le degré de parenté; les termes dont se sert la loi sont effrayans : 4°. Les fils & les petits-fils, ainsi que leurs epouses, qui se négligent dans le soin de servir le pere & la mere, le grand-pere & la grand-mere, sont condamnés à cent coups de *Pan-tsée*; s'ils leur disent des injures, à être etranglés; s'ils levent la main sur eux & les maltraitent, à avoir la tête coupée; s'ils les blessent &

attentent à leur vie, à être ténaillés & coupés en morceaux. Un frere cadet qui dit des injures à son aîné, est condamné à cent coups de *Pan-tsée*; s'il leve la main sur lui & le bat, à l'exil, &c. les loix suivent ainsi tous les degrés de parenté, & diminuent de rigueur à proportion qu'ils vont en descendant: 5°. Outre les peines qu'on encourt, lorsqu'on ne prend pas le deuil déterminé par la loi, on est punissable corporellement pour des fiançailles, ou noces faites pendant le deuil. Le mariage contracté pendant le grand deuil est nul; ou même lorsque les parens au premier degré sont condamnés à mort, *quoique la sentence ne doive* pas être exécutée de long-temps: 6°. Les sépultures sont tellement privilégiées, qu'on n'est jamais obligé; pour aucune espece de dette que ce puisse être, non-seulement de les vendre, mais même d'en diminuer l'enceinte & les ornemens: il est défendu, sous peine de la vie, d'en couper les arbres, sans l'agrément du Mandarin, qui ne peut le donner qu'après une descente sur les lieux, & pour les arbres morts ou dépérissans; & tous les vols qu'on y fait, sont poursuivis & punis comme sacrileges.

Depuis le Liv. LXX jusqu'au LXXIX.

Le Tribunal du *Kong-pou*. La partie œconomique des loix porte sensiblement l'empreinte de son antique origine, & paroît d'abord n'être que l'extension & le développement de l'administration des biens d'une grande famille. Bâtimens divers, & leurs formes, mesures, ornemens; etoffes pour les habits, & leurs diverses especes, façons & qualités; provisions de bouche, & leurs proportions, différences & variétés; meubles, & leurs grandeurs, especes & façons; armes, &c. tout est nombré, pesé, mesuré, & décrit dans le plus grand détail, avec toutes les regles, les attentions, les soins, les prévoyances & les ména-

gemens de la plus sage œconomie. L'etat de la maison de l'Empereur, à cet egard, peut servir de modele à toutes les autres. Quant à ce qui concerne l'Empire, les greniers publics, avec leur entretien, sont mis à la tête, comme etant ce qui mérite supérieurement les soins du Gouvernement. Puis viennent les salines, les mines, les carrieres, les forêts, les matieres premieres des arts de besoin ou utiles, les manufactures, les atteliers, & les différens magasins de la Capitale & des Provinces: enfin, elles traitent des digues, des eclufes, des canaux, des ponts, des *levées*, des *chemins*, & de tout ce qui concerne la commodité, la sûreté & la défense des villes, des côtes & des frontieres. Ce qui nous a le plus frappé dans cette partie des loix, c'est que, 1°. Les précautions sont telles pour toute espece de provisions, que nul malheur, nul accident, ni surprise ne peuvent empêcher de subvenir sur le champ à toutes sortes de besoins, ni de faire face à toutes les réparations nécessaires: 2°. La regle & le compas, le calcul & la balance, le calendrier & l'œconomie y ont mis un ordre, une proportion & une analyse qui concilient tous les intérêts du bien public. L'Etat fait toutes les dépenses qu'il doit faire; il les fait chacune dans son temps; il les fait toutes noblement: mais ces dépenses, dont la ramification est immense, remontent si singuliérement des petites villes aux grandes, des grandes villes aux provinces, & des provinces au tronc général de tout l'Empire, qu'il n'y a aucun embarras, ni pour en saisir le coup d'œil, ni pour en suivre & vérifier tous les calculs: 3°. La premiere idée qu'elles présentent, en venant aboutir de toutes parts à l'Empereur, est celle d'un pere qui s'occupe du bien-être de ses enfans, & n'épargne rien pour le procurer. C'est l'Empereur qui donne des ordres: les Tribunaux lui proposent des placets, les font exécuter, & lui rendent compte des dépenses: tout est public & juridique dans cette administration; & on ne se lasse pas d'admirer, qu'en

assurant des profits honnêtes à ceux qui en sont chargés, la loi cependant fixe tellement le prix des matériaux & de la main-d'œuvre, que l'Etat ne surpaye rien.

Depuis le Liv. LXXIX jusqu'au C.

Cette derniere partie du précis des loix, ne regarde que les *Tribunaux particuliers de la Cour*, *de la Capitale*, *& des Bannieres Tartares*. Mais parmi ces Tribunaux il y en a un, nommé *Tou-tché-yuen*, qui est particulier à la Chine, & qui mériteroit d'être connu au-delà des mers, par un ouvrage particulier & fait exprès. Les Magistrats qui le composent, sont tous des Lettrés du premier ordre, d'un mérite supérieur, & d'une fidélité reconnue : leur office est d'être les admoniteurs du Prince, les censeurs de tous les hommes publics de robe & d'epée, les surveillans des citoyens de tous les ordres, & les défenseurs continuels des loix. Placés tour-à-tour entre le Ciel & le Prince, entre le Prince & les Mandarins, entre les Mandarins & le peuple, entre le peuple & les familles, entre les familles & les particuliers, ils sont chargés, au nom de la patrie, de défendre la vérité, l'innocence & la justice contre la malice & la corruption de leur siecle, contre la crise & la fatalité des conjonctures, contre toute innovation enfin, toute négligence & tout dépérissement. Leur intrépidité doit croître, à proportion des disgraces que la fermeté de leur zele leur attire ; s'animer à la vue de l'echaffaud, & faire tomber, en succombant, ceux qui les ecrasent : la mort de l'un est le signal du combat pour le suivant ; & tous les autres eussent-ils jonché de leurs cadavres les avenues du trône, celui qui reste, doit les fouler aux pieds pour s'en approcher, elever la voix, affronter les supplices, ecrire avec son sang ce qu'il ne peut plus dire, & combattre encore par son dernier soupir. Lacédémone & Rome n'offrent point

dans leurs Annales, de traits comparables à ceux des Censeurs de Chine, & l'héroïsme qui les produisoit, ne fut jamais ni si vertueux ni si sublime. Nous invitons les curieux à les etudier dans la grande histoire de l'Empire. Ils comprendront que le Tribunal des Censeurs n'a pas moins contribué à la durée & à la gloire de l'Empire de Chine que la sagesse de ses loix. Il n'y a jamais eu de mauvaise administration que celle qui ne les a pas ecoutés. Or, pour en venir à notre objet, comme la Piété Filiale est tout-à-la-fois le premier mobile & le point d'appui du Gouvernement Chinois, les *Yu-tché* (ou Censeurs) sont d'une vigilance inexprimable pour en consacrer tous les devoirs, & en maintenir l'observation dans tous les ordres de l'Etat. Fideles à la loi, qui les place par-tout à côté de l'Empereur, lorsqu'il paroît en public, il leur ordonne lui-même de veiller sans relâche sur tout ce qu'il fait & sur tout ce qu'il dit; ils redoublent d'attention sur ce qui concerne sa Piété Filiale, autant pour l'obliger à en donner l'exemple à tous ses sujets, que pour leur donner à eux-mêmes le droit d'être inexorables pour les Princes, les Grands & tous les Mandarins. Leurs regards ne sont pas tellement fixés sur les chefs du peuple, qu'ils négligent de considérer la conduite de celui-ci: leur attention embrasse tout l'Empire. Un abus qui gagne dans un village, une innovation qui commence dans un enterrement, attirent leur animadversion, & la Piété Filiale est vengée avec eclat. Age, mérite, talens, faveurs, succès & services eclatans, tout disparoît aux yeux d'un Censeur, dans un Mandarin qui a manqué à quelque devoir public de Piété Filiale; il est dénoncé, dégradé & puni. En toute autre matiere, chaque Censeur a son district; mais en matiere de Piété Filiale, sa jurisdiction s'etend sur toutes les Provinces à la fois. Ils sont tous cautions à cet egard de la vigilance qu'ils ont promise, & censés complices de tout crime impuni qu'ils ont pu savoir, & qu'ils n'ont pas dénoncé: le

dernier manœuvre a droit de réclamer leur ministere, & le premier Prince du sang n'est plus qu'un citoyen lorsqu'ils l'accusent. Ils sont reçus en tout temps à demander à l'Empereur des edits, des déclarations, des ordonnances, des réglemens, des loix & des recherches, lorsqu'ils les croient nécessaires pour venger, défendre, protéger, consacrer les devoirs de la Piété Filiale, les mettre en honneur, & en rendre l'observation plus sacrée & plus universelle. C'est à eux nommément à veiller à ce que le peuple soit secouru promptement dans les temps de calamité; les pauvres, les vieillards, les veuves & les orphelins, assistés en tout temps, & les malheureux, aidés & soulagés selon les termes de la loi & les ordres de l'Empereur. Ils sont chargés, enfin, de faire ensorte qu'on enseigne par-tout la doctrine & la pratique de la Piété Filiale, selon l'enseignement immémorial des *King*, des sages & des loix. Du reste, les *Yu-tché* ont leurs Officiers & leurs correspondans dans tout l'Empire : ils ont droit de s'informer de tout, & de faire toutes les recherches qu'ils jugent nécessaires. Mais la même loi qui ouvre tant de chemins à leur zele, pour arriver jusqu'à l'Empereur & se faire entendre de lui, leve le glaive sur leur tête, & les dévoue à la mort & à un opprobre eternel, s'ils ont la témérité de se permettre un mot qui effleure le respect sans bornes qui est dû au *pere commun*. Autant elle leur fait un devoir rigoureux de lui dire la vérité avec candeur, avec force & energie, autant elle exige qu'ils evitent tout ce qui la pourroit rendre ou offensante ou odieuse : un mot trop amer, une expression satyrique, une parole equivoque, un caractere moins respectueux, sont des crimes atroces pour eux; & elle leur défend, sous peine de la vie, de révéler même à leurs collegues ce qu'ils ont représenté à l'Empereur : s'ils s'oublioient, l'Empereur n'auroit qu'à révéler leur faute, pour soulever tout l'Empire contre eux, & les rendre l'objet de la haine & de l'exécration publique : les Princes, les Grands, les Députés de

tous les Tribunaux viendroient ſolemnellement en faire des excuſes au Pere commun ; les Provinces enverroient leurs premiers Mandarins pour s'unir à eux, & marquer leur déſolation ; tout l'Empire retentiroit des malédictions qui ſortiroient de toutes les bouches contre lui, il faudroit accorder ſa mort aux cris des peuples affligés ; & quelque violent que fût ſon ſupplice, il ne le ſeroit pas aſſez à leur gré. Voilà, pour le remarquer en finiſſant, comment la Piété Filiale qui a donné naiſſance aux Cenſeurs, a réuſſi à les conſerver. Le grand crime d'un Cenſeur qui ſort des bornes du reſpect le plus profond, c'eſt qu'il manque au *Pere commun*, l'irrite contre ſes enfans, & leur ferme tout-à-la-fois & ſon oreille & ſon cœur.

DIVERSES PIECES EN VERS ET EN PROSE, SUR LA PIÉTÉ FILIALE.

AVERTISSEMENT.

NOUS devons prévenir le lecteur, 1°. Que n'ayant en vue que la Piété Filiale qui est notre objet, bien loin de nous être attachés aux pieces des grands Ecrivains où brille le génie Chinois, nous avons pris à tâche d'en aller chercher dans les livres les moins renommés & dans les recueils faits pour le peuple, afin de faire mieux sentir comment la doctrine de la Piété Filiale a eté enseignée de siecle en siecle aux citoyens de tous les ordres. 2°. Que parmi les pieces que nous avons recueillies, si quelques-unes, ecrites dans un style vulgaire, sont aisées à traduire passablement, toutes les autres sont même difficiles à bien entendre. Pour lutter avec le texte, comme le demanderoit une bonne traduction, il nous auroit fallu un talent que nous n'avons pas.

On nous permettra d'observer ici que la langue Chinoise ne touche par aucun endroit à celles d'Europe, & que la Poésie ayant chez les Chinois un langage dont tous les mots sont *action* & *images*, on ne peut presque pas songer à traduire des vers sans en abandonner la poésie. Comme le vernis & le brillant de la langue poétique des Chinois sont tirés de leurs traditions & de leurs *King*, de leur littérature & de leurs mœurs, de la totalité de leurs idées & de leurs préjugés, de leur façon de concevoir les choses & de les exprimer, bien plus eloignées de nous sans contredit que leur pays, vouloir les faire passer dans notre langue, ce seroit rendre les Chinois ridicules & les traductions insoutenables. Changeons

la

la theſe : qu'on choiſiſſe celle des Odes du grand Rouſſeau qu'on voudra, on défie tous les lettrés du College Impérial de Pé-king de la traduire littéralement en Chinois d'une maniere ſupportable ou même intelligible.

Dans les Odes ſacrées du Poëte François, tout eſt plein des figures & des expreſſions ſublimes de l'Ecriture, avec leſquelles nous ſommes familiariſés, auxquelles nous attachons d'avance des idées très-vives & très-lumineuſes, & auxquelles nous aimons à attacher notre attention. Miſes dans le langage des *King* le plus heureuſement qu'on puiſſe ſouhaiter, elles ne diroient rien à l'imagination des gens de lettres, embarraſſeroient leur eſprit dans des idées obſcures & laſſeroient leur attention par des nouveautés ſans grace, ſans ſel & ſans agrément. La paraphraſe même qui eſt le tombeau du génie, ſeroit une triſte reſſource.

Prenons la premiere de ſes Odes prophanes : Que ſignifieroit en Chinois, *double colline*, même avec un caractere qui en préſenteroit l'image naïve ? Quel nom trouver pour rendre celui de *nymphe ?* Quelle enigme que les mots *ſombre epoux de Proſerpine ?* Ne faudroit-il pas un commentaire pour expliquer, *fléchir le cœur rigoureux ? ardeur qui m'inſpire ?* N'en faudroit-il pas un auſſi pour *Lyre, Grec vanté, impitoyable Alexandre, Thebes en cendres ? &c.* car enfin toute l'hiſtoire poétique des Grecs & des Romains n'exiſte pas encore pour les Chinois.

L'Ode à M. l'abbé Courtin, quoique ſans l'enluminure de la fable & dans un langage plus bourgeois, ne ſeroit certainement pas moins intraduiſible en Chinois. Les mots *abbés, des neuf ſœurs, bénéfice, moines tondus, vieux titres, ſur leurs vitres*, n'ont pas de mots correſpondans, ou en ont qui préſenteroient des idées fort différentes de celles qu'ils nous préſentent.

Nous abandonnons au lecteur le soin de faire l'application de notre remarque, & de tirer ses conséquences.

Encore un mot pour l'instruction des jeunes gens. Dans les choses même où la conformité des idées sembleroit devoir rapprocher les nations de tous les temps & de tous les pays, il est de fait qu'elles se tournent souvent le dos les unes aux autres. Par exemple, un poëte d'Europe croit avoir peint supérieurement une beauté, lorsqu'il lui a donné de longs cheveux blonds qui tombent en boucles sur ses epaules, de grands yeux bleus, des joues *semées de roses*, une *taille* fine & légere, un sein bien découvert. Or, une beauté ainsi décrite ne seroit point beauté pour un Chinois, parce que dans sa nation les *cheveux blonds* sont une disgrace de la nature, & les *boucles* des cheveux une flétrissure, tellement que c'est une injure d'appeller quelqu'un *cheveux frisés ;* les joues *semées de roses* ou vermeilles, supposent une pudeur expirante & dès-là sonnent mal; parler de la *taille* d'une femme est une grossiéreté, & les idées de *sein découvert* sont egalement sauvages & dégoûtantes ; pour les *yeux bleus*, on ne les trouveroit que singuliers & un peu ridicules. Mais si notre Anacréon François s'avisoit de représenter son Hélene au sortir de sa toilette, c'est-à-dire, les cheveux graissés de pommade, blanchis d'amidon, artistement frisés, le visage couvert de céruse & de rouge, cela feroit bondir le cœur dans un traduction qui changeroit la *pommade* en *sain-doux*, &c. Or, les Chinois etant à cet egard où l'on en etoit il y a trois mille ans, il est evident que nombre de peintures Européennes seroient révoltantes ici dans une traduction, & même dans le texte original. Comme l'Ecriture Sainte seule nous intéresse en pareille matiere, nous nous contentons de dire que c'est tant pis pour les amateurs, s'ils se laissent battre sur Homere & sur les autres anciens.

Les premieres pieces qu'on va lire ſont tirées du *Chi-king*, le troiſieme des Livres canoniques des Chinois, & toutes faites long-temps avant Heſiode & Homere. Le titre ſuffira pour les ſuivantes, ainſi que pour celles qui ſont en proſe. Au reſte, que les lecteurs ne prennent pas le change & n'aillent pas s'imaginer que nous avons choiſi les pieces qui contiennent l'elixir de la doctrine des Chinois ſur la Piété Filiale, & articulent leur enſeignement. Tout ce que nous avons prétendu, c'eſt de faire entrevoir comment le ton des mœurs générales mene les Auteurs à lui faire hommage, ſelon que leur ſujet s'y prête.

PIECES EN VERS.

LE FILS AFFLIGÉ. Chi-king Siao-yu, *Chap. V.*

SEMBLABLE aux tiges brillantes qui ſont la gloire & la conſervation de la racine qui les a produites, je ſerai, me diſois-je, la joie & le ſoutien de mes parens. Vaines eſpérances d'un cœur ſenſible & reconnoiſſant ! Je ne ſuis plus que comme ces rejettons ſtériles qui epuiſent la racine qui les a nourris, & lui donnent la mort en ſe ſéchant. Mon pere & ma mere ſont dans le beſoin, & je ne puis les aider d'aucun ſecours. Hélas ! leur vieilleſſe affligée ne recueillera donc aucun fruit des peines & des travaux que j'ai coûtés à leur amour..... Plus une urne eſt précieuſe & ſculptée avec art, plus le vaſe informe & groſſier qui figure avec elle dégrade ſa beauté. La honte d'un fils eſt l'opprobre de ſes parens. Hélas ! les ames les moins nobles préferent la mort à une vie ſans honneur. Comment ne ſuccomberois-je pas, moi, à l'accablante penſée que je ſuis comme ſans pere & ſans mere, puiſqu'ils ne

peuvent pas même penser à leur fils sans rougir. S'il est affreux de m'abandonner à mon désespoir, il l'est encore plus de lutter contre lui. O mon pere! vous êtes le cher auteur de mes jours. O ma mere! ce sont vos tendres soins qui me les ont conservés; vos bras furent mon premier berceau: j'y trouvois vos mamelles pour m'allaiter, vos vêtemens pour me couvrir, votre sein pour m'echauffer, vos baisers pour me consoler & vos caresses pour me réjouir; vous ne m'en tiriez que pour me reprendre avec plus d'empressement. O mon pere! ô ma mere! vos bienfaits surpassent en nombre les etoiles, ils sont plus immenses que les cieux, & toute l'impétuosité de ma reconnoissance ne sert qu'à m'accabler du sentiment de ma misere.... La grande montagne de *Nan-chan* eleve jusqu'aux cieux son sommet superbe; un zéphyr continuel y porte la fraîcheur & l'abondance; tout le monde y regorge de biens. Pourquoi suis-je le seul être accablé d'un déluge de maux? Pourquoi suis-je le seul à me noyer dans mes larmes? Leur source ne tarira-t-elle jamais?... O montagne de *Nan-chan* que ta vue irrite ma douleur & aigrit mon désespoir! ton elévation etonne les regards; chaque saison te prodigue de nouveaux agrémens & te comble de richesses; tous ceux qui t'habitent jouissent à leur gré des douceurs de la vie. Pourquoi faut-il que nul espoir ne suspende mes soupirs? Hélas! je suis le seul fils dans l'univers qui ne puisse rendre aucun soin à la vieillesse de ses parens.

LA JEUNE VEUVE. Chi-king Koué-fong, *Chap. VII.*

Une barque lancée à l'eau ne remonte plus sur le rivage. Mes cheveux autrefois flottans sur mon front furent coupés ou relevés sur ma tête. J'appartiens à l'epoux qui reçut ma foi; je la lui garderai jusqu'au tombeau. O ma mere! ma mere!

pourquoi prétendre vous prévaloir de vos droits? Mon cœur les révere & compare vos bienfaits à ceux du *Tien*: mais ce cœur est incapable d'une lâche infidélité..... Une barque lancée à l'eau ne remonte plus sur le rivage. Mes cheveux autrefois flottans sur mon front furent coupés ou relevés sur ma tête. Mes sermens m'ont donné à mon epoux; je lui serai fidele jusqu'à la mort. O ma mere! ma mere! pourquoi vous prévaloir de vos droits? Mon cœur en est touché & compare vos bienfaits à ceux du *Tien*: mais ce cœur ne se souillera jamais d'un parjure.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE. Chi-king Siao-ya, *Chap. I.*

Tu ne l'ignores pas, ô *Ki-fou!* mon bras est le bouclier de l'Empereur & le soutien de son trône. Pourquoi avilir mon courage par des travaux où je n'ai à combattre que la rigueur du climat?..... Tu ne l'ignores pas, ô *Ki-fou!* mon bras est le bouclier de l'Empereur & le soutien de son trône. Pourquoi réduire ma valeur à affronter des périls qui n'attaquent que ma santé?..... Insensé *Ki-fou!* Insensé *Ki-fou!* tu me plonges le poignard dans le sein. Je souffre inutilement pour l'Etat, & ma vieille mere privée des soins de son fils, traîne une vie languissante & manque de tout.

LE FRERE. Chi-king Siao-ya, *Chap. I.*

Aucun arbre ne peut être comparé au *Tchang-ti*, que le printemps a couronné de mille fleurs. Aucun homme ne peut être comparé à un frere. Un frere pleure la mort de son frere avec les larmes d'une vraie douleur: son corps fût-il suspendu sur un abîme, à la pointe d'un rocher, ou enfoncé dans l'eau infectée d'un gouffre, il lui procurera un tombeau. La tourterelle

gémit ſeule dans le ſilence des bois ; mais moi dans mon affliction, j'ai un frere qui la partage. L'ami le plus tendre ne cherche qu'à conſoler ma peine, mon frere la ſent comme moi, c'eſt la ſienne. Le frémiſſement de la colere peut bien ſe gliſſer dans notre demeure & flétrir ſon cœur de ſon ſouffle empoiſonné; mais ſi-tôt que le péril en approche, mon frere me fait un abri de ſon corps. Quelle joie pour lui de me voir délivré ! Quel plaiſir de me voir heureux ! On partage ſon bonheur avec ſes parens, la préſence d'un frere l'augmente. Les fêtes les plus agréables ſont celles où *je vois le mien.* Le feſtin le plus délicieux eſt celui où il eſt aſſis à mes côtés : ſa préſence epanouit mon ame ; je la verſe toute entiere dans ſon ſein. L'amitié fraternelle a toutes les tendreſſes de l'amour. Une epouſe aimable & vertueuſe vous comble des douceurs de l'hymen ; des enfans dignes de vous comblent vos deſirs. Voulez-vous aſſurer votre bonheur ? que l'amitié fraternelle le cimente. Elle eſt dans les familles comme le *Kin* & le *Ché* dans les concerts, où ils ſoutiennent & embelliſſent toutes les voix. O amitié fraternelle ! heureuſes les familles où tu regnes : tes charmes y attirent toutes les vertus & en eloignent tous les vices.

LA BERGERE. Chi-king Koué-fong, *Chap. VII.*

O *Tchong-tſée !* je t'en prie, ne viens pas dans notre hameau, ne romps plus les branches de nos ſaules. Je n'oſerois t'aimer, la crainte de mon pere & de ma mere me retient. Mon cœur pourroit ſe tourner vers toi, mais puis-je oublier ce que m'ont dit mon pere & ma mere ?..... O *Tchong-tſée !* je t'en conjure, ne montes pas ſur notre muraille, ne romps plus les branches de nos mûriers. Je n'oſerois t'aimer, la crainte de mes freres me retient. Mon cœur pourroit ſe tourner vers

toi, mais puis-je oublier ce que m'ont dit mes freres?..... O *Tchong-tſée!* je t'en ſupplie, n'entre pas dans notre jardin, ne romps pas les branches de nos arbres de Sandal. Je n'oſerois t'aimer, la crainte de mes parens me retient. Mon cœur pourroit ſe tourner vers toi, mais puis-je oublier ce que m'ont dit mes parens?

LOUANGES DE OUEN-OUANG, Chi-king Ta-ya, *Ch. I.*

Ouen-ouang eſt au Ciel. Que les rayons dont brille ſa gloire ſont reſplendiſſans! Quelque luſtre que donne aux *Tcheou* leur ancien titre de Princes, l'eclat de leur nouvelle deſtinée l'efface. Comment la contempler ſans en être ebloui? Le *Chang-ti* a mis le comble à ſes bienfaits. *Ouen-ouang* eſt ſans ceſſe ou à ſa gauche ou à ſa droite..... O magnanimité! ô héroïſme de *Ouen-ouang!* vous ſerez l'entretien de tous les ſiecles. Dans tous les ſiecles, on dira à quel prix vous avez obtenu l'Empire aux *Tcheou*. Quelle heureuſe ſuite d'Empereurs & de Princes va leur donner la poſtérité de cet illuſtre chef! Chaque génération les verra faire refluer leur gloire ſur lui & perpétuer ſes vertus..... Comment pourroit s'affoiblir jamais l'eclat de ſon nom? Sa religion & ſa ſageſſe ſe multiplieront dans une infinité de grands hommes qui ſeront ſes deſcendans & l'appui de ſon trône. Leur vertu le rendra inébranlable. Plus leur nombre va croître, plus il ſera affermi pour jamais..... O gloire! ô privilege unique de la piété & de la religion de *Ouen-ouang!* Aucun ſiecle ne les verra s'affoiblir, ni le ciel retirer ſes dons. La poſtérité de *Tching-tang* ſe conſerva; mais quelque nombreuſe qu'elle fût, le *Chang-ty* a détourné ſes regards de deſſus elle, & l'a ſoumiſe au ſceptre des *Tcheou*..... La chûte des *Chang* l'atteſte, la faveur du *Tien* n'eſt pas inamiſſible. Les Seigneurs & les Grands de leur Cour viennent aujourd'hui à

celle des *Tcheou*. Avec les mêmes robes qu'ils avoient dans les ſacrifices de leurs anciens maîtres, ils aſſiſtent aujourd'hui à celui que fait nôtre Empereur, & lui diſent par leur fidélité: *Ne perdez jamais de vue vos ancêtres.....* Ne perdre jamais de vue ſes ancêtres, c'eſt cultiver avec ardeur les vertus qui les ont immortaliſés. On eterniſe par-là les promeſſes du *Tien*, on remplit ſes deſſeins, & on obtient de jour en jour de nouvelles faveurs. Hélas ! les *Chang* avant leur ruine mériterent les complaiſances du *Chang-ti*. Que leur châtiment vous apprenne combien il eſt difficile de répondre à ſon choix..... Oui, il eſt difficile de répondre à un ſi grand choix. Ne le repouſſez pas vous-même loin de vous. Que vos vertus le juſtifient dans tout l'Empire, & ne perdez jamais de vue que c'eſt le *Tien* qui a détruit la dynaſtie des *Chang*. O ſublimité ineffable du *Tien* ſuprême ! l'œil ne ſauroit le voir, ni l'oreille l'entendre. Servez-le comme *Ouen-ouang*, & dix mille Royaumes vous ſeront ſoumis.

LOUANGES DE TAI-GIN, Mere de Ouen-ouang.
Chi-king Ta-ya, *Chap. I.*

Que *Tai-gin* occupe aujourd'hui nos penſées ! & que nos penſées nous la repréſentent avec cet air de grandeur & de majeſté qui brilloit ſur ſon front ! Illuſtre mere de *Ouen-ouang*, nos cœurs treſſaillent de joie, en ſongeant que vous avez egalé l'immortelle *Kiang*, mere des *Tcheou*. La douceur & les charmes de votre vertu embellirent le palais, & ſe perpétuerent dans la belle *Tai-ſée*, qui a multiplié ſi heureuſement vos auguſtes deſcendans..... Que ſa modeſtie etoit aimable ! Que ſon profond reſpect etoit touchant dans les cérémonies religieuſes ! Rien en elle ne pouvoit déplaire à l'eſprit; tout en elle tendoit à le charmer. *Tai-gin* n'etoit pas moins admirable dans l'intérieur

du

du palais. Les timidités de sa pudeur persuadoient l'innocence. Les freres de son epoux la proposoient pour modele, & sa conduite enseignoit la vertu à tous ses sujets... *Tai-gin* enfermée dans son appartement n'y eut jamais que des pensées de paix, & toutes ses paroles y augmenterent la joie. *Tai-gin* donnée en spectacle dans la salle des ancêtres, en imposoit à tous les regards par les grands sentimens dont elle etoit pénétrée. Mais ce qui peint bien la beauté de son âme, c'est que la solitude n'endormit jamais sa vigilance, & que, toute chargée de palmes *& de couronnes, elle craignoit encore sa défaite.....* Si son courage eut à combattre contre les chagrins les plus amers & les epreuves les plus douloureuses, il n'en fut point ebranlé, & sa grandeur d'ame changea tous ses combats en triomphes. *Tai-gin* se fraya une route nouvelle dans les sentiers de la vertu, & quoique abandonnée à elle-même, elle n'y fit jamais un faux pas..... Faisons hommage à cette auguste Princesse du bonheur dont nous jouissons. Si tout l'Empire est peuplé de sages, si la jeunesse elle-même connoît ses devoirs & les aime, c'est l'ouvrage de ses anciens exemples ; toute la gloire leur en est due, & notre reconnoissance ne doit jamais tarir sur les louanges du grand modele qui dirige, excite & encourage nos efforts.

L'HIRONDELLE, Fable allégorique de Sée-ma-kouang.

Le printemps conduisit chez moi deux hirondelles : le dessus d'une porte fut choisi pour bâtir leur nid. Que d'allées & de venues pour en porter le ciment ! Que de coups de bec pour le faire ! Que de soins pour l'enduire en-dehors & *duveter* en-dedans ! La femelle couva ses œufs ; puis devint mere de quatre petits ; & chargée de les nourrir. Leurs cris aigus l'appelloient sans cesse : les fourmis & les mouches ne sont pas aisées à

trouver. Elle jeûnoit pour abéquer ses oisillons, & ils n'etoient jamais repus. Son bec lassé ne s'ouvroit qu'à demi; ses aîles fatiguées ne la soutenoient qu'avec peine : mais l'amour donne des forces. La pauvre hirondelle ne faisoit qu'aller & venir pour chercher la béquée & la porter, encore craignoit-elle que ses petits ne souffrissent de la faim. Après vingt jours, la pauvre mere epuisée etoit prête à succomber, & ses petits, tous gras & bien portans, crioient, mangeoient, dormoient sans souci. Leur duvet s'etoit changé en plumes, leurs aîles s'etoient alongées, & leur bec affermi tuoit les mouches qui approchoient du nid. Ils prirent l'essor l'un après l'autre, & s'envolerent d'abord sur le toît voisin, puis sur les arbres, & enfin chacun de son côté. La pauvre mere fait retentir l'air de ses cris, elle voltige çà & là, approche du nid vuide, puis s'en eloigne. Elle passe le jour sans manger, & la nuit à gémir. Hirondelle affligée, comment quittas-tu ta mere au sortir de ton nid? Tu ne songeas pas alors à sa tendresse; souviens-toi aujourd'hui de ton ingratitude.

VAUDEVILLE sur l'Appartement des Femmes.
Kiai-gin-y, *Liv. XI, pag. 13.*

En vain l'appartement des femmes est inaccessible aux regards du public : si le désordre y entre, le bruit s'en répand au loin avec rapidité ; c'est un incendie : ceux qui ne sont pas à portée de voir la flamme, en apperçoivent la fumée.

Le travail est le gardien de l'innocence des femmes. Ne leur laissez pas le temps d'être oisives. Qu'elles soient toute l'année les premieres vêtues & les dernieres à se déshabiller.

Une fille doit être aussi près de sa mere que son ombre. Les soins rafinés de la parure, le goût des nouvelles, & les lectures frivoles, sont d'autant plus funestes à sa jeunesse, qu'elle s'y livre avec plus d'ardeur.

La modeſtie & le ſilence, la douceur & la timidité ſont la vraie parure de ſa beauté : la docilité & la patience, l'amour du travail & de la ſolitude, ſon reſpect pour ſes parens & ſon amitié pour ſes freres décident de ſa réputation.

Les roſes de ſes levres & les lis de ſon teint ont beau effacer l'eclat de l'aurore & du printemps, ſi le feu de la colere monte dans ſes yeux & les allume, il n'en reſte plus rien; & ſes paroles euſſent-elles la douceur du miel, la jalouſie aigrira juſqu'au ſon de ſa voix.

Que de combats & d'aſſauts ne livre pas l'amour-propre à une jeune femme, lorſqu'il s'agit de courber la tête ſous une belle-mere, ou de céder le pas à une belle-ſœur ! Mais qu'il eſt doux, qu'il eſt flatteur de ſe voir aimée de tout le monde !

Rien n'eſt vil dans l'intérieur du domeſtique pour une femme ſage. La navette & l'aiguille n'occupent que ſes loiſirs. La propreté de la maiſon eſt l'ouvrage de ſes ſoins; & elle ſe fait gloire, ſoit de ſervir un malade, ſoit de préparer le repas.

Elle ne ſe refuſe à rien, elle ſe prête à tout. Autant elle aime à demander conſeil, autant elle eſt timide à en donner. Sa bouche eſt toujours fermée pour tout ce qui diminue la gloire des autres, comme ſur ce qui peut augmenter la ſienne.

Son front ſait s'epanouir; elle ſourit & s'egaie à propos: mais lors même qu'elle eſt le plus livrée à la joie, ſa voix fait peu de bruit. Celle d'une jeune fille doit encore en faire moins. Parler trop haut, ce ſeroit mal parler pour elle.

Les perles & les pierreries, la ſoie & l'or, dont elle ſe pare avec tant d'etude, ſont un vernis tranſparent qui fait mieux paroître tous ſes défauts. Tous les ſiecles l'ont dit au nôtre. La ſageſſe & la vertu ſont la plus touchante parure du ſexe.

On devine ce que ſera une fille dans la maiſon de ſon epoux, en voyant ce qu'elle eſt dans celle de ſes parens. Aimer ſes

belles-sœurs, & s'en faire aimer, est sa grande louange. Si elle ne la mérite pas, on ne peut lui en donner aucune.

Un regard fier & impérieux décele un grand orgueil dans une jeune personne. Plus elle veut montrer d'esprit, en relevant les défauts & les torts des autres, plus elle révele le secret de son mauvais cœur.

Le bel espoir pour une famille, qu'une jeune fille qui a des levres de carmin & de joues de fard! Plus elle ressemble à une idole, moins elle aura d'adorateurs.

Si elle rit avant de parler, si elle marche mollement, si elle se donne des airs etudiés, qu'elle se destine au théatre. Qui en voudroit pour servir la vieillesse d'un pere & d'une mere? &c.

LE LABOUREUR. King-ting-tsi-tching, *Liv. XIX.*

Ce n'est point chez le laboureur qu'on entend les soupirs & les larmes de la douleur. L'aimable innocence, le travail & la modération assurent la tranquillité de sa vie. Les songes mêmes n'oseroient inquiéter son sommeil par des images lugubres. Sa maison rustique n'est bâtie que de briques cuites au soleil; des branches d'arbres & le chaume en font le toit; les portes en ferment mal; mais la douce paix n'en sort jamais & lui prodigu tous ses biens. Favori de la nature, il jouit d'un solstice à l'autre du spectacle de toutes ses beautés. C'est pour lui que le printemps se couronne de fleurs & pare les campagnes. Les oiseaux des bois lui donnent des concerts, & l'aurore récrée sa vue par des tableaux que le courtisan n'a jamais vus. L'eté mûrit ses moissons & ses fruits; l'automne remplit ses greniers; & l'hiver, avec ses frimats & ses neiges, n'a ni rhumes ni catarres pour lui. Que ses plaisirs sont aimables & tranquilles! A table avec ses enfans & leurs epouses, il s'amuse de leurs disputes folâtres, &

chante avec eux à pleine voix. On ne voit point ſur ſa table le vin parfumé des rives du *Kiang;* mais celui qu'il boit flatte ſon palais, & il n'y craint point de poiſon. C'eſt ſon epouſe qui a cuit les mets qui ſont devant lui : ſon appétit & ſa ſanté les aſſaiſonnent. Le fumet du gibier de Tartarie vaut-il la joie de manger en pere au milieu de ſes enfans, & d'encourager leur jeuneſſe au travail, en vantant les ſuccès de leurs ſoins ? L'un a pêché les poiſſons à la ligne ; l'autre a pris les oiſeaux dans les filets. C'eſt ſa fille qui a conſervé les prunes qu'on lui préſente, & qu'il partage à *ſes petits-fils.* Heureux epoux, heureux pere, ſon univers eſt dans ſa maiſon : il eſt aimé, il aime ; on lui fait des careſſes & il les rend. Tous ſes regards trouvent des yeux contens. Son cœur, toujours epanoui, croît en ſenſibilité & en tendreſſe avec le nombre des enfans dont ſes brus l'environnent. Les plaiſirs de la paternité renaiſſent pour lui. Il bégaie avec ſes petits-fils ; il les porte entre ſes bras ; il eſſuie leurs larmes avec ſes baiſers, & les premiers fruits qu'il cueille ſont pour eux. Qui ſe contente de peu eſt riche : le champ qu'il cultive lui ſuffit. Tandis qu'il laboure & ſeme avec ſes fils, ſa femme & ſes brus filent le chanvre, le coton, la ſoie, & lui préparent des habits. Le dos de ſon bœuf lui ſert de bateau pour paſſer la riviere, & ſa ſolitude le délivre des importuns. Lui vient-il un ami ? il l'embraſſe, cauſe avec lui, & l'invite à un frugal repas. Son marché eſt dans ſa cour : quelques volailles font le régal ; toute la famille en eſt. Celui qui arrive le dernier, trouve encore du vin & augmente la joie : on ſe ſépare, en ſe promettant de ſe revoir. Juſqu'où êtes-vous allés, dit le pere à ſes fils, qui l'ont reconduit par honneur : vous ne ſauriez trop lui témoigner votre reſpect & votre eſtime ; c'eſt un bon ami : il pouvoit ſe pouſſer par les lettres, & entrer dans les emplois, il a mieux aimé vivre en ſage au village. Ecoutez ſes conſeils après ma mort, & honorez-le comme moi. Le reſte de la ſoirée ſe paſſe à parler

de cet hôte. La nuit arrive, on brûle des odeurs pour remercier le *Tien.* Chacun se retire, & va dormir tranquillement sous la sauve-garde des chiens. Chaque jour se ressemble, & aucun ne prend rien sur le suivant.

LES CONTRASTES, CHANSON, Hiun-sou-y-kin, *Liv. III, pag. 27.*

Un enfant dit-il une grosse parole à son pere ou à sa mere, ils en rient & s'en amusent. *Echappe-t-il une parole un peu dure à un pere ou à une mere vieux & infirmes, on eclate & on s'emporte. Se réjouir de l'un & s'offenser de l'autre, ne vient que de la disposition. Or, moi je vous exhorte à recevoir un reproche de vos parens comme vous recevez une injure de votre enfant..... Un enfant babillât-il à ne plus s'entendre, le plus grave Confucius ne s'ennuiera point de son caquet. Mais pour peu qu'un pere ou une mere soient longs dans leur discours, le censeur le plus glacé perd patience. Les bégaiemens de l'enfant excusent tout, les cheveux blancs d'un pere & d'une mere n'excusent rien. Or, moi je vous exhorte à respecter tout ce que disent vos vieux parens, & réprimer de bonne heure le caquet de votre enfant..... Que de gâteaux & de bonbons n'achete-t-on pas pour son enfant! Les premiers fruits sont pour lui. Qui songe à ces petits soins pour un pere & une mere? L'enfant est déja rassassié qu'on n'a pas encore songé aux besoins d'un pere. La vieillesse d'un pere & d'une mere mérite-t-elle moins d'attentions que la délicatesse d'un enfant? Et moi je vous exhorte à les environner d'aises & de douceurs. Hâtez-vous, vous ne le pourrez pas long-temps..... Aucune incommodité n'est bagatelle, aucun Médecin n'est loin, aucun remede n'est cher, dès qu'il s'agit d'un enfant. C'est tout l'opposé, lorsqu'il est question d'un pere & d'une

mere. Pourquoi ce contraste de sentimens? Leur vie peut-elle vous être moins précieuse? Pouvez-vous moins desirer leur conservation? Et moi je vous dis: Vous leur donneriez tout votre sang que vous ne vous acquitteriez pas de ce que vous devez à leur amour. Mettez tous vos soins à les conserver..... Les riches ont tout à souhait pour témoigner leur Pitié Filiale à leurs parens, & leur vieillesse est privée des soulagemens les plus nécessaires. Les pauvres manquent des choses les plus essentielles pour eux-mêmes, & leurs enfans sont *bien vêtus*, *bien nourris*. Mêmes cœurs, sentimens différens, une pere & une mere ne sont point *chéris* comme des enfans. Et moi je vous dis: Aimez au moins vos parens comme vos enfans, & soyez toujours riche pour eux..... Les freres sont en procès pour se renvoyer l'entretien d'un pere & d'une mere, & chacun d'eux auroit dix enfans qu'il ne voudroit pas se décharger d'un seul. Combien de fois demande-t-on à un enfant s'il veut manger, si ses habits sont assez chauds. Qu'un pere ait faim, qu'une mere souffre du froid, on n'en prend aucun souci. Et moi je vous dis: Songez avant tout à pourvoir aux besoins des auteurs de vos jours. Quoi que vous fassiez, ils ont encore plus fait pour vous. Quelque touchans que soient les témoignages de la tendresse d'un pere & d'une mere, on ne les apperçoit qu'à demi & on les néglige. Un enfant, au contraire, fait-il quelque caresse, on en est extasié. Les plus stupides sont eloquens pour louer leurs enfans, & les plus diserts ne savent rien dire d'un pere & d'une mere. Et moi je vous dis: Ne vous fiez pas aux saillies de l'amour d'un enfant, il vous rendra vos exemples si vous êtes un mauvais fils.

LE TIGRE. Kou-kin Tou-chou, *Liv.* CCCXXIX.

Quoi! ma sœur a déja signalé sa Piété Filiale avec l'aiguille

& la soie ! Ma mere est parée au jour de sa naissance de la robe qu'elle lui a brodée ! & moi toujours timide à faire eclater des sentimens que je ne puis exprimer, je me bornerois encore à des soins & à des respects que la bienséance imite & que le cœur peut démentir..... O ma chere & tendre mere, j'en dois l'aveu à votre tendresse : Si j'ai différé si long-temps de prendre le *Kin*, c'est que je voulois vous en consacrer les premiers sons, & qu'ils fussent dignes de vous..... Que mes freres quittent leurs livres & leurs jeux, que ma sœur suspende son ouvrage, & vienne se ranger avec eux autour de moi : c'est une mere que je chante. Tout l'Empire a admiré son courage, & la postérité le louera. Qu'ils y reconnoissent avec transport les tendresses infinies de celle qui nous a donné le jour..... Les grues au long bec & aux longs pieds n'avoient pas encore quitté les rives fleuries du *Kiang* pour aller pêcher dans les rivieres de Tartarie : déja la fertile plaine de *Chun* etoit parée de toutes les beautés du printems ; les moissons prêtes à monter en epis, etoient pleines de laboureurs légérement habillés, & les jeunes filles qui cueilloient des feuilles de mûrier, mêloient leurs voix aux tendres ramages des oiseaux..... Tel que ces tonnerres subits qui fendent tout-à-coup la nue avec l'eclair, & font retentir les vallées d'horribles & longs mugissemens, tel paroît dans le lointain un tigre enorme que les chasseurs avoient blessé. Ses yeux etincellans, sa gueule ensanglantée, sa démarche intrépide annoncent par-tout le carnage & la mort..... Mille voix réunies ne font qu'un long cri, la terreur & l'epouvante le répétent : l'animal homicide s'en irrite & s'avance avec plus de fureur ; tout fuit & se cache. L'œil suit à peine la rapidité de sa course. Fossés ni haies rien ne l'arrête, & il est déja à l'entrée du petit village de *Lou*..... Les chiens aboient à grands cris, s'attroupent & ferment le passage au féroce animal. Foible barriere ;

son

ſon rugiſſement ſeul les ecarte, & il déchire ceux qui lui réſiſtent, comme un vautour affamé déchire la colombe qu'il a ſurpriſe dans les plaines de l'air..... Un enfant de ſix ans ſe jouoit avec ſon moineau ſur le ſeuil d'une porte, le tigre s'elance pour le dévorer dans l'inſtant où la mere accourue au bruit, ſe courboit pour l'emporter. Que peut-elle faire pour ſauver cet enfant ? Seule, ſans armes & glacée d'effroi, elle n'a que ſa tendreſſe & un inſtant..... O miracle de l'amour maternel ! cette intrépide mere ſe jette ſur le tigre comme un loup ſur un agneau, embarraſſe ſa tête dans ſa robe & le tient etendu à terre, malgré ſes griffes qui la déchirent & font ruiſſeler ſon ſang. L'enfant que le péril de ſa mere encourage, lui arrache ſon eguille de tête, l'enfonce à pluſieurs repriſes dans le flanc de l'animal, & lui perce le cœur..... Des gens armés arrivent de toutes parts, mais le tigre eſt déjà ſans vie. La pauvre mere en croit à peine ſes yeux : elle oublie ſes bleſſures pour prendre ſon enfant entre ſes bras. L'enfant, ivre de tendreſſe, ſe colle à ſes joues & lui rend tous ſes baiſers. Tous les yeux ſe mouillent de larmes, toutes les bouches s'ouvrent à des cris de raviſſement & de joie..... *Lieou-ſong*, *Lieou-ſong*, la gloire de ton ſexe & l'honneur de notre âge, ta beauté avoit des rivales, ta vertu des emules; mais ton amour maternel & ton courage te laiſſent ſeule au premier rang. Ton beau cœur ne m'en démentira point : les applaudiſſemens qui vont vers ton pere ſont ceux qui te flattent le plus. Puiſſe ce fils chéri dont tu es doublement la mere, les rendre un jour à ta vieilleſſe, & laiſſer des petits-fils dignes de toi !..... Quelle vallée dans tout l'Empire ne retentit pas du nom de *Lieou-ſong* ? Quel echo ne l'a pas répété mille fois ? Les campagnes n'eurent pas aſſez de fleurs pour les guirlandes dont on orna ſa porte : les pauvres furent riches pour lui faire des préſens, toute la Province lui donna une fête; & l'inſcription

que l'Empereur a ecrite lui-même, apprendra à tous les siecles combien elle a illustré le nôtre..... « Les tigres ne viennent pas » dans nos villes. Jamais les meres n'y pourront signaler leur » tendresse comme *Lieou-song*. Hélas! des vices encore plus » redoutables que ces animaux sanguinaires menacent sans » cesse les enfans, & leur ôtent l'innocence plus précieuse » que la vie. O meres! ô meres! défendez-en leur ignorance. » S'il faut plus de tendresse & de courage que pour terrasser » les tigres, la gloire aussi en est plus grande & le triomphe » eternel ».

LES PLAINTES. Kieou-yun-sin-y, *Liv. II, pag. 8*.

La triste condition que celle d'une femme! Son sort est dans les mains de l'epoux à qui on la donne. A peine est-elle unie à lui par des liens qui devroient faire son bonheur, qu'il faut qu'elle le suive comme une esclave suit son maître. En entrant dans sa famille, elle perd la sienne. Une séparation si amere lui perce le cœur, ses yeux deviennent des fontaines de larmes. Elle reçoit les derniers adieux de sa mere, sans les entendre, à cause de l'excès de sa peine, & personne n'en est touché. Ses freres même & ses sœurs ne lui rendent aucun de ses soupirs. Tandis qu'elle se meurtrit le sein dans la chaise magnifique où on l'enferme, des instrumens d'allégresse retentissent à ses côtés. Son front est orné de pierreries & de fleurs, ses oreilles sont chargées de perles, l'or & la broderie relevent l'eclat de ses habits: c'est le dernier effort de la tendresse de ses parens. La victime est ornée de festons: le sacrifice peut-il être malheureux? L'entrée de la maison de son epoux est parée de banderoles de soie, de guirlandes de fleurs, de devises, & elle n'y trouve souvent que la pauvreté & l'indigence. J'ai eté plus malheureuse encore, j'y ai trouvé la

misere & l'orgueil. Une belle-mere acariâtre, un beau-pere infirme mirent d'abord toute leur sagesse à me faire sentir que j'etois venue pour les servir. Tandis que leur fille assise comme un hôte, passoit le jour à préparer sa parure, ou à se parer, les plus vils soins du ménage faisoient couler la sueur de mon front. Il me falloit dévancer l'aurore pour y fournir, & la nuit avoit déja etendu tous ses voiles, que le temps du repos n'etoit pas encore venu pour moi.

Je devins mere: ce fut un nouveau poids ajouté au joug de fer qui m'accabloit. *Encore si j'avois eu* quelqu'un à qui conter ma peine! Si je mouillois de mes larmes le visage de mon enfant, je n'avois pas la force d'affliger mon epoux, & je les dévorois devant lui. Qu'il m'en fit répandre d'ameres, lorsque rassassié de ses livres & de moi, il voulut tenter la fortune & arriver aux richesses par les honneurs littéraires! C'etoit moi, disoit sa mere, qui avois réveillé l'ambition dans son cœur, & qui malgré les droits sacrés de la Piété Filiale, l'envoyois à la Cour oublier ses parens & travailler au triomphe de ma vanité. Son epoux plus sage excusoit d'abord son fils pour me *justifier*, & *parloit* en *citoyen*. Mais quand la sécheresse & la grêle eurent fait périr nos moissons, & que les infirmités de la vieillesse eurent augmenté ses besoins & affoibli sa raison, tous les jours furent pour moi des jours de persécution & de désespoir. Mon epoux n'eut plus ni parens, ni amis: je fus l'unique ressource de son pere & de sa mere languissans. Plus j'usois mes forces pour les nourrir par mon travail, plus ils m'accabloient de plaintes & de reproches. Mes enfans augmentoient ma peine: ils etoient gelés de froid, & je n'avois pas de quoi les couvrir; ils me crioient, *du pain*; ils se disputoient mes mamelles, & ils n'y trouvoient point de lait. Combien de fois ne pris-je pas un cordeau pour mettre fin à mes peines! O mon fils! ô ma fille! ma tendresse pour

vous, me le faisoit tomber des mains, votre enfance me donnoit du courage, & l'idée de vous laisser orphelins me paroissoit plus affreuse que toutes mes douleurs. Qu'il m'en coûta peu de couper mes longs cheveux, & de les vendre pour subvenir à vos pressans besoins! Je me serois vendue moi-même, si je l'avois pu. Toutes les saisons etoient un cruel hiver pour moi, & la nuit même ne m'apportoit que des craintes & des veilles. Mais vos moindres caresses tarissoient mes larmes. Un baiser que vous me dérobiez en vous jouant, dissipoit les nuages de tristesse qui etoient assemblés sur mon visage, & y faisoit eclorre un doux sourire. Le *Tien* enfin a pris pitié de mes maux : les moissons ont rempli nos greniers, & les arbres portent du fruit pour nous. Je serois tranquille, si j'etois ou moins généreuse, ou moins sensible. O mon pere! ô ma mere! c'est vous que je respecte, & que je sers dans les parens de mon epoux. Puisse l'epouse de mon frere environner votre vieillesse de tous les soins que je leur rends, & être plus heureuse encore à en adoucir les ennuis. Jamais ma bouche ne s'est ouverte à la plainte ni au murmure. Jamais mon cœur n'a eté aigri de l'injustice des leurs. Quelque accueil qu'ils fassent à votre fille, son respect est toujours celui qu'elle a pour vous, & sa tendresse les plaint lorsque leurs infirmités irritent leurs plaintes. Que leur fils ne les aime-t-il comme moi! De nouvelles amours sans doute ont effacé de son cœur l'epouse de sa jeunesse. Il oublie mes douleurs au sein des plaisirs, & sa perfidie donne à une autre tous les noms qu'il me doit. Ses parens confus de son silence, ne s'en plaignent plus que par leurs soupirs. Ingrat! ce sont mes soins qui leur ont conservé la vie, & ton mauvais cœur leur donnera la mort. Est-ce là le prix de leur tendresse & le fruit de ton savoir! Savoir trompeur qui emousse les sentimens, retrécit le cœur, eloigne des vertus dont il montre les charmes, & précipite

dans les vices qu'il enseigne à détester. Va, de quelque rayons dont il t'environne, ton mauvais cœur les obscurcit, & les plus brillans honneurs vinssent-ils au-devant de toi, l'outrage que tu fais à la nature te couvriroit d'opprobre & ne t'attireroit que des mépris. La premiere gloire de l'homme est d'avoir des vertus, & la Piété Filiale en est le germe. Que de sermens, ô ciel! Que de prieres, que de larmes & de soupirs ne mit pas l'infidele dans ses derniers adieux! *Chere epouse*, me dit-il, en me serrant entre ses bras, *que mon pere & ma mere trouvent en vous mon respect & mes soins accrus de tout votre amour pour moi! & vous, trouvez votre epoux dans nos enfans. Je revolerai vers vous par mes souvenirs, & tous les jours de notre séparation seront des années pour moi.* Quelles années, ô ciel! il ne m'a ecrit qu'une fois en quatre hivers. Mon amour n'a plus d'excuses pour un si long silence. Hélas! s'il est peu touché de la tendresse d'une epouse qui met toute sa gloire à regretter la sienne, & qui ne se plaint que parce qu'elle en est occupée sans cesse, qu'il songe que son fils fait déja prononcer le doux nom de pere, & qu'il ne l'a pas encore entendu. Quel plaisir de recevoir ses innocentes caresses! & d'en faire à sa fille pendue à son col, bégayant sa joie, & lui rendant tous ses baisers! Les Empereurs descendent du trône pour chercher ces délicieux plaisirs. Tous les hommages des Princes & des peuples, toutes les acclamations des victoires & des triomphes n'ont jamais porté dans leur cœur une joie aussi pure & aussi vive que les petits souris d'un enfant. Mais pour la goûter, il faut avoir un cœur de pere, & qui est mauvais fils ne l'a pas. Cher epoux, que je crains que ton exemple ne tourne contre toi. Les gémissemens de ton pere & de ta mere infirmes sont ouis du *Tien*: il se servira un jour de tes enfans pour t'en punir. Accablé comme eux des miseres de la caducité, tu répéteras toutes les plaintes

que j'entends. Epuiſé de forces, ſouffrant, abandonné, tu........ O que je ſuis infortunée ! Me faudra-t-il craindre que mes enfans ne reſſemblent à mon epoux ? Pourquoi auſſi être ingénieuſe à m'affliger ? Pourquoi flétrir par de vaines craintes ce reſte de beauté que les larmes m'ont laiſſé ? Si la Renommée a publié que mon epoux nous a oubliés, elle a dit auſſi que fidele à ſa gloire, il a refuſé des honneurs qu'on devoit à ſes talens, parce qu'on vouloit les lui faire acheter aux dépens de la fidélité qu'il m'a jurée. Hélas ! il me rend peut-être toutes mes inquiétudes & tous mes ſoupirs. *Quelle joie de le revoir !* Qu'il revienne avec toute ſa vertu, je le tiens quitte des richeſſes & des honneurs. Ce n'eſt pas la vie pénible que je mene qui m'afflige & fait couler mes pleurs, c'eſt la crainte que ſa ſageſſe ne l'abandonne, ou que, s'il arrivoit trop tard pour fermer les yeux à ſes parens, il ne ſoupçonnât ma tendreſſe d'avoir trompé ſa confiance, moi qui uſe mes forces à les ſervir & oublie mes enfans pour eux. Hélas ! la nuit eſt déja bien avancée, & je veille encore pour être prête à voler à leur chevet au moindre cri. Mais je n'entends plus rien : les deux vieillards ſont endormis. Hâtons-nous de prendre quelque repos pour pouvoir prévenir demain leur réveil.

CHANTS FUNÈBRES, dans le goût des Nenies *des Rom.*
Yuen-kien-lei-han, *Liv. CLXXXII.*

On entre dans la vie les deux yeux mouillés de larmes : on en ſort le cœur glacé par les friſſons & les défaillances de l'agonie..... Qui eſt né, mourra ſûrement. Le plutôt & le plus tard ne ſont pas une différence entre les morts..... Les mauſolées les plus magnifiques tombent en poudre, & les morts les plus célebres ſont enfin oubliés pour jamais..... Qu'eſt devenue leur ame ? *Où eſt-elle ?* Les vivans n'en ſavent

rien, & personne ne s'en inquiete..... Leur cadavre pourrit dans le cédre comme dans le sapin, & leurs os même sont anéantis..... Un fils se noie dans ses larmes, une epouse se pâme de douleur, leurs amis les consolent; & ils font verser des pleurs à leur tour..... Fussiez-vous assis sur le trône, votre puissance & vos richesses ne vous obtiendront rien de plus..... Il ne reste ni gloire, ni déshonneur après mille printemps. Tous les noms sont oubliés..... L'unique chose qu'il importe de savoir de la vie, c'est qu'elle est toujours trop courte pour faire le bien..... *Tao-tsang* le fut; aussi profita-t-il de la sienne pour devenir meilleur..... Bon fils, bon frere, bon pere & bon epoux, il aima ceux qu'il devoit aimer..... Son grand plaisir fut d'en faire aux autres; & son plus grand chagrin, d'être obligé d'en causer..... Ses oreilles n'entendent pas nos soupirs; ses yeux ne voient point nos larmes. Son ame est-elle assez loin pour les ignorer?..... Ame aimable, ame chérie, puisses-tu entrer dans la lumiere des Esprits: puisses-tu briller de tout leur eclat.

Ma vie fut un long voyage dans toutes les provinces de l'Empire..... La capitale a reçu mes derniers soupirs, & ma mémoire y vivra à jamais..... Je pleurai trop tôt la perte de ma mere & de ma sœur..... Autant je craignis d'avoir une epouse & des enfans, autant j'en fus ravi après..... La solitude & les livres mûrirent ma sagesse; le ministere & la Cour en ont déployé la gloire..... J'etois arrivé au faîte des honneurs, quand je suis descendu au tombeau..... L'onde d'un clair ruisseau ne revient plus dans les champs qu'elle a embelli..... Quand le char brisé s'arrête, les coursiers qui le tiroient n'avancent plus..... Toutes les belles qualités de mon ame ne me rapprocheront pas de mon corps..... Elle a son sort à part, & ses clartés sont son repos..... Mon corps va tomber en

pourriture, & ne sera plus que poussiere..... Mes enfans & mes amis me regrettent; on les regrettera eux-mêmes, & nous serons tous oubliés..... Tous les hommes ont subi ou subiront le même sort; il ne faut ni s'en etonner, ni s'en plaindre.

Hélas! hélas! le tendre nom de mere n'est plus qu'un nom de douleur pour moi. O ma mere! ma tendre mere! vous n'êtes plus (C'est le refrain de tous les couplets). Je vous dois la vie & tout ce que je suis. C'est vous qui m'avez alaitée; c'est vous qui avez soigné ma premiere enfance; c'est vous qui avez soutenu mes premiers pas. O ma mere! un de mes sourires vous adoucissoit tous les soins que vous coûtoit mon instruction. O soins! ô tendresse! soins continuels & charmans! tendresse plus elevée que les cieux & plus vaste que la terre! O ma mere! &c.

Heureux le temps où je ne portois de parures que celles que vous aviez choisies! Hélas! orner ma tête de fleurs, etoit votre plus doux amusement. Que vous m'enseigniez adroitement les maximes de sagesse & de vertu qui ont réglé toute votre vie! L'hymen me conduisit loin de vous. Mais quelle joie quand je revenois vous voir? O ma mere! &c.

Quelles caresses ne me faisiez-vous pas? Quels charmans entretiens? Votre cœur se versoit tout entier dans le mien. O la meilleure des meres! vous avez abandonné votre fille. Où êtes-vous? pere, freres, sœurs, parens, amis, voisins, tous sont en deuil, tous versent des pleurs; je n'entends que des soupirs; tout ce que je vois me perce le cœur & me déchire les entrailles. O ma mere! &c.

Je ne vous trouve qu'au fond de mon cœur. Hélas! ce fut vous qui lui apprîtes à aimer. Il etoit tout à vous. Voyez mes larmes & ma douleur. Où êtes-vous, ma mere? Où êtes-vous?

Venir

Venir à la maiſon, & ne plus vous y trouver : quelle penſée ! O ma mere ! &c.

Qui ſera déſormais mon conſeil, ma conſolation & mon appui ? Que ſera déſormais la vie pour moi ? O ma mere ! &c.

C'en eſt donc fait ; ce n'eſt donc plus que par des ſoupirs, des larmes & des ſanglots que je puis vous témoigner ma tendreſſe & mon reſpect : encore ſi vous pouviez les voir & m'entendre. O ma mere ! où êtes-vous ? O ma mere ! ma tendre mere !

PIECES EN PROSE.

PLACET DE LI-MI. Kou-ouen, *Liv. IV.*

VOTRE ſujet, Seigneur, eſt né dans la proſcription & dans le malheur. Il perdit ſon pere avant de ſavoir pleurer ſa mort. A l'âge de ſix mois, ſon oncle l'abandonna ; à celui de quatre ans, on força ſa mere à ſe ſéparer de lui. Ma grand-mere *Lieou* me recueillit dans ma miſere, & ſe chargea de mon enfance, malgré mes maladies & mes infirmités continuelles. Bien loin d'en être rebutée, elle me prodigua tous les ſoins que peut imaginer la ſenſibilité du cœur le plus généreux. J'avois déja dix ans que je ne pouvois encore ni marcher, ni me ſoutenir, & quand les forces me furent venues avec l'âge de puberté, je me trouvai pauvre & ſans appui. Que devenir ? Je n'avois point d'oncles, mes couſins n'etoient plus, & toute ma parenté ruinée ne me montroit que des eſpérances eloignées. Dans un âge qui alloit décider de toute ma vie, j'etois iſolé, pauvre & réduit à moi ſeul. Pour comble de déſolation, ma grand-mere qui avoit eté infirme dès ſa premiere enfance, le devenoit davantage de jour en jour. Il falloit lui rendre des ſoins, & me tenir ſans ceſſe à ſon chevet. La

bienfaisance de mon Souverain vint à mon ſecours, Votre Majeſté me fit *Tſin-hou.* Les regards du *Tai-cheou* ſe tournerent vers moi; on me tint compte de ma Piété Filiale, & j'obtins le dégré de Maître-ès-Arts : mais n'ayant pas de quoi pourſuivre mes etudes, je ſortis de la carriere où j'etois entré. La bienfaiſance de mon Souverain vint encore à mon ſecours, & je fus décoré ſucceſſivement par Votre Majeſté, des grands emplois de *Lan-tchong* & de *Si-ma.* Le dernier etoit à tous egards ſi au-deſſus de ma baſſeſſe & de mon peu de talent, il me mettoit ſi près de la perſonne auguſte du Prince héritier, que le ſacrifice même de ma vie ne ſuffiroit pas pour acquitter ma reconnoiſſance. Votre humble ſujet, Seigneur, a préſenté un placet pour demander la permiſſion de ſe retirer. Votre Majeſté n'y a répondu qu'en me reprochant mon peu d'affection & de zele pour ſon ſervice. Mes ſupérieurs me preſſent de me déſiſter de ma demande, leurs vives inſtances m'accablent & me mettent dans un etat violent. D'un côté, je brûle du deſir de ſignaler mon dévouement & mon zele pour Votre Majeſté; d'un autre côté, les infirmités de ma grand-mere *Lieou* allant toujours en s'augmentant, mon cœur ne peut ſe refuſer à ce qu'elles exigent de moi. Il m'eſt egalement impoſſible d'avancer ou de reculer. Si la Piété Filiale, Seigneur, qui dirige tous les mouvemens de votre ſceptre, a attendri le cœur paternel de Votre Majeſté ſur les beſoins des vieillards, & leur a procuré une douce ſubſiſtance, combien plus ne doit-Elle pas s'attendrir ſur l'abandon, la vieilleſſe & les infirmités de ma ſeconde mere? Votre ſujet n'eſt rien à aucun egard aux yeux de Votre Majeſté. Mais s'il a ſignalé ſon zele, s'il a fait eclater ſa fidélité, s'il a rempli avec ſuccès les emplois qui lui ont eté confiés, ce n'eſt ni l'ambition ni la cupidité qui animoient ſes efforts. Ma retraite me laiſſera dans l'obſcurité où m'avoient trouvé les bienfaits de Votre Majeſté; & je ſens

trop combien les charges dont j'ai eté décoré etoient au-dessus de moi pour songer à me faire un nom en les quittant. Si votre sujet, Seigneur, demande à se retirer, c'est que la vieillesse de *Lieou* l'approche de plus en plus du tombeau; sa vie ne tient plus qu'à un souffle, elle peut s'eteindre à chaque instant, & le matin n'en répond plus pour le soir. Votre sujet, Seigneur, n'eût pas vécu jusqu'à présent sans les tendres soins de cette mere, elle ne sauroit vivre encore quelques années sans les soins filials de votre sujet. La vie de la grand-mere & du petit-fils sont liées l'une & à l'autre, & leur mutuel appui. Votre sujet *Mi* a maintenant quarante-six ans. Sa grand-mere *Lieou* en a quatre-vingt-seize. Son zele a eté occupé bien des années du service de Votre Majesté; sa reconnoissance n'en peut plus donner que bien peu à cette mere si chere. Hélas! quel desir peut être plus légitime & plus cher à mon cœur que de soigner ma seconde mere, dans le peu de jours qui lui restent encore à vivre? Son abandon, Seigneur, & ma pauvreté sont connus de tous ceux qui nous connoissent, vos Mandarins des deux provinces en sont instruits, le ciel & la terre les voient. Qu'il plaise à Votre Majesté de s'en faire rendre compte. La candeur des vues de son fidele sujet lui fait espérer qu'Elle accordera à son humble supplique cette grace signalée qui mettra le comble aux bienfaits de Votre Majesté & à ma reconnoissance. Votre sujet, Seigneur, se prosterne aux pieds de votre trône, & vous présente avec le respect le plus profond & la vénération la plus intime, cet humble placet. *L'Empereur appointa ce placet secret de* Li-Mi, *en faisant son éloge, lui accorda les revenus de sa charge avec deux esclaves, pour l'aider à servir sa grand-mere. Quand elle fut morte, il fut rappellé à la Cour & elevé aux premiers emplois.*

TESTAMENT du Docteur Yang-tchi, à ses enfans.
Hiun-sou-y-chou, *Liv. II, pag. 14.*

Tout homme doit être décidé & avoir son objet. Qui ne se propose pas d'abord d'être un sage ? Le grand nombre s'egare dans la suite. Si vous ne commencez pas par prendre une résolution fixe & décidée, peu à peu vous ne saurez plus à quoi vous en tenir ; vous donnerez dans toute sorte d'egaremens ; vous deviendrez des insensés, & serez egalement méprisés & haïs des hommes. Appliquez-vous donc de toutes vos forces à affermir dans votre ame la résolution de vivre en sages. Soit que vous entriez en charge ou non, vous serez prisés & estimés de vos concitoyens. Je vous le demande avant tout, prenez décidément votre parti.

Qui dit le cœur, dit le grand maître dont dépend toute la vie. Il est dans l'homme ce qu'est la source pour le ruisseau, la fleur pour le fruit. Rien de plus capital que d'empêcher qu'il ne se corrompe. Si le cœur conserve la loi du *Tien* & la justice, tout ce que l'on fait est bien, & l'on s'approche de la sagesse. Si le cœur est subjugué par les convoitises des sens & de l'amour-propre, on a beau se proposer de bien faire, on finit mal ce qu'on avoit le mieux commencé, & quelque effort qu'on fasse pour paroître homme de bien, on ne tarde pas à être connu & pénétré. L'arbre seche, quand la racine est attaquée. Veillez donc à la garde de votre cœur.

Ce sont nos pensées qui guident notre cœur. Vous vient-il quelque pensée, soit dans la solitude, soit dans le silence de la nuit, examinez si elle est bonne ou mauvaise. Si elle est bonne, faites-la passer dans votre conduite ; si elle est mauvaise, hâtez-vous de l'etouffer. Avant d'entreprendre une chose, voyez si elle s'accorde avec la loi du *Tien*, ou si elle lui est contraire. Dans le premier cas, faites-la avec confiance ; dans

le second, ne vous-y résolvez jamais, quoi qu'il en puisse arriver. Rien au monde ne doit détourner votre cœur de la vérité, de l'epaisseur d'un cheveu. Le *Tien* suprême vous favorisera, & les Esprits vous seront propices. Si vous vous mettez au-dessus de votre conscience, elle se vengera par ses remords: le Ciel & la Terre, ainsi que les Esprits, seront contre vous.

Vous avez commencé vos etudes: soit que vous obteniez le dégré de Bachelier ou celui de Docteur, souvenez-vous du chemin bien plus laborieux par lequel j'y suis parvenu. Il n'y a *point d'inconvénient* à *ne point* entrer dans les charges. Si vous devenez Mandarins, il faut *essentiellement* avoir une probité intacte, une fidélité inébranlable, un grand zele pour le bien public, & la droiture du cœur d'un enfant. Si vous changiez de conduite & de sentimens selon les circonstances, si vos bonnes résolutions se refroidissent & se démentent, le public dira en se moquant de vous, que vous êtes les fils etourdis d'un pere irréprochable.

Votre mere est une ame droite, son cœur n'a aucune pente. Appliquez-vous à l'envi à lui témoigner votre Piété Filiale, & entrez sans cesse l'un & l'autre dans toutes *ses vues*. On *ne peut* pas dire qu'*elle* a une *prédilection* marquée pour celui-ci, & *chérit bien* moins l'autre; qu'elle est ouvertement plus affectionnée à cette bru, & très-indifférente pour celle-là. Si vous lui causiez jamais le moindre chagrin, vous n'auriez aucune etincelle de Piété Filiale. Le *Tien* vous en puniroit, & moi je serois au-bas des neuf sources, que je la vengerois, si je pouvois.

Vous êtes fils tous les deux d'une même mere. Vivez ensemble jusqu'à votre derniere vieillesse sans songer jamais à vous faire chacun un héritage à part. C'est le seul moyen de prévenir toutes les viles & misérables disputes d'intérêt. La vie est exposée à une infinité de méprises & de mal-entendus:

n'allez pas vous en faire un sujet ni de querelle, ni de colere. *Ing-ki* est trop vif. *Ing-ouei* connoît dès l'enfance le naturel de son cadet; je lui demande de ne pas s'irriter des vivacités de son cadet, & de les lui passer. Et vous *Ing-ki*, respectez votre aîné à l'egal de moi; soyez là-dessus d'une attention infinie. S'il vouloit se fâcher contre vous, mettez-vous à genoux devant lui sans hésiter, & lui faites des excuses pour l'appaiser. Au cas que sa colere fût vive & durable, ayez recours à ses amis pour l'appaiser. Ses travers ne peuvent jamais être pour vous une raison de ne pas lui céder & lui déférer en tout.

L'epouse de *Ing-ouei* est fille d'un Lettré, celle de *Ing-ki* d'un Mandarin. Voilà l'embarras: *Ing-ouei* faites-vous un soin de persuader à votre femme d'aimer sa belle-sœur comme une sœur cadette. Et vous *Ing-ki*, exhortez bien la vôtre à respecter l'epouse de votre frere comme une sœur aînée. Sa naissance ne lui donne aucun droit de hausser le ton. Toute négligence à cet egard feroit soupçonner ses sentimens. Il n'y a qu'un pas du moindre soupçon de mépris à la haine. *Ing-ki*, si vous voulez bien instruire votre epouse à respecter sa belle-sœur, ne souffrez jamais qu'elle porte des habits magnifiques. Sa belle-sœur pourroit peut-être n'en rien témoigner, mais sa patience seroit trop exposée, & en viendroit peut-être à rougir de sa famille. Quand on fera des habits selon les quatre saisons de l'année, que les robes de vos deux epouses soient semblables de tout point, & qu'elles ne sortent jamais qu'aussi bien vêtues l'une que l'autre. Donnez l'exemple, & soyez habillés l'un comme l'autre. Si vous preniez vos repas chacun dans son appartement avec son epouse, vous vous en aimeriez moins avant qu'il fût peu.

En cas qu'il s'eleve quelque grand différend entre vous deux, invitez vos parens à vous ecouter, & priez-les de tout terminer

à l'amiable. Souvenez-vous qu'il ne faut recourir au Mandarin en aucun cas. Si un de vous s'adressoit à lui, que l'autre lui porte ce papier pour convaincre son frere d'avoir violé un des devoirs les plus sacrés de la Piété Filiale. Le Mandarin ne manquera pas de le faire rentrer dans son devoir. Et moi, je prie ici le Magistrat respectable à qui il sera remis, de vouloir bien avoir egard aux peines que je me suis données pour instruire mes deux fils, & de les exhorter en tant de manieres, qu'il réussisse à les réconcilier & remettre bien ensemble. Si l'ame des morts peut faire quelque chose pour les vivans, qu'il soit assuré de ma reconnoissance.

Vos quatre cousins-germains sont tous des gens instruits. Quoiqu'ils en aient usé avec froideur à mon egard, cela ne vous regarde pas. *Quand la fortune rit, c'est votre homme*, dit le proverbe; *quand elle boude, c'est l'homme de la famille.* Appliquez-vous l'un & l'autre à leur témoigner votre respect & votre déférence. Il y a encore des biens de famille dont le partage n'est pas fini. S'ils cherchent avidement leur avantage, cédez de vos droits; & quoi qu'il arrive, ne plaidez point. Tout procès ouvre la bouche à la médisance, & livre une famille au public.

Vous êtes encore jeunes l'un & l'autre. Je crains que des gens adroits ne vous séduisent, soit en vous invitant à des festins, soit en vous engageant à jouer, soit en vous offrant des présens, ou même en vous montrant de belles femmes. Vous tomberez dans leurs pieges & serez leur dupe, si vous ne les fuyez de loin. Encore, s'ils ne vous apprenoient qu'à dissiper tout votre bien, mais ils vous pervertiroient au point de n'être plus des hommes. En cas que ces pestes de la société viennent à vous, souvenez-vous de mes avertissemens, & tournez-leur le dos. Qui flatte les passions, a toujours de mauvais desseins. Choisissez pour amis des gens d'honneur & de

probité, qui aiment les sciences, la patrie & les hommes; plus vous aurez de confiance en eux, plus ils parleront à cœur ouvert; plus vous vivrez avec eux dans une grande intimité, plus ils vous feront trouver de facilités pour devenir tels que je vous souhaite.

Mettez vos lectures à profit, sur-tout pour cultiver votre ame. Ne manquez jamais à vous dire, en voyant quelque belle action, il faudra faire de même en pareille circonstance; & quand vous en trouvez dont la malice & la noirceur vous révoltent, profitez de cette *impression utile pour vous affermir* dans le *bien*. Ouvrez votre ame toute entiere au respect & à l'estime que vous inspireront les hauts faits des grands hommes, & ayez le courage de méditer les moyens de les egaler. Vous en retirerez au moins le précieux avantage de vous faire justice, & d'être armé de réflexions contre la séduction des succès eblouissans de quelques scélérats. Votre cœur se remplira de sagesse, s'affectionnera à la vertu, s'ancrera dans le bien, & ses penchans vous donneront de grandes avances pour prendre en tout le bon parti. Vous n'aurez presque qu'à les suivre pour devenir un grand homme.

Ne vous y méprenez pas, *il faut* & beaucoup apprendre & s'exercer long-tems pour devenir un vrai Lettré. Ce *n'est pas assez* de posséder par une lecture réfléchie les livres classiques & les *King*, les anciennes pieces d'eloquence & les bons ouvrages de littérature, les mémoires présentés aux Empereurs & leurs plus célebres ordonnances; il faut les relire sans cesse & se rendre compte de ses lectures le pinceau à *la main*, ou même s'exercer à les imiter. Ne perdez pas un moment à lire les Poëtes, ou ce qui seroit bien pis, à *faire* vous-même des vers. Attachez-vous à l'etude des *King;* mais ne l'entreprenez *pas* sans le secours d'un maître. Essayer de s'en passer, c'est donner des bornes à son application, s'exposer à une infinité de méprises

&

& egarer ses pensées dans le cahos de mille incertitudes. Ce seroit risquer le succès de vos etudes, que d'en prendre un sans choix, que de craindre d'en changer après avoir mal rencontré, ou même que de regarder à la dépense pour avoir le meilleur. Par la même raison, préférez la société des gens d'un sens droit & profond à celle de ceux qui n'ont que de la science ou de l'esprit. Autant on gagne à converser avec ceux qui pensent d'après eux-mêmes, raisonnent juste, & voient le vrai sans cligner l'œil, autant on perd avec ces esprits *superficiels qui glissent sur la surface* des choses, ne sont occupés, comme le papillon, qu'à déployer leurs aîles, parlent de tout comme les crieurs d'encan, & ne savent rien apprécier.

Quant à vôtre domestique, ce que je vous recommande avant tout, c'est que la séparation des appartemens intérieurs & extérieurs soit conservée en tout temps avec la plus scrupuleuse exactitude. Les filles, passés dix ans, ne doivent plus sortir de l'intérieur, ni les garçons y pénétrer. J'approuverois beaucoup que vous en resserrassiez l'entrée même pour nos plus proches parentes. Le *moindre inconvénient qui résulte d'un flux eternel de visites, c'est* de donner occasion à des confidences & des *plaintes*, des médisances & des rapports qui finissent toujours par des tracasseries & brouillent tout un ménage. Veillez encore de plus près sur ces femmes qui ne prolongent leur séjour & leurs visites que pour nouer des intrigues ou favoriser des ventes secrettes & des vols. Mon exemple doit être votre regle. C'est à vous à veiller à ce que les murs d'enceinte soient d'une juste hauteur. Garnissez-en le sommet d'epines, & pour peu qu'elles soient dérangées, sachez pourquoi. Si le mur venoit à s'ebranler en quelque endroit & que la saison ne permît pas de le réparer, hâtez-vous de le fermer avec des nattes. Il faut prévenir de loin les désordres & les

vols dont ces sortes d'accidens sont la cause ou l'occasion. Ayez un magasin pour vos provisions générales en vin, en fruits, en viandes salées, en huile, & un grenier pour le riz & les légumes. Celui qui aura soin du gouvernement de sa maison en gardera les rôles & les clefs. Si vous m'en croyez, vos habillemens seront simples, vos appartemens peu ornés, & votre table frugale. Que la richesse des habits que vous verrez porter à d'autres ne vous donne pas dans les yeux. Il faut être vêtu selon son etat, & rien de plus. Voir une belle maison & en bâtir une *semblable*, *voir* des meubles précieux & en acheter de pareils, est le vrai moyen de vous ruiner. Vous ne tiendrez long-temps aux dépenses néceſſaires & de convenance que par une sage economie. Si vous songez à faire des acquisitions pour augmenter l'héritage de vos enfans, ne le risquez jamais sur des emprunts. Les plus modiques intérêts les doublent peu-à-peu, & ruinent rapidement une maison. Ce point est capital, ne l'oubliez jamais. Je vous laisse quatre cens arpens de bonnes terres, ils doivent suffire pour vous deux. La soif des richesses est toujours fatale. On achete les possessions qu'on trouve à sa bienséance, on les etend immensément, les dépenses & les charges augmentent plus que les revenus, & on s'expose à bien des malheurs, sans parler des mauvaises affaires qu'on a à craindre de la part des Mandarins.

Quant à la maniere de vous comporter dans la société, je vous recommande sur-tout beaucoup de probité, de modestie & de complaisance. Quand vous travaillez avec quelqu'un, prenez pour vous la part la plus pénible. Quand vous êtes invités à un grand festin, détournez vos yeux de dessus les bons morceaux. Cédez le plus beau chemin à ceux avec qui vous marchez, & la meilleure place à ceux avec qui vous êtes couché. J'aime mieux faire une *politesse*, avoir de la déférence,

témoigner des egards, que les recevoir; perdre du mien, que gagner sur les autres, & souffrir cent bouffées de mauvaise humeur, que de m'en permettre une. Si l'on me rend service, je m'en souviens toute la vie avec reconnoissance; si l'on m'offense, je l'oublie dans le moment. Je raconte avec effusion de cœur le bien que je vois faire, & je n'ai ni langue, ni mémoire pour le mal que j'entends. Si l'on vous dit un tel vous a rendu service, répondez: Cela est d'autant plus généreux de sa part que je n'ai jamais eu occasion de rien faire pour lui. Cela reviendra à votre bienfaiteur qui en sera encore plus disposé à vous obliger. Si l'on vous avertit que tel ou tel est fâché contre vous & débite bien des bruits sur votre compte, répondez sans hésiter: Nous avons toujours fort bien vécu ensemble, je ne puis croire qu'il voulût me mortifier ni m'offenser. Le voulût-il en effet? votre réponse arrivera jusqu'à lui, & sa haine tombera d'elle-même. Redoublez d'attentions & d'egards pour ceux qui paroissent vous dédaigner; ne vous laissez aller jamais à aucune pensée de suffisance ni d'aversion, sous prétexte qu'on ne vous vaut pas; & lors même que vous ne pouvez pas décemment vous abaisser à certains egards, evitez avec un soin infini tout ce qui marque le plus petit mépris. Ce n'est qu'à la longue que vous verrez combien cette conduite est utile & sage dans le commerce de la vie. Elle vous epargnera sûrement bien des méprises, bien des fautes, bien des chagrins, & assurera la tranquillité de toute votre maison.

Nous sommes quatre enfans du même pere & de la même mere: votre oncle, vos deux tantes & moi. Votre oncle a quatre fils fort aimables: ils sont tous riches & en bon chemin. Vous pouvez être tranquille sur leur compte. Il n'en est pas ainsi de mes sœurs; elles sont l'une & l'autre très à l'etroit. Je vous recommande d'en prendre soin, & de les respecter à l'egal de moi. Usez-en de la même façon envers vos deux autres

tantes. Pour nos autres parens, s'ils ont de la peine à se soutenir, s'ils ne sont pas en etat de faire face aux frais des funérailles, ou de tenir aux dépenses des mariages, j'exige que vous vous fassiez un devoir de les aider autant que vous le permettra l'etat de vos affaires. N'oubliez jamais qu'ils sortent de la même souche que vous; que ce qui vous déplaira ou vous offensera dans leurs procédés, n'entame jamais vos sentimens.

Notre maison a ses usages vis-à-vis de celles de vos maîtres d'etude & du mien; suivez-les fidélement dans la maniere de prendre part à leurs cérémonies du bonnet viril, du mariage, des enterremens. Si quelque circonstance vous embarrassoit, consultez des gens sages; mais que rien ne vous oblige jamais à adopter les maximes d'ingratitude qui prévalent dans notre siecle. Vos fils même & vos petits-fils doivent participer à tous les sentimens de votre reconnoissance.

Votre sœur cadette est née de la même mere que vous. Si elle est un jour plus riche & plus à son aise, elle n'aura plus besoin de vous; mais si elle se trouvoit plus à l'etroit, prévenez ses demandes, secourez-la, & lui donnez bonnement tout ce que demandera sa situation. Si votre mere veut lui faire quelque présent, ne vous emancipez jamais, ni l'un ni l'autre, jusqu'à essayer de l'en empêcher. Ce ne seroit pas seulement abjurer l'amour fraternel que d'oser quelque chose à cet egard, ce seroit encore plonger le poignard dans le sein d'une mere, renoncer à tout sentiment d'honneur, & fouler aux pieds la Piété Filiale. Souvenez-vous-en bien: souvenez-vous-en bien.

Yang-ing-tchi est crû sous mes yeux & comme entre mes bras. Vous lui donnerez dans la suite cinquante arpens de terre, & un logement honnête avec ses appartemens à côté de notre sépulture, mais dans le cas seulement qu'il vous contente par sa

probité & fidélité. S'il cherchoit à se donner un patrimoine en faisant sa main, vous ne lui devez plus rien, & je vous déclare quittes envers lui. Dans le cas au contraire où il continueroit à se bien comporter, vous ajouterez en don perpétuel une vingtaine d'arpens de terre & une petite maison. Mais aussi, s'il trompoit mes espérances jusqu'à vous donner de l'embarras, ce seroit un signe qu'il songe à s'en retourner. Délibérez-en avec votre beau-pere, & contenez-le dans le devoir. User d'une molle indulgence en pareil cas, ce seroit enhardir vos autres domestiques à vous manquer, & vous auriez trop de peine à gouverner votre maison. *Fou-cheou-eulh*, *Hia-cheou-eulh*, *Yang-cheou-eulh* m'ont suivi & servi tous les trois au palais bien des années. Il faudra leur donner à chacun vingt arpens de terre, & une petite maison dans les environs de notre sépulture. Mais ce ne sera que pour en jouir; vous ne leur permettrez pas de les céder à d'autres, ni de les aliéner.

J'ai ecrit moi-même ces courtes instructions, & j'ai eu l'attention d'y faire entrer ce qu'il vous importe le plus de savoir pour vous bien comporter dans le monde. Montrez à votre mere ce dernier gage de la tendresse d'un pere, & puis déposez le, couvert de son enveloppe, au pied de ma tablette. Le premier & le quinze de chaque lune vous assemblerez toute votre famille, & en ferez une lecture publique après les cérémonies aux ancêtres. Je vous demande & ordonne de n'y manquer jamais, même pour les affaires les plus importantes.

Les Chinois sont grands faiseurs de testamens, & on ne sauroit les en blâmer, en voyant le bon effet qu'ils ont. Un fils se doit à soi-même de respecter toute sa vie les dernieres volontés & instructions de son pere; & un pere s'applique à ne faire entrer

dans son testament que ce qu'il croit plus propre à guider ses enfans, à les sauver de leurs défauts & à les contenir dans le devoir. Empereurs, Princes, Grands, Lettrés, simples citoyens, tous en font & n'y parlent qu'en peres. Nos gens de lettres trouveront peut-être etrange qu'un savant & un homme d'Etat comme le Docteur Yang-tchi, *s'abaisse à un ton si bourgeois dans une piece où il lui etoit si aisé de mettre beaucoup de sel & de philosophie. Mais les testamens Chinois, même ceux des Empereurs, sont tous ecrits dans ce goût. Les peres qui pensent en peres y reconnoîtront leur bon sens; aussi n'est-ce que pour eux que nous avons risqué cette traduction.*

DE L'UNION DU MARI AVEC SA FEMME.

Tchoang-kia-pao, *Liv. I, pag. 21.*

Qui ne fait point cas des grands devoirs de l'homme, ne peut pas vivre en homme. Or, les devoirs du mari & de la femme viennent immédiatement après ceux qu'on a à remplir à l'egard de ses pere & mere & à l'egard de ses aînés & cadets. Il y a dans le monde cependant bien peu de maris qui vivent en bonne intelligence avec leurs femmes, & il y en a beaucoup qui font mal avec elles. A parler en général, la grande & principale cause de ce défaut d'union, c'est que les maris ont peu de lumieres ou de conduite. En conséquence, l'un méprise sa femme à cause de la bassesse de sa naissance, ou de la pauvreté de sa famille; l'autre se prévient & s'indispose contre elle, parce qu'elle est d'une figure peu prévenante & n'a point de beauté; celui-ci n'a que du dédain & de l'aversion pour la sienne, sous prétexte qu'elle a un caractere peu sociable; celui-là dit qu'il n'est aliéné de la sienne que parce qu'elle n'a point d'esprit. Votre femme n'est pas au gré de vos idées: tout est dit; vous ne vivrez point en paix avec elle.

Qu'elle y donne occasion ou non, vous grondez à tout propos, votre front ne se déride jamais, vous n'ouvrez la bouche que pour lui dire des choses dures. Or, dès que vous lui manquez ainsi, & que vous n'avez aucun egard pour elle, il est inévitable qu'elle vous rende la pareille, & quoique logés sous le même toît l'un & l'autre, vos cœurs sont plus eloignés que le ciel de la terre. Le poison pénetre & infecte l'ame toute entiere, l'antipathie se change en aversion, l'aversion devient haine, & vous êtes le fléau ou même le supplice l'un de l'autre. Cependant les loix du mariage qui vous lient si etroitement l'un à l'autre, découlent de la nature même de l'homme: ce sont les premieres & les plus intimes qu'il y ait dans la société humaine. Songez combien on compte de millions d'hommes & de femmes répandus sur la terre. Si vous êtes unis l'un à l'autre par le mariage, si vous êtes son mari, si elle est votre femme, c'est que le *Tien* vous avoit destinés l'un à l'autre avant que vous fussiez nés. Combien de difficultés ont eté successivement surmontées pour préparer, faciliter, accélérer & accomplir ce dessein? Examinez sa vie & la vôtre, & voyez par quel chemin vous êtes venus vous joindre sous un même joug. Songez que votre epouse a quitté son pere & sa mere pour venir vous aider à honorer, aimer & servir les vôtres; qu'elle s'est séparée de ses freres & de ses sœurs pour venir partager votre amitié & vos soins pour les vôtres, qu'elle est comme sortie de sa propre famille & parenté pour entrer dans la vôtre, pour s'unir & se donner irrévocablement à vous. Votre maison est devenue la sienne, son sort est fixé au vôtre, & vous êtes son tout pour toute sa vie. C'est elle qui vous a fait pere des filles & des garçons qui vous font goûter les joies de la paternité; c'est elle à qui vous devez toutes les espérances de ces chers vous-mêmes en qui vous perpétuerez votre nom & votre vie. Ses occupations sont continuelles; elle ne quitte l'aiguille

& le fuseau que pour prendre la navette. Elle est chargée des apprêts des alimens, de la propreté de la maison & de l'entretien des habits. Qui pourroit dire combien tout cela lui coûte de travail & de soucis d'un bout de l'année à l'autre? Hélas! elle espéroit qu'en se donnant à vous, elle auroit en vous un soutien & un appui pour le reste de ses jours. Si votre cœur etoit au niveau du sien, si l'amour conjugal n'en faisoit qu'un des deux, vous & toute votre maison vivriez dans une douce paix que rien ne pourroit troubler ni altérer. Ce n'est plus votre idée: vous n'avez plus ni les sentimens d'un fils, ni le cœur d'un epoux, ni les entrailles d'un pere, depuis que le mépris, le dégoût & l'aversion de votre epouse sont entrés dans votre ame, au grand chagrin de votre pere & de votre mere. Interrogez vous-même votre cœur, & demandez-lui s'il est tranquille.

Vous méprisez votre femme, parce qu'elle est née de parens pauvres & obscurs. Et moi je vous dis, ouvrez les yeux & voyez combien de femmes, accoutumées à suivre les travers & les hauteurs ridicules de leur orgueil, parce que leurs parens sont riches & distingués, prennent occasion de tout pour tourmenter & opprimer leur mari: elles ne veulent ni plier, ni céder, ni obéir sur rien. Quoi que vous en *disiez, il* vaut bien mieux avoir une femme née de parens pauvres & obscurs; elle ne craindra ni travail, ni fatigue, ni peine: au lieu que l'autre seroit dominante, se prévaudroit de ce qu'elle est, & vous tourmenteroit de toutes façons. Vous avez du bien, dites-vous, oui: mais souvenez-vous de *Hong*, de la dynastie des *Song*, qui s'illustra jusqu'à devenir *Sée-kong*. L'Empereur lui offrit en mariage la Princesse *Hou-yang* sa fille; il lui répondit sans hésiter, qu'on ne devoit pas rompre les engagemens contractés dans les jours de sa pauvreté, & il fut fidele à sa fiancée la *Tsao-kiang;* car la Cour n'osa pousser la chose plus loin. Or, si un Ministre d'Etat a renoncé à une alliance qui l'elevoit si

haut,

haut, que ne devez-vous pas faire, vous à qui on ne propose pas une fille d'Empereur, & qui êtes déja marié ? De quel front osez-vous mépriser la pauvreté & l'obscurité de la famille d'une epouse choisie par vos parens, & avec qui vous demeurez depuis bien des années ?

Si vous la dédaignez à cause qu'elle n'a ni beauté, ni agrément ; moi je vous dis, ouvrez les yeux & voyez combien de femmes d'une figure peu revenante, ou même tout-à-fait laides, ont porté le bonheur dans les familles où elles sont entrées. Les Anciens disoient, *Le bonheur est au voisinage de la laideur.* Quant à ces femmes dont la beauté dispute d'eclat & de graces aux plus belles fleurs du printemps, combien y en a-t-il que des amours etrangers, la galanterie & le libertinage ont précipitées dans un honteux avilissement ? Le proverbe l'a dit : *Peu de belles femmes ont une destinée heureuse.* Votre epouse n'est pas belle, dites-vous, mais songez à *Lieou* qui monta au premier rang parmi les Lettrés. La fille qu'il avoit fiancée dans sa jeunesse etoit devenue aveugle, & d'une famille trop pauvre pour oser lui rappeller son engagement. Chercha-t-il des défaites pour retirer les promesses de sa jeunesse ? Ecouta-t-il ceux qui lui alléguoient qu'il n'en comprenoit pas alors la conséquence ? Il ne voulut rien entendre, & dit fermement que si l'on ne lui donnoit pas cette fille qui avoit eu le choix de ses parens, il ne se marieroit point : elle est devenue aveugle, ce n'est pas une raison de lui refuser mon cœur. Il est à elle dès mon enfance, je ne le lui reprendrai pas. Il l'epousa, & vécut avec elle jusques dans un âge très-avancé. Il l'aima avec une tendresse qui ne se démentit jamais, & en eut successivement deux fils qui se sont fait un grand nom. Or, si une aveugle peut faire le bonheur d'un epoux, pourquoi dédaignez-vous votre femme qui n'est pas si disgraciée, vous qui n'êtes pas un *Lieou ?* Quelle

raifon pouvez-vous alléguer de ne la pas aimer, après un mariage de plufieurs années?

Si vous la méprifez parce qu'elle a peu d'efprit & à caufe de fes travers, c'eft que vous ne faites pas attention que les perfonnes du fexe n'etant pas admifes à ouvrir les livres, elles doivent avoir des connoiffances bien bornées; leur naturel s'en fent, leurs travers deviennent plus impatientans, leurs défauts plus groffiers, & leur conduite plus inconféquente. Vous êtes le mari: c'eft à vous à l'inftruire, à la reprendre & à la corriger. Un finge apprend à faire des tours, un chien à obéir à la voix, un rat à fauter dans un cercle & un geai à parler. Que n'apprendra pas votre femme, qui après tout eft un être raifonnable & intelligent? Oferiez-vous dire que toutes les avenues de fon ame font inacceffibles à l'inftruction, & qu'on perdroit fon temps à lui parler? Cela fût-il ainfi, perfonne ne le croira. Je vous dirois encore, vous êtes homme, vivez en homme; vous êtes lié à votre epoufe par le lien facré du mariage, le *Tien* vous l'a deftinée, vos parens vous l'ont choifie & donnée: elle vous eft echue en partage pour être la compagne de toute votre vie; votre plus grand malheur feroit de la prendre en averfion. Ouvrez les yeux, & voyez combien de femmes entendues, fpirituelles & habiles fe diffament avec tout leur efprit, par les fcenes ridicules qu'elles donnent, & fouvent même par les fcandales dont elles ne rougiffent pas. Une femme bornée & timide n'ofe s'emanciper, fe laiffe conduire & remplit modeftement fes devoirs.

Enfin vous êtes mari, penfez ce que c'eft que de l'être en homme de fens & d'honneur avant de vous hafarder à faire un pas en avant. Penfez à quels opprobres, à quelles dérifions, à quel déluge de maux vous vous expoferiez en ecoutant vos dégoûts jufqu'à epoufer une nouvelle femme. Plus vous y

penſerez, plus vous en ſerez effrayé. Car enfin rien de plus commun dans tous les temps que de voir un mari injuſte & infidele envers ſon epouſe, en être cruellement puni. L'un tranſporte à l'epouſe d'un autre l'affection & l'amour qu'il refuſe indignement à la ſienne; l'autre oublie qu'il eſt pere de ſes premiers enfans, & n'a des yeux que pour ſes derniers nés; celui-ci donne ſon cœur à une effrontée & devient l'eſclave de ſa domeſtique; celui-là, ſe prévalant des richeſſes qu'il a amaſſées ou du rang qu'il a obtenu, renonce à l'epouſe de ſa jeuneſſe pour en prendre une dont la famille flatte ſon orgueil; cet autre s'avilit juſqu'à s'abandonner à une comédienne ou à une femme publique, &c. Toutes ces eſpeces de gens ignorent & la dignité de l'homme & la nature du contrat matrimonial. Les cœurs des epoux doivent être l'echo l'un de l'autre; un mari doit à ſon epouſe tous les ſentimens qu'il en exige, & ſon bonheur dépend encore plus de ce qu'il eſt pour elle que de ce qu'elle eſt pour lui. Il a beau vouloir ſe juſtifier à ſoi-même ſes mépris, ſon dedain ou ſes averſions pour ſon epouſe, ſa conſcience lui reproche ſans ménagement tous ſes mauvais procédés, les regards mécontens du public l'inquietent, les ſoupirs de ſes parens le pourſuivent par-tout, les larmes de ſes enfans l'attendriſſent, la conſternation ſilentieuſe de ſon epouſe lui perce le cœur. Tout eſt morne, triſte & gémiſſant autour de lui. Le moyen qu'il puiſſe être tranquille! La plupart diſſipent leur bien en folles dépenſes pour s'etourdir ſur la plaie de leur cœur, & préparent à leur vieilleſſe une pauvreté qui vengera leurs parens de ſes averſions & de ſes mépris pour l'epouſe qu'ils lui avoient choiſie. Vos fautes ne tournaſſent-elles pas en châtiment du mauvais cœur qui vous les a fait commettre, les Eſprits ne vous les pardonneront pas.

Le Tchoung-kia-pao *eſt une Maiſon Ruſtique en quatre volumes, ou plutôt une Bibliotheque de Campagne complette.*

Comme les idées d'ici ont droit d'être différentes des nôtres, ce long Recueil, outre nombre de petits livrets & traités de Morale par où il commence, contient ce qu'il est nécessaire de savoir à la campagne sur l'Agriculture, le Jardinage, les Loix, la Médecine & nombre d'anecdotes, histoires, bons mots, sentences, vers & regles des différens jeux de société. Le compilateur, quoique lettré, y a fait entrer toutes les rêveries des Bonzes.

REGLES DES ASSEMBLÉES DE FAMILLE, *rédigées par* Ouang-mong-ki.

1°. Les deux assemblées de chaque mois seront, l'une le 10, & l'autre le 26. La branche de la famille, chez qui est la salle d'assemblée, aura soin de la faire préparer la veille. Au fond, du côté du nord, on placera une table où on mettra les livres rangés. Dans les deux côtés de la salle, à l'orient & à l'occident, on étendra plusieurs rangs de nattes, sur lesquelles chacun s'assiera, selon son âge & son degré de parenté. Le Président de l'assemblée sera assis sur un fauteuil, derriere la table, ayant devant lui les *Ing-hiang*, pour faire les signaux & imposer silence. Ceux qui doivent porter la parole, ou faire la lecture, seront assis à ses côtés. On choisira pour faire la lecture, de jeunes Maîtres ès-arts qui aient la voie claire & nette. Les livres qu'on lira ordinairement, seront la premiere partie du *Chi-king*, le *Ta-hio*, ou Grande science, le *Siao-hio*, ou Ecole des enfans, le *Hiao-king*, les Loix criminelles & de police, le Recueil des exemples de Piété Filiale, le *Tai-chang-kan-ing*, Providence du Seigneur suprême, *Chang-ngo-kao-pao*, des Récompenses du bien & du mal. On expliquera chaque fois quelque article de la lecture d'après la doctrine du *King*, afin qu'on sache ce qu'il faut faire, & quelques articles des loix, afin qu'on soit instruit de ce qu'on doit eviter. Cette

instruction sera un rayon de lumiere qui eclairera chacun sur sa vie, & lui apprendra à n'en pas faire un sommeil rempli de mensonges & de rêves.

2°. On préparera beaucoup de thé pour l'assemblée, avec quelques plats de collation; mais il n'y paroîtra point de vin (le vin Chinois n'est qu'une bierre). Pendant tout le temps que dureront ou la lecture ou l'instruction, personne ne parlera à son voisin: chacun restera assis modestement, & ecoutera avec atttention. Si quelqu'un a quelque doute à proposer, quelque eclaircissement à demander, quelque question à faire, il attendra que l'assemblée soit rompue, & s'adressera à quelqu'un des anciens. Qui que ce soit qui s'avise de changer de place, ou de parler à un autre à l'oreille, le Président de l'assemblée frappera un coup sur le *Ing-hiang* pour lui imposer silence. A la seconde fois, il frappera trois coups, & le coupable viendra se prosterner devant lui, pour reconnoître sa faute & en demander pardon. C'est par les vertus du sexe que les familles s'elevent & se soutiennent. Les anciens & les modernes ont traité à fond de la pudeur des filles, des devoirs des femmes, & des obligations des meres. On ne manquera pas d'en faire un des sujets d'instruction: & ceux qui auront plus de conception & de mémoire dans chaque ménage, seront chargés d'en répéter le précis à leurs meres, leurs epouses, leurs sœurs & leurs filles. La lecture & l'instruction finies, on traitera des points suivans.

3°. On demandera à l'assemblée si quelqu'un de la parenté à quelque mauvaise affaire, soit dans la famille, soit avec des etrangers. Celui qui sera dans ce cas, exposera naïvement de quoi il s'agit & demandera conseil. Chacun, selon son rang, dira librement ce qu'il en pense, & déduira ses raisons sur le parti qu'il convient de prendre, pour prévenir un procès, & ménager un accommodement. La pluralité des suffrages

indiquera sûrement à quoi il faut s'en tenir : car, comme ce sont les membres d'un même corps, qui sont tous intéressés à la conservation les uns des autres, il n'est pas naturel de penser qu'ils se méprennent sur la façon d'y réussir. On s'informera des bonnes actions qu'auront fait tel ou tel de la famille, on en rendra compte à l'assemblée, & on les couchera sur les registres, pour en conserver le souvenir & exciter les autres à en faire de semblables. Si on a oui dire au contraire, que quelqu'un de la famille ait fait quelque faute, on en parlera de maniere seulement à le faire rentrer en lui-même. Il seroit trop dur de vouloir lui en faire un sujet de confusion devant tout le monde, quand cela n'est pas nécessaire pour l'instruction des autres, ni pour l'amendement du coupable. Mais s'il s'agissoit d'une faute considérable qui eût percé dans le public, l'assemblée prendra des moyens efficaces pour corriger celui qui a fait la faute, & empêcher qu'il n'acheve de se pervertir, par la perte de toute crainte & de toute pudeur.

4°. On examinera où en est chaque maison, par rapport à la taille & aux impôts. Il ne faut pas souffrir que personne s'oublie jusqu'à rester en arriere, & s'exposer par-là à des reproches & à des avanies au Tribunal d'un Mandarin. S'il y a de difficultés ou de calcul, ou de répartition, ou d'arrérages qui occasionnent quelque dispute, le chef de la famille s'en fera rendre compte, éclaircira tout & prononcera une décision à laquelle on s'en tiendra, de maniere qu'on paie sur le champ ce qui etoit contesté. Il est essentiel que toute la famille soit intacte sur l'article des impôts, & passe pour une des plus diligentes & des plus exactes à les payer. Les familles vertueuses sont le soutien de l'Empire, & les fils vertueux le soutien des familles. On jette les yeux sur eux pour recueillir les impôts. Il arrive quelquefois que sous de vains prétextes l'argent de

l'État est détourné de sa destination par des personnes sans conduite, ce qui déshonore toute une famille. Si pareille chose arrivoit, il faudroit que le chef de la famille fût le premier à les accuser pour en prévenir les suites & arrêter le mauvais exemple. Quant à ceux que les mauvaises années, les accidens, leur peu de bien mettent hors d'etat de payer leurs impôts & exposent par-là à bien des malheurs, on ne persuadera jamais à personne que ceux de leurs parens qui sont en etat de leur faire ou des dons ou du moins des avances, ne le doivent pas au sang qui coule dans leurs veines.

5°. On examinera si quelqu'un de la famille a quelque procès. Si c'etoit un procès entre des freres, des oncles & des neveux ou d'autres parens, le chef de la famille en délibérera avec les chefs de chaque branche, & ils décideront de maniere que la chose ne soit pas portée au Mandarin. Cet article est essentiel. Si le procès etoit avec des etrangers, les anciens s'en feront instruire en détail, & soit qu'il s'agisse de mariage, de terres, ou de querelles, ils parleront, & feront parler aux parens & amis de la partie adverse pour négocier un accommodement & terminer les choses à l'amiable, & ne balanceront pas à promettre des réparations, des dédommagemens à la partie qui se croit lézée, & à aller se désister de toute poursuite pardevant le Mandarin. Y mettre du sien & faire plus qu'on ne doit pour prévenir ou arrêter un procès, n'est une stupide bonhommie que pour ceux qui ne connoissent pas le prix & les avantages de la paix & de la bonne union avec ses concitoyens. L'amour seul de leur repos & de leur tranquillité persuade à ceux qui se piquent de philosophie, de mépriser les injures & de se désister de leurs droits. Combien plus une famille honorable doit-elle le faire pour conserver l'estime publique & ne pas exposer la gloire de ses ancêtres à la flétrissure & aux avanies des procès!

6°. On examinera s'il y a dans la famille des vieillards, des veuves, des orphelins & des malades qui aient besoin d'être secourus. Le *Chou-king* raconte que *Ouen-ouang* environnoit sans cesse les vieillards, les veuves & les orphelins, des prodigalités de sa compassion & de sa bienfaisance. Le gouvernement a pris son exemple pour regle. Or, si l'Etat est si sensible aux maux de la multitude & se fait un devoir de les soulager, que ne doivent pas faire des parens pour leurs parens ? A la honte de notre siecle, on voit des gens qui sont logés magnifiquement, vêtus richement, nourris délicatement, qui donnent des repas aux parens de leurs femmes, à leurs amis, à leurs voisins, & se piquent de les obliger en toute rencontre, sans regarder à la dépense, & qui foulent aux pieds leurs ancêtres jusqu'à afficher une profonde ignorance & un oubli continuel des veuves & des pauvres de leur famille. Un animal qui les amuse, un arbre qui leur plaît, un meuble qui est à leur gré, les intéresse & les occupe plus qu'eux. Leur misere, leur indigence, leurs souffrances les repoussent à une distance infinie d'eux. Viennent-ils à mourir faute de secours, ces ames de fer & d'acier viennent arroser leur cercueil des larmes d'une etiquette de parade. Pour prévenir les crimes & les opprobres d'une dureté de cœur si horrible, on s'informera en détail de la situation de tous les particuliers qui peuvent être dans le besoin, & on prendra des arrangemens pour que chacun contribue à les soulager, de maniere qu'on pourvoie à la subsistance de ceux qui n'ont pas de quoi vivre, & qu'on assure des secours & des remedes aux malades. La bienfaisance est moins une commisération qu'une justice entre les descendans d'un même pere & les membres d'une même famille.

7°. Quand on aura fait la lecture, fini l'instruction & terminé toutes les affaires de la famille, l'on aura rempli la fin de l'assemblée. S'il reste encore du temps & qu'on ne veuille pas se

séparer,

séparer, on pourra faire chanter des vers aux enfans, leur apprendre le cérémonial & les exercer en présence de tout le monde pour les enhardir & leur en faciliter l'usage. Quoi qu'il arrive, il doit être absolument défendu & interdit dans ces assemblées de parler jamais de revenans, de songes, de sorciers & de tout ce qui n'est que fables & mensonges. Il est vil de parler des riches pour les critiquer, des pauvres pour s'en moquer, & plus vil encore, de s'entretenir de bonne chere, de galanterie & d'aventures galantes. Ces sortes de propos ne sont pas même pardonnables au plus vil peuple des halles. Quant aux discours qui roulent sur le Palais, sur les affaires d'Etat, sur les projets de la Cour & la conduite des gens en place, les anciens disoient: *Qui regarde un jour entier les escaliers du palais, en a mal au cœur pendant trois ans.* Ils disoient aussi, *le sage s'intéresse de cœur à la chose publique, & dédaigne d'ouir ce qu'on en dit.* Tous les discours qui roulent sur la conduite des hommes publics, sur les affaires de famille & les scenes de l'appartement des femmes, sont des discours funestes. Chacun se fera une loi de s'en abstenir. Si quelqu'un s'oublioit à cet egard, le fait vérifié, on lui interdira pour toujours l'entrée des assemblées.

Les assemblées pour lesquelles le Docteur *Ouang* a fait ces regles de famille, remontent en Chine jusqu'à la plus haute antiquité, à ce qu'on dit, & avoient été imaginées lors des troubles de l'Empire, sous les anciens *Tcheou*, pour conserver l'ancienne doctrine, & aviser aux moyens de se maintenir dans son etat. Ces assemblées ont toujours eté conservées depuis, & se sont maintenues jusqu'aujourd'hui. Mais si on en excepte des temps passagers de faveur de Piété Filiale & quelques endroits où les habitans d'un village ou d'un canton descendoient tous des mêmes ancêtres, il ne paroît pas qu'elles aient eu lieu hors les

temps de faire les cérémonies aux ancêtres, ou les circonſtances d'affaires qui demandoient une délibération commune. Les aſſemblées d'inſtruction qu'on a ordonnées aux peuples ſous preſque toutes les dynaſties, donnerent probablement idée à notre Docteur de multiplier celles de famille, pour en multiplier les avantages. Il n'y a point aujourd'hui de regle ni de coutume générale ſur ce point. Selon que les chefs des familles nombreuſes ont plus d'intelligence & de crédit, ils reglent à cet egard ce qui eſt le plus convenable; mais il n'y a aujourd'hui rien de fixe; parce que tout eſt libre & *qu'une génération ne reſſemble* guere à l'autre, même dans la même famille. Il y a pourtant trois choſes à cet egard qui méritent l'attention des ſages. 1°. Les chefs des familles ont plus de crédit ici que dans bien d'autres pays, & quand ils s'oppoſent à quelque choſe, il eſt difficile de paſſer outre. Auſſi leur rend-on plus d'honneurs; & quoique l'on ſoit bien déterminé à ne pas ſuivre leur avis, on ſe taira & ne ſe permettra pas un mot pour les contredire, à moins qu'on ne fût d'un âge à-peu-près egal au leur. 2°. Les chefs des familles ſont en droit de mander quiconque ſe comporte mal & de l'admonêter, ou même d'aſſembler la famille & de le dénoncer pour l'obliger à ſe corriger, ſous peine de le dénoncer au Mandarin. Cette menace de dénonciation eſt une néceſſité, parce que ſi on ne la fait pas, & que le coupable ſoit accuſé par des etrangers, le chef & toute la famille ſont en faute & puniſſables en certains cas; au lieu que quand ils l'ont dénoncé les premiers, ils ſont exempts de reproche. 3°. Les Tartares ont adopté les chefs de familles, & on a leurs noms dans la banniere où eſt leur famille. S'il y ſurvient quelque affaire, ce ſont eux qu'on mande, & à moins qu'ils ne prouvent qu'ils ont dénoncé le coupable au Mandarin comme indocile & n'ecoutant pas leurs repréſentations, ils partagent ſa faute & ſa punition.

A la ſuite des regles pour les aſſemblées de famille, nous

trouvons dans le même livre les regles de parenté, dont nous nous bornerons à donner les titres des Chapitres.

1°. Du respect qu'il faut avoir pour les anciens, & de l'obéissance qu'on leur doit. 2°. De la communauté de sépulture, & de ce qui doit s'observer soit pour son entretien, soit pour l'arrangement & la forme des tombeaux. 3°. Des registres de famille pour fixer juridiquement les préséances & le dégré de descendance de chacun. 4°. Des noms qu'on doit ajouter pour distinguer les branches, & de la maniere dont chacun doit *compeller* ses anciens, ses egaux, ses inférieurs, soit dans la famille, soit avec les etrangers. 5°. De la paix & bonne union qui doit régner entre tous, & de ce que chacun doit y mettre du sien. 6°. De la salle des ancêtres, & des cérémonies qu'il faut y faire. 7°. De l'appartement des femmes, & de ce qu'il faut faire pour y conserver l'amour du travail, la concorde & l'innocence. 8°. De l'education qu'on doit donner aux enfans. 9°. De la maniere dont on en doit user avec les voisins & concitoyens. 10°. Du soin que chacun doit avoir de se distinguer dans sa profession soit qu'on soit lettré, cultivateur, artisan ou marchand. 11°. Des secours qu'on doit se donner mutuellement pour porter le fardeau des impôts. 12°. De la fuite des affaires, querelles & toute espece de procès. 13°. De l'economie & fuite de tout ce qui sent le luxe. 14°. De la fidélité à se conformer aux loix & défenses du gouvernement. 15°. De la fuite des fausses doctrines, superstitions, divinations, &c. 16°. Des quatre grands *Li*, le bonnet viril, le mariage, les funérailles & les cérémonies aux morts.

ARTICLE I. D'UNE DÉCLARATION

De Kang-hi, *de l'an 1663.*

QU'EST-CE que *Hiao-chun ?* son pere & sa mere ? Toutes les distinctions de noble & de roturier, de riche & de pauvre disparoissent lorsqu'on remonte au commencement de la vie : tout le monde l'a egalement reçue de son pere & de sa mere. Interrogez vos souvenirs, & dites-moi où vous etiez avant que votre pere & votre mere vous eussent donné le jour. Songez qu'il y a eu un temps, où votre sang couloit dans leurs veines, où votre corps etoit le leur & où vous n'existiez que par eux, & puis séparez-vous d'eux, si vous l'osez. Mais que dis-je ? Songez à ces dix mois d'inquiétudes, de précautions, de gênes, de douleur pendant lesquels votre mere vous a porté dans son sein : elle se refusoit mille douceurs & s'assujettissoit à mille contraintes de peur de vous nuire. Quand vous fûtes né, que de sollicitudes ! que de soins ! que de précautions occupoient sa tendresse ! Cette tendresse s'est-elle jamais démentie ? s'est-elle jamais trompée sur vos besoins ? Elle devinoit que vous aviez froid, & vous rechauffoit : elle sentoit que vous aviez faim, & vous alaitoit. Hélas ! quand vous etiez malade, loin de se plaindre des peines que vous lui causiez, elle etoit inconsolable de vos douleurs, & ne craignoit que de ne pouvoir pas les soulager, ou de s'y prendre mal pour y réussir. Elle auroit voulu vous sauver la vie aux dépens de la sienne. O tendresse ! ô amour de votre pere & de votre mere ! Ils s'ôtoient leurs alimens pour vous les donner ; ils quittoient leurs habits pour vous en couvrir ; ils aimoient mieux mille fois souffrir que d'exposer votre enfance à la plus petite incom-

modité. A proportion que vous avez crû en âge, votre pere & votre mere ont varié leurs soins; ils vous ont donné des maîtres pour vous instruire: ils vous ont choisi un etat: ils ont fait votre mariage, & vous ont mis à même de vivre en homme parmi les hommes & de remplir la carriere de citoyen. Tout leur espoir etoit que vous justifieriez leur tendresse, soutiendriez votre maison & en seriez la gloire. Leur tendresse n'a cessé d'agir que quand elle est devenue impuissante pour vous. Quelle joie pour eux, quand ils vous voient réussir & prospérer! Quelle douleur au contraire; si vous rendiez leurs soins inutiles & si vous dégéneriez de l'education qu'ils vous ont donnée! Sans appui, sans consolation dans le monde, ils ne regarderoient plus la mort que comme la fin de leurs souffrances & le commencement du profond oubli qui effaceroit leur nom de dessus la terre. Je n'ai fait que vous ebaucher le tableau des obligations que vous avez à vos parens. Mais tel qu'il est, ô mon peuple! vous y voyez que votre corps est une portion du leur; la conservation de votre vie, le fruit de leurs soins; votre mérite & vos talens, l'ouvrage de leur education. Vos pensées sont comme la reproduction des leurs, & vos sentimens une effusion de leur cœur dans le vôtre. Quels bienfaits! ils sont comparables à ceux du *Tien* même. Songez maintenant à quoi vous oblige la reconnoissance. Hélas! ils vieillissent de tous les jours que vous vivez. Quelle haine du *Tien* ne vous attireriez-vous pas, si vous ne profitez pas de tous leurs instans pour leur témoigner combien vous êtes touchés & pénétrés de leurs bienfaits. Non, je ne comprends pas l'ingratitude de certains fils dénaturés qui cherchent des raisons, qui alleguent de prétendus devoirs pour se soustraire aux obligations immuables de la Piété Filiale. Ont-ils un cœur? O que de fautes contre la Piété Filiale j'ai à reprocher à mon peuple! Fautes d'avarice: un pere & une mere demandent une bagatelle, & on leur fait essuyer un

refus. Fautes d'indocilité : un pere & une mere commandent une chose, & on allégue des raisons pour leur désobéir. Fautes d'impatience : du même front dont on souffre les injures & les outrages de tant de personnes sans en être emu, on s'emporte, on eclate pour un mot qui a echappé à la vivacité d'un pere & d'une mere. Fautes de mauvais cœur : il est une espece de fils, ou plutôt de monstres, qui ont abjuré la Piété Filiale au point de donner tellement leur affection à une femme & à des enfans, que leur pere & leur mere n'ont plus de place dans leur cœur. Si un de leurs enfans vient à mourir, tout retentit de cris lamentables, & à peine versent-ils quelques larmes à la mort de leur pere ou de leur mere, larmes encore sans douleur & sans affliction. Je rougis de le dire, je ne le dis qu'avec horreur. Si un pere & une mere ont vécu jusqu'à l'âge de quatre-vingts, quatre-vingt-dix ans, ils outragent la nature jusqu'à dire : Il avoit assez vécu, il etoit temps qu'il mourût. Cœur de marbre ! ô ame pêtrie d'ingratitude & de barbarie ! verriez-vous avec cette indifférence, je ne dis pas la mort de votre femme ou d'un enfant, mais la moindre perte dans votre bien ? De tels fils n'ont de l'homme que la figure, & sont pires que les tigres & les léopards. Le ciel ne les eclaire qu'à regret, la terre gémit de les porter, leur vie ne sauroit manquer d'être un tissu de malheurs, elle ne peut finir que par les supplices, & *ils tomberont immanquablement en enfer après leur mort* (*Sée-pie-jou-ti-yu*). Je vous en conjure aujourd'hui, ô mon peuple ! rendez-vous à mes exhortations, & hâtez-vous de rendre vos cœurs à la Piété Filiale, de vous remplir de ses doux sentimens, & de la faire régner sur toute votre ame. La pratique de cette aimable & précieuse vertu n'a rien ni d'amer, ni de difficile, elle se réduit à deux choses : la premiere est de consoler & de réjouir le cœur de vos parents, la seconde de fournir à leurs besoins & de veiller à leur conservation.

Comment consolerez-vous le cœur de vos parens? En vivant en paix dans votre famille, en vous comportant sans cesse en homme d'honneur, & en evitant toutes les mauvaises affaires & tous les procès. Toute votre maison jouira d'une douce tranquillité, & le cœur d'un pere & d'une mere seront dans la joie. Veillez aussi à ce que vos epouses & vos concubines aiment & respectent leur beau-pere & leur belle-mere, inspirez-leur sans cesse d'avoir un air affectueux en leur présence, de prendre un ton de voix modeste & soumis en leur parlant, & d'être attentives à leur rendre tous les soins & tous les services qui dépendent d'elles. Gardez-vous sur-tout, je ne dis pas seulement de croire, mais même d'ecouter les discours de vos femmes lorsqu'elles vous manquent jusqu'à accuser auprès de vous un pere ou une mere. Si vos freres cadets & vos sœurs sont avec vous, que votre tendresse leur exprime celle de votre pere & de votre mere; & les envoyez sans cesse vers eux pour leur rendre des respects & des soins. Chaque jour alors sera un jour de contentement & d'allégresse pour leur vieil âge, & vous aurez rempli le grand devoir de consoler & de réjouir leur cœur.

Comment fournir aux besoins d'un pere & d'une mere, & veiller à leur conservation? C'est à vos facultés & à l'etat de vos affaires à régler votre dépense. Mais aussi il faut prendre sur tout le reste pour présenter à votre pere & à votre mere une nourriture qui leur donne des forces, & leur offrir des vêtemens qui les défendent du froid. Redoublez sans cesse d'attention & de soins sur tout ce qui regarde leur personne: observez fidélement le cérémonial à la nouvelle année: venez vous prosterner devant eux le jour de votre naissance: donnez-leur une fête le jour de la leur: chargez-vous de toutes les affaires qui pourroient leur donner de la peine: invitez un Médecin pour les traiter à la moindre incommodité dont vous vous apper-

cevrez, & ne vous rassûrez sur aucune apparence jusqu'à ce que vous les voyez entiérement guéris.

A tous ces soins pour leur conservation, ajoutez encore des représentations sur les fautes qui pourroient leur echapper, mais représentations si respectueuses, si tendres & si obligeantes, qu'ils vous en sachent gré & soient charmés de réparer leurs torts. S'il arrivoit que bien loin de vous savoir gré de vos représentations, ils s'en offensassent jusqu'à s'emporter, vous dire des choses offensantes, ou même vous maltraiter, qu'il ne vous echappe pas un mot, ni le moindre geste qui puisse irriter leur colere; que votre air au contraire, votre maintien & le ton même de votre voix soient d'une modestie & d'une sérénité qui les appaise. Mais ne les abandonnez pas à leur mauvaise humeur: invitez leur ami ou quelqu'un pour qui ils aient de la considération, à leur parler & à les engager à se faire justice. Enfin quand leur dernier jour sera venu, & que le *Tien* vous les enlevera, donnez carriere à tous les sentimens de votre Piété Filiale, & ne manquez à aucun *Li* dans leurs funérailles: honorez tendrement leur mémoire, & tout le reste de votre vie soyez fideles à venir faire aux pieds de leur tombeau les cérémonies de chaque saison. Tout cela entre dans les devoirs du *Hiao-chun*.

A entendre certains fils de nos jours, ce n'est pas sans raison qu'ils négligent ces grands devoirs. Moi, disent-ils, je ne desirerois rien tant que de témoigner mon respect & mon amour à mon pere & à ma mere, mais comment en avoir le cœur en voyant qu'ils ne m'aiment pas? Malheureux! c'est ce qui augmente votre crime. Quoi! vous êtes forcé de reconnoître que vous leur devez la vie, & vous ne comprenez pas qu'ils ne peuvent être en faute à votre egard, puisque vous leur devez tout & qu'ils ne vous doivent rien. C'est le *Tien* qui fait pousser à son gré une plante au printemps, & la couronne de fleurs; c'est le *Tien* qui la flétrit à son gré en automne & la fait sécher.

Ainsi

Ainsi en est-il de votre pere & de votre mere par rapport à vous. Il dépendoit d'eux de ne pas vous donner la vie, il a dépendu d'eux après de ne prendre aucun soin pour vous la conserver. De quoi pouvez-vous vous plaindre ? Aussi les Anciens disoient-ils, *les peres & meres n'ont jamais de torts vis-à-vis de leurs enfans*. Ne dites donc plus que les vôtres ne vous aiment point ; mais avouez que vous êtes un fils dénaturé, sans sentimens & sans reconnoissance.

Il y a encore une autre sorte de fils dont la stupidité egale le mauvais cœur. Ils savent honorer je ne sais quels esprits, fléchir le genou devant leur *Foé*, dresser des autels dans leur maison à des *Pou-la*, & brûler des odeurs devant le *Tou-ti*, & ils ne savent pas qu'ils ont dans leur maison un vieux pere, une vieille mere qui sont leur *Pou-la* & leur *Tou-ti* vivans. Si vous vouliez ouvrir vos cœurs à la Piété Filiale, l'intelligence suprême qui remplit tout, vous eclaireroit & vous protégeroit d'une maniere tout-à-fait miraculeuse. L'ancien proverbe dit : *Un fils ne connoît ce qu'il doit à son pere & à sa mere que lorsqu'il a des enfans.* Si vous négligez de témoigner votre amour & votre respect à vos peres & meres, vos enfans se formeront sur votre exemple, & refuseront un jour de vous aimer & de vous honorer. Aussi les anciens ont-ils dit : *La Piété Filiale produit la Piété Filiale : un fils dénaturé a des enfans dénaturés.* C'est le premier châtiment de son ingratitude.

Il en est d'autres encore qui ne sont pas moins certains. Songez à ce que vous avez à craindre des loix de l'Empire, je veux bien en choisir quelques articles pour vous en rafraîchir le souvenir. Ecoutez-moi (*L'Empereur cite ici cinq articles des loix criminelles ; mais comme nous en avons rendu compte à l'article des loix, il seroit inutile de les copier une seconde fois ; puis il reprend, & continue ainsi*) Les loix de l'Empire etant si rigoureuses & si séveres, vous tous qui jusqu'à présent n'avez

pas *Hiao-chun* vos peres & meres, avez-vous peur ou non? Etes-vous résolus de vous amender? Si vous echappez à la justice des loix, sachez que vous n'echapperez pas à celle du *Tien*: je veux bien vous en citer quelques exemples des anciens temps (Les exemples que *Kang-hi* cite sont, 1°. *celui d'un enfant qui avoit rendu des soins à la vieillesse de son pere, & devint Président d'un Tribunal; 2°. celui de* Tang *que nous avons mis à la tête des exemples des personnes du sexe; 3°. celui d'un fils frappé du tonnerre, pour avoir osé changer en un mauvais le bon cercueil qu'on avoit donné à son pere; 4°. celui d'une Reine qui donna à manger des crapaux & autres animaux vénimeux à sa belle-mere aveugle, & dont le cadavre fut frappé de la foudre après qu'elle eut eté exécutée.*). C'est ainsi que sont punis ceux qui manquent aux devoirs de la Piété Filiale. La sévérité de cette justice du *Tien* est extrême. La promptitude de ces châtimens du *Tien* est effrayante. Oserez-vous désormais avoir dans votre cœur quelque sentiment contraire à la Piété Filiale que vous devez à vos peres & meres (*Ici le peuple assemblé doit répondre tout d'une voix :* Pou-kan, *nous ne l'oserons plus.*)? Oserez-vous désormais rien faire de contraire à la Piété Filiale que vous devez à vos peres & meres (*Ici le peuple doit répondre encore tout d'une voix:* Pou-kan, *nous ne l'oserons plus.*)?

Cette déclaration ou plutôt instruction de Kang-hi *etoit destinée pour les assemblées du peuple, de chaque mois, soit dans les villes, soit dans les campagnes, auxquelles présidoient les Mandarins ou les anciens, & instituées anciennement pour procurer l'instruction publique, la tranquillité du peuple & l'innocence des mœurs.* Kang-hi *après un petit exorde, y traite six articles. Le premier est celui de la Piété Filiale que nous venons de donner; le deuxieme, le respect & l'obéissance qui sont dûs aux supérieurs; le troisieme, la bonne union & la concorde avec ses concitoyens;*

le quatrieme, l'education des enfans ; le cinquieme, l'accompliſſement des devoirs de ſon etat ; & le ſixieme, la pratique du bien & la fuite du mal. Chaque article eſt traité ſur le ton & ſur le plan de celui de la Piété Filiale, & eſt terminé auſſi par la citation des loix & par des exemples. La fin eſt une récapitulation & concluſion générale où l'Empereur témoigne combien il deſire & eſpere que ſon peuple profitera de ſes inſtructions.

ART. II. D'UNE DÉCLARATION

De Yong-tching, *de l'an 1724.*

T*OU-TSONG-TSOU-Y-TCHAO-YONG-MOU.* Mon peuple, je vais vous expliquer ces paroles. Que faut-il entendre par *Tou-tſong-tſou ?* Le caractere *Tou* ſignifie, *ſe témoigner réciproquement de la conſidération avec un cœur vrai.* Le caractere *Tſong* ſignifie en général, *tous les ancêtres*, & *Tſou*, *les parens paternels du même nom.* Les familles du même nom ſe nomment *Tſou.* Quoique diviſées en pluſieurs dixaines, pluſieurs centaines, pluſieurs milliers de branches ; quoique ſéparées en nobles & en roturiers, en riches & en pauvres, comme elles ſortent toutes d'une même tige & reconnoiſſent toutes un même chef & ancêtre, elles ſont déſignées par le nom général de *Tſong-tſou.* Or, dès que tous reconnoiſſent les mêmes ancêtres, ils doivent s'aimer & ſe reſpecter réciproquement avec un cœur vrai, & une intention droite & ſincere. Ils doivent avoir entr'eux des rapports très-etroits, & c'eſt ce qui s'appelle *Tou-tſong-tſou.* Le caractere *Tchao* ſignifie, *ce qui perce au-dehors, paroît dans le public & eſt ſenſible.* Le caractere *Yong* ſignifie, *bon accord, concorde, union ;* & celui de *Mou*, *amour & affection réciproques.* En effet, les perſonnes d'une même

famille, d'un même nom, ayant des liaisons très-etroites & s'aimant réciproquement, cela doit mettre nécessairement dans leur conduite & dans leurs procédés un air d'intérêt, d'attention & d'amour; c'est ce qui s'appelle *Tchao-yong-mou.*

Les familles ont commencé par un pere & une mere: ce pere & cette mere ont eu des enfans qui ont été des freres: ces freres à leur tour ont eu des enfans, ce sont les cousins-germains: les enfans des cousins-germains ne sont plus que cousins issus du germain, & les enfans dont ceux-çi sont les peres ne sont plus entr'eux qu'au quatrieme dégré qu'on appelle *Ou-fou.* Mais que signifie *Ou-fou?* Le caractere *Fou* signifie, *habits de deuil.* Ceux qu'on porte pour un pere & une mere pendant trois ans, se nomment *Tchan-soui-fou*; ceux qu'on porte pour les freres pendant un an, se nomment *Ki-fou*; ceux qu'on porte pour les cousins-germains pendant neuf mois, se nomment *Ta-kong-fou*; ceux qu'on porte pour les cousins issus du germain pendant cinq mois, se nomment *Siao-kong-fou*; enfin ceux qu'on porte pour les cousins au quatrieme dégré pendant trois mois, se nomment *Sée-ma-fou*: ce sont-là les habits de deuil dans le dégré de parens & descendance qui remonte vers un même pere. Viennent ensuite les habits de deuil pour les oncles soit aînés, soit cadets du pere; les habits de deuil pour les grands-oncles, les habits de deuil pour ses enfans, les habits de deuil pour ses neveux & leurs enfans, & les habits de deuil enfin pour les petits-fils & arriere-petits-fils. Or, ce sont ceux-là qu'on appelle *parens des cinq habits de deuil*; & ces parens pris dans leur totalité, sont les *Tsong-tsou* à qui on est uni par des liens très-intimes & très-etroits. La parenté décroît & s'affoiblit dans ceux qui sont au-delà, à proportion que les générations augmentent & s'eloignent; elle ne fait plus une vraie proximité, & on appelle *Tsong-tsou, hors des cinq Fou*, ceux qui y sont compris. Mais quoique la parenté soit décrue au

point de ne se devoir plus de porter le deuil les uns pour les autres, tous cependant tenant encore les uns aux autres par la racine & le tronc commun dont ils sont les rameaux; quelque nombreuses & quelque multipliées que soient les générations qui les eloignent, ils ne sauroient, & ne doivent jamais se regarder entr'eux comme des etrangers, qui ont des ancêtres différens, ne sont pas de la même famille, & portent un autre nom. Imaginez une source qui donne de l'eau en abondance, vous aurez beau la diviser en mille ruisseaux & en dix mille canaux, c'est l'eau de la même source dans tous. Représentez-vous un arbre dont la tête couvre tout au loin, de son ombre, tant elle est grande; vous aurez beau lui compter mille branches & dix mille rameaux, ils ne forment tous ensemble qu'un même arbre & tiennent tous au même tronc. Ainsi en est-il des *Tsong-tsou*. Vous avez beau dire que vous êtes mille personnes, & que vous êtes dispersés çà & là dans les villes des trois ordres, vous êtes tous *la chair & l'os d'un aïeul commun*, le sang qui coule dans vos veines vient de lui. Voilà pourquoi notre déclaration vous a parlé d'abord de la Piété Filiale & de l'amour fraternel: elle va vous instruire maintenant sur les *Tsong-tsou*, il est essentiel de vous enseigner les principes & la pratique soit de la considération, soit de l'affection que vous leur devez.

J'aime à me persuader que c'est faute de bien connoître vos devoirs, que vous tombez dans tant de fautes contre vos parens, sans cela il faudroit vous croire trop mauvais cœurs. Car vous vous oubliez egalement à l'egard de ceux qui sont dans les dégrés pour qui on est obligé au deuil, comme à l'egard de ceux qui sont dans des dégrés où on ne le doit pas. Les uns présentent de prétendus droits & de vaines raisons; les autres alléguent des antipathies & des oppositions de caractere; ceux-ci se prévalent de la situation de leur fortune & de leurs affaires;

ceux-là se retranchent sur de misérables convenances de tombeaux & de sépulture ; c'est-à-dire, que tous ne se regardent qu'eux-mêmes & ne voient que l'appât fatal d'un petit intérêt ou d'un médiocre avantage. C'est la cupidité qui aveugle. On n'a aucune considération ni pour le rang, ni pour l'âge ; on oublie tous les liens de la chair & du sang, on ferme l'oreille aux cris & aux plaintes de la nature, on foule aux pieds les loix & la raison, on se met au-dessus du mépris & des railleries de ses concitoyens, & on en vient sans rougir à des querelles déshonorantes, on se traduit réciproquement devant les Tribunaux par des accusations & des procès, on devient enfin ennemis déclarés, & les membres d'un même corps s'entre-déchirent à faire horreur. Peut-il y avoir rien de plus triste & de plus lamentable ? S'il vous restoit le moindre souvenir du pere commun dont vous descendez, vos moindres soupirs seroient echauffés par l'amour de votre sang. Or cet amour du sang, qui est la joie & la vie des cœurs bien faits, combien ne devroit-il pas être & plus vif & plus généreux dans ceux qui réussissent à se distinguer de la foule de leurs parens ? Combien n'ajouteroit-il pas à la gloire & à la réputation de ceux qui se sont elevés jusqu'aux premieres charges de l'Empire ? Réfléchissez-y, ô mon peuple ! & plus vous y réfléchirez souvent, plus vous y réfléchirez mûrement, plus vous serez forcé d'avouer que vous vous devez à vous-même de vous respecter & de vous aimer dans tous vos parens. Je vous parle exprès de ce grand devoir dans cette déclaration, pour emouvoir & changer, s'il se peut, votre cœur & vous engager à réformer votre conduite. Je vous en conjure, qu'on n'ait plus à me reprocher désormais ni bassesse, ni dureté dans votre maniere d'agir ; ouvrez votre cœur à la bienfaisance & à la sensibilité, & qu'elles en remplissent toute la capacité. Respectez & honorez ceux de vos parens qui sont à la même distance que vous du premier chef

de votre famille. Aimez & chérissez leurs fils & leurs petits-fils qui en sont plus eloignés. S'il se trouve quelqu'un parmi vos parens dont la pauvreté soit telle qu'il ne puisse pas se procurer le nécessaire, venez à son secours par vos libéralités. Si des garçons déja âgés ne sont pas en etat de fournir aux frais de leur mariage, si une fille nubile n'a pas de quoi s'etablir, ayez la générosité de les aider; si une famille est trop à l'etroit pour faire face aux dépenses multipliées d'une sépulture, contribuez-y amicalement autant que vous le permettent vos facultés; si un pauvre *malade est réduit par* son indigence à ne pouvoir pas inviter un Médecin, ni payer des remedes, prenez tout ce que vous pourrez sur vous-même pour subvenir à une si pressante nécessité; si un enfant qui a de l'esprit & de l'ouverture pour les sciences, n'a pas le moyen de faire ses etudes, donnez-lui un maître pour que ses talens ne restent pas enfouis; si les pluies ou la sécheresse ont fait périr les moissons, ayez pitié de la misere des laboureurs, & sauvez-les des poursuites & vexations que leur attireroit leur délai à payer les impôts; si quelque mauvaise affaire, si quelque accident met un de vos parens en péril, hâtez-vous de voler à son secours, de vous faire son intercesseur & *d'employer* tout votre crédit pour le délivrer; enfin, qui que ce soit des vôtres qui s'oublie jusqu'à mener une vie déréglée, exhortez-le à se corriger & ne négligez rien pour l'engager à vivre en honnête homme. Si vos facultés ne vous permettent pas de suivre votre bon cœur dans tous les cas dont je viens de vous parler, n'allez pas vous persuader que votre sensibilité & votre bienfaisance puissent se borner à une compassion stérile. Il y en a parmi vos parens qui sont mieux partagés des biens de la fortune, adressez-vous à eux, parlez-leur, exhortez-les & engagez-les à secourir ceux qui sont dans le besoin, réveillez dans leur cœur l'amour du sang & obtenez-en ce que vous ne pouvez pas faire vous-même. Vous en trouverez

infailliblement qui seront flattés de l'estime que vous leur témoignez en cela, & qui se feront une joie de la justifier. Vous m'exhortez dans une occasion, je vous exhorte dans une autre; vous m'aidez dans mon besoin, je vous aide dans le vôtre, & l'amour devient une ressource continuelle pour tous. Les jeunes gens & les enfans seront touchés de ce bon exemple, & le porteront de génération en génération. Il gagnera de proche en proche, les parens les moins sensibles rougiront de leur dureté; il fera une heureuse révolution dans les mœurs, l'amour du sang unira tous *les cœurs par les sentimens* les plus tendres, *par l'estime* & par les services réciproques. Il sera vrai de dire alors, que les parens *Tchao-yong-mou.* Dans le temps de *Tchun-tsieou* (*c'est-à-dire, depuis 721 ans avant J. C. jusques en 479*), vers le commencement, il y avoit un nommé *Yen-ping-tchong* qui étoit excellent parent. Ecoutez avec attention, mon peuple, ce que je vais vous en raconter: Quoique Ministre d'Etat dans la principauté de *Tsi*, on le vit monter pendant trente ans une voiture usée que traînoient des chevaux maigres, & porter tous les hivers la même robe de peau de renard. Il poussoit l'epargne jusques-là pour ménager les revenus que lui donnoit la Cour, & les partager entre ses parens. C'est à la faveur de cette noble economie qu'il subvenoit aux besoins de toute sa famille, & fournissoit un honnête néceffaire aux plus pauvres: aussi a-t-il mérité d'être mis au nombre des sages dont la gloire sera immortelle & le nom cher à tous les siecles. *Fan-tchin-kong*, sous la dynastie des *Song*, commença, dès qu'il eut obtenu le dégré de Bachelier, à viser à l'epargne dans toutes ses dépenses, afin d'avoir de quoi témoigner son affection & son bon cœur à toute sa parenté. Etant devenu Mandarin dans la suite & etant monté de charge en charge jusqu'à la dignité de premier Ministre, *il n'osa* jamais s'approprier ni les revenus de ses emplois, *ni les* dons de l'Empereur;

mais

mais il les employa à acheter des terres & des domaines pour être, non pas l'héritage de ses enfans, mais le patrimoine commun de tous ses parens. Il leur avoit donné le nom de *terres de partage*. Bien des gens vinrent lui dire : Votre parenté etant si nombreuse, le moyen que vous puissiez entretenir tant de personnes ? Plusieurs se moquoient de lui, & le regardoient comme un bon homme qui avoit la folle manie de se tourmenter mal-à-propos pour les autres. *Fan-tchin-kong* répondoit, que dès qu'une famille est nombreuse, il est inévitable qu'elle soit composée de personnes dont les unes ont de la vertu & des talens & les autres en ont moins ; mais comme ils descendent tous d'un même pere, ils sont tous comme les membres les uns des autres, c'est le même sang qui circule dans leurs veines. Etant le seul de ma famille qui ai hérité du bonheur de mes ancêtres, comment aurois-je le cœur de jouir de l'opulence, tandis qu'un grand nombre des miens souffre la faim, le froid, est dans la misere ? Je donne du riz & du bled à ceux qui en manquent, des etoffes & des habits à ceux qui n'ont pas de quoi se vêtir ; je marie les jeunes gens qui sont en âge ; je paie le trousseau & je fais les frais de noces des filles qui sont pauvres ; je donne un cercueil aux morts, & je fournis aux dépenses de leurs funérailles ; je paie des maîtres aux enfans qui ont des dispositions pour les lettres, & je les entretiens jusqu'à la fin de leurs etudes. Voilà déja plus de dix siecles que ce bel exemple se perpétue de génération en génération parmi ses descendans, ils y ont toujours eté fideles, & n'ont jamais osé s'en ecarter de l'epaisseur d'un cheveu. Aussi les Empereurs de toutes les dynasties ont témoigné à la face de tout l'Empire combien ils estimoient, respectoient & honoroient un amour de parens si vertueux : ils ont exempté de tout impôt *les terres de partage*, & leur ont accordé des privileges & des droits dont ils jouissent encore aujourd'hui..... O mon peuple ! je ne vous fais que cette

réflexion : *Yen-tsée* & *Fou-kong* etoient tous les deux grands Mandarins ; cependant ils economisoient jusqu'à prendre sur leurs besoins, & s'appauvrir eux-mêmes pour être en etat de faire du bien. Combien plus ne devriez-vous pas le faire, vous qui n'avez pas de rang à soutenir ? L'histoire parle encore d'un nommé *Tchang-kong*, de la dynastie des *Tang*, qui n'etoit qu'un simple particulier, mais qui excelloit en vertu & en amour pour sa parenté. On comptoit de son temps neuf générations jusqu'au premier chef de cette illustre famille, & quelque multipliés que fussent les rameaux qui s'etoient formés, aucun ménage ne s'etoit jamais séparé, & cette nombreuse parenté etoit réunie dans une même maison. L'Empereur *Kao-tsong*, de la dynastie des *Tang*, fut si enchanté d'un si bel exemple d'union & de concorde, qu'il vint en personne le visiter dans cet asyle de paix. Comment faites-vous, lui dit-il, pour vivre ainsi ensemble & toujours si unis ? *Tchang-kong* prit un pinceau, ecrivit cent fois le caractere *Gin* (*patience*), & le présenta à l'Empereur pour toute réponse. *Kao-tsou* en parut charmé, & plus encore du grand enseignement qu'elle renfermoit. Au commencement de la dynastie passée, il y avoit dans le *Fou-kien* une famille du nom de *Tching* qui etoit l'admiration de toute la Province. Les enfans, fils & petits-fils, au nombre de plus de cent, mangeoient ensemble à une même table. Il n'avoit jamais eté question de partage de bien dans cette famille. Les amitiés, les déférences & les attentions réciproques y etoient continuelles entre tous ceux qui la composoient. La nouvelle en fut portée d'une Province dans l'autre, & leur fit un grand nom dans tout l'Empire. L'Empereur *Tai-tsou* se prit d'affection pour cette vertueuse famille, se donna le plaisir de la venir visiter en personne, la gratifia de la belle inscription, *Porte de justice de la famille des Tching*, qu'il voulut ecrire lui-même, & donna une piece de soie à chacun de ceux qui la composoient, pour gage

de ſon eſtime & affection Impériale. La tradition & l'hiſtoire ont conſervé le ſouvenir de ces glorieuſes diſtinctions, & elles ſeront le ſujet d'un eternel entretien. Encore de nos jours, pluſieurs centaines, pluſieurs milliers de familles fidelles à l'exemple de leurs illuſtres aïeux, vivent toutes enſemble dans un même village, aucun ménage n'a voulu ſe ſéparer, ni ſe diſperſer. Toutes eſperent de tranſmettre à leurs derniers deſcendans l'héritage précieux de paix, d'union & de concorde qu'elles ont hérité de leurs premiers ancêtres.

Vous tous *maintenant à qui je viens de faire* entendre & d'expliquer cette belle doctrine, correſpondez aux ſoins de ma tendreſſe paternelle par une réſolution ferme de la mettre déſormais en pratique pour vos parens. Si vous êtes fideles à cette réſolution, *il ſe fera* un changement général dans les mœurs : elles ſe rectifieront de jour en jour, l'amour du ſang gagnera de proche en proche, une aimable & douce innocence régnera par-tout, le Maître du ciel & de la terre en ſera touché, & vous accordera une vie heureuſe & une longue vieilleſſe. Vos fils & vos petits-fils formés à la vertu par votre exemple, ſeront appellés aux emplois du gouvernement, entreront dans les charges, & deviendront la gloire & l'honneur de leur famille. Ce ne ſont pas-là de vaines aſſurances, il n'en fut jamais de plus ſolides, ni de mieux fondées. Traiter vos parens en etrangers, ce ſeroit outrager la tendreſſe dont le vertueux cœur de l'Empereur eſt rempli pour vous ; ce ſeroit vous expoſer à toute la rigueur des loix ſacrées qui ont eté faites pour défendre les loix du ſang & en venger les outrages. Je veux bien vous en rafraîchir la mémoire, pour que vous ſoyez ſur vos gardes & que vous ne vous expoſiez pas au glaive redoutable dont elles arment la juſtice. Il eſt dit dans le *Tai-tſin-lu* (*L'Empereur cite ici pluſieurs articles des loix criminelles, puis il continue ainſi*) : Méditez, ô mon peuple ! & méditez avec ſoin ſur ces rigueurs de la loi

contre les parens qui s'oublient envers leurs parens des quatre premiers dégrés, & les différences qu'elles mettent entre les parens les plus eloignés & les etrangers. Plus vous les méditerez, plus vous comprendrez clairement que votre Empereur ne desire rien tant que de resserrer les liens qui vous unissent avec vos parens, & exige absolument que vous les respectiez en toute rencontre. Il est essentiel & capital que vous l'ayez toujours présent à l'esprit, & que rien au monde ne puisse jamais vous le faire perdre de vue dans aucune circonstance, ni conjoncture.

La Déclaration de *Yong-tching*, dont nous avons donné l'extrait & traduit cet article, en traite quinze autres, savoir; 1°. la Piété Filiale & l'amour fraternel, qui est le premier; 2°. l'union avec les voisins & concitoyens; 3°. le zele de l'agriculture, & de la culture de la soie; 4°. l'economie & la fuite du luxe; 5°. l'ardeur pour l'etude & l'amour des sciences; 6°. le mépris des superstitions & fausses doctrine; 7°. l'observation des loix & des ordonnances; 8°. le cérémonial & la politesse; 9°. l'amour de sa profession & l'accomplissement des devoirs de son etat; 10°. l'education & instruction de la jeunesse; 11°. la fuite des accusations & des chicanes; 12°. l'horreur des désertions & des déserteurs; 13°. le paiement des charges & des impôts; 14°. la subordination aux chefs du peuple, & leur soin pour arrêter les voleurs; 15°. la fuite des querelles & vengeances. Chaque article est traité comme celui que nous avons traduit. Cette Déclaration fut d'abord publiée en *Ouen-tchang* ou style relevé, & puis mise en langage ordinaire pour le peuple. Le fond des pensées & des choses est le même; mais la maniere dont elles sont ecrites est plus différente que l'Oraison funebre la plus sublime de Bossuet, ou le Sermon le plus profond de Bourdaloue, ne l'est des Prônes de M. *Joli* & des Instructions de M. Lambert. Nous ne pouvons pas en dire davantage ici, sous

peine de n'être pas entendus, à moins de nous jetter dans une longue digreſſion qui ne ſeroit pas à ſa place, & qui ſeroit inutile ſi on a publié l'ouvrage qui a eté envoyé en Europe, ſur la langue & les caracteres de Chine (1).

NOTICE du Livre LXXXVI du Recueil Kou-kin-y-tong.

LE *Kou-kin-y-tong* eſt un Recueil rédigé de tout ce qu'on avoit de mieux juſqu'en l'année 1617, ſur toutes les parties de la Médecine. Les Docteurs du College Impérial de Médecine, qui le publierent avec l'agrément & l'attache du gouvernement, s'etoient fait un devoir d'appuyer & d'inſiſter ſur tout ce qui avoit trait à la Piété Filiale, ou pouvoit la diriger dans ce qui concerne la ſanté des peres & meres. Nous allons rendre compte des deux Livres qui concernent cet objet.

On obſerve d'abord dans un petit préambule, que la vieilleſſe, comme dit *Mong-tſée*, eſt un âge *où la vie n'eſt plus que précaire & le fruit de bien des ſoins*. Puis, après avoir inſinué que ſelon la doctrine des *King*, la Piété Filiale eſt la premiere vertu de l'homme, & le ſoin de la ſanté des parens le premier de ſes devoirs, on en conclut que ce ſoin doit croître à proportion que les peres & meres vont tombans dans les miſeres & les infirmités de la vieilleſſe. Mais ce ſoin peut devenir plus funeſte qu'utile, s'il n'eſt eclairé par la Médecine.

Selon *Tao-tſée* qui vécut ſi long-temps, la ſageſſe & l'innocence ſont la ſource d'une longue vie. Selon *Mong-tſée*, rien ne repoſe le ſang & n'epure les humeurs comme la paix du

(1) Il n'eſt pas encore imprimé.

cœur. Selon les anciens ſages, parler peu fortifie & conſerve les eſprits vitaux; la nourriture ſimple & frugale, conſerve le baume du ſang; réprimer & etouffer les ſaillies de la colere, conſerve la température du foie; des alimens ſucculens & choiſis, conſervent la force de l'eſtomac; la ſérénité des penſées conſerve l'equilibre du cœur & la régularité de ſes mouvemens. La médecine eſt d'accord avec la morale ſur tous ces points, & convient avec elle que ſi on etoit fidele à les obſerver, on eviteroit la plupart des maladies. Leur obſervation eſt capitale pour les vieillards. Le *premier ſoin de la Piété Filiale* d'un fils, doit être de les perſuader à ſon pere & à ſa mere. Les remedes de la médecine ne peuvent que diminuer les mauvaiſes ſuites des fautes qu'on fait en ce genre, encore n'y réuſſiſſent-ils pas toujours.

Les remedes ſont faits pour aider la nature. Quand elle eſt foible, languiſſante & epuiſée, comme il arrive d'ordinaire dans la vieilleſſe, il eſt encore moins dangereux de l'abandonner à elle-même que de vouloir trop l'aider. Les efforts qu'on lui fait faire alors ſont ſouvent funeſtes, & n'obtiennent ſouvent une guériſon qu'au prix de bien des années de vie. La premiere regle de conſervation *pour les vieillards*, eſt de n'attaquer aucune de leurs infirmités avec des remedes violens. Il ne faut ſonger qu'à en empêcher les progrès & à en diminuer les douleurs. Le régime, les ſoins & le repos ſont la vraie maniere de guérir leurs petites maladies. Dans les plus violentes, il ne faut rien bruſquer, & un bon Médecin ne s'expoſe jamais à riſquer des remedes trop forts & trop puiſſans. Du reſte, il ne faut pas ſe faire illuſion, la nature ſuccombe néceſſairement dans les vieillards, la mort fait ſes approches, & il ne faut pas ſonger à détourner les attaques qui dérivent du tempérament ou de la vie que chacun a menée; une infirmité epuiſe le levain des autres.

La vieilleſſe eſt un âge de décadence, de dépériſſement & de caducité. Toute l'habitude du corps eſt changée, il faut ſe plier à ce nouvel etat. Soit qu'on ait eté occupé des travaux du corps ou des ſoins du cabinet, on ne peut plus ni y donner tant de temps, ni y employer les mêmes forces; il faut diminuer la tâche de jour en jour, ſous peine de ſuccomber tout-à-coup. Un fils doit y engager ſes parens, & les déſabuſer de la folle penſée de ne vouloir pas paroître vieux. Il en eſt de tout le reſte comme du travail: après un certain âge, on ne peut plus porter les mêmes habits, manger les mêmes choſes, bruſquer les changemens de temps, réſiſter à certains chagrins, ni même tenir à la joie des repas & des fêtes. On eſt changé, il faut que tout change autour de ſoi. La vie qu'on a menée, les maladies qu'on a eues, & le tempérament dont on eſt, décident plus de la vieilleſſe que l'âge. Ne faire attention qu'au nombre des années, c'eſt s'expoſer à en diminuer le nombre.

Le printemps & l'eté, l'automne & l'hiver ne ſont que différentes ſaiſons pour ceux qui ſont dans la force de l'âge. Ce ſont des temps de criſe pour les vieillards. Un fils doit veiller avec la plus grande attention ſur un pere & une mere dans le paſſage de l'un à l'autre. Les fievres du printemps, les coliques de l'eté, les dyſſenteries de l'automne, les rhumes de l'hiver ſont d'une extrême conſéquence pour les vieillards. Il eſt plus aiſé de les en garantir que de les en guérir.

Qu'une chambre ſoit au nord ou au midi, un peu humide ou bien ſeche, expoſée à un vent ou à l'autre, aérée ou non, peu importe à un jeune homme: la force de ſon âge brave tout; la vieilleſſe n'y réſiſte pas. Auſſi les anciens avoient déterminé que les vieillards ſeroient logés dans l'appartement du milieu. Par une ſuite des mêmes ſoins, ils ne leur permettoient pas de ſortir quand le temps n'etoit pas ſerein. Ils avoient attention à ce que leurs promenades ne fuſſent pas trop longues, ils leur choi-

fiſſoient un lit & des meubles plus commodes. Un fils doit à ſes parens tout ce qu'ils ont fait pour ſa premiere enfance. Ce mot dit tout à qui les aime.

L'eſtomac eſt néceſſairement affoibli dans les vieillards, ce n'eſt que par la nourriture qu'ils peuvent ſe ſoutenir. Il faut donc leur en choiſir une qui ſoit tout-à-la-fois & ſucculente & facile à digérer. Les Anciens, dans cela comme dans tout le reſte, ſont nos modeles. Quand les particuliers n'etoient pas en etat de donner de la viande & du vin aux vieillards de leurs familles, le gouvernement y ſuppléoit. Cela etoit d'autant plus facile, qu'il y avoit peu de *pauvres*, & que dans les familles les plus riches on ne mangeoit gueres de la viande habituellement que dans la convaleſcence d'une maladie ou dans un âge avancé. Or, il arrivoit de-là que le corps qui n'etoit pas accoutumé à une nourriture auſſi ſucculente que la viande, en etoit bien plus ſoulagé & fortifié. Nous le voyons tous les jours par l'exemple des gens de la campagne. Il ne ſuffit pas de donner aux vieillards des alimens ſains & nourriſſans, il faut encore que l'aſſaiſonnement & la cuiſſon ſoient aſſortis à la foibleſſe de leur eſtomac. Folie d'irriter l'appétit des vieillards par des ragoûts recherchés : outre *le péril prochain d'en trop manger*, on les expoſe à bien des maladies. La variété même des mets dans un même repas leur eſt nuiſible.

Digérer eſt un grand ouvrage pour un vieil eſtomac. Un fils doit avoir attention à ce que ſon pere & ſa mere ſoient chaudement en hiver après leurs repas, & fraîchement en eté. Un peu de promenade dans une galerie, dans une ſalle; dans un jardin, leur feroit beaucoup de bien. Il eſt eſſentiel de ne leur parler alors d'aucune ſorte d'affaire, & de ne leur dire que des choſes qui puiſſent les amuſer & les diſtraire. Les Anciens ont dit avec raiſon, que tout ce qui tend à cauſer une grande application d'eſprit, ou à exciter des *craintes*, des joies, des coleres,

coleres, &c. eſt très-funeſte, dans le temps de la digeſtion, à tout le monde, & encore plus aux vieillards.

La nature nous a donné des reſtaurans, des fortifians & des vivifians dans certaines racines, fruits & ecorces. L'art en augmente & en accélere l'efficacité par la maniere de les combiner enſemble & de les préparer. La Piété Filiale a eu le zele d'interroger l'un & l'autre, & d'en tirer des ſecours pour la vieilleſſe défaillante des peres & des meres. La médecine ne peut pas donner de regle générale à cet egard; autant l'uſage modéré de ces *ſortes* de remedes peut être utile à certains vieillards, à raiſon de leur tempérament & de l'etat où ils ſe trouvent en certaines ſaiſons & circonſtances, autant il ſeroit dangereux d'en conſeiller à tous l'uſage ou même l'habitude à ceux à qui ils paroiſſent le plus profitables.

Tout le monde le ſait; la foibleſſe des enfans ne peut pas ſupporter les violens aſſauts de la crainte & de la frayeur qui ſont les ſeules paſſions dont elle ſoit ſuſceptible. Il en eſt de même de la vieilleſſe, l'ame n'a plus la force de réſiſter à certains grands ebranlemens, & le corps y ſuccombe en peu de temps. Une inquiétude, une *triſteſſe*, une colere, une déplaiſance, un ſaiſiſſement, une epouvante, une frayeur, un emportement, une impatience, un ennui attentent à la vie des perſonnes âgées. Les tempéramens les plus vigoureux y ſuccombent dans la force de l'âge. Combien ne doivent-ils pas être plus funeſtes pour des vieillards! Un fils qui aime ſes parens ne ſauroit pouſſer trop loin, à cet egard, ſes attentions & ſes prévoyances. Les Anciens diſoient que la ſatisfaction, la tranquillité, la joie, l'epanouiſſement du cœur & la ſérénité; la paix, le repos de l'eſprit, ſont le vrai remede de l'immortalité pour les vieillards. Voilà pourquoi le *Li-ki* preſcrit aux enfans d'aller en tout au-devant de ce qui peut faire plaiſir à un pere & à une mere, d'epouſer toutes leurs inclinations & de s'appliquer

à les contenter en tout. La médecine en fait ici l'aveu à tout l'Empire; elle ne connoît rien de plus efficace pour résister à la caducité de l'âge, & lutter long-temps contre les défaillances de la nature. Les enfans bien nés doivent se surpasser eux-mêmes dans le temps de la maladie. Plus ils seront assidus à rester au chevet d'un pere & d'une mere, à quitter tout pour les servir eux-mêmes le jour & la nuit, à leur donner sans cesse de nouvelles marques de leur amour & de leur respect, plus les remedes que leur préparera la médecine seront efficaces. Les Anciens l'entendoient bien. *Les fils & les brus, les filles & les gendres, les petits-fils & les petites-filles* étoient tous auprès d'un pere ou d'une mere malade, ou se succédoient sans cesse. C'etoit l'aîné qui présentoit les remedes, après y avoir goûté; au moindre signe de douleur, tout le monde etoit en mouvement: aussi combien de vies n'ont-ils pas prolongées par-là? Combien n'en prolongeroit-on pas, si on avoit le bon cœur de les imiter dans les familles!

DISCOURS de Ngueou-yang, *devant le tombeau de* Sée-ma-kouang, *surnommé* Ouen-kong.

Ouen-kong n'a vécu que 66 ans. Il fut le pere & la mere du peuple, le conseil & le soutien des Empereurs, le maître & le guide des gens de lettres. Les sages l'admiroient & ne le craignoient pas; les méchans le craignoient & ne le haïssoient pas. Semblable à ces régions fertiles dont on n'a jamais compté les productions utiles, ni apprécié les richesses, sa belle ame réunissoit tous les talens & toutes les vertus. Il moissonna des palmes immortelles dans toutes les carrieres où ses devoirs conduisoient ses pas. Ce grand homme a subi la loi commune: nous l'avons perdu pour jamais. Les orphelins ne voient plus à qui adresser leurs soupirs, ni qui sera leur

appui. L'Empereur ignore qui pourra remplacer auprès de son trône la sagesse & la probité de ce fidele sujet. Les sages désesperent de retrouver jamais les encouragemens à la vertu & la force que leur donnoient ses exemples. Les méchans respirent & forment des projets, semblables aux tigres, qui bondissent de joie, & s'assemblent en troupe quand la mort du dragon, qu'ils craignoient, leur a rendu leur audace. Les vœux de tout l'Empire avoient appellé *Ouen-kong* au Ministere, bien des années avant le choix de la Cour. Il le quitta avec respect, *parce qu'il l'avoit accepté sans joie.* Il le reprit avec la fermeté d'un citoyen qui rentre dans sa maison. Lors même qu'il ne luttoit qu'avec un foible rayon d'espérance contre des millions de craintes, son cœur etoit fermé à toute inquiétude & son ame à la perplexité. Sa premiere disgrace ne tourna aucune de ses pensées ni vers la Cour, ni vers les honneurs. Quand sa retraite l'eut dérobé à tous les yeux, il y auroit passé le reste de sa vie, si mes sollicitations n'etoient pas venues l'en arracher. On ne doit rien au peuple, disoit-il, lorsqu'on n'est pas chargé de le gouverner. Mais, en quelque situation qu'on se trouve, on se doit tout en entier au *Tien*. Nos anciens sages fuyoient le tumulte du monde pour cultiver leur ame. Telle fut l'elévation & la sublimité des sentimens de ce grand homme, c'est à eux que l'Empire doit les grandes choses qui ont immortalisé son Ministere. Quel avantage pour moi si j'avois su en profiter! J'ai eu l'honneur d'être son disciple pendant dix-huit années. J'aurois dû accourir à la premiere nouvelle de son trépas, être le premier à prendre le deuil, & arroser son cercueil de mes larmes. Mais les loix de l'Empire ne le permettent point à ceux qui sont en charge. Quelque consolation que j'eusse eu à traverser tout l'Empire, à l'exemple des Anciens, pour m'acquitter de ce grand devoir, j'ai préféré les affaires de la chose

publique, aux empressemens de ma reconnoissance & de ma douleur.

DISCOURS d'un Mandarin, devant le cercueil d'une veuve.

Chin, veuve fidelle, naquit à *Hon-tcheoü* avec des inclinations heureuses & un cœur pétri de Piété Filiale envers ses parens. Elle fut promise dès son enfance à *Ou-tchi*, & l'epousa à l'âge de seize ans. La seconde année de son mariage elle eut la douleur de voir expirer ce cher epoux entre ses bras, malgré tous les soins de son amour. Sa désolation fut si extrême, qu'elle en perdit la connoissance, & resta long-temps evanouie. Elle ne revint enfin à elle, que pour se noyer dans ses pleurs, rester auprès de son cercueil, & passer les jours & les nuits à sangloter. Elle se cacha après les funérailles, ne voulut voir personne, & s'abandonna sans bornes à sa douleur. Son beau-pere, sa belle-mere, & les voisins essayerent en vain de la consoler; la plaie de son ame etoit trop douloureuse, pour qu'elle pût faire attention à leurs discours. A la premiere nouvelle qu'elle eut que ses parens songeoient à lui choisir un autre epoux, elle fit serment de ne se remarier jamais, & se coupa les cheveux. Trois jours après, elle s'échappa dans la campagne, courut au tombeau de son cher epoux, sans craindre les tigres ni les autres bêtes féroces, si redoutables dans la solitude des montagnes; & là s'abandonnant à sa désolation, elle se mit à verser des larmes & à pousser de tristes soupirs. On l'entendit, on accourut, on l'exhorta à modérer sa douleur, & on lui promit qu'il lui seroit libre de garder la viduité. Son beau-frere lui offrit une portion de terre pour sa subsistance, & la remercia de la générosité de ses sentimens. Depuis ce jour, *Chin*, fidelle à sa viduité, resta comme

ensevelie dans la solitude de sa chambre, ne fut plus connue que par les eloges que lui donnoient tous les parens de son epoux. Elle vécut ainsi jusqu'à l'âge de 72 ans, laissant, après elle, des exemples de vertu qu'on ne surpassera jamais, & un nom qui sera glorieux, tandis que la Piété Filiale & l'amour conjugal seront estimés des hommes. O vous, fils heureux de cette illustre veuve! jouissez, avec toute votre famille, de la gloire qu'elle vous a acquise, & travaillez à l'augmenter par vos vertus. C'est au nom du Gouvernement que je lui ai *payé ce tribut de louanges, qui n'est* qu'un récit fidele de la maniere dont elle se voua au deuil, & à la solitude de la viduité dans sa premiere jeunesse. Mais l'admiration publique m'a prévenu, & lui a décerné un souvenir eternel dans la mémoire de ses concitoyens. Acquittez-vous envers elle & envers le public, & soyez un fils aussi vertueux, que cette respectable mere a eté une veuve chaste & accomplie.

DISCOURS du Docteur Kien-song, *devant le cercueil de sa mere.*

O ma mere! ma tendre mere! c'en est donc fait, vôtre infortuné fils vous a perdue pour toujours. Ses soins, ses vœux, ni ses desirs n'ont pas pu vous conduire jusqu'à une longue vieillesse. Qui consolera ses douleurs? ô quel bonheur! dans sa désolation, s'il pouvoit immortaliser votre nom & ses regrets par des louanges dignes de vous. Hélas! toutes mes pensées se troublent & se confondent, je ne sais plus rien. La plaie de mon cœur y attire toute mon ame, je ne vis que par ma douleur. O fils infortuné! tu as perdu ta mere avant la premiere automne de sa vie; elle ne faisoit que commencer son neuvieme lustre. Quelle mere! sa tendresse sans bornes sacrifia son repos au soin de ton éducation, & sa sagesse, toujours aimable, toujours

attentive, te montroit ſans ceſſe les vertus auxquelles tu devois aſpirer. Ses exemples admirables te le montroient encore mieux. Quelles attentions n'avoit-elle pas pour ſon beau-pere & pour ſa belle-mere! Avec quel reſpect & avec quelle affection ne ſervit-elle pas leur vieilleſſe! Tous ſes parens trouvoient en elle des manieres modeſtes & honnêtes, un accueil gracieux & prévenant, une bonté & une bienfaiſance intariſſables. Sa généroſité lui faiſoit oublier ſes droits. Tu ne me retrouveras plus peut-être, dit-elle à ſon fils infortuné, lorſqu'il partit pour la Capitale. Ce ſeroit une grande conſolation pour moi de te revoir avec le titre de Docteur: mais, quel que ſoit le ſuccès de tes etudes, ſouviens-toi le reſte de tes jours, que celle qui t'a donné la vie ne te deſira jamais que des vertus. Les talens, ſans elles, peuvent eblouir le vulgaire & conduire à la plus brillante fortune; mais il eſt rare qu'ils ne coûtent pas bien des pleurs aux familles & à la patrie. Si mes petits-fils ecoutent mes conſeils, tu les retrouveras à ton retour tels que tu les deſire. Hélas! ſon fils infortuné n'a jamais oublié depuis ces paroles; il les a portées par-tout, & lui ont epargné bien des fautes. O mere vertueuſe! pardonnez à votre infortuné fils de n'en avoir pas mieux profité.....&c.

INSCRIPTION gravée ſur un marbre, à côté du tombeau du Pei-kong, *Cenſeur de l'Empire.*

La longueur de ſa vie ne fut pas meſurée par ſa bienfaiſance; les dignités dont il fut revêtu etoient au-deſſous de ſes talens; les biens dont il jouit furent moindres que ſes vertus; ſa renommée fut inférieure à ſes belles actions; mais ſes eſpérances ne furent pas déçues. Qui s'attacheroit à la ſageſſe, ſi ceux à qui ces choſes ſont refuſées etoient à plaindre?

Ces quatre pieces ſont tirées du Tchin-tcheou, *livre 27. La*

premiere, est d'un des plus célebres Lettrés de la Dynastie des Yong. *Nous l'avons mise pour faire voir comment le respect, l'amour & la reconnoissance pour les maîtres, est regardé ici comme un devoir de la Piété Filiale. Pour les deux autres elles peuvent donner idée de la maniere dont on parle des morts & aux morts, soit devant leur cercueil, soit devant leur tombeau. Quand le Magistrat va aux obseques de quelqu'un, l'Empereur lui-même le suit : il commence la cérémonie par pleurer ; puis, selon les circonstances, il loue le mort & sa famille. Les amis font la même chose. Les fils, les petits-fils, les neveux, les freres exhalent leur douleur en présence de toute la parenté ; quand ils font leurs prosternations, ceux qui etoient absens pendant les funérailles, vont au tombeau. Nous laissons aux Sages le soin d'examiner jusqu'où ces especes d'oraisons funebres, dont quelques-unes sont assez longues, & ces lamentations qui datent en Chine de la plus haute antiquité, peuvent être utiles aux mœurs publiques & conserver la Piété Filiale.*

EXEMPLES DE PIÉTÉ FILIALE.

AVERTISSEMENT.

LA partie de ce Recueil, que nous aurions pu alonger le plus aisément, est sans contredit celle des exemples de Piété Filiale. On en trouve à choisir dans les *King*, dans les annales de chaque Dynastie, & dans tous les livres de doctrine & de morale. Mais nous nous sommes bornés à ceux qui nous ont paru les plus propres à faire connoître jusqu'où la Piété Filiale est véritablement la vertu nationale des Chinois, depuis le commencement de leur monarchie, c'est-à-dire, à ceux qu'en ont donné les Empereurs, les gens du peuple, les personnes du sexe & les enfans.

Quelques-uns de ces exemples sont tirés des *King*; les autres ont eté pris d'un recueil en dix volumes, publié par ordre de la Cour, au commencement du regne de *Chun-chi*, premier Empereur de la Dynastie régnante. Comme ils sont tous tirés des annales, il seroit superflu d'appuyer sur les preuves de leur authenticité; mais il est remarquable que ce gros recueil a eté fait pour les premieres etudes des enfans, & que chaque exemple est terminé par quatre vers, qui en contienne le précis, & aident à les retenir.

EXEMPLES de Piété Filiale des Empereurs.

Yao ayant demandé aux Grands, qui lui proposoient *Chun* pour son successeur, de le lui faire connoître, on lui répondit: il est fils de *Kon*. Son pere est un insensé, sa marâtre une méchante femme, & son frere un orgueilleux; malgré cela, sa patience & sa Piété Filiale ne se sont jamais démenties. Ses vertus vont toujours croissant, & aucune faute n'en obscurcit l'eclat. *Chou-king*, chap. *Yao-tien*...... *Chun* etant occupé du labourage sur la montagne *Li*, il se prosternoit chaque jour dans son champ, se noyoit dans ses larmes, & poussoit des soupirs vers le *Tien* miséricordieux pour son pere & sa mere; s'attribuant tout le tort, & se reconnoissant pour le seul coupable. Il ne paroissoit devant son pere qu'avec cette aimable timidité & cette attention qui expriment si bien le respect & l'amour. *Kon* en fut touché, & traita son fils avec plus de bonté. *Ibid. chap.* Yu-mo.

« L'Empereur (*Kao-tsong*) enfermé dans l'appartement de » deuil, avoit gardé un profond silence pendant trois ans; & » quoique le temps du deuil fût fini, il continuoit encore à ne » parler à personne. Les Grands lui firent en corps des représen- » tations en ces termes. On obtient par la sagesse le nom d'in- » telligent & d'eclairé; mais cette sagesse doit se manifester au-

» dehors

» dehors par la conduite. Le Fils du Ciel est le chef de dix » mille principautés ; les cent Mandarins attendent vos ordres. » Si vous parlez, ils obéiront tous. Si vous vous taisez, vos » sujets ne sauroient exécuter vos volontés. L'Empereur leur » répondit ainsi par un ecrit. C'est mon exemple qui doit donner » le ton dans tout l'Empire. Je crains que ma vertu ne démente » celle de mes prédécesseurs. C'est pour cela que je me tais. » J'ai adoré, j'ai médité, j'ai réfléchi sur la doctrine. Dans un » songe, le *Ly* m'a donné un Ministre fidele ; il vous parlera » pour moi ». *Chou-king*, chap. *Yue-ming*. Les Chinois citent l'exemple de *Kao-tsong*, en preuve de la longueur & vigueur du deuil des anciens, & soutiennent fortement que la fidélité de ce Prince à le garder, donna l'essor à la Piété Filiale, & le conduisit à la sagesse dont il etoit auparavant si eloigné.

Au premier chant du coq, *Ouen-ouang* venoit se présenter en habit de cérémonie à la porte de l'appartement du Prince son pere, & s'informoit de l'etat de sa santé. Si on lui répondoit que le Prince se portoit bien, il etoit au comble de sa joie. Il venoit ainsi trois fois le jour, le matin, à midi, & le soir. Si on lui répondoit que le Prince son pere etoit incommodé, son inquiétude paroissoit sur son visage & dans tout son maintien. Quand le malade commençoit à manger dans sa convalescence, *Ouen-ouang* veilloit par lui-même à ce que tous les mets fussent choisis, bien préparés, servis à propos, & lui faisoit compagnie. Le repas fini, il donnoit ses ordres pour qu'on lui réservât ce qui avoit paru être plus à son goût.... *Ouen-ouang* faisant le *Tsi*, honoroit ses parens morts, comme s'ils avoient eté vivans, & les regrettoit jusqu'à desirer de quitter la vie pour être uni avec eux. Le jour de l'anniversaire de leur mort venu, ses yeux n'etoient plus maîtres de leurs larmes. Il lui suffisoit d'entendre prononcer leur nom, pour en être touché comme s'il les

avoit vus. Il faisoit les cérémonies comme si ses parens l'eussent regardé, & qu'ils eussent pris plaisir à ces témoignages de la Piété Filiale. *Li-ki*, chap. 17.

Hien-kong, Prince de *Tsin*, ayant condamné à mort le Prince héritier: Pourquoi, dit à celui-ci *Tchong-eulh* son cadet, ne révélez-vous pas à notre pere, combien est injuste la calomnie dont on vous a flétri auprès de lui? Je ne le puis pas, répondit ce jeune Prince, notre pere chérit tendrement la Princesse *Li-ki* (auteur de la calomnie & sa marâtre); ce seroit lui plonger le poignard dans le sein. Fuyez au moins, reprit *Tchong-eulh*, & mettez votre vie en sûreté. Je ne le puis pas non plus, lui répondit encore son aîné; mon pere m'accuse d'avoir voulu attenter à sa vie. Est-il aucun Royaume dans l'Empire où il n'y ait pas de peres! En quel endroit me retirer? Il envoya ensuite un de ses gens à *Hou-lou*, avec une lettre conçue en ces mots. Je suis criminel; j'ai oublié les enseignemens de mon illustre maître jusqu'à être condamné à mort. Votre disciple n'auroit osé desirer de mourir ainsi; mais il le faut. Mon pere est âgé, mon frere jeune, & les affaires du Royaume dans un triste situation. Si vous refusez de venir au secours de mon pere & de l'Etat, je ne saurois m'en plaindre. Si vous daignez le faire, je le regarderai comme un grand bienfait & mourrai content. Ce Prince s'etant prosterné la face contre terre, mourut. Voilà pourquoi il a eu le surnom d'*illustre Prince héritier*. *Li-ki*, chap. 2. Ces dernieres paroles, *s'étant prosterné*, &c. indiquent dans le langage des livres Chinois, qu'il remercia son pere de l'arrêt de mort qu'il avoit prononcé contre lui, & protesta qu'il s'y soumettoit sans lui en imputer l'injustice.

Tchong-eulh, fils d'une premiere épouse du Roi du *Chen-si*, & Prince héritier de droit, ayant eté obligé de s'enfuir pour

eviter les embûches de sa marâtre, le Roi du *Chan-si*, chez qui il s'etoit réfugié, lui envoya annoncer la mort de son pere, & lui fit offrir de l'aider à monter sur le trône, s'il vouloit profiter des embarras du deuil, pour surprendre l'usurpateur & faire valoir ses droits. Quoique tout le monde pressât ce jeune Prince de ne pas perdre un moment, & l'assurât qu'il risquoit tout à différer, il voulut consulter son oncle maternel, qui l'avoit suivi, avant que de donner une réponse positive aux Envoyés de son protecteur. Noyez-vous dans vos larmes, lui répondit ce grand homme : *ne vous occupez qu'à pleurer la mort de votre pere.* Quoiqu'exilé & fugitif, ce grand devoir de la Piété Filiale doit vous être plus précieux qu'une couronne. *Tchong-eulh* suivit le conseil de son oncle; & après avoir chargé les Envoyés de remercier leur Prince en son nom, de la part qu'il prenoit à sa situation: Comme je suis disgracié & en fuite, ajouta-t-il, je suis privé de la consolation de pleurer sur le cercueil de mon pere & d'assister à ses funérailles. Mais je ne m'en occupe que plus vivement de sa mort & de ma douleur. Je serois indigne des bontés & de la protection du grand Prince qui vous envoie, si je pouvois m'en distraire un instant. *Li-ki*, chap. 19, & *Ta-hio.*

Kiang, epouse du Prince *Nou*, en eut successivement deux fils, *Tchoang-kong* & *Kong-chou* : elle conçut de l'aversion pour l'aîné, & tourna toute sa tendresse vers son second fils, jusqu'à vouloir le faire monter sur le trône de son pere; mais le Prince *Nou* resista à toutes ses sollicitations. *Tchoang-kong* ayant succédé à son pere, la Princesse *Kiang* lui demanda de donner la ville de *Tchi* pour appanage à son cadet. C'est une ville nouvellement conquise, lui répondit le jeune Prince; il y auroit trop de risque à la donner à mon frere. Il pourroit s'oublier assez dans la suite, jusqu'à vouloir faire revivre des droits qui ont causé la perte de son ancien maître. Sa mere alors lui

demanda le pays de *King*. *Tchoang-kong*, par respect pour elle, le donna à son frere en appanage, après l'avoir erigé en Comté. Son Ministre lui fit en vain des représentations sur les conséquences de cette démarche; il se contenta de lui répondre: la Princesse ma mere le desiroit; je n'ai osé la mortifier par un refus. On peut abuser de ma condescendance; mais toute injustice sera toujours funeste à son auteur. *Chou-kong* fut à peine en possession de ses terres, qu'il chercha à les etendre & à empiéter sur celles de son aîné. Une usurpation succédoit à une autre, & plus *Tchoang-kong* dissimuloit avec lui, pour le bien de la paix, malgré les représentations de ses Ministres, plus ses entreprises devenoient hardies. Il en vint enfin à lever des troupes, & entra à la tête d'une armée dans les Etats de son aîné, qui marcha à la hâte contre lui, le vainquit en bataille rangée, dissipa toute son armée, & le réduisit à se sauver dans un Royaume voisin. Comme la Princesse *Kiang* etoit entrée dans les projets de son bien-aimé *Chou-kong*, *Tchoang-kong* poussé à bout, la relégua dans une petite ville, & fit serment, dans sa colere, de ne plus la revoir; mais il ne tarda pas à s'en repentir. *Ing-lai-kouo*, un de ses vassaux, etant venu à sa Cour pour lui porter son tribut, il lui fit l'honneur de l'admettre à sa table & lui donna un grand festin. S'etant apperçu que ce Seigneur ne touchoit point aux mets les plus exquis, il en fut etonné, & lui en demanda la raison. C'est, Prince, lui répondit *Ing-lai-kouo*, que votre vassal a une mere; & que ne pouvant jamais lui servir des choses si exquises, il se propose de vous les demander pour elle. Vous avez donc une mere à qui vous pouvez les offrir, lui dit *Tchoang-kong* attendri; il n'y a donc que moi, hélas! qui n'en ai point. *Ing-lai-kouo* faisant semblant d'ignorer ce que tout le monde savoit, demanda au Prince l'explication de ces paroles, le désabusa du faux scrupule de son serment; & le réconcilia avec la Princesse *Kiang* qu'il avoit toujours aimée, & qu'il aima depuis très-tendrement.

Tſo-tchi, le plus célebre des Commentateurs du *Tchun-tſieou*, & dont le Commentaire a eté mis au nombre des petits *King*, termine ſon récit, en diſant que la Piété Filiale de *Ing-lai-kouo* réveilla celle du Prince *Tchoang-kong*, & donna occaſion de lui appliquer ces vers du *Chi-king*: *La Piété Filiale n'eſt jamais oiſive dans un cœur vertueux : tout lui ſert d'aliment, & elle prend occaſion de tout pour s'etendre & s'animer.* Voyez *Tſo-tchi*, *Tchun-tſieou*, livre premier.

Ouen-ti, troiſieme Empereur de la Dynaſtie des *Han*, ne ſe déshabilla jamais pendant les trois années que dura la maladie de l'Impératrice mere. Il la veilla preſque toutes les nuits, & goûtoit à tous les remedes qu'elle devoit prendre....C'eſt lui qui ayant eu la penſée de faire bâtir une plate-forme, dit à l'Entrepreneur qui lui demandoit cent onces d'or : cette ſomme ſuffiroit pour faire un patrimoine à dix familles du peuple: Je n'habite qu'en tremblant le Palais que m'ont laiſſé mes ancêtres, parce que je crains deſl étrir leur gloire. Comment oſerois-je dépenſer une ſi grande ſomme pour une plate-forme?

Kao-tſong, de la grande Dynaſtie des *Tang*, donnant un grand feſtin aux Seigneurs de ſa Cour, remarqua avec ſurpriſe qu'un des convives ne touchoit pas à de beaux raiſins qui etoient devant lui, il s'amuſa à lui en demander la raiſon. C'eſt, Prince, lui répondit-il, que ma mere ſouffre beaucoup d'une grande ſéchereſſe de bouche, & que je voudrois les garder pour la ſoulager. Vous avez donc le bonheur d'avoir encore votre mere, s'ecria *Kao-tſong* attendri, & elle eſt aſſez heureuſe pour que vous vous occupiez de ſa maladie dans la joie d'un feſtin. Sa voix s'eteignit en prononçant ces dernieres paroles, & ſa ſenſibilité le gagna tellement, qu'il ne put retenir ſes larmes & fut long-temps à ſe remettre. Ce grand Prince ne ſe conſola jamais

de la mort de l'Impératrice ſa mere. Il ſuffiſoit de la nommer pour l'attendrir. Il avoit fait deux lieues à pied pour accompagner ſon cercueil juſqu'à la ſépulture.

Quand les affaires du Gouvernement en laiſſoient le loiſir à *Tai-tſong*, de la grande Dynaſtie des *Song*, il alloit voir & examiner lui-même, ce qu'on devoit ſervir le matin & le ſoir à l'Impératrice mere. Tout ce qui venoit pour ſa table de plus délicat ſoit des provinces, ſoit des pays etrangers, ne lui etoit jamais ſervi qu'après elle; encore avoit-il l'attention de lui faire réſerver en entier ce qui paroiſſoit être à ſon goût : du moment que cette Princeſſe fut alitée, il ne quitta plus ſon chevet ni jour ni nuit. La mort de cette mere chérie lui fut ſi ſenſible, qu'elle affoiblit conſidérablement ſa ſanté. Vers la fin du deuil, il ne pouvoit plus marcher qu'à l'aide d'un bâton. Bien long-temps après, un de ſes voyages l'ayant conduit au Palais de *Tong-tcheou*, il changea tout-à-coup de couleur, & dit à ſes courtiſans : c'eſt ici que je ſuis né; c'eſt ici où mon auguſte mere prodigua tant de ſoins & de careſſes à mon enfance. Elle n'eſt plus; je ne la verrai plus, & ma reconnoiſſance n'a plus de chemin pour arriver juſqu'à elle. Il ſe mit à ſoupirer, & à ſanglotter en prononçant ces derniers mots, & ne fut plus maître de retenir ſes larmes. La plupart des années du regne de ce grand Prince ſont marquées par quelque trait eclatant de Piété Filiale.

Kao-tſong, de la Dynaſtie des *Song* méridionaux, n'etant encore que Prince héritier, fut ſi affligé de la maladie de l'Empereur ſon pere, que les cheveux lui blanchirent entiérement. O mon fils, lui dit ce Monarque les larmes aux yeux; perſonne dans l'antiquité, que j'aie oui dire, n'a ſurpaſſé *Ouen-ouang* en Piété Filiale. Voilà pluſieurs jours que vous ne prenez aucune

nourriture, & que vous êtes le jour & la nuit auprès de moi. Vous ne vous reposez sur personne du soin de me servir, & vous goûtez le premier à tous les remedes que vous me présentez. Tous vos cheveux ont blanchi par un excès de sensibilité d'amour filial qui commence à vous. Consolez-vous de ma mort, mon cher fils. Je n'ai aucun regret à la vie puisque vous m'aimez si tendrement.

Le malheureux ascendant qu'avoient pris les Eunuques sur l'esprit de *Ming-ti*, de la Dynastie des *Tang*, & l'autorité qu'ils avoient usurpée dans le Gouvernement ayant tout brouillé dans l'Empire, excité des révoltes dans les Provinces, & réduit l'Empereur à s'exiler de sa Cour dans le *Sée-tchouen* qui lui etoit resté fidele, le Prince héritier, qui régna depuis sous le nom de *So-tsong*, entreprit de reconquérir l'Empire à son pere. Son intrépidité donna l'avantage aux chefs de son parti, inspira de la confiance aux Officiers, rendit aux soldats leur ancien courage, & le conduisit de conquête en conquête jusqu'à l'Empereur, à qui il vint rendre l'Empire, & qu'il mena lui-même en triomphe dans sa Capitale, marchant à pied devant lui, & tenant les rênes de son cheval. La gloire du trône, lors même que j'y ai eté environné de succès & d'applaudissemens, avoit à peine effleuré mon cœur, dit *Ming-ti* à ceux qui etoient à ses côtés; mais la Piété Filiale de mon Fils me la rend aujourd'hui bien précieuse, par la joie que j'ai de la lui devoir, & par le plaisir que j'aurai de la lui céder.

Ou-tsong, de la Dynastie des *Yuen*, ayant reçu un placet pour signer la sentence du Tribunal des crimes, qui condamnoit cinq freres à la mort, il pâlit tout-à-coup, & se mit à verser des larmes. Hélas! dit-il, quelle sera la désolation de leurs infortunés parens! que la vie leur va devenir insupportable! qui pourra consoler leur douleur & prendre soin de leur vieillesse?

J'interprete la loi, & j'accorde la grace du plus jeune, pour qu'il puiſſe eſſuyer leurs larmes, leur faire oublier ſes freres par la Piété Filiale, & effacer leur honte & ſon crime par ſes vertus.

Tai-tſou, fondateur de la dynaſtie des *Ming*, dit aux Grands de l'Empire, le jour de l'anniverſaire de la mort de ſa mere: Ce jour ſera à jamais pour moi un jour de deuil & de larmes. Tous mes ſouvenirs ne ſauroient jamais me rappeller les ſoins & les tendreſſes de mon auguſte mere. Elle m'a donné la vie, & mon *corps eſt une portion du ſien*. Mais quoiqu'aucune reconnoiſſance ne puiſſe acquitter ce grand bienfait, mon cœur eſt encore plus touché des leçons de ſageſſe & de vertu qu'elle répétoit ſans ceſſe à ma premiere enfance. Si l'amour de la patrie m'a mis les armes à la main pour la délivrer de ſes tyrans, ſi j'ai eu le bonheur de purger nos provinces des barbares qui les inondoient de ſang & de crimes, ſi j'ai pacifié tout l'Empire & lui ai rendu ſon ancienne ſplendeur, je le dois à la générosité de ſes ſentimens. Foible, mourante & n'ayant plus qu'un ſouffle de vie: Vas mon fils, me dit-elle, *vas, où t'appelle l'intérêt de la choſe publique; ton frere prendra ſoin du peu de jours qui reſtent à ta mere; ne ſonge à moi que pour t'animer à faire du bien aux hommes & à les rendre meilleurs*. Hélas! le *Tien* m'a conduit de ſuccès en ſuccès juſques ſur le trône, les quatre mers ſont ſoumiſes à mon ſceptre, & la meilleure des meres eſt morte ſans être témoin de la gloire de ſon fils. O que cette gloire perd par-là de ſon prix à mes yeux! Mon auguſte mere l'a achetée de tout le plaiſir qu'elle avoit de me voir, & elle n'en a pas même appris la nouvelle. *Tai-tſou* ne put pas retenir ſes larmes en diſant ces dernieres paroles, & les Grands ne lui répondirent que par les leurs.

L'Impératrice mere par un ſentiment d'humanité bien reſpectable,

table, ne voulut pas prendre de chaiſe à porteur pour paſſer la montagne de *Ou-tai*, quelques prieres & repréſentations que lui en eût faites l'Empereur *Kang-hi*, & s'en tint toujours à dire: *Je n'aurois pas le cœur de donner à des hommes la peine de me porter par un chemin ſi difficile.* *Kang-hi* cependant fit ſuivre la chaiſe, & marchoit à cheval à côté de la voiture. Ayant entendu ſoupirer l'Impératrice que le cahos de la voiture fatiguoit, il la conjura de prendre ſa chaiſe. *Je ſouffrirois moins, mon fils,* lui répondit cette Princeſſe, *mais je l'ai laiſſée au-bas de la montagne, & nous arrêter ici juſqu'à ce qu'elle fût venue, cauſeroit un trop grand dérangement dans le voyage.* *Kang-hi* fléchit un genou en terre, & lui dit: *Très-honorée mere, la chaiſe eſt ici, je l'ai fait ſuivre, ne vous refuſez pas un ſoulagement néceſſaire à votre grand âge.* La bonne Impératrice charmée, lui dit, en lui mettant la main ſur l'epaule: *Les attentions de ta Piété Filiale s'etendent aux plus petites choſes. Elles me touchent plus que la chaiſe ne pourra me ſoulager....* Ce Prince ne ſe déshabilla point pendant trente-cinq jours, à la derniere maladie de l'Impératrice mere, & ſe tint preſque toujours auprès d'elle le jour comme la nuit. Comme ſon grand âge & l'epuiſement de la nature lui avoient ôté tout appétit, il n'y avoit pas moyen de lui faire rien prendre. *Kang-hi* avoit beau la preſſer, la conjurer, elle ne faiſoit que toucher du bout des levres ce qu'il lui préſentoit. Comme il revenoit toujours à la charge par des prieres & des inſtances plus preſſantes, la bonne Princeſſe imagina, pour faire diverſion, de demander une choſe dont on ne mangeoit pas au palais, & qu'elle ne croyoit pas qu'on pût trouver de quelque temps. Mais *Kang-hi* avoit fait couvrir pluſieurs tables de tout ce que l'Impératrice avoit mangé depuis bien des années, & alla lui préſenter ſur le champ ce qu'elle avoit demandé. Cette Princeſſe en fut touchée juſqu'à verſer des larmes, &

lui dit d'un ton de voix qu'animoit le sentiment : O mon fils ! je suis enchantée de ta Piété Filiale. Non content de rester ici jour & nuit tout occupé à me servir, tu t'appliques encore à imaginer, à chercher & à faire préparer ce qui pourroit réveiller mon appétit eteint par mon grand âge. Je n'ai point envie de manger ce que j'avois demandé, je ne prétendois qu'amuser ta sensibilité par un délai. Les prévoyances de ton amour vont plus loin que celles de ma tendresse. Puissent tes fils & tes descendans imiter ta Piété Filiale & te rendre tous tes sentimens pour ta mere. *Ces deux derniers exemples sont tirés du* Ting-hiun-ko-yen, *imprimé au Palais en 1730.*

EXEMPLES de Piété Filiale des personnes du peuple.

Tsi-chun perdit son pere dans son enfance, & fut réduit avec sa mere à la plus extrême pauvreté. Son amour pour elle lui donna de l'industrie, & ses forces croissant avec son âge, il vint à bout de la nourrir par son travail & en prenant sur ses besoins. Une horrible famine ayant rempli tout le pays de voleurs & de brigands qui mettoient tout à feu & à sang, il se sauva avec sa mere dans le fond d'un marais, & ne la quittoit que pour aller cueillir des mûres sauvages dans les bois du voisinage. Des voleurs le surprirent portant deux petits paniers l'un de mûres grosses & bien mûres, & l'autre de petites & encore vertes. Ce fut son salut : ces brigands l'ayant obligé de leur avouer que les premieres etoient pour sa mere & les autres pour lui, ils en furent si touchés, que bien loin de lui faire aucun mal, il le conduisirent à leur chef qui le loua de sa Piété Filiale, & lui fit donner quelques mesures de riz pour sa mere.

Les freres & les parens de *Lieou-ping* ayant tous eté massacrés par les révoltés qui désoloient son canton, il prit entre ses

bras un enfant d'un an qui lui restoit, chargea sa vieille mere sur ses epaules, & alla se cacher dans un lieu sauvage & abandonné. Il en sortoit à la pointe du jour pour aller leur chercher quelque nourriture dans les campagnes, & ne revenoit que la nuit pour empêcher qu'ils ne fussent découverts. Ayant passé un jour sans avoir pu rien trouver, il fut arrêté le lendemain comme il leur portoit le peu qu'il avoit pu ramasser. Un de ces révoltés ayant déja le sabre levé pour lui fendre la tête, il se jette à genoux les larmes aux yeux & lui dit: Je ne vous demande pas la vie, je ne vous *demande que de me permettre* de porter ces herbes & ces fruits sauvages à ma mere pour la lui conserver encore un jour. Elle n'a rien mangé depuis avant-hier, parce que je n'ai rien pu trouver. Les révoltés attendris, ne surent que lui répondre, & s'en allerent sans lui faire aucun mal.

Le petit village où etoit *Fan-tsun* allant être saccagé par un parti ennemi qui arrivoit, il engagea son pere à s'enfuir avec lui. Comme le bon vieillard etoit extrêmement foible & ne pouvoit presque pas marcher, il se mit à le porter sur ses epaules. Il avoit pris malheureusement le chemin par où venoient les ennemis. Le pere les voyant s'avancer vers eux, dit à *Fan-tsun*: Tout est fini mon enfant, il n'y a plus moyen que je leur echappe; toi qui es jeune, laisse-moi; oui, tu es encore à temps pour te sauver. Le fils ne put pas s'y résoudre, & ayant fait asseoir son pere sur le gason, il se mit devant lui, & se prosternant vis-à-vis des soldats qui approchoient, il leur crioit: Ce n'est pas ma vie que je vous demande, c'est celle de mon vieux pere. Le pere se mit à genoux de son côté, & crioit en sanglotant: Mon fils est jeune, il pouvoit se sauver, c'est pour moi qu'il est resté; je n'ai pas regret à la vie, ôtez-la moi tant que vous voudrez, mais faites-lui grace. Un des soldats leva le sabre pour abattre la tête du vieillard, *Fan-tsun* couvrit son

pere de son corps, & détournant le coup avec son bras, il le reçut en partie sur la tête & sur le visage. Un autre soldat accourut & vint se mettre entr'eux, en disant à toute la troupe qu'il etoit horrible d'attenter à la vie d'un fils si généreux, & que de pareils forfaits attiroient la malédiction du *Tien*. *Fan-tsun* & son vieux pere se sauverent ainsi la vie l'un à l'autre, & leur village eut depuis le surnom de *Tchin-hiao*, *Piété Filiale parfaite*.

Tsée-ping s'appliqua avec tant d'ardeur à l'etude pour faire l'acquit de sa Piété Filiale envers sa mere, qui avoit refusé de se remarier pour avoir soin de lui, & l'avoit nourri de son travail, qu'il vint à bout de se faire jour par son savoir, & obtint un Mandarinat. Ses domestiques, ses proches & son epouse même l'accusoient d'avarice, & lui en avoient fait la réputation, parce qu'ils ne savoient pas qu'il envoyoit à sa mere toutes ses epargnes. On lui en fit tant de reproches, qu'on l'obligea à avouer que c'etoit uniquement pour fournir abondamment à ses besoins qu'il etoit sorti de son hameau & etoit entré dans les charges. Dès qu'elle fut morte, il donna sa démission & se retira dans son pays, où il lui eleva un tombeau & la pleura le reste de ses jours, ne mangeant plus que des herbages & ne s'habillant que de toile, pour ne pas oublier, disoit-il, à quoi s'etoit réduite sa bonne mere pour fournir à son education.

Yu-té avoit eté enrôlé dans sa jeunesse pour une guerre etrangere. Par sa bonne conduite & sa bravoure, il parvint aux premiers grades. Comme ses parens lui tenoient plus au cœur que sa fortune, son temps de service expiré, il demanda son congé. A quoi penses-tu *Yu-té?* lui dit son Général; tu es à plus de mille lieues de ton village, comment y aller? Quand tu y arriverois, y trouveras-tu tes parens que tu

as quittés depuis tant d'années? Songe que tu perds le fruit de tes longs travaux. Je t'aime comme mon fils, reſte avec moi, je t'avancerai & te ferai mon héritier. Je mourrois volontiers pour vous, mon Général, lui répondit le brave *Yu-té*, mais je dois la vie à mes parens, & je n'ai encore rien fait pour eux. Je ſerois indigne de vos bontés, ſi je pouvois préférer quelque choſe que ce ſoit au ſoin de ſervir & de conſoler leur vieilleſſe. Il fit tant, qu'il obtint ſon congé, arriva heureuſement dans ſon pays, y trouva ſon pere & ſa mere, & ſe mit à les ſervir. Il travailloit & labouroit la terre pour les nourrir comme s'il n'etoit jamais ſorti de ſon village.

Une troupe de révoltés ayant tué le pere de *Pien-chin* qui s'etoit mis à la tête des payſans de ſon village pour les repouſſer, *Pien-chin*, à la premiere nouvelle qu'il en eut, courut à eux & ſe jetta dans la mêlée avec une intrépidité qui les effraya, & en tua un grand nombre pour venger la mort de ſon pere. Comme ſa bravoure n'etoit qu'un emportement de déſolation & de douleur, il s'appliquoit plus à porter des coups qu'à parer ceux qu'on lui portoit, & tomba enfin criblé de bleſſures. Ne me plaignez pas, diſoit ſa mere à ceux qui etoient venus la conſoler, mon mari eſt mort pour défendre la patrie, & mon fils pour venger la mort de ſon pere.

Le frere cadet de *Nieou-heng* etoit un buveur qui s'abſentoit ſans ceſſe de la maiſon pour aller s'enivrer avec des gens de ſa ſorte. Quoi que ſon aîné pût lui dire, il n'en tenoit aucun compte. Un jour qu'il etoit revenu ivre, il tua un bœuf de gaieté de cœur, & alla dormir comme s'il n'eût rien fait. Dès que *Nieou-heng* fut rentré le ſoir dans la maiſon, ſa femme lui raconta ce qu'avoit fait ſon cadet. Il n'en témoigna ni colere, ni mauvaiſe humeur, & dit tranquillement, il faudra en faire cuire

cuire la viande & la manger, puis il s'assit. Sa femme revint à la charge, & insista sur ce que c'etoit un des bœufs de l'attelage. Il ne lui répondit rien, & n'en parla même pas à son frere le lendemain quand son ivresse fut passée. Cette bonté donna tant de confusion au coupable, qu'il renonça au vin pour toujours & changea entiérement de conduite.

Un incendie avoit embrasé la maison de *Ouang-pin* pendant la nuit. On eut beau lui dire qu'il n'y avoit plus moyen de sauver son pere dont la chambre etoit tout en feu, il se jetta dans les flammes sans qu'on pût le retenir, alla jusqu'au lit où son vieux pere etoit couché, le chargea sur ses epaules, & eut le bonheur de lui conserver la vie au péril de la sienne. Ceux qui en furent témoins, en croyoient à peine leurs yeux, & *Ouang-pin* leur disoit : On n'auroit pas songé à m'arrêter, si on avoit cru que j'aime mon pere comme je le dois.

De mauvaises années & la foiblesse du vieil âge ayant réduit le pere & la mere de *Yuen-pien* à la plus extrême pauvreté, il entreprit de subvenir à leurs besoins par son travail. Il entreprenoit des ouvrages à forfait, il se louoit à la journée. Il gagnoit peu ; mais il economisoit si bien ses profits, il se réduisoit si à l'etroit pour sa nourriture & ses habits, qu'il vint à bout de pourvoir honnêtement à leur entretien. Quelque inconsolable qu'il fût de la mort de son pere, il dévoroit ses larmes & dissimuloit sa désolation en présence de sa mere, pour ne pas aigrir sa douleur. Sa Piété Filiale le porta d'abord à se charger lui seul de lui elever un tombeau. Mais voyant qu'il n'en savoit pas assez & n'ayant point d'ailleurs de quoi fournir à la dépense, il se vendit lui-même, & travailla avec tant d'ardeur & de fidélité pour son maître, qu'il lui fournissoit abondamment de quoi entretenir sa mere, & lui permit

ensuite de se racheter pour être plus près d'elle & lui rendre des soins plus assidus. Il eut la consolation de la conserver encore bien des années, & ne la perdit que lorsque son grand âge ayant epuisé toutes ses forces, elle succomba par la défaillance de la nature. Malgré cela, il s'imputoit encore sa mort, & disoit que s'il avoit eté plus attentif à lui epargner toute inquiétude, elle auroit pu vivre encore quelques mois.

EXEMPLES de Piété Filiale des personnes du sexe.

Tang-tchi eut toujours pour sa belle-mere tous les soins & tous les sentimens de la fille la plus tendre pour une mere chérie; aussi eut-elle la consolation de la conserver à son mari jusqu'à un âge si avancé qu'il ne lui restoit plus aucune dent. La bonne vieille ne pouvant plus prendre de nourriture qu'avec bien de la peine, *Tang-tchi* imagina de l'allaiter. Elle alloit l'habiller & la coëffer elle-même; puis l'ayant fait asseoir, elle découvroit son sein & lui présentoit sa mamelle avec respect. Quoiqu'elle lui donnât ainsi à tetter plusieurs fois dans la journée, elle se levoit encore la nuit pour lui rendre ce soin, & s'en acquittoit d'une maniere si aimable & si affectueuse, que sa belle-mere en usoit avec elle comme un petit enfant avec sa nourrice. Une Piété Filiale si généreuse lui ôtoit les sentimens de sa caducité, & prolongea sa vie pendant plusieurs années. Avant de mourir, elle fit venir tous ses parens, remercia *Tang-tchi* en leur présence, de ses bons soins, lui souhaita mille bénédictions, conjura toute sa famille la larme à l'œil, de respecter sa bru comme elle-même, & de rendre à sa vieillesse tout ce qu'elle avoit fait pour celle de sa belle-mere.

Quoique *Tao-tchi* fût encore fort jeune lorsqu'elle perdit son pere, sa douleur fut si extrême qu'on craignit pour sa vie. On ne vint à bout de la modérer qu'en lui disant qu'elle

augmentoit l'affliction de sa mere, qu'elle ne devoit pas moins aimer que son pere. Mais quoi qu'elle fît pour se vaincre, elle n'etoit pas maîtresse de sa sensibilité. On lui présenta en vain plusieurs partis, elle les refusa tous, & déclara qu'elle ne se marieroit jamais. Ma mere n'a que moi, disoit-elle, c'est à moi à la servir. Je ne me résoudrai point ni à abandonner sa vieillesse à des soins etrangers, ni à me mettre dans l'embarras de ne pouvoir pas lui donner tous les miens. Sa mere etant morte, malgré tous les soins de son bon cœur, elle ne fit plus que gémir & pleurer, & mourut enfin de *tristesse* au bout de quelques *jours, n'ayant pas encore vingt ans.*

Yang-hiang aidoit son pere à cultiver un champ dans un endroit ecarté, lorsqu'un tigre sorti des bois voisins vint tout-à-coup fondre sur lui & le renversa pour le dévorer. La pauvre enfant avoit à peine quinze ans; mais sa Piété Filiale lui tint lieu de force & de courage. Elle s'arma à la hâte du couteau qu'elle portoit pendu à sa ceinture, se jetta sur le tigre & eut le bonheur de le tuer avant qu'il eût fait aucune blessure dangereuse à son pere. Ce redoutable animal lui en fit plusieurs à elle-même avec ses griffes; mais elle fut long-temps sans les sentir, & son pere fut le premier à s'en appercevoir.

Un parti de révoltés avoit surpris le village, & mettoit tout à feu & à sang pour en enlever les filles. La jeune *Tan-tchi* alla au-devant de ceux qui avoient forcé la porte de sa maison, & leur dit avec cet ascendant que donne la vertu: *Je vous demande* la vie de mon pere & de mes freres; si vous me l'accordez, je suis à vous & je vous suivrai; si vous me la refusez, je me donnerai la mort & vous n'aurez que mon cadavre. Ces brigands que sa beauté avoit eblouis & que sa résolution etonnoit, lui accorderent sa demande. Fuyez, dit-elle à son pere & à ses freres,

freres, en les pressant de profiter du moment, & n'ayez aucune inquiétude de mon sort ; on me réservera pour le Général. Sa tranquillité lui valut de n'être point garrottée & de marcher libre au milieu de la troupe des brigands qui l'environnoient. Quand elle fut arrivée à un pont qui etoit à l'entrée du village, elle se précipita tout-à-coup dans la riviere, & sauva ainsi son honneur qu'elle avoit exposé pour conserver la vie à son pere & à ses freres.

Ouen-tchi etoit restée veuve fort jeune. Ses parens qui l'aimoient tendrement, voulurent lui persuader de se remarier, & s'y prirent de toutes les façons pour l'y engager. Ce fut en vain. Une femme vertueuse s'est donnée pour toujours à son epoux, leur dit-elle un jour qu'ils la pressoient davantage, il ne lui est plus libre de se donner à un second. La vie ne m'est rien au prix de mon devoir & de mon honneur. Ma belle-mere est très-âgée, & mon fils enfant. Ils ont droit à tous mes soins, je les leur promets. *Ouen-tchi* ne leur donna pas le temps de repliquer, & coupa sur le champ ses beaux cheveux pour leur ôter toute espérance d'ebranler sa résolution. Sa pauvreté & les accidens les plus fâcheux la mirent aux prises avec les plus rudes epreuves; mais elles ne servirent qu'à exercer son courage & à faire paroître sa vertu. Quelque dégoûtant qu'il fût de servir sa belle-mere qui devint d'abord epileptique, puis aveugle & impotente, elle ne se relâcha jamais de ses soins, lui portant le morceau à la bouche, & la chauffant comme une mere son enfant durant plusieurs années. Elle les lui continua même après la mort; car n'ayant pas de quoi lui elever un tombeau, elle se fit aider par son fils & y travailla elle-même.

Les domestiques, les femmes de service & les esclaves avoient entendu, comme *Lou-tchi*, qu'une bande de cinq à six

voleurs avoient franchi les murailles & pris le chemin de l'appartement de sa belle-mere; mais au lieu de courir à son secours, ils ne songerent qu'à se bien cacher. *Lou-tchi*, malgré sa jeunesse & sa beauté, s'exposa à tout, & prenant la premiere chose qui lui tomba sous la main, elle vola au secours de la mere de son epoux. Comme les ténebres la favorisoient & qu'elle savoit mieux les êtres que les voleurs, elle alla les attendre à un passage fort etroit & entreprit de le défendre contr'eux. Ceux-ci qui ne s'attendoient à aucune résistance, perdirent courage & s'enfuirent, *quand ils virent deux de leurs* camarades renversés par des coups qu'ils ne soupçonnoient pas venir de la main d'une jeune femme, & qui leur persuaderent qu'on etoit en armes pour les recevoir. L'intrépidité de cette héroïne ayant étonné toute la famille, on lui demanda comment elle avoit eu le courage de s'exposer elle seule à une bande de voleurs armés? La compassion, répondit-elle, est le sentiment par excellence qui distingue l'homme de la bête. Quand son semblable est en péril, il lui doit son secours. Ma belle-mere qui m'a toujours chérie comme une mere sa fille, étoit en danger d'être insultée & peut-être massacrée, comment aurois-je eu le cœur de l'abandonner? J'aurois mieux aimé m'exposer à dix mille morts.

Le pere de *Hi-fen* fut calomnié, saisi, jugé & condamné à mort. *Hi-fen* se tint jour & nuit à la porte de la prison, pleurant & se lamentant de maniere à attendrir les cœurs les plus insensibles. O mon pere! mon pere! s'ecrioit-il, qui m'obtiendra de mourir en votre place? L'Empereur en fut instruit par un Censeur, & fit recommencer en secret la procédure, ne pouvant croire que le pere d'un fils si vertueux eût fait les malversations dont on l'accusoit. La calomnie fut constatée; mais l'innocence du pere découverte, il falloit donner en

ſpectacle la Piété Filiale du fils pour la faire connoître à tout l'Empire. *Hi-ſen* fut conduit en préſence de l'Empereur. Jeune téméraire, lui dit le Prince, en le regardant d'un air terrible, connois-tu la rigueur des ſupplices, quand tu demandes à mourir pour ton pere? Délibere avant que de te dévouer à cette affreuſe mort; il n'y aura plus à reculer, ſi tu l'acceptes. Je ſuis trop jeune, Seigneur, répondit *Hi-ſen*, pour connoître la rigueur des ſupplices; mais il n'en eſt aucun que je ne préfere à la douleur de voir mourir mon pere qui m'a toujours ſi tendrement aimé. *Soit, reprit l'Empereur, j'y conſens; vas le faire ſortir de priſon & reſte à ſa place. Hi-ſen* obéit avec une joie qui marquoit la ſincérité de ſes ſentimens, & laiſſa ignorer à ſon pere à quelle condition il etoit délivré. Mais à peine eut-il eté chargé de chaînes qu'on vint les lui ôter par ordre de l'Empereur, lui annoncer la juſtification de ſon pere, & lui déclarer les graces & les bienfaits dont Sa Majeſté récompenſoit ſa Pieté Filiale.

Li-tſée reſpecta la rigueur de ſon pere qui avoit répudié ſa mere, & il ne lui echappa pas un mot pour ſe plaindre; mais il n'en etoit que plus inconſolable. Il avoit beau vouloir diſſimuler ſa douleur, ſes larmes le gagnoient d'un moment à l'autre, & quelque violence qu'il ſe fît, il ne pouvoit ni les retenir, ni les cacher. Il ne dormoit pas la nuit, il ne prenoit preſque point de nourriture, & ſéchoit de triſteſſe. Son pere en fut enfin touché, & lui dit de rappeller ſa mere.

MAXIMES, PROVERBES, SENTENCES, Penſées & Réflexions morales ſur la Piété Filiale.

CETTE partie de notre Recueil eſt tirée de tous les livres qui nous ſont tombés ſous la main. Comme la plupart ne ſont pas connus en Occident & ne le ſeront probablement jamais, il auroit eté fort inutile de mettre des citations qui ne peuvent être d'aucun uſage. Nous nous bornons à avertir que les Chinois ont leurs Platons & leurs Ariſtotes, leurs Séneques & leurs Plutarques, leurs La Rochefoucaults & leurs La Bruyeres, où il nous a eté très-facile de moiſſonner. Nous en avons ouvert un bon nombre de ceux qui ne ſont faits que pour la jeuneſſe & le peuple. La ſimplicité du ſtyle dans lequel ces derniers ſont ecrits, y permet des détails qu'on chercheroit en vain ailleurs, & qui ſont cependant les plus propres à bien faire connoître le génie Chinois & le ton dominant des mœurs générales. Quant aux livres de penſées, de maximes, de caracteres, &c. on ſent d'abord qu'etant tout-à-fait dans le génie de la langue Chinoiſe, il doit y en avoir un grand nombre; mais ce ſont les plus difficiles à entendre & à traduire. Outre que preſque tous ſont ecrits dans un ſtyle relevé & laconique, les métaphores, les antitheſes & toutes les autres figures de mots y ſont ſi prodiguées, qu'il eſt infiniment difficile de les rendre en François: auſſi avons-nous profité ſans ſcrupule de notre privilege de Miſſionnaires; & nous ſommes-nous bornés modeſtement à rendre le fond des penſées de ces Auteurs. Notre objet eſt de faire connoître la Piéte Filiale des Chinois, & non pas leur maniere d'ecrire.

« La Piété Filiale produit les mêmes ſentimens & les mêmes ſoins dans tous les climats. Le barbare qui erre dans les bois au gré de ſes beſoins, apprend mieux de ſon cœur ce qu'un fils doit à un père & à une mere que les Sages ne l'enſeignent dans leurs livres.

Un premier amour chemine plus vîte que la Piété Filiale, mais il ne va jamais ſi loin.

Il ne faut ni titres, ni rang, ni ſcience, ni talens, ni richeſſes pour ſignaler ſa Piété Filiale; il ne faut qu'un cœur tendre & ſenſible.

On ne peut ſurvivre à un pere & à une mere que pour les pleurer plus long-temps.

L'armée la plus invincible eſt celle où les peres penſent plus ſouvent à leurs enfans, les fils à leurs parens, & les freres à leurs freres.

La Piété Filiale du Prince eſt le patrimoine des vieillards, des veuves & des orphelins.

Les Anciens diſoient: *Qui eſt mauvais frere, n'a point d'amis.*

La Piété Filiale etoit la vertu de tout le monde dans l'antiquité; on ne remarquoit que ceux qui en avoient moins. Dans les ſiecles ſuivans, ce fut un mérite d'y exceller: on récompenſe dans le nôtre ceux qui ſont fideles à en remplir les devoirs. Encore un pas, & les peres & meres remercieront leurs enfans de ne pas les inſulter.

Quand l'entretien d'un parent vous amuſe, vous inſtruit, vous conſole, vous encourage au bien, pourquoi chercher une autre compagnie? Un honnête homme eſt toujours ſi difficile à trouver! Le rencontrer dans ſa famille eſt un double bonheur.

C'eſt remuer le poignard dans une plaie ſanglante & l'y enfoncer davantage, que de faire rougir la vieilleſſe d'un pere & d'une mere, de leurs anciennes prédilections.

Un fils bien né ne croit jamais avoir réussi à rien que lorsqu'il obtient le suffrage de son pere.

Quand le pere & le fils n'ont qu'un cœur, les rochers deviennent des diamans. Quand l'aîné & son cadet n'ont qu'une façon de penser, la terre se change en or.

Dès qu'on loue son fils, un pere est au comble de la joie. Un fils est plus attentif sur les louanges qu'on donne à son pere, & y regarde de près. Jamais pere peut-être n'a eté bien loué au gré de son fils. C'est qu'on ne peut pas tout dire dans un eloge, & que la Piété Filiale ne pardonne aucune omission.

La patience ne conserve l'union & la paix dans les familles, qu'autant qu'une sage economie y entretient une honnête abondance.

La mort la plus heureuse est celle d'un fils qui sauve la vie à son pere aux dépens de la sienne.

Les triomphes de la Piété Filiale sont les seuls qui n'ont point coûté de larmes, & qui n'en font point répandre; ou s'ils en ont coûté, s'ils en font répandre, ce sont des larmes de joie & d'attendrissement.

Les peuples honorent leurs parens dans l'Empereur, l'Empereur à son tour doit honorer les siens dans les leurs.

Si les belles-meres savoient dissimuler, les brus se taire & les maris prendre patience, toutes les familles seroient en paix.

Un pere reçoit tout ce qu'on donne à son fils, & un fils ce qu'on donne à son pere.

Il y a dans les soins d'une vraie Piété Filiale mille petites choses qui vont droit au cœur d'un pere & d'une mere, & les enchantent. La Piété Filiale de bienséance ou de grimace veut quelquefois les copier, mais c'est en vain.

L'amour des Princes pour leurs parens leur répond de celui de leurs sujets.

Tout ſcélérat a commencé par être mauvais fils.

Qui ramaſſe avec reſpect le bâton de ſon pere, ne battra pas ſon chien. Qui bâille de ſes vieux contes, ne pleurera guere ſa mort.

La Piété Filiale d'un ſeul homme illuſtre tout ſon ſiecle.

La valeur & le zele du bien public marchent à découvert; la généroſité & la bienfaiſance ſe voilent. La Piété Filiale ne penſe ni à ſe montrer, ni à ſe cacher, elle ne ſonge qu'à ſes devoirs.

Toutes les vertus ſont en péril, quand la Piété Filiale eſt attaquée.

La Piété Filiale du Prince double toutes les vertus de ſes ſujets.

A quelque héroïſme que s'eleve la Piété Filiale, elle n'eſt à craindre que pour les tyrans; & qui s'alarme de ce qu'elle pourroit entreprendre, commence à l'être.

Si les peres & meres achetoient des verges, les bourreaux vendroient leurs ſabres.

Louer ſon fils, c'eſt ſe vanter: blâmer ſon pere, c'eſt ſe flétrir.

Agneau qui tette à genoux arrête ſa mere.

Tout ce qui donne atteinte à la Piété Filiale eſt une calamité publique: tout ce qui l'augmente eſt un grand coup d'Etat.

On n'a commencé à tourner les vieillards en ridicule ſur le théâtre que lorſqu'on a commencé à rire des peres & des meres dans les compagnies.

Si ce fut le haſard qui conduiſit *Ou-ouang* ſur le trône & non pas ſa Piété Filiale, ce n'eſt point lui qui a perpétué juſqu'à nos jours la famille de Confucius. Un haſard qui dure depuis plus de vingt ſiecles, ſeroit un haſard trop ſingulier.

On ne console un fils de la mort de son pere qu'en versant des larmes avec lui, & en partageant sa douleur.

Ce ne sont pas ceux qui ont célébré la Piété Filiale avec le plus de magnificence, soit en prose, soit en vers, qui l'ont le mieux louée, mais ceux qui ont pratiqué dans l'obscurité ce qu'elle a de plus difficile & de plus héroïque.

Qui cherche la guerre, est un monstre; qui l'aime, n'est pas homme; qui ne fait pas l'impossible pour l'éviter, n'a pas de Piété Filiale. Que dira-t-on de votre regne, si vous vous laissez braver, représentoit un Ministre à *Gin-tsong? Mais si je fais la guerre*, lui répondit ce bon Prince, *que répondrai-je aux peres & meres qui me demanderont leurs enfans, aux veuves qui pleureront leurs epoux, aux orphelins qui n'auront plus de pere, & à tant de familles désolées, ruinées & eteintes? Je céderois une Province pour sauver la vie d'un de mes fils. Tous mes sujets sont mes enfans.*

Il vaut mieux faire pleurer cent fois sa femme que de faire soupirer une fois sa mere.

Ruisseau qui entre dans un canal redresse son cours, quelles que soient les eaux & de quelqu'endroit qu'elles viennent. Fils respectueux envers ses parens, réforme sa conduite, quel que soit son caractere & quelque vie qu'il ait menée.

Le reproche le plus léger est bien lourd sur le cœur d'un pere.

Une femme née de parens riches & distingués se prétend au-dessus de sa belle-mere; si elle est d'une famille pauvre & obscure, elle croit à tout propos que sa belle-mere la méprise; & si elle est d'une condition egale à la sienne, elle veut se mesurer avec elle. Comment faire? Les supporter toutes les deux, & donner toujours tort à sa femme en public & dans le particulier.

Qui

Qui coupe les arbres qu'a plantés son pere, vendra la maison qu'il a bâtie.

L'augmentation des rivieres assure la durée de leur cours lorsque rien ne les divise. Il en est de même des familles.

Ce ne sont ni les menaces, ni les reproches, ni les emportemens de son pere qu'un fils bien né redoute; c'est son silence. Un pere ne se tait que parce qu'il n'aime plus, ou ne se croit plus aimé.

O qu'un mot, une larme, un soupir de leurs enfans ont de pouvoir sur le cœur d'un pere ou d'une mere! Ils y ont eté trompés cent fois, & ils y croient encore.

La Piété Filiale & l'amour paternel sont le contrepoids de l'inégalité des conditions. La vivacité de leurs sentimens & la douceur de leur joie sont en proportion des biens de la fortune.

Le fils d'un laboureur aime le labourage, le fils d'un pêcheur aime la pêche; s'il n'en est pas de même dans d'autres conditions, c'est que les fils y vivant moins près de leurs peres, ne les aiment pas tant.

La Piété Filiale naît dans l'homme avec l'homme; le couronne de fleurs dans son berceau, & le conduit à l'héroïsme avant qu'il puisse le connoître ou même le nommer. Sa lumiere est si vive & son impulsion si forte, qu'on a vu des enfans faire des actions comparables à celles des plus grands hommes.

Tout est respectable dans la Piété Filiale; ses excès même annoncent une ame d'un ordre supérieur.

Rendre ses parens heureux, & leur devoir sa gloire est le comble du bonheur.

Ce qui n'est qu'une bagatelle vis-à-vis d'un etranger, est une faute vis-à-vis d'un parent, une insolence vis-à-vis d'un frere aîné, & un crime vis-à-vis d'un pere ou d'une mere.

Tout homme est né pour ce que la Piété Filiale a de plus

ſublime & de plus héroïque. L'eſclave, à cet egard, peut diſputer de gloire avec ſon Souverain, & quelque haut que ſoit le but, il en eſt auſſi près que lui.

Ce n'eſt pas de la richeſſe & de la puiſſance de ſon Empire dont il faudroit entretenir un Prince, il ne les voit que trop: c'eſt de la vie pénible du cultivateur, des travaux de l'artiſan; des fatigues du commerçant & des périls du ſoldat; c'eſt ſurtout de la miſere & de l'abandon des vieillards, des veuves, des orphelins & des pauvres, à qui il ne revient rien de la richeſſe ni de la puiſſance de leur patrie, & dont il a promis d'être le pere.

Qui ſe ſouvient des bienfaits de ſes parens, eſt trop occupé de ſa reconnoiſſance pour remarquer leurs torts.

Qui cache ſes chagrins à un pere & à une mere, ne leur en cauſera pas.

Le plus bel appartement pour un pere & une mere âgés, eſt celui où leurs enfans ſont plus aſſidus à leur faire compagnie & à leur rendre des ſoins.

Les grands talens ne conduiſent qu'à de grands vices, lorſqu'on ne les emploie pas à ſignaler ſon reſpect & ſon amour pour ſes parens.

Les récompenſes de l'Empereur illuſtrent & accréditent la Piété Filiale, mais il n'appartient qu'à ſon exemple de la rendre facile & néceſſaire.

Un bon fils aſpire aux premiers emplois pour illuſtrer la vieilleſſe de ſes parens, & il les quitte pour ne s'occuper plus que du ſoin de la ſervir.

Les peuples témoignent aſſez qu'ils regardent leur Prince comme le pere commun, en ſacrifiant leurs biens, leur repos & leur vie pour ſon ſervice; mais ils ne voient pas aſſez que le Prince les regarde, les traite & les aime comme ſes enfans.

La droiture eſt l'aliment de la Piété Filiale. Qui ſait mentir, ne ſait ni aimer, ni reſpecter ſes parens.

On ne jouit bien de ſon cœur que par la Piété Filiale.

La Piété Filiale remédie à tout dans le gouvernement, lorſqu'elle y domine.

Refus, reproches, menaces, duretés, injures même, tout change de nom dans la bouche d'un pere.

On a toutes les ſaiſons de l'année dans une matinée avec une jeune femme qui veut gagner la bienveillance de ſon beau-pere, mortifier ſa belle-mere, faire joindre ſon mari à ſes idées, régenter ſes ſuivantes & humilier celle de ſes belle-ſœurs qu'elle craint *le plus*.

Les Empereurs ſont allés pluſieurs fois au village pour voir de près le délicieux ſpectacle d'une famille compoſée de pluſieurs générations, que la Piété Filiale conſerve en paix dans l'enceinte du même enclos. Eſt-ce qu'on n'auroit pas pu leur en montrer dans la capitale, ou du moins dans quelque petite ville de Province? Non: chacun y eſt trop loin des autres & trop près de ſoi.

On n'eſt plus digne du nom de fils, quand on peut aimer quelqu'un plus que ſon pere.

Les actions héroïques de la *Piété Filiale les plus admirables*, ne ſont pas celles qui ont *le plus d'eclat*.

La doctrine de la Piété Filiale eſt la ſeule qui puiſſe fixer les vrais principes du gouvernement: ſi on l'abandonne, les loix portent à faux & l'autorité chancelle, ou n'a plus de bornes.

Réconciliez d'abord votre pere avec vos proches; il vous ſera aiſé après de le réconcilier avec ſes ennemis.

La Piété Filiale a ſauvé plus de vies que la médecine.

Quand les Grands n'ont pas le loiſir d'être peres, leurs enfans n'ont pas celui de les aimer.

La Piété Filiale ne peut ſe paſſer d'aucune vertu; mais que ſeroient les plus ſublimes vertus ſans elle?

Qui ose manquer à son pere dans sa maison, peut outrager l'Empereur sur son trône.

La jalousie même, l'envie & la haine voient la Piété Filiale avec les yeux de la vertu.

Le premier qui versa des larmes fut un pere malheureux.

Nul fils n'est jamais innocent quand sa mere le croit coupable.

Il ne falloit pas d'armées pour repousser les barbares, quand la Piété Filiale les attiroit sur les frontieres pour l'admirer.

Le fils le plus habile est celui qui sait le mieux obéir à ses parens, conserver leur santé, cacher leurs fautes, les corriger de leurs défauts, faire connoître leurs vertus, & leur procurer un contentement continuel.

Jamais domestique ne s'est fait appeller deux fois par son maître, quand ses enfans courent à lui dès la premiere.

Fût-on mille dans une famille, c'est au chef à tout régler.

Guerre, politique, philosophie, héroïsme même, on peut se tromper dans tous ces genres, sur-tout en voulant imiter les plus grands hommes. Mais en matiere de Piété Filiale, on ne s'egare pas même sur les traces d'un esclave.

Tous les miracles qu'on attribue au *Tien* pour récompenser la Piété Filiale ou pour la venger, ne fussent-ils pas aussi certains que le disent les ecrivains, il est très-certain au moins que les peuples les croient dignes de lui & les admirent sans en être surpris.

Plus nous avons dégénéré de la beauté & de l'innocence des mœurs de nos aïeux, plus un trait héroïque de Piété Filiale confirme ce que les annales nous racontent de la leur.

Les menaces d'un pere sont le tonnerre des familles, elles effraient l'innocence même; & l'indocilité qui les brave est si abominable, qu'elle en inspire encore une plus grande frayeur.

On peut remporter des victoires, négocier avec succès de grandes affaires, composer des ouvrages applaudis, briller à la Cour & se faire un nom dans tout l'Empire sans avoir un mérite réel. Mais on ne peut pas avoir un vrai mérite sans être honnête homme, ni être honnête homme sans Piété Filiale, & qui n'est pas honnête homme n'est rien.

Le portrait d'un pere n'est qu'un tableau pour des etrangers, mais pour un fils, c'est un livre qui lui enseigne tous ses devoirs & le presse de les remplir.

C'est la conduite des peres & des meres qui est la vraie etoile de leurs descendans.

Expirer de douleur sur le cercueil d'un pere, c'est moins mourir que faire triompher la Piété Filiale & s'immortaliser.

Le fils le plus à plaindre est celui qui déplaît à ses parens, & le plus malheureux, celui qui ne les aime pas.

Qui fait ses délices de tenir compagnie à son pere infirme & de le servir, n'appellera pas son epouse *Madame*, ni son frere cadet *Monsieur*.

Qui est bon fils, est bon frere, bon epoux, bon pere, bon parent, bon ami, bon voisin, bon concitoyen; qui est mauvais fils, n'est que mauvais fils.

Qui craint que le tonnerre n'eveille ses parens, n'a pas peur qu'il tombe sur lui.

On peut avoir de grandes richesses & mourir de misere; mais on ne peut honorer ses parens & être malheureux.

Qui s'enorgueillit de sa fortune & de son elévation, rougit de ses ancêtres.

Tout est désespéré dans un Etat, quand les peres & les meres sont impunément méprisés.

L'eau remplit tous les vuides & surmonte tous les obstacles, la Piété Filiale est de même.

Il faut vous conserver à vos enfans, disoient les soldats au

vieux *Tchun*, & il les aima jusqu'à préférer la captivité à la mort.

Le courage degenere en temerité, la science en présomption, la constance en opiniâtreté, la douceur en mollesse, la prudence en pusillanimité & le zele en fanatisme. La Piété Filiale ne conduit qu'à la Piété Filiale.

Quiconque n'est pas sensible au plaisir si vrai, si délicat, si satisfaisant & si durable, de partager sa fortune avec ses freres, n'est né à aucune vertu.

Tout l'Empire etoit en deuil sous *les premieres dynasties*, quand un pere ou une mere avoient eté outragés par un de leurs enfans; aussi n'entendoit-on pas parler de meurtres, ni d'homicides.

Les plus belles fleurs sont dans les parterres, & les plantes les plus utiles dans les champs. On a la pompe & l'eclat de la Piété Filiale à la Cour; mais c'est chez les particuliers qu'on en trouve les soins & les sentimens.

Tandis qu'un fils n'est mauvais fils que dans son cœur, quelqu'ingrat, quelque dénaturé & quelque haïssable qu'il soit, l'autorité publique se repose sur ses remords du soin de venger la Piété Filiale; elle n'est chargée que de veiller sur les actions, encore faut-il qu'elles percent dans le public. Mais dès que sa conduite attente ouvertement à l'ordre & blesse la loi, les *Yu-ché* doivent à tout l'Empire de le dénoncer à l'Empereur & de poursuivre son châtiment. La regle est infaillible en fait de gouvernement. Plus un contempteur des devoirs de la Piété Filiale est distingué par son rang, par sa naissance ou par ses talens & rares qualités, plus le tonnerre du Prince doit s'entendre au loin & l'ecraser subitement.

Les brouilleries de famille ne peuvent être long-temps secrettes, les murailles les racontent aux portes, & les portes en instruisent le public.

La Piété Filiale n'est qu'un accès d'ambition pour quelques Lettrés. Quand ils ont obtenu le grade de Docteur & qu'ils songent sérieusement à entrer dans la carriere des emplois qui vient de s'ouvrir pour eux, il leur souvient tout-à-coup qu'ils ont une mere; ils la logent, la meublent, l'habillent, la nourrissent & la font servir beaucoup mieux que ne leur permet leur fortune. Ils viennent s'assurer journellement par eux-mêmes qu'il ne manque rien à la *Lao-lai-tai*; ils prennent une voix de fausset pour lui parler; ils reviennent deux ou trois fois sur leurs pas pour lui demander si elle a bien dormi, si le pouls du bras droit est aussi bon que celui de la gauche. Leurs epouses, leurs enfans, leurs domestiques, quand ils en ont, ne la servent jamais assez bien à leur gré; la plus petite négligence allume leur colere, on les entend de tout le voisinage crier & tempêter; leur langage est comme leur conduite. Le nom de leur très-chere & très-honorée mere est sans cesse sur leurs levres. Ils n'osent rien promettre, ils n'osent se charger de rien qu'en disant qu'ils le lui feront agréer. Ils manquent exprès à une invitation, afin que leurs amis les excusent en disant qu'ils n'ont pas osé la laisser seule, & eux-mêmes assurent avec hardiesse que si le gouvernement pense à eux pour quelqu'emploi, ils sont déterminés à ne pas l'accepter, afin de n'être pas réduits à se reposer sur leurs freres du soin de la conservation de leur très-honorée mere. Cependant ils font faire des sollicitations à la Cour & auprès du Vice-Roi; mais qui le sait dans leur petite ville? Qui saura même quand ils auront eté envoyés à quatre ou cinq cens lieues, qu'ils laissent à leur famille le soin d'entretenir la bonne Dame selon leur nouveau rang & de payer les dettes qu'ils ont contractées pour jouer une Piété Filiale qu'ils n'ont jamais eue, qu'ils n'auront jamais & sans laquelle ils n'auroient jamais eté avancés.

Votre mere est morte des chagrins que vous lui avez causés,

vos fils la vengeront, & à quelque rhumb de vent que soit bâtie votre maison, la malédiction du *Tien* & des Esprits y entrera par les portes & par les fenêtres, fussent-elles fermées.

La Piété Filiale a enrichi bien des pauvres, mais elle n'a jamais ruiné de riches; elle a donné l'essor à bien des talens, mais elle n'a jamais arrêté le vol d'aucun génie; elle a conquis bien des cœurs à la vertu, mais elle n'a jamais souillé personne d'aucun vice; elle a fait bien des heureux enfin, mais elle n'a jamais fait de malheureux.

Qui meurt en vengeant son pere, ne regrette que de n'avoir eu qu'une vie.

Il n'y a que les mauvais fils qui aient des marâtres.

Le défaut de Piété Filiale dans un Empereur est une persécution continuelle contre les peres & les meres, & une conspiration contre ses descendans.

La Piété Filiale des Grands & des Mandarins attire les regards de l'Empereur, & celle des pauvres les bienfaits du *Tien*.

Les joies de la Piété Filiale sont les seules qui ne s'usent jamais.

Qui n'aime pas ses parens, ne sauroit aimer personne; qui ne leur plaît pas, doit déplaire à tout le monde.

Un fils tendre & vertueux n'a ni goût, ni sentiment à lui. Ce qui plaît à ses parens, lui plaît; ce qui les afflige, l'afflige. Son cœur n'est que l'echo du leur. Aussi les Anciens disoient-ils: Les peres & les meres les plus aimés sont ceux qui aiment le plus la vertu.

Le comble du malheur pour un scélérat, c'est de couvrir ses parens de son infamie, & de flétrir jusqu'à leurs vertus. Il attente à leur gloire jusques dans le temple de l'immortalité.

Les graces qu'un Prince accorde aux larmes d'un fils ou d'un

pere,

pere, consacrent, cimentent la loi, & donnent une nouvelle force à son autorité, en y dérogeant.

C'est la Piété Filiale qui a inventé l'agriculture. La Piété Filiale seule peut la conserver & la rendre florissante, parce qu'elle seule peut retenir les fils des colons auprès de leurs parens, & leur adoucir les travaux dont elle les occupe sans cesse. Aussi les Historiens ont-ils remarqué que la décadence de l'agriculture a toujours eté le premier effet de l'affoiblissement de la Piété Filiale. Tous les fondateurs de dynastie l'ont bien compris, & ce n'est que par la Piété Filiale qu'ils ont entrepris de ressusciter l'agriculture dont la ruine avoit dépeuplé les campagnes, augmenté de jour en jour l'indigence du peuple, forcé le gouvernement à appesantir le joug des loix, multiplié les crimes, assuré leur impunité, & conduit les Officiers publics à la tyrannie, & la multitude à la révolte.

Il faut qu'un Empereur excelle en Piété Filiale. Plus il y excellera, plus il sera grand Prince & régnera avec gloire. La valeur & l'habileté de *Ou-ouang* ne le couronnerent de tant de lauriers que parce que sa Piété Filiale lui donnoit des soldats, des provisions, des guides & le sceptre de tous les cœurs.

Le jour de sa naissance n'est plus un jour de réjouissance pour un fils qui a perdu ses parens.

Se faire aimer d'un pere & d'une mere jusqu'à être leur confident, leur conseil & leur ami, ne suffit pas; il faut s'en faire aimer au point qu'ils craignent plus de faire des fautes que d'exposer votre vie.

Un fils peut s'oublier & manquer à son pere, quoiqu'il l'aime de cœur, qu'il le respecte sincérement, & craigne sur toutes choses de lui faire de la peine; mais qui rit des radoteries du sien & les raconte, a perdu toute Piété Filiale. Elles annoncent trop prochainement sa mort pour ne pas lui percer le cœur, s'il craignoit de le perdre.

On ſert mal le Prince & la patrie, quand on les ſert aux dépens de la Piété Filiale. Il implique de commencer par être mauvais fils pour être bon citoyen. *Gin-tſong* ſe devoit à lui-même de caſſer le Général qui avoit paſſé deux ans ſans demander des nouvelles de ſes parens & ſans leur donner des ſiennes.

Idée ridicule & abſurde que celle de faire honneur aux livres de l'enſeignement de la Piété Filiale. Les Anciens en avoient-ils, eux qui avoient porté ſi haut la pratique de cette excellente vertu? Les mœurs domeſtiques & publiques expliquoient à un enfant ce que ſon cœur lui en enſeignoit, & ſon innocence lui donnoit la force de la mettre en pratique. Quel livre peut en faire autant?

Quelque vicieux que ſoit un pere, un fils doit le reſpecter. La patrie même applaudiroit aux larmes qu'il verſeroit à la mort de ſon tyran.

Un Guerrier n'a pas toujours beſoin de ſa valeur, ni un Magiſtrat de ſon intégrité; mais un fils ne peut pas ſe paſſer un inſtant de ſa Piété Filiale: il ne doit agir, parler, penſer, vivre même & reſpirer que par elle. Elle eſt ſi au-deſſus des loix & des maximes ordinaires, que ſes excès même ſont reſpectables, & on eſt forcé à les admirer, lors même qu'on ne peut pas les approuver.

O la belle loi que celle qui défend de venger un pere de ſon fils, pour ne pas affliger ſa vieilleſſe!

Quand un fils bien né cherche des défauts & des fautes à ſon pere dans un moment d'humeur; ſes recherches ne le menent qu'à approfondir ſes bonnes qualités, à lui en découvrir de nouvelles, à mieux ſentir & ſon bonheur & ſes torts.

Heureux qui peut rendre à la vieilleſſe d'un pere & d'une mere tous les ſoins qu'en a reçu ſon enfance! Plus heureux encore qui leur rend leurs ſouris, leurs careſſes, leurs joies,

leurs folies, & y met autant de sentiment! Un grand âge est une seconde enfance. Pourquoi la Piété Filiale n'iroit-elle pas aussi loin que l'amour paternel & maternel?

On va de toutes parts à l'immortalité par la Piété Filiale, & on y arrive d'autant plus aisément qu'on a plus de rivaux.

Il faut avoir hérité des vertus de ses ancêtres pour avoir droit de jouir de leur gloire.

L'amour de la patrie expire des plaies qu'a reçues la Piété Filiale.

Qui oseroit mépriser les vieillards quand l'Empereur les honore & leur fait amitié?

Les armes & les lettres, le commerce & les arts peuvent donner de l'eclat à un regne; mais il n'appartient qu'à la Piété Filiale de le rendre heureux.

Quand les freres & les sœurs n'ont qu'un cœur, les peres & les meres n'ont point de prédilections.

La Piété Filiale est la seule vertu qui attaque les passions dès le berceau, & n'ait pas besoin de la raison pour les vaincre. C'est la seule aussi qui les attaque toutes à la fois, & qui puisse remporter sur elles une eternelle victoire. Tous les hommes seroient sans vices, si leur enfance n'entendoit que sa voix.

Quand un enfant est à cheval sur un bâton, c'est son grand-pere qui le regarde.

Pourquoi un mauvais Prince perd-il tant à être vu de près, tandis que le plus mauvais pere y gagne? C'est qu'on juge de son prince par ce qu'il devroit être, & de son pere par ce qu'on est soi-même.

Ce ne sont pas les mauvaises herbes qui etouffent le bon grain, c'est la paresse du cultivateur. Ce ne sont pas les mauvaises langues qui troublent les familles, ce sont les mauvaises dispositions de ceux qui les ecoutent.

L'Empereur seul peut offrir des sacrifices au *Chang-ti*, parce

qu'il peut ſeul le prier au nom de toute la grande famille de l'Empire dont il eſt chef.

Si chacun balayoit devant ſa porte, toutes les rues ſeroient propres. Si chacun avouoit ſes torts, toutes les familles ſeroient en paix.

Les plus belles ordonnances du Prince ſont les exemples de Piété Filiale qu'il donne. L'admiration publique les promulgue dans tout l'Empire; la joie univerſelle les grave dans tous les cœurs, & les barbares même des frontieres les demandent pour les obſerver.

Le reſpect & l'amour ſont les deux aîles de la Piété Filiale.

Qui ſe juſtifie aux dépens d'un pere & d'une mere, s'accuſe d'ingratitude & de mauvais cœur. Qui n'a pas de Piété Filiale, n'eſt pas capable de gouverner le peuple. Il faut aimer ſes parens & les reſpecter, pour ſe faire aimer & reſpecter par la multitude, & leur avoir long-temps obéi pour bien commander.

L'eſſentiel de la Piété Filiale conſiſte à voir juſqu'à la conviction les droits ſacrés d'un pere & d'une mere, à être pénétré de leurs bienfaits, & à les aimer avant tout, en tout & au-deſſus de tout.

Il ſeroit horrible de garder la neutralité entre une mere & une epouſe. Il faut être décidé pour ſa mere ou abjurer la Piété Filiale.

Que prétendent les Grands de nos jours avec ce ſérieux, cette gravité, cet air glaçant, ces manieres auſteres & ce ton impérieux qu'ils ne quittent jamais vis-à-vis de leurs enfans? Leurs regards ne ſemblent deſcendre ſur eux que par diſtraction; ils n'ont que des demi-mots à leur dire, leurs ſouris expire ſur leurs levres, ils rougiroient de s'approcher d'eux par la moindre careſſe, ils repouſſent même les leurs, & craignent de paroître peres juſques dans le ſein de leur domeſtique. Qu'ils réclament tant qu'ils voudront la ſervitude de leur rang;

s'ils avoient véritablement des entrailles de pere, ils en auroient les façons & le langage. La nature, l'amour & le sang ne se prêtent pas à l'imposture d'une pareille représentation.

Si des freres en procès ne s'accommodent pas avant la sentence, les mœurs publiques ont dégénéré. Quand le pere & le fils ont recours au Mandarin pour vuider leur querelle, l'Etat est en péril; mais lorsque les enfans attentent à la vie de leurs parens, les freres à celle de leurs freres, tout est perdu.

Pourquoi la Piété Filiale est-elle la base & le point d'appui des loix sociales? Parce que son enseignement est le même dans tous les cœurs, ne varie jamais & n'est jamais interrompu; d'où il suit que les loix sociales ne peuvent être universelles, immuables & durables que par lui.

Plus on s'est oublié vis-à-vis d'un parent, plus il faut se presser de lui faire des excuses, pour qu'il n'impute pas à la haine ce qu'a fait dire la colere.

D'où vient que les bâtards sont méprisés? Parce que ceux dont ils sont nés etant souillés du vice qui attaque de plus près toutes les vertus, on croit que le rameau ressemblera au tronc; parce que n'ayant jamais pratiqué la Piété Filiale, il est difficile qu'ils ne soient pas orgueilleux & mauvais cœurs; parce qu'etant hors de la progression qui lie l'homme à la société civile par la société domestique, aux etrangers par ses parens, à l'Etat par sa famille, ils ne peuvent guere être ni bons citoyens, ni bons amis; parce l'expérience de tous les siecles atteste que cette espece d'hommes est naturellement ou vile ou dangereuse. Plus ils ont de talens, plus ils rougissent d'eux-mêmes & haïssent les hommes.

C'est par la Piété Filiale que les fondateurs des nouvelles dynasties ont rétabli toutes choses, & rendu à l'Empire sa splendeur & sa gloire. Mais comment? Est-ce parce que la Piété Filiale réveille dans tous les cœurs l'amour de la patrie? Est-ce

parce qu'elle rétablit la discipline militaire & inspire du courage au soldat? Est-ce parce qu'elle repeuple les campagnes & ressuscite l'agriculture? Est-ce parce qu'elle fait tomber le luxe & toutes les dépenses qui augmentent les impôts? Est-ce parce qu'elle conduit plus sûrement les gens de mérite aux emplois, & en eloigne nécessairement les méchans? Est-ce parce qu'elle donne plus de confiance aux Censeurs pour reprendre l'Empereur, & à l'Empereur plus de courage pour se corriger? Est-ce parce qu'elle maintient l'ordre de la société civile & politique par celui de la société *domestique*? *Est-ce* parce que la grande *famille de l'Empire* est plus attachée au Pere commun, & ce Pere commun plus débonnaire & plus bienfaisant? C'est pour toutes ces raisons à la fois, & sur-tout parce qu'elle tarit la source des vices qui irritent le *Tien*.

RÉFLEXIONS ET CONSIDÉRATIONS sur la Doctrine de la Piété Filiale des Chinois.

NOUS avons rassemblé assez de mémoires, de pieces & de détails dans ce Recueil, pour que nos Moralistes & nos Savans de l'Europe puissent raisonner sur la doctrine des Chinois en matiere de Piété Filiale; & plus ce sujet est neuf, plus il est aisé de le rendre curieux & vraiment utile. La qualité de Missionnaire est un titre dont nous profiterons pour raconter ce que notre long séjour dans cette extrêmité de l'Asie & nos etudes, nous ont mis à portée de constater. Toute la reconnoissance que nous demandons au lecteur pour ce surcroît de travail, c'est de ne pas prendre de la main gauche ce que nous lui présentons de la droite.

La doctrine de Chine sur la Piété Filiale est plus pure & plus

lumineuse, à mesure qu'on remonte vers sa premiere source. Ce fait est démontré par les *King* & autres anciens livres. On a vu dans les extraits qu'on vient de lire combien la doctrine de la Piété Filiale est elevée & combien elle embrasse d'objets. Mais nous devons convenir aussi que quelque belle & sublime qu'elle soit, elle est outrée, fausse & erronnée sur plusieurs points. Il seroit très-aisé de la rectifier par les textes des *King* qu'elle cite; & à s'en tenir même aux principes qu'elle admet, on pourroit pulvériser toutes les fausses maximes qu'elle débite. Mais les Chinois sont à cet egard comme les autres peuples, ils ne voient point leurs erreurs & leurs contradictions, & s'ils les voient, ils ne s'en mettent pas en peine. La Jurisprudence même, ce qui paroît incroyable, n'y fait aucune attention.

On s'est egayé en Europe sur le compte des Chinois qui, lors de l'invasion des Tartares qui sont aujourd'hui sur le trône, aimerent mieux *se laisser couper la tête que raser leurs cheveux*, & s'exiler de leur patrie que de porter des habits fendus par-devant & par-derriere. Cette opiniâtreté ridicule n'etoit qu'une suite de l'abus de cette grande maxime, qu'*il faut conserver son corps tel qu'on l'a reçu de son pere & de sa mere, & ne point changer ce qu'ont etabli les Ancêtres*. Il faut n'avoir aucune connoissance ni de l'histoire, ni des mœurs des Chinois, pour ignorer que c'est cet article de la Piété Filiale poussée hors de son vrai sens, qui fait porter des ongles si longs aux personnes de condition, aux lettrés & aux personnes du sexe; qui a fait préférer la mort aux amputations salutaires de la Chirurgie; qui fait regarder d'avoir la tête tranchée comme plus infamant que d'être pendu, & qui perpétue une infinité d'usages & de coutumes, malgré tous les cris de la réflexion. Mais cette erreur a un avantage, c'est elle qui les dégoûte de toute nouveauté & qui les sauve de ces changemens perpétuels dans la maniere de se nourrir, de s'habiller, de se loger & se meubler, qui mettent

ailleurs une génération si loin de l'autre, & font succéder en quelque sorte une nation à une autre nation, dans le même pays.

C'est encore l'abus de la Piété Filiale qui a pu faire eriger en principe, qu'un fils doit répudier une femme qu'il aime, dès qu'elle déplaît à son pere & à sa mere, & garder au contraire toute sa vie celle pour qui il n'a que de l'aversion, dès qu'elle est à leur gré. Il est evident que cela est faux, injuste & répugne à la loi de la nature. On le trouve cependant dans le *Li-ki*, & les Commentateurs abjurent la raison jusqu'à vouloir le justifier; quoiqu'ils ne puissent pas prouver qu'il ait eté admis par les Anciens, & soient forcés d'avouer qu'il est inconciliable avec leur doctrine sur l'indissolubilité du mariage, démontrée par plusieurs vers du *Chi-king*, où on déclame contre les répudiations qu'occasionna peu-à-peu la polygamie.

Nous disons la même chose de la loi qui veut qu'un fils ne regarde plus comme sa mere celle qui lui a donné le jour, lorsqu'elle a eté répudiée par son pere, & sur-tout lorsqu'elle ne veut pas garder la viduité & qu'elle se remarie. L'erreur publique va si loin sur cet article que, malgré tous les eloges qu'on donne à la Piété Filiale, les enfans d'une mere répudiée, ou qui ne garde pas la viduité, ne se mettent pas en peine de savoir ce qu'elle devient, & apprennent sa mort sans en porter le deuil. La nature plus forte & plus puissante reprend ses droits sur les ames bien nées: & les Annales, sans se mettre en peine de sauver les contradictions de la doctrine qu'elles canonisent, citent avec eloge l'exemple de plusieurs fils qui se sont surpassés eux-mêmes en Piété Filiale, pour des meres répudiées ou même remariées. L'ascendant du préjugé général a néanmoins subjugué à un tel point les idées de toute la nation, qu'il est difficile de s'accoutumer au langage qu'il fait tenir aux gens d'ailleurs les plus sages & les plus modérés.

Pour

Pour les concubines, comme elles ſont hors de l'inſtitution de la nature, & une dérogation aux loix du mariage, il ne faut pas s'etonner que la doctrine de la Piété Filiale ſe contrediſe par rapport à elles, juſqu'à l'extravagance. Un abus doit néceſſairement en occaſionner pluſieurs. Tout ce qui eſt dit dans les *King*, dans les loix & dans les livres, ſur les meres qui ſont epouſes légitimes, ne les regarde pas. L'epouſe légitime eſt la ſeule cenſée mere dans la famille : les fils des concubines lui appartiennent : elle a ſur eux les mêmes droits que ſur ſes propres enfans, & ils lui doivent les mêmes reſpects & la même obéiſſance. Ce n'eſt qu'en vertu de cette eſpece de filiation & d'adoption qu'ils ſont regardés comme de la famille, & les freres de leurs freres : & encore la loi même les met-elle au-deſſous d'eux : quoiqu'ils ſoient les aînés, leurs cadets ont le pas avant eux dans les cérémonies, dans les aſſemblées & dans tout ce qui a rapport à la vie civile. Bien plus, ils ne peuvent porter le grand deuil à la mort de leur mere, & ils ſont obligés de le porter pour l'epouſe légitime. Ils s'aſſeient dans la ſalle des viſites, tandis que leur mere reſte debout ; & quand leur pere eſt mort, ſi on la veut vendre comme une vile eſclave, ils ne ſauroient l'empêcher. Le gouvernement donne l'exemple à cet egard : dans les confiſcations, les concubines ſont toutes vendues ; au lieu que l'epouſe légitime reſte avec ſes enfans & les leurs. Mais comment concilier tout cela & bien d'autres choſes qu'il feroit trop long de déduire ? Comme on concilie dans certains pays la comédie, le bal, la galanterie, &c. avec les maximes ſacrées de l'Evangile, qu'on eſt cenſé croire, & ſelon leſquelles on a promis de vivre : on n'y penſe pas, ou on ne s'en met point en peine. L'unique différence, c'eſt qu'on eſt corrompu ici par principes.

Quant à l'erreur publique de toute la Chine, qui fait un devoir rigoureux de Piété Filiale de venger, à quelque prix que

ce soit, la mort d'un pere ou d'une mere, d'un frere, d'un parent & d'un ami; erreur consignée dans le *Li-ki*, autorisée, à ce qu'il paroît, par le suffrage de Confucius, & consacrée par des exemples qui sont loués dans les *Annales*, & par tous les ecrivains, elle devenoit si funeste au bon ordre & à la sécurité publique, que le gouvernement s'est vu obligé d'y opposer des loix: loix que le préjugé général fait regarder, comme en Europe celles qui défendent le duel; & qui etant plus timides, moins rigoureuses & maintenues avec peu de zele, sont contredites dans la plupart des livres, & ne servent qu'à faire prendre des détours à l'esprit de vengeance qu'elles gênent. Les Chinois sortent de leur caractere, dès qu'il s'agit de venger un pere & une mere. L'ascendant de l'erreur publique est tel qu'ils n'hésitent pas à sacrifier leurs biens, leur famille, leur vie, & se portent à des cruautés comparables à celles des Hurons & des Iroquois.

Nous ne parcourrons point les autres abus en détail, nous dirons seulement ici qu'à prendre la doctrine de la Piété Filiale dans sa totalité, elle egare la multitude, se rapproche de l'idolatrie à proportion que l'enseignement des *King* s'affoiblit. Elle est comme un piege toujours tendu à la grossiéreté du peuple, & a poussé sous toutes les dynasties une génération fort loin de l'autre, selon que l'idolatrie a eté plus commune & la science plus rare. L'Europe ne sauroit croire jusqu'où va en ce genre l'absurdité & l'inconséquence des idées, même parmi les honnêtes gens & les personnes instruites. Les lettrés, avec toutes les belles phrases dont ils remplissent leurs livres, sont peuple à cet egard, & petit peuple jusqu'au ridicule. Le fils du dernier premier Ministre qui ne croit point aux idoles, fit venir aux funérailles de son pere, qui y croyoit encore moins, des Bonzes, des *Tao-tsée* & des Lamas, pour en augmenter la magnificence, quoique tout le monde sache que les uns & les autres se

réprouvent réciproquement, & ont un *Credo* tout opposé. Par la même raison, quoiqu'il ne soit pas assez stupide pour s'imaginer que ce qu'on brûle pour les morts leur arrive par le feu en réalité, il fit la folie de faire réduire en cendres une quantité prodigieuse de meubles, de choses précieuses, de soieries, de beaux chevaux, & des hommes de papier en bon nombre. Plus les sommes qu'il y dépensa etoient immenses, plus le trophée qu'il elevoit à la Piété Filiale etoit admirable aux yeux du peuple, & c'etoit tout ce qu'il vouloit. Cinquante années plutôt, on l'auroit persifflé, & il se seroit couvert de ridicule.

C'est le même abus de cette vertu qui prévient même les honnêtes gens contre un Missionnaire, par cela seul qu'il a quitté sa patrie & abandonné ses parens. La plupart commencent par lui demander de quel pays il est, s'il a encore son pere & sa mere, quel âge ils ont, combien il a de freres & de sœurs, &c. Et avant d'entamer aucun discours sur la Religion, il faut qu'il ait bien soin de reposer leur imagination qui travaille, en leur faisant sentir que ses parens ont consenti à ce qu'il traversât les mers, & que lui, il est assuré, que, ne les ayant quittés que pour obéir à celui qui l'avoit donné à eux, son infinie bonté suppléeroit à tous les soins qu'il auroit pu leur rendre. Il ne sauroit trop insister sur ce que Dieu etant le premier des peres, le pere par excellence, la plus excellente Piété Filiale est celle qui travaille à le faire connoître, aimer & servir par les hommes de tous les pays & de toutes les conditions, qui sont tous ses enfans. Comme la doctrine de la Piété Filiale erige en principe qu'on doit quitter ses parens pour entrer dans les charges, aller à la guerre & servir l'Empereur, qui est le pere & la mere de la patrie, on s'en sert avec avantage pour faire voir qu'on le doit encore plus pour le pere des peres qui ne nous demande que de voler au secours de nos freres qui l'oublient, le méconnoissent & s'expose aux justes

châtimens de sa vengeance. Ce dernier point de la comparaison est fort touchant pour les Chinois qui citent avec eloge des freres qui ont couru tout l'Empire pendant plusieurs années, pour ramener à leurs parens un fils fugitif qu'ils aimoient; & quand on trouve des esprits raisonnables, on réussit à calmer leurs préventions, mais on ne les dissipe jamais entiérement. Il faut sans cesse venir au secours des Néophytes & les fortifier contre les railleries des infideles, qui leur reprochent avec mépris de s'être fait les disciples des barbares de l'Occident, qui ont abjuré la Piété *Filiale* & *abandonné leurs parens.*

Ces préjugés cependant ne sont rien au prix de ceux qu'il faut combattre pour persuader à un Chinois d'ecouter une doctrine que n'ont pas connue leurs ancêtres, & qui ôte l'espérance de les revoir. Le peuple est ici fort ignorant. Peu de gens, même dans les spheres mitoyennes, sont en etat d'ouvrir des livres, & la majeure partie des lettrés pensent sur leur Confucius comme on a pensé autrefois en Occident sur Aristote, c'est-à-dire, qu'il faut l'en croire sur tout, & donner pour toute réponse aux objections, *le Maître l'a dit.* Comme la science est en grand honneur, que les savans avoués par l'Etat sont mis à la tête de tout, & infiniment considérés, plus la multitude est ignorante, plus elle est fiere de ce qu'on débite sur la supériorité de leurs lumieres. Or le grand, le continuel, l'invariable enseignement des gens de lettres, c'est que les Chinois sont la nation la plus ancienne & la plus eclairée de l'univers; que la Piété Filiale est la vertu de l'homme par excellence, & qu'un des premiers devoirs qu'elle prescrit, c'est de ne rien ajouter, ni retrancher à la grande doctrine de l'antiquité qu'on a héritée de ses ancêtres. Que de chemin à faire avant d'arriver à soupçonner que l'on peut être dans l'erreur, en croyant ce que tout le monde croit à ses côtés & ce qu'on a toujours cru!

Un lettré ne peut soutenir l'idée qu'un barbare de l'Occident

ose vouloir apprendre quelque chose à un disciple de Confucius qui s'eclaire des traditions, des connoissances & des lumieres de plus de trente siecles. Sa philosophie même est tellement entée sur les préjugés de Piété Filiale, qu'il a puisés dans tous les livres, qu'il se cabre contre le nom seul de nouvelle doctrine. La lumiere qu'on lui présente l'offense, l'irrite & l'aveugle, au lieu de l'eclairer.

Mais quoi, dira-t-on, sa raison n'a-t-elle aucun réveil ? La doctrine des *King* ne lui renvoie-t-elle aucune lumiere ? La voix pénétrante & inexorable de la conscience ne se fait-elle pas entendre ? Oui sans doute. Mais un Chinois qui ne voit aucune nation comparable à la sienne parmi toutes celles qu'il connoît, ou dont lui parlent les livres ; qui ne peut douter que la philosophie & la science ne datent dans sa patrie des temps les plus reculés ; qui les voit cultivées avec succès de siecle en siecle par un nombre prodigieux de sages & de grands hommes ; qui sait que la doctrine de la Piété Filiale a toujours eté la plus estimée, la plus etudiée & la plus approfondie, & qui est convaincu par tout ce qu'il a vu & lu dans les livres, que tout ce qui a trait à cette excellente vertu ne sauroit être mieux touché ; un Chinois, dis-je, qui en est-là, comment ne sera-t-il pas révolté de s'entendre dire que toute la Chine est dans l'erreur, & prend stupidement pour des actes de Piété Filiale des attentats d'idolatrie, des délires de superstition & des cérémonies hasardées, qui ne servent de rien aux morts & aveuglent les vivans sur le plus grand intérêt de toute leur vie, & qu'y renoncer pour jamais est le premier pas pour entrer dans la voie du salut ? L'imagination s'effarouche, toutes les maximes de reconnoissance pour les morts, toutes les loix du gouvernement & de la police se présentent à elle sous leur bon côté, lui font outrer & prendre en un mauvais sens tout ce qui lui a eté

dit, & ſon dernier mot c'eſt qu'il faut abjurer la Piété Filiale pour embraſſer la religion des Européens.

Cet orage n'eſt rien au prix de ce qui ſe paſſe dans une ame tendre & ſenſible, à qui on dit décidément que ce qui eſt mort ſans avoir connu Dieu & adoré J. C. eſt condamné à des ſupplices eternels dont on ne peut le délivrer. Quel coup de poignard pour un bon cœur! Quoi, tous ſes ancêtres, ce pere & cette mere chéris à qui il ſe doit tout entier, ces freres & ces parens avec qui il a paſſé ſa vie, le plus grand des malheurs pour lui, ce ſeroit d'être avec eux après ſa mort! Tout ce que nous pouvons dire à cet egard, c'eſt que rien dans notre miniſtere ne nous a jamais paru ſi pénible que le triſte emploi de ſoutenir les proſélytes & les néophytes contre les agonies de douleur où les jettent ces premiers rayons de la foi.

Mais ſi la Piété Filiale oppoſe des obſtacles à l'etabliſſement de la Religion Chrétienne, elle lui ſert auſſi pour en préparer les voies. Plus la doctrine de la Piété Filiale eſt ancienne, ſacrée & univerſelle dans toute la Chine, plus les *King*, les Annales, l'enſeignement public, les loix, le gouvernement & les mœurs générales en répandent la lumiere dans tous les ordres des citoyens, & plus auſſi les rayons de la Foi y trouvent d'accès. Tout Chinois riche ou pauvre, ſavant ou ignorant, jeune ou vieux eſt ravi & enchanté d'entendre que tous les hommes ſont *la chair de la même chair, les os des mêmes os*, comme ils diſent, & deſcendent d'un ſeul & même pere. La croyance de l'Egliſe ne fait pour ainſi dire que leur expliquer un ſentiment dont ils ne ſavoient pas ſe rendre raiſon. La maniere dont les enfans portent ici la peine que leurs aïeux leur ont attirée, les met, pour ainſi dire, comme au niveau de la doctrine capitale du péché originel. Toute

l'histoire des Isaac, des Jacob, des Joseph, des Moïse & de tout le Peuple de Dieu, est si près des mœurs & des vertus de leurs premiers ancêtres, si conforme à ce qu'ils entrevoient de plus sublime dans la doctrine de la Piété Filiale, qu'ils tressaillent de joie en l'entendant raconter. Mais quand on prend l'Evangile, & qu'on leur parle de Dieu comme du Pere commun, pere qui ne demande d'être aimé que pour témoigner son amour par la communication de tous ses trésors & de tout lui-même, leur cœur, si je puis m'exprimer ainsi, s'ouvre de tous côtés aux effusions de la grace & s'en laisse pénétrer. La parabole de l'enfant prodigue a toujours eté & sera toujours une démonstration touchante de la Divinité de la Religion pour tous les Chinois. Le lettré même, le savant, le philosophe, l'homme d'Etat, la regardent avec les yeux de la Piété Filiale, & ils n'y résistent qu'en appellant leurs passions à leurs secours. Qu'on nous passe cette remarque, les idées qu'on a ici de la Piété Filiale sont telles, que la maniere dont l'Evangile présente la jalousie du frere aîné du prodigue paroît mériter des reproches encore plus amers que ceux qu'elle lui attire. Les Chinois à cet egard sont plus près que nous de l'Evangile.

Quels efforts ne produit point cette même Piété Filiale dans les familles où se trouvent des néophytes Chrétiens! La grace de J. C. leur donne une ardeur, un zele si admirables & d'un ordre si supérieur, que nous sommes réduits à dire avec un célebre Missionnaire: *Ce que chacun voit en ce genre n'est pas croyable pour les autres, & l'etonnement de la veille ne diminue point celui du lendemain.* Le célebre *Yang*, qui avoit eté Censeur de l'Empire, en vint peu-à-peu à jeûner tous les jours de la semaine, pour obtenir la conversion de sa mere, qu'il ne pouvoit pas désabuser de ses idoles; & quoique âgé de plus de soixante ans, il entreprit de faire

comme violence au Ciel par un jeûne de dix jours entiers qu'il paſſa en prieres, ſans prendre d'autre nourriture qu'un peu de riz à l'eau, & ſans ſe déshabiller, ni ſe coucher. Sa mere en ayant eté inſtruite, & lui ayant demandé pourquoi il attentoit ainſi ſur lui-même ; il ne lui répondit d'abord que par un torrent de larmes, puis s'etant proſterné à ſes pieds, il lui dit d'une voix entrecoupée de ſoupirs : *Votre enfant eſt ſans vertu ; il remplit mal les devoirs de la Piété Filiale envers ſa mere, c'eſt pour cela qu'elle eſt toujours entêtée de la fauſſe Religion. Le péché de votre fils eſt enorme ; ſi vous tombiez jamais dans les ſupplices eternels, il auroit cent corps à ſacrifier qu'il ne pourroit pas en retirer ſa mere* (Nous avons traduit cette réponſe mot à mot ſur le Chinois, pour conſerver les propres paroles de ce grand homme, & faire connoître comment un fils parle ici à ſes parens.). La vieille Dame attendrie, annonça elle-même ſur le champ à ſon fils qu'elle etoit réſolue à ſe faire Chrétienne. Que le lecteur ne s'y méprenne pas ; ſi nous citons par préférence l'exemple de cet illuſtre néophyte en preuve de ce qu'inſpire ici la Piété Filiale aux enfans pour obtenir la converſion de leurs pere & mere, c'eſt uniquement parce qu'il eſt conſigné dans ſon eloge hiſtorique, qu'on a mis à la fin de ſes ouvrages. Nous pourrions en citer un grand nombre d'autres qui paroîtroient peut-être encore plus admirables.

La Piété Filiale penſe ici à des choſes qu'elle négligeroit peut-être dans d'autres pays. Tant que la mere du célebre lettré *Yang* fut opiniâtre dans ſon infidélité, il reſpecta ſon aveuglement juſqu'à ne pas avoir d'oratoire dans ſa maiſon, quoique, à l'exception d'elle, toute ſa famille fût chrétienne. Mais dès qu'il vit approcher le jour de ſon baptême, il prépara tellement toutes choſes que lorſqu'elle ſortit de ſon appartement pour le recevoir, elle trouva ſon ancien ſanctuaire

d'idoles

d'idoles changé en une chapelle richement ornée, & son fils en habit de cérémonie, avec son epouse, leurs enfans, leurs petits-fils & tous leurs domestiques à la porte pour la recevoir & lui donner la satisfaction d'y entrer la premiere, & de les y introduire. Le baptême fini, ils se mirent tous à prier à haute voix pour en rendre graces à Dieu: puis l'ayant fait asseoir dans son appartement où ils la conduisirent, ils se prosternerent à plusieurs reprises devant elle pour la féliciter, à la maniere du pays, du bonheur qu'elle avoit d'être chrétienne; & elle trouva à côté d'elle une table chargée d'images & de croix, pour qu'elle eût le plaisir d'en distribuer à chacun, & la joie de jouir de tout son christianisme, & la consolation de se voir le chef d'une famille toute chrétienne. Pour bien comprendre la force de ces dernieres paroles, il faut savoir que comme le reproche d'avoir abandonné la religion de leurs ancêtres est celui qu'on employe le plus contre les Chrétiens, les Chrétiens à leur tour, qui ont eu des ancêtres Chrétiens, s'en prévalent avec assurance jusqu'en la présence de l'Empereur. Témoin l'illustre confesseur de J. C. *Ma-Joseph*, qui fut battu, cassé de tous ses emplois, fait esclave & envoyé en exil à Yly en 1770, & dont toutes les réponses etoient portées à l'Empereur. Sa foi rendit à la sainteté, à la vérité & à la divinité de notre Religion les plus eclatans témoignages; mais pour se laver de tout reproche de défaut de Piété Filiale, & d'amour de la nouveauté, il déclara qu'en se faisant Chrétien, il avoit suivi l'exemple de son pere & de son grand-pere. Justification qui avoit d'autant plus de force, qu'elle faisoit sentir qu'on défendoit maintenant ce qui avoit eté permis & autorisé ci-devant, & qu'elle etoit un reproche à l'Empereur & une apologie de notre sainte Religion, à laquelle on ne pouvoit rien repliquer.

Quand les chefs d'une famille, quand un pere ou une mere

ont enfin embraffé la Foi, cette grande révolution eft fuivie comme infailliblement de la converfion de tous ceux que leur exemple avoit retenus dans l'infidélité, & quelque nombreufe que foit une maifon, tout le monde y adore J. C. La Piété Filiale alors n'a plus d'autre fceptre que la croix, & ce fceptre divin devient un fceptre de paix, de concorde, de fubordination, de piété & d'amour. Il fait difparoître non feulement tout ce qui eft idolâtrique, mais même ce qui n'eft que fufpect & equivoque dans les peintures, infcriptions, fentences & ecritures diverfes, *dont les Chinois aiment tant à orner leurs maifons*. Le nom de Jefus eft mis fur toutes les portes, à la place des figures d'Efprits qu'on y met jufques dans le Palais. Chaque chambre a fes images de Piété, & pour peu que le logement qu'on a le permette, on choifit un endroit pour en faire un oratoire, & on l'orne auffi proprement qu'on peut l'imaginer.

MÉMOIRE
SUR
L'INTÉRÊT DE L'ARGENT
EN CHINE.

In hoc quoque vanitas est, & afflictio pessima.
Ecclef. Chap. IV.

IL en eft de certains points de l'adminiftration publique & du gouvernement, comme du relevement des côtes. Quelque exact que foit un Ecrivain dans les détails où il entre, pour les faire connoitre & les montrer fous leur vrai point de vue, il faut le coup d'œil, une certaine jufteffe d'efprit, & l'habitude de la pratique, pour en faire l'application. S'il arrive fouvent que les Marins fe méprennent, la carte à la main, fur les terres qu'on commence à découvrir, & qu'ils rifquent d'aller brifer contre des ecueils, en cherchant le port où ils feroient à l'abri de la tempête, plus fouvent encore les hommes d'Etat fe trompent fur ce qu'on leur raconte des loix civiles & economiques des pays etrangers. Ils les louent ou les blâment, les adoptent ou les rejettent, en prenant pour un rayon

de ſageſſe les lueurs d'une prévention opiniâtre, qui les leur fait voir toutes différentes de ce qu'elles ſont. C'eſt un malheur commun à tous les ſiecles, & qu'on trouve dans l'hiſtoire de tous les peuples. Il n'appartient qu'aux génies du premier ordre de preſſentir le vrai, de le diſtinguer, de le connoître, & de s'eclairer de ſa lumiere juſques dans le cahos des opinions & des ſyſtêmes. Les hommes de génie ſont rares: auſſi les vaiſſeaux que le commerce conduit d'un pole à l'autre, en rapportent-ils en vain des vues & des connoiſſances plus précieuſes que l'or & les pierreries. On continue à les négliger, parce qu'elles ont eté négligées. Les fautes des peres ne ſont pas ſeulement perdues pour leurs enfans, elles leur en font faire de nouvelles dont ils s'applaudiſſent. L'Europe aime mieux renoncer aux reſſources que lui fourniroit la connoiſſance des pays etrangers, que de ſe charger d'en approfondir les uſages & d'en diſcuter le pour & le contre, au riſque de ſe méprendre. Ce n'eſt pas à nous à lui demander une exception pour la Chine, ni même pour l'article ſi important de l'intérêt de l'argent, qui touche de près aux premieres ſources de l'abondance & de la richeſſe des Etats, & ſur lequel la politique d'Europe a adopté des principes ſi différens. Mais ſi on a la curioſité de ſavoir quels ſont ceux qui ont prévalu ici depuis plus de ſix ſiecles, & comment les loix les ont fait paſſer dans le gouvernement, qu'on nous permette d'en parler avec cette franchiſe qui ne voit que la vérité & qui ne s'occupe que d'elle. L'antiquité de notre Monarchie, la réputation de ſageſſe qu'a ſon miniſtere, le témoignage que lui rendent trente-cinq ſiecles, ſes richeſſes & ſon opulence, ſa puiſſance & ſa grandeur, qui en font le premier Empire de l'Aſie, & peut-être de l'univers; nous fourniroient une ample matiere, ſi nous ne cherchions qu'à diſcourir & à eblouir par un vain etalage de mots. Mais

nous ne parlerons qu'en simples historiens ; & nous nous bornerons à exposer avec la plus grande simplicité la maniere dont on a envisagé l'intérêt de l'argent dans notre patrie, par rapport à la chose publique. Quelque aisé même qu'il fût de semer nos récits de vues & de réflexions liées par notre sujet aux gouvernemens anciens & modernes des autres pays, nous nous faisons une loi de nous abstenir de tout ce qui pourroit y avoir trait ou y faire allusion.

« La vérité est une, eternelle & immuable, dit *Tchin-tsée*,
» & dès-là elle est le centre commun où aboutissent les
» rayons de la prudence, de la science, de la pénétration,
» de l'expérience & de la vertu. Voilà pourquoi les hommes
» d'Etat & les philosophes, les gens de bien & les bons
» citoyens de tous les siecles n'ont qu'une seule & même
» doctrine. Eclairés du triple flambeau de la tradition, de
» la raison & de la conscience, ils laissent derriere eux les
» nuages des préjugés & des passions, foulent aux pieds
» l'hydre de la contradiction, s'arrêtent quand le torrent des
» circonstances s'oppose à leur passage, comptent tous leurs
» pas dans les sentiers les plus unis, & quoiqu'ils prennent
» différens chemins & détours pour ramener la multitude, ils
» ne perdent jamais de vue le bien public, & s'en appro-
» chent, de quelque point qu'ils partent ; le bien public est
» leur unique but ».

Que ces paroles calment d'avance les esprits que vont effrayer les différentes opinions adoptées, dans ces derniers temps, sur l'intérêt de l'argent. Le bien public, en cette matiere, est un Protée qui echappe à toutes les poursuites du calcul & de la logique. Il faut le lier avec la constitution du gouvernement, le ton des mœurs générales, le génie de la nation, les circonstances locales, &c. pour qu'il paroisse tel qu'il est. Ce point est essentiel : aussi, pour suppléer aux

connoiſſances qui manquent à l'Europe ſur la Chine, en cette matiere, ou que le lecteur n'auroit pas aſſez préſentes, nous allons crayonner le tableau de la poſition de cet Empire, par rapport à l'objet de ce Mémoire; c'eſt à chacun à y mettre les ombres & les couleurs.

Le gouvernement de notre Chine fut féodal depuis ſon origine juſqu'en l'année 248 avant J. C. Il a eté monarchique depuis. Par gouvernement monarchique, nous entendons un gouvernement où la Couronne eſt héréditaire & où le Prince, ne dépendant que de Dieu, ayant le droit d'abroger les anciennes loix & d'en faire de nouvelles, & un pouvoir ſans bornes pour les faire obſerver après leur promulgation, poſſede eſſentiellement la ſuprême judicature, & eſt tellement la ſource de toute autorité, que celle de tous les Tribunaux & de tous ſes Officiers dérive de lui & dépend de lui, de ſorte que les charges par leſquelles il la communique, quoique liées par les loix fondamentales de l'Etat à la conſtitution intime du gouvernement, ne ſont que des commiſſions qu'il donne & qu'il ôte quand il veut. Il n'y a que les Princes titrés qu'il ne peut pas dépoſſéder de leurs Principautés, ſans leur faire leur procès, encore doit-il leur donner un ſucceſſeur de leur maiſon, à moins qu'ils ne ſoient dans les cas exceptés par la loi. Les loix anciennes & nouvelles ſont d'ailleurs ſi favorables au Prince, & ſi rigoureuſes pour ſes Officiers, que s'il vouloit faire procéder contr'eux ſelon la forme judiciaire, preſque tous ſeroient dans le cas d'être condamnés.

Ces droits, ce pouvoir, cette autorité, cette plénitude de puiſſance attachés au Trône, ne ſont à craindre que ſous les mauvais Princes qui, auſſi-bien les auroient bientôt uſurpés, s'ils ne les avoient pas. Celui qui en eſt revêtu a un grand nombre de Cenſeurs qui ont, par leur charge, & le droit &

l'obligation de l'avertir sans cesse de ses défauts personnels, de lui faire connoître ses fautes, de lui dénoncer les malversations de ses Officiers, de le prévenir contre les surprises de ses Ministres, de réclamer pour les loix, & de lui montrer le chemin qu'elles lui tracent pour exercer sa bienfaisance & assurer le bonheur des peuples. Les premiers Magistrats de tous les Tribunaux peuvent aussi lui faire des représentations, chacun sur la portion des loix dont il est chargé, soit pour maintenir l'exécution des anciennes, soit pour en demander de nouvelles, soit pour faire connoître les inconvéniens des unes & des autres. Le Prince exposeroit sa gloire, s'il n'écoutoit pas les représentations qui sont justes; & les Magistrats, leur fortune & leur vie, s'ils mettoient dans ces représentations un mot qui blessât le respect infini qu'ils doivent au *Tien* que le Prince représente, ou s'ils en trahissoient le secret en quelque maniere que ce fût. Il est inoui que ces sortes de pieces aient jamais percé dans le public, si ce n'est par les réponses qu'il plaît à l'Empereur d'y faire quelquefois. Conclusion: il ne peut cesser d'être le pere des peuples qu'autant que les Magistrats sont ses complices.

C'est sur le Trône que réside toute l'autorité, c'est du Trône qu'elle dérive; mais elle n'agit que par ceux à qui elle est communiquée, & comme elle n'est communiquée que d'après les loix, elle ne peut agir que par les loix & d'après elles. Or, toute loi etant naturellement & essentiellement juste, l'usage de l'autorité ne peut être injuste que par la prévarication des Magistrats & des Officiers du Prince.

Comme la Chine entiere n'a qu'une seule & même administration, l'autorité agit toujours avec force & avec succès, parce qu'elle agit d'une maniere constante, uniforme & subordonnée. Les six grands Tribunaux de l'Empire, qui sont les Tribunaux des *Mandarins*, des *Finances*, des *Cérémonies*, de la *Guerre*, des *Crimes* & des *Ouvrages publics* etablis à

Pé-king, sont comme les six grandes branches de l'autorité publique. C'est par eux, pour parler le langage de nos Anciens, que le Prince *voit*, *entend* & *agit*. Ces branches se divisent en autant de rameaux qu'il y a de Provinces, mais d'une maniere différente; & ces rameaux se divisent & se subdivisent à leur tour en de plus petits; ensorte que l'autorité divisée dans les grands Mandarinats, est toute entiere dans les petits Mandarins qui connoissent de toutes sortes d'affaires, mais d'une maniere subordonnée & dépendante de leurs divers supérieurs.

Les grades des Mandarins de robe & d'epée, leurs droits, leurs revenus, leur jurisdiction, leur autorité & leurs préséances respectives sont tellement circonscrits & déterminés, que rien ne peut troubler ni la concordance des diverses autorités, ni l'harmonie de la subordination. C'est par les Tribunaux que l'Empereur gouverne l'Empire; c'est par les Ministres & les Vice-Rois qu'il regne. Voilà pourquoi le gouvernement de l'Empire est toujours le même, & les regnes rarement semblables. Le ressort, le balancier & les roues cheminent uniformément; la sonnerie & le cadran ont leurs variations, & ne s'accordent pas toujours. Il est essentiel de remarquer que le Tribunal des Ministres n'est pas distingué de l'Empereur, dont il est le conseil & l'organe, & que les Vice-Rois le représentent dans les Provinces d'une maniere limitée & subordonnée aux grands Tribunaux.

Les revenus de l'Etat portent en entier sur l'agriculture, ou plutôt ils en sortent comme de leur unique source. La quantité de terres qu'on possede & le dégré de fertilité, décident de ce qu'on doit à l'Etat pour l'Etat. La taille en Chine est une taille réelle, qui n'est guere qu'un dixieme. Les Provinces du midi où l'on fait deux & trois moissons de riz, paient un second dixieme en grain, pour être porté à la

Capitale,

Capitale, où il entretient l'abondance sans epuiser les Provinces d'argent, parce qu'il y est distribué aux Mandarins de tous les ordres, aux gens de guerre, & aux Officiers de la maison de l'Empereur, d'après le tarif de ce qu'on leur donne en argent; ensorte qu'il est censé faire la moitié de ce que l'Etat leur donne pour leur entretien. Comme l'evaluation en est fixe & a eté faite à leur profit, ils y gagnent toujours, & presque tous ont un surplus à vendre. Le cultivateur est le seul en Chine qui porte le fardeau des impôts; l'Etat ne demande rien à l'artisan, ni au marchand.

La perception, régie & administration des impôts, est attribuée exclusivement au Tribunal des Finances. Les impôts des bourgs & villages, dont la répartition & la recette sont très-simples, sont portés dans les villes du troisieme ordre, de celles-là, ils se rassemblent dans celles du second ordre, & puis dans celles du premier, d'où ils viennent remplir les trésors de l'Empire à Pé-king. Cette régie est paisible & unie, presque tout est fixe & réglé. Il ne faut qu'une simple addition pour arriver à la derniere progression. Ce que cette régie a de remarquable, c'est qu'on préleve dans chaque district ce qui est nécessaire pour les dépenses & les charges ordinaires de l'Etat, & qu'on y laisse toujours un fond de réserve pour les accidens & besoins extraordinaires; cette somme est plus considérable dans les villes du second ordre que dans celles du troisieme, & ainsi toujours en montant. Par-là, les Capitales des Provinces sont en etat de faire face à tout sur le champ, dans un cas urgent & extraordinaire. Le grand Tribunal des Finances de Pé-king, comme ayant la surintendance & direction générale de toutes les recettes & dépenses, reçoit les comptes des Provinces & en tient registre, ainsi que de ce qui y est en réserve, & de ce que contiennent les grands trésors de l'Empire.

La loi qui a fixé la folde des foldats, les honoraires des Mandarins, les dépenfes annuelles pour les réparations, &c. a fixé auffi ce que l'Etat doit donner aux Princes du Sang, à l'Empereur lui-même, aux Princes fes enfans & à toute fa maifon. L'Empereur, outre ce que lui donne l'Etat, a encore les fels, les douanes & les entrées de Pé-king, & de quelques autres villes. Les fels lui ont eté attribués dès les temps les plus reculés; & quoique le fel foit à très-bas prix, il en tire d'immenfes revenus. Les douanes qui font ici, comme en France, des reftes du *gouvernement féodal, font placées fur les limites des petits Royaumes dont l'Empire etoit ancien*nement compofé. Les canaux qu'on a creufés, les levées qu'on a conftruites, les ponts qu'on a bâtis, &c. en ont occafionné l'augmentation, fous prétexte des frais de leur entretien; & comme l'Etat en eft chargé aujourd'hui, cette augmentation eft toute au profit de l'Empereur. Les droits de douanes font fixés par la loi, & les Officiers chargés de les percevoir, n'en ont la régie que par commiffion. Il en eft de même des entrées. Ces fortes d'Officiers, pour le remarquer en paffant, font proprement des Officiers de la maifon de l'Empereur, ils n'ont aucun rang dans l'Empire. C'eft par la grandeur de la Chine qu'il faut juger des fommes prodigieufes que l'Empereur tire des fels, des douanes & des entrées. Il a, outre cela, des domaines & des terres en Tartarie qui lui produifent beaucoup. Il eft aifé de voir que, de quelque magnificence qu'il environne fon trône, il n'a pas befoin de puifer dans les tréfors de l'Etat; auffi s'en fait-il gloire.

Les dépenfes annuelles de l'Etat font immenfes, mais elle font toutes pour l'Etat & dans l'Etat. Il feroit trop long d'en faire l'enumération, mais il eft effentiel d'y remarquer:

1°. Que l'Etat n'emprunte jamais, & n'en a jamais befoin.

2°. Que les détails & la surveillance des dépenses, regardent les Tribunaux & Mandarins dont ressortissent les choses qui en sont l'objet.

3°. Que la loi a fixé en ce genre tout ce qu'elle pouvoit fixer pour tous les cas & circonstances qu'elle a pu prévoir. On sait d'avance ce que doit coûter tel bâtiment public.

4°. Que l'economie de l'administration publique n'augmente jamais la dépense des ouvrages publics d'aucun accessoire de magnificence. « Ce n'est pas la beauté des digues, des levées, » des eclufes, des ponts, des canaux & des edifices publics » qui annonce la splendeur & la richesse de l'Etat, *dit Lieou-* » *tchi*, c'est l'embonpoint des citoyens, & le grand nombre » des vieillards & des enfans ».

5°. Que les dépenses générales pour tout l'Empire sont tellement réglées pour chaque année, qu'on ne les augmente jamais sans une grande nécessité, & que, quelque riche que soit le trésor général de l'Empire, on l'accroît toutes les années, pour n'être pas forcé d'augmenter les impôts dans les temps de guerre & de calamité.

L'histoire de nos monnoies nous jetteroit dans trop de discussions. Il suffira pour notre objet, d'en faire connoître le systême actuel, dont on n'a aucune idée au-delà des mers. Le cuivre & l'argent sont en Chine les seuls signes publics de la valeur des choses, & les seuls gages ou instrumens des echanges; mais l'un & l'autre d'une maniere très-différente.

Le cuivre est mis en monnoie ronde de huit lignes & demie de diametre (notre pouce se divise en dix lignes, notre pied en dix pouces, & notre pied est plus grand d'un centieme que celui de France), ayant un petit trou quarré au milieu; il y a deux caracteres Chinois sur la face, & deux mots Tartares sur le revers. Chaque piece pese aujourd'hui un *Tsien* & deux *Fen*; dix doivent peser une once & deux *Tsien*, &c.

Cette monnoie se nomme *Ta-tsien*; les petits deniers nommés *Siao-tsien*, ne sont que la moitié du *Ta-tsien*, ou grand denier. On a cessé d'en fondre depuis bien des années (car la monnoie est fondue), & ils ne passent plus dans le commerce. Mais, comme on continue à compter par deniers en France, quoiqu'il n'y en ait plus, on continue ici à compter par *Ta-tsien* & *Siao-tsien*. Remarquons en passant, que les monnoies sont du ressort du Tribunal des Finances.

Avant de parler de l'argent, il faut donner une petite notice des poids, des balances & du karat. L'argent se pese par onces, l'once se divise en dix *Tsien*, le *Tsien* en dix *Fen*, le *Fen* en dix *Li*, le *Li* en dix *Hao*, le *Hao* en dix *Sée*, le *Sée* en dix *Fou*, le *Fou* en dix *Tchin*, le *Tchin* en dix *Yai*, le *Yai* en dix *Miao*, le *Miao* en dix *Mo*, le *Mo* en dix *Tsun*, le *Tsun* enfin en dix *Sun*. Si nous articulons ces divisions & subdivisions, qu'on pourroit dire être poussées jusqu'aux infiniment petits, c'est pour faire connoître, en passant, le génie de l'antiquité, de qui nous les avons reçues; car elles n'ont point lieu au-delà du *Sée*, même pour l'Empereur. La progression des nombres en montant, va encore plus loin, & s'écrit par un seul caractere.

La balance est plus foible en quelques endroits d'un *Taël*, ou d'une once par cent; en d'autres, de deux, de trois, de quatre & même de cinq; & cette différence, comme on le sent bien, est répartie sur les divisions les plus ultimes. Mais cela ne nuit à rien, parce que la balance *Kouan-ti*, ou du Tribunal des Finances, est une regle générale pour fixer & graduer ces différences, & que, dans les paiemens & dans les ventes, on détermine la balance dont on se servira. On distingue en France trois karats; le karat de l'argent fin ou de fin, le karat du prix & le karat du poids. On n'en connoît qu'un en Chine, savoir, le karat de fin. Ce karat s'evalue

ſur la diviſion de 100, comme en France ſur celle de 24 pour l'or. L'argent fin eſt celui qui n'a pas même un centieme d'alliage, c'eſt ce qu'on appelle *argent de 100* ou *Ouen-in*. L'argent de 99 eſt celui qui ſur une once a un *Fen* d'alliage ou un centieme; celui de 98 a deux *Fen*; celui de 97 trois *Fen*, &c. L'argent courant n'eſt guere au-deſſous de 97, cependant il y a des Provinces où il a cours juſqu'à 92 & demi. Comme la différence du karat eſt peu de choſe dans les petites ſommes, on y a peu d'egard dans le commerce de détail. Pour les grandes ſommes, on le détermine ainſi que la balance, & on compenſe le karat par le poids, & le poids par le karat. L'Empereur & le Tribunal des Finances, ne reçoivent & ne donnent que de l'argent fin, & à la grande balance.

On voit par ces préliminaires, que l'argent n'eſt pas proprement monnoie en Chine, parce qu'il n'a que ſa valeur réelle & reçue dans tout l'Empire. Il n'eſt monnoie que comme un ſigne univerſel d'une certaine valeur, ou equivalent adopté pour la facilité des echanges. Quelque forme & figure qu'il ait, il a cours à raiſon de ſon poids & de ſon karat. Les grands & petits pains qu'on fond, ne ſont que pour la commodité du commerce & des paiemens. Il faut qu'ils paſſent par la balance. Le prix ou valeur proportionnelle de l'argent avec les denrées, les marchandiſes, les terres, &c. a changé ſous cette dynaſtie, & a diminué. Cette diminution dont il eſt aſſez difficile de déterminer la progreſſion, va, dit-on, à un cinquieme dans la Capitale; mais elle n'eſt que d'un dixieme dans les Provinces, & moindre encore dans les campagnes.

Le rapport des monnoies de cuivre avec les monnoies d'or & d'argent, eſt toujours le même en France, parce que le coin du Prince l'a fixé; ſoixante ſols equivalent en tout temps à un ecu de trois livres. Il n'en eſt pas de même ici

du rapport des deniers avec l'argent : une once d'argent karat 100, par exemple, & balance *Kouan-ti* ou balance de l'Empire, equivaut quelquefois à 1000 gros deniers, & quelquefois elle n'equivaut qu'à 800. Le milieu entre ces deux extrêmes est comme le taux moyen de leur valeur respective. Il n'y a pas d'année, sur-tout à Pé-king, où ces variations n'aient lieu plusieurs fois. Dans une année ordinaire, elles se succedent par une progression lente ou subite, selon ce qui sort du trésor Impérial, ou en monnoie ou en argent; c'est-là ce qui fait les profits des changeurs qui y gagnent toujours. Ces vicissitudes sont sujettes sans doute à bien des inconvéniens, ainsi que l'usage d'employer l'argent à raison seule du karat & du poids; mais la politique du gouvernement se met au-dessus. Cela est d'autant plus etonnant, que le Tribunal des Finances s'en tient toujours à la proportion de mille gros deniers pour une once d'argent fin.

En cela, dira-t-on, que se propose le gouvernement? Le voici : il veut qu'il n'y ait qu'une certaine quantité d'argent & de monnoie qui circule dans l'Empire, & que ce qu'il y a de l'un & de l'autre circule continuellement. La valeur proportionnelle des deniers avec l'argent, & de l'argent avec les deniers, lui sert de thermometre pour mesurer la quantité respective & même totale de l'un & de l'autre : ce qu'il ne pourroit pas faire, si l'argent etoit en monnoie & avoit une proportion fixe avec les deniers. Selon que l'un ou l'autre monte de prix, il dépend de lui de le faire baisser & de le mettre au taux où il veut, en faisant sortir du trésor de l'Empire ou de l'argent ou des deniers. C'est aux hommes d'Etat à concevoir l'utilité de ces vues; tout ce que nous y ajouterons, c'est que l'Etat, comme il a eté dit, recevant chaque année plus d'argent qu'il n'en dépense, le trésor public absorberoit peu-à-peu tout celui de l'Empire, ou du moins le diminueroit,

de maniere à en augmenter & à en doubler la valeur respective. Mais comme le commerce fait valoir toutes les années une grande quantité d'argent dans l'Empire, & que cette quantité d'argent peut être plus grande ou moindre que celle qui reste dans le trésor public, il faut au gouvernement un moyen de le connoître. Or, la proportion des deniers & de l'argent lui donne ce moyen, & celui de savoir aussi où en est le commerce. Peut-être, pourroit-on ajouter, que ces moyens lui mettent en main le vrai gouvernail du commerce intérieur & etranger; car enfin, il ne sort point de monnoie de la Chine, & il n'y en entre point. Quant aux consommations de l'argent en meubles, tout calculé & compensé, l'argent qui est en œuvre & perdu pour le commerce, monte & baisse de fort peu. Notre gouvernement peut se tromper; mais le fait est, qu'il fait baisser ou monter la valeur respective de l'argent & de la monnoie, & qu'il s'est ménagé cette ressource pour tout l'Empire.

Quant aux deniers qui sont notre monnoie, l'Etat (ceci est digne de remarque) bien loin de gagner le bénéfice du coin, perd à en faire; en voici la preuve. La fabrique ou fonte des deniers est nécessairement dispendieuse, & les deniers valent souvent plus comme cuivre que comme monnoie; cette perte cependant n'est pas réelle, parce que les mines de cuivre appartenant à l'Etat, il en retire beaucoup par cette maniere de vendre le produit de leur exploitation : maniere sûre & qui lui en garantit toujours le débit. Quoiqu'il soit défendu en effet de vendre la monnoie pour avoir du cuivre à mettre en œuvre, le gouvernement ne veille à l'observation de cette loi qu'autant qu'il faut pour que le cuivre reste toujours à un certain prix. Ce prix dépend encore de lui : dès qu'il monte plus haut que la valeur réelle des deniers, il le fait baisser, en en faisant sortir une certaine quantité du magasin

dans la proportion néceſſaire pour le mettre au taux qu'il veut; le gouvernement ne ſouffre jamais que le cuivre ſoit à un aſſez bas prix pour qu'on puiſſe gagner à faire de fauſſe monnoie, ni aſſez cher pour qu'on gagne beaucoup à fondre la monnoie pour la mettre en œuvre.

Revenons maintenant ſur la ſeconde choſe que ſe propoſe le gouvernement, ſavoir, la circulation continuelle de toute la monnoie & de tout l'argent qui eſt dans l'Empire. Il eſt evident que quand l'once d'argent ne correſpond qu'à 800, 850, 900 deniers, toute la monnoie qui eſt dans les coffres doit ſortir par l'appât très-préſent & très-réel du profit actuel. Quand, au contraire, il faut 950, 1000 deniers pour une once d'argent, ceux qui en ont ſe hâtent de le faire ſortir. Tout cela n'a pas beſoin d'être prouvé; mais ce qui ſuit echapperoit peut-être au lecteur dans une matiere ſi nouvelle pour l'Europe. Neuf cens deniers ſont l'equivalent moyen d'une once d'argent: or, le denier peſant, comme nous l'avons dit, un *Tſien* & deux *Fen*; dix, une once & deux *Tſien*; cent doivent peſer douze onces, & mille, cent-vingt onces. Il eſt evident que ce poids rend le tranſport & l'accumulation des deniers d'un uſage ſi incommode, qu'il eſt néceſſaire de les echanger avec l'argent. En effet, ce poids ſuppoſé, les grands paiemens ſeroient embarraſſans en deniers; le tranſport de ces deniers eſt encore plus difficile: dès-lors ils ne ſortent guere de l'endroit où ils ſont. Pour l'accumulation des deniers, il eſt evident qu'elle eſt trop apparente & trop volumineuſe pour avoir lieu, &c.

Conſidérons maintenant les différens ordres des citoyens, par rapport à leurs biens & à leurs poſſeſſions. Il y a ſept ordres de citoyens en Chine: 1°. les Mandarins; 2°. les gens de Guerre; 3°. les Lettrés; 4°. les Bonzes; 5°. les Laboureurs; 6°. les Ouvriers; 7°. les Marchands. Il eſt evident par

la

la constitution la plus intime de l'Etat, par la conduite du gouvernement, par la prodigieuse population de toutes les Provinces, par le partage des biens entre les enfans, &c. il est evident, dis-je, qu'il ne peut pas y avoir en Chine beaucoup de familles qui soient riches long-temps en biens-fonds. Comment cela? C'est que, 1°. il n'y a en Chine ni fiefs, ni terres seigneuriales, ni titres, ni domaines héréditaires: l'exception en faveur des Princes du Sang n'est pas un objet, & a plus lieu en Tartarie, où sont leurs terres, qu'en Chine, où *ils* n'ont que des revenus sur l'Etat. 2°. On monte, de tous les ordres des citoyens, aux charges & aux honneurs: le mérite seul attire le choix du Prince; ce choix ne conduit qu'aux petits emplois; c'est aux talens & aux services à conduire aux *plus* elevés, & un pere ne fait rien pour ses enfans. 3°. La population qui va toujours croissant, divise tous les héritages d'une génération à l'autre, & met sans cesse le mérite aux prises avec le mérite, l'industrie avec l'industrie, le travail avec le travail, d'une maniere qui empêche les grandes fortunes.

Cette observation générale présupposée, parcourons les différens ordres des citoyens. Les Mandarins Chinois de robe & d'epée, sortent presque tous des trois dernieres classes des citoyens. Le ton du gouvernement & l'ambition des parens poussent à l'etude les jeunes gens qui ont de la facilité & de l'esprit. Si leur application & leur mérite les conduit au grade de Docteur, ils entrent dans la carriere du Mandarinat, où l'on n'avance que lentement, à moins que d'heureuses circonstances, des services eclatans, ou un mérite supérieur, ne fassent abréger le chemin des promotions. La regle générale, c'est qu'on n'est jamais fait Mandarin dans sa patrie. En quelqu'endroit qu'on soit envoyé, on y trouve son logement tout préparé & sa maison toute faite pour la représentation extérieure; mais il faut y conduire sa famille & soutenir

ſon rang. Un Mandarin parvient-il à s'enrichir par ſes epargnes, ce qui eſt très-difficile, par le commerce, qui lui eſt défendu, ou par des injuſtices qui expoſent ſa fortune & ſa vie, il ne peut acquérir des fonds que dans ſa patrie où il eſpere aller finir ſes jours, & jouir en paix dans ſa vieilleſſe de ſes travaux & de ſa gloire. Mais que ſont des biens confiés à une adminiſtration etrangere? Sa mort laiſſe ſes enfans entre *les mains de leur mérite*, avec la portion de ſes biens qui leur revient. Les faits atteſtent depuis plus de vingt ſiecles que les petits-fils des plus grands Mandarins rentrent preſque tous dans la ſphere du peuple.

Les gens de Guerre ſont de deux ſortes, les Tartares & les Chinois. Les premiers naiſſent tous ſoldats, le grand nombre eſt dans la Capitale, les autres ſont diſtribués dans quelques grandes villes des Provinces: on leur aſſigna quelques terres, lorſqu'ils firent la conquête de l'Empire; mais la plupart de ces terres ſont poſſédées par les grandes familles Tartares, & la totalité ne fait qu'un petit objet. Les ſoldats Chinois ſont réduits à une ſolde modique, d'après l'ancien tarif. Comme la Cour favoriſe beaucoup les Tartares qui ont du mérite, ou qui ſont des premieres maiſons, & que d'ailleurs ils ont droit à la moitié des charges des grands Tribunaux, & ont preſque excluſivement celles qui ſont militaires, il leur ſeroit aſſez aiſé de s'enrichir. Malgré cela, il y en a peu qui ſoient riches, du moins long-temps, parce qu'ils dépenſent ſans economie, & parce qu'etant vaſſaux de l'Empereur, dans un ſens qui eſt preſque ſynonyme d'*eſclaves*, Sa Majeſté confiſque leurs biens à la moindre occaſion, moins pour les châtier que pour les empêcher de vivre dans une aiſance qui les amolliroit. Nos Chinois n'acquierent que difficilement le droit d'expoſer leur vie pour la défenſe de la patrie, dans le grade d'Officiers. On a conſervé les anciens exercices militaires, où l'on ne réuſſit

qu'en joignant une grande force de corps à une adresse & à une souplesse qui supposent beaucoup d'usage de ces exercices, & c'est d'après cela qu'on distribue des grades qui correspondent à ceux des Lettrés. Ceux qui arrivent au Doctorat militaire, sont pourvus & avancés, comme les Lettrés, à leur rang. Il leur est plus facile de s'enrichir quand ils sont dans les emplois militaires, parce qu'il y a moins de dépenses à faire, & que les appointemens en sont plus considérables. Cependant, comme la plupart aiment à jouir de la vie, & qu'ils sont souvent obligés de se transporter d'un bout de l'Empire à l'autre, il est assez rare qu'ils laissent de grands biens ou de grands héritages. Pour les soldats, on ne les enrôle qu'autant qu'une taille avantageuse & une force de corps supérieure les mettent en état de soutenir les plus grandes fatigues de la guerre. Ceux qui sont répandus en petits corps-de-garde sur le bord des chemins & des grandes rivieres, sur les côtes & les frontieres, ont la plupart, outre leur solde, des terres militaires qu'ils cultivent en commun, ce qui leur fait un sort assez heureux. Les autres sont réduits à leur solde, & n'entretiennent leurs familles doucement qu'autant qu'ils travaillent quand ils sont libres. Que peuvent laisser à leurs enfans ceux qui parviennent aux petits grades de sergent, de sous-lieutenant? Ce qu'ils ambitionnent le plus, c'est de laisser leur poste à quelqu'un de leurs enfans, & ils ne l'obtiennent qu'autant que sa taille & sa force méritent une préférence.

Les Lettrés sont ou des aspirans aux premiers grades littéraires, ou des candidats pour les charges, ou des esprits médiocres qui s'obstinent à prétendre au doctorat qu'ils ne peuvent pas obtenir, ou des bacheliers du commun qui ont renoncé aux examens, ou des philosophes occupés à lire de vieux livres & à en faire de nouveaux, ou enfin d'anciens Mandarins qu'on a remerciés ou qui ont demandé à se retirer. Comme le nombre

des Lettrés eſt compté, & proportionné aux beſoins de l'Etat; la totalité de ceux qui ne ſont que Lettrés ne va pas loin. Ce que nous avons dit & ce que nous diſons, ſuffira pour ſe former une juſte idée de leur fortune.

On crie en Europe contre les biens eccléſiaſtiques, & on cite la Chine: c'eſt aſſurément le plus mauvais biais qu'on puiſſe prendre. Il y a plus de Bonzes, de *Tao-ſée* & de *Lama* à Pé-king, qu'il n'y a d'Eccléſiaſtiques & de Religieux à Paris; & ils ſont mieux fondés. Il en eſt de même à proportion dans tout le reſte de l'Empire. On diſtingue ici deux ſortes de *Miao* ou Temples, qui ſont deſſervis par des Bonzes, des *Tao-ſée* ou des *Lama*, ſavoir, les *Miao-kouan-ti* & les *Miao* particuliers. Les premiers, dont le nombre eſt prodigieux dans les villes & dans les campagnes, ont des biens-fonds inaliénables en terres & en maiſons, & le gouvernement eſt chargé de la réparation & de l'entretien de leurs maiſons. Il y a des ſommes aſſignées pour cela dans tous les diſtricts. Les autres, fondés par les miniſtres des idoles ou par leurs dévots, ſont quelquefois aſſez riches & quelquefois très-pauvres; mais il y en a à l'infini. La Chine entiere ne ſeroit qu'une Bonzerie, ſi les mauvaiſes années ne faiſoient tomber en ruine & abandonner un grand nombre de *Miao*. Comme tous les philoſophes de l'Europe ſont ſur cette matiere dans la pénombre de l'incrédulité, il faudroit trop de détails pour leur montrer où en eſt notre Chine à cet egard. Nous comptons le faire dans un Mémoire particulier, le ſujet le mérite. Pour ce moment-ci, nous nous bornons à cette propoſition. « Les trois ſectes idolâtriques qui ſont en Chine ne » ſont que tolérées par les loix; & les miniſtres des idoles, » tout compenſé, ſont les mieux partagés en biens ».

Nous invitons les curieux à voir dans l'*Y-tong-tchi*, nous ne diſons pas combien il y a de Bonzeries dans tout l'Empire, le nombre eſt trop prodigieux pour qu'on puiſſe le mettre dans un

livre de géographie, la géographie particuliere même de chaque Province ne les met pas toutes; mais combien il y a de grandes & célebres Bonzeries, dont beaucoup sont & plus riches & plus magnifiquement bâties que les plus célebres Abbayes de l'Europe, au moins par rapport à l'etat actuel de la distribution & du partage des biens dans notre Chine. Il y a plus de six mille Bonzeries dans la ville & banlieue de *Péking*. Un incendie vient de détruire à *Gé-ho-eulh* un *Miao*, qui avoit coûté deux millions cinq cens onces d'argent, c'est-à-dire, près de vingt millions de France. Or, *Gé-ho-eulh* n'est que le *Fontainebleau* de l'Empereur. Il n'y a pas de palais de l'Empereur où il n'y ait quelque monastere, ou de *Ho-cham*, ou de *Tao-sée*, ou de *Lama*, & dans les grands palais il y en a sept à huit. C'est un abus, sans doute, & un abus d'autant plus ridicule, que les ministres des idoles sont, en général, fort méprisés à cause de leur ignorance & de leurs mœurs, & qu'ils ne tiennent par aucun endroit au Gouvernement, dont la religion avouée & professée, est la religion naturelle ou déisme. Mais cet abus, sur lequel les Lettrés ont tant ecrit depuis plus de quinze siecles, réfute ce que disent ceux d'Europe, sur le tort que les Gens d'Eglise & les Religieux font à la richesse & à la population des Etats. Car, enfin, la Chine est l'Empire le plus florissant & le plus peuplé de l'univers. Notre Gouvernement n'est pas assez dépourvu de lumiere, pour ne pas voir que les Bonzeries sont un véritable impôt mis sur tout l'Empire; mais comme la bonté des mœurs sociales est le point d'appui & le ressort de l'autorité, & que les Bonzes contribuent, à bien des egards, à l'entretenir, il ne croit pas trop acheter ce secours essentiel.

Les laboureurs sont en Chine, comme ailleurs, la portion la plus nombreuse des citoyens. Le Gouvernement affecte pour eux une protection marquée, & il les ménage beaucoup. Les vexer, les opprimer, ou même ne les pas secourir à temps, sont

les crimes qu'on pardonne le moins aux Mandarins. Le grand nombre des laboureurs fait qu'ils ne peuvent pas être riches. Car, pour le remarquer en passant, la grande population, tant desirée ailleurs, est ici un fléau, & la premiere cause de toutes les révolutions. Soit que les colons cultivent leurs propres terres, comme la plupart, soit qu'ils cultivent celles des autres, ils n'ont guere que ce qu'il faut pour vivre doucement, lors même que la terre répond le mieux à leurs soins & à leur travail. Ces soins & ce travail ne suffisent pas pour occuper le grand nombre toute l'année, sur-tout dans les Provinces du midi. Cela a etendu la sphere des arts de besoin & d'industrie dans les campagnes. Quant à ceux qui cultivent les terres des autres, ils en retirent plus pour eux que dans les autres pays.

Les artisans à la Chine, sont, à-peu-près, comme ceux de France, si ce n'est qu'ils ne paient aucun impôt, & qu'ils n'ont ni les entraves, ni les privileges des maîtrises. Leur grand nombre fait, que luttant de plus près les uns contre les autres, ils font plus d'efforts pour se surpasser en adresse & en industrie. Mais la supériorité la plus marquée, n'est pas un droit pour rançonner le public. Comme on ne cherche ici que le nécessaire dans le nécessaire, l'utile dans l'utile, on ne paie jamais, ou presque jamais, ce qu'il y a de surplus en agrément. Par cette raison, les arts de goût, d'imagination & de fantaisie, ne sont jamais caressés par la fortune, & c'est bien ce que prétend le Gouvernement.

Il faut distinguer les Marchands en quatre classes : ceux qui trafiquent avec les etrangers ; ceux qui se chargent de l'importation & exportation des marchandises d'un bout de l'Empire à l'autre ; ceux qui ont des magasins pour vendre en gros, & les Marchands en détail. Toute compensation faite, les trois premieres classes de Marchands comptent plus de grandes fortunes, & de fortunes solides & paisibles, que les six ordres des autres

citoyens; mais elles ne reftent guere plus dans la même famille. Les fils reffemblent rarement à leurs peres. Le bien-être les corrompt, la vanité les aveugle. Ils quittent le commerce pour jouir, ou pour s'avancer par la voie des emplois; & leurs enfans gémiffent de leur folie dans la pauvreté. Le peu de luxe, proprement dit, qu'il y a en Chine, fe trouve chez les gros Marchands.

Laiffant à part la queftion également difficile, dangereufe & inutile de la fupériorité de l'ancien Gouvernement fur celui d'aujourd'hui, nons croyons que s'il n'y a pas de grandes fortunes dans notre Chine, & fi celles qui débordent la ligne d'une honnête médiocrité ne font pas de plus longue durée, c'eft l'ouvrage de nos loix & de notre Gouvernement. Plus ami des hommes *qu'on ne le dit au-delà des mers*, l'Etat fe charge de ceux qui travaillent pour l'Etat, ou le défendent; il diftingue les talens & le mérite; il récompenfe avec magnificence ceux qui le fervent: mais l'Etat ne veut point que ceux-mêmes qui lui font utiles, jouiffent d'un bien-être trop difproportionné. Il ne prétend point que la place où fe trouvent le mérite & les talens, ajoute à leur prix, parce que la fortune y eft à côté d'eux. Il ne fait jamais des *récompenfes*, un titre d'oifiveté & de molleffe pour les defcendans de ceux à qui il les accorde. Pourquoi cela? Pour ramener une génération par l'autre à un jufte partage de biens. Le travail même & l'induftrie, qui font pencher la balance, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, l'aident à y réuffir. Ceux qui naiffent, dans les autres pays, pour jouir, & qui ne tiennent à la fociété, de génération en génération, que par le bien-être, les honneurs & les plaifirs qu'elle leur procure, trouveront terrible, fans doute, que les fortunes foient fi médiocres & fi changeantes; mais les ames d'un certain ordre, admireront que toutes les parties du fyftême politique de notre Gouvernement, foient tellement liées & combinées, que les révolutions de plus de

dix-neuf siecles n'aient jamais pu l'entamer sur un point qui touche de si près à la tranquillité de l'Etat, & au vrai bonheur des peuples.

Examinons maintenant quelles sont les sources communes des richesses & des biens dans tout l'Empire. Que le lecteur, avant tout, jette un coup d'œil sur la carte générale de l'Asie, pour voir la grandeur de notre Chine, la variété de ses climats, & les peuples divers dont elle est environnée. Il trouvera qu'elle est d'une étendue immense, qu'elle réunit tous les climats, & n'a autour d'elle, que des nations errantes, ou à demi barbares; & il en conclura d'abord, que réduite à elle-même, elle peut & doit se suffire; mais en songeant qu'elle est prodigieusement peuplée, & qu'elle le devient toujours de plus en plus, parce que les grandes maladies épidémiques sont rares, que les loix sont florissantes, que le mariage est en honneur, que le nombre des enfans est une richesse, & que la paix au-dedans & au-dehors est presque inaltérable; il sentira bientôt que ce n'est qu'à force de travail, d'industrie & d'economie, qu'elle peut avoir, nous ne disons pas l'agréable, mais l'honnête & le nécessaire.

En France, les terres se reposent de deux années l'une. Dans bien des endroits, il y a de vastes terreins qui sont en friche; les campagnes sont entrecoupées de bois, de prairies, de vignobles, de parcs, de maisons de plaisance, &c. Rien de tout cela ne peut avoir lieu ici. La doctrine même de l'antiquité sur la Piété Filiale, n'a pu sauver les sépultures dans les révolutions. Les petites se fondent & disparoissent dans les champs, d'une génération à l'autre, & la superstition a aidé peu-à-peu la politique à reléguer celles des riches dans les montagnes ou dans les endroits stériles & fermés à l'agriculture. Quoique la terre soit épuisée par trente-cinq siecles de moissons, il faut qu'elle en donne chaque année une nouvelle, pour fournir aux pressans

besoins

besoins d'un peuple innombrable. Cet excès de population, qui a eté ici la premiere cause des révolutions, comme chez les Tartares errans, de leurs emigrations & conquêtes, & qui rend le Gouvernement si difficile, si délicat & si pénible; cet excès de population, dont les Philosophes modernes de l'Europe n'ont pas même soupçonné les inconvéniens & les suites, augmente ici le besoin de l'agriculture, au point de montrer les horreurs de la famine, comme la conséquence subite & inévitable des moindres négligences, & de forcer les Chinois à se passer du secours des bœufs & des troupeaux, parce que la terre qui fourniroit à leur subsistance, est nécessaire à celle des hommes; inconvénient très-grand, puisqu'il prive des engrais pour les terres, de la viande pour les tables, des chevaux pour la guerre, & de presque tous les avantages qu'on retire des troupeaux. Sans les montagnes & les marais, la Chine seroit absolument privée du bénéfice des bois, de la venaison & du gibier : ajoutons que la force & l'industrie de l'homme font tous les frais de l'agriculture. Il faut plus de travail & plus d'hommes pour avoir la même quantité de grains qu'ailleurs. La somme totale en est inconcevable; cependant, elle n'est que suffisante, & ne suffit encore, que parce qu'elle est régie & distribuée avec une economie prévoyante, qui compense une année par l'autre, & qui entretient le niveau dans toutes les Provinces.

Les cochons & la volaille sont presque la seule viande de la Chine; d'où il suit qu'on doit en manger peu distributivement, & que l'industrie a besoin de toutes ses ressources, pour en nourrir une certaine quantité. Nous avons dit *presque*, parce que nous parlons de l'Empire, envisagé dans son universalité par rapport à cet objet. Il y a, en effet, des districts mieux partagés à cet egard, & où on nourrit beaucoup de troupeaux. Il y en a où on laboure avec des bœufs, des buffles & des che-

vaux. Mais, proportion gardée, il y a, au moins, dix bœufs en France contre un en Chine.

L'objection se présente d'elle-même. La Chine est donc bien mal partagée pour la nourriture? Oui, assez mal; 1°. Si on la compare à la France, vue non pas dans les campagnes, mais dans les grandes villes. 2°. Si on ne fait pas attention que le Petcheli, qui est la derniere Province du côté du nord, est plus méridionale que la Provence & le Roussillon. Bien des gens ont l'equité, dans ces sortes de calculs, d'examiner à quoi se réduit en France, comme dans le reste de l'Europe, la boucherie des campagnes; mais il n'en est guere qui réfléchissent que l'usage de la viande n'est ni nécessaire, ni sain dans les pays chauds. Nos anciens, qui etoient mieux partagés que nous en viande, sans comparaison, en mangeoient encore moins. Observons, cependant, 1°. que la Tartarie fournit toutes les années à *Péking*, & à toute la Province, une quantité prodigieuse de bœufs, de moutons, de cerfs, &c. 2°. Que les côtes de la mer, depuis la grande muraille jusqu'au bout de la province de Canton, les lacs, les etangs, les rivieres, &c. donnent continuellement toutes sortes de poissons. La pêche seule du grand *Kiang*, qui est au milieu de l'Empire, equivaut à celle des plus grands fleuves d'Europe réunis. 3°. Que les montagnes, dont toutes les Provinces sont entrecoupées, ont quantité de gibier & de vénaison. 4°. Que la nécessité, mere de l'industrie, a appris à nos Chinois à tirer parti de beaucoup de légumes, d'herbages, de plantes, de racines qui croissent d'elles-mêmes dans les campagnes, & qui ne demandent point de culture. 5°. Quoiqu'il ne puisse pas y avoir beaucoup de terres en vergers & en jardins, les enclos des maisons, les avenues des villages, les collines y suppléent, & la plupart des Provinces seroient au niveau des Provinces de France les mieux partagées, si l'extrême population ne

faisoit pas pencher la balance. La Chine a peu de laines, & ne fait presque point de toiles de chanvre, ni de lin; mais la soie, les cotons, les racines & ecorces de plusieurs especes y suppléent abondamment. La quantité de soies qu'on recueille chaque année, est incroyable. La récolte du coton va encore plus loin, parce qu'elle est plus générale, plus facile, & que toutes les Provinces sont egalement bien partagées. Les racines & les ecorces ne sont guere qu'un agrément, à cause de la légéreté des toiles qu'on en fait pour l'eté. Remarquons en passant *qu'il se fait une très-petite* consommation d'habits dans toutes les Provinces méridionales, & que dans les autres même, elle est beaucoup moindre qu'en France pendant plus de quatre mois.

Les matériaux des bâtimens, le chauffage, les boissons & les remedes sont les choses les plus nécessaires après les grains & les etoffes. On bâtit peu en pierre, dans notre Chine; mais en revanche on travaille bien la brique, & on trouve par-tout de la terre propre à en faire. Les montagnes & les isles voisines des côtes, ainsi que la Tartarie, sont la ressource générale de l'Empire, pour les bois de charpente; & quoiqu'on bâtisse presque par-tout en bois, à cause des tremblemens de terre, cette ressource seroit très-suffisante, sans la grande consommation qui s'en fait pour les barques dont les grandes rivieres sont couvertes. La rareté du bois de charpente en quelques endroits, n'a pas d'autre mauvais effet, que de rapetisser les maisons des pauvres, & de rendre la bâtisse des celles des riches plus dispendieuse. Pour le chauffage, les mines de charbon de terre & l'art de manier le feu, rendent presque insensible la disette des bois dans les endroits eloignés des montagnes. Les vignes n'ont fait que paroître sous la dynastie des *Han*: toute la Chine est réduite à l'infusion du thé pour la boisson, & les mœurs ni l'Etat n'y perdent rien. Le vin, ou

plutôt la biere de grain, est défendu par la loi, ainsi que l'eau-de-vie. La Police ne ferme les yeux sur l'infraction qu'autant qu'elle reste cachée, & qu'elle ne va pas jusqu'à causer une grande consommation de grain. Pour les remedes, ceux dont notre Médecine fait usage sont peu composés, & elle les tire tous de nos diverses Provinces.

Il y a des mines de tous les métaux dans l'Empire, & quelques-unes même de diamans & de pierreries dans le *Yun-nan*; ces dernieres sont fermées, ainsi que celles d'or & d'argent. On a compris ici il y a long-temps que l'augmentation de l'or & de l'argent ne peut pas enrichir l'Etat: en revanche, on tire des mines une quantité prodigieuse de fer, de cuivre, d'etain & de plomb, à cause de la grande consommation qui s'en fait. Quant aux minéraux fossiles, bois odoriférans, &c. ils ne peuvent devenir utiles à l'Empire que par le commerce.

Les idées de l'Europe sur le commerce sont fort différentes de celles de notre gouvernement. Le commerce, selon les Chinois, ne peut être utile à l'Empire qu'autant qu'en cédant des choses superflues, on en acquiert de nécessaires ou d'utiles. Ce principe supposé, ils en concluent que le commerce des etrangers à Kan-ton diminuant la quantité usuelle des soies, des thés, de la porcelaine, & occasionnant l'augmentation de leur prix dans toutes les Provinces, il est véritablement désavantageux à l'Empire: aussi le gouvernement tâche-t-il de l'abaisser peu-à-peu. L'argent qu'apportent les vaisseaux d'Europe, ainsi que les précieuses bagatelles qui viennent à la Cour ne font pas illusion au ministere. Il en est de même des vaisseaux qui vont à Siam, à Malaque, au Japon, à Manille, &c. Le ministere ne regarde comme avantageux que le commerce avec les Tartares & les Moscovites, qui fournit des pelleteries dont on a besoin dans les Provinces du Nord, & qui se fait par echanges. En général, notre Chine ne peut pas commercer

fort utilement avec les etrangers, parce qu'elle ne peut en tirer des grains, des bois & des beſtiaux. *Kouan-tſé* diſoit, il y a deux mille ans : « L'argent qui entre par le commerce » n'enrichit un Royaume qu'autant qu'il en ſort par le com- » merce. Il n'y a de commerce long-temps avantageux que » celui des echanges ou néceſſaires ou utiles. Le commerce » des objets de faſte, de délicateſſe & de curioſité, ſoit qu'il » ſe faſſe par echanges ou par achats, ſuppoſe le luxe : or, le » luxe qui eſt l'abondance du ſuperflu chez certains citoyens, » ſuppoſe le manque du néceſſaire chez beaucoup d'autres. » Plus les riches mettent de chevaux à leurs chars, plus il » y a de gens qui vont à pied ; plus leurs maiſons ſont vaſtes » & magnifiques, plus celles des pauvres ſont petites & miſé- » rables ; plus leur table eſt couverte de mets, plus il y a de » gens qui ſont réduits uniquement à leur riz. Ce que les » hommes en ſociété peuvent faire de mieux à force d'indu- » ſtrie & de travail, d'economie & de ſageſſe, dans un » Royaume bien peuplé, c'eſt d'avoir tous le néceſſaire, & » de procurer le commode à quelques-uns ».

Il eſt de fait que le commerce enrichit les Provinces fertiles, au lieu que les autres ne ſe ſoutiennent dans leur médiocrité qu'à force de travail & d'induſtrie. Cela eſt ſi ſenſible, que le Petcheli où eſt la Capitale, & où l'argent vient en ruiſſeaux de tout l'Empire, a toujours eté & ſera toujours la Province la plus pauvre, parce que c'eſt la moins fertile de toutes. Le grand but du gouvernement eſt de faire que l'induſtrie & le travail contrebalancent à-peu-près dans un endroit la fertilité & l'abondance dont on jouit dans un autre, afin que le flux & le reflux des echanges ſe conſerve toujours dans la proportion la plus convenable au bien public. Pour cela, il charge de plus d'impôts les Provinces les plus riches ; il conſerve, accrédite, favoriſe, dans celles qui le ſont moins, la

culture des grains & des fruits qui y réussissent; il leur donne la préférence pour les minéraux, les fossiles, les carrieres, &c. il leur fait de plus grandes graces, & a l'attention d'y envoyer les Mandarins les plus aisés & les plus intelligens. Quoiqu'il n'y ait en Chine de manufactures, proprement dites, que celles de l'Empereur, qui ne travaillent que pour lui, & dont la fin principale est de conserver les arts & de les perfectionner, il y a une infinité de fabriques, & celles des Provinces les moins fertiles sont toujours les plus encouragées par le gouvernement. Par la même raison, tout ce qui y entre, y passe, ou en sort, ne paie que peu de chose aux douanes. Combien d'autres moyens n'emploie pas le ministere, pour assurer l'equilibre du commerce!

Les rivieres dont la Chine est arrosée, & les canaux si multipliés, par où elles communiquent les unes aux autres, facilitent merveilleusement le commerce d'un bout de l'Empire à l'autre: aussi trouve-t-on par-tout ce qui croît ou ce qui se fait dans les Provinces les plus eloignées. Les profits du commerce intérieur ne sont pas comparables à ceux du commerce avec les etrangers, qui est incomparablement moins utile à l'Etat; mais ils sont sûrs, parce que les crises & les révolutions qu'on y eprouve, ou durent peu, ou se compensent; parce que l'importation est toujours jointe à l'exportation, & qu'on gagne toujours plus que les frais du voyage à aller plus loin.

Les grandes boutiques des villes & sur-tout des Capitales, sont comme les réservoirs où viennent se décharger les différens canaux du commerce des Provinces; c'est de-là qu'ils se distribuent dans les boutiques où on vend en détail. Il y a aussi des magasins publics où vont aboutir les marchandises, & où les ventes se font d'une maniere plus prompte, plus sûre & plus juridique. Elles ressemblent, à quelques egards, à celles de la Compagnie des Indes à l'Orient. Ce qui est assez parti-

culier à notre Chine, c'eſt que les femmes ne paroiſſent pas dans les boutiques, ni pour vendre, ni pour acheter; cela répugne trop à nos mœurs. Par cette raiſon, il y a beaucoup de petits marchands qui vont courant les rues, & vendant tout ce qui eſt néceſſaire pour le ménage & pour les pauvres gens. Terminons ce long préambule en diſant quelque choſe de l'eſprit du gouvernement préſent & du ton général de nos mœurs.

Les Tartares ont laiſſé le fond de notre gouvernement tel qu'ils l'ont trouvé. Ils n'ont fait que corriger quelques abus, & partager l'autorité en doublant les charges des grands Tribunaux, & s'en réſervant *la moitié*. Les Empereurs Tartares qui ont régné en Chine, & celui qui eſt aujourd'hui ſur le trône, ſe ſont appliqués aux affaires avec un ſoin infatigable, & ont véritablement gouverné par eux-mêmes. Leurs Tartares ſont leurs eſclaves, mais des eſclaves néceſſaires, & le nerf de leur autorité. Il etoit de la juſtice & de la bonne politique de conſerver les grandes Familles qui paſſerent avec eux en Chine, lors de la révolution. Auſſi l'ont-ils fait, mais en les tenant d'autant plus ſoumiſes & plus dépendantes, que les charges & les dignités qu'ils y ont fait entrer, leur donnent plus de crédit & d'autorité. Ils ont eté plus loin: en laiſſant à la haute nobleſſe les titres & les prérogatives dont ils l'ont décorée, ils ont eu la politique hardie de préférer le mérite à la naiſſance pour les emplois, & ils ont forcé les Grands à acquérir des connoiſſances & à s'appliquer aux affaires pour parvenir. Bien plus, autant ils ont montré de douceur & de clémence envers les Mandarins Chinois, autant ils ont affecté d'être ſéveres & inéxorables envers les Tartares: un Grand qui eſt allé au Palais avec l'appareil d'un des premiers Seigneurs de l'Empire, en ſort, ſur une accuſation, caſſé de ſes emplois, dépouillé de tous ſes biens, chargé de chaînes, pour ſubir des interrogatoires, ſur leſquelles l'Empereur doit le juger.

Ce sont des coups de foudre qui partent avec l'eclair, & qui consument tout en un clin-d'œil. Cette sévérité glaçante qui a empêché tant de fautes & qui n'en punit jamais que de graves, est soutenue par une attention continuelle à rendre pénible la vie de la Cour, afin de sauver les Grands de la mollesse qui perdit les Mongouths. Ces jours derniers, l'Empereur se mit en chemin par un si mauvais temps, qu'il fut obligé de revenir sur ses pas. A son retour au Palais, il alla saluer l'Impératrice mere, & examina si quelqu'un de ses Tartares qui etoient tous harassés & couverts de boues, manquoit à son poste. « Ceci n'est qu'une » promenade, *dit-il à ses Grands*, il y a bien d'autres fatigues à » essuyer à la guerre ». Les premiers Mandarins des Provinces ne sont pas plus epargnés. Outre qu'on a multiplié les expéditions pour les tenir occupés & les forcer à savoir les affaires, un mot de l'Empereur les envoie à franc etrier d'un bout de l'Empire à l'autre. Quand les uns & les autres sont trop riches pour se défendre de la séduction du luxe, on leur accorde l'honneur de se ruiner pour faire leur cour, ou pour expier une faute peu considérable. L'Europe n'a point d'idées de cette politique. L'attention au mérite dans le moindre des Mandarins, l'equité des préférences dans les promotions, l'eclat des récompenses pour les services ne suffisent pas pour assurer le Prince & les peuples de la probité des hommes publics, il faut que l'opprobre & la mort se présentent à eux dans tous les sentiers par où ils peuvent s'egarer. Les Empereurs Tartares entendent admirablement l'art si difficile de manier le glaive de la justice. Les Mandarins coupables sont toujours le grand nombre des criminels qu'on exécute à la Capitale, à la fin de l'automne. Tous ceux qui sont en faute ne sont pas punis; mais aucun Mandarin, même dans les plus grands emplois, ne peut se promettre l'impunité; on ne punit que de grandes fautes, & on ne paroît en punir que de petites. Les plus grandes aux yeux de l'Empereur,

l'Empereur, sont celles qui regardent le peuple. Du reste, les grands Mandarins sont responsables de toutes les fautes de leurs inférieurs, sur qui ils doivent veiller, & elles les perdent, s'ils ne sont pas egalement prompts à les avouer & à les réparer. Les Lettrés sont toujours en honneur, élevés aux dignités, fêtés, récompensés, &c. mais on ne les laisse pas multiplier au-delà du besoin de l'Etat, & on les force au travail, à la soumission & au silence. La Cour récompense en bagatelles les bagatelles littéraires & poétiques, il n'y a que les grands ouvrages qu'elle commande, qui abregent le chemin de la fortune & des honneurs. Une epigramme, un couplet contre le gouvernement, sont effacés par des fleuves de sang. Tout Mandarin est Empereur en cette matiere, & toute saison est l'automne pour ces sortes d'exécutions. Du reste, comme il est fort aisé de trouver des fautes dans les meilleurs ouvrages, & d'embarrasser les plus savans, le ministere a souvent recours à ce double expédient pour subjuguer les Lettrés, & prémunir le public contre leur docte suffisance. Cela est d'autant plus aisé, qu'il n'y a pas de controverse sur l'infaillibilité de l'Empereur.

La discipline militaire est littérale & sévere; les gens de guerre sont les plus occupés, les plus soumis & les plus tranquilles des citoyens. Le moindre danger qu'ils courent en s'oubliant, c'est d'être cassés, & les Tartares n'ont jamais de grace à espérer.

Pour le peuple, la politique Tartare l'a favorisé ouvertement, en maintenant les loix de la subordination domestique qui laissent les plus grands Mandarins dans le rang qu'ils occupent dans leurs familles; en protégeant les mariages; en assurant la possession des héritages; en conservant l'ordre des partages & des successions; en veillant avec soin à tout ce qui regarde le peuple; en encourageant son industrie, en augmentant ses

ressources, en ménageant sa pauvreté, en ouvrant tous les trésors de l'Etat, pour obvier aux inondations, aux sécheresses & aux famines, & pour multiplier les secours dans les calamités; en lui donnant des chefs choisis, & en les classant avec un ordre admirable; en regardant comme la cause du Prince toutes celles qui le regardent, & en mettant en œuvre tous les ressorts de l'autorité, pour lui epargner les mécontentemens qui le poussent à la révolte; enfin en lui enseignant l'innocence des mœurs & la pratique des vertus sociales, & en punissant avec beaucoup d'eclat tous les crimes qui troublent la tranquillité publique. Quant aux etrangers, on les traite avec honneur, & on les subjugue.

Les mœurs d'une nation influent sur son gouvernement, & le gouvernement à son tour influe sur les mœurs. Envisageons un instant, sous ce point de vue, les mœurs de nos Chinois.

Les Lacédémoniens dûrent leur gloire à l'amour de la liberté; les Romains, leur puissance à celui de la patrie; nos Chinois doivent tout ce qu'ils sont à leur respect sans bornes pour leur Empereur, à leur estime pour les gens de lettres, à leur obéissance aux Magistrats, à leur vénération pour l'antiquité, à leur attachement aux anciens usages, & à leurs grandes idées pour la Piété Filiale. Le gouvernement Tartare en tire un grand parti. Dès qu'il s'agit de l'Empereur, tout frappe, eblouit, etonne la multitude qui ne le voit jamais. D'un autre côté, ce qu'il y a de dur & d'odieux dans l'administration publique, paroît toujours venir de ses officiers. Quand il parle au peuple en son nom dans ses Edits, c'est comme un sage, comme un pere à ses enfans; il ne fait que des menaces, accorde beaucoup de graces, & témoigne une tendresse, une sensibilité & une bienfaisance sans bornes. Les examens & les promotions des Lettrés sont traités en affaires d'Etat. Plus l'obscurité d'où sortent ceux qui sont couronnés est connue & rend leur changement de fortune

éblouissant, plus la multitude les regarde comme des hommes extraordinaires & les croit dignes de la gouverner. L'appareil qui environne les Magistrats est tellement combiné, qu'autant il en impose au peuple, autant il les gêne & les force à un extérieur sérieux & à une régularité de conduite qui les empêche de s'oublier. Leur dignité les suit par-tout. C'est une erreur de s'imaginer que notre ministere soit esclave de l'Antiquité ; mais ce qu'on ne sauroit blâmer, & ce qu'il entend à merveille, il la respecte, il la fait respecter, & se fait un bouclier de son autorité dont il sait se prévaloir au besoin. L'Empereur lui-même a la sagesse de lui faire honneur de ce qu'il imagine de plus utile pour les peuples. Ils le croient d'autant plus aisément, qu'ils le voient se rapprocher d'elle sans cesse, non seulement dans ses amusemens, ses goûts, ses fêtes & ses bâtimens, mais encore dans ses récompenses, ses louanges, ses jugemens, & sur-tout dans le cérémonial & dans tous les usages. Souvent même il l'a prise pour juge, entre lui & les Censeurs publics, & s'est justifié de leurs reproches, en alléguant ses maximes, ses exemples. Quant à la Piété Filiale qui est chez nous le nœud de toutes les loix, & qui donne tant de force à l'autorité publique, l'Empereur ne se contente pas de l'honorer dans les vieillards, de la louer dans les ouvrages, de la recommander dans les déclarations, de la récompenser dans ceux qui la poussent jusqu'à l'héroïsme, & de la venger avec rigueur & avec éclat dans ceux qui l'attaquent ; il en consacre les plus petits devoirs par son exemple ; il n'aborde l'Impératrice sa mere qu'en fléchissant le genou. Mais aussi, quand il veut rendre odieux un Ministre, un Vice-Roi, un Grand qu'il disgracie pour des raisons d'Etat, il a toujours la ressource de quelque devoir de Piété Filiale qu'il a négligé, & qu'il lui reproche avec force.

Le premier effet du gouvernement Tartare, par rapport aux

mœurs publiques, a eté d'exciter l'emulation entre les Chinois & les Tartares. Nos Chinois ne ſont pas guerriers, mais ils ſe piquent de ſageſſe & d'habileté. Les Tartares viſent à manier auſſi-bien le pinceau que le ſabre ; ils compoſent en Tartare des ouvrages dans tous les genres, qui rendent aux premiers toute la peine que leur coûtent leurs livres à traduire. Les Tartares croiroient s'avilir de faire un métier ou commerce, & nos Chinois regardent le triſte métier des armes comme la derniere reſſource du défaut de mérite.

Les Tartares nous ont rendu en *activité & en politeſſe* le peu que nous leur avons fait prendre de notre gravité & de notre ſérieux philoſophique. Mais leur génie n'a pu ſe plier à cette economie attentive & modérée qui ecoute les conſeils de la prévoyance, ſoit qu'ils ne ſe croient pas aſſez ancrés dans leur fortune pour la cultiver, ſoit qu'ils veuillent forcer leurs enfans à acquérir du mérite pour faire la leur, ils jouiſſent & font jouir leurs parens & amis de toutes les douceurs de leur elévation actuelle. Ce qu'ils ont n'eſt pas à eux, parce qu'ils ne ſavent pas refuſer, & leur ame eſt tellement pétrie, que les plus grandes diſgraces n'entament ni leur aſſurance, ni leur egalité. Les plus ſages ſont ceux qui ne ſe ruinent pas en prêts ou en emprunts. Leurs plaiſirs ſont plus bruyans que ceux de nos Chinois, & leurs fêtes moins magnifiques, à moins qu'il ne s'agiſſe de lutter avec eux. Ils déſolent nos gens de cabinet, par leur dureté à la fatigue, leur application au travail, & ſur-tout par une activité leſte & expéditive, qui bruſque les obſtacles, fait riſquer à propos, & ſans autre flambeau qu'un bon ſens lumineux, court au but avant que les politiques réfléchis l'aient apperçu. Auſſi, quoique les Chinois ſachent que les Tartares ne ſont qu'un contre mille, plus ils ſont ſages & citoyens, plus ils conviennent qu'il importe peu que des etrangers ſoient chargés du ſoin du gouvernement, pourvu que l'Empire ſoit floriſſant, & que les peuples jouiſſent

en paix des douceurs de la vie. Les nations qui ſont au nord & au midi de la Chine n'etoient pas propres à faire tomber les préjugés des Lettrés contre les autres nations, & à en impoſer à leur antique ſuffiſance. L'Europe a tiré les Tartares d'embarras. A force de faire publier les cartes des pays etrangers, d'introduire leur géographie dans nos livres, d'enrichir notre aſtronomie des découvertes & des méthodes de la leur, & de faire accueil à leurs inventions, les hommes d'Etat & les vrais Lettrés commencent à revenir de leurs préjugés. Les belles choſes que l'Empereur a fait faire aux artiſtes Miſſionnaires, ou demandées en Europe, ſont moins une preuve de magnificence qu'une adreſſe pour convaincre les plus opiniâtres qu'ils ne mépriſent les etrangers que par ignorance. Mais ces traits de lumiere ne brillent que dans la Capitale, & les mœurs publiques des Provinces tiennent toujours aux anciennes idées.

Les Lettrés ou manqués, ou ſans emploi, jouent ici dans la ſociété le perſonnage des pauvres gentilshommes en Europe; c'eſt-à-dire, que fiers de la conſidération attachée à leur etat, & de la ſupériorité qu'elle leur donne ſur le peuple, ils ont d'autant plus de morgue & d'orgueil qu'ils ſont plus dépourvus de mérite & d'argent. Leur unique reſſource eſt de ſe voir les uns les autres pour s'ennuyer, à frais communs, de vieux contes, de réflexions uſées, de murmures ſur le gouvernement, & pour divertir le public par les ſcenes ridicules & pitoyables que donne leur vanité, dès qu'ils eſſaient de repréſenter.

Les payſans, qu'on n'inquiete ſur rien, ſont polis & honnêtes entr'eux plus que ne paroît le comporter leur etat; à force de leur rendre les procès ruineux, difficiles & odieux, on les en a preſque dégoûtés. La plupart s'entr'aident avec une franchiſe & une généroſité gauloiſe: & à parler en général,

ils sont bons voisins, bons parens, & s'intéressent réellement les uns aux autres.

Les marchands & les artisans jouissent à petit bruit des douceurs de la vie selon leur fortune. Nous disons à petit bruit, sur-tout pour les premiers, dont plusieurs sont fort opulens, parce que le gouvernement n'aime pas qu'on affiche l'aisance d'une maniere qui puisse aigrir & irriter le sentiment que la multitude a de sa misere.

C'est le ton du gouvernement; il n'y a pas de luxe proprement dit en Chine. C'est une suite de l'ancien principe qui fait disparoître tout ce qui annonce le plaisir & le faste dans les années de calamité, même à la Cour & chez les Princes. Le commencement de l'année, les mariages & les enterremens, sont ici les grandes occasions de visites, de présens, de festins & de dépense pour toutes les conditions. Si on y ajoute les naissances des enfans, les promotions aux grades littéraires & l'élévation au Mandarinat; il ne reste plus que des invitations entre amis & des fêtes de famille.

Les familles se tiennent ici par toutes leurs branches. L'ordre & la subordination qui y regnent sont une suite nécessaire des loix civiles, des mœurs publiques, de l'exemple du Prince & de l'education. Les séparations, les disputes & les procès y sont vus d'aussi mauvais œil que dans certains pays les mésalliances ridicules. L'âge est une prérogative au-dessus de tout. Un Mandarin du premier ordre ne voit que son oncle ou son frere dans un paysan, & descend de loin de sa chaise ou de sa voiture pour l'aborder plus respectueusement.

Les plus pauvres sont riches pour contribuer à une fête de famille, faire accueil à un parent qui vient de loin, ou le secourir dans un besoin pressant.

Que le lecteur combine maintenant tous les détails où nous sommes entrés, & qu'il voie où doit en être la Chine par

rapport à l'intérêt de l'argent. Ce n'est que par un résultat médité de leur ensemble qu'il doit en juger; encore faut-il avant tout laisser à l'écart toutes les idées de l'Europe sur cette matiere.

Il est au moins douteux si l'intérêt des prêts a eté autorisé par les loix sous nos trois premieres dynasties. Il naquit, dit-on, dans les ruines de l'ancien gouvernement, sous le regne terrible & à jamais détesté du fameux *Tsin-chi-hoang*, 220 ans avant l'ere chrétienne. La politique l'adopta, malgré les cris de la justice & de l'humanité, & s'en servit pour remplir les trésors de l'Etat, en tarissant les ruisseaux d'or & d'argent que la pente d'une sage administration y avoit conduit jusqu'alors. Elle connut son erreur sous la dynastie suivante, & chercha à etouffer l'intérêt, comme un monstre ennemi des peuples qui se nourrissoit du sang des pauvres; puis, changeant de façon de penser, elle l'accueillit encore & le proscrivit alternativement. Depuis plus de quinze siecles, il a cours sous la direction des loix. Il ne faut qu'ouvrir nos Annales pour voir que cette direction a varié selon l'etat des affaires, la crise des circonstances, & sur-tout selon l'esprit du gouvernement de chaque dynastie & les divers systêmes d'administration qu'on a suivis dans la gestion des finances. Quelque curieuse que fût pour l'Europe cette partie singuliere de notre histoire politique, elle est liée à trop d'objets & demanderoit trop de détails & de discussions, pour que nous puissions nous y arrêter. Nous nous contenterons d'observer en général, que chaque siecle a donné des leçons aux suivans sur la vanité des systêmes & des spéculations, & leur a appris qu'en matiere de finances & d'intérêt, comme en matiere de physique, de médecine & d'histoire naturelle, le témoignage de l'expérience & la déposition des faits sont les seuls guides sur lesquels on puisse compter. La célebre dynastie des *Song* eut la foiblesse d'adopter les billets de banque; ses méprises ont epargné bien des fautes & des

bévues aux dynasties suivantes, « parce que, comme dit » *Lieou-tchi*, les fautes qui portent coup instruisent plus que » les succès, dont on ne s'applique pas tant à chercher la » vraie cause ». Les fautes passées ont-elles fait prendre un bon parti, ou ont-elles conduit à un système plus mauvais encore ? Que ceux-là prononcent, qui entendent assez la matiere pour citer toutes les nations à leur tribunal & les juger. Pour nous, nous nous bornerons à répondre historiquement aux trois questions suivantes.

« *Quel est le taux de l'intérêt permis aujourd'hui en Chine,* » *par la loi ?*

» *Que s'est proposé le gouvernement, en le portant si haut ?*

» *Que fait l'administration publique, pour réussir dans ses* » *vues, & est-elle secondée par les mœurs publiques* » ?

I°. *Quel est le taux de l'intérêt permis aujourd'hui en Chine, par la loi ?*

L'intérêt de l'argent a eté fixé à trente pour cent par an; & comme cet intérêt se paie par lune ou mois lunaire, qui est le mois civil, c'est trois pour cent par mois, la sixieme, la douzieme lune, & la lune intercalaire, quand il y en a, ne portant point d'intérêt. On a action en justice pour l'intérêt comme pour le capital; mais l'intérêt ne peut jamais devenir capital, lorsqu'on differe de le payer. Voici la loi: « Quiconque » prêtera ou en argent ou en bien-fonds, ne pourra percevoir » que trois *Fen* par lune (voyez, *page* 308, ce que nous avons » dit sur la division de l'once d'argent). Quelque accumulée » que soit la dette par les lunes & années, le capital & l'in- » térêt resteront toujours les mêmes. Si on contrevient à la loi, » on sera condamné à quarante coups de bâton, & à cent, » si l'on use d'artifice pour faire passer l'intérêt dans le capital ». *Tay-ming-hoey-tien*, Liv. 164, pag. 25, edition de *Kang-hi*.

Cette

Cette loi, du reste, est copiée sur le code de la dynastie des *Yuen* & des *Ming*, qui ont précédé celle qui est aujourd'hui sur le trône. Voyez la grande Collection des loix, *Kou-kia-tou-chou*, suite *Hing-tien*, Livre 26, pag. 64, & Livre 35, pag. 48. Ainsi, cette loi a plus de 450 ans. Nous pourrions probablement la faire remonter plus haut; car les *Yuen* ou Mongouths ne firent probablement que copier le code de la dynastie des *Song*, à laquelle ils avoient succédé après l'avoir détruite. Il est dit à la suite de la loi que nous avons citée, « que celui qui sera accusé devant le Mandarin de n'avoir » pas payé une lune d'intérêt, sera condamné à dix coups de » bâton, à 20 pour deux lunes, à trente pour trois, & ainsi » jusqu'à soixante, c'est-à-dire jusqu'au sixieme mois. Alors on » oblige le débiteur à payer le capital & l'intérêt; mais on » condamne à quatre-vingts coups ceux qui se paient violemment par leurs mains, &c.

II°. *Que s'est proposé le gouvernement, en portant si haut l'intérêt de l'argent?*

Il faudroit que les hommes d'Etat qui ont médité le pour & le contre de cette loi, eussent communiqué les raisons de prépondérance qui les ont engagé à la dresser & à la proposer au Prince, pour qu'on pût répondre pertinemment à cette question. Comment suppléer à leur silence? Ceux qui sont initiés aux mysteres de la politique pourroient seuls l'entreprendre, sans trop risquer de donner leurs vues particulieres pour les motifs supérieurs qui l'ont fait approuver & conserver depuis tant de siecles. Mais soit que ces motifs ne soient pas à la portée du public, soit qu'ils ne soient pas bons à divulguer, les hommes d'Etat qui ont le plus travaillé sur toutes les parties du gouvernement, ont gardé un profond

ſilence ſur cette matiere. Quelques recherches que nous ayons faites, nous n'avons pu découvrir aucun ouvrage où l'on ait cherché à l'approfondir. Ce n'eſt qu'incidemment que quelques Ecrivains ont touché ou plutôt effleuré la queſtion délicate & difficile des vues du gouvernement dans le haut intérêt de l'argent. Les raiſons qu'ils alleguent peuvent aider à démêler les véritables motifs, ou du moins à apprendre à l'Europe juſqu'où les idées prennent ici ſur cette matiere un chemin différent des ſiennes. Nous laiſſons au lecteur le ſoin important d'apprécier ces raiſons & de les juger ſelon leur valeur.

1°. L'Etat, ſelon *Tchao-ing*, a voulu empêcher que la valeur des biens-fonds n'augmentât, & que celle de l'argent ne diminuât par la médiocrité de l'intérêt, & faire enſorte, en le portant à un taux *conſidérable*, que la diſtribution des biens-fonds fût toujours dans une certaine proportion avec le nombre des familles, & que la circulation de l'argent fût plus uniforme: « Il eſt evident, dit-il, que l'argent etant au-deſſous » des biens-fonds, parce qu'il eſt plus caſuel en lui-même, » & dans les revenus, la même valeur en biens-fonds ſera » toujours préférée à celle qui eſt en argent: il eſt evident » encore que pour ne pas courir les riſques du caſuel de l'argent, on aimera mieux poſſéder une moindre valeur en » bien-fonds avec plus de ſécurité. Cette moindre valeur eſt » proportionnée aux riſques de l'argent & de ſes profits.

» Plus l'intérêt de l'argent eſt haut, plus il faut de biens» fonds, tous les riſques compenſés, pour equivaloir à l'ar» gent, comme il faut plus d'arpens de mauvaiſe terre pour » equivaloir à une terre excellente & fertile; cela ne ſouffre » aucune difficulté. Or, plus il faut de biens-fonds pour » equivaloir à l'argent, plus il eſt aiſé aux pauvres citoyens » de conſerver ceux qu'ils ont, & d'en acquérir même une » certaine quantité, puiſque cela ne ſuppoſe pas la richeſſe;

» plus, par la même raison, les partages sont faciles dans les » familles & avantageux à l'Etat, pour les terres que le gou» vernement a eu sur-tout en vue». Pourquoi cela? « C'est » que les fonds en terre produisent toujours plus à ceux qui » les font valoir eux-mêmes, & que les riches qui en posse» dent plus qu'ils n'en peuvent cultiver, perdent pour l'Etat, » en les négligeant, ou pour eux, en les donnant à d'autres, » ce que gagnent ceux qui les cultivent eux-mêmes; perte » certaine & inévitable, perte, dans le dernier cas, à laquelle » il faut ajouter les risques de la récolte & le casuel du paie» ment; perte par conséquent qui, etant aggravée par les » risques, leur rend l'achat des terres moins avantageux » qu'aux pauvres, & doit autant le faciliter aux derniers » qu'elle doit en dégoûter les premiers».

L'Auteur développe de plus en plus toute cette théorie, par des applications, des exemples & des raisonnemens dont nous ne croyons pas qu'on ait besoin en Europe pour saisir sa pensée. Puis, après avoir prouvé par des faits articulés & sans replique, que les possessions du peuple en terres ont augmenté à proportion que l'intérêt de l'argent a eté porté plus haut, il en conclut hardiment: « Que le grand bien qu'a cherché & » qu'a produit la loi de l'intérêt, c'est que les cultivateurs qui » font la portion la plus nombreuse, la plus utile, la plus innocente » & la plus laborieuse des citoyens, peuvent posséder assez de » biens-fonds en terre pour avoir de quoi vivre sans être riches, » & ne sont plus les malheureux esclaves des citoyens pécu» nieux qui engraissent leur oisive inutilité du fruit des travaux » de ces infortunés». Du reste, comme il n'y a en Chine ni fief, ni seigneurie, ni aucune sorte de servitude & de redevance; comme la grande population rend l'agriculture plus facile, plus soignée & plus avantageuse aux familles à qui elle fournit un

travail continuel, les raisonnemens de *Tchao-ing* en ont encore plus de force & de vérité.

Ceux qu'il fait sur la valeur & la circulation de l'argent, sont plus longs, plus embrouillés & peut-être moins solides. « Selon *Tchin-tsée*, dit-il, ceux qui se sont plaints qu'on a » porté trop haut le prix de l'argent, auroient cru bien enri- » chir l'Etat, en ouvrant nos mines & en les exploitant; tout » ce qu'il en auroit résulté, c'est qu'il eût fallu de grandes » balances pour les plus petits paiemens. L'argent n'est que le » gage & l'instrument des echanges. La richesse réelle de l'Em- » pire consiste dans la proportion continuelle des productions » de la nature & de l'art, & de leurs echanges avec le nombre » des citoyens & la totalité des consommations. *Tchin-tsée*, » reprend notre Auteur, a vu en aigle ce que plusieurs Mini- » stres n'ont vu qu'en hibous. Supposons que la proportion des » productions & des consommations avec le nombre des habi- » tans ne dépende que de l'administration publique pour » avoir lieu dans tout l'Empire, & nous verrons que le haut » intérêt de l'argent est le seul moyen de la procurer dans les » echanges. En effet, il empêche l'argent de diminuer de » valeur, & le fait passer continuellement d'une main dans » l'autre. Quand les productions d'une certaine espece sont » plus abondantes que les consommations, il y a plus de ven- » deurs que d'acheteurs, & dès-lors ces productions baissent » de prix & l'argent diminue de valeur par rapport à elles. » Le vendeur ne reçoit pour deux sacs de riz, par exemple, » que ce qu'il recevoit auparavant pour un; mais comme la » valeur de l'argent augmente d'autant pour l'acheteur, & rede- » vient la même pour le vendeur, s'il veut racheter du riz, » cette diminution n'est que relative, & plus momentanée que » réelle. Sa diminution véritable seroit celle où y ayant moins de

» riz que d'argent, à cause du bas prix de celui-ci, il y
» auroit une certaine quantité d'argent qui ne correspondroit
» plus à rien. L'Etat pare ordinairement à cet inconvénient,
» en augmentant la consommation apparente du riz quant à
» la vente, soit en remplissant les greniers publics, soit en en
» faisant faire des exportations dans les autres Provinces. Si ces
» deux ressources lui manquent, il a toujours celle de diminuer
» la totalité de l'argent qui circule, en en faisant moins sortir
» de ses coffres qu'il n'en tire des endroits où est la surabon-
» dance. Quant à la sagesse du ministere, il a toujours cette
» attention, quand il s'agit d'une Province entiere. L'intérêt
» de l'argent suffit pour les districts particuliers; en effet, il
» donne à l'argent une valeur représentative, absolue & indé-
» pendante de la circonstance qui doit nécessairement faire
» monter un echange à proportion que l'autre diminue. Autant
» les productions locales baissent de prix, autant celles qui
» viennent d'ailleurs enchérissent».....

L'Auteur se jette ici dans des compensations de dettes passives & actives, d'emprunts & de paiemens, où il regne tant d'obscurité qu'il paroît avoir embrouillé les choses pour se tirer d'embarras. Il prouve mieux, que le taux de trente pour cent etant le point mitoyen entre le revenu des bonnes terres & les profits du commerce en gros, c'est celui précisément qu'il falloit déterminer pour aiguillonner le commerce & faire circuler l'argent oisif. « Qui a de bonnes terres, dit-il, ne
» les laissera pas en friche, parce qu'à moins d'être insensé,
» il ne voudra pas se priver en pure perte des moissons dont
» elles peuvent remplir ses greniers chaque année. Qui a des
» fonds en argent, seroit aussi insensé s'il les laissoit chommer
» dans ses coffres; car s'il y a plus de danger à le placer qu'à
» cultiver des terres & à les mettre en valeur, il y a aussi des
» profits plus considérables: la proportion supposée de

» l'argent avec les productions, les consommations & la popu-
» lation, il est evident que l'argent est dans le même cas que
» les terres. Tout le monde convient que l'argent ne reste
» jamais en coffre chez les Négocians, parce que l'appât
» puissant du gain l'en fait sortir sans cesse. La loi de trente
» pour-cent etant etablie, le même appât doit produire le
» même effet chez tous ceux qui en ont. Aussi, voyons-nous
» que depuis que l'intérêt de l'argent a eté porté si haut,
» personne n'a plus songé à en faire des amas, & la circu-
» lation en a eté plus générale, plus vive & plus continuelle.
» La loi *par-là*, en a fixé la valeur en l'augmentant : ce qui
» avoit paru une contradiction aux vieux Lettrés qui enten-
» doient mieux les *King* & les Annales que les finances & l'ad-
» ministration de la chose publique ». Si *Tchao-ing* n'est pas vieux Lettré à cet egard, nous sommes bien trompés.

2°. L'Etat, selon *Tsien-tchi*, a voulu faciliter le commerce & en etendre l'utilité. Il paroît si frappé de cette raison, qu'il voudroit persuader que bien approfondie, elle suffit seule pour justifier le haut intérêt de l'argent & en démontrer l'utilité. Voici comment il tâche de le prouver par des maximes & des principes dont il laisse au lecteur à méditer le sens, à trouver la liaison, & à tirer les conséquences. C'est assurément une maniere d'ecrire peu assortie à un pareil sujet ; mais *Tsien-tchi* vouloit ménager les vieux Lettrés, en ne disant les choses qu'à-demi, & flatter leur imagination en prenant le ton des anciens. Il seroit trop long de le traduire en entier, nous abrégerons ce qui sera susceptible d'être abrégé.

« Le gouvernement le plus accompli seroit celui où chacun
» travaillant selon ses forces, son talent & les besoins publics,
» tous les biens seroient toujours partagés dans une proportion
» qui en fît jouir tout le monde à la fois.

» L'Etat le plus riche seroit celui où peu de travail mettroit

» les productions de la nature & de l'art dans une abon-
» dance supérieure, en tout temps, au nombre & aux besoins
» des habitans. La richesse a nécessairement une relation avec
» les besoins.

» L'Empire etoit plus riche avec moins de biens sous les
» premieres dynasties, parce qu'un moindre travail produi-
» soit plus, par rapport au nombre des habitans.

» La population de l'Empire est telle aujourd'hui, que l'in-
» térêt pressant des besoins communs demande qu'on tire de
» la fertilité de la terre & de l'industrie de l'homme tout ce
» qu'on peut en tirer. Pour y réussir, il faut cultiver dans
» chaque endroit ce qui y vient le mieux, & travailler les
» matériaux où on les trouve. Le surabondant des consom-
» mations locales devient un secours pour les autres endroits,
» & c'est au commerce à les y porter.

» La nécessité du commerce dans l'Empire est egale à la
» nécessité des echanges, & l'utilité du commerce à leur utilité;
» c'est-à-dire, qu'il est d'une nécessité absolue, & d'une utilité
» universelle & continuelle.

» Il faut distinguer dans le commerce les choses & les lieux.
» Sa totalité embrasse dans les productions de la nature &
» de l'art le nécessaire, l'utile, le commode, l'agréable & le
» superflu. Il y a un commerce de familles à familles dans le
» même endroit; un commerce de village à village, de ville
» à ville, de province à province, & il est facile, continuel,
» universel, à cause de la proximité; un commerce enfin de
» la Capitale avec les provinces, & des provinces entr'elles,
» quelque eloignées qu'elles soient les unes des autres.

» Si tous les biens de l'Empire appartenoient à l'Etat, & que
» l'Etat fût chargé d'en faire le partage, il faudroit nécef-
» sairement qu'il se chargeât des echanges que fait le com-
» merce en portant le surabondant d'un endroit dans l'autre,

» & dans ce cas, il aſſigneroit des appointemens à ceux qu'il » chargeroit de ce ſoin, comme il en donne aux Magiſtrats, » aux gens de guerre, &c. Ce ſoin qui n'a rien que de noble » & de grand, puiſqu'il ſe rapporte directement à la félicité » publique, deviendroit honorable.

» Les négocians & commerçans ſe chargent à leurs riſques » & périls, de rendre cet important ſervice à la ſociété: leur » générosité aviliroit-elle ce qu'annobliroit une commiſſion » d'office ? Les négocians & les commerçans ſont placés, il » eſt vrai, au dernier rang parmi les citoyens; mais l'homme » de lettres s'ecrie que c'eſt parce que leur claſſe n'a eu lieu » que lorſque l'aggrandiſſement de l'Empire, les accroiſſemens » de la population & une heureuſe abondance l'eurent rendu » néceſſaire; que dans l'antiquité, qu'on cite ſans ceſſe, les pre» miers revenus de l'Etat etant en denrées & en grains, l'Em» pereur, les Princes, les Grands & les Magiſtrats ouvroient » des marchés pour vendre leur ſuperflu, & ont eté, à pro» prement parler, les premiers commerçans de la nation. » L'homme d'Etat ſeroit indigne de la confiance du Prince, » s'il portoit dans le conſeil les préjugés populaires ſur la pré» tendue baſſeſſe du commerce. Il eſt peut-être utile à la » choſe publique que la portion des citoyens qui s'y dévoue, » ſoit placée au dernier rang & peu conſidérée dans l'Etat; » mais il ſeroit funeſte que le miniſtere eût la mal-adreſſe de le » lui faire ſentir. Tout ce qui tend à dégoûter du commerce, » tend à en troubler l'harmonie, à en diminuer les reſſources » & à en augmenter les frais pour le public.

» La proportion & la correſpondance des echanges ne ſau» roient être ni aſſez commodes, ni aſſez uniformes, ni aſſez » conſtantes pour ſubvenir aux beſoins ſi continuels, ſi variés » & ſi diviſés de la ſociété. L'argent, comme ſigne & equi» valent d'une valeur fixe & reconnue, y ſupplée d'autant

» plus

» plus aiſément qu'il ſe prête avec plus de facilité & de promp-
» titude à toutes les proportions, les diviſions & correſpon-
» dances des echanges. L'argent eſt donc le reſſort & le fer-
» ment du commerce; le commerce ne peut donc être flo-
» riſſant qu'autant que la circulation rapide de l'argent faci-
» lite, augmente, hâte & perpétue la multitude des echanges.
» Ces conſéquences tiennent de trop près à l'idée du commerce
» par l'argent, pour qu'il faille en adminiſtrer la preuve par
» des faits, par des raiſonnemens ».

Notre Auteur place ici des principes & des obſervations ſur la quantité totale de l'argent qui eſt dans l'Empire, ſur la proportion que ſa valeur doit avoir avec les appointemens des Mandarins, la ſolde des troupes, &c. pour ſuffire à leur entretien; ſur les effets de ſon augmentation ou diminution réelle, par ce qu'en uſent les arts de luxe qui le mettent en œuvre, & par ce qu'on tire des mines ou de l'etranger; ſur ſa diminution ou augmentation apparente, par les interruptions & repriſes de ſa circulation; ſur la correſpondance & le partage de ce qu'il y en a dans l'Empire, par rapport aux productions, conſommations & echanges, &c. Mais comme il s'ecarte pour montrer ſans doute qu'il eſt en etat de planer dans les plus hautes ſpheres de la politique, nous nous contenterons de dire qu'il charge le gouvernement de tenir tellement la balance de ſa recette & de ſa dépenſe, que ce qui entre ou ſort du tréſor, ne faſſe ni hauſſer, ni baiſſer la valeur reçue de l'argent, & de veiller tellement ſur l'equilibre des echanges entre les Provinces, que les mieux partagées n'epuiſent pas les autres d'argent. « L'argent, dit-il, n'ayant qu'une valeur précaire &
» de convention dans les echanges, tout ce qui l'altere, ſoit en
» plus, ſoit en moins, eſt perte & dommage dans la totalité
» du commerce; perte qui en entraîne d'autres & trouble ſon
» cours. Or, cette valeur etant attachée au poids, quelque

» fixée qu'on la ſuppoſe d'ailleurs, & qu'elle le ſoit réellement,
» elle doit hauſſer ou baiſſer ſelon que la quantité d'argent
» qui circule diminue ou augmente, ſoit localement, ſoit dans
» tout l'Empire ». Cette longue digreſſion finie, *Tſien-tchi* revient ainſi à ſa theſe avec la même gravité dans ſes maximes & ſes raiſonnemens. « L'equilibre antique de la répartition
» proportionnelle des biens, ayant eté rompu, il eſt evident
» qu'il y a un grand nombre de citoyens dont la dépenſe eſt
» moindre que la recette, & qui par conſéquent peuvent
» mettre de l'argent en réſerve ou du moins n'être pas preſſés
» d'en faire uſage : *il n'eſt pas moins* evident que le miniſtere
» veillant à ce que la totalité de l'argent qui circule dans
» l'Empire ſoit proportionnée à la valeur & à la quantité des
» echanges *innombrables* du commerce, l'argent qu'on enleve
» à cette circulation par des réſerves, diminue la facilité, l'uni-
» formité & la continuité des echanges en proportion de ſa
» quantité. Donc, tout ce qui tend à le faire rentrer dans la
» circulation & à l'y conſerver, eſt au profit du commerce.
» La loi le fait autant qu'elle le peut, en mettant dans le cas
» d'une plus grande dépenſe ceux à qui l'Etat donne plus ; la
» bienſéance & les mœurs générales le font auſſi pour les
» autres juſqu'à un certain point : cela ne ſuffit pas. Le haut
» intérêt de l'argent y ſupplée, en aſſurant des profits qui
» amorcent & ſéduiſent la cupidité. S'il en eſt qui réſiſtent à
» un appât ſi attrayant, c'eſt une nouvelle preuve qu'un
» moindre intérêt eût encore moins fait ſortir d'argent, & eût
» privé le commerce de beaucoup de fonds.....

» Comme le beſoin d'argent dans le commerce eſt toujours
» un beſoin preſſant & univerſel, à cauſe de ſon immenſité &
» de ſes diviſions & ramifications infinies, les plus petites
» ſommes y trouvent place, & y ſont pouſſées par la ſéduc-
» tion des profits ; ſéduction d'autant plus efficace pour le

» laboureur & l'artiſan, que la moindre perte attaque ſon
» bien-être, & que s'il confie de l'argent au commerce, il
» le retire quand il veut.

» Les négocians & les marchands euſſent-ils des fonds ſuffi-
» ſans pour ſe paſſer du ſecours des emprunts, ce qui eſt
» impoſſible dans le gouvernement actuel, à cauſe de l'inéga-
» lité des fortunes & de la proportion de l'argent qui circule
» avec la valeur des echanges dans tout l'Empire ; les négo-
» cians, dis-je, & les marchands puſſent-ils ſe paſſer du ſecours
» continuel des emprunts, il ſeroit de l'intérêt du commerce
» qu'ils en fiſſent, & qu'ils les rendiſſent lucratifs pour inté-
» reſſer le public à ſes ſuccès. Si on veille par-tout avec
» tant de ſoin à la facilité, à la commodité & à la ſûreté
» des *tranſports* par terre & par eau ; ſi toutes les affaires
» qui concernent le commerce dans les ventes, achats & expé-
» ditions, ſont terminées avec tant de célérité & de bonne-
» foi ; ſi les privileges des foires & des marchés ſont conſer-
» vés ſi ſcrupuleuſement ; ſi la police qu'on y garde eſt ſi
» attentive & ſi douce ; ſi les malverſations & les tyrannies
» des douanes ſont punies avec tant d'eclat, c'eſt que preſque
» tout le monde a des fonds dans le commerce ou s'intéreſſe
» à ceux qui en ont. Le gouvernement ne peut qu'exiger les
» ſecours qui lui ſont dûs & qu'il importe à l'Etat de lui
» procurer ; le haut intérêt de l'argent les procure infaillible-
» ment. C'eſt un grand coup d'Etat que la loi de trente pour
» cent.

» *Les Anciens ne toléroient que de petits intérêts*, dit Léang-
» Tſien ; *celui de trente pour cent eſt une injuſtice & une*
» *oppreſſion publique. On ne peut pas imaginer d'uſure plus*
» *criante.* Nous pourrions nous contenter de répondre, 1°. que
» le fait allégué eſt au moins douteux, puiſqu'il ne faut qu'ou-
» vrir les anciens & même les *King* pour voir que les profits

» du commerce etoient prodigieux ſous la belle & célebre » dynaſtie des *Tcheou*, & il n'eſt pas naturel de penſer que » les commerçans travaillaſſent ſur leurs fonds, ni que ceux » qui leur prêtoient ne vouluſſent pas partager les bénéfices » qu'on faiſoit avec leur argent. Tout ce qu'on peut dire de » plus, c'eſt que les gros intérêts n'etoient pas autoriſés par » la loi. Du reſte, comme on ne trouve pas qu'ils fuſſent » prohibés, il faudroit examiner ſi ce que nous avons perdu » de ces loix etoit ou la condamnation ou l'apologie de » l'intérêt. 2°. Que toutes les proportions ont changé par les » accroiſſemens de la population; un pere doit autrement » gouverner ſa famille, lorſqu'il a douze enfans, que lorſqu'il » n'en avoit que trois ou quatre. 3°. Qu'il eſt terrible d'accuſer » d'injuſtice & d'oppreſſion uſuraire une loi que le zele du » bien public a dictée, qui a eté reçue avec action de graces » dans tout l'Empire, qui etoit générale & au profit de tout » le monde, qui ne faiſant que permettre, ne gêne perſonne, » qui date maintenant de pluſieurs ſiecles, & qui répond à » toutes les objections par l'etat actuel de l'Empire & du » commerce.

» Une boutique ſur la grande rue qui aboutit à la premiere » entrée du Palais*, ſe loue le quadruple de ce qu'elle ſe » loueroit ſi elle etoit dans un quartier ordinaire & médio- » crement fréquenté. Pourquoi cette augmentation de loyer? » Pourquoi cette diſproportion entre deux maiſons, dont la » valeur réelle eſt la même, n'ayant pas plus coûté à bâtir l'une » que l'autre? C'eſt que ne tenant qu'à moi de profiter de » l'avantage du commerce que m'offre ſa poſition, je cede » mon droit au marchand, à condition qu'il m'en dédomma- » gera en augmentant le loyer à proportion du profit qu'elle » lui procurera, & que je lui cede. Il en eſt de même de l'ar- » gent qu'on prête aux négocians.

» Le commerce a ses révolutions, ses accidens, ses fautes, » ses pertes & ses manquemens de bonne-foi, dont le résul- » tat général réduit la totalité des fonds qu'on lui confie à un » intérêt qui ne passe guere que de quatre ou cinq pour cent » le revenu ordinaire des bonnes terres. Est-ce trop d'un pareil » avantage, pour lui assurer les prêts dont il a besoin, & pour » dédommager ceux qui lui remettent leur argent, des risques » qu'ils courent? La multitude gagne toujours dans les prêts » faits au commerce; mais il y a toujours beaucoup de par- » ticuliers qui y perdent ou l'intérêt ou le capital. Le flux & » le reflux des pertes & des gains doit entrer nécessairement » dans la balance du taux de l'intérêt de l'argent. On doit » même y avoir d'autant plus d'egard, que, soit à raison de » la population, soit à raison de la constitution intime du gou- » vernement & de l'administration publique, la majeure partie » des fonds du commerce doivent être des emprunts ».

« *Man-chan* a fait un raisonnement sans replique : le voici. » *L'Etat n'a mis aucun impôt sur le commerce que celui des* » *douanes. Le négociant & le marchand, quelque riches qu'ils* » *soient, quelques dépenses que fasse l'Etat pour la facilité & l'uti-* » *lité du commerce, dont ils recueillent les plus doux fruits, ne* » *donnent rien à l'Etat pour ses charges. Cette politique est très-* » *sage & très-equitable, parce que le négociant & le marchand* » *tirant leurs revenus du public, par les bénéfices du commerce,* » *ils lui feroient payer les impôts qu'on leur demanderoit.* » *Il se trouveroit par-là que l'Etat n'auroit fait que les créer* » *receveurs de ces impôts. Si cependant les besoins de l'Etat* » *exigeoient qu'il leur demandât un impôt, comme les con-* » *sommations sont communes à tous les ordres de l'Etat & pro-* » *portionnées aux fortunes des particuliers, il est evident que ce* » *seroit l'impôt, dont la répartition seroit la plus equitable & la* » *moins à charge aux pauvres. Tout le monde y applaudiroit;*

» *donc nos Lettrés qui ont crié contre l'intérêt à trente pour cent,* » *n'entendent rien en fait d'adminiſtration publique. Changeons les* » *noms, & cela ſera démontré. A quoi monte l'excédent des inté-* » *rêts qu'on tire aujourd'hui dans tout l'Empire, ſur ce qu'on* » *en tiroit ſous la dynaſtie des* Tang, *il y a neuf ſiecles? Mettons-* » *le à dix millions d'onces. Qui trouveroit mauvais que l'Etat* » *les exigeât en ſus des impôts ordinaires, pour ſubvenir aux* » *beſoins du commerce intérieur de l'Empire? Eh bien! la décla-* » *ration qui a porté à trente pour cent l'intérêt de l'argent, eſt* » *un Edit qui crée cet impôt, & l'Etat le cede à ceux qui prê-* » *tent des fonds aux commerçans ou à ceux qui ſont dans le cas* » *de prêter à leurs concitoyens. C'eſt ſur les profits du commerce,* » *c'eſt ſur le public que cet impôt eſt levé, & de la maniere la* » *plus avantageuſe, puiſqu'on ne le paie qu'à proportion de ſes* » *conſommations. Tout ce qu'il y a de particulier à cet impôt,* » *c'eſt que l'Etat le cede au public ſans le faire paſſer par le tréſor de* » *l'Empire, & ſans être obligé de l'augmenter des frais de la recette.*

« La maniere dont j'ai entendu raiſonner ſur ce raiſonne- » ment du célebre *Man-chan*, prouve qu'on peut être un » très-habile Lettré & même un bon Magiſtrat, ſans avoir la » tête aſſez forte pour ſaiſir les affaires d'Etat. *Tchang-ſing* » n'a-t-il pas dit à cette occaſion: *Un impôt pallié eſt un* » *glaive dans le fourreau; le fourreau s'uſe & le glaive bleſſe.*

» En quoi le haut intérêt fixé par la loi etend-il l'utilité du » commerce? 1°. En ce qu'il en ouvre la carriere à ceux qui » ont du talent pour le faire, & le rend néceſſairement plus » réparti & plus diviſé. Le génie du commerce eſt un génie » à part comme celui des lettres, du gouvernement, de la » guerre & des arts, peut-être même pourroit-on dire qu'il » embraſſe, à certains egards, toutes les eſpeces de génie. » Or, le génie du commerce eſt perdu pour l'Empire dans » tous ceux qui ſont à portée de ſuivre une autre carriere;

» reste donc à le mettre en œuvre dans ceux dont le com-
» merce est l'unique ressource. Quoique le commerce soit
» infiniment nécessaire à l'Etat; l'administration qui fait tant
» de dépenses pour faciliter les etudes, & former par-là des
» sujets propres aux affaires, ne fait rien pour ceux qui ont
» le génie du commerce & pour les aider à le déployer. Le
» haut intérêt de l'argent supplée à cette espece d'oubli.
» Quelque pauvre que soit un jeune homme, s'il a de la
» conduite & du talent, il trouve à emprunter assez pour
» faire des tentatives. Dès qu'elles réussissent, toutes les
» bourses s'ouvrent pour lui, & l'intérêt donne à l'Empire un
» citoyen utile qui auroit eté perdu, s'il ne lui eût tendu
» une main secourable. Or, dès qu'on peut entrer dans le
» commerce sans avoir des fonds à soi, le commerce doit
» être nécessairement très-divisé, & tel par conséquent que
» le demande l'etat actuel de la population, la diminution
» des dépenses du commerce & la bonne-foi qui doit y régner.
» *Un homme, quel qu'il soit*, dit Hay-tchi, *n'a qu'une certaine*
» *mesure de temps & de forces à employer. Si le commerce dont*
» *il est chargé en demande plus, il faut qu'il appelle du secours;*
» *c'est-à-dire, qu'il achete des services. Ils lui coûtent peu pour*
» *l'ordinaire, & il tâche d'en retirer beaucoup: ce qu'il gagne*
» *sur eux, le dispense peu-à-peu de travailler lui-même, & le*
» *public est chargé du fardeau de son oisiveté.* On demandoit
» à *So-ling* pourquoi il avoit fait prêter vingt mille onces
» d'argent sur le trésor public, à douze petits marchands?
» *C'est*, répondit-il, *afin que le public ne paie plus les festins,*
» *les spectacles, les vernis, les concubines & les esclaves de*
» *celui qui a envahi le commerce des soieries.* La rivalité des
» ventes oblige les marchands à lutter d'industrie & de tra-
» vail, c'est-à-dire, à rançonner moins le public.

» 2°. En ce que tout l'argent qui circule dans l'Empire,

» fructifie par le commerce pour tous ceux qui lui en con-
» fient.

» 3°. En ce que l'intérêt de l'argent n'augmente guere le » prix des marchandises que pour celles qui sont de faste & » de luxe ; mais aussi cette augmentation est considérable. Le » commerce des choses de besoin est une excellente terre » qui donne plusieurs moissons ; l'une succede à l'autre. Ces » fonds passent & repassent plusieurs fois dans une année par » les mains du marchand, en lui laissant des bénéfices dont » l'ensemble est très-considérable ». L'Auteur développe cette derniere phrase *par des détails* qui prouvent assez la nouveauté de la matiere pour lui. Tout ce que nous y voyons de plus clair, c'est que pour n'être pas ecrasé par la grande difficulté des *trente pour cent, prélevés sur les profits* du commerce des choses de besoin, ce qui en doit d'autant plus augmenter le prix, qu'il ne reste au marchand que le nécessaire, tout ce que nous voyons de plus clair, dis-je, c'est qu'il veut prouver que la grande consommation des choses de besoin, la proximité des lieux d'où on les tire, & le grand nombre des marchands absorbent en quelque sorte ce prélevement *par l'augmentation, la continuité & la rapidité* de cette espece de commerce. Puis, *il ajoute d'un ton triomphant* : « C'est peut-être un des plus grands biens que pro- » duise l'intérêt à trente pour cent. Pour tout dire, au surplus, » il faut que les marchands & négocians gagnent dequoi » vivre doucement, & non pas qu'ils fassent une fortune » rapide. Indépendamment de la politique fondamentale de » la juste distribution des biens, il seroit funeste à la chose » publique qu'un comptoir, une boutique valussent plus que » les grandes charges de robe & d'epée ; si l'intérêt à *trente* » pour cent empêche cet abus, c'est un bien ». Comme les idées qu'on a du luxe en Europe, pourroient ne pas être les

mêmes

mêmes qu'ici, & que notre *Tſien-tchi* ſuppoſe qu'il n'y a qu'une façon de penſer ſur un objet ſi capital, nous ferons ici une petite digreſſion pour rapprocher le lecteur de notre Chine.

Nos moraliſtes & nos philoſophes ſont toujours en armes contre le luxe. Quelques-uns même pouſſent leur zele pour la ſimplicité des mœurs des anciens, juſqu'à s'en faire les chevaliers, tant ils pouſſent loin leur admiration aveugle. Comme cet ouvrage n'eſt pas un ouvrage de morale & de philoſophie, nous nous contenterons d'obſerver en général que la doctrine de ces ſages eſt toute en faveur de la vertu; il ne leur manque que de la pratiquer & de la perſuader.

Les hommes d'Etat poſent ici en principe, que les mœurs ſont le point d'appui & le levier de l'autorité; mais ils tâchent de tirer parti de tout pour le bien public. Le luxe, ſelon eux, eſt une ſuite inévitable de l'inégalité des conditions & des paſſions. Les loix du gouvernement temperent tant qu'elles peuvent la diſproportion du partage des biens, mais elles n'en ſauroient empêcher toutes les ſuites : les loix du gouvernement environnent les paſſions de digues & de barrieres, mais elles ne réuſſiſſent jamais à contenir leur inconſtance, & à ſubjuguer leur impétuoſité. « Le goût du luxe, » dit *Tchin-tſé*, eſt un levain de putréfaction & de mort » dans le corps politique de l'Etat. Le chef-d'œuvre de la » ſageſſe eſt de faire qu'il s'exhale par des plaies particulieres, » afin d'empêcher qu'il ne gagne la maſſe du ſang». C'eſt à quoi viſe notre miniſtere de ſon mieux. Voici ſes principes tels que nous les avons conçus d'après nos meilleurs Ecrivains.

Si toutes les conditions etoient egales & le partage des biens dans un juſte niveau avec le nombre des perſonnes de chaque famille, le luxe conſiſteroit à ſortir de cette egalité

& de ce niveau. La différence des conditions & la disproportion des biens admises & subsistantes, le luxe consiste dans tout ce qui déborde la ligne de concurrence de chaque etat & condition, ou mesure des biens. Le négociant qui veut être logé, servi & nourri comme un grand Mandarin, donne dans le luxe ; le cultivateur qui veut se mesurer avec un emule plus riche que lui, est dans le même cas.

Comme les deux premiers ordres de l'Etat, les Mandarinats & les Lettrés sont des etats où on parvient de tous les autres par le mérite, la multitude voit leur supériorité avec moins de jalousie. Ceux qui y parviennent etant pour ainsi dire les députés de la nation pour la gouverner, & conserver le dépôt des sciences, la multitude n'est pas plus blessée de les voir mieux partagés qu'un fils de voir son maître & son pere mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus & plus distingués que lui ; au contraire, il en est flatté, & jouit, pour ainsi dire, de leur bien-être. Par la même raison, s'il voit son aïeul mieux partagé que son pere, cette gradation lui ôte jusqu'à la pensée du murmure ; mais si son aïeul & son pere faisoient de folles dépenses & se procuroient le superflu, tandis qu'il manqueroit du nécessaire, il crieroit à l'injustice & à la dureté. Leur mollesse fastueuse aigriroit le sentiment de ses besoins. L'application est facile : les Princes & les Officiers publics sont les peres des peuples.

Voici comme raisonne *Lieou-tchi:* « Tout ce qui ne tend » qu'à assurer la consommation des productions de la nature & » de l'art, selon la gradation des différens ordres de l'Etat, » n'est point le luxe que doit combattre la politique. La » sagesse de l'administration consiste à fixer, proportionner » & diriger tellement cette consommation, qu'elle laisse » chacun à sa place, qu'elle ne puisse augmenter qu'à propor- » tion de l'augmentation des productions, & qu'elle ne soit

» jamais odieuſe à la multitude ». L'Etat a fait tout ce qu'il pouvoit à cet egard, en bâtiſſant les maiſons des Magiſtrats, en fixant le nombre de leurs domeſtiques, en déterminant la forme de leurs habits pour toutes les ſaiſons & pour toutes les circonſtances, ſelon leur rang & leur emploi; en réglant la pompe des funérailles & des mariages, & en etabliſſant des diſtinctions entre tous les ordres. Il ne s'agit à cet égard que de faire obſerver la loi.

Nos politiques diſtinguent deux ſortes de luxe : le luxe dans les rapports & le luxe dans les choſes. La loi anéantit la premiere eſpece, en la conſacrant comme le ſigne diſtinctif de l'autorité. « Elle le fait d'une maniere d'autant plus admi-
» rable, dit *Pong-tao-tching*, qu'elle lui coupe les ailes, en
» le circonſcrivant, & qu'elle le tourne entiérement au profit
» du public, parce qu'elle aſſure la conſommation continuelle
» des choſes les plus rares, & change réellement en revenus
» pour le peuple les dépenſes d'eclat des gens en place, qui
» ont moins le privilege que l'obligation de les faire ». La ſeconde eſpece, qui eſt la ſeule odieuſe & funeſte, demande toute l'attention & toute la fermeté du gouvernement, pour ne tolérer dans les particuliers que ce qui peut contribuer à l'*utilité publique*.

Il doit aiguiſer le glaive de la juſtice contre tout ce qui expoſe la vie des citoyens. Le Prince eſt le meurtrier de tous ceux dont le luxe & la magnificence ou cauſent la mort, ou abregent les jours, en quelque maniere que ce puiſſe être; dès qu'il peut le prévoir, il doit l'empêcher. Cette raiſon eſt celle qui empêche l'exploitation de belles & riches mines en pierreries, en or & en argent, que nous avons dans pluſieurs Provinces.

Le Prince doit demander compte à la Police de tout ce qui tend ou à corrompre les mœurs, ou à en augmenter &

à en perpétuer la corruption. « Il ne faut qu'être homme à » cet egard, dit *Pan-tchi*, pour penser en Empereur. Les » incendiaires & les empoisonneurs sont moins dangereux que » les corrupteurs des mœurs publiques. Les Peintres, les Musi» ciens, les Danseurs & les Comédiens ne sauroient être veillés » de trop près. Les Princes sont d'autant plus inexcusables de » mollir en cette matiere, qu'ils ne peuvent douter que la » décadence des mœurs ne soit l'eclair de celle de l'Etat. Le » lien des mœurs publiques rompu, tout s'ecroule au moindre » choc ».

Il doit rendre les douanes responsables & de l'entrée, & de la vogue de toutes les superfluités etrangeres; il ne faut pas même qu'on en parle dans les livres.

Il doit accabler & anéantir par des flétrissures & des châtimens corporels tout ce qui peut diminuer les productions utiles de la nature & de l'art, ou en augmenter les consommations en pure perte pour le public. Cet article embrasse des détails immenses. Dans la diminution des productions utiles, outre les jardins de plaisance qui occupent de bonnes terres, les plantations d'arbres stériles & de pure curiosité, la pêche & la chasse en certains temps, la récolte des feuilles de thé en boutons, &c. il faut comprendre encore tout ce qui peut détourner les colons des travaux de la campagne & les artisans des ouvrages nécessaires au public. Dans l'augmentation des consommations, outre les vins de grain, les confitures de fruits rares à peine formés, &c. il faut comprendre encore tous les arts d'agrément qui consument inutilement le bois, le charbon, la soie, le coton, l'huile, &c. « Si les produc» tions annuelles, dit *Ouan-yang*, etoient surabondantes & » supérieures aux consommations, tout ce qui tendroit à les » augmenter seroit avantageux à l'Etat; mais l'extrême popu» lation de notre Chine la réduisant à une sage economie pour

» les choses les plus nécessaires, c'est ôter aux pauvres la chair » du mouton, que de laisser manger beaucoup d'agneaux aux » riches ».

Il doit diriger le luxe, 1°. vers les productions de la nature d'une certaine espece auxquelles la délicatesse, la fantaisie, la mode, le préjugé & la rareté ont attaché la supériorité sur les autres, comme le gibier, la volaille, les fruits de certains endroits; 2°. vers les ouvrages dont la matiere est plus riche & le travail plus exquis aux yeux des connoisseurs; 3°. vers les curiosités inutiles au public, comme les anciens vases, les pierreries, &c. 4°. vers les ouvrages qui n'occasionnent aucune consommation nuisible, & ne sont précieux que par l'adresse & l'habileté de l'artiste; 5°. vers les matériaux singuliers, comme les bois odorans, les pierres colorées, l'ivoire, &c. L'essentiel, c'est que le luxe ne fasse enchérir ou rechercher que ce qui ne seroit pas remarqué sans lui, & c'est ce qui dirige la politique de nos Empereurs dans leurs goûts, leurs choix & leurs fantaisies qui donnent le ton à tout l'Empire. *Kang-hi* faisoit un accueil extraordinaire à des pierres, à des racines, à des coquilles rares, pour faire gagner aux pauvres les folles dépenses du luxe.

Enfin, le Prince doit avoir les yeux toujours ouverts sur tout l'Empire, pour y etudier les pas du luxe, & empêcher qu'il n'introduise aucune nouveauté dans tout ce qui est d'un usage général, & qu'il ne se montre jamais au-dehors d'une maniere qui irrite les desirs de la multitude, ou qui aigrisse le sentiment de ses maux. Reprenons maintenant les raisonnemens de *Tsien-tchi*.

« Nos Médecins avouent que les alimens n'ayant plus ni la » force, ni la salubrité qu'ils avoient dans la haute antiquité, » parce que la terre etoit moins epuisée, & qu'ayant à choisir, » on assignoit à chaque chose le terrein qui lui convenoit le

» mieux ; c'est aller contre les principes de l'antiquité, que de
» raisonner sur les maladies, sur les remedes, comme elle
» en raisonnoit, sur-tout lorsque les mœurs & les usages actuels
» sont si différens des premiers temps. Quelques Lettrés au
» contraire, veulent raisonner aujourd'hui sur l'administration
» publique, comme si les changemens infinis qui sont survenus
» dans la population, dans l'agriculture, dans les arts & dans
» le gouvernement, ne méritoient aucune attention ; ils s'ob-
» stinent à soutenir que tout ce qui nous eloigne du plan de
» gouvernement des trois premieres dynasties, est funeste à la
» chose publique ; puis ils concluent brusquement : *Donc tout
» ce qu'on dit sur l'art de mettre à profit pour l'Etat le luxe &
» toutes ses suites, n'est qu'un egarement de la raison, & un piege
» tendu à la politique.* Que leur répondre ? *Tcheou-kong* & Con-
» fucius suivoient les principes politiques de *Yao*, de *Yu* &
» de *Tching-tang* ; mais en les suivant, ils en combinoient
» l'application, & l'assortissoient aux circonstances du temps
» & à l'etat où ils trouverent l'Empire. C'est en cela que brilla
» leur haute sagesse : ou condamnez-les, ou ne nous blâmez
» pas ».

Tsien-tchi répond ici à une forte objection tirée de l'histoire des *Han*, sous lesquels le luxe introduit par le commerce auroit tout perdu, si on n'avoit ecrasé & anéanti le commerce lui-même. Sa réponse, qui embrasse en peu de mots des faits & des discussions sans nombre, exigeroit trop de notes pour être bien comprise. Nous n'en traduirons que la fin qui suffit pour notre objet.

« Les marchands gagnoient prodigieusement. L'or & l'ar-
» gent etoient devenus très-communs, jamais la Chine n'avoit
» possédé tant de choses rares & précieuses, jamais elle n'avoit
» paru si riche. Mais comme l'agriculture est la source pri-
» mitive des richesses, & la seule qui ne tarisse jamais, au lieu

» de profiter de la circonstance pour la rétablir, on la négligea
» encore plus, & tout auroit eté perdu, si on n'avoit pas
» tout bouleversé pour la rétablir : *Le luxe qu'allaitoit le*
» *commerce, exposa l'Etat, parce qu'il fit négliger l'agriculture,*
» *augmenta les consommations des choses les plus nécessaires, cor-*
» *rompit les mœurs, confondit les etats & enrichit les etrangers de*
» *nos pertes.* Arrêtons-nous à ces paroles du sage *Yang-thong-li.*
« Le luxe n'enrichit aucun etranger de nos pertes, puisque
» nous n'en tirons presque rien, & que nous ne leur cédons
» que notre surabondant (L'Auteur ecrivoit il y a soixante
ans, le commerce de Kan-ton n'etoit pas tel qu'il est aujour-
» d'hui.). L'administration publique a pourvu à ce que le luxe
» ne pût ni nuire à l'agriculture, ni augmenter les consom-
» mations des choses nécessaires, ni corrompre les mœurs, &
» les loix ont tellement fixé les limites des distinctions exté-
» rieures, que la révolte seule peut les franchir. Reste donc
» à occuper le luxe de choses superflues, & à profiter de son
» foible pour les choses rares & précieuses, de maniere à le
» rendre utile à l'Etat, en epuisant son argent. Le haut inté-
» rêt de l'argent remplit très-bien ce but. Pour rendre la chose
» plus sensible, distinguons *le luxe de comparaison* & *le luxe*
» *dans les choses.*

» Depuis le village jusqu'à la Cour tout est soumis au luxe
» de comparaison. Le paysan prétend se distinguer du paysan
» par une toile plus fine, comme le courtisan du courtisan
» par une plus belle zibeline. Chacun restant en deçà des
» limites qu'a tracées la loi, le gouvernement ne peut rien
» contre ces ecarts de la vanité. L'intérêt à trente pour cent
» est chargé de la cause publique, & la défend en rançon-
» nant ceux qui prétendent à ces petites distinctions : citons un
» exemple pris au hasard. Un marchand de Pé-king fait venir
» mille pieces de soieries du premier ordre ; la couleur, le

» deſſin, le grain de la ſoie ſont ce qu'il y a de plus beau en
» ce genre. Un autre en fait venir dix mille de ſoieries ordi-
» naires & uſuelles; comme il y a dix perſonnes qui ache-
» tent de celles-ci, contre une qui achetent des premieres,
» il eſt evident que le dernier vendra ſes dix mille pieces de
» ſoie, tandis que l'autre en vendra mille. Or, dans ce cas,
» en ne gagnant qu'une demi-once d'argent par piece de
» ſoie, celui qui en vend dix mille, gagne cinq mille onces
» d'argent que l'autre ne peut gagner qu'en faiſant monter
» ſon bénéfice, ſur chaque piece, à cinq onces d'argent. Donc
» l'intérêt à trente pour cent *eſt le fléau du luxe de compa-*
» raiſon; car la même regle vaut dans tout l'Empire pour
» tout ce qui en eſt l'objet.

» Pour le luxe dans les *choſes, c'eſt encore pis. Elles ſont*
» un objet de luxe, à raiſon de leur beauté, de leur rareté,
» de leur antiquité, de la difficulté de les avoir, de leur nou-
» veauté, de leur prix, &c. Or, comme ce ſont les der-
» nieres choſes qu'on achete & les premieres dont on ſe défait,
» ainſi que dit le vieux proverbe, il eſt evident que le com-
» merce qui s'en fait ne peut être conſidérable que dans ſa
» totalité. Comme, outre cela, chacun a ſes goûts & ſes
» idées, ſi on en excepte les grandes villes du premier ordre
» & la Capitale, ce qui eſt luxe dans les choſes ne peut pas
» devenir un objet de commerce pour un marchand. Ce n'eſt
» guere qu'un ſurplus qu'il ſe ménage pour les occaſions que
» font naître l'uſage des préſens, la mode & les changemens
» de fortune. Bien plus, tout ce qui ſuit le flux & le reflux
» des goûts, des fantaiſies & des circonſtances, n'a point de
» prix fixe, & augmente à proportion de ſa nouveauté, de ſa
» ſingularité, de ſa rareté, & dès-lors eſt abandonné au ſavoir
» faire des marchands. Il réſulte de-là que c'eſt ſur ces ſortes
» de choſes que les gens de commerce font tomber l'intérêt

» de

» de trente pour cent par les gros profits qu'ils veulent y » faire. Les faits viennent à l'appui des raisonnemens ; tout le » monde sait que des aiguilles de tête, des pendans d'oreilles » de Pé-king, d'une nouvelle façon, se vendent ce qu'on veut » dans les Provinces. Il en est de même des vieux vases, » des vieilles peintures, des statues, & même des confitures, » liqueurs, fruits, nids d'oiseaux, qui sont portés d'un bout de » l'Empire à l'autre; les marchands croient gagner peu, lorsqu'ils ne gagnent pas cent pour cent sur ces bagatelles.

» *Conclusion.* Supposé que la vente générale des objets de » luxe monte toutes les années dans tout l'Empire à trente » millions d'onces d'argent; & elle doit monter plus haut, si » on en embrasse la totalité, il résulte de leur cherté que » l'intérêt à trente pour cent en diminue la quantité réelle de » plus de douze millions, par l'augmentation du prix qu'elle » oblige les marchands de prélever. Donc, autant il importe » de donner un frein au luxe & de le rendre ruineux aux particuliers, autant il est avantageux de conserver l'intérêt de » trente pour cent utile au commerce par tant d'autres endroits; » donc, &c ».

3°. L'Etat, selon *Lin-ouen-hio*, a voulu faciliter les emprunts & les rendre ruineux, afin que ceux qui sont dans le besoin fussent & plutôt secourus & plutôt forcés à se délivrer du fardeau de leurs dettes, & que les dissipateurs fussent ruinés plus promptement.

Lin-ouen-hio est un moraliste qui ne ménage rien dans ses expressions & dans ses portraits; mais, comme dit fort bien *Pong-sieou-te*, à son occasion, « Vieux Lettré gronde toujours, » & ses regrets qui viennent de son admiration pour l'antiquité qu'il a bien etudiée, valent mieux souvent que ce qu'il » dit sur son siecle, qu'il ne connoît pas assez ». Comme on sera peut-être curieux de voir sur quel ton grondent les vieux

disciples de Confucius, nous allons traduire quelques morceaux du préambule de *Lin-ouen-hio* : aussi-bien sera-ce un repos pour l'attention du lecteur fatigué.

« On trouve par-tout des offres de service, dit *Lin-ouen-* » *hio*, & ils s'evanouissent en excuses dès qu'il s'agit de les » réaliser. Autant la langue paroît près du cœur, autant la » main en est éloignée. Le commerce de la parole n'est plus » qu'un commerce de mensonges polis ; les plus stupides sont » eloquens pour faire valoir leur bonne volonté & faire rece- » voir leurs refus ; ils les adoucissent par tant de promesses » & de sentimens, ils en paroissent si affligés & si tristes, » qu'il faut encore les en remercier. Ce n'est plus que chez » les pauvres qu'on trouve la tendre compassion, la bienfai- » sance, la générosité & les sentimens d'une vraie cordialité. » La loi qui permet l'intérêt à trente pour cent, a fait pen- » cher pour jamais la balance en faveur de l'antiquité qui n'en » a pas eu besoin, qui n'en a pas soupçonné la possibilité, & » qui en auroit eu horreur, si on la lui avoit proposée ; loi » aussi infamante pour notre siecle que celle qui permet aux » peres de vendre leurs enfans, ou celle qui tolere les théâtres, » des idoles & les lieux de débauche. Si notre exemple ne » corrompt pas les générations futures, elles auront horreur » de nous, en nous comparant à nos ancêtres. Nés avec une » ame tendre & sensible, ils regardoient comme une bonne » fortune l'occasion, toujours trop rare à leur gré, de rendre » service ; l'homme, le concitoyen, l'ami, le parent ne dispa- » roissoient pas à leurs yeux sous les ombres du besoin. Quand » l'Etat ne les secouroit pas assez tôt, ils se faisoient une fête » de le prévenir. Les moins fortunés etoient riches pour faire » accepter des dons sous le nom simulé de prêts, & aujour- » d'hui les emprunts sont devenus un objet de commerce. Le » frere vend à son frere le foible secours qu'il accorde à sa

» misere, & demande tout l'appareil des contrats pour en » garantir le paiement. Malheureux! brûlez vos annales, ou » terminez-les à vous. Il seroit trop effrayant pour la postérité d'apprendre que les descendans de ceux qui s'appauvrissoient pour secourir leurs concitoyens, ont abusé du besoin » des pauvres pour s'enrichir aux dépens de leur misere. » O temps! ô mœurs! ô siecle pervers! il a fallu les y autoriser par la loi, afin de ne pas priver les pauvres de ce » funeste secours, ou même afin d'empêcher qu'ils n'en abusassent, pour les opprimer & les tyranniser avec une dureté » inconnue aux barbares du nord (*Lin-ouen-hio* ecrivoit sous » la dynastie précédente; on ne s'exprimeroit plus de même » aujourd'hui), qui errent sans mœurs & sans loix dans » les deserts ». Ici notre Auteur compulse les registres des Tribunaux, & prouve par les monumens les plus décisifs qu'il ne faut qu'etudier l'histoire du prêt à intérêt, pour voir qu'il a toujours crû d'une génération à l'autre : « parce que les » accroissemens de la dureté & de l'usure ont forcé les Princes » à enchérir les uns sur les autres dans les taux qu'ils ont fixés ». Il en conclut que le tau de trente pour cent etant le plus fort qu'il y ait jamais eu, la génération présente surpasse autant les générations passées en dureté de cœur, que celui qui ajoute des blessures sur des blessures, des plaies sur des plaies, surpasse en cruauté celui qui a fait les premieres. Puis il continue ainsi : « L'humanité & la bienfaisance, la compassion & la sensibilité, la générosité & le désintéressement » sont tellement eteints dans les cœurs, qu'à la honte de la » raison, du savoir & de la vertu, les disciples de Confucius » s'avilissent jusqu'à eriger en principe de politique & d'administration l'art abominable d'immoler le peuple & les pauvres au prétendu bien de l'Etat, comme s'ils n'en faisoient » pas la partie la plus nombreuse, & que les faire jouir d'une

» douce abondance, ou du moins leur adoucir les miseres de
» la vie, n'etoit pas le premier & le plus essentiel objet du
» grand art de régner; comme si la bienfaisance, les secours
» réciproques & le désintéressement n'etoient pas les premiers
» & les plus sacrés liens de la société; comme si la soif de l'ar-
» gent & l'âpreté du gain n'avoient pas eté dans tous les
» siecles le premier levain de tous les crimes & la source inta-
» rissable des malheurs publics; comme si enfin la corruption,
» la bassesse & la dureté de nos mœurs domestiques & civiles
» ne couvroient pas d'infamie ces oracles de mensonge & de
» dépravation qu'on prétend accréditer par le vernis d'un
» jargon politique. Insensés, accordez-vous avec vous-mêmes.
» Vous gémissez fastueusement sur les trahisons des hommes
» d'Etat, sur les rapines des gens de guerre, sur les prévarications
» des magistrats, sur les injustices des officiers publics, sur les
» chicanes des plaideurs, sur les monopoles des marchands, sur
» les divisions des familles, & sur ce déluge terrible de vols,
» de meurtres, d'empoisonnemens, d'assassinats & de parri-
» cides qui ont emoussé le glaive de la justice, fait des lieux
» d'exil de toutes nos Provinces, rapetissé toutes les prisons,
» & qui nous environnent par-tout de craintes & de périls.
» Gémissez encore plus, malheureux! de ce que la probité,
» la justice, l'amitié, la pudeur, l'amour conjugal, & même
» la Piété Filiale vont s'affoiblissant de jour en jour dans tous
» les cœurs, & s'anéantissent au moindre cri de l'intérêt. La
» cupidité nous frappe avec les chaînes dont nous la délivrons.
» Et c'est l'intérêt de l'Etat qui lui assure la protection des loix?
» O *Tien!* juste *Tien!* quel intérêt l'Etat peut-il avoir qui
» lui soit plus cher & plus sacré que celui de serrer les liens
» de bienfaisance & de désintéressement qui doivent unir les
» citoyens? Peut-on ignorer qu'il n'appartient qu'à la vertu
» d'assurer le bonheur public, & que la cupidité est la mere de

» tous les vices? Et cette cupidité, on l'attise dans les cœurs, » on consacre sa dureté, on couvre sa tyrannie de la protec- » tion des loix. Ce n'est plus une honte de refuser des secours » au malheureux, on est autorisé à lui vendre l'assistance la » plus urgente & à abuser de son etat pour le rançonner. » La misere d'un seul citoyen troubloit autrefois les plaisirs » les plus innocens de nos ancêtres, & aujourd'hui, ô honte! » les calamités publiques deviennent une bonne fortune par les » emprunts qu'elles occasionnent & les profits qu'elles assurent: » c'est à l'accablement & aux larmes des colons, que les riches » doivent leurs plaisirs. Plaisirs barbares & impies, d'autant » plus dignes de notre siecle, qu'ils outragent plus le *Tien* » qu'on connoît à peine dans son temple » (Il n'y a qu'un temple dédié au *Tien* dans l'Empire, & l'Empereur seul peut lui offrir des sacrifices. Ceux qui y suivent Sa Majesté seroient fort embarrassés pour dire, si on le leur demandoit, la croyance de l'Empire sur le *Tien.*).

Lin-ouen-hio invoque ici l'antiquité, & la fait contraster avec son siecle d'une maniere très-frappante pour nos Chinois, qui regardent une ancienne descendance, un vieux héritage & une longue postérité, comme le comble & le supplément des biens de la vie; puis profitant adroitement de ses avantages, il fait un tableau touchant des douceurs de la vie privée & publique des Anciens: « Qui doubloient la jouis- » sance de leurs biens, dit-il, par la bienfaisance. & la géné- » rosité ». Il finit par ces belles paroles: « Les plaisirs du faste » & du luxe sont les plaisirs des sens; les plaisirs de la bienfai- » sance sont les plaisirs de l'ame. Comparez la joie de porter » de beaux habits, à celle d'en avoir donné à un pauvre » vieillard à qui ils ont conservé la santé; la sensation de man- » ger des mets exquis, à la délicieuse satisfaction d'avoir donné » du riz à une famille désolée; le plaisir d'entendre des voix

» mercénaires, à la touchante consolation d'essuyer des larmes
» & d'arrêter les soupirs du désespoir, &c. Les gains de l'in-
» térêt nous procurent les premiers, la bienfaisance de nos
» ancêtres leur procuroit les autres, &c ».

Le résultat de toutes ces moralités philosophiques, c'est que la fin & le motif de la loi de l'intérêt est d'obliger le scorpion à se piquer de son aiguillon & de tourner son venin contre lui-même. « Le Prince, dit notre Auteur, a tellement assorti la
» loi aux circonstances malheureuses où il s'est trouvé, qu'il
» a donné un frein à l'usure, facilité les emprunts aux pauvres,
» ôté aux riches ce *qu'ils* cherchent le plus dans les prêts,
» & rendu leur secours funeste à ceux qui ne devroient pas
» le demander ». Cette conclusion & l'exorde sont bien disparates; *mais* nos Lettrés *ont* leurs *artifices* pour séduire l'imagination du lecteur, & capter sa bienveillance. Comme *Lin-ouen-hio* parle trop oratoirement, nous nous bornerons à analyser quelques-unes de ses idées.

Il distingue d'abord différentes sortes d'emprunts : les emprunts de nécessité, les emprunts qui tendent à se procurer une plus grande aisance, les emprunts du commerce & les emprunts de la prodigalité.

« Les Anciens, dit-il, ne connoissoient qu'une sorte de prêt;
» celui du besoin. L'usure n'en connoît pas qui mérite de la com-
» passion, & avant la loi de l'intérêt à trente pour cent, elle
» poussoit la barbarie jusqu'à demander des intérêts exorbitans
» aux pauvres; sous prétexte même que les fonds qu'on leur
» confie sont plus exposés, à proportion de leur indigence,
» elle prélevoit souvent l'intérêt qu'elle prêtoit : ou pour peu
» qu'on différât de la payer, elle exigeoit un second, un
» troisieme, ou quatrieme intérêt, qui doubloit la dette dès la
» premiere année » (Pour bien saisir la vérité de cette horrible accusation, il faut se souvenir qu'on paie ici l'intérêt

par mois.) La loi, selon notre Auteur, a délivré les pauvres de cette tyrannie. Elle a fixé un intérêt qu'il n'est jamais permis d'augmenter dans aucun cas, & sous quelque prétexte que ce soit; elle a proscrit pour jamais l'intérêt de l'intérêt, & comme elle a décerné des peines corporelles & judiciaires qui sont infamantes, elle est devenue à cet egard un grand frein pour l'usure.

Un Bourdaloué ne pourroit pas peindre l'usure avec des couleurs plus odieuses que notre Lettré. Plus mauvais pere, plus mauvais epoux, plus mauvais parent, & plus mauvais ami encore que mauvais citoyen, l'usurier, selon lui, ne tient à la vie que par l'usure; car pour l'argent il n'en connoît pas l'usage. La maison de l'usurier s'ouvre ici devant notre Lettré, il y entre pour examiner tout ce qui s'y passe; puis il fait l'histoire de ses desirs & de ses craintes, de ses plaisirs & de ses peines, de ses projets & de ses rêves, & il met tant de naïveté, de force & d'impression dans ses tableaux, qu'on est obligé d'avouer que l'usurier est le plus vil & le plus malheureux des hommes; ce qui l'indigne à l'excès, c'est que l'usurier a des subterfuges pour eluder la loi & enchérir sur l'intérêt qu'elle permet; mais il ne s'en prend pas à la loi qui a fait, dit-il, tout ce qu'elle pouvoit. C'est aux Mandarins qu'il adresse la parole, pour leur démontrer qu'ils sont les complices de tous les usuriers qui prévariquent, & qu'ils en sont tôt ou tard les coupables victimes, &c. Il est bien dur d'autoriser l'intérêt de trente pour cent dans un emprunt que la nécessité fait faire. Oui, dit notre Auteur, mais la loi qui permet ce gros intérêt à cause de la décadence des mœurs, laisse aux ames nobles & sensibles une ample liberté pour suivre la générosité de leurs sentimens. Elle autorise l'intérêt, mais elle ne le commande pas, & elle ne l'autorise que parce qu'il a fallu intéresser la cupidité

publique à secourir ceux qui sont dans le besoin. Combien de gens à qui on ne prêteroit pas sans l'amorce de l'intérêt, & qui gagnent tout ce qu'ils perdroient sans la ressource de l'emprunt. Une famine, une inondation, un incendie, un malheur réduisent les citoyens les plus economes à emprunter ou à vendre : or, toute vente entraîne des frais qui sont en pure perte pour le vendeur; il est rare qu'on puisse retirer le prix de l'acquisition, & presque toujours impossible de vendre assez à temps pour arranger ses affaires. Outre cela, une vente ne subvient au besoin présent qu'en prenant sur l'avenir. Les plus sages le sont rarement assez pour ne pas dépenser, ou du moins entamer le surplus de la somme que leur laisse le besoin qui les a forcés à vendre leur fonds. Sous ce point de vue, les avantages de l'emprunt sont bien supérieurs à la vente, quelque onéreux que les rende l'intérêt que permet la loi. Cet intérêt même tourne d'autant plus à l'avantage de celui qui est dans le besoin, qu'il lui facilite & lui assure un plus prompt secours. L'appât du profit que garantit la loi est si vif & si présent, que le créancier regarde l'occasion de prêter comme une bonne fortune, & va quelquefois jusqu'à se mettre à l'etroit lui-même pour en profiter. Un jour de délai etant un jour de perte pour lui, il est aussi empressé à donner son argent que l'emprunteur à le lui demander. La facilité de l'emprunt, facilité essentielle dans l'ordre de la société, est une suite nécessaire & immuable du haut intérêt, par la raison même qu'elle le rend plus onéreux pour le débiteur. D'ailleurs, plus l'intérêt permis par la loi est dur & accablant, plus il faut que la voix du sang, de l'amitié & de la bienfaisance soit eteinte dans les cœurs des parens, des amis & des concitoyens de celui qui est dans le besoin, s'ils ne lui en epargnent pas la vexation, lorsqu'ils peuvent le faire.

La loi qui rend les emprunts onéreux, doit diminuer le

nombre

nombre des emprunteurs & la durée des dettes. La franchise de *Lin-ouen-hio* lui arrache ici des aveux qu'il tourne en reproche contre son siecle. « La loi de l'intérêt, dit-il, etoit » devenue nécessaire contre la cupidité, qu'elle favorise par une » contradiction qu'il n'appartient qu'à notre siecle d'expliquer. » Ce monstre à qui aucune bassesse ne coûte, se revêtoit des » lambeaux de la pauvreté, & alloit attendrir par des men- » songes l'amitié, la bienfaisance & la sensibilité trop crédules; » en obtenoit des emprunts dont elle n'avoit pas besoin, & les » ruinoit par les sommes qu'elle faisoit valoir à leurs risques » dans les ténebres du secret. Le frere n'osoit refuser son frere, » l'ami son ami, le citoyen son concitoyen; ils se mettoient » à l'etroit pour soulager un besoin simulé, & devenoient les » victimes de leur bon cœur; car les dettes etant toutes à » l'avantage des débiteurs, des ames capables d'en contracter » de pareilles etoient aussi hardies à manquer à leurs pro- » messes qu'elles l'avoient eté à mentir, &c ». Aujourd'hui un emprunt gratuit est devenu un don trop considérable pour qu'on ose le demander; la cupidité s'est privée de cette ressource dans ses maneges, par la maniere dont elle en a abusé, & la triste indigence la paie trop cher pour ne pas différer jusqu'aux plus dures extrêmités d'y avoir recours; dès-lors, le taux de l'intérêt tourne à son profit. « *La facilité des emprunts* » *gratuits a plus ruiné de pauvres que l'intérêt à trente pour* » *cent*, disoit un grand Ministre. En effet, outre qu'on differe » tant qu'on peut de se charger de ce joug de fer, on se hâte » de le secouer, on retranche de ses dépenses, on les retarde, » on se met à l'etroit, on va jusqu'à se résoudre à souffrir quelque » temps pour ne pas s'exposer à être accablé. L'intérêt à trente » pour cent est un huissier qui presse le paiement jour & nuit ». Notre Auteur applique ce raisonnement aux différens ordres des citoyens, & prouve assez bien que la loi de l'intérêt est

devenue une loi d'economie pour la multitude, & a remédié à bien des abus. Le débiteur est aussi empressé aujourd'hui à acquitter ses dettes, que le créancier l'etoit autrefois à en presser le paiement; de-là, conclut-il, combien de familles sauvées du naufrage des emprunts, si connu avant la loi de l'intérêt? « Indépendamment du grand intérêt des mœurs, de la tran- » quillité publique & du bon ordre, reprend *Lin-ouen-hio*, » l'equité demande que, qui ne travaille pas pour les autres, » soit obligé de travailler pour soi. L'Etat le plus mal gouverné, » est celui où il y a le plus de citoyens *solipses* & isolés, qui ne » tiennent à la société que par les biens qu'elle leur procure. Le » Prince & les Grands sont occupés du soin du gouverne- » ment; les gens de Guerre ou défendent la patrie, ou veillent » à sa défense; les Magistrats gouvernent les peuples; les Lettrés » conservent la morale & les sciences; le Cultivateur couvre les » campagnes de moissons; le Marchand fait son commerce; » l'Artisan travaille; le Bonze exhorte au bien, & fait beaucoup » en cela. Il n'y a que le citoyen pécunieux qui soit oisif; à la » faveur de l'argent qu'il prête, il moissonne sans semer, jouit » des travaux de tous les autres sans avoir besoin de rien » faire; semblable à la mousse & au guy qui se nourrissent du » suc de l'arbre auquel ils sont attachés, & qui sont verds & » fleuris lorsqu'il souffre le plus, il s'engraisse des sueurs des » autres, & les temps de calamités sont des temps de bonne » fortune pour lui. Or, la loi de l'intérêt a produit le grand bien » de diminuer le nombre de cette espece de citoyens para- » sites: si on en excepte la Capitale & quelques grandes villes, » ils ne peuvent plus avoir des revenus assurés, comme lors- » que la modicité des intérêts leur laissoit des débiteurs à choisir. » On leur emprunte moins, on se hâte de les rembourser, & » leur argent plus exposé ou oisif entre leurs mains, les force à » acquérir des fonds. Les marchands même, qui etoient leur-

» grande ressource, sont les plus pressés de finir avec eux.
» D'ailleurs, outre que la profession de prêter à intérêt est
» devenue & plus odieuse & plus vile, par l'augmentation
» même de l'intérêt, les profits qu'offre cette augmentation,
» sont & plus casuels & répartis dans tous les ordres de l'Etat,
» &c.

» Si la guerre la plus heureuse est celle qui est la plutôt ter-
» minée, comme on le dit ordinairement, celle que fait l'in-
» térêt du prêt aux prodigues, aux dissipateurs & aux etourdis,
» est aussi heureuse qu'on puisse le souhaiter. Elle est poussée
» avec tant de vivacité, qu'ils ne sauroient tenir long-temps la
» campagne. Il ne faut qu'un ou deux ans aujourd'hui pour
» ruiner de fond en comble l'héritier d'un Mandarin ou d'un
» gros marchand, qui auroit joui autrefois plusieurs années, &
» corrompu toute une ville par la continuité de ses fêtes &
» de ses débauches ». Notre Auteur finit par prouver que la loi
de l'intérêt n'est qu'une loi de tolérance, & que c'est aller contre
le véritable esprit de cette loi, que d'exiger des intérêts de ceux
qui ont eté incendiés, ou que les inondations, les tremblemens
de terre, les naufrages, les maladies ont réduits à faire des em-
prunts; à moins que le prêteur ne soit lui-même dans le besoin.
» Les circonstances, dit-il, où cette loi a eté publiée, les motifs
» qui ont déterminé le législateur à la porter, & la fin qu'il s'y
» est proposée, la mettent au niveau de toutes les autres, puis-
» qu'elle tend au bien public, & l'opere comme elles. Mais à
» moins de dire que les loix qui permettent à un homme d'en
» vendre un autre, à une fille de se dévouer à la débauche
» publique, à un frere de plaider contre son frere, à un mari
» de répudier sa femme légitime, à une veuve de se remarier,
» à moins de dire que ces loix ont voulu consacrer les outrages
» faits à la nation, à la pudeur, à la Piété Filiale, à la justice
» & à la fidélité conjugale, il faut convenir que la loi de

» l'intérêt n'est, comme elles, qu'une pure loi de tolérance » que la corruption publique a arrachée au législateur, qui » n'a renoncé à arrêter ces désordres, par des châtimens » publics, que parce qu'ils etoient devenus trop communs, & » leur source trop abondante pour la tarir, &c ».

Voilà à-peu-près les principales raisons qu'ont alléguées nos gens de Lettres, pour répondre aux improbateurs de la loi de l'intérêt de trente pour cent. On pourroit les donner plus développées, parce que d'autres Ecrivains ont traité à fond quelques articles, que les trois que nous avons cités ne font qu'effleurer. Mais, outre que cela nous meneroit trop loin, les Européens n'ont pas besoin qu'on appuie sur les conséquences des principes qu'on leur indique. Passons maintenant à la derniere partie de ce Mémoire, qui est à tous egards la plus curieuse & la plus intéressante; peut-être même, pourroit-on ajouter, la plus nouvelle & la plus instructive pour l'Europe.

III°. *Que fait l'administration publique pour réussir dans les vues qu'elle s'est proposées, en portant l'intérêt à trente pour cent? & est-elle secondée par les mœurs publiques?*

Quels que soient les motifs qui ont déterminé le Prince à porter l'intérêt de l'argent à trente pour cent, quelle que soit la fin qu'il s'est proposée, « il ne pouvoit pas se dissimuler, » dit *Tsien-ing-koué*, qu'elle seroit un joug de fer pour tous » ceux que des besoins pressans obligeroient à faire des em» prunts, & un fléau pour tout l'Empire, par les coups qu'elle » porteroit à la bienfaisance, à la compassion & à la généro» sité, liens les plus utiles de toute société politique & civile ». Mais comme la loi humaine la plus juste renferme ou occasionne nécessairement une infinité d'injustices particulieres, & *n'est juste*, dit Kin-tao-ming, *que parce que le consentement*

public les efface en ce sens, que chacun renonce à ses droits particuliers pour assurer le bien public qui est le premier des biens; la loi de l'intérêt etoit à cet egard dans le cas où sont toutes les autres. Comme on a trouvé le moyen de tempérer une infinité de loix par des modifications, par des exceptions, par d'autres loix même, & sur-tout par la maniere dont le gouvernement en fait l'application particuliere, on songea d'abord aux moyens de parer aux inconvéniens de la loi de l'intérêt, en etablissant des bureaux d'emprunt pour les citoyens qui se trouvent dans le besoin, par le malheur des circonstances ou des evénemens. L'Etat etant riche en fonds & pouvant les augmenter à son gré, il lui etoit aisé d'etablir des bureaux dans les villes & dans les campagnes. A en croire plusieurs Lettrés, *c'etoit un moyen sûr pour se rapprocher enfin du* gouvernement des premieres dynasties, & rompre pour jamais la fatale barriere de l'indigence qui sépare le citoyen du citoyen, & le rend comme etranger dans le sein de sa patrie. On alléguoit que dans les premiers temps l'Etat etoit chargé de tous les pauvres, & n'en etoit que plus riche, parce que personne n'etant réduit à s'avilir pour assurer sa subsistance, les riches menoient une vie moins oiseuse, & les pauvres une vie moins misérable. On citoit l'exemple de la dynastie des *Han* qui avoit réussi successivement à rétablir le commerce & l'agriculture, par les avances qu'elle avoit faites aux négocians & aux cultivateurs. On disoit encore que c'etoit le meilleur moyen de rendre utiles & profitables les sommes annuelles que l'Etat dépensoit en aumônes, en graces & en récompenses. Quant à l'administration des bureaux d'emprunt & à la maniere dont ils devoient être distribués & fournis de fonds, les sentimens etoient fort partagés. Les uns vouloient que les bureaux d'emprunt fussent les mêmes que les bureaux de recette, & qu'on suivît les mêmes répartitions,

& proportions pour les fonds qu'on leur aſſigneroit. D'autres prétendoient que l'adminiſtration des emprunts etant une adminiſtration de grace & de bienfaiſance, il falloit la confier par diſtricts à ceux des riches citoyens qui réuniroient les ſuffrages de la multitude par leur probité. Un choix ſi honorable deviendroit une diſtinction & une récompenſe qui aſſureroit leur zele & leur application dans un emploi egalement pénible & délicat. Quelques-uns etoient d'avis que pour marcher encore de plus près ſur les traces de la ſage antiquité, on prendroit dans chaque endroit une note de ceux qui ſeroient dans le beſoin; pour que les grands Officiers de la Province déterminaſſent la juſte répartition des prêts. Cette diverſité d'avis venoit de la difficulté que tout le monde voyoit d'aſſurer la juſte diſtribution des emprunts & d'en procurer le rembourſement, à cauſe de l'embarras de fixer des regles dans une adminiſtration où tout eſt caſuel & illimité, & plus encore d'empêcher les prévarications dans le détail. Le miniſtere reçut tous les plans & les ſyſtêmes qu'on lui offrit, les examina avec ſoin, & fit echouer tout ce qu'on lui propoſa pour les bureaux d'emprunt, qu'il n'avoit jamais goûtés. Cependant, comme la loi de l'intérêt de trente pour cent alloit devenir evidemment funeſte, par la diminution des ſecours que les pauvres & les riches trouvoient dans les emprunts, on ſongea efficacement à faire enſorte que les riches, les prodigues, les diſſipateurs & les marchands fuſſent les ſeuls dans le cas de faire des emprunts conſidérables. Voici ce qu'on a imaginé en différens temps & ce qui ſe fait aujourd'hui dans tout l'Empire. Anciens uſages, loix, adminiſtration publique, mœurs publiques, &c. tout a eté combiné par le miniſtere; il a tiré parti de tout pour la fin qu'il ſe propoſoit.

Les emprunts des hommes en place & des Magiſtrats, etant evidemment ceux qui ſeroient plus funeſtes à la choſe publi-

que, parce qu'ils expofent leur probité; c'eſt auſſi ceux qu'on a pris plus à tâche, ſinon d'empêcher totalement, du moins de diminuer de maniere à les rendre fort rares pour ceux qui ſe conduiſent bien.

1°. L'Etat paie ſix mois d'avance à tous les Mandarins de robe & d'epée, ſur les appointemens de leur charge; & dans les temps de calamités, ces avances vont quelquefois à deux & même trois années.

2°. Il ajoute des prêts aux avances pour ceux qui ſont nommés à des emplois diſpendieux ou eloignés de leur ſéjour.

3°. Il fait défrayer ſur la route ceux que la Cour envoie en commiſſion, quoique leurs appointemens courent à l'ordinaire; ainſi que les Mandarins qui vont d'un endroit à l'autre dans leur diſtrict, pour les affaires dont ils ſont chargés.

4°. Il loge tous ceux qui ont Tribunal, & a tellement déterminé leurs habits, ſoit ordinaires, ſoit du petit cérémonial, ſoit du grand; fixé les différences qui diſtinguent les grades, borné les jours & les circonſtances où ils doivent les porter, que leur vanité ne peut pas entamer leur economie ſur cet article, non plus que ſur tout ce qui fait la repréſentation, comme le nombre des domeſtiques, le train, les feſtins, &c.

5°. Il leur permet d'accepter en préſent, de leurs inférieurs, des choſes uſuelles; & cette etiquette, qui n'eſt ni à charge au public, ni dangereuſe pour leur probité, eſt un ſecours aſſorti à leur rang.

6°. Il y a des gratifications en argent pour ceux qui ſe diſtinguent par leur intégrité, ou leur zele pour le bien public, & les ſervices accélerent les promotions.

7°. A la mort de leur pere, de leur mere, de leur epouſe, il leur aſſigne, ſelon leur grade, une certaine ſomme pour les dépenſes funéraires.

8°. Les Mandarins des finances ont des appointemens plus considérables, & les autres ont un bénéfice sur le titre & la balance, dans tous les paiemens dont ils sont chargés; bénéfice qui suit les grades & les embrasse tous. Voilà, pour le remarquer en passant, à quoi sert la supériorité du titre de l'argent du trésor, & de sa balance.

9°. Comme tous les Mandarins du peuple, ou qui sont à la tête d'un Tribunal, ont entre les mains le trésor de réserve, quoique la loi leur défende d'y toucher, on ferme les yeux sur les emprunts passagers, avec d'autant plus de facilité que l'Etat ne risque jamais rien.

10°. Tous les Mandarins de tous les ordres sont reçus à emprunter juridiquement sur le trésor public des sommes proportionnées à leur grade. Cet emprunt porte intérêt, il est vrai; mais tantôt pour une raison, tantôt pour l'autre, Sa Majesté en fait grace presque toujours.

Les soins du gouvernement pour les gens de Guerre sont admirables: 1°. ceux des frontieres, du milieu des campagnes, des gorges des montagnes, des grandes villes & de la capitale, soit Officiers, soit soldats, ont la moitié de leur solde en grain; 2°. on leur donne six mois d'avance, quand ils vont à la guerre, & tout le temps qu'elle dure, ils ont deux soldes, une qui leur est payée & l'autre qui est donnée à leur famille; 3°. dans les temps de misere ou de calamité, la caisse militaire leur fait des prêts en grain & en argent, selon leurs grades & les circonstances, & ces prêts auxquels on donne le nom d'avances, sont très-souvent de pures gratifications, parce qu'on leur en fait grace pour la moindre raison qu'on peut en alléguer à l'Empereur; 4°. on tient des rôles exacts de ceux qui périssent à la guerre; & selon qu'ils sont morts dans la mêlée, de leurs blessures, ou de maladies, on assigne une certaine somme pour leurs funérailles, & des

pensions

pensions pour leurs veuves & leurs enfans; 5°. les soldats Tartares & Mongoults, qui sont les troupes de prédilection, comme on l'imagine aisément, trouvent dans le gouvernement toute la prévoyance & la générosité d'une bonne mere. Outre qu'ils sont mieux partagés que les Chinois, dans tout ce que nous venons de dire, leurs enfans qui naissent tous soldats, ont la demi-solde fort jeunes, reçoivent une certaine somme pour les frais de leur mariage, & sont aidés pareillement pour les frais funéraires de leurs peres, grands-peres & bisaïeuls. Il leur est défendu, à la vérité, d'emprunter, & les dettes qu'ils contractent sont déclarées nulles; mais leur fidélité à y faire honneur, a rendu cette précaution inutile. Aussi a-t-on pris le parti d'economiser pour eux, & de leur réserver une partie de leur solde pour la fin de l'année, qui est le temps des grandes dépenses. 6°. La caisse militaire est ouverte en tout temps aux Officiers & aux soldats. On prête à intérêt, non pas tout ce qu'ils demandent, mais ce qui convient aux circonstances où ils se trouvent, & proportionnément à leur grade. Leur solde répond de la dette, & on en retranche quelque chose par mois jusqu'à l'entier paiement; mais la dette des peres ne passe point, par leur mort, sur la tête des enfans, & il y a une infinité de raisons pour faire grace de l'intérêt, & même du capital.

Le gouvernement entre à merveille dans les grandes idées de la haute philosophie que professent les Lettrés; il les aide au mieux à pratiquer leurs maximes. Si on en excepte les maîtres dont il fournit les ecoles, & ce qu'il donne à ceux qui vont à la capitale de leur Province, ou qui viennent à Pé-king pour entrer dans la carriere des grands examens, il ne fait qu'applaudir aux talens, & couronner les succès des gens de lettres. A moins qu'ils ne soient arrivés au

Doctorat, qui leur ouvre le College Impérial & le chemin des emplois littéraires & civils, ils sont presque réduits à quelques distinctions, & aux ressources de leur esprit.

On a vu plus haut à quoi se réduisent ici les impôts; quoiqu'ils soient modiques, la maniere dont on les exige ou dont on doit les exiger, en adoucit beaucoup le fardeau. Si un colon n'est pas en argent pour payer son *Tsien-leang*, ou taille, à l'echéance, le bureau de son district, fait les avances pour lui, sur la garantie de sa terre, & l'intérêt court de ce jour-là, & finit au paiement, qui dépend de lui. Mais, comme il ne se passe guere dix ans qu'il n'y ait des graces & des remises, le bienfait du Prince l'aide à s'acquitter, & paie au moins son intérêt. Les prêts des greniers publics sont encore plus utiles, parce *qu'ils empêchent que les mauvaises* années ne nuisent à l'agriculture & n'en occasionnent d'autres. Chaque district a une certaine somme assignée pour les vieillards, les veuves, les orphelins & les malades; & quand elle est distribuée par un Mandarin integre, les plus pauvres ont le nécessaire. Dans les calamités générales, comme sécheresses, inondations, grêles, l'Etat fait des avances, des prêts, des graces, des dons extraordinaires, selon la grandeur du mal, & tout le peuple seroit heureux, *si les* vues de l'administration publique etoient remplies. Sa bienfaisance s'etend alors aux pauvres des villes, & son empressement à procurer des grains & d'autres secours, s'etend à tous les ordres des citoyens.

Qu'on ne nous accuse pas, au reste, de nous laisser aveugler par l'amour de la patrie. Nous n'avançons rien que nous ne soyons en etat de prouver, & que les gens de lettres ne puissent trouver dans nos loix, dans le directoire des Mandarins & dans les gazettes. Bien loin de vouloir en imposer, nous sommes les premiers à dire qu'il ne faut pas

plus juger de l'etat où sont les choses dans notre Chine, par les principes de son gouvernement, que des mœurs de l'Europe par l'Evangile. Encore faut-il dire qu'on trouveroit que les mœurs des peuples en France, en Espagne, en Italie, & dans les autres pays catholiques, sont plus près de l'Evangile, que l'administration publique ne l'est des principes de notre gouvernement & de nos loix. Aussi n'avons-nous jamais cru sans de grandes restrictions tout ce qu'on a dit sur Lacédémone, Athenes, Rome, & tous les peuples de l'Asie Occidentale. « Ce que j'ai vû etant *simple* citoyen, disoit un grand Empe- » reur à ses Ministres, me sauve des fables que je lis & des » mensonges que j'entends ». Qui nous blâmera de dire que ce que nous voyons tous les jours dans nos campagnes & dans nos villes, en faisant nos missions, nous explique comment il faut entendre ce qu'on trouve dans les livres? Les idées de nos sages echouent dans la pratique, & sont plus utiles par les maux qu'elles empêchent que par le bien qu'elles font. La loi commande le mieux pour obtenir le nécessaire.

Venons maintenant à nos usages & à nos coutumes, & voyons comment la politique des Empereurs en a tiré parti, pour modifier la loi de l'intérêt de trente pour cent.

Les mariages, les funérailles, & certaines invitations solemnelles sont dans toute la Chine les grandes occasions de dépense pour tous les etats. Il n'est pas douteux que la vanité & le faste ne la poussent trop loin, malgré tout ce qu'ont fait les loix somptuaires pour l'empêcher. Cependant comme cette dépense tient, au moins par le préjugé général, à la Piété Filiale qui est le grand ressort du gouvernement & le point d'appui de l'autorité, la police se contente de défendre tout ce qui dérogeroit aux distinctions qui séparent les gens en place & les lettrés, soit les uns des autres, soit du peuple. Il est evident

que vu la modicité des biens & des revenus, suite nécessaire de la population, des loix & du gouvernement, il est evident, dis-je, que ces fêtes ruineroient les familles, si elles portoient seules tout le faix des dépenses multipliées qu'elles occasionnent; car il faudroit nécessairement recourir aux emprunts, que la loi de l'intérêt a rendu si ruineux. L'Etat donne le ton à cet egard à tout l'Empire, en aidant les hommes publics, comme nous le disions plus haut, à faire ces sortes de dépenses. Les parens & les amis, à son exemple, aident ceux qui sont dans ce cas, en se cotisant selon leurs facultés, pour leur donner chacun une certaine somme dont ils tiennent registre, & qu'ils doivent rendre en pareille occasion. Cette somme qu'on nomme *Fen-tsée*, est un prêt sans intérêt dont le paiement ne greve pas, parce qu'il se fait en détail & qu'il entre nécessairement dans les dépenses ordinaires de toutes les familles. Quant aux invitations ordinaires d'amitié, de politesse, de convenance ou de rencontre, il n'est pas plus question d'argent qu'en France, & les plus pauvres parmi nous ignorent encore l'usage d'inviter à la porte, & avec des formules qu'il faut entendre dans un sens tout contraire de celui qu'elles présentent. Nos Chinois sont plus généreux à cet egard que ne le permet leur fortune; un laboureur même pense en seigneur François. Fallût-il vendre ou engager les habits de sa femme, il régalera, selon son etat, un ami qui vient le voir; faire quelque chose de plus encore, n'est pas extraordinaire.

Une bonne fortune en attire une autre, dit notre proverbe; cela est vrai dans nos mœurs, d'une maniere qui nous est particuliere. Quand un jeune Lettré parvient au grade de Maître-ès-Arts, de Bachelier ou de Docteur; quand un Docteur est promu au Mandarinat, ou un Mandarin elevé à un emploi plus considérable, &c. tous les parens & amis accourent à l'envi

pour le féliciter & lui témoigner leur joie, en lui offrant des présens assortis à leur fortune & à la circonstance. On donne au Lettré des choses à l'usage du lettré; au Mandarin, des habits de cérémonie, des esclaves, des meubles précieux. Chaque présent est peu de chose, si l'on veut, mais leur ensemble devient un objet, & l'on est dispensé de recourir au triste expédient des emprunts. Il est inutile d'observer que ces sortes de présens augmentent à proportion que les parens & amis sont plus riches, ou qu'on est soi-même dans une sphere plus elévée; mais il est bon de remarquer que ces présens sont encore des emprunts simulés, & qu'il faut rendre en pareille occasion ce qu'on a reçu. On pourroit les appeller des dettes d'honneur qui passent avant tout.

Par la raison même que les emprunts sont un fardeau qui ecrase à la longue; la Piété Filiale, qui resserre ici tous les liens du sang & en augmente de beaucoup les devoirs, fait une obligation d'honneur aux proches parens de s'entr'aider réciproquement. Il ne peut pas être question d'intérêt entr'eux pour les emprunts de besoin; les freres, les cousins-germains se doivent ce secours, & il seroit honteux que celui qui est dans l'indigence s'adressât à un autre, lorsqu'ils peuvent l'aider. Le ton des mœurs publiques est si décidé à cet egard, que quand un Mandarin se trouve chargé d'arrérages envers le trésor public, son frere, son proche parent se doivent à eux-mêmes de répondre pour lui, & de céder pour cela une partie de leurs appointemens. Ajoutons, que quand les proches parens d'un Mandarin sont pauvres, ce qui est très-commun & une suite nécessaire de l'elévation au Mandarinat, par les grades littéraires, il doit les aider & leur faire du bien selon ses facultés, sous peine de se flétrir aux yeux du public & de passer pour un homme mal né. Les Annales de l'Empire rapportent avec complaisance ce qu'ont fait les plus grands hommes de toutes les dynasties, &

elles leur ont fait un mérite d'avoir eu la générosité d'economiser jusqu'à l'epargne, pour etendre les ressources de leur sensibilité, & faire jouir leurs familles de leur elévation sans intéresser leur probité. Ceux qui se négligent sur cet article capital, sont regardés ici comme en Europe les riches bénéficiers qui ne font pas l'aumône. L'adulation même ne peut pas cacher une tache si infamante. La raison en est simple ; outre le grand intérêt de la Piété Filiale, que le gouvernement a fort à cœur, il doit favoriser ouvertement tout ce qui tend à faciliter les etudes, & secrettement ce qui tend à egaliser les fortunes. Les familles, d'un autre côté, risquent de longues dépenses pour pousser les etudes des jeunes gens qui ont du talent. Tout le monde est intéressé à faire une obligation sérieuse à ceux qui parviennent, d'aider généreusement ceux qui se sont gênés pour les conduire à l'entrée du chemin de la fortune. Nos mœurs, à cet egard, sont très-conséquentes : en imposant à ceux qui parviennent le devoir rigoureux d'aider leurs parens, elles les restraignent à ce qui ne peut se refuser, & les modifient d'après leur etat & fortune dans lesquels il faut les laisser. Les préjugés même connivent à cet arrangement, de maniere qu'un Gouverneur de Province & un Magistrat n'ont jamais à rougir d'avoir un frere, un cousin-germain eclipsés dans la foule des cultivateurs de leur Province. Un laboureur vient voir son parent Mandarin, en habit de village, est reçu dans son palais comme tel, mange avec lui, est à la premiere place, sans que ni l'un ni l'autre aient à rougir & que personne en soit etonné.

Le dernier Empereur disoit dans une de ses instructions au peuple : « c'est l'ancien proverbe ; trois paires de bœufs ne tirent » qu'avec peine, des Tribunaux, une feuille de papier que le vent » y a porté ; & il dit vrai, à cause des formalités, des discussions » & des longueurs que demande la justice, & qu'augmentent la » chicane & la mauvaise foi. Combien donc n'est-il pas horrible

» de voir des parens outrager la nature, jusqu'à s'exposer à » avoir des procès, pour de misérables divisions d'intérêt qui les » flétrissent aux yeux des gens de bien »? On ne sauroit croire combien notre gouvernement dirige les mœurs publiques vers l'ancien usage de terminer dans les familles toutes les querelles & procès. L'Empereur lui-même termine ainsi à l'amiable toutes les affaires qui surviennent entre les Princes du Sang, & ses courtisans lui font leur cour en evitant toute sorte de procès. Il arrive de-là que tout procès est odieux, & flétrissant pour celui qui l'intente, à moins qu'il ne soit trop lézé. Les accusations pour dettes sont infiniment plus odieuses. Le ton général des mœurs a tellement subjugué la cupidité, que ces sortes d'affaires sont très-rares, sur-tout si l'on fait attention à la prodigieuse population des villes & des campagnes. Dès qu'il s'agit de dettes, les parens & les amis des parties ne manquent pas d'offrir leur médiation, & l'on s'accommode. Les créanciers les plus tenaces ne peuvent guere se dispenser de se relâcher de leurs droits. Nos Missionnaires ont eté etonnés mille fois de voir avec quelle facilité on se désistoit ici d'une dette. A envisager l'intérêt de trente pour cent de ce côté-là, dans les emprunts de besoin, il n'est pas trop fort, parce qu'il est rare qu'on en retire plus que ne portoit l'ancien taux. Quand ces emprunts sont entre parens & amis, l'intérêt payé tient lieu pour l'ordinaire du capital dont on ne manque guere de faire grace, à moins que le débiteur ne soit dans l'opulence & le créancier dans le besoin. Voici qui est particulier à notre Chine: si le petit-fils d'un créancier est dans le besoin ou à l'etroit, & que le petit-fils du débiteur soit dans l'opulence, le premier revient ordinairement sur la dette antique dont son grand-pere a fait grace, & l'autre doit y faire honneur, sous peine de se déshonorer. Les créanciers, au reste, ne font pas un grand sacrifice, en se relâchant sur des dettes d'argent prêté à intérêt. Quoique la loi soit très-claire & très-

formelle, & toute à son avantage, le Mandarin, qui en est l'interprete, l'explique selon la position réelle où se trouve le débiteur. S'il n'y a pas de mauvaise foi de sa part, & qu'il soit véritablement trop à l'etroit pour payer, le Mandarin commence par lui accorder des délais, & ne l'oblige à vendre ses fonds pour l'acquitter que lorsque le créancier est aussi à l'etroit que lui; nos mœurs ne souffrent pas qu'on ruine un citoyen pour augmenter l'opulence d'un autre. Quant aux dettes de ménage, telles que peuvent en contracter les gens du peuple, la police tolere que les créanciers viennent crier à la porte de leurs débiteurs, sur-tout à la fin de l'année. La honte qui est attachée à cette espece d'avanie, fait que les plus pauvres n'osent s'y exposer, & font l'impossible pour l'eviter.

Les Empereurs de la dynastie des *Han* firent des loix somptuaires qui ont passé peu-à-peu dans les mœurs, & qui epargnent bien des dettes, en empêchant les dépenses de luxe & de fantaisie. Il faut être Mandarin pour porter des habits brochés d'or, & les Mandarins eux-mêmes ne peuvent en porter que de conformes à leur grade, & à certains jours marqués. Un bourgeois, un négociant seroient riches à millions, que leurs habits ne pourroient pas avoir un fil d'or, &c. Nous laissons aux sages à examiner combien cette etiquette politique est utile à l'Etat: elle regarde pareillement les femmes, & délivre leurs maris des coûteuses chimeres de leur vanité. Le grade des maris décide de leurs habits, & les fixe à leur place, soit vis-à-vis des femmes de Mandarins, soit vis-à-vis de celles dont les maris n'ont ni charges, ni titres. Elles ne peuvent pas se mesurer avec leurs supérieures, elles sont au niveau de leurs egales, & elles n'ont besoin de rien pour eclipser leurs inférieures.

Il y a dans toute la Chine des *Hoei* ou sociétés, dont le but principal est d'eviter le fardeau des dettes fixes & qui portent intérêt. Vingt, trente personnes, ou même davantage, con-

viennent

viennent entr'elles d'une certaine ſomme que chacun donnera le premier jour de chaque mois; la totalité des ſommes ſe tire au ſort. On continue ainſi juſqu'à ce que chacun ait eu le lot. Comme les derniers ſeroient trop mal partagés, & auroient fait inutilement toutes les avances, le lot augmente, à chaque fois, d'un petit intérêt que paient ceux qui l'ont eu les premiers. L'avantage de ces ſociétés conſiſte à procurer tout d'un coup une ſomme conſidérable qu'on ne paie qu'en détail. Comme ces ſortes de ſociétés ſont des ſociétés privées, ſur leſquelles les loix n'ont rien dit, les conditions en varient au gré de ceux qui les font. Les ſeules qui ſoient communes, ſont, 1°. que celui qui ouvre la loterie & répond de tous les lots, a toujours le premier; 2°. que quiconque manque une fois à porter ſa cotte-part, perd *toutes ſes avances au profit du chef de la loterie* qui doit répondre pour lui. On lui paie l'intérêt à trente pour cent, de ſes avances. Mais cela n'arrive preſque jamais, parce que ces ſociétés etant fondées ſur l'honneur & l'amitié, il ſeroit déshonorant d'en violer les conditions. Quand quelqu'un ſe trouve preſſé d'argent pour quelque cauſe extraordinaire, il obtient aiſément qu'on lui cede le lot, & s'il ne peut plus continuer, il cede lui-même ſes avances à un autre qui répond pour lui.

Le beſoin des emprunts a fait imaginer ici une maniere d'en faire, qui eſt egalement avantageuſe à celui qui emprunte & à celui qui prête; mais elle ne peut avoir lieu que pour les riches qui ont des biens-fonds. Comme l'argent placé en fonds de terre, ou en maiſons, ne rapporte guere que neuf, neuf & demi, dix pour cent, ceux qui ont des fonds gagnent beaucoup à les vendre, plutôt que de recourir au triſte expédient des emprunts à intérêt. Mais, comme auſſi les biens-fonds bien choiſis & d'un bon rapport ſont une reſſource ſolide, on perd plus qu'on ne gagne à les vendre, pour eviter les emprunts. On a imaginé une ſorte d'engagement légal qui concilie tout; un exemple

dira mieux la chose que tous les détails où nous pourrions entrer. Supposons qu'un particulier qui a besoin de six mille onces d'argent a une terre, qui en vaut six mille huit cens; il donne le contrat de sa terre, pour gage de l'emprunt, à celui qui lui donne six mille quatre ou cinq cens *Taëls*, avec un reçu de cet argent sur le dos du contrat. Dès ce moment, le créancier jouit de la terre; si les années sont bonnes, tant mieux pour lui, si elles sont mauvaises, il n'a droit à aucun dédommagement. Les réparations extraordinaires ne sont pas sur son compte, à moins d'une convention expresse qui n'a presque jamais lieu; mais si la terre venoit à être dégradée par une inondation, ou par quelqu'autre accident extraordinaire, toute la perte est pour lui, en ce sens qu'il dépend du débiteur de la lui laisser pour toujours. Cet engagement qu'on nomme *tien* en Chinois, est ordinairement fixé à un certain nombre d'années, après lesquelles, il est libre au débiteur de retirer son fonds, en rendant l'argent qu'on lui a prêté. S'il differe plus long-temps qu'on n'etoit convenu, comme le délai n'est point à charge à l'engagiste, il ne peut pas être forcé à le faire, & il lui est libre de différer tant qu'il veut. Celui qui a engagé ne peut pas vendre, mais il cede son engagement à un autre qui entre dans tous ses droits. L'engagiste gagne à cette espece de contrat, parce que son argent lui rapporte plus qu'il ne feroit en l'employant à un achat, & qu'il arrive souvent que l'engageur n'etant pas en etat de rendre l'argent qu'il lui a prêté, sa terre lui reste, quoiqu'il l'ait moins payée qu'elle ne vaut. L'engageur gagne aussi de son côté, parce que ce qu'il perd sur la valeur de sa terre dans l'engagement, lui conserve le droit de la retirer & d'acquérir un bien-fonds qui vaut plus que l'argent qu'il donnera, & cela sans aucun faux frais. On revient après cent ans sur un engagement de pere en fils. Quand une famille a perdu toute espérance de rachat, ou elle s'accommode avec l'engagiste, ou après être convenu

du prix d'une vente entiere à une autre, elle rend le prix de l'engagement & garde le surplus. Notre Jurisprudence ne chicane point sur tout cela, pour ménager la ressource des engagemens aux riches qui se trouvent dérangés dans leurs affaires, & pour empêcher qu'ils ne ruinent leurs créanciers par des emprunts de mauvaise foi.

Les familles les plus à leur aise ne sont pas toujours assez en avances pour faire face à de petites dépenses subites ou extraordinaires, qui demandent qu'on soit en argent ; d'un autre côté, fatiguer ses parens, importuner ses amis pour de petites sommes, c'est une ressource trop pénible & trop humiliante pour les personnes qui pensent délicatement. Mais aussi, emprunter une somme considérable avec de gros intérêts, c'est se mettre dans le cas de *la dépenser & se charger* d'un *fardeau* qui accable à *la fin*. Le besoin commun a fait trouver une ressource commune, je veux dire, les bureaux nommés *Tang-pou*, ou d'*emprunt sur gage*, à un intérêt assez modique, au moins par comparaison, puisqu'il n'est que d'un & demi ou deux pour cent par mois. La grande commodité de cette sorte d'emprunt, c'est qu'il se fait dans le moment, & n'est précédé d'aucun préliminaire; outre cela, on est maître de son secret. Les bureaux d'emprunts sur gage, ou *Tang-pou*, sont des bureaux publics munis du sceau de l'autorité publique ; il y en a dans toutes les villes de l'Empire, & même dans les gros bourgs. Leurs fonds sont proportionnés au local, & ordinairement considérables, ainsi que le demande la fin de leur institution, qui est de prêter de l'argent sur le champ à quiconque porte un gage. Voici une courte notice de la police de ces bureaux. 1°. Tout particulier est reçu à porter au *Tang-pou* ce qu'il veut engager; s'il dit son nom, on l'ecrit; s'il veut le cacher, on ne le lui demande pas. Si on a quelque soupçon, on prend le signalement de sa personne, pour être en etat de répondre à la Police au besoin. On

va même jusqu'à le faire ſuivre & epier, lorſqu'on a reçu des gages trop précieux pour la qualité apparente des perſonnes. Du reſte, quoi qu'il arrive, le bureau ne perd rien, à moins que la connivence ne ſoit prouvée. C'eſt un inconvénient, mais il y en a en tout. Hors le cas d'une interrogation juridique & légale, le ſecret eſt inviolable dans les bureaux d'emprunt: la fidélité à le garder, décide de leur vogue & de leur crédit. 2°. Le Commis du bureau apprécie le gage qu'on lui préſente; le gage taxé, il prête à l'engagiſte la ſomme qu'il demande. Ce qui reſte de ſurplus, répond de l'*intérêt que doit percevoir* le bureau. Ainſi, qu'on demande à emprunter quatre-vingts onces d'argent ſur un habit de zibeline qui en a eté eſtimé cent, l'engagiſte a droit de le retirer tout le temps que les vingt onces de ſurplus ſuffiſent pour l'intérêt *courant; s'il ne prend que* cinquante onces, ce qui dépend abſolument de lui, il ne paie que l'intérêt de cinquante onces, & a encore plus de temps pour retirer ſon gage. 3°. Le Commis du bureau donne à l'engagiſte un billet dont il tient regiſtre, & où il marque ce qu'il a reçu en gage, ce qu'il a donné en argent, & quel eſt l'intérêt du prêt. Quiconque porte ce billet avec l'argent du rachat, c'eſt-à-dire, l'argent qu'a prêté le bureau & celui de l'intérêt, reçoit ſur le champ le gage donné; le billet rendu tient lieu de reçu du bureau. Nous avons dit quiconque porte le billet & l'argent, parce que c'eſt l'avantage du bureau & de ceux qui y portent des gages. Il ſeroit trop dur d'exiger que le bureau fît des recherches ſur ceux qui s'adreſſent à lui, & qui le plus ſouvent ne veulent pas être connus; eux-mêmes cédant quelquefois leur billet à un parent ou à un ami, parce qu'il y a toujours à gagner ſur la taxe du bureau qui apprécie au plus bas pour l'ordinaire, n'apprécie preſque jamais la façon, & a toujours egard au temps que le gage lui reſtera entre les mains. 4°. Tout gage eſt numéroté, quand il entre dans le bureau qui en répond.

Il doit le rendre comme il l'a reçu ; par cette raison, les choses qui demandent des soins & peuvent se détériorer, s'engagent pour moins que ne porte leur valeur, & on exige un plus gros intérêt. Celles au contraire qui ont peu de valeur, ou ne demandent aucune précaution, comme les bijoux, les joyaux, l'argenterie, s'engagent pour un plus grand prix & paient un très-petit intérêt. 5°. Quand le temps marqué dans le billet d'engagement est expiré, ne fût-ce que d'un jour, le gage appartient au bureau ; il le vend ou le garde, ainsi qu'il l'entend. 6°. Comme bien des gens ont recours au bureau d'emprunt uniquement pour mettre des choses précieuses en sûreté, & s'assurer par exemple que leurs habits & pelleteries seront bien conservés pendant leur absence ; cela devenoit ruineux pour les bureaux, à qui on n'empruntoit qu'une petite somme d'argent sur plusieurs caisses d'effets qu'on remettoit. Pour remédier à cet inconvénient, les bureaux ne reçoivent point un gage qui demande des soins, à moins qu'on n'emprunte un tiers de sa valeur ; encore ces sortes de gages leur sont-ils à charge, sur-tout en matiere de pelleteries précieuses.

Les avantages des *Tang-pou* sont si réels, si continuels & si généraux, qu'ils se sont très-multipliés dans la capitale & dans les Provinces. Les uns sont très-considérables, & ont de grands fonds ; d'autres le sont moins, & le bien public le demande. Un grand bureau dédaigneroit de recevoir les petits gages des artisans & du peuple. Malgré leur nombre, ils se soutiennent tous, pourvu que les Administrateurs agissent de bonne foi, & veillent à ce que leurs Commis gardent inviolablement le secret sur ce qui entre dans le bureau, & sur les personnes qui y portent des gages. Quoiqu'il n'y ait aucune honte dans nos mœurs à avoir recours au *Tang-pou*, & que bien des gens avouent, comme en France les courtisans & les militaires, qu'ils n'ont pas le sol, les plus sages n'aiment pas qu'on sache leur secret, & il

en eſt beaucoup qui ſeroient expoſés à des chagrins, ſi on le diſoit. L'avantage réel des *Tang-pou*, c'eſt qu'on a de l'argent dans la minute à un médiocre intérêt, qu'on ne paie que le temps qu'on veut, & qu'on eſt forcé, par la perte qu'on feroit, à ne pas payer long-temps. Bien plus, il eſt reçu dans nos mœurs d'emprunter des choſes précieuſes à un parent ou à un ami, pour les porter dans ces bureaux. C'eſt un moyen d'empêcher qu'on ne refuſe l'emprunt, & de s'obliger en honneur à le rendre inceſſamment. Si un accident extraordinaire & imprévu empêchoit qu'on ne pût retirer à temps le gage prêté, on doit en avertir celui à qui il appartient, pour qu'il le faſſe, & cette dette eſt une dette privilégiée qui paſſe avant tout. On doit ſe hâter d'y faire honneur, ſous peine de paſſer pour un mal-honnête-homme. Les emprunts qu'on fait au *Tang-pou* ſont ſi utiles, à certains egards, qu'un pere, un mari, diſent à leur fils, à leurs epouſes d'y mettre quelques-uns de leurs joyaux; c'eſt une maniere honnête de refuſer de leur donner de l'argent, & de les exhorter à être plus économes. D'un autre côté, cependant, la reſſource facile des *Tang-pou* eſt la ruine des diſſipateurs, des prodigues & des libertins, & le gouvernement ne s'en inquiete guere. Il n'en eſt pas de même des pauvres, dans les temps de miſere & de calamité. Les *Tang-pou* les ruinent ſans qu'il y ait de leur faute, parce qu'ils engagent le peu qu'ils ont, & ſont très-rarement en etat de le retirer.

En réſumant tout ce que nous avons dit, il eſt evident que les emprunts ne peuvent guere avoir lieu que pour les cas extraordinaires, pour les diſſipateurs & pour le commerce. Les cas extraordinaires ſont ſans conſéquence pour la choſe publique. Les folies ruineuſes des diſſipateurs tournent à ſon avantage, en délivrant la ſociété de leur inutilité & de leur mauvais exemple. Il n'y a donc que le commerce qui ſoit grevé par la loi de l'intérêt de trente pour cent. Mais cet incon-

vénient eſt contrebalancé par tant d'autres avantages, à ce qu'on dit, ſinon pour le commerce, du moins pour l'Etat, que notre légiſlation a cru devoir ſe mettre au-deſſus.

Ce que nous avons dit dans ce Mémoire, à charge & à décharge, ſuffit pour mettre le lecteur intelligent au niveau du ſujet ſérieux, difficile & délicat dont nous avons eu le courage de l'entretenir. S'il eſt homme d'Etat, & verſé dans la haute théorie de la politique & des affaires générales, il verra ſous ſon vrai point de vue tout ce qui eſt entré dans nos récits, il en pénétrera les liaiſons & les conſéquences, il s'avancera de tous côtés, plus que nous n'avons fait, plus même que nous n'etions en etat de le faire; & peut-être ſera-t-il en etat de prononcer ſur l'article capital de l'intérêt de l'argent, *qui a coûté à notre gouvernement tant* de fautes & de mépriſes, tant de tentatives & de ſyſtêmes, & qui tout fixé qu'il eſt aujourd'hui par la loi, trouve encore bien des improbateurs.

Pour finir par où nous avons commencé, quoique nous n'ayons parlé qu'en hiſtorien de l'etat actuel de l'intérêt de l'argent en Chine, & des raiſons qui paſſent pour avoir engagé le gouvernement à le porter ſi haut, ou qui ſemblent le juſtifier, *nous déclarons formellement* que nous n'avons point prétendu & ne prétendons en aucune maniere, inſinuer, qu'abſtraction faite même des grands principes de la charité & de la juſtice chrétienne, un ſi haut intérêt ſoit utile, avantageux & conforme à la ſaine politique. Il ne nous convient, en aucune maniere, de prononcer ſur une matiere qui eſt ſi fort au-deſſus de toutes nos connoiſſances, & ſi diſparate avec notre etat. Ce que nous avons prétendu ſeulement, c'eſt de répondre avec franchiſe aux queſtions qui nous ont eté faites.

DE LA PETITE VÉROLE.

Quæ videntur temporalia sunt, quæ autem non videntur æterna sunt. 2. Cor.

LA petite Vérole est une maladie epidémique en Chine, & connue par la Médecine il y a plus de trois mille ans. On raconte qu'elle n'etoit pas dangereuse dans la haute antiquité, & qu'il etoit très-rare qu'elle fût mortelle. A peine la regardoit-on comme une maladie, parce que quelques tisanes & un peu de régime suffisoient pour la guérir. Ce n'est, dit-on, qu'après la décadence de l'ancien gouvernement, qui renversa tout dans les mœurs & dans la maniere de vivre, comme dans l'administration publique, que cette maladie eut un venin & une force qui s'annoncerent par les symptômes les plus funestes, eteignirent en peu de jours les espérances des familles, & dépeuplerent des Provinces entieres en peu de semaines. Ces ravages si rapides allarmerent les Empereurs, consternerent les peuples, & les firent tomber aux genoux de la Médecine. Celle-ci avoit perdu presque tous ses anciens livres dans les guerres civiles; elle travailla sur ceux qui avoient echappé au naufrage général, & sur les observations nouvelles qui se multiplioient de jour en jour. Ses premiers travaux la conduisirent, comme de raison, à des systêmes compliqués, obscurs, par lesquels on expliquoit tout. Le petit embarras de les concilier avec les faits de tous les jours, refroidit l'enthousiasme avec lequel on les avoit loués & défendus; & le bon sens qu'on n'avoit pas eu le loisir d'ecouter, persuada peu-à-peu que la petite Vérole tenoit aux premieres sources de la vie, & dérivoit d'un levain inné qu'il falloit etudier

etudier dans ses effets. On le fit, & on parvint peu-à-peu à en connoître les vrais signes, les crises, les périodes, les révolutions, les diverses especes, & les remedes dont il falloit se servir pour sa guérison. On parvint à traiter la petite Vérole avec méthode & par regles. Mais cette méthode, il a fallu la modifier, la changer & la corriger d'un siecle à l'autre, parce que la petite Vérole s'est montrée sous des formes différentes, & a acquis une malignité nouvelle; soit que son levain change de nature, selon les mœurs & le tempérament des peres & meres qui le transmettent; soit qu'il se développe différemment, selon l'âge des enfans & la maniere dont ils sont nourris & elevés.

La fatale néceſſité d'avoir la petite Vérole ou dans l'enfance ou dans un âge plus avancé, fit imaginer à un Médecin d'aller au-devant de ses coups, pour ainsi dire, par l'inoculation, afin de vaincre sa malignité, en s'y préparant. Le premier succès de cette tentative singuliere etonna la Médecine & enthousiasma le public. On crut ici sur la fin du dixieme siecle que l'inoculation qu'on venoit d'imaginer pour le petit-fils du Prince *Tching-siang*, alloit fermer pour jamais tous les tombeaux que la petite Vérole faisoit ouvrir. Le secret s'en répandit rapidement dans toutes les Provinces de l'Empire, & pénétra jusques dans les villages. Tout le monde prétendoit que qui avoit eté inoculé ne pouvoit plus avoir la petite Vérole, & tout le monde faisoit semblant de le croire. Mais cette opinion, si consolante pour les peres & meres, n'a pas pu se soutenir au-delà d'un demi-siecle. Les petites Véroles epidémiques ont coulé à fond tous les raisonnemens & tous les systêmes par des faits si décisifs & si multipliés, qu'il a fallu se rendre. Leur malignité, qui tient beaucoup de la peste à certains egards, a cela de singulier & d'effrayant, que la petite Vérole est très-souvent une maladie différente d'une maison à l'autre, & qu'il faut la traiter autrement, sous peine d'appeller la mort par les remedes qui ont

opéré les plus heureuſes guériſons. Cette aſſertion peut etonner au-delà des mers & paroître ſuſpecte ; il n'en eſt pas de même ici, témoin ce qui arriva à Pé-king en 1767. La petite Vérole ſe répandit en peu de jours dans toute la ville, & enleva en quelques mois près de cent mille enfans, malgré tous les remedes & toutes les conſultations des Médecins. La frayeur publique imagina d'abord que le peuple ſur qui ce redoutable fléau s'etoit d'abord appeſanti, avoit négligé le ſecours des remedes ; mais quand il fut entré dans les maiſons des riches & dans le palais des Grands, tout Pé-king vit avec conſternation que preſque tous les coups qu'il portoit etoient mortels, & que la Médecine n'avoit aucun bouclier pour les parer. Nous ſommes témoins que la précaution de l'inoculation ne peut pas ſauver la vie à un grand nombre d'enfans. Ceux-mêmes qui avoient déja eu la petite Vérole juſqu'à deux fois, ſuccomberent comme les autres au milieu des remedes, & mirent le comble à la déſolation des familles, pour qui il falloit autant de cercueils qu'on y comptoit d'enfans ; mais entrons en matiere, & tâchons de répondre à la demande qu'on nous a faite :

Je dirai, 1°. que notre Médecine a un langage aſſorti aux enſeignemens ſyſtématiques des Médecins de la dynaſtie des *Song*, ſur le méchaniſme, l'equilibre & la réaction des humeurs dans le corps humain. Le ſyſtême général qui en eſt la baſe, ſera ridicule & abſurde, ſi l'on veut ; mais il eſt tellement incorporé dans la théorie générale & particuliere de la Médecine, que tous ſes raiſonnemens ſont inintelligibles, ſi on n'en a pas la clef. Or, le moyen qu'on veuille ſe donner la peine d'approfondir ce ſyſtême au-delà des mers, au riſque, après l'avoir etudié à fond, de n'avoir appris que des rêveries.

2°. Notre Médecine raiſonne d'après ſes connoiſſances anatomiques ; connoiſſances qui ne peuvent pas être comparées à celles qu'on a en Occident, & dont cependant elle s'appuie

dans ſes conjectures & dans ſes raiſonnemens. Dans le méchaniſme du corps humain, notre Anatomie fait faire au foie, à la rate & au fiel bien des choſes que notre Médecine croit ſur ſa parole & auxquelles ſa théorie ſe plie. Par exemple, d'après la ſuppoſition des fonctions du foie, elle dit que le foyer du levain de la petite Vérole y eſt placé quelquefois; en conſéquence, elle en indique les ſignes, en particulariſe les criſes & y aſſortit ſes remedes. Or, qui voudroit jetter un coup-d'œil ſur nôtre Anatomie? Et ſi on n'en a aucune idée, comment entendre notre Médecine?

3°. Notre Médecine a beau entendre tous les peuples lui raconter des merveilles ſur les remedes chymiques, & lui vanter les vertus d'une infinité de plantes & de foſſiles qu'on trouve chez nous, *elle s'obſtine à s'en tenir aux* remedes qu'a connus l'antiquité dans les trois regnes, le minéral, le végétal & l'animal; ſa maniere même de les préparer, eſt encore celle de nos premiers Chinois, par conſéquent très-ſimple. Voici qui dit plus encore: outre qu'elle ſe ſert de bien des plantes qui ſont particulieres à notre Chine, ou dont on fait peu d'uſage en Europe, elle raiſonne ſur leurs vertus & qualités d'après des idées qui tiennent à ſes ſyſtêmes, à ſa théorie, & par conſéquent d'une maniere fort différente de la Médecine d'Europe. Cela ſuppoſé, comment trouver le moyen de ſe faire entendre de celle-là? De quoi pourroient lui ſervir nos recettes & nos remedes les plus eſtimés?

4°. Le climat, les alimens, la maniere de vivre d'ici ſont totalement différens de ceux de l'Europe; les tempéramens & les mœurs le ſont encore plus. Notre Médecine qui eſt locale, comme de raiſon, raiſonne, augure, argumente ſur les maladies d'après tout cela, & fait bien. Mais rencontrât-elle au mieux, tout ce qu'elle dit, bien loin d'aider celle d'Europe, ne pourroit que lui donner de fauſſes vues, à moins, ce qui eſt

presque impossible, qu'elle ne se fût mise au niveau de tout cela & n'en eût bien saisi les nuances.

5°. Comme notre Médecine est sous le sceptre de l'Astrologie, de la superstition & de l'idolâtrie, en ce sens qu'il lui faut prendre les jours, les momens & les circonstances qu'elles lui marquent, & s'abstenir de prescrire certains remedes, elle n'est pas libre de suivre ses principes, pas même dans ses livres. Cette stupidité pitoyable ne doit pas plus etonner dans nos Chinois que dans les sages Egyptiens, les Grecs si spirituels & les Romains si bien partagés en bon sens dans tout le reste. Mais comme en cette matiere tout est délire & inconséquence, il feroit encore plus difficile à la Médecine d'Europe de percer les nuages de bêtise dont la nôtre est couverte.

La pénétration de ceux pour qui nous ecrivons, nous dispense de développer ce que nous venons d'indiquer dans les cinq articles précédens. Ils verront d'abord qu'il est assez difficile que nos connoissances médicinales sur la petite Vérole puissent être d'une grande utilité au-delà des mers, si tant est même qu'il soit possible de les y faire passer : & c'est tout ce que nous avons prétendu en déchirant le voile qui cache notre Médecine à bien des yeux & en laisse prendre toutes les idées qu'il plaît au préjugé.

Comme nous serions au désespoir qu'on soupçonnât notre bonne volonté, nous avons imaginé de mettre la chose sous les yeux, en donnant une notice exacte du *Traité analytique de la petite Vérole*, publié il y a quelques années par les Médecins du College Impérial de Médecine. Ce petit Ouvrage en quatre volumes, est comme un abrégé de tout ce que nous avons de mieux sur cette matiere. Il sera aisé aux gens du métier de voir, sur ce que nous dirons, à quoi il faudroit qu'on s'attachât ici pour seconder leur zele & le mettre à même de tirer parti de nos connoissances médicinales. Qu'ils n'hésitent

pas à nous faire toutes les queſtions qu'ils voudront, & à nous demander des eclairciſſemens, nous nous ferons un plaiſir & un devoir de les ſatisfaire autant qu'il dépendra de nous.

Notice du Livre Teou-tchin-ſin-fa.

Le Livre *Teou-tchin-ſin-fa*, ou *Traité du cœur ſur la petite Vérole*, &c. fait partie d'une grande Collection imprimée au Palais. Il ne commence qu'au cinquante-ſixieme volume & en occupe quatre.

LIVRE PREMIER.

On ne dit que deux mots ſur l'origine & la cauſe de la petite Vérole; mais il eſt remarquable qu'on aſſure que la haute antiquité ne l'a pas connue, & qu'elle n'a commencé en Chine que dans le moyen âge, c'eſt-à-dire, ſous la dynaſtie des *Tcheou* qui a commencé 1122 ans avant J. C. Nous avons conſulté pluſieurs Diſſertations très-ſavantes & très-ennuyeuſes ſur l'origine & la cauſe de la petite Vérole, l'erudition y accumule bien des citations, tantôt pour reculer, tantôt pour avancer l'origine de ce redoutable fléau; il y en a qui remontent mille ans plus haut que les autres. Quand les choſes en ſont-là, il eſt clair qu'on ne ſait rien de poſitif ni de fixe. Quelques-uns concilient tout, d'une maniere aſſez vraiſemblable, en diſant qu'il faut diſtinguer le temps où la petite Vérole a commencé & le temps où elle eſt devenue une maladie redoutable.

Tous les Ecrivains s'accordent à nommer *Tai-tou*, *venin du ſein maternel*, le levain empoiſonné qui en eſt le premier germe. Mais quelle eſt la cauſe de ce venin? En quoi conſiſte-t-il? Comment ſe tranſmet-il? Pourquoi eſt-il ſi univerſel? D'où vient qu'il ſe développe tantôt plutôt, tantôt plus tard? A quoi attribuer ſon horrible malignité dans les petites Véroles

epidémiques ? Qu'est-ce qui fait qu'il ne se développe pas en Tartarie, & qu'il est plus mortel pour les Tartares quand ils viennent en Chine ? &c. Nous n'avons rien trouvé de satisfaisant sur tout cela. Ce qui résulte de plus clair & de plus universellement avoué, c'est 1°. Que le levain de la petite Vérole est beaucoup moins dangereux dans les pays chauds, quand les mœurs d'ailleurs y sont réglées ; qu'il ne se développe pas dans les pays froids, & que les pays tempérés sont ceux où il fait plus de ravages. 2°. Que le levain vérolique, quelle qu'en soit la cause, devient plus malin d'un siecle à l'autre ; que sa malignité est prodigieusement augmentée par les maladies vénériennes des peres & meres, & même par leurs excès & négligences dans l'usage du mariage. Voilà pourquoi il est moins dangereux dans les campagnes & y fait moins de ravages. Du reste, nos Médecins qui prennent occasion de tout cela pour faire les moralistes, ont l'attention d'avertir que ce levain, qu'on pourroit nommer, selon eux, *le thermometre des mœurs*, doit souvent sa malignité à la génération précédente. 3°. Que les soins excessifs, les délicatesses outrées, & rafinemens scrupuleux des riches ne laissent aucune force à leurs enfans contre les redoutables assauts de la petite Vérole. Ce qui nous a le plus frappé dans toutes ces dissertations, c'est qu'en parlant de l'origine de la petite Vérole, nous avons trouvé bien des choses qui sont dites & enoncées de maniere qu'on y voit une tradition confuse du péché originel & des textes en particulier sur le *Tou-tai* ou *venin du sein maternel*, qui ne peuvent guere s'entendre autrement. Mais ce n'est pas ici le lieu d'appuyer sur cette observation ; revenons à notre Livre.

Après avoir indiqué les signes généraux de la petite Vérole, qui sont comme dans le *Chang-han* (espece de pleuresie), le chaud & le froid, les frissons, la difficulté de respirer, les yeux sortant de la tête, le bout des doigts gelés, &c. il examine

les ſignes qui indiquent ſi le foyer du levain vérolique eſt dans le foie, dans la poitrine, dans le cœur, dans l'eſtomac ou dans les reins; les bâillemens, par exemple, & la triſteſſe du malade indiquent qu'il eſt dans le foie. Ces ſignes eſſentiels ſont confirmés par le premier endroit où paroiſſent les boutons; ſi c'eſt ſur le front, par exemple, on peut compter que c'eſt le cœur. Il arrive quelquefois que le foyer eſt par-tout, ou change de lieu.

Le levain de la petite Vérole eſt tantôt plus ou moins dangereux; on indique à quoi on peut le connoître dans la couleur, la forme, la groſſeur, la qualité & quantité des boutons.

La connoiſſance des diſpoſitions du malade eſt encore plus eſſentielle. Notre Médecine en diſtingue quatre principales, d'après leſquelles ſont dirigés tous les raiſonnemens. Les deux premieres ſont *Hiu* & *Che*, *vuide* & *plénitude ;* nous ne nous chargeons pas de donner une idée claire de tout ce que notre Médecine entend par ces deux mots. Il nous paroît en général que le premier ſignifie *foibleſſe*, *débilité* de tempérament; le ſecond, *force* & *vigueur:* mais ces mots ſont modifiés par la qualité & quantité des humeurs. Les deux autres ſont le *Yn* & le *Yang* qui répondent tout-à-la-fois aux acides & aux alkalis, au chaud & au froid, aux eſprits animaux & aux humeurs. On donne des regles pour diſtinguer quand le malade eſt *hiu* ou *che*, quand c'eſt le *yang* ou le *yn* qui domine chez lui, & pour combiner les remedes d'après leurs rapports.

Viennent enſuite le temps, la ſaiſon & la maniere dont le malade a eté elevé & peut être ſoigné; choſes, dit-on, auxquelles on ne ſauroit trop faire d'attention.

On diſtingue ſix criſes dans la petite Vérole : la fievre qui la précede, l'eruption des boutons, leur accroiſſement, leur ſuppuration, leur applatiſſement, la formation enfin & la chûte de la croûte. On indique quels ſont dans chaque criſe les ſignes &

ſymptômes qui ſont favorables, equivoques ou funebres, & on indique des remedes appropriés & convenables pour tous les cas.

LIVRE DEUXIEME.

Nous doutons beaucoup que nos Médecins croient aux ſtupidités idolâtriques, ſur les ſignes heureux & malheureux que la ſuperſtition trouve ſur les viſages des malades; mais comme les prédiſeurs d'avenir ont eu l'adreſſe d'adopter le ſyſtême du *Yn-yang* de la Médecine, & de le plier à leurs rêves induſtrieux, force eſt aux Médecins de payer tribut à leur crédit dans le public. Ils l'ont fait fort laconiquement dans le commencement de ce ſecond Livre, par une planche & une petite explication; mais ils l'ont fait. Qu'on juge par-là en Europe où nous en ſommes aujourd'hui.

Combien diſtingue-t-on d'eſpeces de petite Vérole au-delà des mers? On en diſtingue ici un grand nombre. Quoiqu'on reconnoiſſe que le virus vérolique eſt fonciérement le même, on prétend que le malade doit être traité différemment. Que les Médecins d'Europe en jugent. En voici les eſpeces, dont nous avons copié les deſcriptions avec ſoin.

I. eſpece. *Verole Mong-teou*, ou *Vérole qui couvre la tête.* On lui a donné ce nom, parce que c'eſt à la tête qu'eſt la plus grande eruption. Si la tête devient rouge & enflée irréguliérement de maniere qu'il ſe forme des pointes, le mal eſt ſans remede.

II. eſp. *Pao-ping*, ou *Vérole au-deſſus des oreilles.* Si les boutons qui ſortent au-deſſus des oreilles, aſſez près des tempes, ſont en petite quantité & clair-ſemés, il n'y a rien à craindre. S'ils

S'ils vont à se toucher & couvrent un grand espace, le virus est violent, il y a tout à craindre.

III. *Ver. Mong-ki*, ou *Vérole derriere les oreilles.* Cette espece est très-mauvaise & très-dangereuse; le foyer du virus est dans les reins.

IV. *Ver. So-yen*, ou *Vérole qui entoure les yeux.* Si l'eruption est médiocre sur le reste du visage, mais très-epaisse autour des yeux, la force du virus est très-grande & agit sur l'estomac.

V. *Ver. Pao-pi*, ou *Vérole qui environne le nez.* Si elle est assez clair-semée sur le reste du visage, mais très-près à près aux deux côtés du nez, & que les grains ne soient pas plus gros que des œufs de vers-à-soie, elle est très-dangereuse; le foyer du virus est dans la poitrine.

VI. *Ver. So-keou*, ou *Vérole qui cadenace la bouche.* S'il sort tantôt d'un seul côté, tantôt des deux côtés de la bouche un gros bouton irrégulier dans sa figure & dur, cela indique que le virus vérolique a séjourné dans l'estomac; il faut vîte piquer ces boutons avec une aiguille d'argent. Si la Vérole devient d'un rouge vif, on peut encore espérer la guérison.

VII. *Ver. So-tchun*, ou *Vérole qui est sur les levres.* Si les grains sont secs, crevacés, enflés, douloureux & nourris, elle est moins dangereuse que lorsqu'ils sont durs & d'une couleur jaune; le virus agit violemment sur l'estomac. S'ils noircissent, il n'y a plus de remede.

VIII. *Ver. To-sée*, ou *Vérole qui est sur les joues.* Si elle est clair-semée sur le reste du visage, mais très-epaisse sur les joues & ne

forme enfin qu'une croûte, cela marque beaucoup de malignité. Aussi a-t-elle beaucoup de peine à s'enfler & à venir à suppuration. Pour peu qu'elle commence à devenir violette ou à noircir, il y a tout à craindre sans un prompt remede.

IX. *Ver. So-hiang*, ou *Vérole en forme de collier*. Pour sauver la vie au malade, il faut se hâter de le secourir, parce que le virus gagne dans la gorge, cause de grandes douleurs au malade, qui perd la voix & ne peut plus rien avaler.

X. *Ver. Pei-kien*, ou *Vérole qui couvre les epaules*. Les boutons sont près-à-près, & ne forment ensemble qu'une large croûte d'un rouge foncé tirant sur le noir. Le virus a de la peine à se dégager, agit violemment, & constipe souvent le malade. Dans ce cas, &c.

XI. *Ver. Kin-pai*, ou *Vérole accumulée sur l'echine*. Cette espece de Vérole est très-dangereuse. Si les grains se touchent par leur base & s'ils sont durs, la masse du sang est attaquée. Les remedes les plus efficaces ne peuvent donner que de bien foibles espérances.

XII. *Ver. Tsoan-hiong*, ou *Vérole accumulée sur la poitrine*. Il en est comme de la précédente; plus les grains sont près-à-près, plus elle est dangereuse. Il faut sur-tout viser à ce que le virus, qui ne peut pas sortir en-dehors, ne pénetre pas en-dedans.

XIII. *Ver. Touan-kiao*, ou *Vérole interrompue en forme de pont*. Quelque epaisse qu'elle soit sur le reste du corps, il y a comme une large ceinture sur les reins où on n'en voit pas un seul grain. Le virus qui agit en-haut n'a ce semble aucune commu-

tication avec celui d'en-bas; il faut ſe hâter de la *procurer*. Cette eſpece eſt très-dangereuſe.

XIV. *Ver. Tchan-yao*, ou *Vérole qui s'empare des reins*. Si les boutons ſont clair-ſemés, il y a eſpérance de guériſon; mais s'ils ſe touchent comme des perles enfilées, il y a tout lieu de craindre que le virus ne pénetre dans les reins, &c.

XV. *Ver. Nang-ſou*, ou *Vérole qui emmaillotte le ventre*. Elle eſt très-dangereuſe, parce que le virus peut pénétrer dans les entrailles. On doit viſer à empêcher qu'elle ne s'epaiſſiſſe, & que ſa racine ne ſe durciſſe.

XVI. *Ver. Ling-tſo*, ou *Vérole qui couvre les feſſes*. Les grains ſont rangés comme des ecailles de poiſſon. C'eſt l'effet d'un virus violent. Pour peu qu'ils s'epaiſſiſſent & durciſſent, il ſe fait une révolution ſubite qui conduit à la mort. Il faut ſe hâter de la prévenir, ſi elle s'applatit & devient comme couleur de cendres, &c. ſi elle durcit & prend un œil verd, &c.

XVII. *Ver. Noan-kieou*, ou *Vérole qui ſe répand ſur les bourſes*. L'eruption de la petite Vérole eſt fort douloureuſe, lorſqu'elle s'epaiſſit ſur les bourſes. Plus les grains ſont ſerrés & ſe touchent, plus le danger augmente avec la douleur; & ſi on differe d'y apporter remede, on en echappe très-difficilement.

XVIII. *Ver. Pao-tſi*, ou *Vérole qui couvre les genoux*. Quand le virus ſe fixe ainſi ſur les genoux, il y a fort peu de boutons ſur le reſte du corps, mais ils s'y aſſemblent de maniere à former deſſus comme un gâteau de matiere putride. Le moment de la ſuppuration devient dangereux, parce qu'il arrête la circulation des humeurs dans les jambes, & y empêche celle des boutons véroliques.

XIX. *Ver. Vou-keng*, ou *Vérole qui s'arrête aux chevilles des pieds*. Les pieds correſpondent à l'eſtomac & en dépendent. Quand l'eruption de la Vérole eſt générale ſur le reſte du corps, & qu'elle n'y a pas lieu, c'eſt un indice que l'eſtomac eſt léſé par le virus vérolique; il faut le fortifier avec, &c.

XX. *Ver. Che-py*, ou *Vérole en peau de ſerpent*. Quand les grains de Vérole ſont petits, près-à-près, & diſtribués irréguliérement ſur tout le corps par plaques, comme ſi on avoit collé deſſus des morceaux de peau de ſerpent, c'eſt marque que le virus eſt violent. Il faut ſe hâter de lutter contre lui, & augmenter les remedes à proportion qu'il augmente, ſous peine de voir mourir le malade.

XXI. *Ver. Tſan-tchong*, ou *Vérole en œufs de vers-à-ſoie*. Elle eſt ainſi nommée, parce que les grains paroiſſent comme des œufs de vers-à-ſoie & ſont auſſi ſerrés. Cela marque une grande quantité de virus: auſſi eſt-elle très-dangereuſe. L'eſſentiel eſt de procurer un gonflement dans les boutons, & d'en faciliter la ſuppuration. Si on y réuſſit, on a bonne eſpérance.

XXII. *Ver. Yen-ouo*, ou *Vérole en nid d'hirondelle*. Les boutons ſont tellement ſerrés qu'ils ſe confondent les uns dans les autres de maniere qu'on ne peut pas les diſtinguer, comme les bêchées de terre dont ſont faits les nids d'hirondelle.

XXIII. *Ver. Chou-ki*, ou *Vérole en patte de rat*. On a donné ce nom à cette eſpece, parce que les boutons ſont rayés au nombre de quatre ou cinq, de ſix à ſept, comme les traces que font les doigts des pieds de rat. Si elle ne paroît qu'en un ou deux endroits du corps, elle eſt légere. Mais ſi l'eruption prend cette forme par tout le corps, elle eſt très-dangereuſe. Il faut ſe hâter de la faire changer par, &c.

XXIV. *Ver. Lei-tſien*, ou *Vérole en pieces de monnoie*. L'eruption ſe fait çà & là comme dans la précédente, & les boutons ſont diſtribués d'une maniere qui en approche; mais ils ſont larges & plats, & viennent à ſe toucher. La ſuppuration eſt difficile, parce que l'abondance du virus embrâſe le ſang. Il faut appliquer au-dehors l'emplâtre *Yen-tchi*, & faire prendre, &c.

XXV. *Ver. Hoan-tchou*, ou *Vérole en collier de perles*. Les boutons ſortent en différens endroits du corps rangés en cercle, & près-à-près comme un collier de perles; c'eſt une marque que le virus ne peut pas ſe dégager. Si on parvient à procurer une bonne ſuppuration, il ſera aiſé de guérir le malade.

XXVI. *Ver. Feou-ping*, où *Vérole en lentille d'eau*. Les boutons de cette eſpece de Vérole ne ſont qu'une pellicule, ils n'ont point de corps; leur grandeur varie, & ils ſont ſitués au haſard; ils ont la figure de la lentille d'eau, & ſont d'un violet foncé: ce qui marque que la maſſe du ſang eſt attaquée, & que le virus eſt violent. Il n'y a de guériſon à eſpérer qu'autant qu'on réuſſira à faire enfler ces boutons, & à leur faire prendre une couleur rouge par, &c.

XXVII. *Ver. Hie-tchao*, ou *Vérole en pieds de cancre*. Les boutons rangés ſur une ligne & près-à-près, vont toujours en diminuant de groſſeur & approchent de la figure du bout des ſerres de cancre. Il eſt eſſentiel de les faire elever & enfler, pour dégager leur racine & procurer une bonne ſuppuration qui conſume le virus.

XXVIII. *Ver. Piao-cha*, ou *Vérole en monceaux de ſable*. Ce ſont plutôt des placards de petits boutons que des boutons.

Ces placards ſont d'une figure fort irréguliere, & n'ont point de contour bien marqué, & reſſemblent à de petits monceaux de ſable que le vent a formés. Plus ces petits boutons ſont confondus, petits & ſerrés, plus ils ſont dangereux. Le danger de mort eſt très-préſent, lorſque ces placards deviennent violets.

XXIX. *Ver. Hue-pao*, ou *Vérole en veſſies de ſang.* Ces veſſies commencent à s'élever ſur la peau entre les grains de la Vérole, au moment de la ſuppuration; elles ſont quelquefois aſſez groſſes. Quand le virus eſt violent, leur couleur eſt violette. Quand elle eſt rouge, il y a moins à craindre. Ces véſicules marquent que le poumon eſt attaqué par le virus qui les porte entre *cuir & chair; leur groſſeur n'eſt pas egale.* Il faut les piquer avec une aiguille d'argent pour faire ecouler ce mauvais ſang, qui ſe pourriroit & irriteroit les boutons de la petite Vérole, en ſe répandant deſſus. La vie du malade tient à cela. Pour l'intérieur, on prend, &c.

XXX. *Ver. Choui-pao*, ou *Vérole en veſſies d'eau.* La peau de ces veſſies eſt très-mince & très-déliée; elles ſont tendues par une eau très-claire dont elles ſont remplies. L'eſtomac a ſouffert de l'humidité de l'air: auſſi y a-t-il beaucoup de ces veſſies aux pieds & aux mains, peu ſur le reſte du corps & rarement ſur le viſage. Il faut les piquer avec une aiguille d'argent, & appliquer deſſus du blanc de plomb délayé dans le *Hou-ſoui-tſieou.* Si on differe, elles cauſent des démangeaiſons très-inquiétantes, s'applatiſſent, & ne laiſſent plus de reſſource dans les remedes. Pour l'intérieur, &c.

XXXI. *Ver. Io-tchong-tchang*, ou *Vérole où la chair enfle.* Cette enflure a quelquefois lieu dans tout le corps, au

moment où les boutons commencent à se gonfler. Le plus dangereux, c'est quand la tête & tout le corps s'enflent, sans que les boutons de la Vérole se gonflent. On juge de la force du virus selon que la peau est luisante & rouge, ou rougeâtre, ou d'un rouge ardent. Dans le premier cas, la crise est en désordre; dans le second, l'air & le sang n'ont pas la force de pousser en-dehors le virus; dans le troisieme, il est très-violent & a embrâsé la masse du sang.

XXXII. *Ver. Kan-kou*, ou *Vérole sechée*. Quand le virus de la Vérole se dégage par l'eruption, les boutons sont luisans & la peau humectée. S'il pénetre dans le sang, les boutons se sechent, se racornissent & s'echauffent. Ils paroissent violets & comme brûlés, lorsqu'il gagne la masse du sang. On ne sauroit trop se hâter de le pousser dehors.

XXXIII. *Ver. Pou-hong*, ou *Vérole à cercle rouge*. Lorsque le virus fait gonfler les boutons, le sang qu'irrite la fermentation forme comme un filet rouge autour de la racine de chaque grain, & cela n'a rien de mauvais. Quand les forces du malade sont epuisées, ou trop foibles pour pousser le virus dans les boutons, il se répand tout autour & forme un large cercle de couleur violette. Il est rare qu'on evite la mort dans ce cas-là. Si ce large cercle est d'un rouge tendre ou même un peu foncé, on peut encore espérer la guérison, si on a vîte recours aux remedes.

XXXIV. *Ver. Ken-ouo-von-hoei*, ou *Vérole sans cercle*. Quand les grains se gonflent sans avoir le cercle délié comme un fil, dont nous parlions dans l'article précédent, c'est une marque de foiblesse dans le malade. Il faut se hâter de le fortifier, sans cela il succomberoit peut-être dans la suppuration.

XXXV. *Ver. Pi-po-tſiang-nong*, ou *Vérole à peau mince & à pus clair.* Quand le virus ſe développe & ſort bien, la peau des grains eſt griſâtre, nourrie, & les boutons s'enflent en ſe rempliſſant d'une matiere epaiſſe. Si le malade eſt trop foible, les grains ſont luiſans, la peau en eſt mince, molle, & la matiere dont ils s'enflent, ſans corps. Il faut ſe hâter de le fortifier, ſans cela il eſt à craindre qu'il ne ſuccombe.

XXXVI. *Ver. Kong-kouo-vou-tſiang*, ou *Vérole à grains vuides & ſans pus.* Quoique l'eruption & le gonflement des boutons aient eté en apparence très-heureux, il arrive qu'ils ne peuvent pas parvenir à la ſuppuration, & ſont vuides en-dedans. Il eſt eſſentiel alors de diſtinguer ſi cela vient de la foibleſſe du malade, ou de la force & qualité du virus qui ne peut pas ſe dégager. Si la racine des boutons eſt pâle & blanchâtre, il n'eſt pas douteux que cela vient de la foibleſſe du malade. Si elle eſt dure & violette, le virus ne peut pas ſe dégager du ſang, &c.

XXXVII. *Ver. Teou-ting-ta-hien*, ou *Vérole dont la pointe eſt applatie & enfoncée.* Cela arrive dans le moment de la ſuppuration, quoique les grains d'ailleurs aient le filet rouge à la racine & ſoient aſſez mols. Le malade doit avoir le viſage pâle, ſes pieds & ſes mains ſont froids; il ne ſonge ni à manger, ni à boire; ſes excrémens ſont liquides, & il eſt très-abattu. Il faut s'attacher à le fortifier.

XXXVIII. *Ver. Hoei-hien-pe-hien*, ou *Vérole applatie, couleur de cendres ou blanchâtre.* C'eſt la même que celle de l'article précédent, mais qui n'a point le cercle rouge à ſa racine, & dont les boutons applatis & enfoncés prennent d'abord une couleur gris-de-cendres, puis blanchâtre. Tout cela indique une

une suppuration arrêtée par la foiblesse du malade, qui est encore plus foible que le précédent, & qu'il faut fortifier jusqu'à ce que les grains s'enflent & se relevent, sous peine de le voir succomber.

XXXIX. *Ver. Tsi-hien-hei-hien*, ou *Vérole applatie, violette ou noire*. La crise de la suppuration venue, les grains de Vérole sortis fort epais se racornissent par le bas, & se creusent en bassin par le haut, alors ils deviennent ou violets, ou noirâtres; c'est un très-mauvais signe. Le virus s'embarrasse dans le sang par la fermentation qu'il y cause, & la nature qui n'a pas la force de le pousser dans les boutons, succombe infailliblement, si on ne se hâte de l'aider.

XL. *Ver. Pan-hoang*, ou *Vérole à croûte jaune*. Quand la suppuration est presque à moitié, la croûte des boutons devient tout-à-coup jaune, seche & dure. Cela vient de ce que le virus s'attache à l'estomac, & affoiblit la fermentation du sang qui n'a plus la force de s'en décharger. Si les grains qui commençoient à s'applatir se gonflent par les remedes donnés à propos, la guérison n'est pas désespérée; mais si la couleur jaune gagne sur la tête, sur le visage, sur le col, & autour des yeux & des levres, il n'y a plus de remede.

XLI. *Ver. Tao-ya*, ou *Vérole qui ne peut pas former de croûte*. Le pus qui est dans les boutons est clair & sans corps, leur racine blanchâtre, & n'a point de cercle rouge. Leur pointe se ride comme pour se durcir; mais elle reste molle, & tout le corps est comme couvert de coques de pois. Tout cela indique une grande foiblesse: il faut vîte aider la nature.

XLII. *Ver. Teou-ting*, ou *Vérole à double bouton*. Le

Teou-ting commence à paroître avant l'eruption des autres grains, il s'enfle aussi avant eux. Il est d'un violet foncé & tirant sur le noir, sa base est dure & forte. Comme il est directement produit par le viscere où est le foyer du virus, sa couleur & l'endroit où il est, l'indiquent. Par exemple, si le virus a son foyer dans l'estomac, les *Teou-ting* sont jaunes d'abord; puis ils noircissent & poussent sur les joues, sur le front, sur les deux coins de la bouche, sur le ventre, sur les pieds & les mains. Si c'est dans le foie, les *Teou-ting* sont violets & sont sur la tempe gauche & tout le côté gauche, sur les fesses & autour des yeux. Dès qu'on les a apperçus, il faut les percer avec une aiguille d'argent pour en faire sortir le sang gangrené de virus dont ils sont pleins; si on ne le faisoit pas, ils empêcheroient la suppuration. Quand on les a piqués, on applique dessus un emplâtre de *Sée-ching*. L'aiguille dont on se sert est d'argent, comme il a eté dit, longue de trois pouces; sa pointe est aiguë & plate. On la fait bouillir avec de la réglisse verte, de la lavande, de l'aconit & du *Tchouen-ou*, dans un vase de terre, pour la préparer. Il faut avoir l'attention de la garder bien fermée dans un etui de plume. On ne doit piquer le *Teou-ting* que depuis le troisieme jour jusqu'au septieme; la maniere de le faire demande beaucoup d'attention & de dextérité. On doit tellement diriger & enfoncer l'aiguille qu'elle ne touche pas la chair, & qu'en relevant sa pointe on ouvre tout le bouton.

Nous nous sommes plus etendus sur ce Livre que nous ne nous l'etions proposé; mais nous avons cru qu'on seroit bien aise de voir jusqu'où on a etudié ici & observé la petite Vérole. Quoique nos Médecins ne connoissent qu'un seul virus vérolique, ils ont appris par leur expérience que la méthode générale etoit insuffisante pour ses divers symptômes & crises; mais tout ce qu'ils disent suppose les principes & les détails du Livre précédent que nous n'avons fait qu'indiquer.

LIVRE TROISIEME.

Ce troiſieme Livre, qui eſt le plus fourni de recettes, roule tout entier ſur les accompagnemens & accidens particuliers à la petite Vérole.

Il commence par la fievre & la chaleur qui en ſont inſéparables, & on y articule les remedes qui conviennent ſelon les ſix criſes, dont nous avons parlé au Livre premier, & l'etat où ſe trouve le malade.

Ces ſix criſes ſont comme la bouſſole, pour juger de la cauſe des divers accidens qui ſurviennent dans le cours de la maladie. « Le Médecin, dit-on, doit les ſuivre avec ſoin, » parce que les remedes doivent être différens ſelon la criſe où » ils arrivent, & que ce qui ſoulage & guérit le malade dans » une, lui deviendroit funeſte ou même mortel dans une » autre ». Ce principe ſuppoſé, on indique les divers remedes & ſoulagemens qu'il faut donner au malade, ſelon la criſe où il eſt, pour les friſſons, pour la douleur de tête, de reins & de ventre, pour les inquiétudes & ardeurs, pour le délire, la ſoif, les evanouiſſemens, la reſpiration embarraſſée, la ſalivation, la toux, les rapports d'eſtomac, le vomiſſement, le mal de gorge, les eternumens, le dégoût, la ſueur, la dyſurie, la diarrhée, les démangeaiſons, l'extinction de voix, la conſtipation, la douleur dans tout le corps, le ſaignement de nez, les urines & les excrémens teints de ſang, les friſſons avec grincement de dents, l'abattement, l'enflure enfin qui ſurvient, après la petite Vérole, aux yeux, au viſage & dans tout le corps.

On indique pour chacun de ces accidens des remedes aſſortis au temps & à la circonſtance où ils arrivent. Comme le *Teou-tchin-ſin-fa* n'eſt qu'un abrégé analytique, il ne peut pas entrer dans tous les détails qu'on trouve dans les grands

Traités ; mais il en donne la clef, & les réduit à des principes qui dirigent ceux qui les consultent.

LIVRE QUATRIEME.

Ce dernier Livre traite des accidens qui surviennent après la petite Vérole, de la maniere de traiter les grandes personnes qui ont la petite Vérole ; car c'est sur-tout les enfans qu'on a en vue dans tout le reste, & la maniere enfin d'inoculer ceux qui croient à l'inoculation.

On pose d'abord en principe que tous les accidens qui surviennent après la petite Vérole, accidens que la négligence peut rendre mortels, viennent de ce que la suppuration n'a pas eté assez complette pour epuiser le virus, soit à cause des accidens qui l'ont empêchée, soit à cause des remedes donnés sans assez de précaution, qui ont détourné son cours au lieu de le faciliter. Ces accidens sont des ulceres, souvent très-malins, qui se forment en divers endroits ; des maux d'yeux, de gencives ou de langue, une toux seche, une fausse rougeole, d'autres maladies de peau & le *Choui-teou*, ou *Vérole d'eau*. Cette derniere maladie vient, dit-on, d'un reste de virus qui est dans la poitrine & l'estomac, ou du séjour qu'il y a fait. La Vérole d'eau commence comme l'autre, & y ressemble beaucoup ; le visage s'allume, les levres sont très-rouges, les yeux deviennent brillans, on tousse & on eternue, on a la roupie, on pleure, & il se fait une espece de salivation : tout le corps est brûlant pendant trois jours, au bout desquels sortent des boutons ronds & pointus pleins d'eau ; ils s'enflent, se remplissent & sechent en peu de jours, sans jamais donner de vrai pus. On indique des remedes pour ces divers accidens.

La petite Vérole est très-dangereuse après l'âge de puberté,

non ſeulement parce que la peau eſt plus ſerrée & plus forte, mais encore à cauſe de la puberté même. La criſe la plus redoutable eſt celle de la ſuppuration. *Il faut y regarder de bien près*, dit le Livre, *pour ordonner alors des echauffans ou des rafraîchiſſans*. Si elle traîne juſqu'au ſept ou huitieme jour, il faut ſe hâter de ſecourir le malade par des remedes qui abſorbent ou diſſipent la matiere du pus.

Les plus habiles & les plus ſages Médecins ne le ſont pas trop pour les perſonnes du ſexe qui ont la petite Vérole dans le temps de leurs evacuations, quand elles ſont enceintes, durant ou après l'accouchement.

Comme le *Teou-tchin-ſin-fa* a eté fait ſur-tout pour les enfans, il ne fait qu'effleurer ce qui regarde la petite Vérole de ceux qui ont paſſé l'âge de puberté & des perſonnes du ſexe, d'autant plus qu'il eſt beaucoup plus rare ici qu'en Europe, qu'on paſſe le premier âge ſans l'avoir. Le peu qu'on dit cependant, peut donner des lumieres. Si on ſouhaitoit quelque choſe de plus détaillé, on trouveroit tout ce qu'on peut deſirer en ce genre dans nos grandes Collections de Médecine.

Avant que de parler de l'inoculation, obſervons en paſſant que ce ſecret qui date ici de plus de ſept ſiecles, & ſur lequel on a eu tout le loiſir d'interroger l'expérience qui n'a ni enthouſiaſme, ni prejugé; obſervons, dis-je, qu'il eſt relégué à la fin du Livre dont nous avons donné la notice, & qu'il paroît ſuppoſer d'un bout à l'autre qu'on n'en fait pas d'uſage. C'eſt à chacun à interroger ſes réflexions là-deſſus; les nôtres ne ſont pas faites pour l'Europe. Mais nous croyons devoir à notre conſcience de dire qu'un de nos néophites qui s'etoit borné aux maladies des enfans, & qui excelloit dans le traitement de la petite Vérole, n'a jamais voulu inoculer aucun enfant, quoiqu'on lui eût offert des ſommes de cent & deux cens onces d'argent. Il y a bien des idolâtres qui en ont fait autant, quand

ils avoient assez de réputation pour ne pas vouloir l'exposer. Du reste, comme nous ne voyons rien contre notre conscience à communiquer à l'Europe la maniere dont on inocule ici, nous abrégerons encore moins cette notice que celle des Traités précédens, nous tâcherons même de ne rien omettre qui en vaille la peine. Notre franchise va jusques-là.

Le préambule dit deux mots de la fatale nécessité de payer tribut à la petite Vérole, & observe que c'est tantôt l'altération de l'air, tantôt les alimens, tantôt un saisissement de crainte, tantôt le froid d'un vent piquant qui réveille l'activité de son levain qui, malgré tous les remedes & tous les soins, tranche une infinité de vies. On raconte ensuite comment l'inoculation fut trouvée *sous le regne de l'Empereur Tchin-tsong* de la dynastie des *Song*, & répandue après dans tout l'Empire. Le Livre qui fut fait pour en enseigner la maniere, a eté perdu; mais la tradition l'a conservée. Comme elle est devenue suspecte à bien des gens, on l'a examinée, jugée, & on la donne d'une maniere assez sûre pour mériter la confiance du public. En conséquence, on en crayonne le précis raisonné dans le reste du Traité.

Le choix des grains ou croûtes de Vérole qui *servent* à *l'inoculation* est essentiel. On dit qu'il faut les choisir d'une Vérole qui soit venue à un enfant sain, dans un temps favorable, & n'ait eu aucun accident fâcheux.

Conserver ces croûtes de Vérole de maniere que le levain vérolique ne perde point sa force & ne se corrompe pas, n'est pas une chose aisée. Il faut, quand elles sont bien seches, avoir la précaution de les mettre dans un vase de porcelaine neuf, qu'on munit d'un couvercle qui ferme bien exactement, sinon on ajoute autour, des bandes de papier avec de la colle; puis on met le vase dans un endroit frais. On choisit, au moment de

préparer l'inoculation, les croûtes les mieux conservées; celles du printemps servent pour l'automne, celles d'automne pour le printemps; le venin ou levain s'affoiblit trop quand elles sont vieilles.

Le printemps & l'automne sont les deux seules saisons où l'on doive inoculer, encore faut-il avoir egard à l'année. S'il y avoit trop de pluies, de mauvais vents, des chaleurs ou des froids prématurés, il faut différer. La petite Vérole demande un air qui ne soit ni froid, ni chaud.

Quant aux jours heureux ou malheureux, nous ne pouvons que féliciter l'Europe de ne connoître de jours heureux que ceux où l'on sert Dieu avec ferveur, & de malheureux que ceux où l'on viole sa loi. Ici, qui le croiroit? des Sages, des Gens de Lettres, des Médecins entretiennent les peuples dans des superstitions insensées dont ils ne peuvent se dissimuler le mensonge & le crime. Les Missionnaires ont réformé ici l'Astronomie; mais les Astrologues s'en tiennent toujours à l'ancienne, & le 5, le 9 de la premiere Lune sont des jours heureux pour inoculer.

Les soins que demande l'inoculation sont infinis. Le logement doit être sain & en bon air; quelle que soit la température de l'air au-dehors, on doit faire ensorte qu'il soit doux & benin audedans. Pour les alimens, les habits, le lit, c'est au Médecin à les régler. Le défaut & l'excès peuvent egalement appeller la mort dans toutes les crises & la faire entrer par la porte qu'on prétend lui fermer. Ceux qui ont l'intrépidité de faire inoculer un enfant à la mamelle, doivent être bien sûrs du lait, des mœurs & du caractere de sa nourrice. La plus sage gouvernante ne l'est pas trop pour les autres enfans; il faut qu'elle puisse contenter le malade sans le satisfaire, & sur-tout le délivrer des folles tendresses de ses parens.

Les soins ne suffisent pas, il faut des précautions; précautions

au reste qu'on ne peut négliger impunément : 1°. la chambre doit être dégagée, & tous les meubles doivent être propres ; il seroit dangereux d'y laisser ce qui auroit servi dans les fievres pourprées & autres maladies qui laissent un levain dangereux. 2°. Elle ne doit être ni trop eclairée, ni obscure. 3°. La garde ne doit jamais s'ecarter de son malade ni jour, ni nuit, & etudier avec soin tout ce qui se passe en lui pour en rendre compte au Médecin. 4°. Il faut en ecarter tout ce qui peut causer quelque impression vive ou subite, soit de joie, de crainte, d'etonnement, &c. 5°. Il ne faut pas y laisser entrer ceux qui ont une mauvaise sueur, des mœurs dérangées, des ivrognes, des personnes du sexe qui ont leurs regles, &c. 6°. Il est essentiel qu'on n'y sente ni vin, ni parfum, ni aucune sorte de mauvaise odeur ; *la fumée d'une lampe* ou d'une *bougie* mal eteinte peut devenir très-funeste. 7°. Il importe de ne parler au malade que de choses qui ne puissent pas l'emouvoir, & autant qu'il peut se faire, on doit lui epargner de voir de nouveaux visages. *C'est exiger bien des choses*, dit notre Livre, *mais on ne se joue pas avec la mort, & l'inoculé est aux prises avec elle.* Cet article finit par indiquer un parfum qu'on doit brûler pour purifier l'air.

Qui sont ceux qu'on peut inoculer? « Ceux qui ont le visage » frais, les joues vermeilles, le teint net & sans bouton, les » paupieres saines, les tempes ni trop enfoncées, ni trop droites ; » la tête couverte de cheveux & sans calvitie, l'ouverture des » narines ni trop petite, ni trop evasée ; la respiration libre, » unie & sans embarras ; le son de la voix clair & plein, le col » droit & fort, la chair bien adhérente aux os, ferme & epaisse ; » les parties de la génération bien formées & saines, les urines » libres, le ventre ni trop lâche, ni trop serré ; le pouls bon » & uni, les parties nobles saines, un air de santé & l'action

» vive,

» vive ; enfin ceux qui n'ont ni ulcere, ni gale, ni dartre, ni » furoncle, ni clou.

Qui sont ceux qu'on ne doit pas inoculer ? « Ceux qui ont le » teint bleuâtre, olivâtre, jaune, un air morne & sans epa- » nouissement de joie, sans vivacité, dont les yeux sont battus, » eteints ou chargés, les tempes ou enfoncées ou droites, la tête » un peu chauve ; qui sont foibles, délicats, bossus pardevant » ou parderriere, cagneux ou boiteux ; qui ont la respiration » embarrassée, le son de la voix foible ou rauque, les chairs flas- » ques & mollasses, ou sont secs & maigres ; qui viennent » d'être sevrés, relevent de maladie, ou ont des signes d'epi- » lepsie, des dartres, des furoncles, des clous, la teigne, l'esto- » mac foible, le pouls altéré & inconstant, & peu de force & » de vigueur, une santé délicate, ou ont eté trop choyés & » elevés trop délicatement ». *Si les peres & meres des enfans*, dit notre Livre en finissant cet article, *ne veulent pas promettre les soins & les précautions que nous venons de demander, que leur Médecin refuse absolument d'inoculer leurs enfans, & quelques promesses qu'ils lui fassent, qu'il ait la probité de ne pas la tenter sur ceux que nous en avons exclus.*

« L'inoculation avec l'eau se prépare avec vingt grains, ou » croûtes de petite Vérole, pour les enfans d'un an ; avec trente, » pour ceux de trois à quatre ans. On les met dans un vase de » porcelaine bien propre, & on les ecrase avec un morceau » de bois de saule, en les humectant de trois ou cinq gouttes » d'eau bien claire, dégourdie seulement, si le temps est doux ; » chaude, s'il est froid. A proportion que l'eau s'imbibe, on » en ajoute ; mais il faut tellement la régler, que la matiere ne » soit ni dure, ni trop molle. On la met ensuite dans un peu » de coton, dont on l'enveloppe en la serrant de maniere » qu'elle forme comme un noyau de jujube. Après avoir coupé » les poils de coton qui débordent, on la met dans la narine

» gauche aux filles, & dans la droite aux garçons ». On recommande bien de nouveau de ne le pas faire, si l'enfant n'est pas en parfaite santé. « Il faut avoir attention de ne pas trop » boucher la narine de l'enfant, & sur-tout ne le pas perdre de » vue, de peur qu'il ne se débouche le nez. A moins que le » temps ne fût devenu froid, il ne faut laisser le coton dans son » nez que douze heures. Dans le cas de ce changement, on » pourroit le laisser quelques quarts-d'heure de plus, & s'il » etoit survenu un changement en chaleur, on pourroit le tirer » quelques quarts-d'heure plutôt. Le septieme jour au plus » tard, le levain qui a circulé dans les cinq grands visceres » produira la premiere crise, & puis les autres de suite de » trois jours en trois jours ».

L'article suivant ne contient que l'explication physique & médicinale du pourquoi & du comment; mais elle est trop chinoise pour la traduire sans un long commentaire.

L'inoculation à sec se fait en soufflant dans la narine gauche aux filles, dans la droite aux garçons, de la poussiere de croûte de Vérole. On se sert pour cela d'un chalumeau d'argent; on en met à plusieurs reprises, si on n'a pas réussi la premiere fois. Du reste, on avertit que cette maniere d'inoculer manque souvent, & n'est pas comparable à la précédente qui est la plus saine, la plus sûre, la plus efficace & la plus ancienne de toutes, & à qui le suffrage de l'expérience doit assurer la préférence.

L'inoculation par les habits est, dit-on, peu sûre & manque très-souvent. Lors même qu'elle réussit, la premiere crise ne commence guere que le neuvieme jour, ou même le onzieme. La meilleure maniere de la faire consiste à faire porter jour & nuit, pendant deux ou trois jours, la chemise que vient de quitter celui qui est dans la crise de la suppuration.

L'inoculation avec le pus vérolique se fait en trempant dans

le pus frais d'une Vérole de bonne espece, un peu de coton qu'on va mettre dans le nez de l'enfant qu'on veut inoculer. Il est essentiel, dit-on, de le cacher à celui qui a la petite Vérole & à celui à qui on veut la procurer, & même aux deux *familles*.

Le petit Traité de l'inoculation finit par quatre avertissemens. 1°. L'inoculation produit quelquefois des boutons qui ressemblent à des grains de petite Vérole & qui n'en sont que les avant-coureurs; ils poussent sur le visage qui s'allume d'un rouge vif, enflent & s'applatissent vîte, puis durcissent & prennent la figure d'œil de poisson. Il faut se hâter de les piquer avec l'aiguille, & donner le remede *Cheng-san;* alors ils n'ont pas de mauvais effet. 2°. Soit que l'inoculation n'ait pas eté bien faite, *soit que l'inoculé ait un levain* vérolique trop difficile à se déployer & à fermenter, l'inoculation manque quelquefois. Si la premiere crise ne commence pas le onzieme jour, il est inutile d'attendre plus long-temps; c'est à recommencer dans la suite, quand on trouvera un temps favorable. 3°. Le délai de la premiere crise jusqu'au onzieme jour est sans conséquence; mais quand elle commence avant le cinquieme, comme on ne peut pas l'attribuer à l'inoculation, cela annonce une *petite* Vérole très-dangereuse. Une etincelle n'allume qu'une matiere prête à s'enflammer; les parens & les Médecins doivent être sur leurs gardes. 4°. Quoique la petite Vérole qu'on se procure par l'inoculation soit une espece de remede contre la petite Vérole, c'est toujours la petite Vérole, & dès-là une maladie qui demande des soins infinis, sous peine de hâter rapidement la mort de ceux à qui on vouloit en epargner le danger. C'est par-là que finit le Traité de l'inoculation. Nous finirons, nous aussi, en commentant cette derniere phrase par celle-ci du premier Livre: *Quand la Vérole est d'une bonne espece, elle ne demande*

preſque aucun ſoin dans les enfans qui ſont bien conſtitués. Il ſuffit de les empêcher d'aller à l'air, ou de manger de choſes peu ſaines & de régler leurs repas. Les payſans laiſſent leurs enfans ſe jouer & s'amuſer à l'ordinaire. Quant à ce qu'on dit ſur les ravages que fait la petite Vérole en Tartarie, où elle étoit inconnue avant qu'elle y eût eté portée par ceux qui avoient eté inoculés à Pé-king, nous ne ſommes pas aſſez ſûrs du fait pour en parler.

NOTICE DU LIVRE CHINOIS SI-YUEN.

Judica judicium meum & redime me.
Ps. 118.

LE mot *Si*, en Chinois signifie *laver*; le mot *Yuen*, *fosse*. La maniere dont s'y prend la justice Chinoise pour faire paroître les plaies & contusions sur les cadavres, même à demi-pourris, a donné occasion de faire le Livre *Si-yuen*, & lui a valu ce nom. On desire en avoir une notice en France. Comme on ne peut avoir en vue en cela que le bien public, nous nous chargeons avec plaisir de ce petit travail, quelque etranger qu'il soit à notre etat & opposé à certains egards à notre ministere, qui est un ministere de clémence, de pardon & de miséricorde. Puisse-t-il être aussi utile que nous le souhaitons & qu'il semble devoir l'être dans un siecle aussi eclairé que le nôtre !

Le *Si-yuen* est divisé en huit Livres, & ecrit d'un style fort simple, comme tous les ouvrages d'instruction. Nous n'avons pas pu nous procurer l'edition du Palais, envoyée par ordre de la Cour dans tous les Tribunaux où l'on porte les affaires criminelles; nous en sommes d'autant plus fâchés, qu'on y a corrigé & ajouté beaucoup de choses pour le rendre plus digne de la majesté & de la sagesse du gouvernement. Quelque défectueuse cependant que soit l'edition que nous avons, elle peut réveiller l'attention publique sur un objet essentiel qu'on ne paroît pas avoir eu assez à cœur, & donner la pensée de faire un livre à l'imitation du *Si-yuen*: livre qui seroit bien

néceſſaire, qui nous manque, & que notre Chirurgie & notre Médecine peuvent rendre infiniment ſupérieur à celui des Chinois. Quelque habiles que ſoient les Médecins & Chirurgiens que la juſtice appelle pour viſiter les cadavres, quelque ſûre & exacte que ſoit leur dépoſition par la facilité qu'ils ont de les ouvrir, il eſt ſûrement bien des cas où leur habileté ne peut ſuppléer les recherches particulieres & obſervations qu'il faudroit avoir faites pour diſtinguer la cauſe primitive de la mort. Nous ſommes perſuadés même que ce n'eſt qu'à force de multiplier les recherches & les obſervations, qu'on pourra venir à bout de trouver des regles ſûres & applicables à tous les cas. La maxime que *la malice de l'homme ſurpaſſe ſa ſcience*, eſt peut-être auſſi vraie en Europe qu'ici.

Livre I. Il ne faut qu'ouvrir les Annales & la grande Collection des Loix criminelles de Chine, pour voir qu'en remontant juſqu'à *Yao* & *Chun*, fondateurs de la Monarchie, le gouvernement a toujours eu le glaive levé ſur les homicides. L'Auteur du *Si-yuen* avoue ſans détour que la haute antiquité, qui etoit ſi bonne, ſi bienfaiſante, ſi modérée & ſi indulgente, n'etoit plus la même dans les affaires criminelles. « L'artifice & la ruſe n'ont rien de ſi délié & de ſi fin que les » moyens qu'elle mettoit en œuvre pour conſtater les meurtres » & en découvrir les auteurs. Perquiſitions ſecrettes, recher- » ches effrayantes, examens multipliés, lenteurs affectées, » menaces, queſtions, confrontations, diſcuſſions, &c. elle » mettoit tout en œuvre. L'horreur du ſang etoit ſi forte en elle, » qu'elle paroiſſoit ſortir de ſon caractère pour déployer toutes » les reſſources & toutes les rigueurs de la juſtice. Le rang, la » naiſſance, le ſavoir, les talens, les grandes actions même & » les ſervices les plus eſſentiels diſparoiſſoient à ſes yeux dans » un homicide; elle ne voyoit que ſon crime & la punition » qu'il méritoit ». Ici l'Auteur gémit en citoyen ſur la perſécution

du fameux *Tſin-chi-hoang*, qui fit périr avec tant d'autres les précieux monumens qui auroient tranſmis à tous les ſiecles la pratique de l'antiquité pour conſtater les homicides & les vérifier ſur les cadavres, malgré tous les artifices qu'on peut employer pour les cacher.

Le plus ancien ouvrage qu'on ait ſur cette matiere, ne remonte pas avant la dynaſtie des *Song* qui commença en 960. Il paroît cependant qu'en raiſonnant ſur pluſieurs traits d'hiſtoire répandus çà & là dans les Ecrivains antérieurs, on ne fit que rédiger ſous les *Song* les anciennes pratiques des divers Tribunaux de l'Empire, & les completter par de nouvelles recherches. L'Auteur entre à cette occaſion dans des détails de critique & d'erudition peu intéreſſans pour l'Europe, à cauſe des connoiſſances préliminaires qu'on n'a pas au-delà des mers, & ſans leſquelles on ne peut ſuivre avec plaiſir des diſcuſſions de cette nature. La dynaſtie des *Song*, que le goût de la philoſophie conduiſit du grand jour des ſciences dans le cahos des opinions & dans les abymes du crime, fut anéantie par les hordes à demi-barbares des Mongoults, fondateurs de la dynaſtie des *Yuen*. Les *Yuen*, dit notre Auteur, porterent en Chine toute l'horreur qu'ils avoient pour l'homicide dans leurs forêts. Un de leurs premiers ſoins fut de faire publier l'ouvrage des *Song* ſur la viſite des cadavres, après l'avoir refondu & augmenté. La dynaſtie des *Ming* qui ſuccéda à celle des *Yuen*, commanda des recherches, des examens, des diſcuſſions, des obſervations ſur cette matiere importante, & fit publier ſucceſſivement pluſieurs ouvrages pour l'inſtruction des Magiſtrats.

Quand l'Auteur du *Si-yuen* publia ſon Livre, la dynaſtie régnante n'avoit pas encore préparé l'edition qu'on a publiée depuis. Il rend compte avec modeſtie de ſon travail & de l'uſage qu'il a fait de tout ce qui avoit paru juſqu'alors.

Mais en rendant justice à ses prédécesseurs, il ne dissimule pas que l'ignorance, le préjugé & la superstition avoient adopté autrefois bien des principes & des regles que l'expérience a appris à rejetter. *On nous blâmera peut-être*, dit notre Auteur, *d'avoir poussé trop loin nos corrections, & par la même raison, on nous blâmera pareillement d'avoir osé entamer des pratiques consacrées par d'anciens usages. C'est un inconvénient que j'ai prévu : aussi n'ai-je pas fait cet ouvrage pour être loué, mais pour être utile.*

Livre II. On nomme en Chinois *Lien-yen* les descentes de Justice pour examiner les personnes qui sont mortes d'une mort violente ou inconnue. Bien des gens ne voudroient pas, selon notre Auteur, qu'on hasardât un *Lien-yen* sur des soupçons & des bruits vagues. Voici les objections qu'il se fait & les réponses qu'il y oppose.

La vue d'un cadavre, dit-on, est un spectacle lugubre & affligeant qu'il faut epargner aux Magistrats & au peuple. Le zele du bien public ne tient pas contre l'horreur qu'inspire sa vue, contre l'infection qu'il exhale & contre le danger de respirer l'air qu'il corrompt. Le *Lien-yen* ne doit avoir lieu que pour les homicides ou suicides certains.

L'Auteur répond qu'il est bon d'effrayer, d'affliger & de contrister la multitude par la vue des cadavres. Rien, selon lui, n'est plus capable d'entretenir & d'augmenter l'horreur & la crainte de l'homicide : plus elle voit les Mandarins se mettre au-dessus de tout pour en assurer la punition, plus elle craindra de tremper ses mains dans le sang. Le *Lien-yen* ne produisît-il pas d'autre effet, il faudroit le conserver. *Les homicides seroient bien rares, si on en comprenoit toutes les suites, ou si on etoit persuadé que qui tue sera tué.* D'ailleurs, la sensibilité, le cri de la conscience, le frémissement de la nature à la vue d'un cadavre ont souvent excité dans les *Lien-yen* les plus hasardés une indignation

indignation secrete qui a révélé ce qu'aucune information n'eût pu découvrir. Ceux même qui se faisoient une espece d'humanité de sauver les coupables des poursuites de la Justice, ont eté les plus empressés à lui demander le supplice, quand ils ont vu leur crime ecrit en caracteres de sang & de mort sur le cadavre. Les parens sur-tout (on les oblige toujours à s'y trouver) ne sont plus maîtres de leur douleur, & aucune considération ne les arrête..... C'est presque toujours la faute des Mandarins, quand un cadavre tombe en pourriture avant le *Lien-yen*. S'il se faisoit assez aimer & estimer pour se faire obéir, il seroit toujours averti à temps; mais l'infection qu'exhale un cadavre dissous & corrompu fût-elle capable de mettre sa vie en péril, ce qui est bien difficile à croire, *il n'est pas moins glorieux d'affronter la mort pour défendre ses concitoyens du fer des assassins, que de celui des ennemis. Qui n'en a pas le courage, n'est pas l'homme de l'Etat, & doit renoncer à son emploi.*

La grande difficulté qu'on a faite contre le *Lien-yen* dans les cas douteux, c'est-à-dire, où il n'y a aucun signe certain de mort violente, est prise de l'incertitude du *Lien-yen* même, dont les examens pour la plupart ne vont jamais au-delà de la probabilité. On sent combien cette raison est aisée à pousser & combien elle doit être fondée dans un pays où on n'ouvre jamais les cadavres.

Notre Auteur répond : Que la Justice ne s'appuie du *Lien-yen* qu'autant qu'il donne des signes suffisans pour autoriser les recherches juridiques, & ces signes n'ont jamais conduit personne à l'echaffaud qu'autant qu'ils ont eté vérifiés par des témoignages & des aveux décisifs. Les faits répondent à tout dans les questions de fait. Or, il conste par les registres des Tribunaux & par les monumens les plus authentiques, qu'on a découvert par le *Lien-yen*, des homicides & suicides dont

il n'y avoit ni indice, ni ſigne connu. Il conſte encore que faute d'y avoir eu recours, on a regardé comme morts naturelles ou ſuicides, des morts violentes & de véritables homicides qu'on a découverts après par l'aveu des coupables, qui n'auroient pas commis bien d'autres crimes, s'ils avoient eté punis du premier. Les faits que cite l'Auteur ſont tellement détaillés & conſtatés, qu'il n'eſt pas poſſible de les rejetter. « La Juſtice, dit-il, peut ſe tromper & être trompée; mais » dès qu'elle ſuit les ſages regles que lui tracent les loix, on » ne doit pas lui imputer ce qui ne dépend pas d'elle. La » Médecine ſe trompe tous les jours, en voulant guérir les » malades. Où en ſeroit-on, ſi on exigeoit qu'elle démontrât » ſon infaillibilité pour avoir droit de traiter les malades »?

Quant à ce qu'on objecte ſur les vexations des gens de Juſtice, ſur les mauvaiſes affaires auxquelles un ennemi peut expoſer de bons citoyens, ſur les diſtractions & dérangemens des Magiſtrats, &c. qui ſont la ſuite néceſſaire des *Lien-yen* multipliés. Le grand intérêt de la ſûreté publique fournit à l'Auteur des réponſes qu'il eſt aiſé de deviner, & qui ſatisfont à tout. C'eſt encore ce grand intérêt qui lui ſert de bouclier contre l'objection, très-eblouiſſante ici, qu'il y a une eſpece de barbarie à faire déterrer des cadavres pour le *Si-yuen.* Il montre avec force que perſonne n'ayant jamais réclamé contre les loix qui ordonnent d'exhumer & de réduire en cendres les cadavres de ceux qu'on a découvert après leur mort avoir trahi l'Etat, opprimé les peuples, &c. il n'eſt pas raiſonnable de ſe plaindre d'une exhumation néceſſaire pour conſtater des homicides & délivrer la ſociété des monſtres qui ont trempé leurs mains dans le ſang de leurs concitoyens, & quelquefois même de leurs plus proches parens.

Livre III. Les *Lien-yen* entraînent ici beaucoup de formalités. L'Auteur renvoie le lecteur aux loix & au directoire

des Mandarins, pour les cas ordinaires; mais pour les homicides sur lesquels il n'y a que des soupçons, & desquels seuls il prétend parler, il veut qu'avant de faire annoncer le *Lien-yen*, le Mandarin, selon les circonstances, fasse faire des recherches secretes, s'informe en détail de tout ce qui regarde le mort, & sur-tout s'il avoit des ennemis & comment il etoit regardé dans sa famille; qu'il recueille avec soin tout ce qui se dit dans le public; qu'il ait des gens affidés qui répandent de faux bruits; qu'il paroisse persuadé qu'il n'y a point d'homicide; qu'il fasse semblant qu'on connoît le vrai coupable; qu'il reçoive des accusations qu'il sait être fausses, en procure lui-même, afin de détourner l'attention des perquisitions essentielles; qu'il refuse le *Lien-yen*, puis le commande tout-à-coup, &c. Les bons Mandarins ont ici des ressources infinies pour venir à bout de découvrir les homicides; il y en a qui ont payé des gens pour consentir à avouer le crime, à être mis en prison, confrontés, condamnés, afin d'en imposer au vrai coupable, ou à ceux dont ils vouloient tirer des indices. Quand les soupçons sont graves, il faut envoyer des gardes chez le mort à la première nouvelle, pour empêcher que personne n'approche du cadavre, &c.

Le *Lien-yen* doit être public & juridique pour les morts & homicides dont la cause est connue: doit-il l'être lorsqu'on le fait sur des soupçons? L'Auteur prétend que la publicité du *Lien-yen* est essentielle pour l'effet qu'en peut & qu'en doit tirer la Justice. Il va même jusqu'à dire qu'on ne doit pas balancer d'exposer nuds tous les cadavres, même ceux des personnes du sexe; 1°. pour empêcher qu'on ne corrompe les Officiers de la Justice; 2°. pour dissiper tous les soupçons, quand on ne trouve aucune indice, ou pour rendre le public témoin de ceux qui les justifient; 3°. pour se procurer la ressource des indications des spectateurs qui disent toujours quelques

mots, & ont souvent découvert ce qui avoit echappé aux recherches des Officiers de la Justice ; 4°. pour inspirer de l'horreur du suicide aux personnes du sexe, en leur faisant craindre l'etat humiliant où elles seront données en spectacles. Cependant ils exigent que des matrones fassent d'abord la visite du cadavre, & si elles trouvent quelque blessure ou indice certain, il prétend qu'on ne doit découvrir que le visage & l'endroit où il est. *On ne doit sacrifier les intérêts de la pudeur & de la décence qu'au bien public, & dans ce cas il ne demande rien de plus.* Du reste, notre Auteur rejette avec horreur toute distinction pour les personnes d'un rang ou d'une naissance hors du commun, & soutient que ce seroit une prévarication funeste de faire des exceptions en leur faveur.

Il y a plusieurs sortes de *Lien-yen*. *Lien-yen* d'abord après la mort ; *Lien-yen* après l'enterrement, & lorsque le cadavre commence à tomber en pourriture ; *Lien-yen* sur les ossemens. Quant aux premiers qui sont les plus ordinaires, l'Auteur entre dans un grand détail sur la façon dont on doit observer la position où a eté trouvé le cadavre, ce qui etoit autour de lui, &c. mais il ne dit à cet egard que ce qui se pratique par-tout. Il en est de même de ce qui regarde l'âge, l'etat, le sexe, &c. de la personne. Quant à la préparation du cadavre pour le *Lien-yen*, il dit qu'il faut raser tous les cheveux & tous les poils, puis le laver soit avec de la lessive, soit avec du vinaigre, & le frotter d'huile parfumée, s'il commence à tomber en pourriture.

Livre IV. Tout ce qui a eté dit jusqu'ici n'est qu'un préliminaire. Il faudroit traduire en entier les cinq Livres qui restent, pour donner une idée exacte de ce qui se pratique ici pour trouver des signes de mort violente ; mais comme nous croyons qu'il doit plus être question dans cette notice de réveiller l'attention de l'Europe sur les matieres que traite

le *Si-yuen*, que de chercher à lui donner connoissance des pratiques qu'il indique : nous nous bornerons à une table raisonnée des matieres qu'il traite. La Médecine & la Chirurgie d'Europe n'ont besoin que d'être mises sur les voies. La derniere sur-tout rend inutile, par l'ouverture des cadavres, ce que la Chine a imaginé pour suppléer à cette ressource que les préjugés publics lui ôtent. D'ailleurs comme on connoît peu au-delà des mers la plupart des drogues de la pharmacie d'ici, il seroit très-difficile de nous faire entendre, & plus difficile peut-être en Europe de suivre les recettes du *Si-yuen*.

De ceux qui sont etranglés. On a trouvé ici, à ce qu'il paroît, toutes les manieres & façons possibles de s'etrangler; notre Auteur distingue : *Etranglé pendu*, soit que ce soit au moyen d'un balancier qui enleve de terre, soit que ce soit en s'attachant une corde à laquelle on demeure pendu en se jettant à bas d'un endroit elevé. *Etranglé à genoux*, en se courbant sur une corde. *Etranglé couché*, en débandant un arc, ou en faisant porter la moitié du corps sur la corde. *Etranglé en nœud coulant; etranglé en nœud tournant*, au moyen d'un pied qui pese sur la corde, &c. toutes ces distinctions sont nécessaires ici, parce que l'etat du cadavre est différent. Comme on ne connoît guere en Europe que la premiere, nous ne parlerons que de celle-là, & encore seulement pour observer que les marques de la corde sont plus noires & plus sensibles dans ceux qu'on a voulu secourir, & qui n'etoient pas morts quand on a coupé la corde. Quant à ceux qu'on a pendus après les avoir etouffés, pour faire croire qu'ils se sont etranglés eux-mêmes, outre que la disposition des membres est différente, le bas-ventre est sans ce rouge foncé, les levres sans ce noir livide, les marques de la corde sont moins noires & moins sensibles. Quand ceux qui attentent sur eux-mêmes, ou que d'autres veulent etrangler

ne se sont pas vuidés par les urines & par le fondement, on peut encore espérer de les rappeller à la vie, dit l'Auteur. La meilleure maniere, selon lui, de les secourir, c'est de les etendre horizontalement, de leur appliquer des serviettes chaudes sur le ventre, de leur souffler alternativement dans la bouche & dans les oreilles, de leur frotter la plante des pieds, & de leur faire avaler du sang chaud de crête de coq, ou du sang de bouquetain délayé dans du vin chaud, au moindre signe de vie qu'ils donnent, & de les agiter doucement.

Des Noyés. Les cadavres des noyés sont fort différens de ceux qu'on a jettés dans l'eau après les avoir etouffés. Les premiers ont le ventre tendu, leurs cheveux tiennent à la tête, ils ont de l'ecume à la bouche, leurs pieds & leurs mains sont tendues, & la plante des pieds est très-blanche. On ne trouve jamais ces signes dans ceux qu'on jette dans l'eau après les avoir etouffés, tués, empoisonnés, &c. la couleur du cadavre est jaunâtre, la bouche est ouverte, les yeux, &c.

Des femmes mortes en couche. Nous glisserons sur cet article pour toutes sortes de raisons. Nous nous contenterons de remarquer que, selon l'Auteur, le mercure mis dans la matrice révele, en changeant de couleur, si l'avortement a eté causé par un breuvage.

De ceux à qui on ne voit aucun signe de mort. Il s'agit d'examiner s'ils ont eté etouffés à la Chinoise, s'ils ont reçu quelque coup mortel, &c. Notre Auteur conseille de visiter avec soin le fondement, la tête, les oreilles, les narines, &c. on y trouve quelquefois des indices qui révelent l'homicide. Dans cet article, comme dans tous les autres, nous n'oserions suivre les détails où entre l'Auteur, nous aurions horreur de dire des choses qui apprendroient peut-être à

l'Europe des fecrets homicides qu'elle a le bonheur d'ignorer. En revanche, nous nous faifons une efpece de devoir de lui apprendre ce qui fe fait ici pour découvrir fur les cadavres les veftiges des coups & bleffures, lors même qu'ils commencent à tomber en pourriture; c'eft proprement ce qu'on appelle *Si-yuen*, qui eft le titre général de notre Livre.

Après avoir exhumé le cadavre, dit l'Auteur, on le lave dans du vinaigre, puis on l'expofe à la fumée du vin qui s'evapore d'une foffe profonde de trois pieds, où l'on a fait un grand feu. « La foffe, dit-il ailleurs, doit être de cinq pieds » & demi à fix pieds de long fur trois de large, & autant » de profondeur. Le mieux eft de choifir un terrein fec & » où *il y ait de la terre graffe*; quand la foffe eft creufée, » on la remplit de branches d'arbres & de brouffailles qu'on » allume, & on pouffe le feu jufqu'à ce que la terre du » fond & des parois foit comme rouge de feu; alors on tire » vîte ce qui refte de feu, & on verfe une grande quantité » de vin (le vin de Chine n'eft qu'une efpece de bierre de » riz ou de miel), & on met fur l'ouverture de la foffe une » grande claie d'ofier fur laquelle on etend le cadavre; puis » on couvre *le* tout avec des toiles un peu foutenues en voûte » fur le cadavre, afin que la fumée du vin qui s'evapore » puiffe agir fur lui en tout fens. Deux heures après, on leve » les toiles, & s'il y a eu des coups de donnés, quelque » pourri que foit le cadavre, ils paroiffent très-diftinctement». On fe fert auffi d'un *Si-yuen* pour les offemens feuls. L'Auteur prétend que fi les coups qui ont eté donnés etoient capables de caufer la mort, on en voit les marques fur les os, quoiqu'ils n'aient pas eté rompus. Ce fait mériteroit d'être vérifié.

Livre V. On peut être tué par la chûte de quelque corps

pesans, on peut se tuer en tombant soi-même. L'Auteur examine dans ce Livre comment on peut distinguer *ceux qui ont eté tués par une main etrangere de ceux qui ont eté tués par quelque accident.* Les *Lien-yen*, selon lui, ne servissent-ils qu'à procurer une description exacte de l'etat où on a trouvé les cadavres de ceux qui sont réellement morts par accident, ils seroient très-utiles à l'Etat, parce qu'ils donnent des lumieres & des facilités pour distinguer ces sortes de morts de celles qui sont causées par la malice, la colere, la trahison, &c. « Il » seroit à souhaiter, dit-il, qu'on donnât un Recueil complet » de tous les procès-verbaux des *Lien-yen*, un Mandarin y trou- » veroit bien des choses qui l'aideroient à distinguer le malheur » du crime. Nous croyons même que le bien public deman- » deroit qu'on fît entrer dans ce Recueil les procès-verbaux » de toutes les especes de morts & levées des cadavres. Cepen- » dant comme on ne peut pas espérer que ces sortes de pieces » soient aussi bien faites & aussi bien détaillées dans les petites » villes que dans les grandes, il y auroit un choix à faire » d'après les nouveaux procès-verbaux qu'on ordonneroit, & » qu'on feroit faire avec soin par des gens habiles & entendus ». *La Cour se fait rendre compte des epis singuliers de riz & de bled, des animaux extraordinaires, des fruits d'une figure nouvelle, &c. qui paroissent dans les Provinces : les procès-verbaux des différentes especes de morts & levées de cadavres nous paroissent toucher de plus près au bien public, & mériter tout autrement l'attention du Ministere.* L'Auteur avertit ensuite les Mandarins qu'ils ne sauroient veiller avec trop de soins sur l'exactitude, la clarté & les détails des procès-verbaux : à l'en croire, moins il y a de doute à former sur la maniere dont est morte la personne dont on visite le cadavre, plus il est essentiel que le procès-verbal soit circonstancié & détaillé, parce que ce qu'on regarde alors comme une bagatelle devient

un

un trait de lumiere pour les cas douteux. Le procès-verbal d'un maçon tué au-bas d'une muraille par une pierre tombée d'en-haut, fit connoître qu'un autre avoit eté tué par une pierre qu'on lui avoit jetté d'en-haut, parce que dans le premier cas il se trouvoit qu'il y avoit un vuide dans l'echaffaud, & qu'il n'y en avoit point dans le second. *Quelque eclairée & prévoyante que soit la malice*, dit notre Auteur, *le* Tien *ne permet pas qu'elle fasse attention à tout & puisse cacher ses homicides sous les apparences des accidens; mais de quoi sert cette providence du* Tien, *si les Mandarins négligent de chercher les moyens qu'elle leur fournit pour distinguer les homicides des accidens? Quelques Mandarins se font une espece d'humanité de laisser la malice dans les ténebres dont elle s'enveloppe, il y a assez de criminels sans se donner tant de peine pour en chercher. Pourquoi vouloir joindre le sang au sang, disent-ils, & obliger la Justice à se charger d'autant d'homicides que la trahison, la haine & la fureur?* Notre Auteur traite ces maximes, de maximes barbares, injustes, insensées, &c. & prouve d'une maniere très-eloquente & très-persuasive, que tout compensé, les crimes & les homicides publics, quelque atroces qu'ils soient, sont moins funestes à la société que ceux qui sont voilés par les ombres du secret, & que dans la disjonctive il vaudroit mieux sévir contre les derniers, &c. *Qui pense autrement est un prévaricateur indigne de la magistrature, un traître à la patrie, un complice de tous les scélérats, un ennemi de la sûreté publique, un fléau, un tyran, un monstre digne de toute la rigueur des supplices.* Quant aux détails où entre le *Si-yuen* sur les endroits où les coups sont mortels, sur le nombre des jours où ils sont censés être cause de la mort, il ne dit guere plus que ce que nous disons en Europe. Cependant il seroit à souhaiter que cette matiere fût traitée & discutée d'après les faits, comme elle

pourroit & devroit l'être, pour diriger les Officiers de la Justice dans les petits endroits.

Des plaies & des blessures. Un Mandarin etant allé à la prison pour epier plusieurs prisonniers détenus sur des soupçons à l'occasion d'un homme qu'on disoit s'être donné un coup de couteau, il en vit un qui tenoit le sien de la main gauche; sur quoi il l'appelle, & lui dit que c'etoit lui qui avoit fait le coup, parce que la blessure du mort indiquoit la main d'un gaucher; ce que le malheureux avoua. *Que de tortures epargnées*, dit notre Auteur, *si les procès-verbaux etoient faits avec soin, & si les Magistrats etoient plus attentifs à en méditer toutes les circonstances!* A en croire l'Auteur, il y a des différences très-sensibles entre les plaies que se fait un homme qui attente sur lui-même & celles d'un homme qui est blessé par une main etrangere. S'il est mort du coup, la position du cadavre & l'air de son visage sont tout-à-fait différens. Les blessures de ceux qui se tuent eux-mêmes ne peuvent jamais être aussi profondes que celles de ceux qui sont tués, à moins qu'ils n'usent d'artifice, comme de se laisser tomber sur une epée, &c.

Des Brûlés. Il y a eu des concubines, des marâtres, des esclaves, &c. qui ont mis le feu à des maisons pour cacher leurs homicides. Il s'agit de reconnoître par le cadavre si le mort a eté tué avant l'incendie, ou a eté etouffé par le feu. Dans le premier cas, dit l'Auteur, on ne trouve ni cendres, ni vestiges de feu dans la bouche & dans le nez; au lieu qu'on en trouve toujours dans ceux qui ont eté etouffés par le feu & la fumée. L'Auteur dit qu'on a fait plusieurs expériences sur des animaux pour vérifier ces indices. Il indique le jus de raves comme un remede excellent pour ceux qu'on a tirés des flammes, le plutôt qu'on peut leur en faire avaler est le mieux. Si on leur enduit sur le champ tout le corps avec de la terre grasse

délayée avec de fort vinaigre, cela appaiſe la douleur & empêche la grande ſuppuration.

De ceux qui ſont tombés dans l'eau chaude. Cet article regarde les teinturiers & les braſſeurs. Le dernier réſultat de tout ce qu'on y trouve, c'eſt que pour peu que le cadavre ait reſté dans l'eau bouillante, il n'eſt plus poſſible de diſtinguer ceux qu'on y a jettés après les avoir etouffés, de ceux qui y ſont tombés par accident. C'eſt aux ſoins & aux recherches des Mandarins à y ſuppléer. *Plus il y a de faux témoins, plus il eſt facile de ſavoir la vérité, parce que la vérité eſt une & qu'un menſonge décele l'autre. Kao-tſou, diſoit de Lien-ſun, c'eſt le grand homme de mon Empire, il ne m'a jamais trompé ſur rien & il n'a jamais eté trompé par aucun faux témoin. Il y a mille Lettrés qui pénetrent les ſens les plus profonds des* King, *ſavent toutes les loix, ſont equitables dans leurs jugemens ; mais je ne connois que lui qui ait le tact aſſez fin pour diſtinguer un faux témoin & lui arracher la vérité qu'il cache ; c'eſt une ſupériorité de génie à part.*

Livre VI. Ce Livre très-curieux & très-utile pour la Chine, ne le ſeroit pas pour l'Europe, où l'on ne connoît pas les différentes eſpeces de poiſons dont il parle, & que nous ne ferons certainement pas connoître. L'Auteur articule dans le plus grand détail les effets ſenſibles de chaque poiſon, & toutes les marques auxquelles on peut les diſtinguer, ſoit que ce ſoit des poiſons violens ou des poiſons lents. La dynaſtie des *Song* a rendu un grand ſervice à la Chine, au dire des Lettrés, en faiſant faire l'eſſai des poiſons & contrepoiſons ſur des criminels condamnés à être coupés en pieces. Nous n'oſerions dire que la Religion & la juſtice permettent de changer ainſi les ſupplices décernés par les loix, à moins que le criminel n'acceptât ce changement bien adouci par l'eſpérance d'eviter la mort au moyen du contre-poiſon. Mais les motifs & les vues de ceux qui ont eu recours à cet expédient funeſte, paroiſſent reſpec-

tables dans des payens qui ne sentent pas assez que l'autorité publique ne peut agir que d'après la loi, & que la loi elle-même tire toute sa force de la justice de Dieu, dont elle promulgue les arrêts.

Livre VII. Des maladies. Comme la haine, la jalousie, la vengeance, la cupidité, l'ambition & toutes les passions violentes profitent de tout pour arriver à leurs fins, l'Auteur a jugé nécessaire de décrire l'etat où la mort naturelle laisse les cadavres, lorsqu'elle n'a pas eté causée ou accélérée par autre chose que les différentes maladies qui affligent l'humanité. Avancer la mort est un vrai homicide, & la Justice doit le punir avec d'autant plus de rigueur qu'il outrage plus horriblement la nature. *Tout le monde se doit à soi-même de lui aider à connoître les coupables.*

Des remedes. La Police est ici fort indulgente pour l'exercice de la Médecine, mais la Justice ne l'est pas. Un charlatan, un aventurier, un ignorant, sont traités comme de vrais homicides, lorsqu'il est prouvé qu'ils ont accéléré ou causé la mort de leurs malades. Il nous paroît au moins douteux qu'on voulût adopter ailleurs les principes dont l'Auteur s'appuie, pour obliger les plus habiles Médecins eux-mêmes à y regarder de plus près *dans les sentences de mort qu'ils prononcent.*

Des châtimens. Les maîtres ont droit de châtier leurs esclaves, les maîtres leurs disciples, les peres leurs enfans & les magistrats les coupables : ni les uns, ni les autres n'ont droit de passer certaines bornes : ils sont homicides & doivent être traités comme tels, quand ils ont outrepassé les bornes de maniere à causer la mort. Les Loix criminelles de Chine sont si attentives à cet egard, qu'elles défendent aux Mandarins de faire donner le *Pan-tsée* en eté pendant la canicule, ainsi que dans les grands froids & dans toutes les saisons, aux vieillards, aux infirmes, aux jeunes gens, &c. L'Auteur indique à quels signes

on peut connoître ſi les châtimens portés trop loin ont pu cauſer la mort.

Des accidens & des malheurs. L'Auteur comprend ſous le nom d'accidens & de malheurs, les chûtes, les morts ſubites, les morts cauſées par l'intempérance, l'ivreſſe, l'excès de débauches, par la crainte, la joie, la douleur; par le tonnerre, la violence de la chaleur, l'extrême rigueur du froid; par la morſure des ſerpens, des chiens enragés, &c. par des coups de pied de bœufs, de cheval, &c. Toutes ces eſpeces d'*accidens & de malheurs* lui fourniſſent des détails pour diriger la Juſtice & empêcher qu'elle ne ſoit trompée dans le *Tien-yuen*, ou viſite des cadavres. Il eſt le premier à remarquer qu'il eſt honteux qu'on ſoit obligé de parcourir ainſi toutes les eſpeces de mort : *Mais dès qu'on abuſe de tout*, dit-il, *pour cacher l'homicide, on doit ſe ſervir de tout pour le faire connoître.*

Livre VIII. Ce dernier Livre eſt diviſé en deux parties : dans la premiere, on examine quelles ſont les cauſes des homicides, & les moyens de les prévenir; dans la ſeconde, on inſtruit les Mandarins ſur les devoirs de leur charge, pour ſavoir examiner, juger & punir les homicides. L'Auteur paroît plus citoyen qu'orateur, il déduit ſes raiſons d'une maniere ſimple & unie; mais elles ſont ſi près du cœur humain, qu'elles touchent & perſuadent. Les grandes cauſes, ſelon lui, des homicides, ſont le jeu, le vin, la débauche, la miſere, le mépris de la vie & la négligence des Mandarins.

On n'imagineroit jamais au-delà des mers où en eſt la Chine entiere ſur l'article du mépris de la vie. Rien de plus commun ici que d'attenter ſur ſoi-même; c'eſt la reſſource la plus ordinaire de la jalouſie, de la haine & de la vengeance. Le ſexe le plus foible eſt à cet egard d'un courage & d'une intrépidité qui font frémir d'horreur. Une femme, une fille ſe pendent pour un mot : elles en ſont venues à un point, qu'il a fallu reſſerrer

l'ouverture des puits pour les ſauver d'elles-mêmes ; elles menacent de ſe défaire comme ailleurs un voleur de tirer un coup de piſtolet. La religion Chrétienne n'eût-elle fait qu'inſpirer l'horreur du ſuicide, elle eût rendu un grand ſervice à l'humanité. Il faut être ici pour comprendre juſqu'où vont ſes bienfaits par rapport à la ſociété civile & au gouvernement. O que nos philoſophes ſont ennemis de la patrie & d'eux-mêmes, quand ils tâchent de l'arracher des cœurs ! Une ſemaine de ſéjour à Pé-king les feroient rougir d'eux-mêmes à ne plus oſer lever les yeux de leur vie. De quoi ſert de lire l'hiſtoire ancienne, ſi on n'y voit pas où en etoient les mœurs publiques, le gouvernement & la vérité de l'enſeignement public ? Les théâtres & les cirques, à ne les conſidérer qu'en politique & en citoyen, font trembler & frémir quiconque penſe de quel œil devoient regarder les meurtres & les empoiſonnemens, des hommes accoutumés à raſſaſier leurs regards d'homicides & de ſang, & à ſe faire un ſpectacle d'amuſement de ce que la mort a de plus terrible.

Mais quoi! dira-t-on, les Miſſionnaires ont ecrit & ecrivent continuellement qu'il y a beaucoup moins de meurtres & de morts violentes en Chine qu'en Europe. Voici notre réponſe : cette aſſertion des Miſſionnaires eſt très-vraie & très-exacte pour ces meurtres & ces morts violentes qui frappent les regards du public ; mais quant aux homicides réels qui ſe commettent comme dans les ténebres & ſont voilés d'apparences qui les cachent, il y en a ſix fois plus qu'en Europe. Le Livre dont nous donnons la notice en eſt une preuve : on n'a ſongé à le faire que parce qu'on a vu que les homicides cachés, palliés, déguiſés, etoient trop communs. C'eſt la premiere réflexion qui ſe préſente à quiconque penſe ; le remede indique la maladie. Que les ſages examinent, à la clarté des rayons de l'hiſtoire générale des peuples, quel eſt ſur cet article capital la différence

des nations policées & des nations barbares, les unes & les autres etant ſuppoſées dans les ténebres de l'idolâtrie ou d'une fauſſe religion, & on verra que le premier coup-d'œil en impoſe chez les premieres: comme plus corrompues & plus exercées à la diſſimulation, comme plus retenues auſſi par la crainte des loix & par l'hypocriſie des décences, elles ne trempent pas leurs mains dans le ſang avec la fougue, l'emportement & la férocité des premiers; mais les homicides ſecrets de la trahiſon, de la perfidie & de la vengeance, y ſont incomparablement plus multipliés. Il en eſt à cet egard comme des viols & des enlevemens, dont la rareté ſemble rendre témoignage à l'innocence des mœurs, tandis que la galanterie, la ſéduction & les adulteres en etendent la corruption à tous les âges & à toutes les conditions d'une maniere epouvantable. Pour une Lucrece & une Virginie outragées dans les premiers ſiecles de Rome, que d'Octavies & de Julies dans les derniers temps! Quand un Etat policé a tellement ſecoué le joug des loix, que les empoiſonnemens, les meurtres, les homicides publics ſe multiplient de jour en jour, *tout eſt perdu*, dit *Hien-tchi*, d'après les Annales de Chine, *la publicité des homicides & des adulteres eſt le friſſon d'une révolution générale dans le gouvernement.*

Ajoutons encore ce mot: le ſuicide, dit-on, eſt très-commun en Chine. Mais, comment des gens qui ne craignent pas la mort & attentent ſur eux-mêmes avec tant d'intrépidité, comment, etant déterminés à mourir, ne ſe donnent-ils pas la ſatisfaction de raſſaſier leur vengeance & leur haine du ſpectacle d'un ennemi nageant dans ſon ſang? Qui eſt déterminé à mourir, peut arracher la vie à qui il veut. C'eſt que le préjugé public a attaché je ne ſais quelle gloire de magnanimité & d'héroïſme à attenter ſur ſoi-même pour ſe venger d'un ennemi qu'on ne peut ecraſer; c'eſt qu'on eſt ſûr de lui faire une affaire

horrible en se tuant, & qu'on n'est pas sûr de le tuer, quelques précautions qu'on prenne; c'est qu'en trempant les mains dans le sang de son ennemi, on expose toute sa famille, on la flétrit, & se prive soi-même des honneurs funébres; au lieu qu'en se donnant la mort avec intrépidité, on espere des dédommagemens à sa famille, & on descend soi-même dans le tombeau avec gloire; c'est qu'on se tue soi-même dans l'accès d'une colere, dans la phrénésie d'une vivacité poussée à bout, dans la rage d'un désespoir, & que pour tuer un autre il faut y penser, en epier l'occasion, & la réflexion, qui a le temps d'eclairer l'ame & en fait perdre la pensée; c'est enfin que les Chinois craignent plus de souffrir que de mourir, & que la Justice Chinoise a trouvé le moyen de rendre l'etat du criminel plus insupportable que leur supplice. Ce dernier article mériteroit d'être traité à fond dans un Mémoire, aussi-bien que la politique qui rend responsables des suicides ceux qui en sont la cause ou l'occasion. Car enfin en voici l'effet: le plus foible fait trembler le plus fort & le force à lui rendre justice, à le ménager, à le secourir, en le menaçant de se défaire, comme ailleurs le plus fort en menaçant le plus foible de le tuer. Ce contraste singulier prête à bien des réflexions. Celles qui nous frappent & nous glacent d'effroi, c'est que la Religion chrétienne a guéri tous ceux qui l'ont embrassée, de l'horrible folie du suicide, & qu'elle n'a pas pu guérir les Européens de celle des combats particuliers qui sont egalement contraires à ses divins enseignemens. Nous ne savons plus où en est l'Europe, depuis que nous sommes au fond de l'Asie; mais nous voyons par le peu de livres qui nous viennent, qu'on y parle beaucoup d'humanité, de philanthropie, de bienfaisance. Si ce n'est pas un vain commerce de mots, il faut espérer qu'on attaquera enfin le duel avec force. Les Chinois le rendroient infame & ridicule, pour le faire tomber.

NOTICE DU CONG-FOU

DES BONZES TAO-SÉE.

Educens nubes ab extremo terræ.
Pſ. 132.

ON appelle *Tao-ſée* en Chinois tous ceux qui ſont de la ſecte qui reconnoît le fameux *Lao-tſée* ou *Lao-kun*, pour chef & pour maître; mais ce nom eſt ſpécialement attribué aux Bonzes de cette ſecte, ſoit qu'ils vivent en communauté ou mariés, ſolitaires ou errans. Il ne faut que lire le *Tao-te-king* de *Lao-tſée*, pour voir qu'il n'eſt point le maître de ſes prétendus diſciples. On appelle *Cong-fou* en Chinois les poſtures ſingulieres dans leſquelles ſe tiennent quelques *Tao-ſée*. Comme les Bonzes ont plus de loiſir, ils ont plus de temps pour vaquer au *Cong-fou*, & ils paſſent généralement pour l'entendre mieux que les autres.

Les nuages epais de la ſuperſtition & les affreuſes ténebres de l'idolâtrie ont tellement caché la vraie théorie du *Cong-fou* à la multitude, qu'elle eſt perſuadée, d'après les récits des Bonzes, que c'eſt un vrai exercice de religion qui, en guériſſant le corps de ſes infirmités, affranchit l'ame de la ſervitude des ſens, la prépare à entrer en commerce avec les Eſprits, & lui ouvre la porte de je ne ſais quelle immortalité, où l'on arrive ſans paſſer par le tombeau. On compoſeroit de très-amples volumes, des fables, contes, rêves, chimeres & extravagances qu'on débite ici ſur le *Cong-fou*. La majeſté du trône n'a pu ſauver pluſieurs Empereurs de la ſtupidité d'y croire. Les Lettrés ont beau s'egayer à montrer le ridicule des grands mots des

Bonzes; on s'amuse de leurs plaisanteries, on applaudit à leurs raisons, & on continue froidement à ajouter foi par sa conduite à toutes les chimeres que débitent les Bonzes. Les esprits singuliers, les richards qui voudroient bien n'être jamais malades, & ceux d'entre le peuple qui ont le temps de rêver, y croient par intervalles avec toute la chaleur du fanatisme le plus phrénétique. Il faut voir avec quelle etonnante patience ils tourmentent leurs corps pour parvenir à envoyer leur ame chez les immortels, & à monter aux cieux sur le cheval dragon.

Les *Tao-sée* qui ont le secret du *Cong-fou* se sont fait une langue à part pour l'enseigner, & en parlent en des termes aussi eloignés des idées communes que nos Alchymistes du grand-œuvre. Comme le *Cong-fou* a réellement opéré des guérisons & soulagé bien des infirmités, les Lettrés qui ne sont point crédules ont soufflé sur le clinquant du jargon figuré des Bonzes, & ont fait voir que leur charlatanerie ne faisoit que couvrir du ridicule de leurs superstitions, une ancienne pratique de Médecine fondée en principes, & fort indépendante de la doctrine absurde des *Tao-tsée*, sur laquelle on l'a entée. Elle en est aussi indépendante, disent-ils, que la vertu des remedes qu'il leur a plu d'adopter & de faire valoir.

Cette assertion curieuse est appuyée de raisons qui nous ont fait imaginer de proposer aux Physiciens & aux Médecins d'Europe, d'examiner si la partie médicinale du *Cong-fou* des *Tao-sée* est réellement une pratique de médecine dont on peut tirer parti pour le soulagement & la guérison de quelques maladies. Si cela etoit, nous nous croirions bien dédommagés de la peine que nous avons eue à nous mettre au fait d'une matiere si ennuyeuse pour une personne de notre etat, & si etrangere à nos etudes & à nos occupations. Nous fussions-nous trompés dans nos conjectures, nous ne croirions pas avoir à rougir d'une méprise qu'on ne doit imputer qu'à notre sensibilité aux

miseres qui affligent la vie des hommes, & à notre amour pour la patrie.

Nous nous en tiendrons à un simple exposé de la partie pratique du *Cong-fou*, & des principes de la médecine Chinoise, sur lesquels on dit qu'elle est fondée.

Le *Cong-fou* consiste en deux choses : dans la posture du corps, & dans la maniere de respirer.

Il y a trois postures principales pour le *Cong-fou*; debout, assis & couché. Les Bonzes entrent dans le plus grand détail sur toutes les attitudes qui peuvent varier & nuancer ces différentes postures. Comme elles ont plus de rapport à leur doctrine qu'à la partie médicinale du *Cong-fou*, nous nous bornerons à en indiquer les principales :

1°. *Debout :* droit, les pieds collés l'un contre l'autre, & les bras tendus & pendans; debout, un pied en l'air; debout, le corps penché sur le côté, en-avant, en-arriere, &c. debout, les bras en croix, un levé, l'autre abaissé; debout, les bras tendus horizontalement; debout, les jambes ecartées, &c.

2°. *Assis :* les jambes pendantes; assis, les jambes tendues, le corps droit; assis, les jambes croisées; assis, sur les talons; assis, le corps penché sur un côté, courbé sur le devant, &c.

3°. *Couché :* sur l'echine, sur le ventre, sur le côté; couché, les pieds courbés d'un côté, la tête penchée de l'autre; couché, replié comme en boule; couché sur les genoux & sur les mains, &c. Nous ne craignons pas de le dire, en réunissant toutes les postures & attitudes des comédiens, des danseurs, des sauteurs & des figures académiques, on n'auroit pas la moitié de celles qu'ont imaginées les *Tao-sée*. Les différentes manieres de roidir & de plier, d'elever & d'abaisser, de courber & d'etendre, d'eloigner & de rapprocher les bras & les jambes, forment seules des attitudes prodigieusement variées. La tête, les yeux & la langue ont aussi leurs mouve-

mens & leurs positions. La langue qui est le *dragon rouge*, dans le langage des *Tao-sée*, est chargée, selon l'espece de *Cong-fou*, de faire dans la bouche des balancemens, des pulsations, des frottemens, des elancemens, &c. & d'exciter la salivation. Les yeux se ferment, s'ouvrent, tournent, se fixent & clignotent. Ce qui nous a le plus frappé, les *Tao-sée* prétendent que quand ils sont tournés long-temps l'un vers l'autre, en regardant la racine du nez, cela suspend le torrent des pensées, met l'ame dans un calme profond & la prépare au *Far-niente* d'inertie, qui est l'exorde de la communication avec les esprits. Nous dirions des choses bien autrement plaisantes, si nous voulions copier les propos des *Tao-sée*; mais cela est etranger à la partie physique & médicinale du *Cong-fou* qui est notre objet.

Il y a trois manieres de respirer: la premiere, par la bouche; la seconde, par le nez; dans la troisieme, l'inspiration & l'expiration se font l'une par la bouche, l'autre par le nez.

Dans ces trois manieres de respirer, tantôt c'est l'inspiration qui est précipitée, filée, pleine ou eteinte; tantôt c'est l'expiration; tantôt aussi elles le sont l'une & l'autre. *Précipitée*, signifie qu'elle se fait, pour ainsi dire, tout-à-la-fois, & dans un instant presque indivisible, comme il arrive à un homme qui sort tout-à-coup de l'eau où il a resté quelque temps. *Filée*, c'est-à-dire, qu'elle est tellement lente & foible, qu'on n'entend ni l'entrée, ni la sortie de l'air. *Pleine*, c'est quand l'air entre dans le poulmon, ou en sort comme à pleine bouche & à plein nez. *Eteinte*, c'est-à-dire, si délicate, si languissante & si traînée, qu'elle devient comme insensible.

Outre ces différences principales qui sont comme la base du *Cong-fou* pour la partie de la respiration, on distingue encore l'inspiration & l'expiration: 1°. par *sifflement*, en laissant une si petite ouverture à la bouche, que l'air y entre ou en sort avec une rapidité qui le refroidit & fait du bruit; 2°. par *haleinée*, en ouvrant tellement la bouche que

l'air y entre ou en sorte subitement par un mouvement d'inspiration & d'expiration très-fort; 3°. par *sauts*, c'est-à-dire, qu'en traînant l'inspiration ou l'expiration pour la faire durer, il se fait des mouvemens brusques du poulmon qui lui donnent des especes d'elans; 4°. par *répétition*, ensorte qu'il y a trois inspirations consécutives avant une expiration, & *vice versâ* deux & trois expirations contre une seule inspiration; 5°. par *attraction & déglutition*, en tirant comme de son estomac l'air dont se remplit le poulmon, ou avalant celui qui en sort par l'expiration, ensorte que ce dernier se perd dans la bouche & descend dans les entrailles. Il y a encore diverses manieres de respirer dans le *Cong-fou*; mais outre que les nuances qui les distinguent les unes des autres, ne sont que des rafinemens des Bonzes, il seroit très-difficile d'en parler de maniere à se faire entendre; car à moins d'avoir vu opérer un homme bien initié & exercé, on ne comprend rien à tout ce qu'en disent les *Tao-sée* dans leurs livres. Dans le peu même que nous avons dit, il y a bien des choses dont nous ne nous serions pas tirés, si un néophite qui avoit fait le *Cong-fou* lorsqu'il etoit encore idolâtre, ne nous avoit expliqué cette singuliere théorie.

Les détails où nous venons d'entrer supposés, nous disons que le *Cong-fou* consiste dans une certaine posture en laquelle on se tient quelque temps, en respirant de quelqu'une des manieres dont nous avons parlé. L'art doit les choisir & les combiner, les varier & les faire répéter selon la maladie qu'il s'agit de guérir. Le matin est le vrai temps du *Cong-fou*. Après le sommeil de la nuit, le sang est plus reposé, les humeurs plus tranquilles, & les organes plus souples, sur-tout si on a eu l'attention de souper fort légérement. Les gens replets ou chargés d'humeurs y gagnent toujours à ne rien manger la veille, & cette préparation est absolument nécessaire pour certaines maladies.

Comme le *Cong-fou* n'est qu'une bagatelle, ou du moins

peut n'être que cela, nous nous dispenserons d'entrer dans un plus grand détail. Cependant comme nous pourrions nous être expliqués obscurément, & que d'ailleurs il est toujours bon de parler aux yeux, nous avons fait peindre des figures qui donneront quelque idée des postures du *Cong-fou*. Nous allons indiquer en peu de mots quelles sont les différentes maladies dont on dit qu'elles guérissent, pour que nos Physiciens & Médecins soient plus en etat de prononcer sur cette pratique singuliere. Quoique de ces vingt figures il y en ait dix-sept pour le *Cong-fou* assis, il faudroit en ajouter bien plus pour donner toutes les attitudes & positions qui nuancent cette posture; mais en vérité, nous n'avons pas eu le courage d'en faite copier un plus grand nombre.

Fig. 1. Pour dégager la poitrine, tempérer l'ardeur du sang, délasser.

Fig. 2. Contre l'asthme, les douleurs de reins & d'entrailles; il ne faut pas tourner la tête.

Fig. 3. Contre les songes & illusions nocturnes, & leurs suites.

Fig. 4. Contre les embarras d'estomac & obstruction, la jaunisse.

Fig. 5. Contre les maux de cœur, la maigreur d'epuisement, la soif accompagnée de chaleur dans le corps.

Fig. 6. Contre la plénitude & embarras dans les entrailles, avec foiblesse.

Fig. 7 & 8. Pour entretenir la santé.

Fig. 9. Contre les vertiges & eblouissemens.

Fig. 10. Contre les pesanteurs de tête, assoupissemens.

Fig. 11. Contre les douleurs dans les genoux, les embarras dans les reins, les enflures de foiblesse.

Fig. 12. Contre la paralysie de quelque membre, la respiration courte & précipitée, les douleurs du bas-ventre avec tension.

Fig. 13. Contre les maux de cœur avec foiblesse, douleur & langueur.

Fig. 14. Contre les sueurs froides, la bouche amere, la difficulté de marcher, &c.

Fig. 15. Contre la gravelle & les sables dans les reins; on en débite bien des effets & des cures.

Fig. 16. Contre la chaleur continuelle de la paume de la main & de la plante des pieds.

Fig. 17. Contre les embarras de poitrine & la suffocation.

Fig. 18. Pour entretenir la santé.

Fig. 19. Contre la pierre & les coliques néphrétiques.

Fig. 20. Contre les mouvemens des intestins, & les inquiétudes dans tout le corps. *Voyez ces figures.*

Dans chacune de ces postures, le grand point est de respirer d'une maniere particuliere un certain nombre de fois, & de proportionner la longueur du *Cong-fou* à la maladie. Le Mémoire que nous avons sous les yeux en dit quelque chose, mais d'une maniere si obscure & dans des termes si bizarres, que nous n'avons pas osé en risquer la traduction. Le lecteur pourra y suppléer par ce que nous avons dit plus haut, & par ce qui nous reste à dire sur la théorie du *Cong-fou*.

Nous avons omis, en parlant des postures du *Cong-fou*, qu'on etoit nud à mi-corps, ou habillé, chargé d'un poids sur la tête ou sur les epaules, selon la maladie; & en parlant de la respiration, qu'il falloit avoir la bouche à demi-pleine ou d'eau, ou de salive. Quant aux potions, tisanes & médecines qu'on ordonne avant ou après le *Cong-fou*, elles paroissent avoir eté ajoutées dans la suite des temps pour en faciliter les effets. Par exemple, dans le *Cong-fou* de la *fig.* 15, on doit prendre une infusion de cinabre & d'alun dans l'eau froide. Les *Cong-fou* des *fig.* 9, 13 & 20, ont aussi des remedes déterminés; mais comme ils pourroient n'être qu'une adresse pour faire

valoir le *Cong-fou* & l'accréditer, c'est par les principes de ceux qui le regardent comme une ancienne pratique de Médecine qu'il semble qu'on doit en juger.

Ces principes sont, 1°. que le méchanisme du corps humain est tout hydraulique, c'est-à-dire, que la libre circulation du sang, des humeurs & des esprits, & l'equilibre respectif qui modifie leur mouvement & leur action réciproque les uns sur les autres, etant tout-à-la-fois le poids & les roues du corps humain, la santé ne subsiste que par cette circulation & cet equilibre, ou ne se rétablit que par leur rétablissement. 2°. Que l'air qui entre sans cesse dans le sang & dans les humeurs par les poulmons, etant comme le balancier que tempere & entretient leur fluidité, elle ne peut se rétablir ni subsister que par lui. De ces deux *principes, dont nous ne parlons* qu'en historiens, ils tirent, à leur maniere, des conséquences que nous donnons pareillement pour ce qu'elles peuvent valoir.

Ces conséquences sont, 1°. que la circulation des liquides dans les corps humains ayant à vaincre les deux grands obstacles de la pesanteur & du frottement, tout ce qui tend à diminuer l'un ou l'autre, peut aider à la rétablir lorsqu'elle est altérée. 2°. Que l'activité & le ressort de l'air augmentant la fluidité des liquides, & facilitant par-là leur mouvement, tout ce qui tend à en augmenter ou à en diminuer la force & le volume dans ceux du corps humain, doit accélérer ou retarder leur circulation.

Ces principes & ces conséquences supposées, les défenseurs du *Cong-fou* entrent dans de forts longs détails pour le rapprocher de la correspondance sympathique des différentes parties du corps humain, de l'action & réaction des grands organes de la circulation, de la secrétion des humeurs, de la digestion des alimens, &c. car il faut rendre justice à la partie systématique de la Médecine moderne. On en a si peu d'idée au-delà des mers,

&

& il faudroit faire une si longue digression pour la faire connoître, que nous glisserons sur cet article avec d'autant moins de scrupule qu'il n'a qu'un rapport très-eloigné au sujet que nous traitons. D'ailleurs, à moins de posséder à fond la Médecine, on courroit evidemment le double risque de défigurer un systême estimable, & de n'être pas entendu.

Voici maintenant comment raisonnent les Physiciens Chinois, d'après les principes & conséquences que nous venons d'exposer. Il y a deux parties essentielles dans le *Cong-fou*, la posture qu'on donne à son corps, & la maniere dont on accélere, retarde & modifie la respiration.

1°. Soit qu'on envisage la circulation du sang, des humeurs & des esprits du côté des obstacles qu'y oppose la pesanteur; soit qu'on l'envisage du côté du frottement qui la retarde, il est evident que la maniere dont le corps est droit ou courbé, couché ou levé, les pieds & les mains tendus ou pliés, elevés, abaissés ou contournés, doit opérer dans le méchanisme hydraulique un changement physique qui le facilite ou le gêne. La situation horizontale etant celle qui diminue le plus l'obstacle de la pesanteur, est celle aussi qui est plus favorable à la circulation: celle d'être debout au contraire laissant toute sa résistance à l'action de la pesanteur, elle doit nécessairement rendre la circulation plus difficile; par la même raison, selon que l'on tient les bras, les pieds & la tête ou levés, ou inclinés, ou courbés, elle doit y devenir plus ou moins aisée. Ce n'est pas tout: ce qui la retarde dans un endroit lui donne plus de force où elle ne trouve pas d'obstacle, & dès-là aide les humeurs & le sang à vaincre les engorgemens qui y gênent leur passage. On peut ajouter encore que plus elle a eté gênée dans un endroit, plus son impétuosité l'y ramene avec force lorsque l'obstacle est levé. Il s'ensuit de-là que les diverses postures du *Cong-fou* bien dirigées, doivent opérer un dégagement salu-

taire dans toutes les maladies qui viennent d'une circulation ou embarrassée, ou retardée, ou même interrompue. Or, combien n'y a-t-il pas de maladies qui n'ont pas d'autre cause? On peut même demander si, excepté les fractures, blessures, &c. qui dérangent l'organisation du corps humain, il y en a quelqu'une qui n'en vienne pas?

2°. Il est certain que le cœur est le premier mobile de la circulation, & la force qu'il a pour la produire & la conserver, est une des plus grandes merveilles de l'univers. Il est certain encore qu'il y a une correspondance sensible & continuelle entre les battemens du cœur qui se remplit & se vuide de sang, & les mouvemens de dilatation & de contraction du poulmon qui se vuide & se remplit d'air par l'inspiration & l'expiration. Cette correspondance est si evidente, que les battemens du cœur augmentent ou diminuent sur le champ, en proportion de l'accélération ou du retardement de la respiration. Or si l'on inspire plus d'air qu'on n'en expire, ou qu'on en expire plus qu'on n'en inspire, son volume doit diminuer ou augmenter la masse totale du sang ou des humeurs, & doit rafraîchir plus ou moins le sang qui est dans les poulmons; si l'on hâte ou retarde sa respiration, on doit précipiter ou affoiblir les battemens du cœur. Qu'on applique tout cela à la seconde partie du *Cong-fou*, & on verra que consistant, tantôt à accélérer ou à retarder la respiration, tantôt à inspirer plus d'air qu'on n'en expire, il est evident que dans le premier cas on accélere ou retarde la circulation, & par une suite nécessaire celle des humeurs; & que dans le second, on diminue ou l'on augmente le volume d'air qui y est contenu: or tout ce mechanisme etant aidé par la posture du corps, par la position combinée & assortie des membres, il est evident qu'il doit produire un effet sensible & prochain dans la circulation du sang & des humeurs; effet physique, effet nécessaire & intimement lié au mécha-

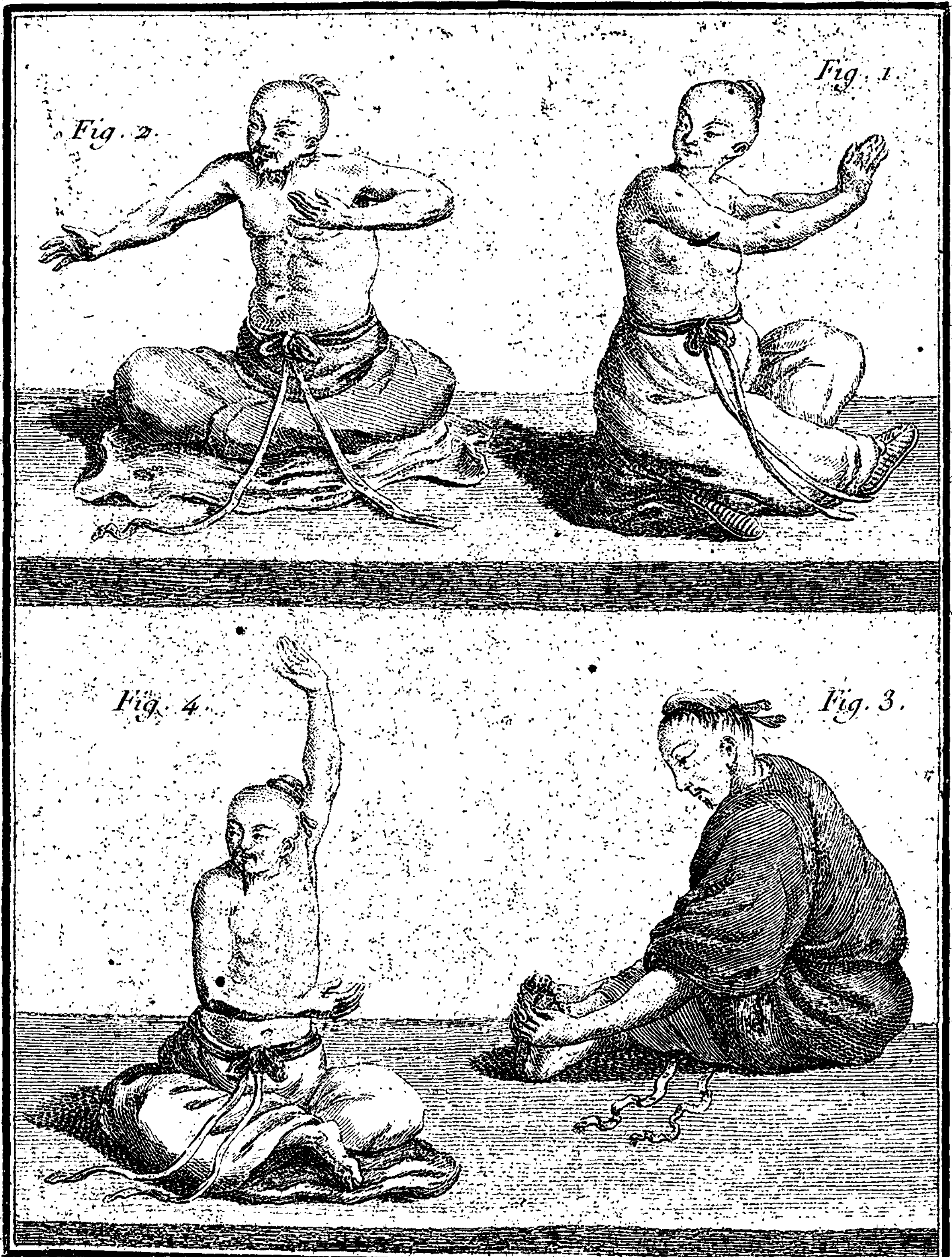
Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4

Fig. 6.
Fig. 5.
Fig. 8.
Fig. 7.

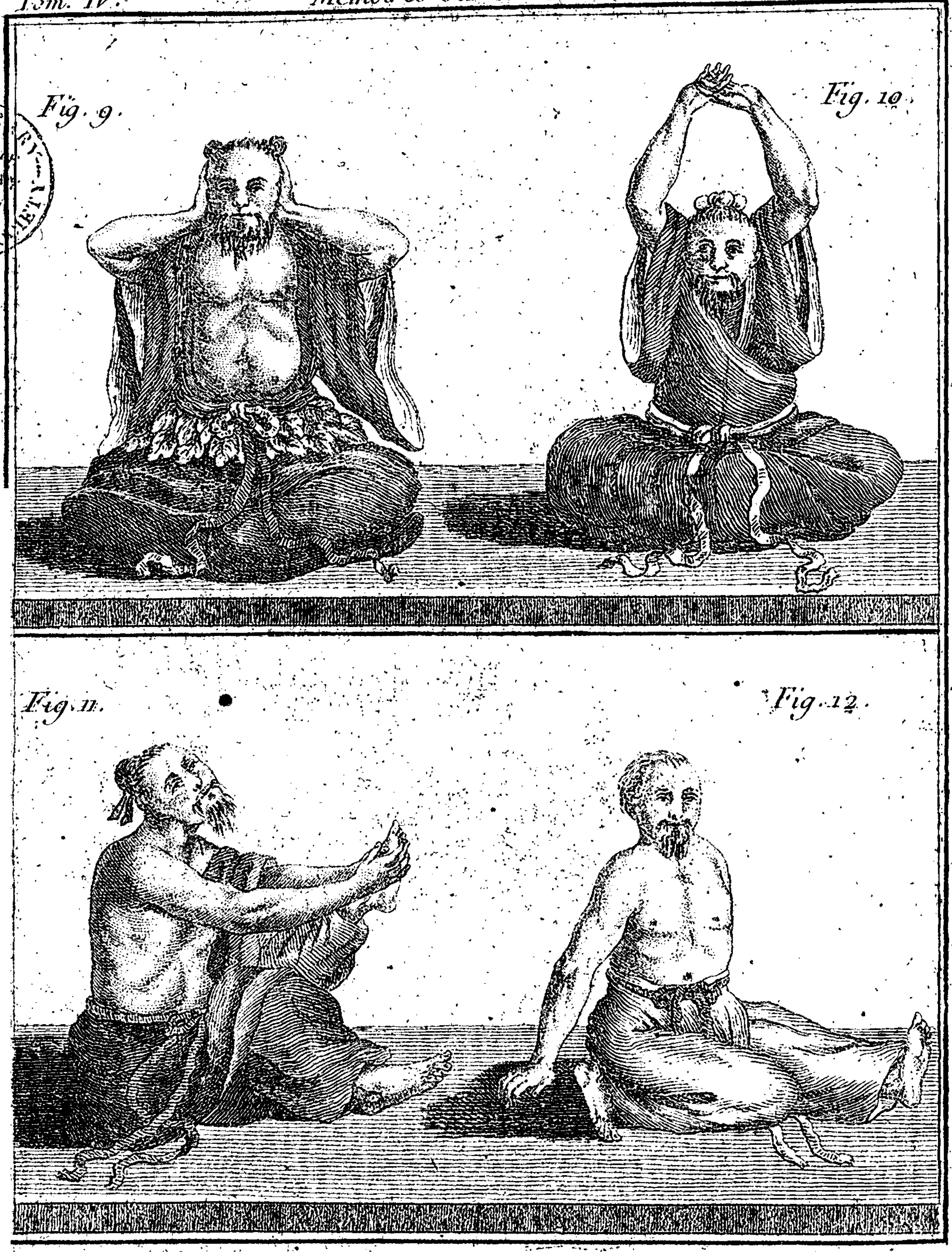
Fig. 9.
Fig. 10.
Fig. 11.
Fig. 12.

Fig. 14.
Fig. 13.
Fig. 16.
Fig. 15.

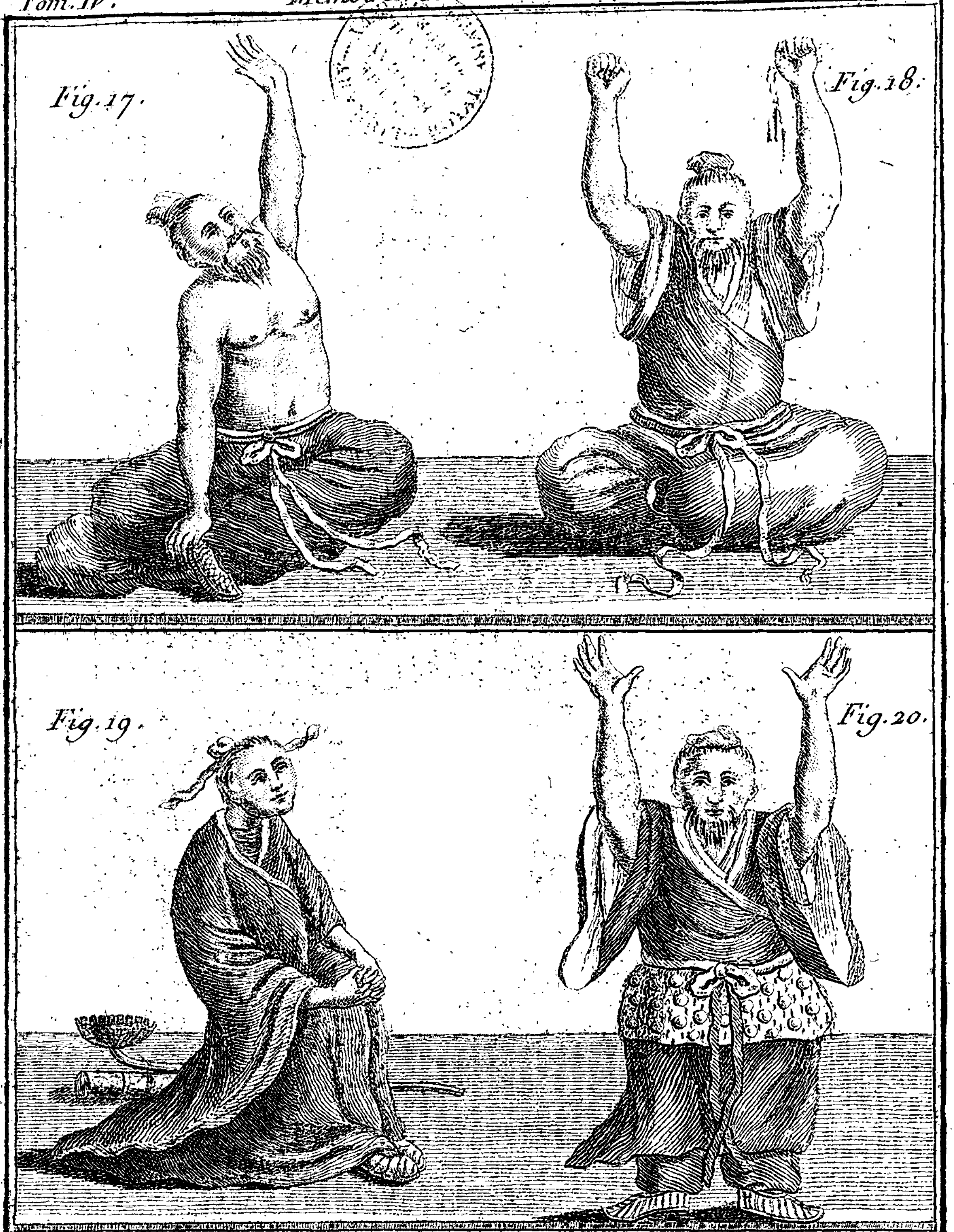
Fig. 17.
Fig. 18.
Fig. 19.
Fig. 20.

nisme hydraulique du corps humain ; effet d'autant plus sûr, que le repos de la nuit a rendu les organes plus souples ; que la diete de la veille a diminué la plénitude des arteres, des veines & des canaux des humeurs ; que la potion préparatoire a levé plus d'obstacles, &c.

Nous avions dessein de dire quelque chose sur la maniere dont il faut diriger le *Cong-fou* d'après cette théorie, selon la maladie pour laquelle on le fait ; mais les matieres médicinales ne sont pas assez à notre portée. Si le *Cong-fou* mérite quelque attention, les Médecins d'Europe n'ont pas besoin de ceux de Chine pour en tirer parti & le perfectionner. D'ailleurs, pour finir par où nous avons commencé, le but de cette notice n'est pas d'enseigner le *Cong-fou*, mais de proposer aux Physiciens & aux Médecins d'*examiner sans préjugé ce qu'il faut en penser*. Le systême sur lequel il porte fût-il faux, il peut leur en faire trouver un plus vrai. Quand il n'en résulteroit que quelques vues pour le soulagement de l'humanité, nous nous croirions bien récompensés du courage que nous avons eu de risquer cette notice.

OBSERVATIONS DE PHYSIQUE & d'Histoire naturelle de l'Empereur Kang-hi.

Faciendi plures libros nullus est finis.
Eccl. 12.

L'Empereur *Kang-hi* est un des plus grands Princes qu'ait eu la Chine. Homme de lettres, savant, philosophe, grand politique, citoyen, ami des hommes, & un peu guerrier, il réunissoit dans un degré supérieur les talens, les qualités & les vertus que tous les siecles ont destinés à l'admiration publique. Ce n'est pas ici le lieu de justifier ces louanges par l'histoire de son regne; nous nous contenterons d'observer que quoiqu'Empereur, dès l'âge de huit ans, il etoit plein d'ardeur pour s'instruire, qu'il se levoit dans sa jeunesse à trois heures du matin pour etudier, & qu'il poussa l'application jusqu'à cracher le sang: aussi devint-il un très-habile Lettré. Eloquence, poésie, histoire, jurisprudence, antiquité, tout etoit de son ressort. Lorsque l'astronomie Européenne fut devenue celle de l'Empire, il se fit disciple d'un Missionnaire pour l'apprendre; ce trait dit tout. La solitude qui environne ici le trône faisoit ses délices, parce qu'il pouvoit jouir de sa bibliotheque & de son cabinet. Il etoit si avare de son temps & si attentif à le bien employer, que quand on lit l'histoire de son regne, on ne comprend pas comment les soins qu'il donnoit aux affaires, les détails où il entroit, les grandes choses qu'il a exécutées, lui ont pu laisser le temps d'ouvrir des livres; & quand on voit la collection de ses ouvrages dans tous les genres, on comprend encore moins qu'il ait pu tenir le gouvernail d'un si grand

Empire. Les Empereurs de Chine sont en possession d'avoir des Secrétaires qui tiennent le pinceau pour eux : *Kang-hi* s'en servoit sans doute pour ses Ordonnances, ses Edits, & certains ouvrages auxquels ils prêtoit son nom comme Empereur, & en cette qualité, chef de la littérature. Il n'en est pas de même de ses poésies, de ses œuvres philosophiques & morales, de plusieurs pieces d'eloquence & de critique qui portent l'empreinte de son génie ; on sent d'abord qu'elles sont de lui : il en est de même des observations diverses que nous donnons ici. Comme ce grand Prince etoit très-avide de connoissances, & méditatif, il prenoit occasion de tout pour s'instruire. En voyage, comme dans son palais, il revenoit par ses réflexions sur tout ce qu'il l'avoit frappé, & s'en rendoit compte à lui-même en les jettant sur le papier. Voilà pourquoi il y regne si peu d'ordre ; mais elles n'en peignent que mieux son génie, & sont dès-là plus curieuses. Le Recueil entier de ses observations seroit fort considérable ; nous ne donnons ici que celles qu'on trouve dans la quatrieme partie de ses ouvrages, dont la Collection entiere va à plus de cent volumes. Un hasard ayant fait tomber ce peu que nous donnons, entre nos mains, nous avons cru qu'on en verroit volontiers la traduction au-delà des mers. Si nos gens de Lettres n'y trouvent rien à apprendre, ils y verront du moins que, quand le préjugé se tait, on ne trouve pas tant d'ignorance qu'on se l'imagine chez les nations etrangeres.

Pétrifications. Soit que ce soit le froid des eaux du *Hei-tong-kiang* qui opere cette métamorphose, soit que ce soit l'effet de quelques sels particuliers dont elles sont imprégnées, il est certain que le bois s'y pétrifie. La pétrification est si complette, que des troncs entiers d'arbres pétrifiés ont le poids, la dureté & le grain de la pierre. Ce fait ne peut être révoqué en doute, puisqu'on distingue parfaitement l'ecorce, les nœuds,

les veines du bois, & qu'on en trouve une partie qui n'est pas encore pétrifiée; nous nous en sommes assurés par nos propres yeux. La vertu pétrifiante du *Hei-tong-kiang* s'etend presque à tout: on y trouve des insectes, des poissons, des cornes d'animaux & des ossemens humains entiérement pétrifiés. Que de folles conjectures & de fables n'a-t-on pas débitées sur une pétrification singuliere, avant de savoir le fait qui nous en montre l'origine? Le mensonge est la premiere ressource de l'ignorance; mais comment faire quand on ne sait pas la vérité? se taire.

Pierres de sel. Les dons du *Tien* sont partagés: nous sommes obligés en Chine de faire le sel. Les Mahométans de l'Occident le trouvent tout travaillé par les mains de la nature; il pend en gros quartiers du haut des rochers de leurs montagnes; comme il seroit trop dangereux de l'y aller chercher, ils l'abattent à coups de fleches. Ce sel est pur & transparent comme du crystal de roche, ne pétille point dans le feu, & n'a point d'âcreté. Il paroît beaucoup meilleur que le nôtre, & la Médecine s'en sert avec succès. On trouve aussi de ces quartiers de sel dans la terre, mais il est rougeâtre, & teint d'un beau rouge l'eau où on le dissout; nous n'avons pas oui dire qu'on lui attribue aucune vertu particuliere. Les gens du pays s'en servent pour la préparation des alimens.

Pin. Il y a à *Keou-ouai* (hors de la grande muraille), dans le pays de *Ngan-kao-han*, une espece de pin qu'on nomme *Lo-ya-song*, dont le tronc, les branches, les feuilles & les fruits ressemblent entiérement à ceux des pins ordinaires. Cependant il a cela de particulier, que les feuilles tombent toutes en automne; son bois est très-dur & d'un bon usage, mais le suc en est venimeux. Quand on coupe cet arbre, il faut prendre garde qu'il n'en saute sur la peau; en quelque endroit qu'il en tombe, il s'y forme des bulles & des boutons fort difficiles à

guérir. Sa racine, qui est rougeâtre, pourrit très-difficilement; si on l'enterre ou si on la met dans l'eau, elle se pétrifie en assez peu de temps: elle est très-bonne pour aiguiser & repasser les instrumens les plus fins & les mieux trempés. Cette métamorphose change si peu à sa figure, qu'il faut y regarder de bien près pour s'en appercevoir; mais son poids augmente considérablement.

Renard volant. Le renard volant se trouve dans les epaisses forêts de la Tartarie, au nord de la grande muraille; ses aîles ne sont que des peaux légeres qui vont d'un pied à l'autre, & se terminent à sa queue. Cet animal ne vole qu'en s'elançant du haut d'un arbre sur un autre qui est plus bas; mais il ne peut pas voler en montant; les Anciens ont connu ce renard singulier, puisqu'ils lui ont donné un nom qui l'a caractérisé distinctement. L'Auteur du *Niu-ching-chi*, dit qu'il y a un renard qui se nourrit de glands & de pignons, puis s'envole dans les *Hien-gin* (demi-Dieux du *Tao-sée*). Cette fable ridicule a eté imaginée pour persuader un fait qu'on trouvoit dans les Anciens, & qu'on voyoit par ignorance dans le faux jour d'un merveilleux outré. Il y a à *Keou-ouai* une espece de rat volant, il est un peu plus gros que les rats ordinaires, & a des aîles comme le renard dont nous venons de parler.

Tremblement de terre. Voilà bien des années que je lis pour m'instruire, & nourrir mon ame de vérités & de raison; j'ai eu la curiosité d'examiner quelle est la cause des tremblemens de terre. Selon *Tchin-tsée*, tout tremblement de terre vient d'un air rassemblé & renfermé dans les entrailles de la terre, qui cherche à rompre sa prison & à se faire jour. Voilà ce qui a fait dire à *Lao-tsée*, la terre elle-même n'est ni fixe, ni inébranlable. Quelque foible que paroisse l'air, les obstacles augmentent en quelque sorte sa force, & il peut ebranler les plus grandes masses. Le fort d'un tremblement de terre ne passe

guere dix lieues, mais il ſe fait ſentir à plus de cent : ſes ſecouſſes renverſent les maiſons, font fendre la terre & bouleverſent tout dans les endroits qui ſont près de ſon foyer ; elles s'etendent à l'orient & à l'occident, au nord & au midi, mais d'une maniere différente, ſelon la diſpoſition des terres par où elles paſſent. On a vu des fontaines & des ruiſſeaux jaillir tout-à-coup, & d'autres diſparoître ; tout cela tient à une même cauſe. L'air s'etant epuiſé par un grand tremblement, on n'en a pas à craindre un ſecond de ſi-tôt. Quand il n'a fait, pour ainſi dire, que s'eſſayer, un premier tremblement n'eſt que le prélude d'un autre. Les Lettrés de la dynaſtie des *Song* diſoient que le *Yang* augmentant la maſſe de l'air & luttant contre les obſtacles, il produit les ſecouſſes du tremblement de terre, en ſe bandant & en ſe débandant par intervalles. Le *Yn-li-tong-tchi-king* veut que le *Yang* & le *Yn* etant réunis en trop grande quantité, ils font effort pour ſe vaincre ou pour ſe ſéparer, & que c'eſt la cauſe primitive des ſecouſſes. Toutes ces raiſons ſe réduiſent au dernier analyſe à l'action de l'air. Les pays qui ſont au nord-oueſt de la Chine ſont très-ſujets aux tremblemens, il ne ſe paſſe guere dix ans qu'il n'y en ait, & ils ſont tels, que le grand fleuve *Kiung* change tout-à-coup de couleur, s'enfle ſubitement, ſort de ſon canal & inonde un grand pays, ce qui marque evidemment l'action de l'air. Comme les pays du nord-oueſt ſont de vaſtes plaines pierreuſes, pour la plupart couvertes de ſable & fort nues, l'air qui eſt dans la terre y doit être plus vif & plus impétueux, vu ſur-tout qu'il y pleut rarement, & qu'il y a très-peu de rivieres & de ruiſſeaux. Voilà pourquoi les tremblemens ſont ſi terribles dans ces vaſtes régions. Nous voyons en effet que quoiqu'il y ait pluſieurs tremblemens de terre chaque mois à *Tai-ouang*, qui eſt au bord de la mer, ils ne ſont jamais violens, parce que l'humidité de la terre amortit l'action de l'air. Selon le *Koué-yn*, quand le

Yang

yang eſt comme enchaîné & que le *yn* reſſerré ne peut pas monter, ils luttent l'un contre l'autre, & il doit y avoir des tremblemens. Cela quadre bien à la poſition de *Taï-ouang*; mais à quoi penſe l'Auteur du *Sié-pi-tchi-ou-tſa-ſou*, de dire que les pays-bas du *Fou-kien* ſont expoſés à de fréquens tremblemens, parce qu'ils ſont comme à plat ſur les eaux de la mer? Quelle imagination de croire que des plaines entourées de montagnes puiſſent flotter ainſi ſur l'eau? *King-fang* obſerve que ceux qui ſont ſur mer aſſurent qu'il n'y a aucun vent avant les tremblemens de terre, & que les pilotes inſtruits jugeant par ce calme qu'il ne tardera pas à y en avoir, tâchent de gagner le large & cinglent en pleine mer, pour eviter le voiſinage des côtes. Ce fait, qui eſt atteſté par bien d'autres Ecrivains, prouveroit *bien que l'air eſt la cauſe* des tremblemens de terre. Son action en effet ſe portant toute alors dans les entrailles de la terre, il ne peut agir au-dehors.

Vernis. Le vernis du Japon eſt d'une fineſſe, d'un eclat & d'un poli qui charment l'œil; celui de Chine lui eſt inférieur. Tout le monde en fait honneur à l'adreſſe des Japonois: c'eſt une mépriſe de préjugé & d'ignorance. Nos ouvriers ſurpaſſent ceux du Japon dans des choſes d'un travail plus difficile & plus délicat que le vernis. Il y a une injuſtice à leur faire un reproche de ce qui ne dépend pas d'eux. L'application du vernis demande un air doux, frais, humide & ſerein; celui de Chine eſt rarement tempéré, & preſque toujours chaud ou froid, ou eſt chargé de pouſſiere & de ſels. Voilà pourquoi les pieces de vernis qu'on y fait n'ont pas l'eclat de celles du Japon, qui, etant au milieu de la mer, a un air plus propre à faire ſécher le vernis, ſans le rider, ni le ternir.

Bouſſole. L'aiguille aimantée décline toujours un peu, elle ne peut pas regarder directement le midi; ſa déclinaiſon n'eſt ni fixe ſelon les pays, ni uniforme & conſtante dans le même.

La vingt-deuxieme année de mon regne (1683), elle déclinoit à Pé-king de trois degrés; elle ne décline maintenant que de deux degrés & demi. Sa déclinaiſon eſt à l'orient dans une Province, & à l'occident dans une autre. Un Lettré des *Song* prétend que cette déclinaiſon vient de la maniere dont on aimante la bouſſole : mais dans ce cas, pourquoi la même bouſſole varieroit-elle d'une année à l'autre? Outre cela, chaque bouſſole devroit avoir ſa déclinaiſon particuliere, & il y en auroit au moins quelques-unes qui ne déclineroient pas du tout. L'ombre du ſoleil aux deux ſolſtices détermine ſûrement le vrai midi : or ce midi ne varie nulle part. Si c'eſt le ſoleil qui dirige la bouſſole, pourquoi décline-t-elle? Seroit-ce quelque cauſe accidentelle & particuliere à chaque pays qui occaſionneroit ce dérangement? *Seroit-ce à cauſe* de la différence du temps d'un vrai midi à l'autre? J'entends dire maintenant aux Européens que c'eſt vers le pole du nord que la bouſſole ſe tourne; les Anciens ont dit que c'etoit vers le midi : qui a mieux rencontré? dès que les uns, ni les autres ne diſent pas pourquoi, on n'eſt pas plus avancé d'un côté que de l'autre. Cependant les Anciens ſont les premiers en date, & plus je vais, plus je vois qu'ils connoiſſent le méchaniſme de la nature. Tout mouvement languit & s'eteint à proportion qu'il approche du nord; il eſt difficile de croire que ce ſoit de-là que vienne celui de l'aiguille aimantée.

Eau de neige conſervée. Il ne pleut preſque jamais dans le Royaume de *Ha-mi*, & les petites pluies qui y tombent par fois mouillent à peine la ſurface de la terre : outre cela, il n'y a ni roſées, ni brouillards qui puiſſent l'humecter. Cependant les campagnes ſont arroſées & fertiles, quoiqu'il y ait peu de rivieres, & que les ruiſſeaux & les fontaines y ſoient très-rares : tant il eſt vrai que l'induſtrie & le travail ſuppléent à tout. Comme il tombe beaucoup de neige en hiver ſur les montagnes,

les habitans ont imaginé d'en conduire l'eau dans de grands réservoirs, à mesure qu'elle se fond. Quand les chaleurs sont venues, ils la font couler dans leurs champs, & la distribuent avec tant d'economie qu'elle suffit pour fertiliser leurs campagnes. Comme les chaleurs de ce pays sont extrêmes, je craignis que quelques Mahométans que j'y avois envoyés n'en fussent incommodés. Ils revinrent tous à Pé-king sans avoir eté malades. Je leur demandai si les chaleurs de *Ha-mi* & du *Tou-eulh-fan* etoient plus insoutenables que celles de *Hang-tcheou*: ils me répondirent qu'on les supportoit plus aisément, parce que, quoique le pays soit elevé & la terre brûlante, on a de l'eau fraîche pour se désaltérer; au lieu qu'à *Hang-tcheou* l'eau des puits même est comme tiede pendant la canicule, & ne peut ni *rafraîchir, ni désaltérer.*

Kan-ta-han. Le *Kan-ta-han* est une espece de cerf du pays du *Fou-yo-eulh-tsi*, sa couleur est d'un noir qui tire sur le bleu-foncé; il a au-dessus du col une espece de fanon de chair fort gros, & sur l'echine une bosse comme le chameau. Cet animal est très-gros, & plus pesant qu'un bœuf; ses cornes sont assez grosses, recourbées, & d'une substance qui ressemble à celle des os; elles ont plus de force & de dureté que le meilleur ivoire : ses nerfs sont admirables pour appaiser les douleurs de rhumatisme & de sciatique.

Pierres de mer. On trouve sur les bords de la mer Orientale une espece de pierre qui tient beaucoup de l'agathe : elle en a la dureté, la transparence, le grain & l'eclat; les couleurs en sont aussi vives, les teintes aussi variées, & les nuances aussi délicates. Mais ce qui en releve beaucoup le prix & la met fort au-dessus de l'agathe, c'est qu'on y voit tantôt une grenade ouverte avec sa couronne, & les petits grains en emeraude, ou en rubis, de maniere à les compter; tantôt un *Li-tchi* avec son ecorce vermeille & sa chair d'un blanc de lait; dans d'autres,

c'eſt une huitre, une moule, une cygale, un papillon deſſinés & peints avec une délicateſſe que l'art ne pourroit jamais imiter. Il y en a auſſi où l'on voit repréſentés au naturel des bois que l'hiver a dépouillés de leurs feuilles, des payſages enchantés, des campagnes couvertes d'un brouillard léger, des montagnes eſcarpées avec leurs précipices, des horizons magnifiques que le ſoleil couchant embellit de mille couleurs. La peinture n'a rien de ſi vivant, ni de ſi fini. J'ai choiſi pluſieurs centaines de ces pierres toutes plus curieuſes les unes que les autres. J'aime à y admirer comment un jeu de la nature confond toutes les idées de l'induſtrie humaine, & epuiſe toutes les reſſources de ſa pénétration. Un petit inſecte, un brin d'herbe ſont encore plus admirables? Mais qui ſait placer ſes admirations?

Tcha-ké. Le *Tcha-ké eſt un arbre de la côte* du nord. Il a cela de particulier que ni ſon tronc, ni ſes branches n'ont d'ecorce. Si on le jette dans le feu, il brûle à merveille, quelque verd qu'il ſoit. Si on en fait du charbon, ce charbon s'allume très-aiſément, donne une braiſe très-ardente, ſans fumée ni odeur, conſerve aiſément ſon feu, & brûle plus longtemps ſans ſe conſumer. Il n'eſt pas même néceſſaire d'en faire du charbon, il ſuffit de le faire bien ſécher.

Du ſon & des tons. Rien de plus aiſé & de plus ſimple en apparence que la théorie du ſon; rien cependant de plus difficile & de plus compliqué. Le ſon nous porte dans l'eſprit les idées des autres toutes développées. La muſique ne demande ni contention, ni effort pour nous faire goûter des plaiſirs mitoyens entre les jouiſſances de l'art & les voluptés groſſieres des ſens. La multitude jouit de ſes oreilles ſans ſonger au pourquoi, ni au comment des ſervices qu'elles lui rendent & des plaiſirs qu'elles lui procurent. Pour moi, j'ai toujours eté frappé de la maniere energique dont la différence du ton de voix rend, exprime & peint les mouvemens de l'ame les plus

différens, ceux de la colere & de la tendresse, de la tristesse & de la joie, de la peur & de l'admiration &c. Il n'est pas nécessaire de voir le visage, ni même d'entendre la langue de celui qui parle; le ton seul de sa voix dit comment son ame est affectée. Si la personne qui se plaint ou qui rit, est une personne aimée, on partage sa tristesse ou sa joie avec un sentiment d'amour fort délicat; si c'est un inconnu, l'ame hésite: mais si on l'entend quelque temps & qu'on soit dans une situation tranquille, on se rapproche de lui insensiblement, & ses sentimens deviennent les nôtres. Si c'est une personne haïe, sa joie irrite, & sa douleur réjouit; mais ce sentiment est si fort contre la nature, qu'il ne peut durer. Si on l'entend quelque temps, la sympathie du ton agit, & l'on ne sauroit y tenir sans une *peine secrete qui rend témoignage à la bonté* de notre nature, ou à la malice de notre cœur. Quand deux personnes parlent ensemble, si l'une éleve la voix, l'autre l'élevera aussi; si elle baisse de ton, l'autre baissera de même: c'est-là l'effet naturel & infaillible de je ne sais quel goût matériel & inné qui nous pousse vers la consonnance. Il en est de la voix comme de la beauté, les impressions qu'elle fait varient selon les personnes. Comme il y a des physionomies qui plaisent à la premiere vue & préviennent en leur faveur, au point qu'on les aime avant que d'avoir songé à les aimer, il y a aussi des voix qui vont tout droit au cœur, & se suffisent à elles-mêmes pour inspirer de l'amitié ou de l'amour. Ce fait, qui est certain, tient à une théorie qui est encore bien loin de nous. J'ai lu bien des ouvrages sur celle des echos. L'ignorance a imaginé des fables & la science des regles: pour moi, je pense que le frémissement des deux cordes sonores qui sont à l'unisson pourroit aider à expliquer le comment des echos, soit des vallées, soit des murailles des bâtimens. Nous avons en Tartarie des echos si multipliés & si forts, qu'il n'est pas aisé de les expli-

quer avec toutes les réflexions du ſon dont nous ont parlé les Européens. Peut-être faudroit-il joindre ces deux choſes enſemble, & même en ajouter une troiſieme. Les explications les plus plauſibles ſont trop près de nous pour être ſi vraies qu'on le dit; plus les loix que ſuit la nature ſont ſimples, plus elles ſont ſublimes & hors de la portée de notre pénétration. *Tchon-tſée* a fort bien dit, *que les ignorans n'arrivent pas juſqu'au vrai, que les ſavans paſſent au-delà.* Admirer, ou décider, ſont les chemins les plus battus par les penſées des hommes. Les miennes prennent ſouvent celui du doute; je laiſſe dire ceux qui expliquent tout, en attendant qu'on me déduiſe bien clairement les rapports des cordes du *King* avec la flûte & les différens ſons d'un timbre, & qu'on m'explique comment les différens ſons de cent inſtrumens & d'autant de voix trouvent chacun leur chemin dans l'air pour porter dans nos oreilles la ſenſation indéfiniſſable de leur harmonie; en attendant cela, dis-je, je m'en tiendrai à répéter, d'après les Anciens, que ce qui eſt plus près de nous eſt ſouvent ce qui eſt plus loin de nos connoiſſances. Mon ignorance à cet egard ne m'a jamais peſé, parce qu'elle ne peut nuire au grand devoir de fuir le mal & de faire le bien. *Lao-tſée* a fort bien dit qu'un enfant en ſait plus à cet egard qu'un vieillard n'en peut faire.

Du pays de Tou-eulh-fan. Si on en excepte les environs des montagnes où il tombe de la neige, la chaleur eſt extrême dans tout le pays de *Tou-eulh-fan.* Les habitans de la campagne ſortent la nuit pour cultiver leurs terres & recueillir leurs moiſſons; ils ne pourroient pas tenir à la chaleur qu'il fait, lorſque le ſoleil eſt ſur l'horizon: elle eſt ſi forte à la canicule, que les pierres ſont brûlantes comme des charbons allumés. La corne des animaux qui ſortent alors dans la campagne, ou ſe ſeche, ou s'amollit. Les Anciens ont dit qu'il y a un pays

à l'occident de la Chine où la chaleur du vent est si forte, qu'elle rend les hommes comme hébêtés ou fous. Les critiques ont traité ce récit d'exagération, & ont cru montrer par-là beaucoup de discernement; ce que nous savons du *Tou-eulh-fan*, prouve qu'ils n'ont raconté qu'un fait. Comme ce pays est très-pierreux & environné de déserts & de sables, certains endroits y sont si brûlans & si insupportables, que les hommes les plus forts & les plus patiens n'y ont point de situation & ne savent que devenir.

Nitre. La dynastie précédente croyoit qu'il n'y avoit de nitre qu'en Chine, & avoit défendu, sous les peines les plus rigoureuses, d'en vendre aux etrangers. On ignoroit alors qu'il y a une sorte de terre blanche dans le pays des *Kal-kas* & des *Eleuthes* qui en donne un fort beau; le nitre des pays septentrionaux l'est encore davantage. Celui qui a fait le monde & qui le gouverne, a distribué ses dons dans tous les pays.

Enfans. Le rafinement & les subtilités de la mollesse empoisonnent tout. Les enfans aiment à se donner du mouvement & à agir, cela est nécessaire à leur âge; laissez-les courir & faire leurs petits jeux: & quand le printemps vient & l'eté, n'allez pas les obliger à se tenir dans une galerie ou sous les avant-toîts. Les Anciens disoient que le grand air des cours & des jardins leur etoit plus sain. Les peres & meres doivent aimer leurs enfans; mais ils leur témoignent mal leur amour en les ménageant trop. Outre que ces petits soins de femellette leur amollissent l'ame & la rapetissent en quelque sorte, ils les accoutument à trop manger, les rendent trop sensibles au chaud & au froid, & leur ôtent la force & le courage de travailler: aussi la plupart deviennent-ils ou cacochimes, ou sans vigueur. Je vois beaucoup d'enfans des Princes & des Grands de ma Cour qui sont foibles, délicats & maladifs: c'est la faute des peres & des meres; ils ruinent leur tempérament par leurs

excès, & la ſanté de leurs enfans par leurs ſoins puérils. Je me ſuis fait mon tempérament à moi-même, & je l'ai fortifié en bruſquant toutes les attentions de délicateſſe & de bien-être. J'aime mieux avoir plus d'habits ſur le corps, & me paſſer de feu ; quelque chaud qu'il faſſe, je n'ôte jamais mon bonnet & ne me ſers point d'eventail : cela m'a valu d'être peu ſenſible au chaud & au froid. Hélas ! nous n'avons que trop de beſoins, pourquoi les augmenter ?

Lapin. Il y a dans la Tartarie ſeptentrionale un animal que je crois une eſpece de lapin ; ſa figure eſt à-peu-près la même que celle de nos lapins, mais il eſt beaucoup plus grand & mieux membré ; ſa chair auſſi eſt plus délicate, plus juteuſe & plus blanche ; ſon poil reſſemble à celui des lapins ordinaires, pendant le printemps & l'eté ; mais quand vient l'automne, il change de couleur & devient d'un blanc de neige ; il n'y a que le bout de ſes oreilles qui ne change jamais & reſte toujours noir : le poil de ſes quatre pieds eſt fort long & pendant. C'eſt apparemment le froid extrême du pays qui produit ce changement. Cet animal s'accouple au printemps & en eté ; la femelle a communément deux portées. J'en ai tué dans les montagnes de notre parc de *Ge-ho-eulh* ; leur poil y change chaque année comme dans leur terre natale.

Bruit du tonnerre. *Tchou-tſei* a fort bien ſaiſi la nature du tonnerre, & en parle fort clairement en peu de mots. Pour moi, j'ai remarqué que le bruit qu'il fait, ſoit en roulant dans les nues, ſoit en tombant, ne ſe fait pas entendre au-delà de dix lieues. La muſique calcule la hauteur, l'epaiſſeur & le diametre des cloches, ſelon la nature du métal ou de la matiere dont elles ſont faites, & détermine, d'après ces dimenſions, la proportion exacte du ſon de l'une avec le ſon de l'autre, dans une même ſaiſon & température d'air. Je ſuis perſuadé qu'on pourroit calculer la force du tonnerre par la

distance à laquelle on l'entend. Le plus ou le moins d'elévation des nuages ne paroît pas faire une si grande difficulté à cet egard, que les echos des vallées & des montagnes. Cependant, plus j'ai fait de recherches, plus je me suis assuré que son plus grand bruit ne s'entend pas au-delà de dix lieues. Il y a quelques années que j'allai à *Tien-tsing* pour voir les ouvrages que j'y avois ordonnés; mes troupes, qui y faisoient l'exercice, tiroient du canon; soit que ce soit au vent, au cours de la riviere, ou au voisinage de la mer qu'il faille l'attribuer, j'entendis le bruit de ces canons de plus de trente lieues, quoiqu'il ne me parût pas venir de bien loin. Il s'ensuit de-là evidemment qu'on entend le canon de plus loin que le tonnerre. Est-ce parce que le canon est appuyé sur la terre? Est-ce que l'explosion qu'il fait est plus forte? Est-ce que l'air qui en porte le bruit est plus dense & plus epais? Cette question mériteroit d'être examinée.

Ouo-tsi. Depuis les frontieres de Chine jusqu'au *Hei-tong-kiang*, & depuis la mer orientale jusqu'assez avant dans l'occident, on trouve des bois tantôt assez grands, tantôt assez petits, dont les arbres touffus sont si serrés, si près-à-près, qu'ils cachent le soleil en tout temps. Il est remarquable que chaque espece d'arbre y est séparée; les pins sont près des pins, les cédres près des cédres; on ne trouve aucune autre espece d'arbre dans tout le terrein qu'ils occupent. Comme le vent n'a pas prise sur les feuilles des arbres qui tombent sans cesse, elles restent les unes sur les autres de l'epaisseur de plusieurs pieds, & surnagent sur les eaux de pluie & de neige qui croupissent là, faute de pouvoir ni s'ecouler, ni s'evaporer. Voilà ce qui rend ces endroits si difficiles à passer & ce qui les a fait appeller *Ouo-tsi* (cavernes continuelles). On y trouve cependant des ours, des sangliers & des rats sauvages noirs, blancs, & gris, qui se nourrissent de pignons & de

glands: c'eſt dans ces bois ténébreux que croît le *Gin-chen*, ſans parler de pluſieurs autres plantes médicinales très-précieuſes. J'avois cru d'abord que ces ſortes de bois etoient particuliers aux pays du nord, mais il y en a auſſi dans les provinces méridionales.

Grands Jours. Ceux qui ont pénétré dans le nord au-delà du *Hei-tong-kiang*, nous ont rapporté que vers le ſolſtice d'eté il n'y a guere qu'une heure de nuit. Ce fait prouve evidemment que la terre eſt ronde & va en diminuant vers le pole. *Tchan-tſée*, qui etendit ſes conquêtes ſous *Tai-tſong* de la dynaſtie des *Tang*, juſqu'à *Kou-li-kan*, dit que la nuit y eſt ſi courte, qu'on diſtingue à peine la fin d'un crépuſcule du commencement de l'autre. Il eſt rapporté dans le *Kang-mou*, que quelques voyageurs avoient pénétré dans un royaume etranger où le ſoleil ne diſparoiſſoit que pour fort peu de temps de deſſus l'horizon, & ne s'en eloignoit pas de maniere à finir le jour. Ces obſervations des Anciens s'accordent avec ce que nous ſavons aujourd'hui; c'eſt donc à tort qu'on leur a reproché de courir après le merveilleux, ils n'ont raconté que les faits dont ils etoient inſtruits.

Sel naturel. Le ſel eſt néceſſaire pour la préparation des alimens. La Chine en a de pluſieurs eſpeces; ici c'eſt du ſel de mer, là c'eſt du ſel de puits, ailleurs c'eſt du ſel d'etang. Tous ces différens ſels ſont l'ouvrage du travail & de l'induſtrie; il faut faire evaporer l'eau où ils ſont, par le feu, par le ſoleil & le vent. Il y a des pays hors de la grande muraille, comme à *Tchang-kia*, où la nature diſpenſe les hommes de tous ces frais de travail & d'induſtrie. Les habitans vont prendre leurs proviſions de ſel ſur le rivage d'un lac où ils le trouvent tout formé en grands & en petits cryſtaux. Ce ſel eſt un peu noir, mais il eſt auſſi bon & auſſi agréable au goût que le nôtre; on ne dit pas qu'il ait aucune

mauvaise qualité. Voilà comme le *Tien* pourvoit aux besoins des hommes, selon les lieux où ils habitent.

Eaux thermales. Rien de plus vrai : les eaux thermales sont très-efficaces pour guérir plusieurs maladies. Mais bien des gens ignorent qu'elles sont meilleures pour ceux qui ont passé quarante ans ; quand on ne les a pas encore, & qu'on prend les bains chauds, leur premier effet est d'affoiblir & d'epuiser, parce que le sang etant alors dans toute sa force, elles causent une fermentation & des sueurs qui troublent la nature & lui nuisent. Dans un âge plus avancé au contraire, elles raniment le sang & débarrassent les os, les nerfs & tout le corps, des embarras & engorgemens que les années traînent à leur suite. Cependant le Poëte *Li* a dit dans son Poëme sur les eaux thermales, *que tout homme est affoibli & fatigué quand il sort du bain*. Cela n'est pas contraire à ce que nous disions tout-à-l'heure; nous ne parlions que des effets qu'ils produisent pour la suite. On prend les bains sept jours, puis on les interrompt sept jours pour reposer le sang & les humeurs. Les continuer long-temps, c'est s'exposer à une révolution plus dangereuse quelquefois que la maladie dont on etoit venu chercher la guérison. Selon l'Auteur du livre des eaux thermales, il est très-nuisible d'entrer dans le bain après avoir mangé, ou de s'exposer à l'air après en être sorti. Nous rapprochons ces diverses observations, parce que tout ce qui intéresse la vie des hommes nous tient fort à cœur. Je trouve dans le *Choui-king* que les eaux de la fontaine *Hong-chan* se teignent en rouge au printemps, à cause du cinabre qui s'y mêle ; celles de *Hing-tchou* sont chargées d'alun ; d'autres, de fer ; presque toutes, de soufre. Il est evident que la chaleur, l'odeur, le goût, la vertu médicinale des eaux chaudes est l'effet du mêlange des corps etrangers qui y sont. Mais quels sont ces corps? En quelle quantité & proportion

y sont-ils ? C'est ce qu'on n'examine pas assez. Les Médecins même s'en tiennent à l'antique réputation d'une fontaine pour y envoyer leurs malades. Je sais qu'on a trouvé de l'arsenic dans quelques sources qui etoient très-estimées ; je sais que la nature peut changer les poisons en remede par des décompositions & des mêlanges qu'elle seule a le secret de faire ; mais je sais aussi que si on etudioit mieux les qualités particulieres des eaux minérales, on pourroit mieux fixer les especes de maladies auxquelles elles conviennent. J'ai donné l'exemple à mes sujets à cet egard : quand je trouve quelque fontaine minérale sur ma route, je la fais passer par l'alambic, & je vois par l'alun, le soufre, le métal que j'y trouve, quelles doivent être ses propriétés. Il n'est pas sûr de suivre les Anciens à cet egard ; ils *s'en tenoient à l'odeur*, au goût & à la couleur, pour prononcer sur les bonnes ou mauvaises qualités des eaux. Cette maniere est trop superficielle ; quelque bons que soient ces signes sensibles, ils ne suffisent pas. Cela est evident par les eaux qui viennent de loin ; elles sont chargées de sel, de parties terrestres & métalliques, que le goût, la vue, ni l'odorat ne sauroient distinguer.

Ours des montagnes. L'ours des montagnes du nord passe l'hiver enfermé dans une caverne. La neige qui tombe, & sa respiration qui gele, en ferment l'entrée : il ne reste qu'un petit trou par où l'air extérieur communique un peu à celui du dedans. Tout se fond au printemps, & il sort de sa prison. Un Commentateur du *Chi-king* dit, *que l'ours vit de sa respiration pendant l'hiver.* Cela m'avoit etonné ; mais il y a quelques années qu'etant allé à la chasse vers la fin de l'hiver, je tuai un ours que je fis ouvrir exprès, on ne trouva rien absolument ni dans son estomac, ni dans ses entrailles. Ce fait que j'avois sous les yeux m'ôta mes doutes sur l'inexactitude des Anciens ; car l'endroit où je chassois etoit plein de venaison.

Si cet ours avoit eté pressé par la faim, il lui eût eté facile de prendre sa proie & de venir la manger dans sa caverne. Quelques *Tao-sée* passent aisément trois jours sans prendre aucune nourriture, & sans souffrir de la faim. Ils n'ont point d'autre secret que d'avaler leur respiration, apparemment que les evaporations qu'elle apporte avec elle va rafraîchir & humecter leurs entrailles. Si l'ours en fait de même, comme le froid, l'epaisseur de sa peau, la longueur de son poil empêchent qu'il ne transpire, il est moins etonnant qu'il passe l'hiver sans manger, vu qu'il ne se donne aucun mouvement.

Les climats. Les fruits, les grains, les oiseaux & les animaux ont quelque chose de particulier dans chaque pays; cette différence croît à proportion des distances. Il en est de même des hommes à certains egards: la figure, la taille, la physionomie, la couleur, les forces & le teint varient d'un pays à l'autre. Cela doit être: l'air, les saisons, les alimens etant différens, le corps entier doit s'en sentir. Dans la même Province, un laboureur qui est tout le jour au soleil, au vent & à la pluie, travaille beaucoup & se nourrit fort mal, semble un homme d'un autre pays vis-à-vis de son frere qui, en bon lettré, ne sort pas de son cabinet. A plus forte raison, les habitans des pays chauds doivent-ils être différens de ceux des pays froids ou tempérés. Pour ce qui a trait aux mœurs & au génie, le climat n'y fait qu'autant qu'il affoiblit ou fortifie le corps. Les gens du midi sont des femmes par rapport à ceux du nord, & les femmes du nord sont des hommes par rapport aux hommes du midi; c'est que la vigueur du corps en donne à l'ame. Lorsque les causes morales se joignent aux causes physiques, cela va encore plus loin. Quand la Cour étoit dans les Provinces méridionales, les richesses qu'elle y attiroit y avoient porté un luxe, une mollesse & une corruption de mœurs qui avoient presque changé les hommes

en femmes, tant ils etoient devenus mous, délicats & esclaves de leur bien-être. Maintenant, qu'elle est dans celle du nord, ils sont devenus plus fermes, plus agissans & plus réglés. Ceux du nord au contraire, s'amollissent & se corrompent insensiblement. Nos naturalistes & nos astrologues se trompent egalement, lorsqu'ils veulent raisonner sur le caractere, le génie, les inclinations & les mœurs des hommes, d'après les climats & les etoiles. Mes Tartares sont Tartares dans les Provinces méridionales comme dans le *Leao-tong*, quant à leurs manieres de vivre ; & les gens du midi sont aussi mous dans les Provinces du nord que chez eux, quand ils veulent y mener la même vie. Je suis sur le trône depuis plus de trente ans. J'ai vu, j'ai employé des hommes de tous les climats de mon Empire; les gens de bien de tous les pays se ressemblent. Pour ce qui regarde le métier des armes & le goût des sciences, les circonstances décident. Les peuples errans qui etoient à l'orient & à l'occident, au nord & au midi de l'Empire des anciens *Tcheou*, leur ont fait la guerre tour-à-tour. Les révoltes ont eté terribles dans toutes les Provinces, & ont eté plus fréquentes où il y avoit plus de misere. Les Lettres ont eté florissantes dans tous les endroits où a demeuré la Cour, & où elle l'a voulu. L'histoire particuliere de chaque Province compte des guerriers, des savans, des littérateurs, des artistes, des grands hommes & des monstres. L'homme est homme par-tout, & dans la même ville il y a plus de différence de tel homme à tel homme que des peuples du nord à ceux du midi. Le Poëte *Lieou-tchi* a dit fort finement: *Aucun climat n'adoucit le tigre, ni ne donne de courage au lapin.*

Oiseau & rat ensemble. On a voulu révoquer en doute bien des choses qui sont dans les *King*, parce qu'on n'avoit plus les objets sous les yeux. Il est dit dans le Chapitre *Yu-kong* du

Chou-king qu'il y a des endroits ſur la rive du *Ouei-tſei* où on trouve des rats & des oiſeaux dans le même nid. Un célèbre Commentateur a traité cela de fable ; ſur le rapport de quelques voyageurs qui lui ont aſſuré n'avoir rien vu de pareil ſur les bords de cette riviere ; or mon Ambaſſadeur en Moſcovie a vu ſur ce bord des oiſeaux & des rats mêlés enſemble. J'ai voulu m'en aſſurer & je lui ai demandé moi-même. Ainſi c'eſt à tort qu'on accuſe l'Auteur du *Yu-kong* d'avoir débité une fable.

Epis pleins de couſins. Le pays de *Tſéi-ouang-ho-la* eſt un pays marécageux ; preſque toutes les terres y ſont baſſe, de maniere qu'on n'y peut ſemer que du riz d'eau. Il y a quelques années que la moiſſon ne donna preſque que des couſins. Le riz etoit monté en epis à l'ordinaire ; mais à proportion qu'ils mûriſſoient, on en voyoit ſortir ces inſectes par eſſains. Tous les grains en etoient remplis. J'envoyai un Grand ſur les lieux, pour vérifier ce fait ſingulier. Il nous aſſura à ſon retour qu'il avoit vu la choſe de ſes propres yeux : nous ne dirons pas comment on peut expliquer cela, mais nous nous ſouvenons d'avoir lu dans le *Kan-y-von-tchei*, qu'il y a un arbre à *Ling-piao*, qui porte des couſins ; c'eſt-à-dire que quand ſes fruits qui ſont aſſez gros, ſont mûrs, ils ſe fendent, s'ouvrent, & il en ſort des nuées de couſins. Les gens du pays le nomment *Ouen-tſée-chou*, *l'Arbre aux couſins :* ce fait n'explique pas l'autre ; mais il prouve que, comme dit *Tchien-tſée*, il n'y a rien de ſi ſingulier dans la nature, dont on ne trouve la répétition dans un autre genre.

Raiſins. Les raiſins ſont venus en Chine de l'occident. Il n'y en avoit autrefois que peu d'eſpeces, maintenant nous en avons trois nouvelles, que j'ai fait venir du Royaume de *Ha-mi* & des pays voiſins. Ceux de la premiere eſpece

ſont rouges ou verdâtres & longs comme des tettins de jument. Ceux de la ſeconde ont un goût & un parfum fort agréables, mais ils ne ſont pas gros. Ceux de la troiſieme ſont les plus délicats, les plus doux & les plus parfumés; mais ils ne ſont pas plus gros que des pois. Ces trois eſpeces de raiſins dégénerent dans les Provinces méridionales, & y perdent leurs parfums. Elles réſiſtent aſſez bien dans celles du nord, pouvu qu'on ait l'attention de planter ſa vigne dans un terrein ſec & pierreux. J'aime mieux procurer une nouvelle eſpece de fruits ou de grains à mes ſujets, que de bâtir cent tours de porcelaine.

Soie particuliere. Les Mahométans qui ſont au nord-oueſt de la Chine, elevent des vers à ſoie d'une eſpece différente des nôtres: ils ſont plus gros de la moitié, & la ſoie qu'ils filent eſt plus forte & d'une plus longue durée. Quarante fils de vers à ſoie ſuffiſent pour un fil à mettre en œuvre, au lieu qu'il en faut quatre-vingts dans la Province de *Tchekiung* d'où nous vient notre plus belle ſoie. Comment a-t-on oſé dire qu'il n'y a point de ſoie hors de la Chine?

Du vent. Vent qui ſouffle, dit le proverbe, *n'eſt le même à cent lieues; pluie qui tombe n'eſt pas la même à dix.* Les anciens prétendoient que la pluie qui donne un pied d'eau dans un endroit, n'en donne pas un pouce dans un autre; pourquoi donc lui donner dix lieues d'étendue & en mettre cent pour le vent? Il ne faut raiſonner ſur les faits, que d'après les faits. Je ſais que tandis que le vent etoit nord-oueſt dans la Province du *Pe-tche-li*, il etoit ſud dans celle du *Chan-tong* qui eſt limitrophe. Il me paroît que le vent s'eleve & varie ſelon la diſpoſition du pays. *Pao-po* dit que le vent qui briſe les branches des arbres dans un endroit, ſe fait ſentir à trente lieues de là. Mais il ne marque pas s'il vient du même endroit. *Tchou-tſée* prétend que le vent

eſt

eſt l'effet du mouvement des aſtres, & que de là il ne doit jamais ceſſer, mais que tantôt il eſt plus haut & tantôt plus bas, ſelon qu'il eſt plus ou moins pouſſé vers la terre. Cette conjecture a bien ſon bon. Le changement de direction du vent vient, ſelon lui, de la même cauſe, parce que l'air preſſé entre la terre & les ſpheres ſupérieures, s'echappe par où il trouve moins d'obſtacle; peut-être qu'on pourroit expliquer par là la différente direction d'un vent plus elevé & d'un vent plus bas. *Lu-tchi* dit dans ſon *Theun-tſieou*, que le vent change de direction ſelon la ſaiſon, & paſſe d'un point cardinal à l'autre. Les autres vents, ſelon lui, ſont accidentels & paſſagers. Pour moi, j'y ai fait une attention particulière, & j'ai trouvé que le vent dominant à *Pe-king* eſt le *ſud-oueſt*, les autres vents ne *durent pas. Il eſt prouvé par l'Y-king* qu'il en etoit de même dans la plus haute antiquité; & que les anciens etoient attentifs & exacts pour ces ſortes d'obſervations: *Hoei-nan-tſei* veut que le vent ait une direction *oblique* & comme circulaire. Le mot *oblique* me paroît excellemment dit, & explique ou plutôt aide à expliquer le changement de direction du vent d'un lieu à un autre. Mais en le prenant dans un ſens plus contradictoire au principe de *Lu-tchi*, il eſt de fait que le vent ne vient jamais long-temps directement des quatre points méridionaux, il ſe détourne, & décline bientôt d'un côté ou de l'autre. C'eſt un fait atteſté par le Journal de la Girouette du *Kouang-ſing-tai* (obſervatoire). Quelle que ſoit la cauſe du vent & de ſes différentes directions, il eſt sûr qu'outre la cauſe générale & univerſelle, il faut en admettre de particulieres; le vent n'eſt qu'un ruiſſeau d'air qui ſe porte d'un lieu à un autre. Mais quoi qu'on ſente qu'à raiſon de ſa ſubtilité il doit pénétrer par-tout, il eſt difficile d'expliquer comment il ſe fait ſentir au fond de l'eau. Il eſt de fait que quand le vent d'eſt ſouffle, la glace fond

d'abord du côté de l'eau. Comment cela se pourroit-il faire si le vent n'y pénétroit pas ? Voici qui est plus singulier encore : il y a des vents qui ne se font sentir qu'au fond de l'eau. L'Histoire de la dynastie des *Yuen* atteste que des gens qui se baignoient, furent glacés de froid dans l'eau, par un vent froid qui les saisit tout-à-coup.

Pierres de foudre. La figure & la substance des pierres de foudre varient selon les endroits. Les Mongoults errans, soit des côtes de la mer orientale, soit des environs du *Cha-mo*, s'en servent en guise de cuivre & d'acier. Il y a de ces pierres qui ont la figure d'une hache, d'autres celle d'un couteau, quelques-unes sont faites en maillet. Ces pierres de foudre sont de différentes couleurs : il y en a de noirâtres, d'autres qui tirent sur le verd. Un Roman du temps des *Tang*, dit qu'il y avoit à *Yu-men-si*, un grand *Miao* dédié au tonnerre, & que les gens du pays lui offroient differens matériaux, pour avoir de ces pierres. Cette fable est ridicule. Les pierres de foudre sont des métaux, des pierres, des cailloux que le feu du tonnerre a métamorphosés en les fendant subitement & en unissant inséparablement différentes substances. Il y a de ces pierres où l'on distingue sensiblement une espece de vitrification.

Fait singulier. Le pays de *Tou-eulh-fan* est à l'ouest du pays de *Ha-mi.* Les melons d'eau y sont parfumés & d'une eau exquise; quand ils sont mûrs & prêts à être cueillis, les gens du pays qui vont en prendre, se recommandent les uns aux autres, en entrant dans leurs champs, de ne point parler. Si quelqu'un n'y fait pas attention & eleve la voix pour parler à un autre, tous les melons qui sont mûrs eclatent & se fendent. Si ce fait qu'on garantit est vrai, il est bien singulier.

Tartarie orientale. En s'avançant du rivage de la mer orientale vers *Tche-lou*, on ne trouve ni ruisseaux ni etangs dans

la campagne, quoiqu'elle soit entrecoupée de montagnes & de vallées. Malgré cela on trouve fort loin de la mer, dans le sable, des ecailles d'huitre & des cuirasses de cancre. La tradition des Mongoults qui habitent ce pays, porte qu'on a dit de tout-temps, que dans la haute antiquité, les eaux du déluge avoient inondé cette plage, & qu'après s'être retirées, les endroits où elles étoient avoient paru couverts de sable. Je me suis souvenu à cette occasion que la figure *Kien* (fosse) des *Hunt-kouo* de l'*Y-king* est mise dans le nord, & que c'est pour cela qu'il est dit que les grandes eaux vinrent du nord & y resterent plus long-temps. Selon *Mong-tsée*, les eaux du déluge s'etendirent sur la Chine en l'inondant. L'expression (*s'etendirent, en l'inondant*) *fan-kien*, indique qu'elle etoit plus basse & qu'il y avoit une source ou un amas d'eau, d'où venoit l'inondation. Quoi qu'il en soit du comment, à s'en rapporter à la grande géographie *Ti-tchi*, une partie de ce pays est en grandes plaines, où l'on trouve plusieurs centaines de lieues que les eaux ont couvertes & puis abandonnées; voilà pourquoi on appelle ces déserts *mer de sable*, ce qui indique qu'ils n'étoient pas couverts originairement de sable & de gravier.

Feu souterrain. Le vieux Lettré *Heou* dit qu'il y avoit une montagne dans le *Yun-nan*, nommée la montagne de feu, parce qu'il y avoit une ouverture dont il sortoit des flammes & du feu. Ces critiques tranchans qui croient avoir trouvé la vérité lorsqu'ils peuvent accuser les anciens de mensonge, n'ont pas manqué de dire que *Lieou* avoit conté une fable; comme si ce volcan ne pouvoit pas s'être epuisé & eteint depuis la dynastie de *Song*. Il est dit en effet dans la grande géographie, qu'il y a des puits dans le district de *Tou-tcheou*, qui vomissent des flammes par intervalle. C'est tantôt l'un, tantôt l'autre; quelquefois de dix ans en dix ans, & quel-

quefois auſſi d'un ſiecle à l'autre. Mais voici qui eſt plus déciſif pour l'exiſtence des volcans. Dans le pays de Mongoults, qui ſont ſur la rive du *Tai-tong-kiang*, il y a quantité d'endroits qui vomiſſent des flammes. Quand on creuſe la terre d'un ou deux pouces, il en ſort ſur le champ une flamme vive & légere. Les gens du pays s'en ſervent pour prendre du feu & avoir de la lumiere. Quand ils labourent pour ſemer leurs grains, ils ne font, pour ainſi dire, que gratter la terre ; deux ou trois mois après ils font la moiſſon, tant la chaleur du feu ſouterrain aide & développe la fertilité de la terre.

Alimens. Toutes les fois que je me ſuis trouvé en voyage dans les différentes Provinces de mon Empire, j'ai toujours eu la curioſité de goûter des différens herbages & légumes dont le peuple ſe nourrit. Les mets ſucculents dont on charge les tables, ſont la premiere cauſe des maladies multipliées, dont ſe plaignent les riches & que les pauvres ne connoiſſent pas. La nature nous rend en douleurs, en infirmités & en maladies, tous les plaiſirs rafinés qu'on va demander au luxe & à la gourmandiſe. Les habitans de la campagne n'ont guere que des herbages & des légumes pour manger avec leur riz ; ils travaillent beaucoup, ſouffrent, ſans preſqu'aucun adouciſſement, les rigueurs de toutes les ſaiſons, & ils arrivent à la vieilleſſe avec toutes leurs forces & preſque ſans maladie. Tout le monde le voit, tout le monde deſire la ſanté, aime la vie, & perſonne ne veut faire attention que c'eſt à la tempérance & à la frugalité qu'ils le doivent. La plaiſante invention que celle des remedes qu'on a imaginés pour faire digérer ! mangez peu & vous digérerez beaucoup.

Riz précoce. L'Agriculture a fait mes délices dès que j'ai commencé à me ſentir. Je me ſuis donné le plaiſir de faire cultiver ſous mes yeux, toutes les eſpeces de bleds, de grains,

d'herbages, de légumes & de fruits que j'ai pu connoître. Quand on en apportoit quelque espece nouvelle ou particuliere, j'y donnois des soins extraordinaires. Si elle me réussissoit, je veillois à ce qu'on la fît connoître à mes peuples, afin qu'on profitât de ma découverte & qu'on enchérît encore pardessus, si on pouvoit. Il arriva une année dans ma terre de *Fong-tsi*, qu'un pied de riz monta en epis & mûrit longtemps avant les autres. Cette indication de la nature fut un trait de lumiere pour moi : je donnai mes ordres pour qu'on recueillît séparément le riz de ces epis précoces, & pour qu'on les semât dans un terrein particulier. Tout ce qui en est venu depuis plusieurs années, a mûri beaucoup plutôt que l'autre riz. Comme l'air est plus doux dans les Provinces méridionales, & la terre plus fertile qu'ici, cette espece pourra encore y mieux réussir. Il vaut mieux entrer dans la voie qu'indique la nature, que de la mettre à je ne sais quel régime, pour en obtenir ce qu'elle ne veut pas accorder. Plusieurs arbres etrangers m'ont réussi dans mes jardins, mais plusieurs autres n'ont pu se faire au climat du *Pe-tche-li*. Réussit-on à force de soins & dépense à leur faire produire leurs fleurs & leurs fruits, dès que le climat ne leur est pas favorable, on n'a qu'un vain plaisir sans utilité. Ces fruits dégénerent & perdent leur mérite particulier. Il vaut mieux s'attacher à perfectionner les especes qui réussissent. Le plus vaste Empire ne peut devenir l'Univers. Celui qu'il a distribué ses dons, ne les laissera jamais venir tous dans un seul Royaume. Il ne faut que faire attention à ce qui s'est proposé en les distribuant diversement.

De la Cochenille. Le beau rouge que nous apportent les Européens, vient originairement d'Amérique. Les gens du pays le tirent de certains petits insectes qu'ils elevent avec beaucoup de soins, sur certains arbres. Ce rouge se nomme

Ko-tcha-ni-la. Je trouve dans le *Kia-tching-chée* que le rouge *Tſée-y* ſe tiroit du Royaume de *Tchin-la*, & ſe nommoit *Te-kin.* Il fait dire à un homme du pays, *de petits inſectes montant de la terre ſur des arbres, s'y logent, s'y multiplient : c'eſt avec ces inſectes qu'on fait le Te-kin.* Selon la botanique de la dynaſtie des *Tang*, le *Tſée-y* eſt tiré d'un inſecte qui reſſemble à celui de l'arbre qui donne la cire; on le met en petits pains pour le conſerver. C'eſt ce que *Ou-lu* appelle *Che-kiao, collé rouge.* On le nomme auſſi *Tſée-pien-che* rouge qui change de couleur, parce qu'il donne un rouge magnifique quand on le fait diſſoudre. Le *Tſée-y* nous vient d'ailleurs : on n'en trouve point en Chine. Il eſt dit auſſi dans le *Fong-tou-ki* du Royaume de *Tchin-la*, que l'inſecte *Tſée-pien* vient & croît ſur un arbre qui s'éleve à la hauteur de dix pieds dont les branches ſont fort déliées, les rameaux très-multipliés, & les feuilles un peu approchantes de celles de l'oranger. Cet inſecte a beaucoup de rapport avec les punaiſes de mûrier. Les gens du pays le ramaſſent précieuſement & s'en ſervent pour teindre leurs étoffes de ſoie. Il eſt très-difficile d'en avoir. Enfin il eſt rapporté dans le *Ming-hoa-ki* (Hiſtoire des Peintres célèbres) de la dynaſtie des *Tang*, qu'un Artiſte doit mêler du *Tſée-y* d'inſectes à ſon rouge pour lui donner de l'eclat, & que ce rouge vient de la mer méridionale. Tous ces détails ſont faciles à rapprocher de ce qu'on dit de la *Ko-tcha-ni-la* qui donne un rouge ſi ſupérieur au nôtre. Il me paroît hors de doute que le *Tſée-y* dont ſe ſervoient les peintres il y a tant de ſiecles, etoit une eſpece de *Ko-tcha-ni-la.* J'ai cité les auteurs originaux, pour qu'on ſût à quoi s'en tenir.

Source du Hoang-ho. Le *Hoang-ho* (le fleuve Jaune) prend ſa ſource dans le lac *Sing-ſou.* Quelques ignorans ſe méprenant groſſiérement aux mots *Sing-ſou*, qui ſignifient

une conftellation, s'etoient imaginé que le *Hoang-ho* defcendoit du Ciel. Il eft difficile de comprendre comment des gens qui raifonnent, ont pu débiter une pareille extravagance. J'envoyai exprès un de mes Grands, il y a quelques années, pour chercher dans les terres occidentales, la vraie fource du *Hoang-ho*: il alla jufqu'au lac *Sing-fou*, que les Mongoults appellent *Ko-tun-ta-la*, & vit le *Hoang-ho* fortant avec impétuofité & en bouillonnant, d'un rocher elevé d'où il fe précipite dans le *Fing-fou-hai*, compofé de deux baffins ronds, l'un grand & l'autre petit qui paroiffent tout refplendiffans de lumiere. Moi-même etant allé chez les Eleutes, je defcendis en barque, le *Hoang-ho* depuis *Ning-kia* qui eft hors de la grande muraille jufqu'au fleuve *Hou-tan*. Ce voyage que perfonne n'avoit fait avant moi, dura vingt-un jours, & ne fut pas fans péril. Le *Hoang-ho* changea plufieurs fois de couleur, il étoit quelquefois fi trouble & d'un jaune fi fale & fi epais, qu'il paroiffoit prefque une boue délayée. D'autres fois auffi fes eaux étoient teintes d'un jaune fi vif & fi brillant, qu'il reffembloit à de l'or fondu. Je ne dis rien que n'aient vu tous ceux qui etoient à ma fuite.

Différentes prononciations. Quand mes voyages me conduifent dans les différentes Provinces de l'Empire, tous les endroits par où je paffe, fourniffent une ample matiere à mes recherches & à mes réflexions. J'ai eté finguliérement frappé de la différence que j'ai remarquée dans la prononciation & dans la maniere de parler. Cette différence eft peu fenfible à une petite diftance. Quand on entre dans une Province, on y trouve prefque la prononciation & la maniere de parler de celle dont on fort; mais plus on va, plus le changement augmente & devient fenfible. Quand on compare la prononciation d'une Province eloignée avec celle de l'endroit où l'on eft, cette différence devient fi confidé-

rable, qu'elle etonne. Voici qui eſt plus ſingulier : les peuples limitrophes de Chine ont beaucoup de mots Chinois dans leur langue, & les Chinois à leur tour, en ont beaucoup des leurs. Ces nuances, dans le langage & dans la prononciation, ont egalement lieu entre les différentes nations qui ſont entre la mer orientale & la mer Caſpienne, & les langues les plus différentes ſe touchent toutes les unes aux autres. Ce dernier article cependant me paroît moins difficile à expliquer, que la différence de prononciation qui fait comme pluſieurs langues d'une ſeule. Plus j'examine, moins je vois; pourquoi toute la Chine etudiant les mêmes livres & parlant depuis tant de ſiecles la même langue, on la parle ſi diverſement d'une Province à l'autre, qu'on a de la peine à s'entendre ? Dans ma Capitale même, la prononciation d'un fauxbourg n'eſt pas celle de l'autre, & mes ſujets des différentes Provinces s'y trouvent preſque des etrangers les uns vis-à-vis des autres. En comparant les livres en langue vulgaire de chaque dynaſtie, je vois des expreſſions, des tours de phraſes & des façons de parler fort différentes : chaque ſiecle a ſon génie & ſon goût, je le conçois, qu'on doit diſtinguer dans les livres de ſciences & de littérature : le ſtyle des différens ecrivains doit en porter l'empreinte. Mais pourquoi la langue change-t-elle ſur les levres du peuple ? pourquoi ce changement varie-t-il d'un lieu à un autre ? pourquoi va-t-il juſqu'à changer la ſubſtance des mots ? Il faut qu'il y en ait une cauſe toujours ſubſiſtante, & que ces effets varient ſelon la diſtance des lieux. En la ſuppoſant même, on ne voit pas pourquoi ces variations n'ont entre elles aucune analogie, ni reſſemblance.

Jujubier. Le *Kin-kouang-tſée* ou jujubier aigre, eſt un grand arbre, dont les feuilles ſont longues & terminées en pointe,

comme

comme celle du mirabolan. Il fleurit en Mai, ses fleurs tirent un peu sur le verd, ses fruits ressemblent aux grosses jujubes : ils sont admirables pour rafraîchir. Leur belle couleur jaune leur a fait donner le nom de *jujube d'or* : ils viennent d'un rouge tendre en se séchant, & conservent un petit goût d'aigre ; leur noyau est rond, dur & fort evidé, mais en forme de cœur comme l'amande qui est dedans. On dit que cet arbre vient originairement de Bengale. On se servoit d'abord de ses noyaux pour faire des *Sou-hou* (espece de chapelet des idolâtres), & on gravoit dessus des figures. A en croire le *Pen-hao-lou*, il eut d'abord bien de la peine à réussir en Chine. Il y réussit aujourd'hui au point de croître à la hauteur des plus grands arbres fruitiers. Son bois, qui est très-fin & très-dur, est excellent pour toutes sortes d'ouvrages.

Fen-chou. Le froid est extrême & presque continuel sur la côte de la mer du nord, au-delà du *Tai-tong-kiang* : c'est sur cette côte qu'on trouve l'animal *Fen-chou*, dont la figure ressemble à celle du rat, mais qui est gros comme un eléphant : il habite dans des cavernes obscures & fuit sans cesse la lumiere. On en tire un ivoire qui est aussi blanc que celui de l'eléphant, mais plus aisé à travailler & qui ne se fend pas. Sa chair est très-froide & excellente pour rafraîchir le sang. L'ancien livre *Chin-y-king*, parle de cet animal en ces termes : *il y a dans le fond du nord, parmi les neiges & la glace qui couvre ce pays, un chou* (rat) *qui pese jusqu'à mille livres ; sa chair est très-bonne pour ceux qui sont échauffés*. Le *Tsée-chou* le nomme *Fen-chou* ; & parle d'une autre espece qui n'est pas si grande : *il n'est grand*, dit-il, *que comme un buffle, s'enterre comme les taupes, fuit la lumiere & reste presque toujours dans ses souterreins*. On dit qu'il mourroit s'il voyoit la lumiere du soleil ou même celle de la lune.

Eau à boire. L'eau est une des choses les plus nécessaires à la vie. Si elle est mal saine, elle est très-nuisible. Celle de riviere & de ruisseau est ordinairement fort bonne. Cependant quand les chaleurs de la canicule embrasent la terre & qu'il y a peu d'eau dans leur canal, elle devient dangereuse. Il faut attendre pour en boire, que les pluies aient rafraîchi l'air & grossi leurs eaux. A parler en général, l'eau de source la plus légere est la meilleure, parce qu'elle est pure. Quand on ne peut pas en trouver de bonne, le plus court est de la faire passer par l'alambic. Le feu lui ôte sa crudité & la décharge des corps etrangers qui y sont mêlés. J'attribue ma bonne santé à l'usage où j'ai toujours eté de ne boire que de l'eau ainsi préparée.

Melons de Han-ci. On a vanté de tout temps les melons de *Han-ci.* La chair en est parfumée, fondante, sucrée & d'un goût exquis. Ils ont plus d'un pied de long, & sont couverts d'une peau ouvrée & assez épaisse. On les cultive egalement sur les frontieres & dans le cœur du Royaume. Ils tiennent lieu aux habitans, de tous les autres fruits pendant les chaleurs brûlantes de l'eté, & ils sont si sains, qu'il y a alors fort peu de maladie. On coupe par tranches le surabondant, on en ôte l'ecorce & on les fait sécher au soleil, & ils ont très-bon goût sept à huit mois après. Depuis que ce Royaume est devenu tributaire de la Chine, il apporte ici en tribut pour la nouvelle année, des melons frais & des secs : mon regne a procuré ce petit avantage à la Chine.

Figure de la terre. La tradition & tous les monumens qui subsistent, attestent que le pôle septentrional a toujours été aussi elevé qu'il l'est aujourd'hui. Les changemens arrivés dans l'univers, n'en ont point fait à sa position ; mais quelle est sa figure ? Les Européens qui ont tant voyagé, nous disent qu'elle est ronde, & l'Astronomie se range de leur

avis. *Tſchou-tſée* l'avoit dit, il y a bien des ſiecles, & la comparoit à un jaune d'œuf. Combien de choſes que nous ne faiſons que r'apprendre & qu'on r'apprendra dans la ſuite des ſiecles? Nous ne ſavons voir dans les livres des Anciens, que ce que nous y montrent nos connoiſſances; il en ſera de même de notre poſtérité, à l'egard de nos livres (1).

(1) *Kang-hi* diſoit peut-être plus vrai qu'il ne le croyoit. Si on avoit parlé de ſon temps, de l'applatiſſement de la terre vers les poles, il l'auroit trouvé dans le *Ti-ouang-chi-ki*, qui dit que la terre a quatre-vingt-dix mille *Li* de circonférence de l'orient à l'occident, & quatre-vingt-cinq mille du nord au ſud; voyez *Y-ché*, livre 155, pag. 6. Nous citons cet ouvrage qui n'eſt qu'une compilation, parce qu'il fut imprimé ſous le regne de *Kang-hi*, à qui il fut offert. Nous avons vu la même choſe dans *Hoat-nan-tſée*, & dans pluſieurs autres Anciens. Les Lettrés des dernieres dynaſties ont entendu bonnement ce texte de la grandeur de l'Empire de Chine; mais comment l'entendre autrement dans un temps où ils ne connoiſſoient que la Chine dans l'univers?

Nous avions réſolu d'accompagner cette petite traduction de quelques notes qui ſeroient peut-être néceſſaires, ou qui du moins feroient plaiſir; mais nous n'avons pas même le temps d'en garder une copie.

QUELQUES COMPOSITIONS

& Recettes pratiquées chez les Chinois, ou consignées dans leurs Livres, & que l'Auteur a crues utiles ou inconnues en Europe.

Multæ cogitationes in corde viri.
Pra. c. 19.

IL nous seroit fort difficile maintenant de dire de quels livres nous avons tiré les extraits que nous allons donner ; mais peu importe : nous ne sommes plus dans un temps où il faille des citations pour de pareilles choses. Nous continuerons à recueillir dans le cours de nos lectures, ce qui nous paroîtra digne de quelque attention. Sur cent articles, n'y en eût-il qu'un seul dont on pût faire usage en France, nous nous croirions bien récompensés de nos soins.

La laitue sauvage pilée & mêlée avec la terre de poterie, donne à cette terre une couleur très-agréable, & ce qui est encore plus avantageux, la rend propre à être travaillée & amincie comme de la porcelaine; on en fait ici de petits vases de ménage où l'eau est chaude sur le champ.

L'encens réduit en poussiere & mêlé avec une egale quantité de moëlle de jonc, rend une odeur plus douce. Il y en a qui pêtrissent cette poussiere & en font des pastilles. Nous ne trouvons rien de bien fixe sur la proportion de la moëlle de jonc & de l'encens pour ces pastilles odorantes ; il paroît que l'on met plus d'encens que de moëlle.

Si on n'a pas trouvé le dissolvant du talc, on peut essayer

l'eau de ſel marin, dont ſe ſervent les Chinois. Après avoir concaſſé leur talc, ils le jettent dans cette eau, où il perd, diſent-ils, toute ſa conſiſtance; puis pour lui rendre ſa blancheur, ils le font paſſer par l'eau de leur alun.

Pourquoi n'avons-nous pas en France, l'arbre qui porte des figues cagues? On l'a en Italie, & il croît ſi bien dans les montagnes qui ſont à l'occident de *Pé-king*, qu'il y a tout lieu de croire qu'il réſiſteroit aiſément à nos hivers, bien moins rigoureux ſans comparaiſon que ceux d'ici. Les Chinois font d'excellentes paſtilles pour la poitrine, avec la pouſſiere ſucrée, ou le ſucre dont ſe couvrent leurs figues cagues, qu'ils font ſécher comme nous les nôtres. Ne pourroit-on pas tirer le même parti du ſucre de celle-ci, & en faire auſſi des *paſtilles ou tablettes? Du reſte il eſt bon* de ſavoir que ces paſtilles ſont bien difficiles à bien conſerver juſqu'aux nouvelles.

Les feutres Chinois paroiſſent mériter quelque attention. Il y en a qui ont depuis quinze juſqu'à vingt pieds de long ſur dix à douze pieds de largeur; puis, en diminuant, de toutes ſortes de longueurs & largeurs. Le bon marché de ces feutres eſt incroyable; auſſi s'en fait-il un grand débit pour couvrir les eſtrades, & les *Kang*, ou etuves ſur leſquels on s'aſſied le jour & on dort la nuit en hiver. Depuis une trentaine d'années, on s'eſt mis à faire des feutres auſſi minces que des draps, & on en fait des habits.

Les Jardiniers Chinois font tremper pendant un jour, dans de l'eau de roſée, les graines des plantes etrangeres ou difficiles à lever, puis ils les ſement & continuent à les arroſer de cette eau, juſqu'à ce qu'elles pouſſent. Nous n'avons pas vérifié ce ſecret, mais nous ſavons à n'en pouvoir douter, qu'il a très-bien réuſſi pluſieurs fois.

On a attribué au temps & aux longues révolutions des siecles, la solidité & la dureté de quelques edifices des Romains. Peut-être y pourroit-on faire entrer pour quelque chose, le choix des pierres dont ils faisoient leurs chaux. Du moins est-il certain que celle qu'on fait de pierre à aiguiser, est d'une force singuliere; que les pans de muraille faits avec cette espece de chaux, se sont conservés entiers dans le milieu d'un torrent, dont les eaux sont très-vives & très-rapides.

Les Chinois se servent de poudre de chaux, pour arrêter le sang des coupures & cicatrices des plaies; mais, selon eux, il faut avoir attention qu'elle soit bien seche, sans cela, disent-ils, elle irrite & ulcere.

Le *bambou* qu'on a fait *bouillir dans de l'eau de chaux*, reçoit aisément à la presse, différentes empreintes & les conserve.

Si l'on ecrit avec de l'eau de borax, quelques lettres sur des œufs de canne, puis qu'on les laisse tremper ou qu'on les lave même avec de la lessive de cendre de cheveux, ces lettres pénetrent en dedans, & on les voit sur ces œufs ecrits.

Les cendres de coings jettées dans l'eau, empoisonnent le poisson.

Les graines de melons d'eau, mâchées, en sont le vrai digestif, selon les Chinois; il en est de même de toutes les especes de melons, concombres, &c. & même des poires, pommes, pêches, abricots: leur amande & leur pepin en facilitent la digestion. Nous remarquerons en passant, que l'on mange ici beaucoup de graines de melon d'eau & de

citrouille, à la fin & au commencement de l'année, c'est-à-dire, dans le mois de Décembre & de Janvier. Cet usage populaire & universel remonte dans les siecles les plus reculés, & dérive probablement de l'ancienne diétique : peut-être que nos Hippocrates en pourroient trouver le pourquoi.

On fait sécher les châtaignes à la fumée, dans le Limousin & d'autres Provinces où elles sont comme le supplément du bled, afin de les conserver pour le printemps. Outre la consommation du bois & les soins que cela demande, il est à croire que les châtaignes perdent beaucoup à être ainsi conservées, & en sont probablement & moins saines & moins nourrissantes. Peut-être que la maniere Chinoise pourroit aider à en trouver une troisieme ; la voici : on choisit les châtaignes qui vont au fond de l'eau ; puis après les avoir *soleillées* jusqu'à ce qu'elles soient seches, on les fait passer dans de l'eau de sel, & on les suspend dans des filets, dans des paniers à jour, &c. au grand air, au vent de nord sur-tout, pour en bien sécher la coque ; il ne s'agit plus après, que de les mettre dans un endroit bien sec. Quant à l'eau de sel ou saumure, dont on se sert, nous trouvons qu'il faut une livre de sel par boisseau ; mais on ne met d'eau qu'autant qu'il est nécessaire, pour que toutes les châtaignes soient mouillées, ensorte qu'il ne doit pas rester dans le vase ou baquet.

Pour empêcher les noix & les pignons de devenir huileux & de se rancir, on les suspend ici dans des filets ou paniers à jour, & dans un endroit couvert & tourné au nord.

Nous avions cru que les Chinois ne savoient pas blanchir la cire d'abeilles, c'est une méprise ; ils ne sont plus dans le cas de faire usage de leur secret, mais ils s'en sont servi

autrefois. Nous avons trouvé que sous les *Tang* (cette dynastie a commencé en 618 & a fini en 906) on blanchissoit la cire d'abeilles, ou en la laissant tremper cent jours dans l'eau d'orage à la canicule, ou en la lavant à différentes reprises dans l'eau de la petite riviere *Yang* : que les experts examinent si ces deux manieres ne pourroient pas en faire trouver une troisieme moins dispendieuse que celle qu'on a adoptée; peut-être ne s'agiroit-il que de bien choisir l'eau dont on se sert, ou de la préparer.

Voici qui seroit plus précieux & plus utile que le blanchissage de la cire, si l'expérience le confirmoit. Nous trouvons que quelques onces d'une pâte faite de cire jaune & de jujubes seches, bien pêtries & bouillies ensemble, peut substanter un homme plusieurs jours & l'empêcher de mourir de *faim*. On conviendra aisément que la cire jaune etant tirée de végétaux, & n'ayant contracté aucune mauvaise qualité en passant par les corps des abeilles, peut être très-nourrissante dans certains pays. Mais l'est-elle par-tout? puis comment suppléer les jujubes, où l'on n'en a pas? Nous ne nous chargeons point de répondre à cela, & nous nous bornons à dire, que ne dût-on sauver que la vie d'un seul homme, par cette pâte, on devroit en vérifier le secret. Du reste, le livre Chinois dit que, dans un besoin pressant, il suffit de mâcher de la cire jaune avec des jujubes. Quant aux jujubiers, à quoi tient-il que nous n'en ayons dans toute la France?

Quand on veut conserver pour le printemps & l'eté, des viandes qu'on n'a qu'en hiver*, on les enterre dans du saindoux, après les avoir fait passer ou par la poële ou par l'eau bouillante; il y en a qui leur font faire quelques tours à la broche.

Il y a une proportion fixe & certaine entre l'epaisseur de

l'ecorce

l'ecorce des arbres & celle de la glace ; en hiver, entre l'epaisseur de la peau, coque ou enveloppe des graines & des fruits, & la chaleur de l'eté. Un Voyageur en peut conclure sûrement quel est le climat & la température de l'air, d'un pays où il ne fait que passer.

Planter des nénuphars sur les bords d'un etang ou d'un vivier, est le moyen le plus sûr de les garantir des ravages de la loutre. Leurs feuilles qui montent du fond de l'eau, l'empêchent de nager, & l'arrêtent.

Quand les poissons d'un vivier maigrissent & ont sur le corps des taches blanches, c'est un signe qu'ils ont des puces ; on les en délivre en jettant dans l'eau, de l'ecorce de tremble.

La méthode suivante *nous paroît mériter quelque attention*, parce qu'elle est donnée, comme sûre, pour les oranges en particulier & les citrons, qu'il seroit si utile de pouvoir conserver d'une récolte à l'autre, pour les malades. Voici comment l'Auteur Chinois la décrit. Creusez une fosse en forme de puits, à la profondeur de sept à huit pieds, dans une terre seche & à l'abri de la pluie ; mettez au fond deux ou trois pouces de paille de riz hachée ou de chatons de pin bien secs ; puis rangez dessus vos oranges que vous aurez choisies parmi les plus saines ; le mieux est qu'elles ne touchent pas les unes aux autres. Le premier rang fini, vous en ferez un second sur une claie de bambou qui les séparera un peu, ensuite un troisieme, un quatrieme, un cinquieme, &c. mais toujours avec la précaution d'une claie ; toutes les oranges bien rangées, vous fermerez l'ouverture de la fosse avec un couvercle de terre ou de poterie, dont vous enduirez le bord d'un bon mortier de terre glaise & à plusieurs reprises, de maniere que l'air extérieur ne puisse pas s'insinuer dans la fosse. Si vous êtes fidele à bien suivre toutes ces regles ;

ſix mois, huit mois, dix mois même après, vous trouverez vos oranges auſſi belles & auſſi fraîches, que lorſque vous les avez miſes dans cette foſſe de garde. Comme cette pratique paroît aſſez d'accord avec la bonne phyſique, c'eſt une raiſon de plus, pour la vérifier par des eſſais; peut-être la trouvera-t-on bonne pour d'autres fruits & même pour des raiſins.

Ce n'eſt ſûrement pas aux Sibarites Européens que nous nous adreſſons, mais à nos Phyſiciens: auſſi n'entrerons-nous dans aucun détail. Nous avons trouvé que tel bois etoit plus propre que tel autre, à cuire telle viande, la cuiſoit plus vîte & lui donnoit un meilleur goût. Comme nous n'avions jamais ouï dire que le feu changeât ainſi de qualité, & en acquît de ſi ſingulieres, nous n'aurions oſé en faire mention, s'il n'avoit eté queſtion que d'un ſeul bois: *mais notre Livre parle* de pluſieurs, & articule trop de choſes ſur les pailles dont on ſe ſert ici, ſur le charbon, &c. pour ne débiter que des rêves. Peut-être n'eſt-il pas hors de vraiſemblance, que c'eſt par la cuiſſon des alimens, que le charbon de terre y porte le premier germe de la conſomption, maladie ſi commune en Angleterre.

Les Anciens ornoient les avenues, les cours & les portiques du Palais, de diverſes figures d'animaux, qui paroiſſoient de feu & duroient fort long-temps. Le peuple lui-même en garniſſoit les rues quand l'Empereur ſe mettoit en marche après minuit, pour aller ſacrifier au *Chang-ti* à la pointe du jour. Un vieux Commentateur dit qu'on peut en faire autant, avec une pâte faite de dix livres de charbon, dix livres de potée, trois livres de feuilles de nénuphar, pilées enſemble & réduites en pouſſiere, à qui on donne la forme qu'on veut. On embraſe cette compoſition dans un grand feu, elle paroît alors d'un rouge de feu, en quelqu'endroit qu'on la mette, & conſerve long-temps cette propriété.

Pour fondre les pailles ou grumeaux qui se trouvent dans le fer, on le fait tremper en lames dans de l'huile de sesame, puis bien rougir. Nous avons trouvé plusieurs secrets pour amollir, durcir & purifier le fer, le cuivre, l'etain, l'argent, &c. mais il est si difficile de trouver sûrement la correspondance des anciens noms des drogues avec ceux qu'elles ont aujourd'hui, que nous n'avons osé nous exposer à envoyer des bévues.

Si la piquure de scorpion n'est pas mortelle, elle est au moins très-douloureuse & très-venimeuse. Le peuple se sert ici de la fumée de soufre, pour en appaiser la douleur & en dissiper le venin: une allumette suffit. Les allumettes Chinoises sont de paille de gros chanvre; c'est-à-dire, qu'au lieu de couper du *bois* ou des *cartes*, on ramasse les bouts de paille dont la terre est couverte quand on tille le chanvre, & on en fait des paquets qu'on soufre.

Nous trouvons que la paille de bled sarrazin ecarte les punaises, mais nous n'avons pas pu le vérifier par des expériences.

Pour rendre au vernis de Chine & du Japon tout son eclat, on le lave avec de l'eau-de-vie & du thé chaud; puis on le laisse une nuit à la rosée.

Le verd-de-gris est admirable, dit-on dans plusieurs Livres, pour préserver ce qui doit être dans l'eau ou dans une terre humide; peut-être seroit-ce un moyen pour conserver les pilotis & les tuyaux de bois, dont on se sert en plusieurs endroits, pour la conduite des eaux.

Les Chinois bronzent supérieurement le cuivre. Voici la maniere des Anciens, pour les urnes & les autres petits vases & meubles de parade. Après avoir fourbi la piece avec des

cendres de charbon & du vinaigre, de maniere que le cuivre en soit bien luisant, on la fait sécher au soleil, puis on la couvre en entier de la composition suivante: deux mas de verd-de-gris, deux mas de cinabre minéral, cinq mas de sel ammoniac, deux mas de bec & de foie de canne, cinq mas d'alun, bien broyés, bien mêlés, & mouillés assez pour faire une pâte qu'on puisse étendre (le mas est la dixieme partie de l'once Chinoise). La piece ainsi préparée, on la passe au feu, & on la lave quand elle est refroidie. On la couvre une seconde fois de la composition, on la fait passer au feu, & on la lave ainsi jusqu'à dix fois; les petites pieces ainsi bronzées, sont d'une grande beauté, & ne perdent rien à être exposées au grand air & à la pluie.

Ceux qui *s'occupent à la Réaumur*, peuvent interroger l'expérience sur la vérité ou la fausseté d'un fait plus singulier encore que le four à couver les poulets. Prenez des œufs de poissons, tels qu'on en trouve en quantité sur la surface de l'eau, au printems dans la plupart des rivieres, remplissez-en la coque d'un œuf frais que vous aurez vuidé, & où vous les enfermerez. Si vous les donnez à une poule à couver avec ses autres œufs, dit *Lan-chi*, quand les poulets eclorront, vous n'aurez qu'à rompre votre coque *d'œuf dans de* l'eau un peu échauffée par le soleil, vos poissons eclorront aussi.

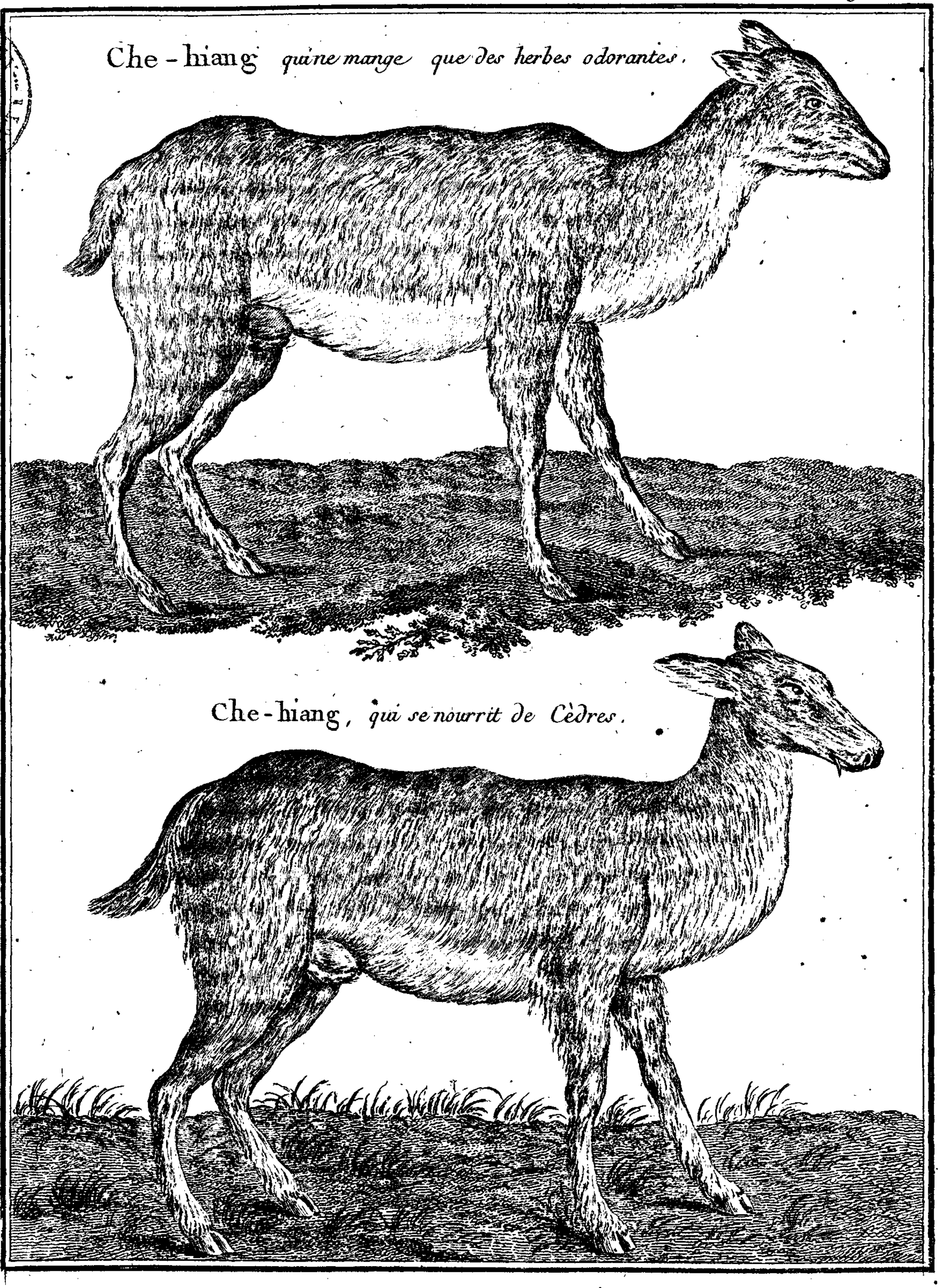

Che-hiang *qui ne mange que des herbes odorantes.*

Che-hiang, *qui se nourrit de Cèdres.*

NOTICE DU CHE-HIANG.

Et odor ejus non est immutatus.
Jer. ch. 4.

LES Chinois ont donné le nom de *Che-hiang* à l'animal célèbre duquel on tire le musc. Le caractere *Che* est composé de deux autres, dont l'un signifie *daim*, & l'autre *décocher*; celui de *Hiang* signifie *odeur*; ainsi à s'en tenir à cette analyse ou etymologie, le *Chè-hiang* seroit le *daim qui décoche de l'odeur*. Ce n'est pas à nous à concilier les Voyageurs qui ont donné des descriptions très-disparates de cet animal singulier; mais peut-être s'est-on trop pressé de les condamner, faute de faire attention qu'il y a bien des varietés dans presque toutes les especes d'animaux, & que des descriptions différentes du *Che-hiang*, peuvent être aussi vraies que celles qu'on feroit des divers bœufs de Chine qui se ressembleroient encore moins.

On trouve le *Che-hiang* dans toutes les montagnes qui forment une chaîne depuis le *Lao-tong*, jusqu'au Thibet & au Pegou, & qui embrassent le *Pe-tche-li*, le *Chan-si*, le *Chen-si*, le *Sée-tchouen* & le *Yun-nan*. Nous ne prétendons parler ici que du *Che-hiang* des hautes montagnes qui sont au nord-ouest de *Pé-king*.

Les Montagnards qui vont à la chasse des *Che-hiang*, en distinguent de deux sortes. Mais de leurs témoignages rapprochés, il résulte que les uns confondent une espece de daim avec le *Che-hiang*, & que les autres ne prétendent que distinguer le mâle de la femelle. Les peintures que nous en voyons,

ont eté faites sur celles du Palais, & semblent décider pour les deux especes que nous croyons réelles. La premiere sera celle que l'on dit se nourrir de cèdres, & l'autre celle qui ne mange que des herbes odorantes. J'ai vu cette derniere espece. Ce que les anciens & les nouveaux livres rapportent du *Che-hiang*, est si discordant, qu'on ne peut les concilier qu'en disant que cet animal varie en bien des points, selon les pays & les climats. Nous trouvons que sous la dynastie des *Tang*, on nourrissoit dans les jardins du Palais, un *Chouiche*, ou animal du musc, amphibie, qui avoit aussi sous le ventre, des bourses d'une matiere odorante, dont on faisoit usage dans la cuisine de l'Empereur, pour la préparation & l'assaisonnement des viandes. On tiroit cette matiere des bourses de cet animal, une fois le mois, en les piquant avec une aiguille, & en les pressant pour la faire sortir. Ce n'etoit qu'une espece d'eau teinte; mais elle etoit si odorante, qu'une seule goutte suffisoit pour parfumer toute l'eau d'un bain. Les livres des siecles suivans, n'ont plus parlé de cet amphibie, à moins qu'on ne veuille entendre de lui, la distinction que mettent entre *Che-hiang* du bord des eaux, & *Che-hiang* des montagnes, ceux qui ont parlé des *Che-hiang* du *Sée-tchouen* & du *Yun-nan*.

Le *Che-hiang* est un animal timide & solitaire; sa légéreté à la course est incroyable. Il monte & descend les montagnes escarpées & les précipices où il se retire, comme un cerf traverse une plaine. Il a l'ouïe très-fine, & disparoît au moindre bruit, à ne pouvoir plus être apperçu, sur-tout le mâle, dont la course est mêlée de sauts, & d'une rapidité inconcevable. Il se nourrit d'herbes sauvages, & sur-tout des branches les plus tendres des cèdres de cyprès. Plusieurs naturalistes Chinois attribuent son parfum à cette derniere nourriture, & prétendent que les deux longues dents qu'a

le vrai *Che-hiang*, lui ont été données par la nature, pour accrocher les branches de ces arbres, & les brouter ensuite à son aise. Qu'il nous soit permis de remarquer en passant, que les noix de cyprès, & de certains cèdres, réduites en poudre & cuites, en conservent une odeur très-douce, très-agréable, & qui ne s'evapore au plus grand air, qu'après un bien long temps. Il est etonnant qu'on néglige de multiplier ces beaux arbres, au moins dans nos provinces méridionales. Nos Naturalistes ne paroissent pas en connoître plusieurs especes très-belles que l'on a ici.

Les *Che-hiang* entrent en rut au commencement des mois d'Octobre & d'Avril; c'est le temps où ils sortent de leur solitude, & paroissent dans des endroits moins inaccessibles. Mais ils ne vont jamais en troupe, dans les endroits même où il y en a le plus. On a remarqué seulement que le mâle & la femelle errent ensemble & se suivent: on les prend souvent dans les mêmes lacets. Le temps de la portée de la femelle du *Che-hiang*, est d'environ six mois; elle ne met bas ordinairement qu'un petit, quelquefois deux, & très-extraordinairement trois. Nous n'avons pu apprendre aucun détail sur la maniere dont elle eleve ses faons: ce qui paroît certain, c'est qu'elle s'eloigne du mâle après quelque temps, au printemps comme à la fin de l'automne. On a débité bien des fables sur la maniere dont les *Che-hiang* passent l'hiver.

Les chasseurs montagnards que nous avons consultés, disent simplement qu'ils se tiennent dans les vallées & sur les montagnes tournées au midi, où ils trouvent des herbes, au moins seches, & les arbres qu'ils broutent quelquefois. Cependant on les voit se cacher dans les cavernes & les creux des rochers. Ceux de ces animaux qu'on tue au printemps, ne sont pas si gras, à beaucoup près, que ceux qu'on tue en

automne; mais ils ne sont pas si défaits qu'on l'a publié. La vraie raison pour laquelle on les poursuit très-peu dans le printemps, c'est qu'outre que c'est le temps des travaux de la campagne & que les montagnes sont d'un difficile accès, ces animaux ont alors très-peu de musc & d'une qualité fort inférieure à celui d'automne.

Il y a trois manieres de faire la chasse des *Che-hiang*; la premiere est au fusil; les chasseurs s'enfoncent dans les montagnes, pénetrent dans les endroits les plus inaccessibles, dans le temps que ces animaux sont en rut & se cherchent. Cette chasse est très-pénible, parce qu'ils sont, comme nous l'avons remarqué, d'une rapidité & d'une légéreté incroyables. Il faut tromper leur oreille pour en approcher; & au moindre bruit, ils partent & disparoissent comme un éclair. Cela a fait imaginer de se servir contre eux, de la finesse de leur ouïe. Quand on est dans leur voisinage, un des chasseurs se cache & joue sur une flûte des airs gais & vifs; le *Che-hiang* qui les entend avec plaisir, s'approche pour les entendre de plus près, & l'attention qu'il y donne est si grande, qu'on vient jusqu'à la portée du fusil, sans qu'il s'en apperçoive. On peut traiter cela de fable en Europe; mais nous croyons devoir dire que nous ne nous sommes pas contentés du témoignage des livres, & que nous avons pris la précaution de constater le fait & de le vérifier par des dépositions de témoins oculaires. C'est d'eux que nous avons su que les chants des enfans flattoient encore plus leur oreille, que le son de la flûte.

On prend encore les *Che-hiang* en leur tendant des pieges & des lacs, dans les lieux où on sait qu'ils aiment à passer. Mais il en faut tendre un grand nombre: encore les prises qu'on y fait, sont-elles rares; aussi n'est-ce qu'un pis aller des paysans des montagnes qui n'ont rien à faire.

La

La troisieme & derniere façon, est la plus singuliere & la plus difficile. On embarrasse d'epines & de broussailles, les deux côtés d'une gorge & d'un défilé, dans un endroit solitaire, isolé & profondement enfoncé dans les montagnes. Les chasseurs se distribuent dans tous les environs, & s'avancent en faisant de grands cris, de maniere à obliger les *Che-hiang* de gagner l'endroit où ils ont fait leurs especes de palissades, qui, présentant une barriere aux *Che-hiang* poursuivis, les conduisent, sans qu'ils s'en apperçoivent, dans la gorge ou le défilé choisis pour les prendre. Dès qu'ils y sont entrés, les chasseurs qui les poursuivent, redoublent leurs cris, ils donnent immanquablement dans les filets, que d'autres chasseurs cachés, tendent devant eux, & où ils les enveloppent dès qu'ils y sont entrés. Ces filets sont faits d'un chanvre sauvage qui n'a pas eté roué, afin que leur couleur verdâtre aide à cacher le piege.

Il y a une grande différence, dit-on ici, entre le musc des *Che-hiang* qu'on a tiré de ceux qui se sont etranglés dans les lacs & de ceux qu'on a pris dans les filets. Celui de ces derniers est le meilleur, sur-tout si on ne les a pas trop effarés, & si on les a conduits peu-à-peu, dans l'endroit où on doit les prendre. Ce qui nous porteroit à le croire, c'est que les chasseurs de l'Empereur prennent ainsi ceux dont on doit présenter le musc pour l'apothicairerie du Palais.

Dès que le *Che-hiang* est dans le filet, on se jette sur lui, & on serre fortement avec une petite corde, les pellicules & conduits par où la bourse, ou poche de son musc, tient à son ventre, un peu au-dessous du nombril. Cette précaution est essentielle pour avoir ce musc dans toute sa bonté. Si le *Che-hiang* même a eté trop effaré avant d'être pris dans les filets, il passe pour certain que son musc en

eſt altéré. Les naturaliſtes l'expliqueront comme bon leur ſemblera; mais les faits font preuve en pareille matiere. Or quoique l'on ſe hâte d'aller couper la poche du muſc des *Che-hiang* qu'on a tués au fuſil, ce muſc eſt d'un degré bien inférieur à celui dont nous venons de parler, & bien ſupérieur auſſi à celui de ceux qui ont eté pris dans des pieges & qui y ſont morts. La chair de ces derniers eſt quelquefois ſi muſquée, qu'on ne peut pas la manger, au lieu que celle des autres, n'a preſque aucune odeur, ou même n'en a point.

Les témoignages ſont ſi multipliés & ſi uniformes, qu'on ne peut pas révoquer en doute que le *Che-hiang* ne ſoit très-attaché à ſon muſc. Quand il eſt pris, il ſe couche ſur le dos comme pour être plus en etat de ſe défendre, diſent les chaſſeurs, qui avouent cependant qu'il déchire la poche où il eſt, quand on le pouſſe trop, ou qu'il ſe trouve pris dans un piege. Si nous oſons dire notre penſée ſur ce ſujet, nous conjecturons que le muſc a eté donné à cet animal pour ſa défenſe. Comme les loups, les tigres, &c. ſont très-friands de ſa chair, il arrête leurs pourſuites, même lorſqu'ils ſont ſur lui & prêts à le dévorer, en rompant la poche de ſon muſc, dont l'odeur eſt certainement trop forte pour qu'ils y puiſſent tenir; la nature a donné à cet animal ſingulier, une fineſſe d'ouïe, une timidité & une légéreté à la courſe, qui ſembloient bien ſuffire pour aſſurer ſa conſervation; cependant elle y a ajouté un inſtinct particulier, pour cacher ce qui peut indiquer ſes traces, comme de gratter la terre pour couvrir ſa fiente & de lécher l'endroit qu'il a mouillé de ſon urine. Celui que nous avons vu vivant, ne manquoit pas de lécher ou plutôt de laper toute ſon urine.

On voit par ce que nous venons de dire, que ſans compter

les mélanges & les altérations, il doit y avoir bien des différens degrés de bonté dans le musc. A précautions egales pour l'avoir, celui d'une Province peut être plus parfait que celui d'une autre; & dans la même Province, l'âge de l'animal, la saison de la chasse, le cours qu'ont pris les saisons, &c. changent encore la force du musc. Les chasseurs s'accordent à dire que le musc des jeunes *Che-hiang* est foible & que le meilleur est celui des vieux; à les en croire, le musc le plus fort & le plus exquis, est celui qui fait masse dans les poches où il est renfermé, & qui est très-compact; c'est le plus rare: celui qui vient après, est mêlé de grains gros comme des poids; plus il y a de ces grains dans une même poche, & meilleur il est. Quand ces grains sont petits comme du riz ou du froment, il est fort inférieur. La derniere espece est celui qui n'est qu'une matiere molle, epaisse & onctueuse. Ces différences semblent indiquer que la supériorité du musc des vieux *Che-hiang*, est due à ce qu'il a eté plus long-temps travaillé par la nature & porté par l'animal. Nous ne voyons rien qui constate ce qu'on débite sur je ne sais quel musc qu'on trouve quelquefois sur les rochers & au pied des arbres; plus on en conte de merveilles, moins il faut s'y fier. Les chasseurs ont trouvé quelquefois des poches de musc de *Che-hiang* morts de leurs blessures, ou de vieillesse, ou dévorés par les loups & les tigres; mais ils en font peu de cas. Il seroit trop long de nombrer les différentes manieres dont on altere le musc par le mélange de diverses drogues, sucs, &c. mais nous croyons devoir observer qu'on est sûr qu'il n'est point altéré, quand il brûle jusqu'au bout en se fondant & en bouillonnant.

Nous remarquerons deux choses en finissant; la premiere que selon les Chinois, l'ail est contraire au musc & en anéantit la vertu; la seconde qu'il est la base d'un parfum qu'on nomme

l'Eternel, & qui passe pour le meilleur qu'on ait trouvé contre les mauvaises qualités de l'air, dans les temps de peste & d'epidémie.

NOTICE DU MO-KOU-SIN ET DU LIN-TCHI.

NOUS avons trouvé ici une espece de champignon dont il ne nous souvient pas d'avoir rien vu dans les livres de Botanique. Les Chinois le nomment *Mo-kou-sin.* Nous en avons fait sécher quelques-uns au soleil, & nous les envoyons pour qu'on les examine ; ne servissent-ils qu'à compléter les suites du Cabinet du Roi, nous nous ferions un devoir de les envoyer. La figure que nous joignons à cette indication, aidera à les reconnoître & à les classer.

Les Chinois nomment *Lin-tchi*, non pas l'espece de champignon que nous appellons *Li-chen*, mais celle que nous connoissons sous le nom d'*Agaric* ; & ils en comptent un grand nombre d'especes. La plus célèbre est celle qui croît sur les rochers, dans les montagnes. Le *Lin-tchi* a un pédicule comme les champignons ordinaires ; & ce qui lui est particulier, ce pédicule se ramifie en deux, trois, quatre & même cinq branches, qui se couvrent chacune de leur chapiteau, d'une figure irréguliere, mais toujours concave en-dessus & convexe en-dessous. Il y en a de couleur de canelle foncé, rouge d'agate, noir de vernis, jaune d'or, blanc de l'ail, verd foncé, disent les livres, & une espece qui réunit les cinq couleurs de l'arc-en-ciel & dans le même ordre. Nous doutons un peu de l'existence de cette derniere espece, parce que ceux qui en parlent plus affirmativement,

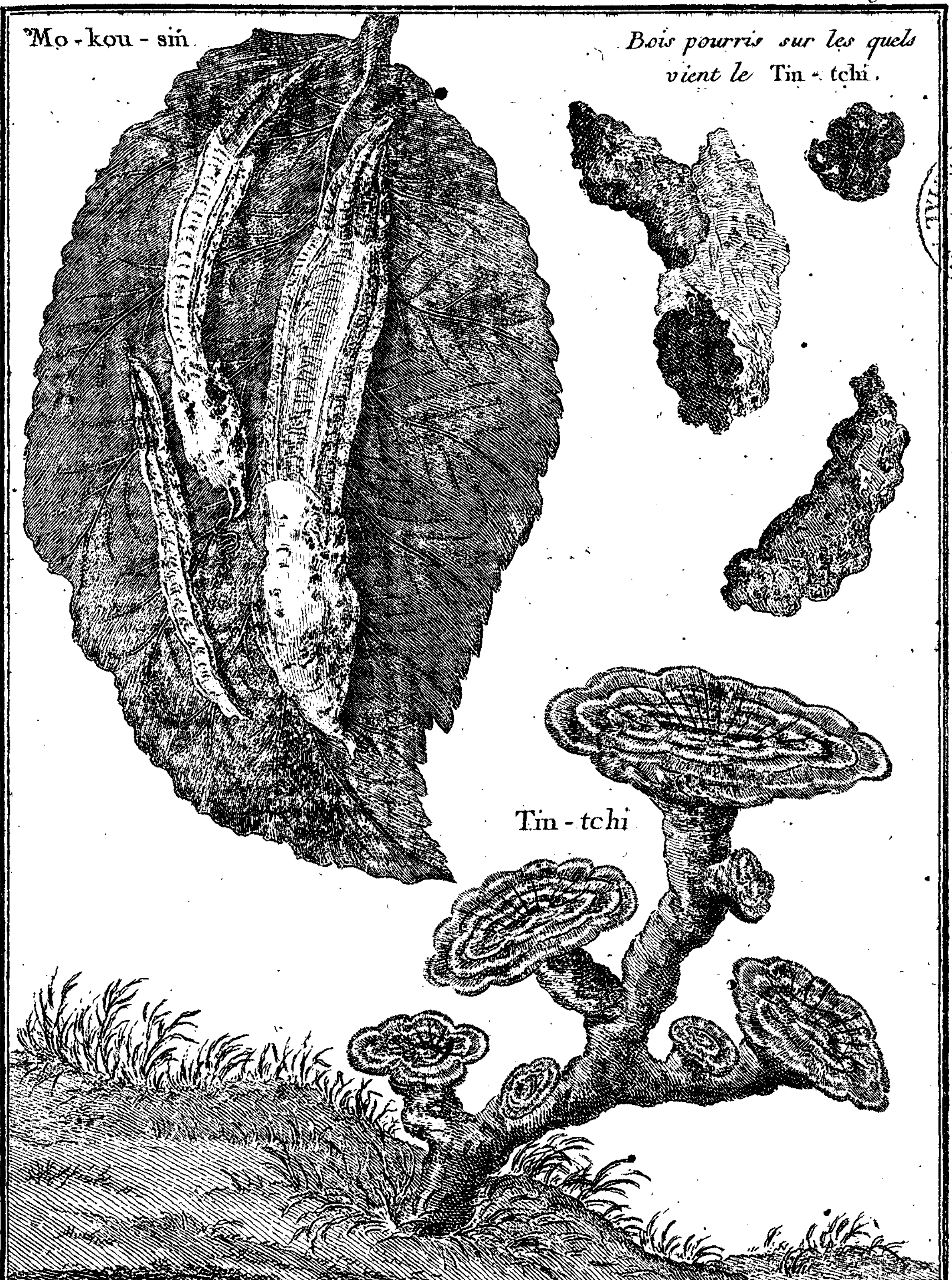
Mo-kou-sin
Bois pourris sur les quels vient le Tin-tchi.
Tin-tchi

ſont MM. les Poëtes, les chercheurs d'immortalité & les prédiſeurs d'avenir, que tout le monde ſait être ſujets à caution, en fait de merveilleux.

Comme le *Lin-tchi* eſt d'une ſubſtance ligneuſe & ſe conſerve à peu-près tel qu'on le cueille, ainſi que nos agarics, quand on a eu l'attention de ne l'arracher qu'au commencement de l'hiver, les anciens l'avoient pris pour le ſymbole de l'immortalité. Lorſque la barbarie des ſiecles de demi-ſcience, eut couvert tous les anciens livres de ténebres & fléchi le genou devant les idoles, on prit à la lettre ce qu'on y trouvoit ſur le *Lin-tchi*, & on le regarda comme un panacée divin & un bouclier impénétrable à tous les traits de la mort. Les dieux de l'Olympe des *Tao-ſée* & des Bonzes, ainſi que leurs femmes, & tous leurs ſuivans & ſuivantes, furent repréſentés avec un *Lin-tchi* à la main. Comme ceux qu'on trouvoit ne répondoient pas à cette idée, on débita que les bons ne croiſſoient que dans des montagnes inacceſſibles, où les dieux juſtes & bienfaiſans ne les faiſoient trouver qu'aux ſages du premier ordre, aux grandes ames, & aux gens de bien; mais tout cela eſt etranger à la Botanique, & n'eſt bon qu'à faire débiter des gaſconnades d'erudition. Voici le point où nous voulons en venir.

L'agaric dont on fait le plus de cas en Europe, eſt celui qui paſſe pour être venu de la Tartarie orientale. Ce prétendu agaric ne ſeroit-il pas le *Lin-tchi* des Chinois? Ne lui attribueroit-on pas plus de vertus qu'au nôtre, faute de faire attention, & qu'il forme une eſpece d'agaric différente, & que croiſſant ſur d'autres arbres que les nôtres, il doit avoir des vertus différentes? Nous ſouffrons toujours quand les gens du métier raiſonnent ſur les plantes, en faiſant abſtraction du climat & du ſol; ce qu'on néglige d'obſerver, & qu'il

feroit utile de publier, ce qui mériteroit les attentions du Gouvernement, & ce que celui de Chine erige en principe, c'eſt que le Créateur a mis dans chaque pays, des plantes médicinales, analogues aux maladies qu'on y eprouve, & qui ſuffiſent pour les guérir. Si nos délicateſſes font venir nos maladies des pays etrangers, il faut auſſi que les remedes en viennent. Pourquoi biaiſer & vouloir en impoſer au public, ſur un article auſſi capital que les remedes? Les maladies de nos payſans juſtifient les partages de la Providence; & celles des riches, les bienfaiſances prévoyantes du commerce etranger.

Le *Lin-tchi* eſt indiqué dans le droguier de Loris, comme un cordial & un ſtomachique excellent. Les Chinois le réduiſent en cendres, & ſe ſervent de ces cendres pour arrêter le ſang des veines & des arteres coupées. Ceux qui font l'amputation aux hommes qui veulent entrer dans l'intérieur du Palais, ne font que ſurcharger cette ſinguliere plaie de cendres de *Lin-tchi*, pour en arrêter le ſang, & on n'entend point dire qu'il arrive aucun accident. Que les experts examinent ſi cette maniere de faire uſage de l'agaric, ne feroit point préférable en certains cas, à celles du célèbre M. Broſſard. Comme elle date ici de près de trente ſiecles, ſon antiquité eſt une eſpece de recommandation auprès de ceux qui ont lu la date de nos connoiſſances médicinales & botaniques.

La ramification du *Lin-tchi*, s'il nous eſt permis de dire ici notre penſée, nous embarraſſeroit moins à expliquer, que ſon pédicule, qui paroît pourtant être un effet naturel des fentes des rochers à travers deſquelles il paſſe, pour monter de la racine de l'arbre à laquelle il tient, au grand air où il ſe couvre de ſon chapiteau; car comme il ſe deſſeche

& se boisifie au premier hiver, le suc de la premiere année ne pouvant plus monter jusqu'au chapiteau pour le faire croître, il perce dans les côtés du pédicule qui est resté verd, & en forme successivement un second chapiteau, un troisieme, &c. Les livres Chinois disent en effet, qu'on compte les années du *Lin-tchi*, par le nombre de ses têtes.

NOTICE
DU PE-TSAI.

Et comedes herbam terræ.
Gen. c. 3.

LES *Pe-tsai* tiennent un rang distingué parmi les plantes potageres de Chine, & méritent bien le cas qu'on en fait. Dans l'incertitude où nous sommes si l'on a cette plante en France, ou même si elle y est connue, nous nous hazardons à en donner une petite notice.

On distingue ici trois especes de *Pe-tsai* : 1°. les *Pe-tsai* à feuilles blanches, fines & très-tendres, qui pomment comme les laitues romaines, quand on les aide un peu ; 2°. les *Nison-tou*, c'est-à-dire à fraise de bœuf, parce que ses feuilles sont crêpées, très-grandes, charnues, pleines de suc & assez douces ; 3°. les violacés, dont les feuilles sont très-déliées, lisses, fort tendres, & d'un goût agréable, mais mêlées d'une petite pointe d'amertume comme quelques especes de laitues. Parmi ces trois especes, on distingue encore celles qui ont

les feuilles alongées en langues de serpens, ou arrondies, découpées, ou unies, à côtes plates, comme les bettes blondes, ou à côtes arrondies, commes les laitues, &c. (1). Nous n'insistons pas sur les détails de ces différences. Nos choux, nos chicorées, & tant d'autres plantes potageres, ont appris, il y a long-temps, à notre occident, que la même plante paroît sous un nombre prodigieux de formes & en change quelquefois à être méconnoissable. Il est inévitable que les *Pe-tsai* etant cultivés dans un empire immense & cultivés si diversement, changent d'un endroit à l'autre & prennent différentes formes.

Le climat, la saison & la nature du terrein, mettent une grande différence entre *Pe-tsai* & *Pe-tsai*, pour le goût, les qualités & la grosseur. Il y en a qui ont toujours un goût fade & presque insipide, tandis que d'autres en ont un fort agréable & une espece de parfum naturel; autant quelques-uns sont sains & salubres, autant d'autres le sont peu; il y a des endroits où l'on ne peut les manger petits, ou même avant les premieres gelées; au lieu que dans d'autres, on les mange en tout temps, & selon qu'on veut plus ou moins les attendre; la culture la plus soignée les laisse toujours très-médiocres dans certains cantons, au lieu qu'ils viennent comme d'eux-mêmes dans d'autres, y croissent à vue d'œil, & grossissent à peser depuis 10 à 12 liv. jusqu'à 18 & 20.

(1) 1°. *Pe* veut dire blanc, & *Tsai* légume; ainsi le *Pe-tsai* est un *légume blanc*.

2°. Des trois especes de *Pe-tsai* que cite la notice, il y en a deux qui ne méritent pas d'être accueillies; la troisieme ne differe de nos cardes de poirées que parce que celle de Chine est plus tendre & moins fade, plus large & plus longue que la nôtre. Cette espece a réussi en France: les deux autres y réussiroient de même, si elles valoient la peine qu'on essayât de les cultiver.

Les *Pe-tsai* les plus estimés à *Pé-king*, sont ceux des environs de la petite Ville de *Ngan-sun*; ce sont ceux, en effet, qu'on préfere pour la table de l'Empereur, & pour toute sa maison. Les friands d'Europe voudroient bien des choses pour les cuire & les assaisonner d'une maniere qui pût flatter leur délicatesse. Ceux de Chine au contraire, soit préjugé, soit finesse de goût, raisonnent sur les *Pe-tsai*, comme eux sur la venaison & le gibier, prétendant que plus on leur donne d'assaisonnement, plus ils perdent de leur propre saveur. Nous avouons candidement notre profonde incapacité & ignorance sur ce grave sujet, & nous nous bornons à raconter qu'etant de service au Palais, nous avons trouvé très-bons & très-délicats, des *Pe-tsai* de *Ngan-sun*, cuits simplement au bouillon, & sans autre assaisonnement que du sel. Notre témoignage *ne date de* rien sans doute, mais nous ne le donnons que pour ce qu'il vaut.

Nos Européens de Canton appellent les *Pe-tsai*, *choux Chinois*. Qu'ils se chargent d'en dire le pourquoi. Pour nous il nous paroît qu'ils demandent une terre moins fumée que nos choux. Quand on cherche plutôt à avoir de bons *Pe-tsai* que de gros *Pe-tsai*, & à les avoir en leur temps qu'à en pousser la crue, il faut leur choisir un terrein découvert, & plutôt humide que sec. Les terres basses qui ne sont pas trop marécageuses leur sont très-favorables. Dans le choix des engrais, le terreau, les cendres de différentes herbes & la poudrette sont ce qui leur convient le mieux.

Les *Pe-tsai* ne donnent leur graine que l'année d'après qu'ils sont plantés. Les Chinois prennent les mêmes précautions pour en avoir, que nous pour les choux. Ils gardent dans la serre, ou dans un endroit bien abrité, quelques pieds choisis; & le printemps venu ils les replantent dans un coin exposé au soleil, & les arrosent jusqu'à ce qu'ils soient montés en fleur & en graine,

La fleur eſt mûre d'ordinaire en Juin & Juillet ; les Jardiniers ſont partagés ici ſur celles qu'il faut ſemer : les uns veulent que la nouvelle donne des *Pe-tſai* plus forts, plus vigoureux & d'une culture plus aiſée ; les autres prétendent que ceux qui viennent de graine de l'année précédente, bien conſervée à l'air dans un endroit découvert & expoſé au nord, donnent des *Pe-tſai* plus tendres, plus délicats & plus aiſés à faire pommer.

Dans les provinces méridionales on ſeme du *Pe-tſai* dans toutes les ſaiſons, & ils y viennent bien. Quand on veut en avoir à la fin du printemps, en eté & toute l'automne, il faut leur choiſir une terre bien arroſée, & autant qu'on peut, l'expoſition de l'orient. Dans les provinces ſeptentrionales comme *Chan-tong* & le *Pa-tche-li*, où ils ſont incomparablement meilleurs & plus délicats, on les ſeme ſur planche à mi-*Juillet ou* en Août, comme chez nous les choux cabuts. Les chaleurs de la canicule paſſées, on les tranſplante au cordeau dans des trous qu'on fait avec un gros plantoir, afin d'y mettre un peu de poudrette ; ceux qui ne ſongent qu'au profit, les plantent en echiquier à ſept à huit pouces l'un de l'autre ; parce que les *Pe-tſai* ſe mangeant à tous leurs périodes d'accroiſſement, ils en dédoublent les rangs à proportion qu'ils croiſſent, choiſiſſent ceux qu'ils veulent laiſſer, & ne gardent que ceux qu'ils voient bien venants, & en voie d'atteindre leur plus belle groſſeur. Ceux qui ne cherchent qu'à avoir ſûrement des beaux *Pe-tſai*, les plantent comme nous les choux, à un pied & demi l'un de l'autre. De quelque maniere qu'on les plante, il faut les arroſer auſſi-tôt pour attacher les racines & faciliter la repriſe, puis les labourer, ſarcler & chauſſer juſqu'à ce qu'ils ſoient en pleine crue, & aient atteint les roſées & les nuits fraîches de l'automne. L'automne eſt admirable ici, & preſque auſſi belle que dans notre Bearn, ce qui nous porte à croire qu'elle eſt la prin-

cipale cauſe de la maniere charmante dont les *Pe-tſai* croiſſent alors comme à vue-d'œil. Pour peu que la terre ne ſoit pas trop deſſéchée, on ne ſe met plus en peine de les arroſer, & cela ne leur nuit point. Quelque fanés & flétris en effet qu'ils paroiſſent dans le grand midi, on trouve le lendemain matin leurs feuilles dreſſées, fraîches & pleines de vigueur. Mais elles reſtent vertes ou tout au plus blondes juſqu'aux premiers froids. En revanche les premiers froids venus, leurs larges côtes s'attendriſſent, & tout le reſte de la feuille devient peu-à-peu d'un blanc parfait. Il y en a qui lient leurs *Pe-tſai*, comme nous nos laitues romaines, pour ſe procurer une plus groſſe pomme & des côtes de feuilles plus tendres ; mais d'autres les abandonnent à eux-mêmes, & prétendent que les *Pe-tſai* perdent par là en ſaveur, en goût & en parfum, ce qu'ils gagnent en blancheur & en tendreté. Le vrai, c'eſt qu'à *Ngan-tſun* & dans les autres endroits où ils ſont ſi beaux, ſi tendres & ſi excellents, on ne les lie point du tout.

Quand les *Pe-tſai* ont toute leur crue, ils ont depuis deux pieds juſqu'à trois de hauteur, & peſent, comme nous avons dit, depuis quinze juſqu'à vingt livres. On attend que les gelées les aient un peu macérés pour en faire la récolte. Leurs premieres feuilles extérieures en patiſſent un peu, mais l'on ne s'en met pas en peine, parce qu'auſſi-bien elles doivent reſter dans le champ ou le jardin pour y donner du terreau.

Comme les Chinois ſont grands mangeurs d'herbages, les *Pe-tſai* ſont une vraie récolte, ſur-tout pour les provinces du Nord ; car quoique plus méridionales que notre Provence & notre Rouſſillon, le froid y eſt ſi rigoureux, que le jardinage y eſt abſolument fermé depuis la mi-Novembre juſqu'à la mi-Février, & (libre à nos Phyſiciens de l'expliquer comme ils l'entendront) bien plus fermé que dans nos provinces les plus ſeptentrionales. On a trouvé pluſieurs manieres de prolonger la

ressource des *Pe-tsai*, & de la faire durer tout l'hiver. Les uns les confient au sel, ou au vinaigre; les autres les font cuire à demi à la vapeur de l'eau bouillante ou faner par le froid du vent de nord, après les avoir effeuillés, puis passer par l'eau de moutarde ou de gingembre en les coupant par morceaux. Cependant comme ces inventions d'épargne & de ménage, qu'on ne connoît peut-être pas assez dans nos campagnes, ôtent toujours aux *Pe-tsai* quelque chose de leur bon goût, on en conserve une grande quantité de frais jusqu'au printems. Il y a pour cela deux manieres. La premiere consiste à les soleiller un peu pour leur ôter un superflu d'humidité qui les feroit pourrir, puis de les mettre en pile dans une serre ou dans des fossés creusés exprès. La seconde de les planter en masse dans du sable de riviere humide au fond d'une serre. Ceux qui ne veulent pas les conserver si long-temps, les couchent à plat sur une terre qui n'est ni seche, ni trop humide, & après avoir jetté dessus un peu de paille hachée, les couvrent d'un pied de terre seche: ceux qui ont un endroit commode pour cela, les suspendent par le pied, comme l'on suspend les choux cabuts en bien des endroits, le plus près que l'on peut est le mieux. Du reste l'industrie Chinoise tire si bien parti de toutes ces manieres de conserver les *Pe-tsai*, qu'on en a à *Peking* tout l'hiver, & à bon compte. La consommation qui s'en fait est si prodigieuse dans cette ville de trois millions d'habitans, que nous n'osons pas dire à quoi en doit monter la totalité: mais dès là qu'ils ne commencent à bien enchérir qu'après le commencement de Février, on doit concevoir à quoi elle doit aller dans un pays où l'on mange tant d'herbages.

L'acquisition des *Pe-tsai* n'est pas nécessaire à notre jardinage, on peut s'en passer à l'avenir, comme l'on s'en est passé précédemment. Qu'il nous soit permis néanmoins d'en faire la remarque, si l'on a fait l'accueil dans notre siecle aux oreilles

d'ours, aux jacinthes d'Hollande, & à tant d'autres fleurs de mode; les *Pe-tsai*, ce semble, mériteroient bien autrement la faveur du public. Si la culture des *Pe-tsai* étoit introduite en France, & prenoit dans toutes nos provinces, elle procureroit au peuple, comme aux riches, une plante potagere qui est fort aisée à cultiver, croît promptement, & est aussi bonne & aussi délicate que les meilleurs choux, dure autant, semble plus saine & pourroit se prêter à plus d'assaisonnements, non-seulement pour les tables des riches, mais encore pour les gens de la campagne.

Si les *Pe-tsai* sont déjà dans nos îles de Maurice & de Bourbon, il est plus court d'en prendre des graines là & de les porter en France. A tout hazard, nous envoyons des graines de *Ngan-tsun*, qui, comme il a été dit plus haut, est l'endroit de tout l'Empire où ils sont meilleurs. Par surcroît de soin, nous ferons prier ceux qui voudront bien se charger de notre envoi, 1°. de vouloir bien faire l'essai de planter des *Pe-tsai* achetés à Canton pour les faire fleurir & grainer sur le vaisseau; 2°. de semer, dès en partant, quelques graines pour avoir des pieds prêts à être transplantés en arrivant à l'Isle de France; 3°. de donner des graines à semer dès qu'ils y seront arrivés; 4°. de prendre des précautions pour bien conserver les graines qu'ils porteront en France.

A en juger par le sort des graines qu'on nous a envoyées de France, nous espérons foiblement sur le succès de celles que nous envoyons. A ce propos sans entrer dans aucun détail sur les soins & précautions que demanderoient ces sortes de transports, & qu'il est si difficile d'obtenir, nous ferons une observation qui nous paroît mériter quelque attention. Si l'on veut sérieusement se procurer toutes sortes de graines de Chine, les graines d'Europe qui nous sont venues ici par la voie de la Moscovie, ont presque toujours bien réussi. L'Académie Im-

périale des Sciences nous fit l'honneur, il y a quelques années, de nous en envoyer par la voie du nouvel Archimandrite qui venoit à *Pé-king*, & quoiqu'elles fussent restées long-temps en chemin, elles réussirent presque toutes, parce qu'elles etoient venues par la Caravanne. Le chemin de terre en effet est beaucoup plus court que celui de mer, & préférable à toutes sortes d'égards. Il s'agiroit donc de se ménager la voie de la Moscovie, pour tirer de Chine les différentes graines qu'on veut avoir ; du reste il est bon de savoir que, comme les Moscovites des frontieres font continuellement leur commerce avec les Chinois, cette voie peut avoir lieu sans que la Cour de Moscovie envoie ici ni courier, ni Ambassadeur, ni Caravanne, parce que le transport des graines ne prête à aucun soupçon. A propos de transport de graines, si l'on avoit déjà des *Pe-tsai* en Moscovie, ce qui est assez vraisemblable, il sera très-facile d'en tirer des graines ; & cette plante y eût-elle déperi, nous ne croyons pas qu'il fallût s'en mettre en peine, la douceur de nos climats & la bonté de nos terres lui auroient bientôt rendu tout ce qui la fait tant estimer en Chine.

FIN DU TOME QUATRIEME.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Ouvrage intitulé : *Mémoires concernant les Chinois, Tome IV* ; & je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 20 Novembre 1778.

BÉJOT.

Le Privilege se trouve au premier Volume.

De l'Imprimerie de STOUPE, rue de la Harpe.

00050891

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016